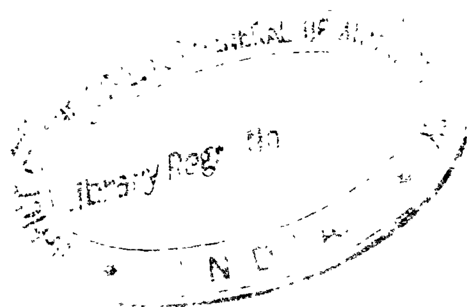


REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

NOUVELLE SÉRIE

Janvier à Juin 1866

XIII

PARIS. IMPRIMERIE PILLET FILS AINÉ
5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES
FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

et accompagnés

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

NOUVELLE SÉRIE

SEPTIÈME ANNÉE. — TREIZIÈME VOLUME



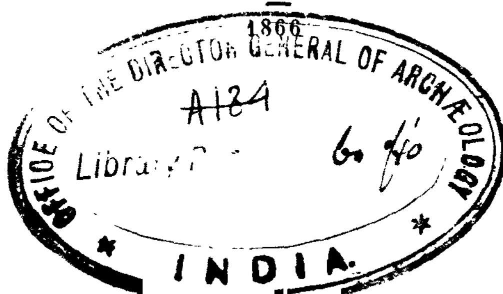


PARIS

AUX BUREAUX DE LA *REVUE ARCHÉOLOGIQUE*

LIBRAIRIE ACADÉMIQUE — DIDIER et Cie
QUAI DES AUGUSTINS, 35.

1866



LA FOUDRE

ET

LE FEU SAINT-ELME

DANS L'ANTIQUITÉ

(*Suite*)

§ 14. — *Fulgurites et chute prétendue de la foudre en pierre;* FULGURATORES, PUTEAL, BIDENTAL.

La foudre, en frappant certaines roches, ou en pénétrant dans certains terrains, y produit des vitrifications nommées *fulgurites,* dont les plus remarquables sont les *tubes de foudre* (1). Les anciens ont-ils connu ces tubes et en ont-ils deviné l'origine? MM. Bœttiger (2) et Ideler (3) l'ont pensé. Les anciens ont-ils eu quelque part à la croyance d'après laquelle la foudre tomberait quelquefois *en pierre*? M. Ideler (4) l'a nié. Il me semble que ce savant a commis une double erreur, en appliquant aux *tubes de foudre* des textes qui ne les concernent en rien et qui ont un tout autre sens, et en refusant de reconnaître dans quelques textes anciens les premières et incontestables traces de la croyance populaire dont nous parlons.

Rappelons d'abord que, suivant une erreur antique, la foudre ne pouvait pas pénétrer à plus de cinq pieds sous terre (5). Les tubes de foudre, s'ils avaient été connus pour ce qu'ils sont, auraient détruit cette erreur

(1) Voy. M. Arago, *Sur le tonnerre*, ch. XXI, p. 115-121 (2e éd.).

(2) Dans *Gilbert. Annal.*, t. 72, p. 317 et suiv.

(3) Sur la *Météorol.* d'Aristote, t. 2, p. 246-247. Comparez *Meteorologia veterum Gr. et Rom.*, ch. 7, § 37.

(4) Sur la *Météorologie* d'Aristote, t. 2, p. 246.

(5) Voy. plus haut, § 13.

Voyons cependant les textes dans lesquels on a cru reconnaître des mentions de ces tubes en tant que produits par la foudre.

Lucrèce (1) parle de *lieux clos* (*loca septa*), dans lesquels la foudre s'est glissée. MM. Bœttiger et Ideler prétendent que ces *lieux clos* doivent être des *tubes de foudre*. Mais Lucrèce, qu'il aurait fallu lire avec plus d'attention, indique bien clairement le contraire. Il ne veut pas perdre, dit-il, son temps à feuilleter les livres superstitieux des Étrusques, pour apprendre d'eux à deviner la pensée secrète des dieux, en examinant de quel côté est venu le feu volant de la foudre, où il a abouti : *quo pacto per loca septa insinuarit, de quelle manière il s'est glissé dans des lieux clos*, par exemple, sans doute, dans un édifice à travers le toit et les planchers ; *et hinc dominatus ut extulerit se, et comment de là, triomphant, il est remonté vers le ciel.* Lucrèce avait déjà dit un peu plus haut (2) : *transit enim valide fulmen per septa domorum*; et dans un autre livre (3) : *transit enim fulmen cœli per septa domorum*; c'est-à-dire *la foudre du ciel passe à travers les cloisons de nos demeures.* Dans ces deux vers, relatifs au même objet, l'expression claire et précise *septa domorum* ne peut laisser aucun doute sur le sens de l'expression *loca septa* dans le vers où deux savants ont voulu voir une allusion aux *tubes de foudre*, tandis qu'évidemment il s'agit d'édifices *où la foudre a pénétré*, et d'où, suivant une croyance antique (4), elle est remontée vers les nuages. De même, suivant Lucain (5), après avoir pénétré dans des temples, la foudre, dont aucune substance ne peut empêcher la sortie, s'en va en réunissant ses feux épars, et cause autant de dégâts à son départ qu'à son arrivée :

> In sua templa furit, nullaque exire vetante
> Materia, magnamque cadens, magnamque revertens
> Dat stragem late, sparsosque recolligit ignes.

Nous ne pouvons pas davantage reconnaître les tubes de foudre dans ce que Sénèque appelle *fulmina atterranea, quæ in incluso fiunt*, c'est-à-dire des *foudres voisines de terre, qui se produisent*, suivant lui, *dans des lieux clos*, par exemple, dans des édifices, où, avant d'éclater, elles se montrent tout à coup sous la forme d'un globe de feu presque immobile. Sénèque ne croyait pas que ces foudres pussent venir du ciel, et en cela il se trompait, comme nous l'avons vu, § 9.

Maintenant passons à un texte de Lucain invoqué par M. Ideler. Après avoir tracé le tableau des présages funestes qui annoncèrent aux Romains les désastres des guerres civiles, et après avoir décrit notamment la chute de la foudre sur Rome par un ciel serein, Lucain (6) dit que le devin Aruns fut appelé d'Étrurie, pour *expier* tous ces prodiges. Parmi les cérémonies expiatoires accomplies par le devin, il en est une que Lucain ex-

(1) VI, 383-384. — (2) VI, 227. — (3) I, 490.
(4) Voy. ci-dessus, § 11, et ci-après, IIe partie, § 26.
(5) *Pharsale*, I, 155-157. — (6) *Pharsale*, I, 606-607.

prime poétiquement par ces mots : *dispersos fulminis ignes* (ou *ictus*) *colligit et terræ mæsto cum murmure condit.* Les meilleures éditions donnent *ignes.* Cette leçon est confirmée par le scholiaste de Juvénal (1), qui, pour désigner la même cérémonie, emploie presque les mêmes expressions que Lucain ; elle est confirmée aussi par Lucain lui-même, qui, dans des vers que nous venons de citer et où il est de même question de la foudre, a rendu une pensée différente, mais analogue, par les mêmes expressions : *sparsosque recolligit ignes.* Du reste, quelque leçon qu'on adopte, *ignes,* ou *ictus,* le passage cité ne concerne en rien les tubes de foudre ; et M. Ideler ne s'étant pas expliqué, il est difficile de deviner comment il a pu entendre ce passage de manière à y trouver ce qui n'y est pas. On pourrait, mais à tort, être tenté de comprendre qu'Aruns, par les procédés magiques des Étrusques, réunit ensemble tous les feux de la foudre au moment où elle menace de tomber, et que, les dirigeant à volonté, il les força de se plonger tous ensemble dans la terre avec un bruit lugubre. Quand bien même cette interprétation serait vraie, Lucain ne dirait pas que ces feux produisissent dans la terre des vitrifications en forme de tubes. Mais nous verrons (2) que les anciens Étrusques n'avaient pas le pouvoir de diriger la foudre, et qu'il est très-douteux qu'ils en aient eu même la prétention. D'ailleurs, le passage de la *Pharsale* auquel ces vers appartiennent montre que le devin avait été appelé, non pas au moment où la foudre menaçait, mais après ses ravages, non pas pour la détourner ou la diriger, mais pour célébrer des cérémonies expiatoires dans les lieux où elle était tombée. En effet, l'expression *dispersos fulminis ignes* (ou *ictus*) ne peut s'appliquer qu'aux foudres déjà tombées en des lieux différents. Le sens de la phrase est donc évidemment qu'Aruns rassembla, non pas des morceaux de tubes de foudre, dont il n'est pas question, mais les restes des objets que la foudre, en tombant sur Rome, avait consumés à demi (ou, si l'on veut, qu'elle avait brisés), et qu'il les *enterra* (*condit terræ*) (3) avec des murmures plaintifs, pour en faire disparaître les traces. Cette explication est appuyée par le scholiaste de Juvénal (4), qui dit que le pontife, après avoir réuni quelque part *les feux* de la foudre auparavant *dispersés* (5), élevait en cet endroit un amas de terre qu'il consacrait par une prière secrète et silencieuse. Sénèque (6) nous apprend que les aruspices rassemblaient de même les membres des hommes foudroyés. Les *livres fulguraux* (7) défendaient de fouler aux pieds les lieux ou les objets frappés de la foudre (8).

(1) *Satire* VI, 587. — (2) Appendice, § 40.

(3) Prudence (*Psychom.*, v. 105) a dit de même, au datif : *condere gladium vaginæ* Quelques éditions donnent *vagina ;* mais les manuscrits donnent *vaginæ.*

(4) *Sat.* VI, 587. Comparez le scholiaste de Perse, *Sat.*, II, 27.

(5) *Pontifex diversos ignes colligit,* dit le scholiaste.

(6) *De la clémence,* I, 7, § 1.

(7) Sur ces livres, voyez, ci-après, Appendice, § 40.

(8) Voy. Plutarque, *Pyrrhus*, ch. 29 ; Ammien Marcellin, XXIII, 5, § 13, et Artémidore, *Des songes*, II, 8.

C'est pourquoi on recouvrait ces lieux d'un autel percé au milieu : cet autel se nommait *puteal* à cause de sa forme, ou *bidental* parce qu'on y immolait une brebis (*bidens*) (1), et il était ordinairement entouré d'une barrière (2).

Les aruspices, lorsque leur art divinatoire et leurs expiations avaient ainsi la foudre pour objet, prenaient le nom de *fulguratores* (3). Ils pratiquaient surtout leurs cérémonies expiatoires pour les foudres tombées en des lieux publics ou sur des édifices appartenant à l'État, parce qu'alors le présage concernait l'État et non les particuliers (4). De là l'expression de Juvénal (5) : ..... *aliquis senior qui* publica *fulmina condit.* Pline (6) parle aussi de *foudres enterrées* (*fulguribus conditis*) sur le Forum, non loin du *figuier sacré.* Lucain (7), pour dire que le tombeau de Pompée était l'objet d'un culte malgré la décadence de la piété chez les Romains, dit que *souvent des hommes qui refusent leur encens aux dieux du Capitole vénèrent* cependant *la foudre enfermée par les Étrusques sous une couche de gazon* (8).

Des textes qui viennent d'être cités il résulte qu'aux yeux de la superstition populaire, en enterrant les objets foudroyés, les aruspices étrusques étaient censés emprisonner sous terre la foudre même.

Mais le scholiaste de Perse (9) semble aller plus loin : à l'en croire, les deux vers de Lucain sur le fulgurateur étrusque Aruns signifieraient qu'il enterra *les foudres* mêmes *transformées en pierres* (*fulmina transfigurata in lapides*). L'expression du scholiaste ne signifie pas seulement, comme celle de Lucain, dont il force le sens, que la foudre s'était comme incorporée aux débris des édifices qu'elle avait frappés : l'expression claire et précise du scholiaste signifie que les foudres s'étaient métamorphosées en pierres.

En effet, la croyance populaire d'après laquelle la foudre tomberait

(1) Voy. Horace, *De arte poetica*, 471 ; Festus, p. 142 (ed. rom.) ; Apulée, *De deo Socratis*, t. 2, p. 135 (Oudendorp et Bosscha), et les autres textes allégués par Saumaise, *Exerc. plin. in Solin.*, p. 83 EF, et par Bulingerus, lib. V, *De terræ motu et fulminibus*, ch. 11-14 (dans Grævius, *Thess. ant. rom.*, t. V, p. 531-537)

(2) Voy. les mots *septum bidental* dans Sidoine Apollinaire, *Carmen*, IX, v. 189-190 ; les mots *colliculus sepimine consecratus* dans Apulée, *Florides*, I, 1, p. 4 (Oudendorp et Bosscha), et les notes sur ce passage. Comparez Plutarque, *Questions de table*, IV, 2, § 3, et Apulée, *De deo Socratis*, t. 2, p. 135.

(3) Voy. Caton, dans Nonius Marcellus, I, 319, et Cicéron, *Div.*, II, 53. Sur les *strufertarii*, autres *expiateurs* de la foudre, voyez Festus, p. 103 (ed. rom.).

(4) Voy. Jean de Lydie, *Des prodiges*, ch. 47, p. 343, l. 16 et suiv., p. 344, l. 20 et suiv., p. 345, l. 16 et suiv. et ch. 51, p. 347, l. 10 et suiv. (Bekker) ; Pline, II, 52, s. 53, nº 139, t. 1, p. 156 (Sillig) ; Sénèque, *n. q.*, II, 48 et 81.

(5) *Sat.* VI, 587 — (6) XV, 8, s 20, nº 77. t. 2, p. 467. — (7) VIII, 864.

(8) *Inclusum tusco venerantur cespite fulmen.* Quelques éditeurs, n'ayant pas su comprendre cette comparaison entre un *puteal* élevé sur un lieu foudroyé, et le tombeau de Pompée, de ce héros foudroyé par la fortune, ont eu la malheureuse audace de changer le texte et de lire : *Inclusum fusco venerantur cespite numen.*

(9) Ad *Sat.* II, 27.

quelquefois ou toujours *en pierre* ou *en soufre*, a existé dès l'antiquité : nous venons de la trouver dans le scholiaste de Perse : nous allons la constater chez d'autres auteurs d'une époque certaine.

Au Ier siècle de notre ère, Philon le Juif (1) attribuait aux foudres qui avaient détruit Sodome et Gomorrhe la présence d'une grande quantité de soufre dans les environs du lac Asphaltite.

Au IIe siècle, Athénée (2) parle de *traits célestes*, consistant en morceaux d'airain accompagnés de feu, que Jupiter lança sur les Iapyges sacriléges, et il ajoute que longtemps après on montrait des traits faits de cet airain tombé du ciel.

Au IIIe siècle, prenant au pied de la lettre le nom de *trait* (βέλος, βέλεμνος, ἔγχος, οἰστός, *telum*), que les poëtes grecs (3) et romains (4), et même quelques prosateurs (5), donnent métaphoriquement à la foudre de Jupiter, forgée par les Cyclopes suivant Hésiode et Apollonius de Rhodes, de même que, suivant Virgile et Lucain (6), le grammairien Nonius Marcellus (7) dit qu'il faut distinguer dans ce météore, d'une part le *trait* qui est lancé (*telum*), d'autre part le *feu* qui constitue l'éclair.

A la fin du IVe siècle, le savant évêque Nemesius (8) dit qu'une pierre et du soufre tombent toujours avec la foudre, et il considère ces substances comme le résidu de la foudre même.

Nonnus (9), poëte grec du Ve siècle, établit une distinction entre le *trait de fer* de la foudre et les *éclairs* qui l'accompagnent.

Au commencement du VIIIe siècle, Bède (10) combat l'opinion dominante d'après laquelle certaines foudres tomberaient *sous forme de pierres*, opinion acceptée dans un ouvrage attribué faussement au même auteur (11).

Rappelons-nous (12), en outre, les rapports supposés par quelques écri-

(1) *Sur Abraham*, p. 370 A (Paris, 1640, in-fol.).

(2) XII, 24, p. 523 (Casaubon).

(3) Voy. Pindare, *Néméennes*, X, 15; Eschyle, *Prométhée*, v. 358 et 917. et *Sept chefs*, v. 255, 453 et 513; Sophocle, *Trachiniennes*, v. 1087; Euripide, *Suppliantes*, v. 862; Aristophane, *Oiseaux*, v. 1714; Nonnus, *Dionys.*, II, 476 et 511; VI, 212; XXIII, 244, etc. Cette manière de désigner la foudre est inconnue à Homère. Hésiode (*Théog.*, v. 708 et 853) la nomme κῆλα et ὅπλα Διός, expression vague, qu'Homère (*Il.*, XII, 280) applique même à la neige.

(4) Voy Virgile, *Georg.*, I, 332; *Æn.*, I, 669; VI, 592, IX, 496; Ovide, *Fastes*, III, 316; *Amours*, II, 5, v. 52, et *Ibis*, v. 471; Sénèque, *Thyeste*, v. 1090; Silius Italicus, I, 253, etc.

(5) Voy. Hérodote, IV, 79, et VII, 10; Denys d'Halic., *Antiq. rom.*, IX, 6; Julius Pollux, *Onom.*, IX, 5, s. 41.

(6) Voy. Hésiode, *Théog.*, v. 139-141; Apollonius, *Argon.*, I, 730-734; Virgile, *Æn.*, VIII, 424-428, et Lucain. *Pharsale*, VII, 150. — (7) V, 33, p. 726 (Godefroy).

(8) *De la nature de l'homme*, ch. 5, p. 155 (Matthæi).

(9) *Dionys.*, II, 507 et 511, et XLVII, 613.

(10) *Elem. philos.*, lib. III, Op. t. 2, p. 222 (Cologne, 1612, in-fol.).

(11) *De mundi constitutione*, Op. t. 1, p. 328. Bède lui-même et la *Vie de Charlemagne* sont cités dans cet ouvrage. — (12) Voyez ci-dessus, § 8.

vains de l'antiquité entre les aérolithes d'une part et de l'autre la foudre et les éclairs. Rappelons-nous les récits de Suétone, d'Athénée, d'Ovide et de Pausanias sur des masses métalliques ou autres tombées avec la foudre. N'oublions pas non plus la pierre *ceraunia* de Pline, dont une espèce ne se trouvait que là où la foudre était tombée, et qui, suivant l'évêque Marbode, tombait elle-même du ciel pendant l'orage. Rappelons-nous surtout la pierre *céraunite*, qui, suivant Jean Philopon, tombait de la région du feu, où elle s'était produite par une transformation du feu lui-même. Enfin rapprochons de ces indications les textes qui viennent d'être cités.

D'après tous ces témoignages, nous devons reconnaître que certainement dès les premières années de notre ère, et probablement dès une époque antérieure, les anciens avaient préludé à cette erreur, populaire en Europe (1), et familière aux vieilles traditions scandinaves (2) aussi bien qu'aux lettrés de la Chine (3), d'après laquelle quelquefois, sinon toujours, la foudre *tomberait en pierre*. Propagée par les savants du moyen âge (4), généralement admise jusqu'au commencement du XVII[e] siècle (5), professée au XVI[e] par Conrad Gessner (6), acceptée expressément au XVII[e] par Descartes (7), mais attaquée dès le VIII[e] siècle par Bède (8), au XVI[e] par Agricola (9), au XVII[e] par Rohault (10) et par Charleton (11), et depuis par Lémery (12), par Antoine de Jussieu (13), par Mahudel (14), par Musschen-

(1) Sur la persistance et l'universalité de cette croyance, voyez Vicomercatus, *In Aristotelis Meteoral. comment.*, p. 294 (Paris, 1556, in-fol.), et Fromond, *Meteorol.*, II, 27, p. 83.

(2) Voyez dans l'*Edda-Sæmundar*, t. 3, l'article *Thor* du *Lexicon Mythologicum*, p. 957-963.

(3) Voy. la grande *Encyclopédie japonaise Wa Kan san tsai tou ye*, liv. 3, ch. 10 f. 8 v° (*Notices et Extraits des manuscrits*, etc., t. XI, 1[re] partie, p. 152).

(4) Outre le faux Bède et Marbode déjà cités, voyez Duns Scot, Avicenne et Averroës, dans leurs traités sur la météorologie, et les autres auteurs cités par Vicomercatus, *in Aristot. Meteor.*, p. 294; Fromond, *Meteorol.*, II, 7, p. 83; Maiolo, *Dies caniculares*, Colloq. I, p. 13, et G. J. Vossius, *De orig. et progr. idolatriæ*, lib. 3, part. 1, c. 7, p. 760.

(5) Voyez Boot, médecin de l'empereur Rodolphe II, *Gemmarum et lapidum historia*, II, 261-262, p. 480-484 (éd. Toll, Leyde, 1636, in-8); il ose à peine laisser entrevoir ses doutes, et dit : *Tam constans est fama fulminis esse sagittam, ut, si quis hanc vulgi opinionem refellere velit, insipiens videatur.*

(6) *De fossilibus*, fol. 62 v° et suiv. (Zurich, 1565, in-8).

(7) « La foudre, dit Descartes (*Des météores, Discours* VII), se peut quelquefois convertir en une pierre fort dure, qui rompt et fracasse tout ce qu'elle rencontre. » Lafontaine (*Fables*, VIII, 20), en bon cartésien, croit aux *carreaux* de la foudre.

(8) Cité ci-dessus. — (9) *De nat. fossil.*, V, 13. — (10) *Physique*, III, 26, § 7-9.

(11) *Inquisitio anatomico-physica prima* (Londres, 1665, in-8).

(12) *Acad. des sciences*, 1700, Mém., p. 106-107.

(13) *Acad. des sc.*, 1723, Mém., p. 6-9.

(14) *Acad. des inscr.*, 1734, Hist., t. 12, p. 163-169.

brœck (1), par Fougeroux, Cadet et Lavoisier (2), par Gronberg (3) et par Howard (4), presque adoptée cependant en 1769 par l'historien de l'Académie des sciences (5), et vivace encore aujourd'hui dans les campagnes, cette erreur a pu se présenter comme explication de certains effets mécaniques de la foudre; mais elle trouve surtout dans les chutes d'aérolithes, et dans la trainée lumineuse et la détonation qui les accompagnent, un fond de vérité, que l'Académie des sciences avait eu grand tort de s'obstiner à nier pendant un siécle, sous le vain prétexte d'une impossibilité prétendue. La croyance populaire identifiait les aérolithes avec la foudre : il aurait fallu établir une distinction complète entre la foudre et les aérolithes, mais accepter les faits irrécusables qui prouvaient l'existence de ces derniers.

Quant aux *tubes de foudre*, il nous a été impossible de les reconnaître dans les textes cités par M. Ideler, non plus que dans aucun autre passage des écrivains de l'antiquité grecque et latine. Seulement Agricola (6), Morhof (7), Lémery (8), Stahl, Gronberg (9), Patrin (10) et d'autres auteurs ont peut-être raison de soupçonner que quelquefois des vitrifications produites par la foudre ont pu recevoir le nom de *ceraunia*, et être prises pour des *pierres de foudre* tombées du ciel. Mais, comme le disent fort bien Münter (11) et Izarn (12), la plupart des prétendues *pierres de foudre* sont de vrais aérolithes tombés avec ou sans détonation. Quelques-unes seulement de ces pierres, très-différentes des autres par leur nature et par leur forme, sont soit des *bélemnites*, c'est-à-dire certains fossiles en forme de fer de lance, soit des silex taillés autrefois pour la guerre et la chasse par des peuples sauvages de l'Europe ou d'autres contrées, et considérés depuis comme tombés du Ciel (13). Mais Antoine de Jussieu et Mahudel ont eu tort d'étendre cette dernière explication à toutes les prétendues *pierres de foudre*. Parmi celles dont parlent les anciens, il est probable que cette explication convient seulement à celles dont ils comparent la forme à celle d'un fer de hache (14) : la plupart des autres devaient être des aérolithes.

(1) *Eléments de physique*, publiés en latin en 1726, trad. fr., § 1732.

(2) *Rapport à l'Acad. des sc.*, inséré dans le *Journal de physique*, juillet, 1772.

(3) Même journal, novembre 1772.

(4) Dans les *Philosophical transactions*, année 1802, et dans les *Annales de chimie*, messidor et fructidor, an X.

(5) *Acad. des sciences*, 1769, Hist., p. 20-21.

(6) *De nat. fossil.*, V, 13.

(7) *Polyhistor*. lib. II, part. II, c. 24, § 6, t. 2, p. 386 (éd. Fabricius).

(8) *Acad. des sc.*, 1700, Mém., p. 6-9. — (9) *Journ. de phys.*, nov. 1772. Il cite Stahl. — (10) Cité par Izarn, *Lithol. atmosph.*, p. 165.

(11) *Ueber die vom Himmel gefallenen Steine, Bæthylien genannt*, diss. danoise traduite en allemand par Marckhusen, p. 13 et suiv. (Copenhague et Leipzig, 1805, in-8). — (12) *Lithologie atmosphérique*, p. 354 (Paris, 1803, in-8).

(13) Voy. Bigot de Morogues, *Mém. hist. et phys. sur les chutes de pierres*, p. 12 (Orléans, 1812, in-8). — (14) Voyez ci-dessus, § 8.

§ 15. — *Odeur sulfureuse de la foudre.*

Nous venons de voir que, suivant Philon le Juif et Nemésius, du soufre tombe avec la foudre. Suivant Homère (1) et quelques poëtes latins (2), le feu de la foudre n'est autre chose que du soufre allumé. Tzetzès (3) dit que la foudre est elle-même composée de cette substance, dont l'origine *divine* est indiquée, suivant lui, par le nom grec du *soufre* (θεῖον, *divin*). Aristote (4) est tenté de croire que si les sources thermales sont considérées comme sacrées, c'est parce qu'elles sont produites par deux choses sacrées, le *soufre* (θεῖον) et la foudre. Mais Eustathe (5) pense que dans les textes d'Homère sur la flamme sulfureuse de la foudre il ne faut voir qu'une métaphore exprimant la couleur et l'odeur de ce météore. Ce qu'il y a de certain, c'est que, suivant Homère et suivant de nombreux auteurs grecs et romains (6), cette couleur et cette odeur ressemblent à celles du soufre allumé; et c'est là un fait confirmé par des observations nombreuses et incontestables (7).

§ 16. — *Effets de la foudre sur la nature inorganique.*

Les anciens avaient remarqué que la foudre tantôt brûle légèrement à la surface, tantôt consume sans flamme, et tantôt embrase avec flamme les matières combustibles qu'elle rencontre (8); que d'autres fois elle noircit seulement les objets, ou en altère autrement la couleur (9), ou même les touche sans les endommager aucunement (10); qu'elle réduit quelquefois en minces lambeaux les vêtements des personnes foudroyées, sans y laisser aucune trace de combustion (11); que souvent elle perce

(1) *Il.*, VIII, 133-135, et *Odyss.*, XIV, 305-307.

(2) Perse, *Sat.* II, 25; Lucain, VII, 157 et 160; Stace, *Theb.*, XI, 17.

(3) *Chil*, XII, Hist., 440, v. 744 et 749-750. — (4) *Problèmes*, XXIV, 19.

(5) *Sur l'Iliade*, VIII, 35.

(6) Voy. Homère, *Il.*, VIII, 133-135, et XIV, 414-416; Eustathe, sur ces deux passages; Plutarque, *Questions de table*, IV, 2, § 3, et V, 10, § 3; Philostrate, *Vies des sophistes*, I, 23, § 2; l'*Etymologicum Magnum* et l *Etymologicum Gudianum* aux mots θύον et θεῖον; Lucrèce, VI, 220; Sénèque, *N. q.*, II, 21 et 53, et Pline, XXXV, 15, s. 50, nº 177, t. 5, p. 281 (Sillig). Comparez Virgile (*Æn.*, II, 692-698), qui paraît confondre avec la foudre un bolide détonant.

(7) Voy. M. Arago, *sur le tonnerre*, ch. XVI, p. 89-93.

(8) Voy. Aristote. *Météorol.*, III, 1, § 9-11; Jean de Lydie, *Des prodiges*, ch. 44, p. 339-340 (Bekker); Lucrèce, VI, 222 et suiv.; Sénèque, *N. q.*, II, 21, § 1-2, et II, 40; Pline, II, 51-52, s. 52-53; Julius Obsequens, c. 2 (c. 56 cum suppl. Lycosthenis), etc.

(9) Voy. Aristote, *Météor.*, III, 1, § 10; Jean de Lydie, *Des mois*, III, 52, p. 49 (Bekker); Sénèque, *N. q*, II, 40-41; Pline, II, 51, s. 52, nº 137, t. 1, p. 155, et Vopiscus, *Vie de Probus*, ch. 24.

(10) Voy. Aristote, *Météor.*, III, 1, § 11, Sénèque, *N. q.*, II, 52, et les auteurs cités plus loin sur la fusion des métaux.

(11) Voy. Aristote, *Météor.*, III, 1, § 11.

les corps durs en y faisant un trou d'un petit diamètre (1); qu'elle peut même, à la manière du son et de la voix, les traverser sans y pratiquer aucune ouverture (2); que d'autres fois elle renverse des masses énormes (3), fend le bois et les pierres (4), et brise même des objets qui auraient pu lui céder en tournant sur eux-mêmes (5); qu'elle recherche spécialement les métaux, et qu'elle les met souvent en fusion, sans altérer le bois, les étoffes ou les autres objets avec lesquels ils étaient en contact (6).

A propos de cette dernière observation, M. Arago (7) cite de nombreux exemples dans lesquels les objets voisins n'ont pas senti l'effet de la chaleur, mais dans lesquels la fusion n'a atteint qu'une très-petite partie de la superficie des masses métalliques un peu considérables, et il en conclut que les nombreux textes anciens (8) qui donnent à entendre que des épées ou des fers de lance ou d'autres objets ont été fondus en entier par la foudre, sans que les objets contigus et inflammables fussent attaqués, ne doivent pas être pris au pied de la lettre. M. Arago semble même supposer que les masses fondues par la foudre sont toujours très-peu considérables. Mais quelques-uns des faits qu'il cite lui-même (9) paraissent démentir un peu cette opinion, contredite aussi par d'autres faits modernes (10). Il n'est donc pas impossible que l'antiquité ait observé quelques faits de fusion d'une intensité exceptionnelle.

Quoi qu'il en soit, la conséquence que les anciens se croyaient en droit de tirer de ces faits, c'est que la foudre endommage surtout les corps les

(1) Voy. Aristote, *Météor.*, III, 1, § 9-10; Jean de Lydie, *Des mots*, III, 52, p. 49; *Des prodiges*, ch. 44, p. 339; Sénèque, *N. q.*, II, 40; Pline, II, 51, s. 52, nº 137.

(2) Voy. Lucrèce, VI, 227-228 et 347-348.

(3) Voy. Sénèque, Pline et Jean de Lydie, aux lieux cités; Aristote, *Météor.*, III, 1, § 15; Lucrèce, VI, 322 et suiv.; Vopiscus, *Vie de Florianus*, c. 2, et Simplicius, sur Aristote, *Du ciel*, II, f. 114 vº, fin (Ald.).

(4) Voy. Aristote, *De l'âme*, II, 12, et Jean Philopon, *De l'âme*, f. N, p. 8 rº (Venise, 1535, in-fol.).

(5) Voy. Arrien, dans Stobée, *Ecl. phys.*, I, 30, p. 604 (Heeren). Voyez le texte grec et non la traduction latine.

(6) Voy. Aristote, *Météor*, III, 1, § 11; Plutarque, *Questions de table*, IV, 2, § 3-4; Arrien, dans Stobée, *Ecl. phys.*, I, 30, p. 608; Stobée lui-même, p. 602; Jean de Lydie, *Prod.*, ch. 44, p. 340; Lucain, *Pharsale*, VII, 158-159; Lucrèce, VI, 229 et suiv., 347 et suiv.; Varron, dans Nonius Marcellus, IV, 275; Sénèque, *N. q.*, II, 31; Pline, II, 51, s. 52, nº 137, et Michel Attaliote, *Hist.*, p. 311 (Bonn, 1853, in-8).

(7) *Sur le tonnerre*, ch. 18, p. 95-107. Comparez ch. 36, § 2, p. 206.

(8) Aux textes indiqués dans l'avant-dernière note ajoutez Cicéron, *Div.*, I, 11; *Catilin.* III, 8; Julius Obsequens, ch. 39 et 59 (101 et 122 cum suppl. Lycosthenis); Dion Cassius, XXXVII, 9; Lucain, VII, 158; Silius Italicus, XII, 625-626, et Claudien, *De sext. cons. Honorii*, 344.

(9) Voy. surtout, ch. 18, § 4, p. 102, et comparez § 5-7, p. 103-105.

(10) Voyez, par exemple, un fait cité par Muret, dans une note sur Sénèque, p. 764 (éd. Juste Lipse).

plus durs, et beaucoup moins les corps moins solides (1). Il serait plus vrai de dire qu'habituellement, sauf quelques fusions partielles, elle endommage peu les corps bons conducteurs de l'électricité, par exemple les métaux, tandis qu'elle perce, brise, renverse ou brûle quelquefois d'autres corps moins durs; mais que, parmi les mauvais conducteurs, les plus durs sont habituellement les plus maltraités. Par exemple, la foudre brise souvent des masses énormes de pierre ou de bois (2).

Brise-t-elle quelquefois directement et par elle-même, sans les fondre, des corps métalliques d'un volume considérable et d'une grande solidité? Cette question semble résolue affirmativement par un témoignage moderne (3). Les témoignages anciens auraient pu laisser quelque doute. Julius Capitolinus (4) parle d'une lance dont non-seulement le bois, mais le fer fut fendu par la foudre : si le fer recouvrait en partie le bois, c'est peut-être ce dernier qui, en se fendant avec force, aura déterminé la rupture du fer. D'ailleurs, le fait est-il bien attesté? A Constantinople, au XI[e] siècle, suivant Michel Attaliote (5), historien contemporain, la grande colonne du Forum de Constantin, qui portait sur son chapiteau une grande colonnette (ἀφίδρυμα) d'airain, fut foudroyée : une partie du chapiteau et trois cercles (ζωστῆρες) de la colonne, cercles qui étaient de fer et revêtus d'airain, furent brisés. Mais leur fracture aura pu être la conséquence de celle du chapiteau, qui était sans doute de porphyre, comme toute la colonne.

La foudre transporte quelquefois des objets d'un lieu à un autre. Denys d'Halicarnasse (6) raconte que, pendant une guerre des Romains contre les Véiens, la foudre tomba sur la tente du consul Manlius, noircit une partie des armes qui s'y trouvaient, en brûla superficiellement quelques autres, et en fit disparaître quelques unes. A moins que ces dernières ne fussent entièrement en bois et par conséquent combustibles en entier, il faut donc, si le fait est vrai, que la foudre les ait transportées ailleurs. Plutarque (7), Orose (8) et Julius Obsequens (9) rapportent que, l'an 639 de Rome, en tuant d'une manière bizarre une jeune romaine, fille du chevalier Ælius ou Pompéius Helvius, la foudre lui releva tous ses vêtements et transporta à une assez grande distance ses chaussures, ses anneaux et sa résille. Julius Capitolinus (10) prétend qu'à Cyzique la foudre transporta une couronne de la statue d'un dieu sur celle d'Antonin le Pieux. Il y a pro-

(1) Voy. Aristote, *Météor.*, III, 1, § 11 ; Plutarque, *Questions de table*, IV, 2, § 4 ; Jean de Lydie, *Des mois*, IV, 96, p. 111 (Bekker), et Sénèque, *N. q.*, II, 52.

(2) Voy. M. Arago, ch. 23, p. 124-127, ch. 36, § 1, p. 205-206, § 5, p. 208-209, § 6-7, p. 210-211, ch. 37, § 6, p. 250-260.

(3) Voy. M. Arago, ch. 36, § 2, p. 206. Il s'agit d'un poêle en fer brisé en morceaux par la foudre.

(4) *Vie de Maximin le jeune*, ch. 4. — (5) *Hist.*, p. 310 (Bonn, 1853, in-8). — (6) *Antiq. rom.*, IX, 6. Comparez XVI, 1. — (7) *Questions romaines*, ch. 83. — (8) *Hist.*, V, 15. — (9) Ch. 35 (97 cum suppl. Lycosthenis). — (10) *Vie d'Antonin le Pieux*, ch. 3.

bablement quelque exagération superstitieuse dans ce dernier récit et dans quelques autres auxquels nous ne nous arrêterons pas. Nous avons déjà dit (§ 12), que suivant Servius, ces *phénomènes de transport* caractérisaient une espèce de foudre. Ajoutons seulement qu'à en croire plusieurs auteurs anciens (1), il serait prouvé par de nombreux exemples que la foudre peut vider un vase plein de vin et hermétiquement fermé, quelque solide que soit la matière du vase et du couvercle, sans qu'une observation attentive y puisse découvrir la plus petite ouverture, et sans qu'il reste aucune trace du liquide disparu. Je crains bien que la foudre n'ait été calomniée par des esclaves aussi adroits qu'ivrognes, et j'entrevois là une scène de comédie. Passons à d'autres observations moins suspectes.

Nous lisons dans Plutarque (2) qu'en tombant sur le sol, la foudre y produit souvent une crevasse, et Tite-Live (3) raconte qu'une fois, en Italie, un lieu frappé de la foudre brilla pendant un jour et une nuit d'un éclat phosphorescent. Philon le Juif (4) dit que le feu de la foudre ne s'éteint pas, mais que, lorsqu'il ne dévore pas les objets, il y couve sourdement : il cite pour preuve la fumée qui s'élève encore, dit-il, du territoire de Sodome. Nous avons déjà dit (§ 15) qu'Aristote n'est pas éloigné de croire que la foudre et le soufre jouent un rôle de la production des sources thermales (5). Suivant le poëte Nonnus (6), la foudre, née des nuages humides, ne s'éteint pas en tombant dans l'eau, mais l'échauffe et la fait bouillir. Au contraire, Pline (7) dit que dans les personnes foudroyées la plaie est plus froide que le reste du corps, et Sénèque (8) ose affirmer que la foudre congèle le vin, à tel point que, si l'on brise le tonneau, le vin en garde la forme, et qu'il ne fond qu'au bout de trois jours. Suivant lui (9), ce vin est empoisonné, et ceux qui en boivent après qu'il est fondu, meurent ou deviennent fous. Il dit aussi, avec plus de vérité, que les lieux foudroyés sentent le soufre. Il ajoute que l'huile et les parfums touchés par la foudre prennent une odeur désagréable. Suivant Athénée (10), la foudre empoi-

(1) Voy. Lucrèce, VI, 230 et suiv.; Pline, II, 51, s. 52, nº 137; Plutarque, *Questions de table*, IV, 2, § 3; Arrien, dans Stobée, *Ecl. phys.*, I, 30, p. 608 (Heeren); Dion Cassius, LVII, 14, et Jean de Lydie, *Prodiges*, ch. 44, p. 340 (Bekker).

(2) *Questions de table*, IV, 2, § 1. — (3) XXXVII, 4.

(4) *Sur Abraham*, p. 370 A (Paris, 1640, in-fol.).

(5) *Problèmes*, XXIV, 19. C'est par erreur qu'Ideler (*Meteorol. vet. Gr. et Rom.*, c. 7, § 37, et sur Aristote, *Météor.*, III, 1, t. 2, p. 247) a cru trouver la même observation dans Manilius, *Astron.*, I, 860 (853). « *Le feu* (*ignes*), dit Manilius, se trouve mêlé à tous les éléments : il habite les nuages, où s'élabore la foudre ; *il échauffe l'eau des sources thermales* (*et calidas reddunt ipsis in fontibus undas*) ; il se rencontre aussi dans les cailloux, et même dans l'écorce verte des branches, qui s'allument par le frottement. » C'est du feu en général, et non de la foudre en particulier, que Manilius parle ici.

(6) *Dionys.*, II, 444-450. Comparez XXIII, 225-235.

(7) II, 54, s. 55, nº 145, t. 1, p. 159.

(8) *N. q.*, II, 31 et 52-53. — (9) *N. q.*, II, 53. — (10) II, 15, p. 42 A (Casaubon).

sonne l'eau des fontaines. Cependant Hippocrate (1) et Galien (2) disent que l'eau qui tombe pendant qu'il tonne est plus saine à boire que celle qui tombe quand le ciel est uniformément couvert; et Plutarque (3) rapporte que la pluie tombée au milieu des éclairs et des foudres est regardée comme plus favorable à la végétation, et qu'elle communique, dit-on, aux plantes une saveur particulière. Si ces faits étaient vrais, il faudrait sans doute les attribuer à l'acide azotique produit par les décharges électriques dans l'atmosphère et dissous dans les eaux pluviales.

§ 17. — *Effets de la foudre sur les végétaux et sur les animaux invertébrés.*

Sénèque (4) remarque que les jeunes branches des arbres que la foudre atteint se dressent comme pour aller à sa rencontre. En effet, M. Arago (5) cite des faits d'après lesquels il faut que des objets se soient élancés au devant de la foudre, à moins qu'au lieu de descendre elle n'ait été ascendante. Il me paraît bien plus probable que ces objets ont été attirés en haut par l'électricité descendant des nuages.

Suivant Sénèque (6), la foudre tombant sur un arbre en brûle les parties les plus sèches, tandis que, suivant Plutarque (7), elle épargne volontiers les branches sèches en brûlant les branches vertes. Sénèque ajoute qu'elle perce ou brise les parties les plus dures de l'arbre, qu'elle met en miettes la superficie de l'écorce, qu'elle rompt et déchire les couches intérieures du *liber*, qu'elle broie et comprime les feuilles. La justesse de ces dernières observations a été confirmée par des observations modernes (8).

Varron (9) prétend que, lorsque la foudre frappe un arbre qui a des greffes d'espèces différentes, elle se divise en autant de foudres qu'il y a de greffes. Pline (10) dit à peu près la même chose, mais seulement en ce qui concerne le poirier greffé sur l'aubépine, et il s'exprime de manière à montrer que cette division prétendue de la foudre, n'ayant d'autre effet que d'augmenter la difficulté de l'*expiation*, n'existait qu'au point de l'aruspicine, qui défendait pour cette raison de greffer tel arbre sur tel autre (11). En un mot, nous sommes ici en présence d'une superstition, et non en présence d'une observation physique.

Plutarque (12) rapporte que l'on considérait les truffes comme un produit de la foudre, parce qu'on en trouvait souvent dans la terre à l'endroit où

(1) *Epidémies*, VI, 4, § 17, p. 1180 F (Genève, 1662, in-fol.).

(2) Commentaire IV sur le VIe l. des *Epid.* d'Hippocrate, t. 5, p. 501 (éd. gr. de Bâle). — (3) *Questions de table*, IV, 2, § 1-2, et *Questions physiques*, IV. — (4) *N. q.*, II, 31. — (5) *Sur le tonnerre*, ch. 37, § 6, p. 256. — (6) *N. q*, II, 52. — (7) *Questions de table*, IV, 2, § 4. — (8) Voy M. Arago, ch 37, § 6, p. 252-255, 257-258 et 259-260. — (9) *De re rustica*, I, 40. — (10) XV, 15, s. 17, n° 57, t. 2, p. 461.

(11) Voy. Pline, XV, 15, s. 17, n° 57, t. 2, p. 461, et XVII, 17, s. 28, n° 124, t. 3, p. 100. Voyez aussi Palladius, *De re rustica*, III, 25.

(12) *Questions de table*, IV, 2, § 1-2.

la foudre était tombée; mais que quelques esprits forts n'attribuaient au feu du ciel que le mérite d'indiquer les truffes, en fendant, sans les atteindre, le sol où elles se trouvaient. Théophraste (1), Juvénal (2) et Pline (3) pensent seulement que les truffes naissent en plus grande abondance sous l'influence du tonnerre et des éclairs.

Suivant Pline (4), Solin (5), Ammien Marcellin (6) et Origène (7), les tonnerres et les éclairs nuisent à la production des perles dans les huîtres perlières. Au contraire, suivant Isidore de Charax (8), le tonnerre et la pluie sont favorables à cette production. Tzetzés (9) en dit autant des éclairs. Suivant saint Ephrem (10), c'est l'éclair même qui, tombant dans l'huître entr'ouverte et s'y combinant avec l'eau, y dépose le germe de la perle : l'huître se referme, et l'eau, fécondée par l'éclair, se durcit peu à peu. Cette superstition orientale, qui plaisait au génie poétique de l'éloquent diacre d'Edesse, n'a rien de commun avec la science. Passons à des faits plus acceptables.

§ 18. — *Effets de la foudre sur les animaux vertébrés, et sur l'homme en particulier.*

Pline (11) dit, avec raison (12), que les personnes frappées de la foudre n'ont pas entendu le tonnerre, et n'ont pas vu l'éclair. Mais il n'en comprend pas la cause.

Plutarque et d'autres auteurs (13) nous parlent de personnes auxquelles la foudre n'a fait aucun mal en pénétrant dans leurs vêtements, et en y produisant des effets énergiques, comme la lacération des étoffes et la fusion des métaux. Plutarque (14) raconte qu'en brûlant le berceau de Mithridate enfant, elle ne lui fit qu'une légère blessure au front, et que, dans son âge mûr, il ne fut pas blessé, lorsqu'elle brûla près de lui ses flèches pendant son sommeil. Philostrate (15) dit que le rhéteur Scopélianus, né depuis cinq jours seulement, ne fut pas blessé par la foudre qui tua

(1) *Hist. des plantes*, I, 6, § 13, t. 1, p. 23 (Schneider). Comparez Athénée, II, 60, p. 62 (Casaubon).

(2) *Sat.*, V, 116-118. — (3) XIX, 3, s. 13, n° 37, t. 3, p. 243. — (4) IX, 35, s. 54, n° 108, t. 2, p. 172. — (5) C. 53, p. 81 (Saumaise). — (6) XXIII, 6, § 86. — (7) *Commentaire sur saint Matthieu*, Œuvres, t. 10, p. 348, in-8 (Würzburg). — (8) Dans Athénée, III, 46, p. 93 (Casaubon).

(9) *Chiliade*, XI, 461 et suiv.

(10) *De margarita pretiosa*, op. latine versa, t. 3, p. 667 A, C, p. 669 D, E, p. 670 A, C, D, et p. 674 E (Cologne, 1616, in-fol.).

(11) II, 54, s. 55, n° 142, t. 1, p. 157 : *nec quemquam tangi, qui prior viderit fulmen aut tonitrua audierit.*

(12) Voy. M. Arago, *sur le tonnerre*, ch. 29, § 6, p. 302-304.

(13) Voy. Plutarque, *Questions de table*, IV, 2, § 3; Sénèque, *N. q.*, II, 31 et 52; Pline, II, 51, s. 52, n° 137, t. 1, p. 155.

(14) *Questions de table*, I, 6, § 2.

(15) *Vies des sophistes*, I, 21. *Scopelianus*, § 2, p. 515 (Olearius).

son frère auprès de lui dans le même berceau. Pline (1) et Jean de Lydie (2) racontent que Marcia, épouse de Caton d'Utique, sur le point d'accoucher, ne fut pas blessée par la foudre qui tua son enfant dans son corps. Le dernier ajoute que la foudre la délivra de son fruit sans qu'elle s'en aperçût, à tel point qu'elle ne savait ce qu'il était devenu. Malgré ce double récit, il est probable que l'enfant ne fut pas atteint par la foudre, et que la vérité du fait se réduit à la brusque naissance d'un enfant mort, par l'effet de la commotion violente qu'un coup de foudre tombé sur la maison fit éprouver à la mère.

Michel Attaliote (3) assure que la foudre peut détruire les viscères sans endommager en apparence la surface du corps. Philostrate (4) dit qu'elle peut faire mourir uniquement par le saisissement qu'elle cause, ou bien rendre aveugle ou sourd, ou bien enfin faire perdre la raison. Il rapporte (5) un exemple qui confirme que de deux personnes placées l'une auprès de l'autre, l'une peut être tuée par la foudre, tandis que l'autre est entièrement épargnée (6), et un autre exemple qui montre que ce genre de mort peut se produire sans blessure visible, et d'une manière tellement instantanée, que les personnes atteintes restent immobiles et comme pétrifiées dans l'attitude où la mort les a surprises. Euripide (7), Plutarque (8) et Théon de Smyrne (9), assurent aussi que les cadavres des hommes foudroyés peuvent n'offrir aucune trace de blessure. Tertullien (10) dit qu'ils sont désormais incombustibles, et que le feu de la foudre, celui des volcans et celui de l'enfer ont la propriété de brûler sans consumer. Plutarque (11) et Jean de Lydie (12) affirment, comme un fait connu de tout le monde, que ces cadavres sont desséchés et incorruptibles comme de vraies momies. Euripide (13), au contraire, suppose avec raison que les corps frappés et tués, mais non consumés, par la foudre ne sont pas à l'abri de la putréfaction.

Plutarque (14) dit que pour constater l'incorruptibilité des corps des hommes tués par la foudre, beaucoup de personnes, au lieu de les brûler ou de les ensevelir, les laissent à leur place entourés d'une barrière. Jean

(1) II, 51, s. 52, nº 137.

(2) *Prodiges*. ch. 44, p. 340 (Bekker). Comparez le récit de la naissance de Bacchus dans Nonnus, *Dionys.*, VIII, 389 et suiv.

(3) *Hist.*, p. 311 (Bonn, 1853, in-8).

(4) *Vies des sophistes*, I, 21, *Scopelianus*, § 2, p. 516 (Olearius).

(5) P. 515-516 (Olearius). Comparez Plutarque, *Questions de table*, I, 6, § 2.

(6) Voy. des faits du même genre cités par M. Arago, *Sur le tonnerre*, ch. 39, § 1, p. 278 et 285.

(7) Voyez ses vers cités par les deux auteurs suivants.

(8) *Questions de table*, V, 2, § 4, et V, 10, § 3.

(9) *De la musique*, ch. 2 (ou plutôt *De l'arithmétique*, ch. 34), p. 75 (Boulliau).

(10) *Apol.*, ch. 48, p. 43 (Rigault).—(11) *Questions de table*, IV, 2, § 3.—(12) *Des mois*, III, 52, p. 50 (Bekker).— (13) *Phaéthon*, vers cités par Plutarque, *Questions de table*, IV, 2, § 3. — (14) *Questions de table*, IV, 2, § 3.

de Lydie (1) prétend qu'il était même autrefois défendu de les enterrer. Pline (2) dit que la religion romaine défendait de les brûler, mais qu'elle prescrivait de leur donner la sépulture. Quintilien (3) ajoute qu'il fallait la leur donner dans le lieu même de leur mort. Une loi attribuée à Numa et citée par Festus (4) semble signifier seulement qu'il était interdit de leur faire des funérailles avec les cérémonies ordinaires. Un passage d'Euripide (5) suppose que chez les Grecs on les enterrait. Mais Artémidore d'Éphèse (6) dit qu'on les recouvrait de terre dans le lieu même où ils avaient été frappés, sans qu'il fût permis de leur creuser une fosse ou de les transporter ailleurs. Ce même auteur (7), partisan zélé des superstitions païennes, et le poëte Lucain (8) s'accordent avec le chrétien auteur des *Reconnaissances* (9) et avec saint Cyrille de Jérusalem (10) pour constater qu'on leur rendait un culte et qu'on les honorait comme des dieux. Des textes (11) prouvent que chez les Romains ils inspiraient autant d'horreur que de respect.

Nous avons vu (§ 2), que l'on considérait comme favoris des dieux ceux que la foudre avait atteints sans les tuer et sans leur nuire grièvement. Il en était de même des morts dont elle avait frappé les tombeaux, et l'on en citait deux exemples en Grèce, l'un pour le tombeau du législateur Lycurgue à Sparte, et l'autre pour celui du poëte Euripide en Macédoine (12). Nous avons vu (§ 2) qu'à Rome le monument de Julie, fille du dictateur César, obtint la même faveur de Jupiter.

Plutarque (13) dit que l'odeur de soufre laissée par la foudre empêche les chiens et les oiseaux de proie de manger les corps des hommes et des animaux qu'elle a frappés. D'un autre côté, on assurait qu'elle détruisait les poisons, et on le prouvait en disant que les vers ne pouvaient naître dans le cadavre d'un serpent venimeux, à moins qu'il n'eût été tué par la foudre (14) : il est probable qu'on attribuait gratuitement ce genre de mort à tout serpent venimeux dans le corps duquel on voyait des vers.

Plusieurs auteurs anciens (15) remarquent que, sans tuer ni blesser, la

(1) *Des mois*, III, 52, p. 50 (Bekker).

(2) II, 54, s. 55, n° 145, t. 1, p. 158 (Sillig). Comparez Sénèque, *De la clémence*, I, 7, § 1. — (3) *Déclamation* 274, Œuvres, t. 2, p. 467-470 (Obrecht).

(4) Au mot *occisum*, p. 28 (ed. rom.). Comparez Creuzer, *Abriss der rœmischen Antiquitœten*, § 302.

(5) *Suppliantes*, 936. — (6) *Des songes*, II, 8, p. 92 (Rigault). — (7) II, 8, p. 90 et 91. — (8) *Pharsale*, VIII, 863-864.

(9) *Recognitiones* (ouvrage faussement attribué à saint Clément de Rome), IV, 27-29, à propos de Zoroastre.

(10) *Catéchèse*, XIII, p. 139 A (Paris, 1631, in-fol.).

(11) Voy. Ovide, *Tristes*, III, 5, v. 7 ; Sénèque, *De ira*, II, 23 ; Perse, *Sat.* II, 27, et le scholiaste Luctatius, sur Stace, *Theb.*, X, fin.

(12) Voy. Plutarque, *Vie de Lycurgue*, ch. 31. — (13) *Questions de table*, IV, 2, § 3 ; V, 10, § 3. — (14) Voy. Sénèque, *N. q.*, II, 31.

(15) Voy. Ovide, *Tristes*, I, 3, v. 11 ; Celse, *De la médecine*, III, 26 ; Servius, *in*

foudre peut plonger l'homme et les animaux dans une sorte d'engourdissement et de stupeur d'assez longue durée, ou même produire chez les hommes l'aliénation mentale. Sénèque (1) pense que le fracas du tonnerre peut à lui seul renverser des hommes, les tuer même, ou bien leur ôter l'usage de la raison. On nommait *attoniti*, ἐμβεβροντημένοι, ἐμβροντητοί, les hommes que la foudre avait ainsi rendus stupides (2); et, par extension, l'on nommait de même les hommes dont le saisissement soudain ou bien la stupidité habituelle avait une tout autre cause. Ammien Marcellin (3) nous apprend que, suivant les livres étrusques du fabuleux Tagès (4), ceux qui allaient être frappés par la foudre de *Jupiter funeste* (*Vejovis*) étaient saisis d'*avance* d'une telle torpeur, qu'ils ne pouvaient entendre ni le tonnerre, ni des bruits plus grands encore. Il serait plus vrai de dire que la foudre, en les frappant, avait devancé le bruit du tonnerre.

C'était une opinion assez généralement répandue dans l'antiquité (5), que la foudre ne fait jamais de mal aux personnes endormies. Cette opinion s'est perpétuée dans les temps modernes; mais la fausseté en est bien constatée (6). Pline ne partage pas cette erreur, car il dit (7) que les hommes frappés de la foudre pendant leur sommeil restent les yeux ouverts après la mort, tandis que les hommes qui étaient éveillés au moment fatal restent les yeux à demi fermés. Le même auteur remarque que si le coup est vertical, l'homme s'affaisse et tombe assis; que si le coup est oblique, tous les animaux, excepté l'homme, tombent toujours sur le côté opposé à celui qui a été atteint, et que pour eux la blessure est toujours mortelle, tandis qu'elle ne l'est pour l'homme que s'il tombe sur la partie frappée; qu'aucun animal n'est embrasé par la foudre, à moins qu'il ne fût mort d'avance; enfin, que la blessure faite par la foudre est toujours plus froide que le reste du corps. Le même auteur (8) assure qu'un homme atteint par la foudre parle dès qu'on le retourne sur sa blessure. La plupart de ces observations, compilées par Pline, auraient grand besoin d'être vérifiées.

Comme on le voit, parmi les observations antiques sur la foudre, il y en

Æneid., III, 172; Philostrate, *Vies des sophistes*, I, 21, § 2, et Plutarque, *Questions de table*, IV, 2, § 4. Comparez Xénophon, *Helléniques*, IV, 7, § 7, et Pausanias, III, 5, § 8.

(1) *N. q.*, II, 27.

(2) Voy. Xénophon, *Helléniques*, IV, 7, § 7; Julius Pollux, *Onom.*, I, 117-118; Eustathe, sur Homère, *Il.*, XVIII, 484; Celse, *De la médecine*, III, 26; Sénèque, *N. q.*, II, 27; Servius, *in Æneid.*, III, 172, et les autres auteurs cités par Bulengerus, *De terræ motu et fulminibus*, c. 3 (dans Grævius, *Thes. ant. rom.*, t. 5, p. 521).

(3) XX, 10, § 2. — (4) Sur ces livres, voyez plus loin, III[e] partie, § 40.

(5) Voy. Plutarque, *Questions de table*, V, 2, § 3 et 4.

(6) Voy. M. Arago, ch. 39, § 1, p. 277-278.

(7) II, 54, s. 55, n° 145, t. 1, p. 158.

(8) XXVIII, 4. s. 12, n° 47, t. 4, p. 268.

a beaucoup de vraies, qui se joignent utilement aux observations modernes. D'un autre côté, il faut reconnaître qu'il y a dans les observations des anciens bien des contradictions, que plusieurs sont fausses, que plusieurs auraient besoin d'être confirmées, mais que celles-là même peuvent fournir des indications utiles à vérifier par de nouvelles observations, ou bien à comparer avec celles qui ont été faites dans les temps modernes. Passons aux observations des anciens sur quelques autres phénomènes électriques de l'atmosphère.

(*La suite prochainement.*)

TH. HENRI MARTIN.

RÉCENSION NOUVELLE

DU

TEXTE DE L'ORAISON FUNÈBRE

D'HYPÉRIDE

ET

EXAMEN DE L'ÉDITION DE M. COMPARETTI

(Suite et fin) (1)

Col. 4.

C. — Lig. 24. L'orateur, dans ce passage, énumérait les bienfaits dont le soleil est l'auteur. Sénèque, qui a beaucoup emprunté à tout le monde, pourrait bien s'être inspiré de ce morceau quand il dit (*De Beneficiis*, l. VII, § 31) : « Solem cui debemus..... quod annum cursu suo temperat et corpora alit, sata evocat, percoquit fructus..... non cessant Dii beneficia congerere..... bona sua per gentes distribuunt... » etc.

Pour les Grecs, dont les connaissances en géographie étaient fort bornées, le monde ne comprenait guère, en dehors de leur beau pays, que l'affreuse Scythie au Nord ; au Midi, la zone torride et de noirs Éthiopiens; à l'Est et à l'Ouest, des barbares, détestés d'un côté, méprisés de l'autre. Placés entre ces extrêmes, ils pouvaient se regarder non-seulement comme d'heureux privilégiés, mais encore comme les plus policés, les plus pieux et les meilleurs des hommes.

(1) Voir les numéros de septembre et décembre 1865, p. 228 et 445.

C'est sur quoi je me suis appuyé pour reconstruire cette partie très-difficile à retrouver.

MS. et restitution de B.	Même restitution modifiée et complété
ὥσπερ	ὥσπερ
[γὰρ] ὁ ἥλιος πᾶσαν	[γὰρ] ὁ ἥλιος πᾶσαν
τὴν οἰκου[μένη]ν ἐπέρ-	τὴν οἰκου[μένη]ν ἐπέρ-
χεται τὰ[ς μὲν ὥ]ρας δια-	χεται, τὰ[ς μὲν χώ]ρας δια-
κρίνων [ἀεὶ κατὰ τὸ π]ρέπον	κρίνων [κατὰ τὸ πρ]έπον,
καὶ καλο[ὺς καιροὺς καθι]στὰς	καὶ καλ[ὰ τοῖς μὲν καθι]στὰς,
τοῖς δὲ . . . . ει	τοῖς δὲ [κακὰ, καὶ ἐπι]ει
ικεσι . . . . ων	κέσι[καιροὺς δικαι]ῶν
επιμ . . . . αιγε	ἐπιμ[ελῶς δοῦν]αι γέ-
(ν) . . . . ς καὶ	[μοντας εὐδαιμονία]ς καὶ
[πλε]ονά[ζοντας τῶν ἄ]λλων	[πλε]ονά[ζοντας τῶν ἄ]λλων
[πά]ντων τῶν εἰς τὸν	[ἁπά]ντων τῶν εἰς τὸν
β[ίο]ν χρησίμων	β[ίο]ν χρησίμων . . . .

J'ai pris χώρας dans le sens de *regiones;* κατὰ τὸ πρέπον qui appartient à la restitution de B., domine et explique tout ce qui suit : *aux uns le bien*, le *mal aux autres*, selon *qu'ils le méritent*. A la ligne suivante καλα et καλο sont également possibles. Cette ligne est un peu longue, mais je ferai observer qu'elle se termine sur le FS., par des caractères plus petits, ce qui donne à croire que le copiste a serré ses lettres pour en grouper plus qu'il n'en a mis ailleurs. Peut-être avait-il empiété sur celle qui vient après, car c'est l'inverse qui s'y remarque : τοῖς δὲ est formé de caractères larges et bien espacés, aussi les lettres de cette ligne sont-elles moins nombreuses. — ἐπιεικέσι au lieu de επιειικεσι que fait supposer le texte : la différence ne doit pas nous arrêter, nous savons avec quelle facilité le copiste ajoute ou retranche quelques lettres. — γέμοντας s'appuie sur cette phrase de Choricius de Gaza (*Oraison funèbre de Marie*, § 11) : καταλύειν... ἐν λειμῶνι τερπνῷ, ψυχαγωγίας γέμοντι. Ce n'est pas que Choricius, par lui-même, fasse autorité, mais il se piquait d'atticisme, et les auteurs d'oraisons funèbres répétaient volontiers ce que d'autres avaient dit. Aussi ψυχαγωγίας m'eût parfaitement convenu, surtout pour le sens, seulement je le crois peu usité à l'époque d'Hypéride, bien qu'il se trouve dans Platon. T. donne, sinon à cette place, du moins dans ce passage, ἀφθονία. J'ai emprunté à C. son ἁπάντων au lieu de πάντων de l'édition princeps.

D. — Lig. 32. Le texte restitué par B. porte περὶ μὲν οὖν τῶν κοινῶ[ν

ἔργων τῆς πόλ]εως, ὥσπερ [ἐν βραχεῖ εἴρητ]αι αλιφω, περὶ δὲ Λεωσθένους... etc. Cp. y substitue : περὶ μὲν οὖν τῶν κοινῶ[ν τῶν τῆς πόλ]εως, ὥσπερ [εἶπον, ἐάσω, κ]αὶ ..... περὶ Λεωσθένους καὶ .., etc.

La suppression de ἔργων proposée par T. est une bonne correction. Ce mot était de trop pour l'espace à remplir; je regrette de ne pouvoir louer également : ὥσπερ εἶπον ἐάσω καί, suivi de points qui tiennent lieu de αλιφω, mot barbare qu'a négligé Cp. et qu'il faut pourtant expliquer. Je prendrai la confiance de lui faire remarquer en outre à quoi cela l'entraîne : il fait καὶ avec les deux lettres α qui se lisent avant αλιφω et met quelques points à la suite pour occuper la place. Or, ce καὶ s'attache à περὶ Λεωσθένους et le relie à καὶ τῶν ἄλλων qui vient après. Ceci posé, pourquoi un vide entre καὶ et περὶ Λεωσθένους? Cp. ne le dit pas. Revenons donc au MS. et au travail des autres commentateurs. D., que Cp. a oublié de compter parmi eux (1), avait donné ὥσπερ [ἔπρεπε εἴρητ]αι ἀληθῶς. Cela me semble fort bon : ἀληθῶς, en effet, approche de αλιφω autant que possible et je l'adopte. Je trouve en outre bien plus de fermeté dans la tournure : περὶ μὲν οὖν τῶν.... εἴρηται que dans : περὶ μὲν οὖν τῶν .... ἐάσω. — ἔπρεπε, il est vrai, comparé à ἐν βραχεῖ, me laisse quelques regrets; voilà pourquoi, en maintenant cette dernière expression, si bien en rapport avec tout le passage, j'avais moi-même gardé dans ma deuxième édition : ὥσπερ ἐν βραχεῖ εἴρηται, ἅλις ἔστω. L'idée m'en avait été suggérée par ce passage de Longin : « ἀλλὰ γὰρ ἅλις ὑπὲρ τῆς εἰς τὰ ὑψηλὰ τῶν σχημάτων χρήσεως ἐκ παρενθήκης τοσαῦτα πεφιλολογήσθω (Περὶ Ὕψους. *Rhet. gr.*, édit. Sp., t. I, p. 278).

A la ligne 33, je supprime, avec Cp., ἤδη mis inutilement par B. et tenant trop de place.

E. — Lig. 35. B. avait donné ἀλλ' εὔηθες εἶναι ὑπολαμβάνω. Τὸν μὲν γὰρ ἄλλους... Cp. plus fidèle au MS. (τὸ μὲν et non τὸν μὲν γὰρ), sauf en un point (δὴ au lieu de δεῖ, lig. 37), préfère la construction suivante, condamnée d'ailleurs par le savant anglais dans sa deuxième édition : Ἀλλ' εὔηθες εἶναι ὑπολαμβάνω τὸ μὲν ἄλλους τινάς.... avec ce sens « pour celui qui loue des étrangers venus de pays différents.... c'est une puérilité que de relever ce qui touche à la naissance de chacun d'eux... » etc.

Je n'hésite point à reprendre la leçon de B. dont la ponctuation est d'ailleurs celle de S., C., D. et T. Comment, en outre, Hypéride aurait-il appelé εὔηθες ce qui fut de tout temps une des lois de l'éloge?

(1) Il sig. Caffiaux è stato il solo in Francia a fare sul nuovo testo Iperideo alcuni appunti critici che vanno uniti alla sua traduzione (p. 21).

νόμος ἐστὶ τοῖς Ἕλλησι παλαιὸς, οἶμαι δὲ καὶ βαρβάρων τοῖς πλείστοις, τροφεῦσι χάριν ἐκτίνειν ἅπασαν (Aristide, Παναθηναικός, édit. Jebb, p. 91). On peut voir encore à ce sujet, Théon, Προγυμνάσματα, *Rhet.*, éd. Sp., t. II, p. 110; Ménandre, Περὶ Ἐπιδεικτικῶν, *ibid.* t. III, p. 419, et Denys d'Halicarnasse, Τέχνη, § II. — Concevoir le passage comme Cp., c'est prêter gratuitement à Hypéride la fantaisie de dénigrer, de la manière la plus intempestive, une coutume oratoire fondée en raison et très-probablement goûtée, puisqu'elle avait été employée avec succès par Isocrate.

Mais, dira-t-on, le nombre des gens à louer peut provenir de nations si nombreuses que ce procédé en devient impossible. Cette raison, poussée si loin, prenons-là toutefois au sérieux : est-ce qu'Homère paraît εὐήθης, quand il énumère, avec quelque détail et dans un cas analogue, les Grecs de toute origine qui vont assiéger Troie? Pourquoi un orateur ne pourrait-il faire de même? Pourquoi, s'il s'agissait par exemple d'une ville qu'ont successivement peuplée plusieurs colonies, ne pourrait-il parler de chacune d'elles, si elles viennent de souche glorieuse?

Disons encore qu'avec la leçon de Cp., de deux choses l'une : ou la seconde partie de la phrase doit enchérir sur la première — et je m'étonne alors de trouver après εὔηθες une locution aussi timidement modeste que περίεργον ἡγοῦμαι — ou bien, les deux parties doivent présenter un contraste : dans cet autre cas, si la seconde moitié nous donne l'idée de chose *superflue*, ce ne peut être que parce que la première présentait l'idée de chose *nécessaire*, δεῖ du MS. (1).

D'ailleurs, pourquoi chercher des difficultés où il n'y en a pas, et que veut Hypéride?... s'affranchir de l'obligation de traiter, à l'exemple de Platon et de bien d'autres sans doute, le lieu commun de l'autochthonie; et, par une concession faite à l'usage, il déclare que la recherche de la naissance, *nécessaire* pour *d'autres peuples*, est *inutile* quand il s'agit des *Athéniens*. Il suffit de jeter les yeux sur le

(1) Toutefois, les circonstances et surtout la présence d'un corps de mercenaires dans l'armée de Léosthène auraient pu amener une idée voisine de celle qu'indique Cp, mais pourtant fort distincte : si la modification qu'il propose pouvait donner ce sens « *relever une à une la naissance de tant d'hommes venus de cités différentes est extrêmement difficile ; et quant aux morts Athéniens, c'est chose superflue.* » Je trouverais cette pensée très-rationnelle : la sépulture publique était, en effet, accordée aux étrangers morts pour Athènes, elle s'étendit même, à l'occasion, jusqu'à des esclaves; on n'aurait donc pas lieu de s'étonner que l'orateur comprît dans l'éloge des étrangers en même temps que des Athéniens; mais rien de pareil n'est donné par le texte. (Voir Pausanias, § 1. ch. 29, édit. Didot, et notre ouvrage sur l'*Oraison fun. dans la Grèce païenne*, p. 23. — Voir Lysias, *Epit.* p. 106, édit. Didot).

contexte pour être apaisé sur ce sujet. En voici la traduction : « Dirai-je successivement la naissance de chacun d'eux ? ce serait « être, j'imagine, d'une naïveté excessive : lorsqu'un orateur doit « louer des hommes, qui, partis d'endroits différents, se sont réunis « et habitent la même ville où ils ont apporté chacun leur nationalité « distincte, il est nécessaire qu'il vante l'extraction de chacun d'eux; « mais quand ce sont des Athéniens qu'il célèbre, des hommes qui, « autochthones, doivent à leur commune origine une noblesse qu'on « ne peut surpasser, il me semble inutile de parler d'une manière « spéciale de chaque naissance. »

Nous resterons donc fidèle à la deuxième édition de B. pour tout ce passage. Nous empruntons toutefois à C. τοῦτον au lieu de τούτων. Sa correction ποιούμενος est une bonne leçon; mais elle n'est pas ici nécessaire et nous nous piquons de respecter le MS.

Col. 5.

F. — Lig. 41. νέοι ποιεῖν. Lf. donne οἱ ἄλλοι ποιεῖν et Cp. οἱ ἄλλοι ἐπαινεῖν. Cp. voit dans οἱ ἄλλοι des *orateurs* et préfère naturellement ἐπαινεῖν; mais si je ne me trompe, c'est l'idée d'*enfants* que les lignes précédentes nous laissent dans l'esprit; de là la restitution de Lf. οἱ ἄλλοι ποιεῖν, que je n'adopte pourtant qu'en partie. Qu'on tire en effet sur le FS. un trait qui joigne ἐπιμνησθῶ de la 14ᵉ ligne à διεξελθεῖν de la 30ᵉ, et qu'on essaye de restituer le côté droit de la lig. 28 sans dépasser cette limite, on ne pourra y faire entrer οἱ ἄλλοι ποιεῖν et encore moins οἱ ἄλλοι ἐπαινεῖν. Je propose tout simplement νέοι ποιεῖν, qui correspond juste à l'espace laissé vide et qui vaut bien mieux pour le sens. Nous évitons, en effet, le vague de οἱ ἄλλοι ποιεῖν, nous continuons l'idée qui précède et il en résulte l'expression de l'une des prétentions favorites du peuple Athénien, très-fier, comme l'on sait, de l'éducation supérieure par laquelle il prétendait former l'homme et le citoyen. On peut voir à ce sujet la première partie du Ménexène, et de plus, Euripide, qui, dans une scène de ses *Suppliantes*, — où il critique l'oraison funèbre de son temps, — termine par cette péroraison un éloge ironique de Capanée et de ses compagnons, qu'il travestit en citoyens parfaits.

« Après ce que je viens de te dire, Thésée, ne t'étonne plus que « de tels hommes aient affronté la mort... la bonne éducation inspire « le sentiment de l'honneur, et l'homme exercé à la vertu rougirait « de devenir lâche. Le courage peut s'apprendre, puisqu'on en- « seigne à l'enfant à entendre et à répéter les connaissances qu'il

« ignore; ce qu'on a appris dans l'enfance, on le conserve dans la « vieillesse. Pères, élevez bien vos enfants! »

T. propose ἄνδρες ἀσκεῖν qui pèche par trop de longueur.

G. — Lig. 42, l'édition Cp. ajoute ὑμᾶς, visiblement trop long ici. Pourquoi d'ailleurs ne pas laisser à πάντας le sens le plus large : *tous*, tout le monde, même les absents, même les peuples les plus éloignés? Ὑμᾶς restreint inutilement l'idée aux personnes présentes à cette cérémonie; de plus, pour la portion la plus nombreuse de l'auditoire, je veux dire les Athéniens, il implique que, si on ne leur rappelait pas qu'ils élèvent leurs enfants selon les principes indiqués, *tous* pourraient bien ne plus le savoir.

COL. 6.

H. — Lig. 50, Cp. a substitué à καὶ ἐφθαρμένην de B. (2ᵉ édition) κατεφθαρμένην. Je crois la leçon anglaise préférable : καὶ, répété coup sur coup, communique à l'expression plus de force et de passion; le FS. d'ailleurs autorise καὶ ἐφθαρμένην comme κατεφθαρμένην, le T est douteux. Quant au développement qui suit ce mot, il dépend tout aussi bien de τεταπεινωμένην et de κατεπτηχυῖαν que de ἐφθαρμένην, auquel Cp. le rattache à l'exclusion des deux autres participes. On peut très-bien dire de la vénalité des traîtres qu'elle avait *avili, terrifié* et *corrompu* la Grèce.

I. — Lig. 87. Cp., d'après C., S., T. et F. adopte αὐτῆς au lieu de ἐξαυτῆς du MS., et suppose que ἐξ, qui se trouve juste au-dessus dans la ligne précédente, a été répété ici par distraction. Cela n'est pas impossible, et nous accepterions de grand cœur cette correction, si elle nous épargnait une difficulté; mais nous n'en avons point : « ils voyaient Thèbes effacée du nombre des cités et *en même temps* sa citadelle aux mains d'une garnison Macédonienne. » — ἐξαυτῆς établit un contraste qu'affaiblit la leçon αὐτῆς, et même, ce second mot est devenu si parfaitement inutile que la phrase gagnerait à ce qu'il n'y fût pas.

Lig. 89. τὴν δὲ χώραν ἄλλους διανεμομένους .... Bien que nos remarques doivent être exclusivement grammaticales, nous ne pouvons nous empêcher de rapprocher ce passage d'un trait mordant que Démosthène lance à Eschine dans son *Pro corona*, p. 125, édit. Didot : τοὺς Θηβαίους ἐλεεῖς, κτῆμα ἔχων ἐν Βοιωτίᾳ καὶ γεωργῶν τὰ ἐκείνων ...

J. — Lig. 97. Cp. écourte et donne ainsi ce passage : γενήσοντ[αι καὶ] τῶν ἔργων τῶν .... Le papyrus présente après γενησοντ un vide

d'un centimètre et demi de largeur, suivi de deux lettres fort endommagées, puis CTOY très-lisibles. Au-dessus de ces quatre dernières lettres se trouve une suite de points ressemblant à un trait à demi effacé. Cp. s'en autorise pour déclarer que ces six lettres ont été biffées.

Rien n'est plus arbitraire : des lettres biffées sont ordinairement coupées par le trait de plume ; or, les points que nous avons ici, placés juste entre les deux lignes, ne touchent CTOY en aucun endroit. Ils offrent, dans leur ensemble, quelque chose d'analogue à un certain nombre de traits qu'on remarque, çà et là, au côté gauche du papyrus, sous les premières lettres d'une ligne. Ces traits paraissent avoir eu pour objet d'avertir l'œil du lecteur qu'un repos important, une fin ou une subdivision de phrase vont se présenter (1). Il est probable que le MS. qui a servi de modèle à notre malencontreux copiste se composait de lignes plus longues que le nôtre, et qu'il portait régulièrement ce trait au commencement de celles où se trouvaient les divisions et les subdivisions du discours. Cette particularité eût pu nous être fort utile ; malheureusement le copiste, écrivant un peu à l'aventure et sans comprendre, en a d'abord négligé beaucoup, puis, s'il a mis assez généralement le trait au commencement de ses lignes, il ne s'est pas toujours soucié de le faire concorder avec la tête de phrase dont il est l'indice et qu'il faut parfois aller chercher à une ou deux lignes du lieu où elle devrait être. Voici probablement ce qui est arrivé : le MS. modèle indiquait sous Πυλαίαν, par un trait faiblement marqué, le repos qui précède ἅμα γὰρ (2) : notre copiste aura transcrit ce trait à demi effacé, sous forme de points, soit machinalement, soit comme une dépendance orthographique du mot. C'est ainsi que nous le retrouvons au-*dessous* de Πυλαίαν et au-*dessus* des lettres CTOY.

Je dois au lecteur l'explication à laquelle s'est arrêté Cp.: l'œil du copiste aurait dévié de θεωροὶ γενήσονται καὶ de la lig. 28 du FS. à ἀθροισθήσονται καὶ de la lig. 31, s'y serait emparé de τῆς τού, puis, remontant à τῶν ἔργων, aurait repris la suite du texte. Le FS., nous l'avons dit, porte deux lettres peu lisibles suivies de CTOY : la seconde de ces deux lettres, échancrée par la lacune, est bien un H. Entre γενήσοντ et ης του, qu'il s'agit de réunir, il y a place pour six

(1) Voir le fac-simile, notamment col. 4, lig. 11, 21, 26 — col. 5, lig. 7 au lieu de 6, 13, 28, 34 — col. 7, lig. 13 au lieu de 14, 26 et 30 — col. 8, lig. 18 au lieu de 17 et 32 — col. 9, lig. 1 au lieu de col. 8 lig. 43, etc

(2) Voir col. 5, lig. 28 du FS, un trait à demi effacé et un repos fort semblables à ceux que nous avons ici.

lettres. Je propose, comme dans ma 2e édition, γενήσοντ[αι ἐφεξ]ῆς τούτων, réclamé par le sens. Que veut dire en effet Hypéride? que les générations grecques qui se succèderont aux assemblées des Thermopyles seront *successivement* et à *jamais* les témoins des exploits que leur rappellera la vue de ces lieux. L'idée qui domine partout est celle que donne ἐφεξῆς; nous aurons donc : θεωροὶ γενήσονται ἐφεξῆς τούτων ἔργων τῶν πεπραγμένων αὐτοῖς, ou bien : τούτων τῶν ἔργων τῶν, en ajoutant un article qui peut très-bien avoir été omis.

K. — Lig. 100 : οὔτε μετ' ἐλαττόνων. — οὔτε est dans le MS.; Cp. le place entre crochets comme douteux et C. le rejette absolument : « vide, ajoute-t-il, quantum ineptiarum ea vocula stulte interposita pepererit! Joculare imprimis est οὔτε μετ' ἐλαττόνων ἠγωνίσαντο, quasi vero nunquam copiæ fuerint pauciores quam quibus Leosthenes præfuerit!... » La conclusion qu'en tire le savant helléniste me semble exagérée; ce que cherche à faire ressortir Hypéride, c'est la disproportion numérique des deux camps : on a vu des armées plus petites que celle de Léosthène, comme on en a vu de plus nombreuses que celle d'Antipater; mais, au dire de l'orateur, jamais armée aussi inférieure en nombre n'attaqua des adversaires plus puissants.

Col. 9.

L. — Lig. 105. Nous gardons νομίζοιμεν du MS. L'optatif présente une nuance qui paraît naturelle après ἄξιον συλλογίσασθαι. C., qui préfère νομίζομεν, appuie son opinion d'une explication ingénieuse et que son profond savoir nous garantit exacte dans la plupart des cas « Librarius voculam ἄν cum verbo finito conjungendam esse ratus veram scripturam νομίζομεν in optativum depravavit. » Néanmoins je ne crois pas que cette raison soit ici concluante. Elle nous entraînerait à admettre chez le copiste, faisant sa besogne, un certain travail de réflexion qui est plus que douteux. Tout annonce, en effet, que sa manière de copier ne cessait d'être servile que pour devenir machinale, et que souvent il ne comprenait pas ce qu'il écrivait. Prenons-en un exemple entre vingt et jetons les yeux sur la lig. 6 de la col. 5 du *fac-simile*, nous trouvons, sous les premières lettres de γενεαλογεῖν, le trait annonçant la fin prochaine d'une phrase, puis, avant ἕκαστον, l'espèce d'accent aigu qui sépare d'ordinaire deux divisions ou subdivisions importantes; or, grâce à ce signe, qui devrait suivre ἕκαστον, ce mot, tout en appartenant à la première phrase, se trouve rejeté dans la seconde, qu'il rend inintelligible.

Lig. 111. Nous n'adoptons pas ἐκλείπτους ἄν de l'édition Cp. au

lieu de ανεκλειπτους du MS., mais, à l'exemple de S., nous séparons ἂν de ἐκλείπτους. Deux mots plus loin, Cp. supprime l'interrogation après καθεστάναι; nous croyons devoir la rétablir. Il est visible, en effet, que les infinitifs ἰσχύειν et καθεστάναι continuent le mouvement commençant à ἆρ οὐκ ἄν....

M. — Lig. 112. B. avait donné ἀναγκαζόμεθα καὶ νῦν ἔχειν · θυσίας μὲν ἀνθρώποις γιγνομένας ἐφορᾶν. Cp. préfère : ἀναγκαζόμεθα καὶ νῦν · ἔστι θυσίας μὲν... C.. tout en admettant la leçon de B., fait très-bien ressortir en quoi elle laisse à désirer : « Verbi ἔχειν vix prima litterula E in cod. superest : quanquam non facile aliquid expleveris, tamen ἔχειν non est satis sententiæ accommodatum; aptius esset φέρειν aut simile quid ex iis quæ vel nunc ferre ac pati cogimur. » Je crois pouvoir satisfaire au désir de C. en proposant ἐᾶν (εαειν), qui a le sens et le nombre de lettres voulus, « *ce que nous sommes forcés de tolérer encore.* » Il est entendu qu'il ne s'agit ici que des lieux où l'influence des Macédoniens n'est pas encore tombée devant la prépondérance renaissante d'Athènes.

Quant à la leçon ἔστι θυσίας, tout en reconnaissant qu'elle rend très-correcte et très-coulante la fin de la phrase, je ne crois pas qu'on puisse admettre un point après νῦν, comme le voudrait Cp. ἀναγκαζόμεθα suppose et exige un infinitif qui dise ce que lui-même ne dit pas; Cp. trouve monstrueux ἀναγκαζόμεθα ἐφορᾶν .... ἡμᾶς ἀναγκαζομένους .... et s'étonne que des commentateurs l'aient laissé passer sans le voir... La preuve que la chose n'est pas trop monstrueuse, c'est qu'en effet on ne s'en est guère aperçu; et cela se conçoit : ἀναγκαζόμεθα est séparé de ἀναγκαζομένους par sept ou huit lignes de texte renfermant une énumération extrêmement rapide et passionnée, et nous ne croyons pas qu'il faille toujours demander aux mouvements oratoires cette régularité logique et strictement grammaticale, partout ailleurs si nécessaire. Ce qui reste dans l'esprit, quand on arrive à ἀναγκαζομένους après les membres de phrase qui le précèdent, c'est l'idée de ἐᾶν bien plus que celle de ἀναγκαζόμεθα, c'est quelque chose d'un peu confus, comme tout ce que fait jaillir la passion après avoir impétueusement effleuré mainte chose irritante. Hypéride, sans doute eût pu revenir sur cette expression, pour la modifier, mais Hypéride, dans ce même discours, a visiblement dédaigné ces retouches par lesquelles le talent revient sur les périlleux hasards de l'improvisation, et nous renvoyons comme exemple à la fin de la note U.

Lig. 114. B. τούτων οἰκέτας. Cp. et tous les autres éditeurs τοὺς τούτων, que j'ai adopté.

N. — Lig. 118. Cp. κρίνομεν au lieu de κρίνοιμεν. Nous conservons cette seconde leçon : l'optatif avec ἂν s'emploie pour marquer une supposition, et parfois cette forme conditionnelle comme ici peut se traduire par un véritable futur affirmatif (Burnouf, § 366,) : « *aussi plus nous supposerons intolérables les traitements auxquels il fallait s'attendre, plus nous devons regarder*, etc.... »

Col. 10.

O. — Lig. 123. Cp., d'accord avec le MS. et le plus grand nombre des éditeurs, a gardé πλήγας λαμβάνειν. Ces deux mots, que C. est tenté de supprimer, paraissent être une allusion aux différents désastres subis antérieurement par Athènes ou ses alliés, dans leurs guerres contre la Macédoine ; peut-être même doit-on donner plus de portée à l'allusion et l'étendre à tous les revers qu'ont pu essuyer dans le passé les armes d'Athènes. Cela reviendrait à dire : Il fallait, pour ressaisir l'hégémonie, remporter en une seule campagne autant de victoires qu'il avait fallu de défaites pour la perdre. Toutefois λαβάνειν doit être changé en λαβεῖν pour devenir temps passé et se trouver d'accord avec tout le contexte.

P. — Lig. 132. Cp., d'après F., donne ainsi ce passage : φέρει γὰρ [οὐδεν] πᾶσαν εὐδαιμονίαν ἄνευ τῆς αὐτονομίας ... Cette leçon fait très-gratuitement violence au MS., qui n'a aucune trace de οὐδεν et porte αυτονομεινας sinon αυτουομεινας. On sait, en effet, que la plus légère distraction peut faire écrire un N à la place d'un Υ ; or, le N de αυτον a la queue aussi fortement marquée que l'ont d'ordinaire les Υ. En pareil cas, il est permis d'incliner vers celle des deux lettres qui se prête le mieux au sens le plus juste. Aussi n'eussions-nous rien à dire de l'addition de οὐδὲν, ni de la suppression de ε et de ν dans μεινας ; qui peut, en présence de la phrase vacillante et mal amenée que substitue Cp., ne pas regretter la pensée forte, mâle, concise et parfaitement soudée à ce qui précède, de l'édition princeps? On me dira que l'expression n'en était pas de tout point irréprochable. J'en conviens ; mais n'a-t on rien à dire de la rédaction nouvelle? Ce que l'on attend après οὐδὲν, c'est bien plutôt οὐδεμίαν que πᾶσαν. — φέρει γὰρ οὐδὲν οὐδεμίαν εὐδαιμονίαν ... attendu que, pour un noble cœur, là où ne se trouve pas l'indépendance de la patrie, ne se trouve à *aucun degré* le bonheur et moins encore le *souverain bonheur* πᾶσα εὐδαιμονία. On avait, je pense, trouvé mieux au début : B. et R., sans oublier D., avaient proposé πᾶσιν au lieu de πᾶσαν ; j'ai ajouté à mon tour, puisqu'il faut ajouter quelque chose : φέρει γὰρ πᾶσι τὴν πᾶσαν εὐδαιμονίαν ἄνευ τῆς αὐτοῦ ὁ μείνας. Le copiste, en effet, copiant lettre

par lettre, a pu être trompé par la répétition du même mot à deux cas différents, et à son insu, passer de l'un à l'autre sans voir τὴν, qui les séparait. Quant au sens de μείνας, nous renvoyons aux passages où il figure dans Démosthène, *Olynthienne*. II, p. 7, 11, et dans Tyrtée, fragments conservés par Stobée et par Lycurgue. — Plus bas, lig. 141, j'ai adopté διά τοι τούτους de C. et de T.

Q. — Lig. 143. Je disais, dans ma seconde édition, de la leçon que j'adopte aujourd'hui..... « il faudrait qu'on eût, au commen- « cement de la phrase ἀδελφαὶ γάμων τετυχήκασι ἢ τεύξονται, elles ont *eu* « *ou* elles *auront*. Dût-on admettre — et je l'admets — que καὶ soit « possible, il resterait encore à expliquer pourquoi παῖδες n'est point « précédé de cette même conjonction, ou suivi de l'enclitique τε, qui « l'accompagnent d'ordinaire au dernier terme d'une énumération. « Si néanmoins on adopte la version anglaise, je proposerai de « fermer la parenthèse après ἐκλιπόντας. C'est ce qu'a fait C.; toute- « fois, la modification qu'il apporte à la fin de cette phrase rend « peut-être difficile l'emploi de τῶν (après ἀλλὰ, lig. 10 du FS.). » La liaison naturelle des idées réclame, en effet, τὴν ἀρετὴν τῶν οὐκ ἀπολωλότων.... ἀλλὰ μετηλλαχότων... bien plutôt que τὴν ἀρετὴν τῶν οὐκ ἀπολωλότων..... ἀλλὰ τῶν μητηλλαχότων.... attendu que la négation οὐκ, en détachant τῶν du participe qui la suit, oblige cet article à se reporter plus loin sur le mot que préfère l'orateur, sur μετηλλαχότων, qui, conséquemment, ne peut avoir lui-même un article sans que ce dernier fasse double emploi. Je m'étais autorisé de ces raisons, qui ont conservé toute leur force pour proposer la leçon suivante : ἀδελφαὶ γάμων τῶν προσηκόντων ἐννόμως τετυχήκασι, καὶ τεύξονται παῖδες, ἐφοδίου εἰς τὴν πρὸς τὸν δῆμον εὔνοιαν, τῆς τῶν οὐκ ἀπολωλότων ἀρετῆς — οὐ γὰρ θεμιτὸν τούτου τοῦ ὀνόματος τυχεῖν τοὺς οὕτως ὑπὲρ καλῶν τὸν βίον ἐκλιπόντας — ἀλλὰ τῶν τὸ ζῆν εὐδαιμόνων τάξιν μετηλλαχότων ἕξουσιν. » ...

D'où vient donc que j'ai abandonné une correction qui n'est pas essentiellement mauvaise et que B. semblait approuver (1)? C'est qu'il est assez difficile d'admettre que le hasard ait changé en accusatifs les trois génitifs ἐφοδίου, τῆς et ἀρετῆς. C'est qu'en outre ἔχουσι irait mieux au sens que je donne que ἕξουσι et qu'il me faudrait (ce dont on abuse un peu aujourd'hui) prétendre que le copiste a eu dans l'œil le ξ de τάξιν qui se trouve juste au-dessus de ἕξουσιν. D'ailleurs, comme on l'a pu voir, j'ai supprimé le τῶν, qui faisait double

(1) Caffiaux ingeniously places the comma at τετυχήκασι and changes ἐφόδιον and τὴν ἀρετὴν in to genitives.

emploi et qui était l'obstacle le plus sérieux à l'acceptation du texte original.

COL. 11.

R. — Lig. 146. Le MS. donne, très-nettement écrit : ΥCΑΙ ...ωΝ et si l'on prend garde que dans un texte comme celui-ci C, Δ et Α peuvent se ressembler, que ω majuscule, Μ et le double Λ se confondent souvent, on admettra très-bien εὐδαιμόνων ou εὖ Δαιμόνων en donnant à l'un comme à l'autre mot le sens que prête Hésiode à Δαίμων, quand il s'en sert (*Op.* 121) pour désigner les hommes de l'âge d'or devenus dieux au sortir de cette vie. Cette double restitution trouve un solide point d'appui dans le passage correspondant de l'Oraison funèbre de Démosthène où se rencontrent précisément les deux idées : « πῶς οὐ χρὴ τούτους εὐδαίμονας νομίζεσθαι .... τὴν αὐτὴν τάξιν ἔχοντας τοῖς προτέροις ἀγαθοῖς ἀνδράσιν ἐν μακάρων νήσοις » Edition Didot, p. 737. Cp. préfère lire : εἰς αἰωνίων ; et, de ce que l'on dit τάξις αἰώνιος, il conclut qu'on doit accepter τάξις αἰωνίων : la chose est douteuse. Je puis, en effet, quand il s'agit des morts, parler de leur séjour *éternel*, sans croire pour cela que l'expression *les éternels* puisse leur convenir.

S. — Lig. 147. Nous adoptons la leçon εἰ γὰρ ὁ τοῖς ἄλλοις ὤν, qui semble décidément réunir tous les suffrages. Toutefois, au lieu de ἀνήκεστος de Cp., nous proposons ἀνίλαστος, qui, meilleur pour le sens, s'accorde mieux encore avec le MS. On peut hésiter, en effet, entre Η et Λ pour la lettre qui précède la lacune. Du reste, ne craignons pas de le répéter, le texte porte εἰ γὰρ .... ἀμοιβῶν ἂν εἴη, ou ειλ, et laisse pressentir τόπος, dont le premier ο et le π se lisent assez bien ; et nous ne serions pas surpris que, plus tard, on revînt à cette leçon aujourd'hui condamnée, même par B. Ce ne serait pas du reste la seule fois, à notre avis du moins, que l'éditeur anglais aurait renoncé trop modestement à ses premières vues souvent ingénieuses et justes.

Au fait, plusieurs éditeurs, sur la foi du principe avancé par C., ont adopté le changement de κρίνοιμεν et de νομίζοιμεν en κρίνομεν et νομίζομεν : qui les empêche ou plutôt qui les dispense de l'appliquer ici encore, surtout en présence de la leçon si formelle du MS.? De quoi se montre-t-on blessé? Est-ce de la pensée, est-ce de la forme? Quant à la pensée, ce doute, appliqué à la vie future, dans le voisinage d'une affirmation positive, est un des traits saillants de tous les devanciers d'Hypéride (1), et on le retrouve avec la même hési-

(1) *De l'oraison funèbre dans la Grèce païenne*, p. 51 et suiv.

tation à la fin du morceau conservé par Stobée. Si l'on s'en prend à la forme, il ne m'appartient pas d'être tranchant en présence de l'opinion des savants qui ont étudié ce passage; je me permettrai pourtant de faire observer que, dût-on laisser subsister ἄν, qui peut disparaître, la forme qui reste, quoique rare, n'est pas impossible, surtout si l'auteur a voulu présenter sa pensée avec une excessive réserve. Quant à τόπος ἀμοιβῶν, j'avoue qu'il ne me blesse en aucune façon : si l'on peut lire τόπος ἀναπαύσεως, pour désigner le tombeau où repose un cadavre, ne peut-on pas dire τόπος ἀμοιβῶν pour marquer le lieu où l'âme, qui vient d'en être détachée, est allée recevoir sa récompense?... Voici dans l'Oraison funèbre de Procope, par Choricius, un passage où se retrouve la même pensée : Πείθομαι τοῦτον εἰς ὁμοίαν τῷ Κύρῳ τάξιν ἐλθεῖν, εἴτε χωρίον ἐστὶ τερπνὸν, ὃ δὴ Μακάρων Νήσους οἱ μῦθοι καλοῦσιν, εἴτε καὶ ἄλλη τις ὥρισται τοῖς ἀγαθοῖς ἀμοιβή. » Édit. Boiss., p. 22. La manière dont ἀμοιβή est amené et entouré, enchaîne si nécessairement l'idée de *lieu* à l'idée de *récompense*, qu'on ne peut traduire sans les employer toutes deux. Remarquons, en effet, τάξιν et χωρίον qui dominent toute la phrase, remarquons encore εἴτε et ce qu'il a d'expressif en se répétant devant καὶ ἄλλη τις ὥρισται ..... ἀμοιβή. — J'ai dit tout à l'heure que les auteurs d'oraisons funèbres reproduisaient assez volontiers un certain nombre de formes convenues : on remarquera, quoique adouci, dans cette citation, le doute appliqué à l'existence ultérieure de l'âme. Et cependant Choricius est chrétien, Procope l'était aussi; mais le rhéteur eût cru déroger s'il n'avait pas suivi aussi fidèlement que possible ces grands modèles d'une éloquence dont Hypéride a été le représentant le plus admirable et le plus admiré.

T. — Lig. 132. ἀπεδειξαν. Comme tous les éditeurs, j'aimerais mieux ἀπεδείξαντο; mais fidèle au principe de ne faire violence au manuscrit que dans les cas nécessaires, je conserve ἀπέδειξαν, qui est très-distinctement écrit. C'est une singularité à ajouter à quelques autres de même nature que présentent les textes d'Hypéride : ἀκουσόντων, ἀπολαύσομεν, σπουδάσουσι, etc... Voir les notes V et X.

U. — Lig. 132. Nous maintenons ἄρξασθαι, que B. avait originairement donné. Il est visible, en effet, que l'orateur, revenant sur le même ordre d'idées, reprend les mêmes mots ou peu s'en faut : ἐξ ἀρχῆς γεγονέναι .... ἄρξασθαι γέγονε. — Le FS. porte distinctement αξαθαι, et même avant ξ se trouve un signe qui, dans le texte modèle, était sans doute le P qui nous manque. Cp. remplace ἄρξασθαι par ἐξῆν Ἀθηναίοις, qui me semble regrettable à plus d'un titre. Ce qu'il regrettera tout d'abord, c'est d'avoir prêté à D. et à moi une ineptie

dont nous sommes innocents tous les deux. Nous n'avons pas, selon Cp., compris qu'il s'agissait ici d'une *nouvelle naissance*, et nous paraissons croire qu'*avant de mourir* Léosthène et ses compagnons *n'ont pas été des hommes parfaits*, « compliment peu flatteur pour « ceux qui n'avaient pas eu la chance d'être tués (1). »

Si Cp., au lieu de s'arrêter à quelques mots, avait lu toute la phrase qu'il incrimine, il aurait vu que ce qu'il appelle *son opinion*, est tout simplement la nôtre, et il m'est aussi facile qu'agréable de l'en convaincre en copiant mot à mot dans ma traduction le morceau tout entier.,. « Comment ne pas penser qu'une *vie nou-* « *velle, plus belle que leur vie passée*, a entièrement *recommencé* pour « eux? Car jadis, à l'époque de leur enfance, ils n'avaient qu'une « intelligence bornée : ils sont maintenant des hommes parfaits; il « leur fallut alors un temps bien long et des dangers sans nombre « pour prouver leur vertu : cette vertu *est maintenant* le *point de* « *départ* d'*une nouvelle carrière* dans laquelle ils entrent déjà célè- « bres et renommés par leur valeur. »

Voilà qui me dispense d'une plus longue réfutation.

Quant à ἐξῆν Ἀθηναίοις, c'est une leçon tout à la fois inacceptable pour le sens et pour la forme. Que Cp relise toutes les oraisons funèbres politiques d'Athènes, il verra que l'ambition de la fière et glorieuse république ne se bornait pas à une célébrité *intérieure*, mais qu'elle avait au contraire la prétention, non-seulement d'être admirée des autres Grecs, mais encore du monde entier et de lui servir de modèle. Voir Périclès, Lysias, Platon, voir même Hypéride (col. 3 et 4); et il est impossible d'admettre que le même orateur soit descendu si bas après être monté si haut. — Si le sens ne vaut pas grand'chose, la forme vaut moins encore. Ce n'est pas ἐξῆν que doit avoir Cp , c'est ἔξεστι. Je reconnais qu'il faut en regard de γεγόνασι un temps qui y réponde, mais γεγόνασι n'est pas un *passé*, c'est un de ces parfaits qui ont la force du *présent* : ils *sont devenus*, donc ils *sont*. et le voisinage de νῦν ne laisse à ce sujet aucun doute : νῦν domine encore le membre de phrase où se trouve ἐξῆν Ἀθηναίοις : c'est donc ἔξεστι qu'il réclame, et Cp., en négligeant les oppositions fortement contrastées que présentent τότε μὲν et νῦν δὲ dans toute cette phrase, a accouplé malgré eux, par son νῦν ἐξῆν, le présent et le passé dans une phrase fort suspecte.

(1) Certo se una tal cosa avesse detto Iperide non sarebbe stato un bel complimento per tanti altri valorosi che non aveano avuto la fortuna d'essere uccisi, p. 70.

Lig. 154. Nous gardons, car telle est la leçon formelle du MS., ναί, que Sch. propose d'ailleurs de remplacer par καὶ.

Lig. 154 et 155. καιρὸς et τόπος. Ces deux mots se trouvent ici intervertis de la manière la plus étrange : « En quel *temps* ne par« lerons nous pas de leur courage. en quel *lieu* ne les verrons-nous « pas l'objet de l'émulation et des louanges les plus honorables?... « Ne sera-ce pas *dans la prospérité publique*... » Tout le monde doit remarquer l'absence de liaison que présente cet ordre d'idées : comment faire dépendre de l'idée de *lieu* τόπος l'idée de *prospérité*, qui ne peut s'accorder qu'avec celle de *temps*, καιρός?

J'avais proposé, dans ma seconde édition, de substituer τόπος à καιρὸς et καιρὸς à τόπος, mais les autres commentateurs paraissent avoir admis cette légère incohérence comme une de ces irrégularités qu'amènent la chaleur et la véhémence oratoires. Nous ne serons donc pas plus sévère qu'ils ne l'ont été. et nous considérerons en bloc et sans les séparer les idées de *temps* et de *lieu* pour en faire dépendre les développements qui les suivent.

Col. 12.

V. — B. et plusieurs autres éditeurs ont restitué le commencement et la fin de cette colonne; seuls, D. et moi avons tenté le reste. De tous ces essais Cp. n'a guère conservé que six à sept lignes du bas de la colonne : c'était son droit; néanmoins, comme l'on doit quelques égards à ceux dont les efforts ont sérieusement abordé une tâche semblable, *periculosæ plenum opus aleæ*, il a donné, dans ses notes, au bas des pages correspondantes, une place à ces différentes restitutions; toutefois je n'y vois figurer ni celle de D. ni la mienne. J'aurais mauvaise grâce à parler de mon propre travail, et s'il s'y trouve quelque énormité compromettante, comme c'est probable, j'a bien plutôt à remercier Cp. Mais si je ne m'étonne pas de l'absence de ma restitution, je n'en puis dire autant de celle de D. Elle était très-digne de figurer a côté des autres et elle eût intéressé ceux qui n'avaient pas cru devoir aller aussi loin que lui. Cp. me pardonnera de lui faire à ce sujet un tout petit reproche. Quand un homme de talent, un membre de l'Institut de France, s'est donné la peine d'affronter les plus sérieuses difficultés de la science, celles de rétablir sur de faibles indices la pensée, toute la pensée d'un auteur, le moins qu'on doive au résultat de son labeur c'est de lui épargner, en le laissant dans l'ombre, une rai on comme celle-ci : « supplir tutta la colonna è cosa affato impossible et non s'intende come abbiano preteso poterlo fare Cf. e Dehèque. » A cela D. avait répondu

d'avance comme ce sage devant lequel on niait la possibilité du mouvement. La restitution de D. est assez connue de nos hellénistes pour que je me dispense de la reproduire, et je me bornerai, dans l'intérêt de la mienne, à exposer ce qui peut lui concilier quelque indulgence. A vraî dire, le fond de la pensée ne peut être douteux que pour l'intervalle qui s'étend entre les lignes 20 et 30 du FS. On se rappelle ce que nous avons dit de la réforme introduite par Hypéride dans l'oraison funèbre; ajoutons que chaque année la même cérémonie ramenait un discours sur le même sujet.

Cela s'était fait avant Hypéride, et cela se fit si bien après lui qu'au dire de Cicéron, on finit, à défaut de discours spécial, par lire annuellement le Ménexène dans ces assemblées (1). De cette coutume procède déjà la restitution des premières lignes du discours Τῶν πάντων μὲν λόγων τῶν μελλόντων ῥηθήσεσθαι .... et l'orateur, en rompant avec des habitudes surannées, peut très-bien et doit même avoir désiré qu'à son exemple on abandonnât, pour l'avenir, les vieilleries plus ou moins glorieuses du passé. Les mots dont il nous reste la trace [κοῦ]φ̣οι λόγοι... Ἕλλην.... Φ̣ρυγῶν.... στρα[τείας] [ῳ̣]δαῖς ἐπᾴ[δοντες], la suite si merveilleusement retrouvée par B., tout nous porte à croire que l'orateur exprimait l'assurance que de vains discoureurs ne reviendraient plus sur les légendes héroïques, bonnes pour les poëtes, comme l'avait déjà dit Platon; et qu'on s'en tiendrait au récit des belles actions de Léosthène et des guerriers morts avec lui. Tel est le fond d'idées dont je me suis inspiré : il est de tout point en concordance parfaite avec les autres parties du discours (2), avec les circonstances historiques et avec le rôle d'Hypéride comme réformateur de la tribune funèbre : voilà les ***stamina : subtemen habet quò subeat***. Je laisse à de plus habiles le soin d'en tirer un meilleur parti; toutefois voici ma restitution :

MS. et restitution de B.	Même restitution complétée.
παρὰ ποίᾳ δὲ τῶν	παρὰ ποίᾳ δὲ τῶν
ἡλικιῶν οὐ μακαριστοὶ	ἡλικιῶν οὐ μακαριστοὶ
γενήσο[νται; πρῶτον μὲν πα]	γενήσο[ται; πρῶτον μὲν πα]-
ρὰ τοῖς γ[έρουσιν, οὗτοι γὰρ ἄ]	ρὰ τοῖς γ[έρουσιν, αὐτοῖς γὰρ οὐκ ἄ]-
φοϐον ἄ[ξουσιν τὸν λοιπὸν]	φοϐον ἄ[γειν ἐξῆν τὸν πρὶν]
βίον κα[τὰ τὴν ἀρτίως]	βίον κα[ὶ ἥδονται τῇ ἀδείᾳ]
γεγενη[μένην ἀσφάλειαν]	γεγενη[μένῃ πᾶσι βεϐαίᾳ]

(1) Voir *De l'Oraison funèbre dans la Grèce païenne*, p. 144 et suiv.
(2) Voir, entre autres, la fin de cette note et la suivante.

διὰ τούτ[ους · ἔπειτα παρὰ τοῖς]	διὰ τούτ[ους · ἔπειτα παρὰ τοῖς]
ἡλικιώτ[αις]	ἡλικιώ[ταις · τῷ γὰρ τούτους]
τελευτησ[αντ].	τελευτῆσ[αι, τὴν πόλιν ὁρῶσι]
καλῶς σ.	καλῶς σ[εμνῶς τε μάλα ἔχειν].
παρὰ π[ο].	Παραπο[λὺ δὲ μακαρίζουσιν]
αἵ γε τὸν.	αἵ γε τὸν [βίον εἰσιοῦσαι]
νεωτερο.	νεωτέρ[ων γενεαί! αἰῶνα ἅπαν]-
τα ου τὸ[ν].	τα, οὐ τόν[δε λοιπὸν ἀργὸν ἄξου]-
σιν αὐτ[οὶ μιμεῖσθαι σπου]	σιν! αὐτ[αὶ μάτην τοιάδε σπου]-
δάσουσιν . . . .[πα]-	δάσουσιν [ἀπομιμεῖσθαι πα]-
ράδειγμα	ραδείγμ[ατα, τούτων γὰρ μηδαμ]-
οὐ τὴν ἀ[ρετὴν καταλελοί]-	οὐ τὴν ἀ[ρετὴν, ἧς πάντας ἀπολελοί]-
πασι; οὐχ [ἄξιον ἐγκωμιά]-	πασιν οὐχ [οἷόν τε ἀφανί]-
ζειν α[ὐτοὺς]. . . . . ;	ζειν. Ἀ[λλ' ἔγωγε δέδοικα]
μὴ τινε[ς]. . . . .[κοῦ]-	μή τινε[ς περὶ τούτων κοῦ-]
φοι λό[γοι].	φοι λό[γοι τὰ τῶν ἀρίστων]
Ἕλλην	Ἑλλήν[ων ἀμαυρῶσιν ἔργα]
τῷ πε	τῷ π[ροελέσθαι τὰς ἐν τῷ]
παραπ[ε].	παραπ[επτωκότι χρόνῳ, κατὰ
Φρυγῶν κ.	Φρυγῶν, κ[αίπερ ἐνδόξων, στρα-
τειας εγ.	τείας, ἐγ[κωμιάζοντες αὐτοὺς οὐ-]
δε τῆς ευ.	δὲ τῆς εὐ[ανδρίας αὐτῶν, ἀλλὰ]
τα τοῖς Ἕ[λλησιν].	τὰ τοῖς Ἕ[λλησι πεπραγμένα],
ἅπασι κ[αὶ λόγοις καὶ ᾠ-].	ἅπασι κ[τινὰ ποιητικῶς ᾠ-]
δαῖς ἐπᾴ[δοντες · Σεμνό]. . .	δαῖς ἐπᾴ[δοντες. Σεμνό-]
τερα γὰρ ἕ[ξεσται ἐντεῦθεν].	τερα γὰρ. . . . . . . etc.
περὶ Λεωσ[θένους εἰπεῖν]. .	
καὶ τῶν τ[ετελευτηκότων]. .	J'emprunte le reste à B.
ἐν τῷ πολ[έμῳ τῷδε... etc.	

TRADUCTION :

« Tous les âges ne les proclameront-ils pas heureux?... »

[Les vieillards d'abord : leur vie jusqu'ici n'était pas bien paisible, et ils se réjouissent de la sécurité, désormais inaltérable, que ces braves ont conquise. Leurs compagnons d'âge ensuite : ce trépas glorieux n'a-t-il pas donné à leur patrie la prospérité et la gloire? Mais ceux-là surtout jalousent leur bonheur, qui, composant la génération nouvelle, et débutant dans la carrière, se voient pour toute leur vie et non pour un reste de jours, condamnés au repos de l'impuissance! Vainement ils auront à cœur d'imiter de pareils exemples : la vertu de ces guerriers, vertu qui efface toutes les

gloires du passé, brillera toujours d'un éclat supérieur. Seulement je crains que de vains discoureurs n'obscurcissent les exploits des plus braves des Grecs, mettant au-dessus d'eux ces expéditions dirigées autrefois contre les Phrygiens, bien qu'ils soient célèbres; je crains que, cherchant l'éloge de ces guerriers ailleurs que dans leurs propres exploits, ils n'y ajoutent, en poëtes qui chantent sur la lyre, les événements heureux accomplis autrefois par tous les Grecs réunis. On aura désormais de plus grandes choses à dire de Léosthène et de ceux qui sont morts dans cette guerre! Si c'est le plaisir qu'on y trouve qui fait entendre volontiers ces antiques exploits, quels récits peuvent être plus agréables aux Grecs que l'éloge de ceux qui ont sauvé la liberté de l'oppression macédonienne? si c'est l'utilité qui en résulte], quel discours pourrait être plus profitable à l'âme de ceux qui doivent l'entendre, que l'éloge de la bravoure et le panégyrique des hommes de cœur? »

Lig. 13. τόνδε λοιπὸν. Indépendamment des compagnons d'armes de Léosthène, l'assemblée se composait sans doute à peu près exclusivement de vieillards ou d'hommes faits dont la vie, comme celle de l'orateur, appartenait au passé, quant à sa meilleur partie du moins : de là l'expression que nous avons risquée : τόνδε λοιπὸν « ce reste de jours, ce peu que, nous, ici présents, nous avons à viv e encore » par opposition avec la vie tout entière ἅπαντα αἰῶνα, que les enfants voient devant eux dans l'avenir. — Lig. 15. σπουδάσουσιν est encore une de ces formes peu attiques, comme il s'en trouve çà et là dans ce texte. A la vérité, ce mot appartient en partie à la restitution, mais il est si difficile de l'éviter qu'on peut le regarder comme acquis au discours : B., D. et T. l'ont adopté. Du reste, il ne faut pas s'y tromper, celui qui a écrit le texte sur lequel s'est faite la copie dont nous usons a certainement voulu donner ces futurs à l'actif et ne s'est guère soucié du moyen. Peut-être transcrivant le discours de mémoire, y a-t-il introduit ces formes, usitées de son temps et dans son pays : on ne peut croire, en effet, que le hasard se soit amusé à conduire ainsi, toujours dans le même sens, la plume du copiste et à lui faire commettre toujours régulièrement les mêmes irrégularités. L'édition définitive les fera disparaître.

Col. 13.

X. — Lig. 173. MS. ἀσουσόντων et ἐγκωμιάσοντος. Les commentateurs en général ont changé le premier en ἀκουόντων et le second en ἐγκωμιάζοντος. Je garde provisoirement ἀκουσόντων (voir la note

précédente) et je maintiens ἐγκωμιάσοντος. On remarquera que ces deux futurs sont tout à fait conformes aux vues que je suppose à Hypéride, dans ma restitution de la colonne 12, sur la manière dont on devra concevoir après lui les éloges funèbres.

Y. — Lig. 178 et suiv. ἆρ' οὐκ ἂν οἰόμεθα ὁρᾷν .... nous voici arrivés au morceau sinon le plus beau, du moins le plus oratoire. C'est aussi celui que le copiste à le moins compris dans son ensemble; on le voit par la manière dont il estropie les mots saillants, ceux qui dessinent l'attitude et le mouvement de toute cette partie : ἆρ'οὐκ ἂν ωόμεθα οταν .... δεηγορμενων .... εγω δη, etc... et cela n'a rien d'étonnant : la contexture savante et artistement combinée de ces périodes dépassait la portée de son savoir ou de son attention. Examinons ce passage, prosopopée brillante et animée où se retrouve l'art ingénieux d'un disciple d'Isocrate.

Hypéride y montre à son auditoire quelle réception est faite dans les enfers au héros athénien et à ses compagnons. L'idée de *voir* domine tous les tableaux qu'une expressive hypotypose fait passer devant les yeux..... *« ne voyons-nous pas..... je vois certainement..... je pense même que*, etc. » Ce mouvement se compose donc de trois phrases d'allure et de construction symétriques, dominées chacune par trois locutions analogues et de force progressive : ἆρ'οὐκ ἂν οἰόμεθα ὁρᾷν ... ὁρῶ δὴ ... οἶμαι δὲ καὶ ... Chacune de ces trois divisions renferme, comme subdivisions, des comparaisons parallèles, et les deux premières surtout présentent une identité de mouvement, de tournure et d'expression extrêmement remarquable. Vous diriez la strophe et l'antistrophe d'un chœur de tragédie, suivies de l'épode. Nous pouvons à peu de frais en rendre le dessin visible.

Première phrase : ἆρ'οὐκ ἂν οἰόμεθα ὁρᾷν ...... ὧν οὗτος τοσοῦτον διήνεγκε .... ὥστε οἱ μὲν μετὰ .... ὁ δὲ μετὰ .... κἀκεῖνοι μὲν .... ὁ δὲ ....

Deuxième phrase : ὁρῶ δὴ.... ὧν οὗτος τοσοῦτον ὑπερέσχεν ...... ὅσον οἱ μὲν .... ὁ δὲ .... κἀκεῖνοι μὲν ...... οὗτος δὲ ......

Troisième phrase : οἶμαι δὲ καὶ τοὺς .... οὐδ' ἐκείνους οὔπως οἰκειοτέρους .... ὡς ...... οὐδ' ἐκείνοις ἂν μᾶλλον ... ἤ .....

Notre manière d'envisager toute cette partie fait tomber bien des difficultés de détail, peut-être des non-sens, et assurément un gros contre-sens auquel on est fatalement entraîné par la phrase suivante, que nous expliquerons en son lieu. On a pu voir que j'ai substitué à ἐγώ de la lig. 42 du FS., le mot ὁρῶ, sans lequel les divisions et subdivisions signalées plus haut sont impossibles. D., dont la resti-

tution pour ce passage ne figure pas plus que la mienne dans l'ouvrage de Cp., avait donné ἐρῶ en rendant la phrase interrogative Cette leçon ne trouble en rien l'arrangement ingénieux sur lequel j'ai appelé l'attention : la restitution de ἐρῶ est excellente, je voudrais l'avoir trouvée moi-même, et si je ne lui sacrifie pas complétement ὁρῶ, c'est qu'il m'est difficile de me dépouiller tout à fait de cet *amore inventionis* dont parle Quintilien. Les éditeurs qui viendront après moi emprunteront ἐρῶ à D. et ils auront raison. Cp., en mettant λέγω à la place de ὁρῶ (lig. 42, εγω du FS.) a détruit, avec l'unité de toute cette partie, ce qu'elle peut avoir de mouvement et de chaleur. De plus, je l'avoue à ma honte, je ne construis pas facilement la phrase qui en résulte.

Z. — Lig. 151. Nouvelle bévue du copiste : τωνδεηγορμενων κα..ουμενους. Cp. restitue : τῶν πεπραγμένων τοὺς ἥρωας χαλουμένους. C'est traiter fort légèrement le MS.; et, si mauvais qu'il soit, on peut en tirer quelque chose. Je préfère ici sans hésitation la leçon de S. adoptée par T. : τῶν τ' εἰργασμένων καὶ τοῦ μένους, c'est la plus conforme au MS. et elle est satisfaisante; μένους n'a rien de choquant, c'est une expression poétique que l'orateur semble avoir à dessein empruntée à Homère afin de caractériser et rapprocher les efforts persévérants des Grecs pour punir le rapt d'Hélène, et ceux de Léosthène protégeant l'honneur de toutes les femmes de la Grèce.

Lig. 180. Le FS. porte επιστρατειανστρασαντ..ς, nous prenons à T. l'excellente restitution στρατείαν στρατεύσαντες — Τροίαν, oublié par le copiste, a été retrouvé par B.

Col. 14.

AA. — Lig. 196. On a vu par ma note Y que j'étais revenu à οὐδ' ἐκείνους de l'édition princeps et que, gardant οἰκειοτέρους du MS., j'avais lu, au lieu de οὕτως, οὔπως, qui a véritablement existé, car il y a trace au papyrus du premier jambage du π. Je n'ai rien à ajouter ici à l'appui de cette restitution, puisque j'ai signalé dans la troisième partie de la prosopopée les deux comparaisons parallèles qui la distinguent et qui commencent, l'une par οὐδ' ἐκείνους, l'autre par οὐδ' ἐκείνοις.

BB. — Lig. 199. Nous voici arrivés à une difficulté réelle et qui a eu, pour le beau passage qui précède, les résultats les plus regrettables. On l'a toujours expliqué à contre-sens. C'est qu'en effet la phrase οἱ μὲν γὰρ est si précise, qu'elle a fait méconnaître qu'Harmodius et Aristogiton, dans tout ce qui précède, restent les sujets des

propositions où se trouvent νομίζειν et πλησιάσειαν, et qu'ils y jouent partout le premier rôle. Nous croyons avoir trouvé la solution de cette difficulté : le FS., lig. 31, porte μειζων; on a retranché de ce mot le ν comme inutile : il eût mieux valu y voir l'indice d'une faute familière à notre copiste; ici encore, il a fondu deux mots en un seul. Il avait à écrire μείζω τούτων, arrivé à l'ω de μείζω, il a passé, sans s'en apercevoir, à celui de τούτων, qu'il a fait suivre de son ν.

Ceci admis modifie l'aspect et le sens de tout le passage. A partir de εἰκότως, Hypéride, qui précédemment mettait en scène Harmodius et Aristogiton, en se faisant l'interprète de leurs sentiments les plus intimes, reprend l'expression de sa propre pensée et donne, avec autorité, son jugement personnel. On le voit, le point de vue est changé, l'orateur continue à désigner Miltiade et Thémistocle par ἐκείνων, mais le sujet de διεπράξαντο est devenu Léosthène et ses compagnons, et c'est Harmodius et Aristogiton qui se trouvent maintenant désignés par τούτων ajouté à la suite de μείζω. Voici le sens nouveau de ce passage : « Et c'est justice! les actions dont nous venons d'être témoins ne sont pas au-dessous des leurs (celles de Miltiade et de Thémistocle), et même, s'il faut dire la vérité, elles sont encore supérieures à ce qu'ont fait ceux-ci (ceux dont on vient de parler dans la phrase précédente, Harmodius et Aristogiton), si ces derniers ont détruit les tyrans de la cité, Léosthène et ses compagnons ont anéanti les tyrans de toute la Grèce. »

Τούτων devient donc le trait d'union qui réunit sans effort deux groupes d'idées autrefois désunis de la manière la plus discordante; il complète encore la symétrie de la phrase : ἐλάττω ἐκείνων .. .. μείζω τούτων ... et nous avons vu combien ces rapports symétriques jouent, dans toute cette partie, un rôle important. Ce sont eux, en effet, qui, pour rétablir l'économie primitive de tout ce morceau, ont été notre guide le meilleur et le plus sûr.

H. CAFFIAUX,
Docteur ès lettres de la Faculté de Paris.

APPENDICE

PUBLICATIONS AUXQUELLES L'ʼΕΠΙΤΑΦΙΟΣ A DONNÉ LIEU (1)

1. — ΥΠΕΡΙΔΟΥ ΛΟΓΟΣ ΕΠΙΤΑΦΙΟΣ. The funeral oration of Hyperides over Leosthenes and his comrades in the Lamian war..., etc. By Churchill Babington B. D. F. L S. fellow of St John's college, etc... Cambridge — London, 1858, in-fol. Edition princeps. — Publication splendide avec fac-simile du papyrus et des observations de MM. Shilleto, Lighfoot, Mayer, Hort, Roby, Schaefer, Sauppe et Goodwin.

2, 3 et 4. — Des articles de critique grammaticale, publiés par les professeurs L. Kayser (Heidelberger jahrbücher der Literatur, 1858), — Spengel (Gelehrte Anzeigen der k. bayerischen Academie der Wissensch., 1858),—et Cæsar (Zeitschrift für die Alterthumswissenschaft. Supplementheft 1857).

5. — Kayser (Neue Jahrbücher für Philol. und Pædagogik 1858). — Edition du texte grec avec des notes communiquées par MM Classen, Voémel et Spengel.

6. — ΥΠΕΡΕΙΔΟΥ ΛΟΓΟΣ ΕΠΙΤΑΦΙΟΣ. Hyperidis oratio funebris recens reperta. Recensuit C. G. Cobet. Lugduni-Batavorum, 1858.

7. — ΥΠΕΡΕΙΔΟΥ ΛΟΓΟΣ ΕΠΙΤΑΦΙΟΣ. Hyperides Grabrede, herausg. von Hermann Sauppe. Goettingen, 1858. Tirage à part d'une édition publiée par le *Philologus.*

8. — Comparetti. Observationes in Hyperidis orationem funebrem (Rheinisches Museum, 1858).

9. — Bursian et Müller (Jahrbb. für Phil. und Pædag.).

10. — Weil, ibid.

11 et 12. — Viennent ensuite deux traductions françaises avec notes et restitutions que M. Dehèque et moi avons données simultanément (2) : ΥΠΕΡΙΔΟΥ Ο ΕΠΙΤΑΦΙΟΣ. *L'oraison funèbre d'Hypéride en l'honneur du général Léosthène et des soldats morts dans la guerre Lamiaque. Texte de M. Churchill Babington, avec une traduction française. Paris*, 1858 — et : *Hypéride, oraison funèbre de Léosthène et des Athéniens morts dans la guerre Lamiaque, traduite pour la première fois et suivie d'un essai de restitution pour les parties du texte altérées ou perdues, par Henri Caffiaux.* 1re édition. Valenciennes, *Revue de la Société d'agriculture,* mois de juin 1858. — 2e édition. Valenciennes, 1861.

13. — Roersch, Revue de l'Instruction publique en Belgique, t. II.

14. — ΥΠΕΡΙΔΟΥ ΛΟΓΟΣ ΕΠΙΤΑΦΙΟΣ. The funeral oration of Hyperides over Leosthenes and is comrades in the Lamian war. .. By Churchill Babington. The second edition corrected. Cambridge-London, 1859, in-8.

(1) Nous ne signalons que les publications qui se sont occupées de la restitution ou de la correction du texte grec. Nous en citons quelques-unes d'après T. et Cp , car nous n'avons pas eu le bonheur de pouvoir réunir tous ces travaux, nous les donnons autant que possible par ordre de dates, sans toutefois en répondre, les premiers ayant paru à peu près en même temps.

(2) Peut-être ai-je eu sur M. Deh que une avance de quelques jours, néanmoins son ouvrage a attiré plus vite que le mien l'attention de la critique et, par conséquent, celle du public. Si donc je partage avec lui l'honneur d'une première traduction, il garde celui d'avoir, le premier en France, publié ce texte grec, et, de plus, fait connaître et goûter le chef-d'œuvre d'Hypéride.

15. — Index Lectionum in Academia Rostochiensi semestri æstivo a. 1860 publice privatimque habendarum. — De Hyperidis laudatione funebri F. V. Fritschius præfatus est.

16. — Schaefer et Volckmar (Philologus XV).

17. — Shilleto (The Journal of classical and sacred Philology. Feb. 1860. Cambridge.)

18. — Hyperidis orationis funebris quæ supersunt recognovit Guilelmus Tell (repetita ex annalibus Gymnasii Nordhusani). Nordhusæ, 1861.

19. — Index lectionum in Academia Rostochiensi semestri hiberno A. 1861-62 publice privatimque habendarum. — Hyperideorum specimen secundum F. V. Fritschius præmisit.

20. — Il discorso d'Iperide pei morti nella guerra Lamiaca, pubblicato da Domenico Comparetti, Romano, professore di lettere Greche nella R. Università di Pisa, membro della Società orientale Tedesca, socio corrispondente dell' Instituto archeologico prussiano, e della Società columbaria fiorentina, cavaliere dell' ordine Mauriziano, ec... con fac-simile. — Pisa, tipografia dei fratelli Nistri, 1864, in-4.

INSCRIPTION MÉTRIQUE

DU

XII[e] SIÈCLE

Lorsque je visitai Grenade, il y a quelques années, j'allai voir la collection de don Manuel Cano, amateur d'antiquités qui possédait un grand nombre de médailles et d'objets curieux. Parmi ceux-ci, je remarquai une grande planche de bois gravée en relief pour la typographie, et paraissant fort ancienne. Don Manuel me dit qu'elle reproduisait le *fac simile* d'une inscription du pays, et il voulut bien m'en donner une épreuve. La forme des caractères qui composent cette inscription, le style des vers léonins, indiquent au premier coup d'œil un monument du XII[e] siècle. Et, en effet, la date qui se lit à la onzième ligne ne laisse pas de doute à cet égard. Voici le texte et sa transcription, réduction faite des ligatures et abréviations, qui sont fort nombreuses :

XPISTI COLE CVLTVM : SPECTANS MEMORANSQVE SEPVLTVM :
DVM MEMORANDO CAPIS : QVEM TEGAT ISTE LAPIS :
OCCVRRVNT PVLCRI : TIBI SCRIPTA LEGENDA SEPVLCRI :
NAM PATET EX TITVLO : QVIS TEGITVR TVMVLO :
MORIBVS ET VITA : VERVS FVIT ISRAELITA :
PRESBITER EGREGIVS : VIR BONVS ATQVE PIVS :
CLARVS STIRPE SATIS : NOTVSQVE NOTA BONITATIS :
HIC ZAVAAB DICTVS : CVI MORS ENSIS FVIT ICTVS :
PVLVIS ET OSSA IACENT : TVMVLO QVEM CERNIS HVMATA :
SPIRITVS AD CELOS : MIGRAVIT SORTE BEATA :
SEX TANTVM DEMPTIS : ANNIS DE MILLE DVCENTIS :
INSPICE QVOT RESTANT : ERAM QVEM MANIFESTANT :

Si on retranche, en se conformant au conseil du rédacteur, six

années de douze cents, on obtient pour date 1194. Mais il est essentiel de remarquer qu'il s'agit ici d'une année de l'ère d'Espagne, qui, excepté pour la Catalogne, fut en usage jusqu'au XIVe siècle. L'inscription appartient donc en réalité à l'année 1156 de Jésus-Christ.

Ce texte peut donner lieu à quelques observations.

Le personnage pour lequel l'épitaphe a été rédigée était chrétien et prêtre; mais son nom, Zavaab, indique qu'il était d'origine arabe ou juive (1). Cela n'a rien de bien étonnant pour l'Espagne, où le sort des batailles avait une si grande influence sur les professions de foi religieuses. Cependant, qu'on embrassât l'islamisme ou le christianisme, l'usage était qu'on changeât de nom le plus généralement. Il y a cependant des noms orientaux qui ont été conservés. Ainsi, dans une charte donnée en 812 à Aix-la-Chapelle par Charlemagne, on remarque parmi les noms des quarante chrétiens espagnols réfugiés en Septimanie, et dont l'empereur accueille les plaintes, ceux de Zoléiman et du prêtre Solomo (2).

L'épitaphe dit bien, en parlant de Zavaab : *Verus fuit Israelita.* Mais cette expression, empruntée au Nouveau Testament, était devenue tout à fait chrétienne.

Dans l'Évangile de Saint Jean (cap. I. vers. 47), on lit :

Εἶδεν Ἰησοῦς τὸν Ναθαναὴλ ἐρχόμενον πρὸς αὐτὸν καὶ λέγει περὶ αὐτοῦ· Ἴδε ἀληθῶς Ἰσραηλίτης ἐν ᾧ δόλος οὐκ ἔστιν.

Et saint Paul, dans son épître aux Romains (cap. IX, 6), s'exprime ainsi : *Non enim omnes qui ex Israel, ii sunt Israelitæ.* Cette assertion de l'apôtre avait une grande portée, et servait de commentaire presque indispensable aux paroles du Christ. On conçoit combien les chrétiens avaient d'intérêt à se les appliquer.

Au moyen âge, l'expression était consacrée. Si, par exemple, Oderic Vital raconte une bataille gagnée sur les Turks ortokides par des troupes chrétiennes, il ajoute : *Omnipotens Emmanuhel intactæ Virginis filius feliciter suos israhelitas confortavit, superatis hostibus* (3).

(1) Notre savant confrère, M. le baron de Slane, pense qu'on doit identifier ce nom avec celui de Sawwabah, صوابة, cité à propos de Sawwabah ibn abi Sofyan, par M. de Gayangos, dans son édition de Makkari, d'après le manuscrit d'Ath-Thalebi (*Brit. mus.*, ms. arab. nº 9558, fol 17 *verso*). — V. Makkari, *Hist. of the Moham. dyn. in Spain*, 1840, vol. 1, p. 334. — En effet, en Espagne le Z a un son très-ferme qui exprime celui du *çad* arabe. D'ailleurs, en français même, le nom de la Sicile a été écrit Sézile.

(2) Baluze, *Capit. reg.*, t. I, p. 500.

(3) Oder. Vital. Utic. monachi *Ecclesiast. hist.*, lib. XI, édit. Duchesne, p. 829.

Dans une inscription vraisemblablement du XIIe siècle, relevée à Saint-Augustin-lez-Limoges, on voit exactement comme dans le texte conservé à Grenade :

MORIBVS ET VITA VERVS FVIT ISRAELITA
GAVZBERTVS CVIVS CERNITVR HIC TVMVLVS

Et enfin sur un grand fragment de sarcophage en serpentine verte trouvé à Uzerche et transporté au musée de Limoges, on lit en caractères du XIIe siècle ou plutôt du XIe :

MORIBVS E . . . . . . ;

tronçon de vers, à ce que nous supposons, et d'un vers pareil à celui que nous avons déjà signalé deux fois (1).

Au XVe siècle, ce vers n'était pas encore oublié ; dans l'épitaphe d'Étienne, vingt-troisième abbé de Sainte-Geneviève de Paris, mort en 1405, on en retrouve une imitation presque servile (2) :

MORIBVS ET VITA LAVDENDVS VT ISRAELITA

Revenons à l'épitaphe du prêtre Zavaab. A la onzième ligne, on remarque la date ainsi formulée :

SEX TANTVM DEMPTIS ANNIS DE MILLE DVCENTIS

L'épitaphe de Ximena Nuñez, femme d'Alphonse VI de Castille, tracée sur le mur claustral du monastère de San Andres de Espinareda, dans le Bierzo, à trois lieues de Villafranca, nous montre cette date :

TERDENIS DEMPTIS SVPER HAEC DE MILLE DVCENTIS

et dans l'inscription tumulaire de l'évêque Guillaume Jourdain conservée dans le cloître d'Elne (Pyrénées-Orientales), nous pouvons encore signaler :

BIS $\overline{\text{VII}}$ DEMPTIS ANNIS DE MILLE DVCENTIS

Au même lieu, sur la tombe de l'évêque Artaud :

ANNO VIVENTIS LAPSO CVM MILLE DVCENTIS

Dans l'église métropolitaine de Spolète, une grande mosaïque représentant Jésus-Christ accompagné de la Vierge et de saint Jean.

(1) *Bulletin de la Soc. des antiquaires de France*, 1858 ; séance du 18 août, p. 136.
(2) *Gall. christ.*, t. VII, p. 758.

offre une inscription métrique dans laquelle se trouve ce vers :

ANNIS INVENTIS CVM SEPTEM MILLE DVCENTIS

Sur la tombe d'Henri le Libéral, dans l'église Saint-Etienne de Troyes, on lisait :

BIS DENI DEERANT DE CHRISTI MILLE DVCENTIS.

La restauration de la cathédrale de Palerme (1185) par l'archevêque Gautier, est ainsi datée :

SI TER QVINQVE MINVS NVMERENT DE MILLE DVCENTIS

et dans l'église Saint-Clément de Rome, la mosaïque exécutée au XIIIe siècle présente ce vers :

EX ANNIS DOMINI PROLAPSIS MILLE DVCENTIS

Nous comparerons aussi le vers : *Christi cole cultum*, etc., au vers :

Christi cole plebi presens pia pabula Christi,

extrait d'un quatrain écrit au bas de la page 142 d'un *Rituale ecclesiæ Nivernensis*, manuscrit du XIe siècle longtemps conservé dans la bibliothèque d'Alexandre Vattemare.

De même qu'on pourrait encore rapprocher du vers : *Clarus stirpe satis*, etc., cet autre, qui nous a été conservé par Oderic Vital :

Clara stirpe satus, sed Christi lumine cassus (1).

Si les inscriptions du moyen âge étaient réunies en *corpus*, on aurait certainement l'occasion de constater beaucoup d'autres exemples de cette nature, à l'aide desquels en pourrait, en quelque sorte, retrouver les traces des rapports qui ont existé entre les poëtes de cette période.

Qu'on nous permette d'entrer dans quelques détails à l'appui de cette observation.

On sait qu'au XIIe siècle on composa, pour la célèbre Rosemonde. maîtresse du roi Henri II d'Angleterre, cette épitaphe, qui était gravée à Godestowe, près d'Oxford (2) :

HIC IACET IN TVMBA ROSA MVNDI NON ROSA MVNDA
NON REDOLET SED OLET QVOD REDOLERE SOLET

Or, au musée de Toulouse, on conserve l'inscription funéraire d'un prêtre du XIVe siècle, Vital d'Ardengost, texte ainsi conçu :

(1) *Eccles. hist.*, lib. V, c. 42, édit. Duchesne, p. 571.
(2) *Scriptor. anglicanæ hist.* London, 1652, t. II, p. 2396.

« Anno Domini MCCCXXXVIII, XVII kalendas Jannarii obiit Vital de Ardengost, clericus et presbiter hujus ecclesiæ, cujus anima requiescat in pace. » Puis, au-dessous :

HIC IACET IN TVMBA, ROZA MVNDI NON ROZA MVNDA
NON REDOLET SED OLET QVOD REDOLERE SOLET

reproduction assurément bien inattendue et bien singulière.

Guillaume des Barres, chevalier, seigneur d'Oissery, près Meaux, mourut en 1233. Des prières furent dites dans un grand nombre d'églises pour le repos de son âme, et ces obits furent attestés par une série de certificats qui remplissent un grand manuscrit en forme de rouleau (1). En tête de ce manuscrit, une belle vignette représente le chevalier étendu sur son lit funéraire, et au-dessous de cette peinture on lit :

QVI TVMVLVM CERNIT CVR NON MORTALIA SPERNIT
TALI NAMQVE DOMO FVNGITVR OMNIS HOMO

Or, dans l'église Saint-Aphrodise de Beziers on remarque l'épitaphe de l'abbé Pierre de Vezian, mort en 1287, cinqnante-quatre ans après Guillaume des Barres, épitaphe à la fin de laquelle sont tracés ces vers :

QVI TVMVLVM CERNIS CVR NON MORTALIA SPERNIS
TALI NAMQVE DOMO CLAVDITVR OMNIS HOMO

Et dans l'église de Saint-Bertrand de Comminges (Haute-Garonne), on retrouve à la fin de l'épitaphe de Géraud de Bageran, sacristain et chanoine, mort le 14[e] jour avant les kalendes d'avril (19 mars) 1300, ces mêmes vers, que les dix-sept années écoulées depuis la mort de l'abbé Pierre de Vezian n'ont pas modifiés :

QVI TVMVLVM CERNIS CVR NON MORTALIA SPERNIS
TALI NAMQVE DOMO CLAVDITVR OMNIS HOMO

On voit que, sauf l'emploi de la seconde personne au lieu de la troisième, dans le premier vers; sauf la substitution de *clauditur* à *fungitur* dans le second, les vers de Beziers et de Saint-Bertrand de

(1) Le manuscrit, qui a longtemps appartenu au monastère de Fontaine, vient d'être publié avec beaucoup de soin par M. Eugène Grésy, membre de la Société des antiquaires de France, sous le titre de : *Étude historique et paléographique sur le rouleau mortuaire de Guillaume des Barres*. Meaux, 1865, in-fol.

Comminges sont identiques à ceux qu'avait inspirés la mort du seigneur d'Oissery.

Ce n'est pas tout : près du portail de l'antique église de Saint-Just de Valcabrère, on lit encore l'épitaphe du prêtre Jean Fabre datée du XVIIIe (*sic*) jour avant les kalendes d'août (16 juillet) 1312 (1), et à la suite de laquelle reparaissent ces deux lignes :

QVI TVMVLVM CERNIS CVR NON MORTALIA SPERNIS
TALI NAMQVE DOMO CLAVDITVR OMNIS HOMO

Cette sentence, partie pour le midi de la France au XIIIe siècle, n'y demeure cependant pas si bien domiciliée qu'on ne la revoie plus dans nos contrées septentrionales. En 1432, elle reparaît avec une légère variante sur la tombe de Geoffroi Pellegay, vingt-huitième abbé de Saint-Victor de Paris (2) :

CVM TVMVLVM CERNIS CVR NON MORTALIA SPERNIS
TALI NAMQVE DOMO CLAVDITVR OMNIS HOMO

Si l'on continuait (avec les développements qu'il comporte tels que les autoriserait certainement le dépouillement méthodique de tous les recueils de vers léonins conservés manuscrits) le relèvement des inscriptions tumulaires qui existent encore dans nos églises et dans nos musées, on pourrait, en tenant compte de l'ordre chronologique de ces productions plus ou moins poétiques, découvrir par quelle voie elles ont pu passer d'une contrée à une autre.

Qu'une pensée philosophique ou chrétienne soit venue en des lieux différents à l'esprit de plusieurs écrivains qui, contraints par la forme du vers, l'auront exprimée d'une façon analogue, il n'y a pas lieu de s'en étonner.

Mais, en dehors des exemples de reproduction identique comme ceux que nous avons rapportés, il règne dans les poésies en vers léonins une inspiration générale, une communauté de tours et d'épithètes qui ne peuvent provenir que d'un enseignement. Des moines voyageurs ont-ils recueilli dans leur carnet des vers qu'ils lisaient sur les tombes et dont la facture leur paraissait ingénieuse? A-t-on, dans les écoles laïques ou ecclésiastiques, fait circuler des choix de vers léonins, des formules propres à y figurer, ce que nous pourrions

(1) Voy., pour cette notation, l'inscription gravée (pl. II, n° 3) à la suite du mémoire de M. de Castellane, *Inscript. du XIVe siècle* dans les *Mém. de la Soc. arch. du Midi*, 1837, t. III.

(2) *Gall. christ.*, t. VII, col. 685.

appeler des cahiers de bonnes expressions ou une sorte de ***gradus ad Parnassum*** dans le goût des siècles moyens? C'est là un chapitre de notre histoire littéraire qui pourrait être traité avec quelque fruit; puisqu'il embrasserait l'étude de compositions, d'un ordre bien secondaire à la vérité si on les compare aux œuvres classiques, mais appartenant en commun, comme on le voit. à une grande partie de l'Europe.

Nous serions heureux qu'une entreprise comme celle dont nous indiquons ici brièvement la nature et l'utilité fût favorisée par les érudits qui s'occupent spécialement de la littérature du moyen âge.

Nous entendons parler de la comparaison de vers inscrits dans des localités différentes, car il n'y a rien de surprenant à ce qu'en un même lieu l'indigence poétique se soit aidée de compositions antérieures.

Ainsi, dans l'église de Westminster on lit en tête de l'épitaphe de l'abbé Walter de Wenlock, mort en 1307 :

ABBAS WALTERVS IACET HIC SVB MARMORE TECTVS

et un peu plus loin on trouve l'épitaphe de l'abbé Thomas Henley, mort en 1344, commençant par ce vers :

NVNC IACET ORBATVS THOMAS SVB MARMORE TECTVS

En parcourant les églises de Rome, on est frappé des réminiscences que révèlent les inscriptions métriques servant de texte explicatif aux grandes mosaïques.

A Sainte-Agnès :

AVREA CONCISIS SVRGIT PICTVRA METALLIS

A Saint-Côme et Saint-Damien :

AVLA DEI CLARIS RADIAT SPECIOSA METALLIS

A Sainte-Marie *in Domnica* ou *della Naricella :*

NVNC RVTILAT IVGITER VARIIS DECORATA METALLIS

A Sainte-Praxède :

EMICAT AVLA PIA E VARIIS DECORATA METALLIS (1)

A Sainte-Cécile :

HAEC DOMVS AMPLA MICAT VARIIS FABRICATA METALLIS.

(1) Voyez le vers de Fortunat, *Miscell.*, I, 4.

Emicat aula decens venerando in culmine ducta.

Nous l'avons déjà dit, il s'agit là de vers écrits dans un même pays, et si nous n'avions eu que des faits de cette sorte à citer, nous n'eussions pas interrogé les érudits sur leur origine. Il n'y a d'ailleurs pas besoin d'aller jusqu'à Rome pour trouver à faire des rapprochements si facilement saisissables. Tout près de Paris, dans l'abbaye d'Hérivaux, située dans le voisinage de Luzarches, les auteurs du *Gallia christiana* ont relevé une série d'épitaphes dans chacune desquelles nous allons prendre un vers :

Tombe de l'abbé Arnoul, vers l'année 1249 :

NOSTER PRÆLATVS FVIT ARNVLFVSQVE VOCATVS

Tombe de Simon, vers l'année 1259 :

NOSTER PRÆLATVS SIMON FVIT ILLE VOCATVS

Tombe d'Evrard Ier, vers l'an 1329 :

NOSTER PRÆLATVS FVIT EVRARDVS VOCITATVS

Tombe de Guillaume II, vers l'an 1354 :

NOSTER PRÆLATVS GVILLELMVS SIC VOCITATVS

Tombe de Renaud, mort en 1394 :

NOSTER PRÆLATVS RENAVDVS ERAT VOCITATVS

Tombe de Pierre III, vers l'année 1400 :

NOSTER PRÆLATVS PETRVS DE BARRA VOCATVS

Pendant cent cinquante ans, les poëtes d'Hérivaux n'ont pas trouvé le moyen de se défaire de cette formule. Il est bien probable que les difficultés inhérentes à la construction particulière des vers léonins les y contraignaient. Mais, d'un autre côté, peut-être n'en étaient-ils pas très-affligés, car l'introduction d'un nom nouveau dans le vers consacré leur fournissait l'occasion d'exécuter un petit tour d'adresse. C'est là, suivant nous, que se montre le trait littéraire.

Nous le répétons, lorsque des inscriptions analogues se voient dans une même localité, nous n'avons pas sujet de nous en étonner. Aussi dans notre communication de 1858 faite à la Société des antiquaires de France, avions-nous signalé l'identité de vers recueillis sur des monuments d'Espagne et du Limousin, parce que la distance qui sépare Grenade de Limoges nous paraissait donner de l'intérêt à cette observation. Depuis, notre savant confrère, M. Edmond Le Blant, a fait

connaître diverses inscriptions d'un âge plus reculé qui présentent des répétitions (1).

Nous ne voudrions pas faire entrer en ligne de compte les vers de Fortunat, de Sulpice-Sévère, de Sidoine Apollinaire, de Théodulfe, par la raison que ces compositions circulaient dans des *codex* bien connus et qu'elles appartenaient, comme celles de Virgile ou d'Ovide, au monde entier. Il est tout naturel qu'on les retrouve reproduites en maint endroit.

On nous a proposé de comparer les inscriptions citées dans ce travail aux sarcophages sculptés par avance, et portant des sujets uniformes. Mais nous ne saurions admettre un pareil rapprochement. On sculpte d'avance les tombeaux de marbre ou de pierre parce qu'ils sont utiles pour la cérémonie des funérailles, et qu'ils ne peuvent être taillés entre le moment du décès et celui de l'inhumation. Il n'en est pas de même d'une inscription qui peut être gravee en quelques heures, et qui d'ailleurs n'est qu'un accessoire sans nécessité immédiate. D'ailleurs les inscriptions dont nous nous sommes occupé n'ont pas une apparence banale; elles contiennent des indications spéciales, des noms, des dates, et n'offrent rien de barbare comme les textes maladroitement appropriés à des personnages pour lesquels ils n'avaient pas eté primitivement rédigés.

29 septembre 1865.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

(1) *Sur les graveurs des inscriptions antiques*, dans la *Revue de l'art chrétien* 1859. — *Inscript. chrétiennes de la Gaule*, t. II, 1865, p 178, 591.

SÉPULTURES ANCIENNES

DU

PLATEAU DE SOMMA (LOMBARDIE)

(*Suite*)

Les Gaulois, envahisseurs de la plaine du Pô, ont-ils laissé des traces de leur passage sur le plateau de Somma? Doit-on leur attribuer des monuments en pierres brutes établis à la surface du sol et rappelant quelques-uns des monuments que l'on est convenu d'appeler *Monuments celtiques?* C'est une question encore douteuse. Ce que nous croyons pouvoir affirmer c est que, comme ces monuments, si superficiels et si peu stables, sont parvenus jusqu'à nous, en partie assez bien conservés, on doit en conclure qu'ils sont postérieurs aux tombes sous-jacentes décrites dans l'article précédent!

Lorsque du village de Golasecca on se dirige vers le nord-nord-est, en se maintenant sur le plateau, après avoir dépassé la base du Mont-Galliasco, on rencontre le chemin de fer du Naviglio et l'ancienne route du Simplon. En ce point un grand ravin descend jusqu'au Tessin, et un sentier suit ce ravin au milieu des bois de pins. Ce sentier conduit à une terrasse inférieure, bien cultivée, nommée Mallevalle ou Malvai, placée sur la gauche du ravin. C'est là, vers la lisière des bois, que se trouve, sur un long mamelon en dos d'âne, le monument dont je donne le plan exact, à l'échelle de trois millimètres par mètre, fig. 6, voir page ci-contre.

Il se compose, en partant du sud, d'une enceinte circulaire ayant 8 mètres 50 c. de diamètre, encore très-bien dessinée par vingt blocs erratiques granitiques qui sont si profondément fichés en terre qu'on n'en aperçoit plus que les sommets. Ces blocs devaient être autrefois beaucoup plus nombreux; on reconnaît facilement qu'il existe un grand nombre de lacunes. Ainsi, sur toute la moitié nord du cercle, il n'y a plus que six ou sept pierres, et le quart nord-est n'en con-

tient même plus que deux. Une des pierres, au sud-ouest, a été déviée de sa position normale par la végétation d'un pin dont le tronc a pris dans la ligne du cercle le lieu et place du bloc déplacé.

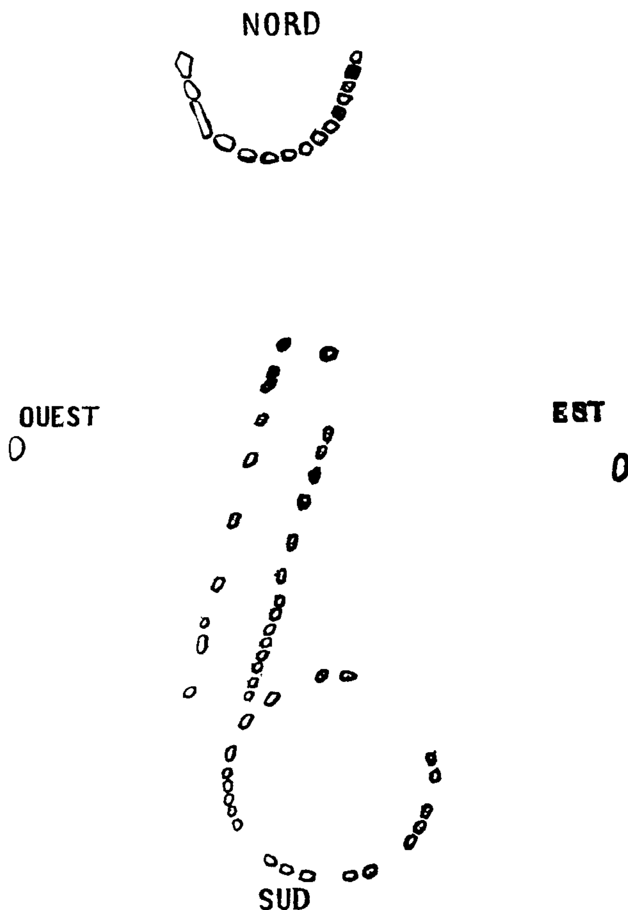


FIG. 6. Plan des cromlechs du plateau de Mallevalle, à l'échelle de trois millimètres par metre.

Sur le côté nord-ouest de ce cercle se trouve une allée découverte, dans une direction un peu oblique, ayant quinze mètres de long; deux mètres cinquante centimètres de large à l'extrémité sud, et à peu près trois à l'extrémité nord. Elle est composée encore de vingt-quatre blocs; mais les espaces vides montrent qu'il en manque beaucoup. On voit, vers l'extrémité nord, le creux laissé par une pierre

qu'on a extraite il y a peu de temps. La rangée la plus à l'ouest ne contient plus que neuf blocs, en ligne droite, assez espacés. L'autre rangée est moins régulière, vers le milieu on remarque une déviation de la ligne droite. Il y a huit blocs avant la déviation et six ensuite. Toutes ces pierres sont très-enterrées, de sorte qu'il est possible que quelques-unes m'aient échappé.

A treize mètres de distance de chaque côté de la rangée la plus à l'est de l'allée se trouve un gros bloc granitique ovoïde, posé simplement sur le sol.

Enfin, à huit mètres de l'extrémité nord de l'allée, en déviant un peu vers l'ouest, existe un très-bel hémicycle de sept mètres d'ouverture. C'est la partie la mieux conservée du monument. Cet hémicycle est composé de quinze blocs, et l'on voit qu'il en manque trois, dont la place est bien dessinée par les trous laissés dans le sol. Leur extraction doit être très-récente et peut inspirer des craintes sur l'avenir du monument, dont les matériaux pourraient bien être utilisés un jour par les cultivateurs du voisinage.

Comme la surface du mamelon, en ce point, n'est pas horizontale, du côté de la pente, à l'ouest, les blocs employés sont plus gros, six suffisent pour former ce côté de l'hémicycle, tandis que le côté opposé devait être composé de dix blocs plus petits. Parmi les quatre plus gros blocs, tous en granit, on remarque :

Un bloc erratique anguleux, le premier, à l'ouest, ayant un mètre quarante centimètres de long sur un de large.

Deux blocs arrondis, roulés, les deuxième et quatrième, du même côté. Le deuxième a un mètre vingt-cinq centimètres de long sur soixante-cinq centimètres de large. Le quatrième, un mètre vingt centimètres de long.

Un bloc refendu, le troisième à l'ouest, ayant un mètre soixante-dix centimètres de longueur et trente-huit centimètres de largeur seulement.

En résumé, ce monument, composé de pierres brutes fichées en terre, contient encore cinquante-neuf blocs granitiques, en place, dessinant très-nettement une enceinte circulaire, une longue allée et un hémicycle. Il appartient évidemment au groupe des cromlechs, enceintes en pierres brutes.

Si l'on remonte par le sentier qui suit le ravin nord de la plaine de Malvai, on voit au milieu des bois, aussi sur un tout petit mamelon, un autre cromlech circulaire de six mètres de diamètre. Quinze blocs sont encore en place. Un, du côté est, a été enlevé tout récemment, comme le prouve le creux qui existe au point qu'il occupait.

En face du sentier, il doit manquer une huitaine de blocs dont la position est encore indiquée par une légère dépression en arc de cercle. Latéralement, de chaque côté de l'enceinte, à l'ouest et à l'est. se trouve un gros bloc fort rapproché. Il y a en outre une accumulation de pierres vers la partie de l'enceinte la plus éloignée du sentier, du côté du sud.

En suivant le dos du mamelon allongé sur lequel se trouve ce cromlech, on rencontre dans le bois, qui sur ce point est de chênes au lieu d'être de pins, beaucoup de têtes de blocs qui pointent à travers la mousse et les herbes. Il serait bon de les étudier pour reconnaître s'ils font partie d'autres monuments celtiques, ou si ce sont de simples blocs glaciaires en place, non remaniés par l'homme.

Sur le plateau de Vigano, rive droite du torrent Astrona, entre le chemin de fer du Naviglio et le confluent du torrent dans le Tessin, il y a encore quelques vestiges. Au milieu d'une grande bruyère, sur un petit mamelon très-bas, se trouvent huit blocs de granit assez gros (soixante-quinze centimètres sur cinquante, — quatre-vingt-dix sur soixante, — quatre-vingt-cinq sur quarante-cinq), qui ont évidemment été placés dans un ordre régulier et ont fait partie d'un monument rectangulaire à peu près entièrement détruit.

Plus au nord, également dans les bruyères, tout près de la nouvelle route de Milan au Simplon, en face d'une maison de garde du chemin de fer qui précède la station de Vergiate, se trouvent peut-être les cromlechs les mieux conservés. Il y a d'abord un groupe de deux monuments circulaires séparés par un quadrangulaire dont je donne le plan exact, comme nombre de blocs et comme dimension, à l'échelle de trois millimètres par mètre, fig. 7.

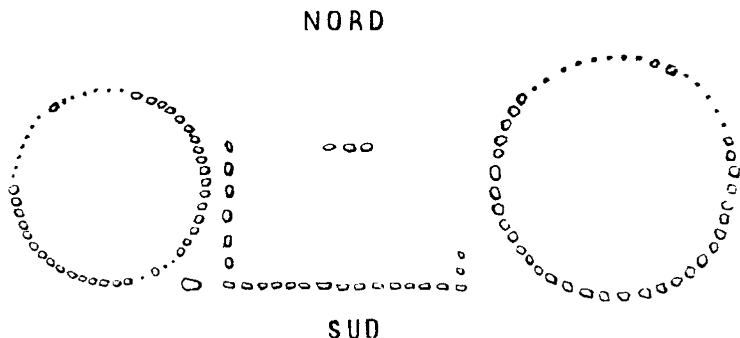


FIG. 7. Plan des cromlechs des bruyères de Vergiate, à l'échelle de trois millimètres par metre.

Le monument circulaire le plus près de la route est le plus grand.

Il a dix mètres de diamètre, et, malgré de nombreuses lacunes, on compte encore trente-trois pierres. L'autre rond n'a que huit mètres de diamètre; les pierres sont au nombre de trente-quatre, et il existe aussi des lacunes. Le cromlech quadrangulaire est plus maltraité que les deux autres : deux faces sont presque détruites, il ne reste plus que vingt-six pierres; la face la plus longue a environ dix mètres. Toutes les pierres de ces trois cromlechs sont roulées, telles qu'on les rencontre en abondance dans le sous-sol de la bruyère. Elles ont de cinquante à soixante-dix centimètres de grand diamètre sur vingt-cinq à quarante dans l'autre sens.

Près de ce groupe se trouve un autre rond également de huit mètres de diamètre et les débris d'une enceinte paraissant quadrilatère.

On reconnaît encore très-bien que le centre de chacun des trois cercles a été occupé par un tumulus, ou tout a moins que le sol intérieur de ces cromlechs était plus élevé que le sol environnant. Des restes de fosses, existant au milieu des enceintes, prouvent très-nettement qu'on y a pratiqué des fouilles. Par qui ont-elles été entreprises, et à quelle époque? Je n'ai pu me procurer aucun renseignement à cet égard.

Giani a vu, mais mal vu, ces divers monuments. Dans son ouvrage : *Bataglia del Ticino,* il parle de nombreuses enceintes formées de gros blocs de pierre, plantés dans le sol, la plupart du temps en cercle, quelquefois en carré, toujours laissant une ouverture d'un côté. Ce sont ses propres expressions. Les figures sont encore plus inexactes que la description. Il représente deux cercles dont l'un n'a que dix pierres et un autre quinze, et un parallélogramme qui en a dix-sept; les pierres sont espacées, forment de toutes petites enceintes, doublées en certains points sur les côtés, particularité que je n'ai observée que dans le cromlech circulaire du bois de chêne de Malvai. Ce qui a induit en erreur Giani, c'est l idée préconçue que ces enceintes représentaient les vestiges des tentes de Cornélius Scipion.

M. le professeur B. Biondelli, en 1852, dans sa brochure : *Antichi monumenti celtici in Lombardia*, a reconnu la véritable nature des monuments du plateau de Somma. Malheureusement il ne les a pas décrits, il les a à peine indiqués par les phrases suivantes :

« Parmi les tumulus apparaissent çà et là quelques enceintes circulaires ou rectangulaires, formées avec de gros cailloux fixés dans le sol, » p. 10, et : « Les enceintes circulaires sus-mentionnées, tracées çà et là sur les tumulus et dans la plaine avec de grosses pierres

fixées dans le sol, accusent par-dessus tout et exclusivement les usages celtiques (1). » p. 14.

Comme on le voit par ces deux passages, le professeur de Milan parle de tumulus. Je n'en ai pas retrouvé trace dans le terrain, si ce n'est peut-être dans l'enceinte même des cromlechs circulaires des bruyères voisines de la station de Vergiate.

Qu'il me soit permis de formuler ici un souhait, c'est que ces précieux monuments d'une civilisation tout à fait spéciale, qui n'a laissé que de très-rares traces en Italie, soient préservés d'une destruction qui les menace. Déjà plusieurs des enceintes signalées par Giani ont disparu. Celle de Vigano a été évidemment détruite par suite des exercices et manœuvres du camp. Celles de Vergiate, fig. 7, sont menacées doublement : d'une part par les travaux du camp, de l'autre par le défrichement de la bruyère qui les a presque atteintes.

Ainsi que je l'ai dit, je ne sais ce qu'ont produit les fouilles pratiquées au milieu des enceintes. Mais il existe dans le pays des vases grossiers de pâte, d'une facture encore plus grossière, de formes sans élégance, ornés de gravures en creux profondes, inégales, irrégulières, composées de lignes formant des séries de chevrons ou des quadrillés. Ces vases ont tout à fait l'aspect des vases les plus anciens trouvés en France. J'en ai vu trois en forme de pots à fleur, chez M. le marquis Ermès Visconti, qui a eu l'obligeance de m'en céder un. J'ai pu en acquérir deux autres à Somma, l'un en écuelle très-basse, l'autre en coupe évasée. Un ingénieur du pays en a encore un forme vase de fleur, et M. le marquis Dalla Rosa en possède aussi un, très-bien conservé, en forme de coupe, dont je donne le dessin fig. 8.

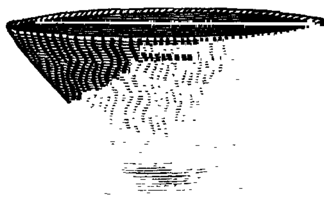


FIG. 8. Vase de forme gauloise ; de la collection de M le marquis Dalla Rosa. 1/3 grandeur.

Malheureusement, je n'ai pu avoir aucun détail précis sur le gise-

(1) « Fra i tumuli appuntò qua e là alquanti recinti circolari o rettangolari tracciati con grossi ciottoloni conficcati nel suolo, » p. 10 ; — et « Sopra tutto ed esclusivamente attestano il celtico rito i mentovati recinti circolari tracciati qua e là sui tumuli e nella pianura con grosse pietre conficcate nel suolo, » p. 14.

ment de ces vases. Ils se trouvent, m'a-t-on dit, aux environs de Somma ; c'est tout ce que j'ai pu savoir.

Les alentours de Somma sont aussi fort riches en tombes romaines. On en découvre très-fréquemment. Les travaux du chemin de fer ont mis à jour un grand nombre d'ossuaires, de vases et d'objets divers, mais tout a été dispersé.

Les mêmes travaux ont aussi coupé un cimetière romain à Vergiate, à peu près au milieu de la tranchée qui va de la station au tunnel. Ayant eu des détails précis sur cette découverte et possédant même une partie des objets trouvés, je puis donner au sujet de ce cimetière quelques détails intéressants.

Tous les corps étaient brûlés, les cendres enfermées dans des ossuaires en forme de pot à beurre. Ces ossuaires, couverts avec des assiettes creuses ou jattes, étaient accompagnés de vases accessoires, soit affectant plus ou moins la forme des ossuaires, pourtant plus variés et beaucoup plus petits, soit espèces de bouteilles à cou étroit, souvent avec une grande anse. Le tout est en poterie généralement jaunâtre, parfois noirâtre, assez commune, sans ornement, en terre mal lavée, contenant encore quelques grains. Le dessous est souvent comme pavé de gros grains de sable. Un petit nombre de pièces, surtout quelques bouteilles, sont recouvertes d'un vernis émaillé grossier, qui ressemble à celui de nos bouteilles d'encre en grès.

Les vases étaient enfermés dans des caisses formées par de grandes tuiles plates à rebord et accompagnés de divers objets, quelquefois en bronze, mais généralement en fer.

Parmi les objets en fer on peut citer :

De grands et gros clous qui prouvent qu'une partie au moins des ossuaires était enfermée dans des caisses en bois.

Une cinquantaine de couteaux, généralement à lame droite et effilée au bout, à dos large. Les plus grands ont l'âme de la poignée plate, large, avec deux rivets qui fixaient la garniture. Les moyens ont la poignée entièrement en fer avec un anneau de suspension à l'extrémité. Enfin, les plus petits, terminés à la base par une longue soie, ont la lame plus ou moins ondulée comme celle des couteaux de l'âge du bronze.

Une vingtaine de serpes, réminiscence des serpes en bronze dites celtiques ou druidiques.

Une cinquantaine de paires de ciseaux, semblables à ceux qu'on emploie de nos jours à tondre la laine, généralement très-grands, cependant j'en possède une paire toute petite, assez élégante.

Une petite pincette.

Un racloir assez large, qui était fixé à un manche au moyen de deux rivets.

Trois grands compas.

Deux ciseaux à lame large et courte, avec une soie pour l'emmanchure.

Six autres ciseaux beaucoup plus longs, à lame étroite, également terminés en haut par une soie.

Un petit marteau dont le manche est aussi en fer.

Un instrument ressemblant à celui sur lequel les cultivateurs martellent leur faulx.

Des anneaux trop petits pour bracelets, trop grands et trop épais pour bague.

Un véritable bracelet, lame mince et ornée.

Une fibule avec son ressort enroulé, ressemblant, autant que son mauvais état de conservation permet d'en juger, aux fibules gauloises.

Et diverses pièces indéterminables.

L'objet le plus curieux en fer est une chaîne à gros anneaux, divisée en plusieurs portions réunies au moyen de larges rondelles coniques, et terminée par un crochet. C'était peut-être un ceinturon ?

Les objets en bronze beaucoup moins communs sont :

Deux clochettes quadrangulaires à battant en fer.

De ces anneaux, ni bracelet ni bague, semblables à ceux en fer.

Un double bouton, analogue à ceux de nos courroies ou de nos manchettes.

Une boucle agrafe contenant encore des débris de cuir entre les lames qui retiennent la boucle. L'ardillon était en fer.

Un chaton de bague portant gravé VIV.
AS

Un bracelet plat à surface ornée de lignes ondulées et de chevrons en pointillé gravés en creux.

Plusieurs bracelets, gros fil de bronze terminé aux deux extrémités par des renflements ou des aplatissements figurant des têtes de serpent. Sur les renflements il n'y a que la bouche de représentée par un sillon creusé au pourtour à l'extrémité; sur les aplatissements ovalaires, outre la bouche au pourtour extérieur, on voit sur la partie supérieure deux gros yeux représentés par deux cercles ayant chacun un point au milieu.

En fait d'objets il reste à citer un de ces cônes tronqués, en terre

cuite, percés au milieu d'un trou, désignés sous le nom de fusaïoles ou peson de fuseau.

Quel est l'âge de ces tombes ? On peut le déterminer d'une manière assez précise, grâce à quelques monnaies romaines qu'elles contenaient. Ces monnaies ont été déterminées par notre éminent numismate M. de Saulcy, auquel M. Alexandre Bertrand a bien voulu les soumettre.

Marc-Aurèle.	161 — 180
Héliogabale.	218 — 222
Deux Alexandre-Sévère.	222 — 235
Gallien	260 — 268
Aurélien.	270 — 275
Deux Constantin.. . . .	306 — 337
Valentinien.	364 — 375
Valens.	364 — 378

On a donc enterré dans ce cimetière jusque vers la fin du quatrième siècle de notre ère, et sur ce point l'incinération était encore alors en pleine vigueur.

Le cimetière de Vergiate a reçu les cendres d'une population évidemment agricole et industrielle, comme le prouvent les instruments trouvés dans les tombes. Cette population, même au quatrième siècle, avait conservé le culte du serpent, dont on voit l'emblème dans tous les bracelets. Mais ce qui est le plus intéressant, c'est que, même après une longue influence romaine, influence d'habitude si absorbante, on retrouve encore là des traces très-évidentes de l'influence antérieure. Il suffit de rappeler les serpes, la fibule en fil de fer replié, les couteaux à lame ondulée.

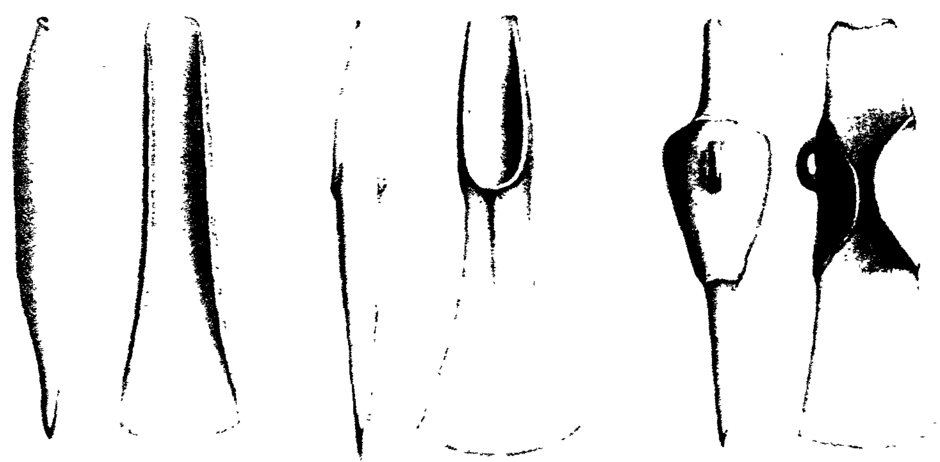
En résumé, le plateau de Somma contient de nombreuses sépultures très-variées.

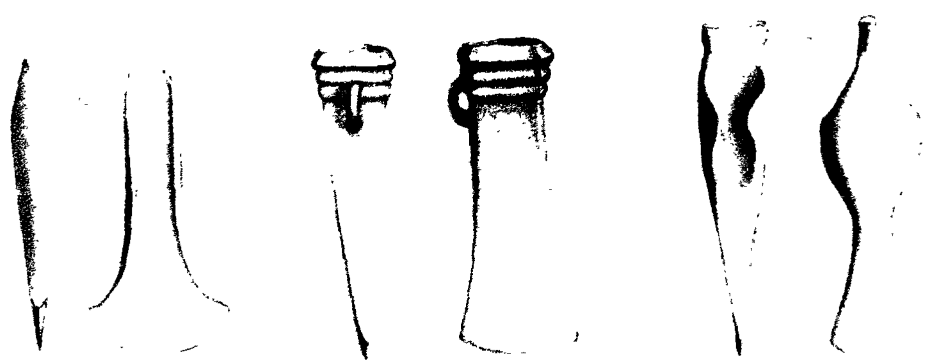
Les plus anciennes appartiennent au premier âge du fer. Antérieures à la domination étrusque, elles montrent tout au plus quelques traces de l'influence de cette nation. Elles remontent donc à plus de sept siècles avant notre ère.

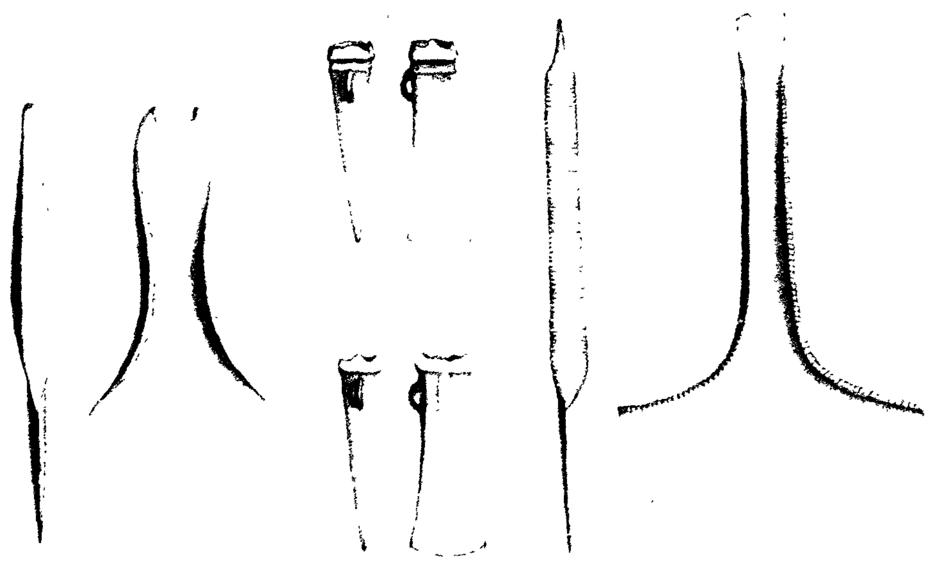
Viennent ensuite des monuments funéraires dont les analogues se rencontrent en Gaule, et qui ont précédé la domination romaine.

Enfin apparaissent les tombes romaines parmi lesquelles il faut ranger le cimetière de Vergiate qui a servi jusque vers la fin du quatrième siècle de notre ère. Il contient les cendres d'une population industrielle et agricole qui avait encore conservé des souvenirs d'avant la conquête.

GABRIEL DE MORTILLET.









[illegible] HACHES EN BRONZE

[illegible]

PROJET DE CLASSIFICATION

DES

HACHES EN BRONZE

La hache est l'instrument le plus commun et le plus caratéristique de l'époque du bronze. Il est donc fort important de l'étudier avec soin. Jusqu'à présent on s'est généralement contenté d'indiquer sommairement, que des haches avaient été trouvées dans telle ou telle localité et faisaient partie de telle ou telle collection, sans rapporter chaque découverte à des types bien établis, bien connus. La hache en bronze variant beaucoup de forme, il est pourtant très-nécessaire de bien définir ces formes. Très-propablement, en effet, l'examen attentif de leur distribution géographique donnera de précieuses indications sur la délimitation des populations de l'âge du bronze, et fera connaître, au moins en partie, les relations que ces populations ont pu avoir entre elles. Bien préciser ces formes et les caractériser nettement est donc un véritable service à rendre à l'archéologie. C'est ce que nous allons tenter de faire en donnant la figure des principaux types, accompagnée de quelques explications. Loin de nous l'idée de vouloir imposer une classification, c'est tout bonnement un programme de recherches que nous posons, faisant appel à toutes les personnes qui ont à cœur les progrès de la science. La classification définitive doit découler naturellement des faits qu'il s'agit de grouper en nombre aussi grand que possible. — Nous accueillerons, avec reconnaissance, toutes les observations qui pourront nous être adressées à ce sujet.

Pour plus de facilité nous avons désigné les divers types simplement par des lettres.

A. Hache (1) à doubles ailerons, avec ou sans anneau latéral : l'exemplaire figuré a été trouvé près d'Annecy, Haute-Savoie : Paraît répandue un peu dans toute la France, en Suisse, etc. On a trouvé des moules pour la fusion de haches de ce type dans les départements de Loir-et-Cher, de la Vienne et dans le lac de Genève. Les ailerons, rabattus après coup, le sont parfois tellement qu'ils se touchent, comme dans une hache du Gers, par exemple, dont nous avons vu le moulage entre les mains de M. Lartet. Ces ailerons sont aussi plus ou moins larges, plus ou moins longs; le musée d'Amiens possède de gros coins en bronze avec de tout petits ailerons, trouvés dans le département de la Somme.

B. Hache à rebords droits et talon, sans ailerons, avec ou sans anneaux latéraux, forme qui semble spéciale au nord-nord-est de la France, où on l'a souvent trouvée en grand nombre. La hache figurée provient de la Seine-Inférieure.

C. Hache à rebords droits, sans talon : du sud-ouest de la France. L'échantillon figuré est d'Agen, Lot-et-Garonne. Au musée de Bordeaux, il y a trois trouvailles du département de la Gironde : la première du Médoc, sept haches du type C; — la seconde de Margaux, neuf haches du type C et deux du type B; — la troisième de Vertheuil, sept haches du type C, une du type B; soit sur vingt-six haches vingt-trois du type C.

D. Hache carrée à douille, se trouvant par centaines en Bretagne et en Normandie, la plupart du temps enfouies toutes neuves, sans avoir servi, ce qui prouve que c'était bien là leur lieu de fabrication.

E. Petites haches carrées à douille. Il y en a de plus petites encore qui méritent une mention toute particulière.

F. Id, avec ornementation. Parfois aussi on trouve des ornementations sur les grandes haches D. Il est bien important de signaler ces ornementations et d'en donner le dessin.

G. Hache à doubles ailerons dans le sens du tranchant; modification de la forme A. L'exemplaire figuré est au musée de Neuchâtel, Suisse. Il en existe un semblable au musée de Vannes, Morbihan. Paraît très-rare en France, plus commune dans le nord de l'Europe.

H. Hache à simple rebord très-léger, presque nul, dite parfois

(1) Les haches sont reproduites sur les planches au tiers de la grandeur réelle.

hache à main, par opposition aux précédentes, qui toutes avaient certainement une emmanchure. Semble très-disséminée.

I. Hache de la même catégorie que la précédente, mais à lame circulaire. Echantillon de Suisse, collection de M. le colonel Schwab. Le *British Museum* en possède une encore plus circulaire d'Aps, Ardèche.

K. Hache à poignée étroite et longue, lame semicirculaire, trouvée à Mouy, Oise. Le musée d'Abbeville en possède une semblable.

L. Hache très-courte, à douille ovale, de l'Irlande. Toutes les haches en bronze de l'Irlande se distinguent par leurs formes trapues et raccourcies.

M. Hache très-courte, à rebord droit et talon; équivalent irlandais de la hache B.

N. Hache à léger rebord, forme raccourcie et poignée proportionnellement large, équivalent irlandais de la hache H. Fréquemment ornée de gravures sur la face et même sur le profil. Cette hache, avec ses gravures, existe dans le nord de l'Europe, mais plus allongée et à poignée proportionnellement moins large.

O. Hache à doubles ailerons, assez petits; forme allongée surtout dans la partie qui est au-dessus des ailerons. L'exemplaire figuré vient du Parmesan.

P. Hache à doubles ailerons, à lame de forme carrée. Type cru étrusque par certains auteurs, en tous cas paraissant postérieur au type O. L'échantillon figuré est au musée de Parme, Italie.

Q. Hache à doubles ailerons, ornée, trouvée avec des objets en fer, mais rien qui rappelle les civilisations historiques; provenant de Rimini, Italie.

R. Hache à douille circulaire, de Suisse. On en a trouvé une à peu près semblable en Savoie.

S. Hache à douille carrée, provenant de Pont-Point, Oise; déposée au musée de Cluny; forme de fantaisie. Entre le type R et le type S peuvent se ranger de nombreux échantillons à douille plus ou moins ronde, plus ou moins carrée. Le musée d'Amiens, entre autres, en contient un certain nombre découverts sur le territoire de la commune.

T. Hache à douille ronde et octogone, ornée; forme de fantaisie du musée de Bordeaux.

U. Coin en bronze pur et simple.

V. Ciseau en bronze, à douille, de Schlieben, Prusse, conservé au musée de Berlin. On en a trouvé d'analogues à Amiens et en Suisse.

X. Gouge en bronze découverte à Pont-Point, Oise, avec la hache S du musée de Cluny. Le musée de Poitiers en possède une à peu près semblable trouvée dans le département de la Vienne.

Note de la direction (1).

(1) Nous donnerons successivement un projet de classification des poignards et épées en bronze, un projet de classification des bracelets et torques, un projet de classification des fibules.

NOTE

SUR L'AUTHENTICITÉ DU NOM DE FAMILLE ROMAIN

IALLIUS

Le n° 12 des inscriptions de Troesmis, expliquées par M. Léon Renier, fait mention d'un légat impérial, contemporain de Marc-Aurèle, et portant le nom de famille Iallius, gentilicium jusque-là méconnu, bien qu'il se fût déjà rencontré dans deux inscriptions trouvées à Rome. Des savants, tels que Borghesi, M. Henzen, M. de Rossi, etc., ont craint d'adopter ce nom insolite, et ils en ont fait, chacun selon son idée, soit *T(itus) Allius*, soit *L(ucius) Allius*, soit simplement Lallius ou Tallius; mais à la vue de la photographie représentant l'inscription de Troesmis, M. Renier s'est décidé pour la lecture *Iallius*, qu'on est, dit-il, bien forcé d'admettre, aujourd'hui qu'on retrouve ce nom sur des monuments élevés dans des lieux aussi éloignés l'un de l'autre.

Loin de vouloir contredire cette conclusion, je viens au contraire l'appuyer d'un quatrième exemple emprunté à la capitale de la Numidie. Il s'agit de *Iallius Antiochus*, l'un des gouverneurs de cette province et l'auteur d'un monument élevé à l'empereur Constantin, monument dont l'inscription dédicatoire figure sous le n° 1845 dans le *Recueil des inscriptions romaines de l'Algérie*. J'avais, moi-même, publié cette inscription dans l'*Annuaire archéologique de Constantine pour l'année* 1853, et cela non-seulement en un fac-simile relevé avec beaucoup de soins, mais encore au moyen d'une transcription en majuscules d'imprimerie, afin de ne laisser aucun doute sur la lecture *Iallius*, que déterminait d'une manière évidente, à mon sens, la forme de la première lettre, bien différente de celle des T du même document. Néanmoins M. Renier, frappé sans doute aussi de

l'étrangeté du nom, avait cru devoir lui préférer la forme *Tallius* pour le Recueil qu'il publiait vers la même époque.

Je ne dirai pas que je suis satisfait du triomphe définitif d'une interprétation que j'ai proposée il y a douze ans, car tout mon mérite là-dedans est d'avoir mieux vu des yeux, et d'avoir été plus hardi; mais je suis heureux de corroborer l'opinion actuelle de notre savant épigraphiste et de dire avec lui, en étendant comme il convient sa conclusion : ces personnages s'appelaient donc *Iallius*, gentilicium extraordinaire sans doute, mais qu'on est bien forcé d'admettre, aujourd'hui qu'on le retrouve sur des monuments élevés dans des lieux aussi éloignés les uns des autres que le Delta du Danube, Rome et Constantine d'Algérie, et à des époques aussi différentes que les règnes de Marc-Aurèle et de Constantin.

Général CREULY.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE DÉCEMBRE

M. Longpérier apporte à l'Académie deux crosses qui viennent d'être découvertes dans le jardin de Me de Vatry, sur l'emplacement de l'église de Chaalis (Caroli locus), là où une abbaye célèbre donnait asile aux sépultures des évêques de Senlis et des abbés du lieu.

L'une des deux crosses est épiscopale, l'autre est abbatiale.

Toutes deux appartiennent au xiiie siècle et offrent tous les caractères du style le plus pur de cette époque.

Il serait possible que la crosse épiscopale eût appartenu au célèbre Guérin, évêque de Senlis, qui fut inhumé à Chaalis en 1230. Mais il faut ajouter que pendant le xiiie siècle quatre autres évêques de Senlis ont reçu la sépulture dans le même chœur.

Malgré tout l'intérêt qu'on pourrait éprouver à voir dans la crosse épiscopale l'insigne d'un des héros de la *Philippéide*, on n'ose donc pass'arrêter à une semblable attribution.

M. Longpérier fait remarquer la beauté des dragons enroulés qui reçoivent le nœud de la crosse. Ce sont bien là les *Dracones Concatenati collis et caudis* que le moine Théophile conseille d'employer pour l'orfèvrerie dans son livre intitulé : *Diversarum artium Schedula.* Cette expression n'avait pas été bien saisie par les interprètes de Théophile.

M. Choisy, ingénieur des ponts et chaussées, envoyé en mission à Athènes, lit une note pleine d'intérêt *sur les courbes dissymetriques des degrés qui limitent au couchant la plateforme du Partheum.*

M. Odobesco lit une notice *sur le trésor de Pietrossa,* découvert en Roumanie et conservé au Musée national de Bucharest.

M. V. Guérin lit, en communication, un mémoire sur l'emplacement de *Modin,* l'ancienne patrie des *Macchabées.* M. Guérin croit retrouver *Modin* dans *El-Atroun.* Il repousse l'identification, jusqu'ici acceptée, de *Modin* avec *Soba.*

L'Académie avait à élire un correspondant étranger. M. Weber, de l'Académie de Berlin, a été élu. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

La Société des antiquaires de France a renouvelé son bureau, qui, pour 1866, se trouve composé de la manière suivante : *Président*, M. Michelant; *premier vice-président*, M. A. de Barthélemy; *deuxième vice-président*. M. le duc de Blacas; *secrétaire*, M. V. Guérin; *secrétaire-adjoint*, M. Guill. Rey.

— Nous avons reçu de M. Mariette-Bey l'important mémoire qu'il nous annonçait depuis plusieurs mois sur la découverte de la nouvelle table d'Abydos. Ce mémoire est arrivé trop tard pour que nous le donnions dans le présent numéro. Il fera partie du numéro de février. M. Mariette est actuellement à Assouan, où M. Devéria l'a rejoint. Nos deux amis sont en parfaite santé.

— M. l'abbé Bourassé vient de transmettre à la Commission de la Topographie des Gaules les estampages de deux inscriptions qui offrent un grand intérêt. Ces inscriptions sont gravées sur deux pierres, de dimensions considérables, qui ont été jetées dans les fondations du mur d'enceinte de la ville de Tours, probablement à la fin du quatrième siècle. Elles sont dans la partie du rempart qui est aujourd'hui visible dans les caves de l'archevêché.

Sur l'une de ces pierres on lit, en caractères gravés profondément et de 8 centimètres de hauteur :

CIVITAST. . . . .
LIBERA. . . . .

L'autre inscription porte :

	. . . . .NEPOTI
.A . .	CIVITASTV
NI . .	RONORLIB
VI . .	
RA	

Les lettres du groupe qui est à droite ont 0,7 de hauteur : celles de gauche ont 0,87. — Ces monuments épigraphiques sont importants, d'abord parce que l'un d'eux donne une forme inusitée à l'ethnique des anciens habitants de la Touraine, *Turoni* au lieu de *Turones*. Ensuite tous deux s'accordent à faire connaître une *civitas libera* qui n'est pas comprise dans l'énumération de Pline (H. N., l. IV, c. 31 et 32).

— M. Félix Bandot, propriétaire à Pagny-la-Ville (Côte-d'Or), nous écrit que l'on vient de trouver à Glanon, canton de Seurre, le long d'une ancienne voie romaine, non loin de la rive droite de la Saône, un vase gallo-

romain en terre rouge très-fine, avec de jolis ornements en reliefs : en dessous se lit en bons caractères romains le nom du potier, BANVI; hauteur du vase, 17 centimètre; diamètre, à l'ouverture, 25 centimètres.

— Nous extrayons d'une lettre de M. Cartailhac à M. de Mortillet, publiée dans les *matériaux* (numéro de novembre), les détails suivants concernant quelques fouilles faites sous des dolmens de l'Aveyron :

« Les dolmens sont plus nombreux dans notre pays que ne le croit M. Alexandre Bertrand. M. Bertrand en compte 125, dans sa remarquable notice, et les deux ouvrages qui ont donné des catalogues de nos monuments primitifs, l'*Histoire du Rouergue*, par M. de Gaujal, et l'*Annuaire de l'Aveyron*, 1841, article de M. J. Duval, en notent 130. Or, voici un exemple du peu d'exactitude avec laquelle on les a relevés dans les seules communes que nous avons explorées :

D'APRÈS LES CATALOGUES :	D'APRÈS NOS RECHERCHES :
1 à Laumière.	Il y en a 2.
3 à Truans.	Il y en a 2 (11 existaient jadis).
Aucun indiqué à Lapeyre.	Id. 2
Id. à Hermilis.	Id. 1 au moins.
Id. à Versols.	Id. 3 au moins.
2 près Boussac.	Id. 4
1 à Broquies.	Id. 5
Etc.	Etc.

Nous avons des données analogues pour d'autres parties de l'Aveyron. Il serait d'ailleurs très-difficile d'indiquer pour le département un chiffre approchant de la vérité. Notre sol étant très-accidenté, assez boisé, peu couvert d'habitations, villages et villes, nos dolmens se dérobent aux regards avec la plus grande facilité. Nos paysans ont l'habitude d'amasser en tas ou monticules les pierres trop nombreuses de nos champs. Ces monceaux, appelés *clapasses*, recouvrent souvent des dolmens. M. de Sambucy-Lucençon (*Illustration du Midi*, 1864, n° 58) cite plusieurs exemples du fait, et nous l'avons nous-mêmes constaté. Enfin il est malheureusement trop vrai que tous les jours on en détruit quelqu'un. Celui de Larcoule, par exemple, vient d'être utilisé pour l'empierrement d'une route ! »

M. E. Cartailhac en a fait fouiller quelques-uns. Il cite : 1° le grand dolmen de Truans (près Saint-Affrique), sous lequel on a trouvé à la fois des objets en pierres très-caractérisés et plusieurs débris d'objets en bronze. Ce dolmen a les dimensions suivantes : Longueur, 3 mètres; largeur, 1 mètre 90; épaisseur de la table, 35 cent.; hauteur des cinq pierres qui supportent la table, 1 mètre environ. Tout autour on remarque les vestiges du tumulus qui recouvrait le dolmen. Le dessus de la table est garni de ces cavités et rigoles peu profondes que l'on croyait encore naguère creusées par les prêtres Celtes ou Gaulois pour recueillir le sang des victimes humaines. Cette assertion toute gratuite est démentie par les blocs de pierre voisins du dolmen et qui sont couverts de semblables cavités faites par les pluies et les gelées.

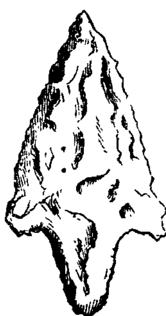
La terre de la *cella* contenait sept squelettes de tout âge (même d'un tout jeune enfant), brûlés et non brûlés, dans un mélange complet. Aucun crâne n'était intact. Les os longs étaient généralement cassés. Nous avons pu cependant extraire plusieurs mâchoires assez complètes et offrant des dissemblances fort notables.

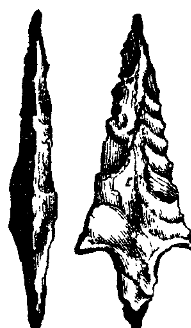
Toutes les dents sont usées, mais assez légèrement. Dans les mâchoires entières, on remarque que les plus usées sont les grosses molaires et les incisives. L'usure est plus grande dans les molaires du côté droit, qui se sont plus inclinées en dehors que celles du côté gauche.

Nous avons enfin remarqué plusieurs petits fragments d'os qui sont devenus d'une belle couleur turquoise par suite de la formation du phosphate de fer.

Vingt-deux silex finement taillés ont été découverts sous ce dolmen (1). Presque tous sont des pointes de flèche (fig. 1, 2, 3). Deux trouvés côte à


fig. 1.

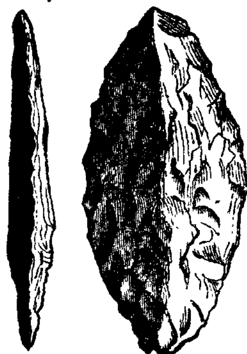

fig. 2.


fig. 3

côte ont une forme ovale (fig. 4) et étaient peut-être destinés à un usage particulier.


fig. 5.

Une vingtaine de petites rondelles percées, en calcaire blanc, ayant une face polie et l'autre striée (fig. 5), faites avec des fragments de coquilles bivalves très-probablement de grand *Cardium*. J'ai cru reconnaître sur quelques-unes des traces d'une couche de peinture. Ces rondelles étaient destinées à être portées comme ornement; elles se rencontrent dans presque tous nos dolmens, et il est vraiment curieux de voir qu'elles n'ont pas cessé d'être de mode


fig. 4.

(1) Nous devons les bois que nous donnons ici à l'obligeance de M. de Mortillet

depuis l'âge de l'*Ursus spelæus*, car on sait que M. Lartet en trouva dans la sépulture d'Aurignac (1).

Il est positif que nos dolmens contiennent des objets en pierre et des tessons de poterie qui attestent que le tour était déjà connu et perfectionné. Les pièces tournées que nous avons recueillies sont :

Quatre petites perles en calcaire noirâtre transparent.

Deux rondelles en jayet (fig. 6).

Quatre grosses perles en ardoise, et fragments d'autres (fig. 7).

Elles sont polies à l'extérieur, le trou a été commencé des deux bouts. Dans plusieurs, les deux trous se sont rencontrés assez exactement ; mais il n'en est pas toujours ainsi. Ce système de forage est général pour les pièces longues. Il en est de même du renflement au milieu que j'ai observé sur une foule d'objets de cette époque.

Moitié d'une longue perle en jayet.

Deux perles en marbre poli couleur ivoire tacheté de petits points noirs ; une est ornée d'une rainure (fig. 8).



fig. 6.

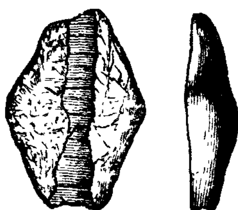


fig. 7.



fig. 8.

Deux canines de carnassiers, percées d'un trou à leur racine.

Un anneau incomplet en gypse cristallin.

Trois petits anneaux ou perles en bronze fortement oxydés.

Deux fragments de bronze ; épaisseur, 0,001 millimètre. Longueur totale, 0,020 millimètres.

Sept petites plaques de bronze très-oxydées et fort minces. La plus grande présente une trace de clou fort régulière et pratiquée par enfoncement. Une autre paillette a un trou et de plus est ployée en deux.

Nombreux fragments de poterie.

Le petit dolmen de Truans a donné des résultats analogues.

Dans les deux dolmens, on a trouvé cette poterie grossière, en terre noire, peu cuite, avec des grains pierreux, calcaires ou quartzeux dans la pâte, signalée depuis longtemps comme poterie celtique ; mais il y avait aussi des morceaux fabriqués avec de l'argile pure, sans grains pierreux. Un de ceux-ci a paru à M. Cartailhac être d'une époque bien moins an-

(1) Nous avons annoncé, dans notre dernier numéro, la découverte d'un collier entier, composé, en grande partie, de rondelles en coquillage, analogues à celles dont il est ici question. (*Note de la rédaction.*)

cienne que les autres; la pâte est en effet grise, tandis que celle qui est caractéristique des dolmens est rouge, en tout ou en partie, mais plus généralement noire. De plus, elle est ornée à l'extérieur de filets minces en relief. Les ornements des autres fragments sont bien plus primitifs. Dans la terre qui recouvre le sol stalagmitique d'une caverne, près Verzols, M. Ancessy a découvert des fragments de vases identiques à ces morceaux de poterie fine, bien cuite et tournée, des dolmens de Truans.

L'épaisseur des tessons varie entre 5 et 15 millimètres. Le diamètre des vases devait être assez considérable, 50 centimètres environ; d'autres étaient bien plus petits et leurs surfaces ont été lissées avec soin. Les ornements sont assez simples. Dans les grands vases, ils consistent en renflements épais de 1 centimètre environ et parallèles au bord, souvent arrondi et lisse, et d'autres fois orné d'un bourrelet extérieur. Ce système se retrouve sur les poteries des autres dolmens, sur ceux de la caverne de Sorgues (arrondissement de Saint-Affrique), etc. Les petits vases ont les parois recourbées d'une assez gracieuse manière, leur surface est recouverte d'une couche noire et lissée avec soin, leurs bords sont garnis de petites et nombreuses impressions en creux.

Tous ces objets étaient dans un mélange complet; les silex et les grosses perles se rencontraient surtout dans les coins de la cella; la terre qui les contenait offrait des vestiges de charbons et de cendres.

Le grand dolmen de Boussac (longueur, 3 mètres 78; largeur, 2 mètres 62; épaisseur de la table, 54 centimètres; hauteur en dedans et en dehors, 1 mètre) contenait des ossements brûlés et peu nombreux. Les os que l'on retrouve le plus souvent et les mieux conservés sont ceux des extrémités et surtout les phalanges des pieds; tout semble indiquer une incinération incomplète.

Neuf silex : trois sont taillés avec tant de soin, les retouches sont si nombreuses et si fines, qu'ils semblent polis au premier abord; comme l'indiquent les figures 9 et 10, ils sont pointus aux deux extrémités, avec deux ou trois dents fort régulières de chaque côté. Cette forme nous était totalement inconnue. Deux autres silex semblent seulement ébauchés et ne rappellent aucune forme ordinaire. Ce sont peut-être des rejets de fabrication, s'ils n'ont pas été placés dans le tombeau avec une intention qui nous échappe. Enfin, parmi les autres, deux sont festonnés et ciselés avec une finesse admirable, avec le soin le plus minutieux. La pointe la plus déliée (fig. 11) est recouverte d'une patine gris blanchâtre par suite d'un commencement de transfor-




fig. 9.



fig. 10,

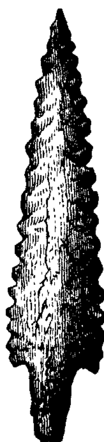


fig. 11.

mation en cacholong. Ce silex est le plus beau qui ait été trouvé dans notre Aveyron, où l'âge de la pierre a été brillant et florissant, surtout à l'époque de l'érection des dolmens, alors que le bronze commençait à être connu. La rareté du métal obligeait de conserver encore la pierre et le silex; mais les moyens de taille étaient plus faciles, et les produits plus parfaits.

Sept rondelles ou disques percés en coquille de *Cardium*.

Douze perles en calcaire noirâtre et plusieurs en ardoise.

Deux perles en jayet.

Un anneau en bel os, très-compacte et fort bien tourné. Une face est plane; l'autre présente une courbe bordée autour du trou par un mince filet en relief. Il a 37 millimètres de diamètre et 6 millimètres d'épaisseur. Une plaque de défense de *Sus* à laquelle adhère encore l'émail grisâtre et fendillé, long de 5 centimètres et large de 18 millimètres. Elle représente la moitié d'un croissant percé de deux trous qui retenaient sans doute, au moyen de clous ou de chevilles disparues, une lame, probablement de bronze, maintenue, de plus, en place par un mince rebord de la plaque.

Quatre fragments de bronze, provenant sans doute d'une tige. Longueur tatale 6 à 7 centimètres. Diamètre, 2 à 3 millimètres.

Cinq paillettes fort minces de bronze, présentant une surface de 5 à 6 centimètres carrés. Des traces de dessins, un contour bordé par de petits trous fort réguliers, etc.

Dans une longue perle en bronze (fig. 12), nous avons trouvé une véritable *ficelle de chanvre* entourée et préservée par l'oxyde. Nous en avons aussi trouvé dans deux petites perles, également de bronze, qui étaient restées *unies* par elle et par l'oxyde.

Une perle à peu près grosse comme un pois (fig. 13).



fig. 12.



fig. 13.

Un tube formé par l'enroulement d'une plaque mince; longueur, 25 millimètres; largeur, 6 millimètres.

Enfin un morceau de *fer* très-oxydé, mais déviant encore l'aiguille aimantée. La présence de ce morceau de fer est toute naturelle avec la poterie émaillée, et témoigne de la violation du tombeau à une époque bien postérieure au premier ensevelissement.

Petits dolmens à Boussac. — M. E. Cartailhac en a fouillé deux. Il a trouvé ces deux dolmens vides.

Un grand dolmen fouillé à Laumière n'a donné qu'un très-petit nombre d'objets. Voici les dimensions de ce monument : longueur de la table, 4 mètres 80; largeur, 2 mètres 50; épaisseur, 60 centimètres; hauteur des deux pierres latérales au-dessus du sol, 1 mètre 25; placé sur un grand

tumulus de 15 mètres de diamètre à la base, et entouré d'une épaisse muraille de pierres. La hauteur du tumulus n'est plus que de 3 mètres; sans doute il était moins large autrefois et recouvrait le dolmen. Depuis de nombreuses années, le berger de l'endroit s'installait chaque jour dans la cella, qu'il avait en grande partie dégagée de la terre qui la remplissait.

Une centaine de dents, de petite taille, et des fragments d'os qui ne paraissent pas brûlés. Trois silex : un petit, assez finement travaillé, une grosse pointe de flèche et un silex ovale, comme celui de Truans, grossièrement taillés; une longue perle en calcaire blanc, cassée aux deux extrémités, avec renflement au milieu et forée au centre selon le système dont nous avons parlé. Trois petits disques percés en coquille. Deux perles en calcaire noir, fort petites, sont tout ce qu'on y a découvert. Point de poteries.

Livres et brochures reçus depuis le dernier numéro :

Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes, par Anatole DE BARTHÉLÉMY. Broch. in-8 de 24 p. Cette brochure contient 721 noms de localités mérovingiennes.

Mémoire sur les bronzes antiques de Neuvy-en-Sullias, par M. MANTELIER, correspondant de la Société impériale des antiquaires de France. Grand in-8 avec une carte et 15 planches. Paris, chez Rollin et Feuardent, 1865.

Nous rendrons très-prochainement compte de cette importante publication.

Monographie historique et topographique de THORÉ (Loir-et-Cher), suivie d'un grand nombre de pièces justificatives, par A.-L. DE ROCHEMBEAU. In-8. Paris, chez Dumoulin.

Aperçu de l'histoire d'Egypte, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête musulmane, par A. MARIETTE-BEY. In-8 de 115 p. Imprimerie française, Mourès, Rey et C[e], à Alexandrie, 1864.

Notice des principaux monuments exposés dans les galeries provisoires du Musée d'antiquités égyptiennes, de S. A. le vice-roi, à BOULAQ, par Aug. MARIETTE-BEY. In-8 de 300 p. Alexandrie, imprimerie Mourès et Rey, 1864.

Nous attirons l'attention de nos abonnés sur ces deux publications beaucoup trop peu connues.

Siége de Iotapata, épisode de la révolte des Juifs (66-70 de notre ère), par Auguste PARENT. Broch. in-8, 74 p.

ERRATA :

TOME XII. Dans la transcription de la première inscription le mot ὅιν a été oublié entre προσέρδεν et οὐ θέμις. Il faut προσέρδεν ὄιν οὐ θέμις.

Traduction de la seconde. Il faut une chèvre et un porc *au lieu de* une chèvre, un porc.

LA

NOUVELLE TABLE D'ABYDOS[1]

J'envoie au directeur de la *Revue* la copie du monument que les fouilles dirigées par moi dans l'intérieur du grand temple d'Abydos ont mis au jour. Cette copie a été faite sur une photographie prise d'après un estampage en papier. Elle offre, par conséquent, toute garantie d'exactitude.

On sait que le déblaiement du grand temple d'Abydos est commencé depuis plusieurs années.

Quand je l'entrepris, ma pensée était de rendre à nos études un édifice déjà fameux dans l'antiquité, et par conséquent plein de promesses pour la science.

Une autre espérance me poussait. Osiris, disais-je à ce moment, est le type et le sauveur de l'homme; à sa mort chaque homme devient un Osiris. N'est-ce pas là une raison suffisante pour qu'il se trouve, dans le grand temple d'Abydos, une liste de rois analogue à celle qui a été trouvée dans le petit? Ces deux temples sont en effet consacrés à Osiris, l'un par Séti Ier, l'autre par Ramsès II. Mais les rois défunts sont des Osiris eux-mêmes. Quoi de plus naturel alors que de voir Ramsès et Séti évoquant, dans des sanctuaires où Osiris est adoré sous toutes les formes, le souvenir de leurs aïeux morts, devenus des Osiris? La pensée de débarrasser un des plus intéressants édifices de l'Égypte des sables qui l'obstruaient n'était donc pas mon seul mobile quand je me décidais à entreprendre le déblaiement du grand temple d'Abydos : dans mon programme des fouilles entrait aussi l'espérance, scientifiquement raisonnée, de découvrir quelque part sous ces mêmes sables une autre série de cartouches. Nous ver-

(1) Nous n'avons point reçu encore cette copie. Nous la donnerons à nos lecteurs dès qu'elle nous sera parvenue. Nous n'avons pas cru devoir pour cela retarder la publication du mémoire. (*Note de la rédaction.*)

rons tout à l'heure que ce raisonnement n'a pas trouvé son application et que les motifs d'érection de la Table ne sont pas précisément ceux que je croyais alors apercevoir; mais pour l'époque il avait sa valeur, et en tous cas c'est à lui que nous devons le précieux monument dont les lecteurs de la *Revue* ont la copie entre les mains.

La nouvelle Table d'Abydos fait partie de la décoration d'un couloir situé sur l'un des côtés du grand temple de cette ville. Etroit et ouvert par les deux bouts, ce couloir ne se compose à proprement parler que du plafond et des deux parois latérales.

1° *Le plafond.* — Le plafond est décoré d'un semis d'étoiles et de cartouches symétriquement disposés. Une bande longitudinale d'hiéroglyphes coupe le motif en deux parties. On y lit : « L'Aroëris, le « taureau qui apparaît dans la Thébaïde pour faire vivre la Haute et la « Basse-Egypte, le maître des diadèmes, le revivificateur, etc... Séti; « il a fait (ceci) en fondation à ses pères et au cycle des dieux, aux « maîtres du ciel et de la terre qui résident dans le *Ra-men-ma* (nom « du temple); il leur a fait cet adytum auguste, et les deux portes « (dédiées) au seigneur de Toser, les construisant de pierres travail- « lées d'or en construction deux fois durable pour l'éternité, sculp- « tant leurs (figures?), taillant leurs formes([hiéroglyphes]) pour les « réunir dans son temple, afin qu'ils reçoivent les dons et les of- « frandes précieuses qu'il leur a consacrés,.... etc. »

La signification générale de cette inscription ne peut faire l'objet d'un doute. Séti mentionne les maîtres du ciel et de la terre. Les maîtres du ciel sont les dieux en présence desquels nous allons le voir accomplissant les cérémonies que lui-même a prescrites. Les rois ses ancêtres sont ceux qu'il appelle les maîtres de la terre. Quant aux figures qu'il fait sculpter, ce sont précisément les cartouches, considérés comme les formes dans lesquelles les pharaons prennent une sorte de corps. On trouve au temple de Karnak, sur une frise qui avoisine le lieu d'où la salle des Ancêtres a été enlevée, une inscription rédigée dans le même sens : « Le vivant Horus, le « taureau puissant dans la Thébaïde, Thoutmès III...; il a fait (ceci) « en fondation à son père Ammon ; et Sa Majesté a ordonné d'établir « les noms de ses pères, de faire prospérer leurs offrandes, de sculp- « ter leurs images et leurs formes, leur établissant leurs offrandes à « nouveau plus que... (détruit). » La légende gravée au plafond du couloir d'Abydos est donc une dédicace commune à toutes les représentations qui chargent les parois de ce couloir. Séti avait fondé dans le temple un service d'offrandes à faire à certains dieux, et aussi à

certains rois. Toutes les scènes que nous allons étudier sont destinées à conserver le souvenir de ces fondations pieuses.

2° *La paroi gauche.* — La paroi gauche est divisée en quatre scènes. La première, la deuxième et la quatrième sont des hommages à Ammon, à Horus et à Osiris, et ne méritent pas de fixer notre attention. La troisième, plus développée, est disposée de manière à faire pendant à la liste des rois, placée en face. Séti et le prince Ramsès y sont représentés debout. Devant eux est un grand tableau quadrillé que surmonte comme une frise une ligne horizontale de texte. Entre les lignes sont gravés 130 noms propres de divinités, accompagnés des noms des lieux où ces divinités étaient plus particulièrement adorées.

La légende qui accompagne la figure de Séti explique la scène. On y lit : « Paroles du roi, etc. : une double purification est faite à « Phtah-Sokar-Osiris de l'Amenti, celui qui réside dans le *Ra-men-* « *ma*, et au cycle des dieux qui y sont avec lui, ainsi qu'à Armachis, « et au grand cycle et au petit cycle des divinités des lieux du Nord « et du Sud... » C'est là, malheureusement, une manière assez vague d'introduire les 130 noms divins auxquels ces paroles se rapportent. Il faut espérer cependant qu'une étude approfondie de cet intéressant sujet donnera quelques résultats dont la géographie religieuse de l'Egypte pourra s'enrichir.

Quant à l'inscription horizontale qui sert de frise à ce même tableau, elle ne paraît se rattacher que d'une manière indirecte à la représentation qu'elle surmonte. En voici la traduction : « Proscy- « nème à Phtah-Sokar-Osiris, celui qui habite l'Amenti, celui qui « réside dans le *Ra-men-ma*, et à tous les dieux de son cycle par le « roi Séti. Viens à moi, Phtah-Sokar-Osiris qui résides dans le « *Ra-men-ma*, mystère divin des divinités, et je viens à toi, dont les « adorations sont le mystère divin des divinités. Viens à moi, toi « Phtah-Sokar-Osiris, mystère divin des divinités, à moi le roi Séti. « auquel ta majesté n'est point inconnue ; (viens) en ton jour de fête. « afin que cette nourriture que je t'offre en pains et en breuvages « soit à toi. Le nombre des victimes immolées en quadrupèdes et en « oiseaux se compte par millions, par centaines de mille, par mille « et par cent. On t'a rempli ta maison en toute espèce de bonnes choses « choisies..... (Ici quelques mots difficiles à traduire.) »

3° *La paroi droite.* — La division de la paroi droite en tableaux est analogue à celle de la paroi gauche. Au milieu de scènes d'adoration d'un intérêt médiocre figure le tableau d'hommage aux rois.

Séti Ier est dans son costume de cérémonie. Il tient la cassolette à

parfums dans la main gauche. Le prince que l'histoire connaîtra plus tard sous le nom de Ramsès II est avec lui, présentant ces deux rouleaux de papyrus :

« Discours du roi Ra-men-ma, dit le texte gravé auprès de l'image « royale. La divinité se présente pour (recevoir) ses offrandes. Une « oblation est faite aux rois de la Haute et de la Basse-Egypte. Salut « à toi, Phtah-Sokar-Osiris. Viens, que je te fasse ce qu'a fait Horus « à son père Osiris. »

On lit à côté de Ramsès : « L'hymne d'adoration est récité par « l'héritier, le premier fils du roi (issu) de son flanc, Ramsès, le dit « juste. »

Viennent ensuite *soixante-seize* rois (y compris Séti s'adorant lui-même) rangés sur deux lignes. Un texte horizontal surmonte la scène : « Proscynème à Phtah-Sokar-Osiris, seigneur de *Schati* qui réside « dans le *Ra-men-ma*. Une oblation est faite aux rois de la Haute et « de la Basse-Egypte, par le roi Séti. Une multitude de pains, de « breuvages, de bestiaux, de volailles, de parfums, d'huiles, de vê- « tements, de bandelettes, de vins, d'offrandes sacrées, est donnée de « la part du roi Séti (ici l'inscription, d'horizontale qu'elle était, de- « vient verticale) au roi Mena, au roi Teta, au roi Ateta, au roi Ata, « au roi Hesep-ti, au roi Meri-ba, etc., etc., de la part du roi Séti. »

Mille ans plus tard, les membres du corps sacerdotal assemblés à Memphis décréteront l'exécution d'un tableau à graver sur les murs des temples et représentant Ptolémée Epiphane en présence d'un dieu qui lui offre l'arme de la victoire. En face de ce bas-relief les prêtres auront des cérémonies à accomplir. Des sacrifices, des libations, des rites de toute nature avec les offrandes ordinaires des pains, devront être célébrés. Le Monument d'Abydos a été érigé sous l'empire d'une idée analogue. Il est le résultat d'un décret, non des prêtres, mais du roi. Séti, pour des motifs que nous ne connaissons pas encore, a voulu honorer par des offrandes à la manière égyptienne un certain nombre de rois. Je ne doute pas qu'aux dates prescrites, tant que la volonté royale a eu son effet, les prêtres ne soient venus au pied de la table accomplir les cérémonies ordonnées.

Les soixante-quinze rois se répartissent du reste dans les dynasties de Manéthon de la manière suivante :

1re DYNASTIE. — Les huit premiers cartouches appartiennent à la première dynastie. La lecture des numéros 1, 2, 3, 4 et 8 n'est pas douteuse. Les numéros 5, 6 et 7 demandent seuls des explications.

Le numéro 5 se lit *Hesep-ti* (avec la marque du duel). Le phoné-

tique de [hieroglyph] est, en effet, [hieroglyph], ainsi que M. Brugsch l'a reconnu (1). Que *Hesep-ti* soit le type de l'Οὐσαφάϊδος de Manéthon, c'est, je crois, ce qui n'est pas contestable. Οὐσαφάϊδος figure au papyrus de Turin (fragm. 48) sous cette forme [hieroglyph], méconnue jusqu'ici.

Le numéro 6 est le *Meri-ba-pen* de la table de Saqqarah. M. Devéria, prenant le dernier signe pour [hieroglyph], l'a lu *Mer-ba'-pu* (2). En étudiant de près l'original, il semble cependant que le graveur ait voulu faire, non [hieroglyph], mais [hieroglyph]. Le signe [hieroglyph] serait alors ici comme phonétique du mot [hieroglyph], ou [hieroglyph], qu'on trouve quelquefois accompagné du déterminatif [hieroglyph] (par exemple dans le nom propre [hieroglyph]). La vraie lecture serait donc *Meri-ba*, ou avec le [hieroglyph] de Saqqarah, *Meri-en-ba*, ce qui donne raison au Μιεβαίς d'Eusèbe. En tous cas, qu'on transcrive *Mer-ba'-pu*, *Meri-ba-pen* ou *Meri-ba*, nous n'avons pas moins ici affaire au Μιεβιδὸς de Manéthon.

Le numéro 7 est embarrassant. Par la coiffure et l'uræus, la tête du personnage est celle d'un roi ; mais le sceptre appartiendrait plutôt à un dieu. Quant à la longue robe flottante, elle rappelle le vêtement qui couvre le dieu qu'on appelle le plus souvent *Osiris-Tattou*, mais qui se nomme aussi quelquefois *Osiris-Ounnefer*. Faut-il effectivement voir ici une figure archaïque d'Ounnefer, et le cartouche qui se lit ainsi doit-il être transposé deux rangs plus haut et correspond-il à l'Οὐενέφης de Manéthon ? Je l'ignore.

En résumé, la 1re dynastie de la table, comparée aux listes de Manéthon, s'établit de cette manière :

I. * Μήνης.	1. Mena.
II. * Ἄθωθις.	2. Teta
III. Κενκένης.	3. Ateta.
IV. Οὐενέφης.	4. Ata.
V. * Οὐσαφάιδος.	5. Hesep-ti.
VI. * Μιεβιδός	6. Meri-ba.
VII. Σεμέμψής.	7. Phonétique inconnu.
VIII. * [K]ουβιενθής.	8. Kebeh.

(1) *Géographie*, t. I, pl. 2, n° 106.
(2) *Revue archéologique*, janvier 1865.

Ainsi cette dynastie compte huit rois de chaque côté. Cinq d'entre eux, ceux que je marque d'un astérisque, sont communs aux deux listes. Pour les autres (que pour plus de clarté j'isole des premiers), le monument d'Abydos semble avoir fait un choix, et l'historien national semble en avoir fait un autre.

Le système des rois collatéraux explique ces écarts des deux listes. J'ai déjà développé autre part quelques-unes des vues relatives à cet objet, et j'y reviens pour les mieux préciser. Personne ne peut admettre que, durant la longue durée de son histoire, l'Égypte n'ait pas subi quelques révolutions. Des divisions intestines, des compétitions, ont certainement fait naître dans son sein des royautés partielles. Une monarchie qui, pendant plus de quatre mille ans, aurait coulé sans dérivation d'aucune sorte dans un lit unique, est impossible. Sans parler des branches perdues, il a dû se former dans cette interminable suite de siècles comme des bras divergents qui ont tardé plus ou moins longtemps à se réunir de nouveau et à se confondre. De là, suivant les temps et suivant les lieux, plusieurs façons de comprendre la même période de l'histoire égyptienne. Les royautés partielles adoptées par les uns ont été rejetées par les autres; une époque les a proclamées légitimes, une autre usurpatrices. Quand je vois deux autorités, aussi considérables que celles en présence desquelles nous nous trouvons, rayonner dans deux directions différentes, je considère donc que chacune d'elles a envisagé les événements de son point de vue. Arrivées toutes deux à une bifurcation de la série des rois, l'une a choisi de prendre à droite, la gauche a paru à l'autre le chemin véritable.

Ces remarques donnent la clef de l'histoire non-seulement de la 1re dynastie, mais des dix suivantes. L'ancien empire offre en effet cette particularité que Manéthon et les monuments y semblent, plus fréquemment qu'ailleurs, en désaccord. Des cartouches dont le classement à deux ou trois règnes près est certain n'ont cependant aucune place dans les dynasties de l'historien national. Ce qu'il faut conclure de là, c'est que l'unité de la monarchie fondée par Ménès ne s'est pas faite en un jour. Avant Ménès, l'Egypte obéissait à des rois partiels et indépendants, dont quelques traces confuses sont venues jusqu'à nous. Elle paraît s'en être souvenue, de temps à autre, toutes les fois que des pharaons puissants, comme les Snéfrou, les Chéops, les Chéphren, les Apappus, ne se sont pas imposés au pays tout entier. Là est le mot de toutes ces énigmes qu'on rencontre presque à chaque pas en étudiant les ruines des monuments de l'Ancien Empire, Manéthon à la main. Ménès et Athothis, par exemple, règnent succes-

sivement seuls. Après eux, Ateta et Ata montent sur le trône en une partie inconnue de l'Egypte (à Abydos peut-être), tandis que Kenkenès et Ouénéphès gouvernent autre part. Tel est le spectacle que l'Égypte nous donne sous la Ire dynastie, et qu'elle nous donnera jusqu'à la XIIe. L'empire est fondé, mais il n'arrive pas du premier coup à son assiette définitive. Il y eut des tâtonnements, des hésitations, des retours vers le passé qui prouvent un état de choses encore imparfait. Ainsi envisagée, l'Égypte des plus anciennes dynasties n'apparaît plus dans l'histoire du monde comme un phénomène difficile à expliquer. A des hauteurs si éloignées de nous que nous ne pouvons même pas soupçonner ce que pouvait être à ce moment le reste de la terre, nous ne rencontrons plus qu'une monarchie en pleine floraison et déjà si savamment organisée qu'elle s'étend fièrement dans son indissoluble unité de la Méditerranée aux Cataractes. Quant à Manéthon, il a vu clair dans toutes ces obscurités. Il a connu Ateta et Ata; mais, pour des motifs que nous ignorerons probablement toujours, il leur a préféré Kenkénès et Ouénéphès. Pour lui, les rois qui ont successivement occupé le trône de Ménès sont ceux qu'il nomme. En dehors de ceux-ci, il n'y a que des compétiteurs qui peuvent bien avoir laissé leurs noms sur les monuments, qui ont même régné avec un certain éclat, mais qui n'ont pas été rois d'Égypte.

IIe DYNASTIE. — Les numéros 9, 10, 11, 12 et 13 appartiennent à la IIe dynastie. La lecture de ces cinq cartouches ne donne lieu qu'à une seule observation. Le cartouche numéro 12 est rendu sur la table de Saqqarah par [hiéroglyphes]; ici nous lisons [hiéroglyphes]. Le phonétique [hiéroglyphe], *nes*, a donc pris dans l'un la place de *la langue* [hiéroglyphe] dans l'autre.

La confusion du N et du L s'observe fréquemment dans les langues, et particulièrement, selon M. de Rougé, dans le passage du [hiéroglyphe] antique au ⲗ copte. Nous en avons ici un bon exemple. Au thème hiéroglyphique [hiéroglyphe], *nes* correspond en effet le copte ⲗⲁⲥ *lingua* (conf. l'arabe لسن qui a le même sens), ce qui justifie la transcription Τλᾶς adoptée par Manéthon.

La deuxième dynastie, qui n'a que cinq rois à Abydos, en a neuf dans Manéthon. La comparaison des deux listes s'établit ainsi :

I. * Βοηθὸς.	9. Bet'ou.
II. * Καιέχως.	10. Kéké-ou.
III. * Βίνωθρις.	11. Ba-neter-ou.
IV. * Τλᾶς.	12. Out'a'-nes.
V. * Σεθένης.	13. Sent.
VI. Χαίρης.	
VII. Νεφερχέρης.	
VIII. Σέσωχρις.	
IX. Χενερὴς.	

La concordance des cinq premiers noms est parfaite. *Bet'ou* d'Abydos rend mieux que *Ba-ou-neter* de Saqqarah le Βοηθὸς de Manéthon. Les numéros VI, VII, VIII, IX n'ont pas de correspondants sur la table. Mais Saqqarah nous fait retrouver le thème antique de Νεφερχέρης (n° VII). Après *Sent* (n° 13), le papyrus de Turin donne un cartouche difficile à lire, ainsi écrit . Il est douteux que ce cartouche soit le type du Χαίρης (n° VI) de Manéthon (1).

IIIe DYNASTIE. — La IIIe dynastie de la table n'est encore qu'un extrait de la liste des rois de cette famille. On s'en convaincra en jetant les yeux sur ce tableau :

I. Νεχερωφὴς.	
II. Τόσορθρος.	
III. * Τύρις.	14. T'at'i.
IV. * Μέσωχρις.	15. Neb-ké.
V. * Σώϋφις.	16. Ser-sa.
VI. * Τοσέρτοσις.	17. Teta.
VII. Ἄχης.	18. Set'es.
VIII. Σήφουρις.	
IX. * [Νε]κερφέρης.	19. Nefer-ké-ra.

La table a omis les deux premiers rois de cette dynastie, comme elle avait passé sous silence les quatre derniers de la dynastie précédente. La table saute donc par dessus six règnes entiers.

L'accord se renoue à *T'at'i*, que Manéthon transcrit Τύρις. L'articulation deux fois employée dans *T'at'i* est celle que les Grecs ont le plus souvent rendue par un T, par exemple dans Τάνις, Ταχὼς, Τλᾶς, etc., ou par un Θ, comme dans Βοηθὸς. *T'at'i* sera donc un de ces noms que les auteurs et les papyrus écrivent Τατὰς, Τάτι, Τιθόης, Τόθης,

(1) A moins qu'on ne puisse le transcrire , *Rès-ké*, ou *Ka-rès*, nom propre dont je connais un autre exemple sur une belle stèle des grandes pyramides.

Τοτόης, Θούτεος, etc. Manéthon, comme nous venons de le voir, écrit Τύρις. Faut-il restituer Τύτις? Je le crois vraisemblable.

Mais ne vaudrait-il pas mieux considérer *T'at'i* comme une faute du graveur, et le remplacer par *Bebi*, nom souvent employé sous l'ancien empire et qui a, en outre, l'avantage de se trouver en cette même place à la fois sur la table de Saqqarah et sur le papyrus de Turin? Ces deux noms, à mon avis, appartiendraient plutôt à deux rois. Je sais que, sur la table de Saqqarah, une erreur de lapicide est loin d'être impossible; je sais que les deux tables ont été rédigées sur des originaux hiératiques, et que là où un graveur a lu , l'autre a pu lire (le papyrus lui-même qui donne le cartouche est-il d'ailleurs bien clair?). Mais *Bebi* est aussi régulier que *T'at'i*. Si est le copte ϫⲱϫ, *caput*, le thème antique avec le déterminatif des lieux est le prototype de ⲃⲏⲃ, *antrum*, *spelunca*, *forea*, lequel s'est conservé jusqu'à nous dans *Bab*(-el-Molouk), appellation bilingue comme il s'en trouve assez souvent en Égypte, qui signifierait *spelunca regum* (1). Je ne vois donc aucun motif de proscrire *Bebi* au profit du roi de la table d'Abydos, et jusqu'à preuve du contraire nous regarderons ces deux princes comme des contemporains.

Les trois cartouches suivants (nos 15, 16 et 17) offrent avec les cartouches correspondants de la table de Saqqarah et du papyrus des différences à remarquer. Ces différences nous prouvent que, dès une époque assez ancienne, puisqu'elle remonte au moins à la XIXe dynastie, les Égyptiens ne s'entendaient déjà plus sur l'orthographe

(1) Je crois que *Beb* ou *Biban-el-Molouk* vient plutôt du thème antique que de , *P-ab-an*, qu'on trouve employé pour désigner certaines parties des temples. *P-ab-an* s'est conservé en copte sous la forme ⲡⲓⲃⲁϩⲓ, *palatium*, *aula*.

des noms de quelques-uns de leurs premiers rois. Ceux-ci n'avaient sans doute pas laissé de monuments contemporains, et leur souvenir vivait plutôt dans la tradition que dans les annales écrites. Malgré ces différences, je crois cependant que l'identité de ces trois cartouches et de ceux que le papyrus écrit *Neb-ké*, *Ser*, *Ser-teta*, est inattaquable. Le n° 15 seul pourrait ne pas être le ***Ra-neb-ké*** de Saqqarah. Si pourtant la leçon Νέχωφρις, au lieu de Μέσωχρις était adoptée, l'identité des deux rois et serait certaine.

Le cartouche n° 18 qui suit ces trois noms est nouveau. Il tient la place d'Ἄχης et de Σήφουρις, que nomme également la table de Saqqarah. Nous avons donc d'un côté *Set'es* avec la table d'Abydos, de l'autre Ἄχης et Σήφουρις avec Manéthon et le monument que je viens de nommer. C'est une nouvelle bifurcation de règnes à enregistrer. La table de Saqqarah et le papyrus Prisse ne sont pas, du reste, les seules listes qui nous aient conservé les noms d'Ἄχης et de Σήφουρις. Ces rois se retrouvent également sur le papyrus de Turin (fr. 31).

Le nom du dernier roi de la dynastie se lit Κερφέρης dans Manéthon. Mais le cartouche n° 19 (*nefer-ké-ra*) autorise la leçon Νεφερχέρης que devait porter le texte original.

IV

IV[e] DYNASTIE. — D'après la table de Saqqarah, la IV[e] dynastie aurait eu neuf rois. Nous en comptons huit dans Manéthon, et six sur la table d'Abydos. Mettons en présence, comme nous l'avons fait précédemment, ces deux dernières autorités :

I.	* Σῶρις.	20. Snefrou.
II.	* Σοῦφις.	21. Khoufou.
III.	* Ῥατοίσης.	22. Ra-tet-ef.
IV.	* Σοῦφις.	23. Ra-scha-f.
V.	** Μενχέρης.	24. Ra-men-ké-ou.
VI.	Βίχερις.	25. Aseskef.
VII.	Σεβερχέρης.	
VIII.	Θάμφθις.	

Remarquons que, comme à Saqqarah, *Ra-tet-ef* (n° 22) est entre Khoufou et Schafra. Cette persistance des monuments fait penser que son correspondant Ῥατοίσης (n° V) n'est pas à sa place dans Manéthon. Le règne de ce prince aura probablement été de courte durée.

J'ai déjà eu occasion de citer une princesse qui passa successivement dans les harems des trois rois Snefrou, Khoufou et Schafra. Si ce Snefrou était celui que Manéthon appelle Σήφουρις, et qu'il place

(d'accord avec la table de Saqqarah) à l'avant-dernier règne de la dynastie précédente, il s'ensuivrait que notre princesse aurait vécu sous Séphouris, Nèpherchérès, Sôris, Souphis I[er], Ratoïsis et Souphis II. A la rigueur, ce fait n'est pas impossible. J'aimerais mieux cependant voir dans Σήφουρις un Snefrou I[er], et dans le Snefrou de la table d'Abydos (n° 20) un second prince du même nom, appelé cette fois Σῶρις par l'historien national. Confondre ces deux rois n'est plus admissible depuis qu'au témoignage de la table d'Abydos, combiné avec celui de la table de Saqqarah, nous avons un Népherchérès à placer entre eux.

La IV[e] dynastie d'Abydos se termine par *Aseskef* (n° 25). Aseskef n'a pas de correspondant dans les listes manéthoniennes. Il fut cependant le successeur de Mycérinus (n° 24). C'est ce que prouvent quelques lignes d'une courte biographie écrite sur les murs de l'un des tombeaux de la nécropole de Saqqarah. Un fonctionnaire nommé *Phtah-assis* raconte que, sous Mycérinus, il était petit enfant, qu'étant jeune homme il fut distingué plus qu'aucun autre par le roi Aseskef; que celui-ci lui donna sa fille *Matscha* en mariage, etc.

V[e] DYNASTIE. — L'étude de la V[e] dynastie présente des difficultés qu'il n'est pas facile de débrouiller.

C'est un fait très-remarquable qu'à part un seul nom, la V[e] dynastie de la table de Saqqarah est exactement celle de Manéthon. Ajoutons-y *Ra-en-ouser*, qui, d'après la table d'Abydos, se place avant *Her-men-ké-ou* (n° 31), et la conformité des deux listes devient parfaite. Ainsi Οὐσερχέρης correspond à *Ouser-kef*. Σεφρὴς à *Sahou-ra*, Νεφερχέρης à *Nefer-ari-Ké-ra*, Σισίρης à *Ases-Ké-ra*, [Νεφερ]χέρης à *Nefer-scha-ra*, Ραθοῦρης à *Ra-n-ouser*, Μενχέρης à *Men-Ké-hor*. Ταγχέρης à *Tet-Ké-ra*, et enfin Ὄβνος à *Ounas*. Nous avons donc une V[e] dynastie bien complète, qui a pour elle le double témoignage de la table de Saqqarah et de Manéthon.

Mais les tombes de la cinquième dynastie, si nombreuses encore à Saqqarah et aux grandes pyramides, nous prouvent qu'à cette même époque viennent des rois contemporains de ceux que nous venons de nommer, et qui ne sont cependant pas compris dans les listes précédentes. Je citerai *Kéka*, *Ra-nefer-ef*, que donne également la table d'Abydos (n[os] 28, 29) et *Her-a-ké-ou*.

D'un autre côté remarquons que les noms d'*Ases-ké-ra* et de *Rascha-nefer* de la table de Saqqarah ne se sont jamais rencontrés parmi ces mêmes tombes.

Il y a donc là encore un choix intentionnel. On voit que sous les

trois premiers princes de la dynastie, puis sous les quatre derniers, l'Égypte obéit à un sceptre unique. Mais le partage est évident sous la quatrième et la cinquième. Alors Σισίρης et Νεφερχέρης règnent en un lieu inconnu, pendant que Memphis est la capitale de *Kéka*, de *Ra-tet-ef* et d'*Her-a-ké-ou.*

En tous cas, la comparaison de Manéthon et de la série d'Abydos donne le résultat suivant :

I.	* Οὐσερχέρης	26. Ouser-kef.
II.	* Σέφρης.	27. Sahou-ra.
III.	Νεφερχέρης.	28. Kéka.
IV.	Σισίρης.	29. Ra-nefer-ef.
V.	Χέρης.	
VI.	* Ραθοῦρης.	30. Ra-en-ouser.
VII.	* Μενχέρης.	31. Ra-men-ké-ou.
VIII.	* Τανχέρης.	32. Ra-tet-ké.
IX.	* Ὄθνος.	33. Ounas.

L'identification assurée d'Ounas à Ὄθνος (v^e^ dynastie), et celle non moins positive de *Seker-nefer-ké* de la table de Saqqarah et du papyrus au Νεχερωφὴς de Manéthon (voyez plus haut, IIIe dynastie), donnent un vif intérêt à la découverte de M. de Horrack, signalée par M. Devéria. Selon M. de Horrack, le grand fragment 32 de Turin fait suite au grand fragment 18, et les deux fragments s'agencent de telle sorte que la première ligne de l'un continue la cinquième ligne de l'autre. Nous avons donc ainsi une colonne presque entière du papyrus. Or, de *Seker-nefer-ké*, qui commence cette colonne, à *Ounas*, qui la termine, on compte vingt-cinq cartouches. En d'autres termes, le papyrus de Turin attribue à l'époque qui dans Manéthon est représentée par les IIIe, IVe et V^e^ dynasties, un total de vingt-cinq rois (1).

Ce résultat (autant du moins que l'ingénieux arrangement proposé par M. de Horrack ne sera point contesté) a certainement de quoi nous satisfaire. Là où le papyrus enregistre vingt-cinq noms, Manéthon en donne vingt-six, et tout au plus, si nous adoptons le neuvième cartouche que la table de Saqqarah nous invite à ajouter à la IVe dynastie, irons-nous jusqu'à 27. Appuyés sur le quadruple témoignage du papyrus, des deux tables et de Manéthon, nous pouvons

(1) J'aurais voulu ne pas parler du papyrus de Turin sans citer le livre que M. Lauth a consacré à l'étude de ce document. Mais, au moment où j'écris ces lignes, je n'ai pas ce livre entre les mains, bien que depuis quelque temps déjà je l'aie demandé à Paris.

donc affirmer que le cadre de trois des plus anciennes dynasties nous est rendu, ce qui n'est pas une conquête médiocre.

Ne nous hâtons pourtant pas de conclure de là que, des quatre côtés, ce même cadre doive être rempli des mêmes noms. Quelques personnages illustres, comme Chéops, Chephren et Mycérinus, seront sans doute communs aux quatre listes; mais les points intermédiaires représentant des époques de moindre grandeur, pourront être flottants. En tous cas, quelques dissemblances que nous constations dans les détails, ce sera déjà un point énorme si dans les lignes principales il n'y a pas désaccord.

On aura remarqué que je n'ai pas parlé jusqu'ici de deux rois de la v[e] dynastie dont les cartouches sont cependant d'occurrence très-fréquente dans les nécropoles de Memphis : il s'agit d'*An* et d'*Assa*. Mais *Assa* est le nom propre de *Ra-tet-ké*, et la pyramide [hiéroglyphes] appartient en effet à ces deux noms. Quant à *An*, il est le même personnage que *Ra-en-ouser*. Le roi Osortasen I de la XII[e] dynastie fit élever à son ancêtre *An Ra-en-ouser* une statue que possède M. Bunsen. L'ancêtre est appelé dans la dédicace, non pas [hiéroglyphes], père, mais [hiéroglyphes] *tef as, le père auguste*, ou plutôt *le père ancien* (c'est ainsi, par exemple, qu'Isis a parmi tous ses titres celui de *As*, que les Grecs ont traduit παλαία). La statue de M. Bunsen est donc dédiée par Osortasen à l'un de ses aïeux. En vain objectera-t-on le titre [hiéroglyphes], commun aux deux cartouches. C'est sous la v[e] dynastie et très-vraisemblablement même sous *Ra-en-ouser* qu'apparaît pour la première fois le double cartouche, et à ce moment les préfixes royaux n'avaient pas encore la fixité qu'ils eurent plus tard. Je n ai donc pas inséré dans le tableau qui précède *An* et *Assa*, parce que déjà ces deux rois y figurent sous leur autre nom.

VI[e] DYNASTIE. — Admettons pour un instant que la VI[e] dynastie de la table s'arrête au cartouche n° 40. Nous obtiendrons alors le tableau comparatif suivant :

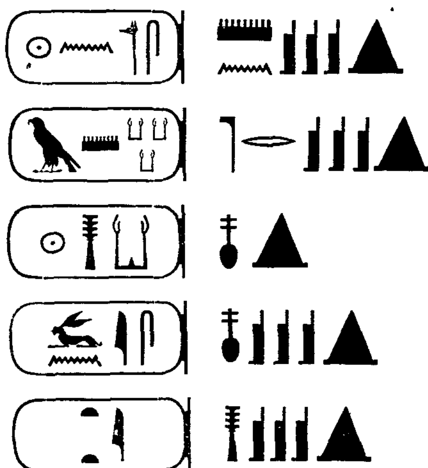
I. Ὀθόης.	34. Teta.
	35. Ra-ouser-ké.
II. * Φιός.	36. *Ra-meri* (nom propre *Pepi ?*).
III. ? Μεθουσουφίς.	37. *Ra-meri-en* (nom propre *Mentou-hotep*. ou *Ment-em-saf?*).

IV. ? Φίωψ.
V. ? Μενθεσοῦφις.
VI. ? Νίτωχρις.

38. *Ra-nefer-ké* (nom propre *Pepi?*)
39. (Ra-meri-en Ment-em-saf).
40. (Neter-ké-ra).

Il est difficile de séparer ***Teta*** (n° 34) d'Ounas. Le premier de ces noms est aussi memphite que le second. Tous deux se rencontrent fréquemment associés sur les murs des tombes de Saqqarah.

Si nous comparons le nom donné à la pyramide de Teta à ceux des pyramides des quatre derniers rois de la ve dynastie, il devient évident que les princes auxquels ces monuments funéraires ont été destinés appartiennent à un même groupe et à une même époque :



On ne peut donc se représenter Teta autrement que comme un roi qui fait de Memphis le siége principal de son empire, et qui y continue les traditions de la ve dynastie.

Manéthon paraît pourtant lui avoir préféré un autre roi dont le nom est (cartouche), *Ati*, et dont la pyramide s'appelait (cartouche), *Ati ba-ou*.

Ati est l' Ὀθόης des listes. Memphis ne l'a pas connu, ou du moins je n'ai jamais trouvé le nom d'Ati à Memphis. Comme les pyramides ***Ra-meri men-nefer***, ***Ra-meri-en scha-nefer***, ***Ra-nefer-Ké men-ankh***, sa pyramide semblerait être une de celles qui s'élèvent vers le sud

au delà du groupe memphite, dont la limite est à Daschour. Ati commencerait ainsi, pour Manéthon, la série de ces rois de la VIe dynastie qui eurent une tendance si marquée à s'étendre au midi, et qui, les premiers peut-être, franchirent les cataractes pour aller porter la guerre jusque dans le royaume de Cousch.

Teta aurait eu pour successeur, selon la table, un roi inconnu jusqu'ici qui s'appelle *Ra-ouser-ké* (n° 35).

Ra-ouser-ké semble un nom de la Ve ou de la XIe dynastie, égaré dans la VIe. Il n'y a pourtant pas ici d'erreur de lapicide à supposer. L'argument serait admissible s'il s'agissait de la table de Saqqarah, monument d'une exécution très-négligée. Mais ceux qui verront la table d'Abydos en place seront unanimes pour déclarer qu'une telle inadvertance y est impossible. Rien de plus fini, de plus soigné que la table. On y retrouve cette façon magistrale de traiter les hiéroglyphes qui éclate à chaque pas dans le temple d'Abydos, et qui avait déjà frappé Strabon d'admiration. Un seul de ces cartouches, où chaque caractère est pour ainsi dire un camée, a peut-être demandé un jour de travail à l'artiste qui l'exécutait, et il est évident que pendant ce temps une étourderie ne pourrait pas manquer d'être aperçue et corrigée. D'ailleurs, le motif de la table a été d'abord tracé en noir sur la pierre nue, puis corrigé en rouge, puis enfin sculpté par des mains qui n'étaient certes pas inhabiles. Pour cette fois je crois donc qu'il n'y a pas lieu d'accuser le graveur. Le roi *Ouser-Ké-ra* occupe bien son rang entre *Teta* et *Meri-ra*.

Mais cette circonstance ne rend que plus difficile à expliquer l'espèce de désaveu que la table d'Abydos inflige à toutes les autres listes. On connaît en astronomie des étoiles dites *informes*, parce qu'elles n'ont place dans aucune constellation. *Ra-ouser-ké* (avec *I-m-hotep*, en supposant qu'*I-m-hotep* soit un nom de roi, et que ce nom appartienne à la VIe dynastie, ce qui est fort douteux) pourrait être pris au premier abord pour un de ces cartouches errants dont le classement dans la série des rois est toujours problématique. Toutefois, je le répète, il suffit que la table d'Abydos s'en porte garant pour que nous n'ayons pas de doute sur le rang chronologique à donner à ce prince. Si jusqu'ici *Ouser-Ké-ra* ne nous est connu que par un seul monument, nous ne devons l'attribuer qu'à l'obscurité de son rôle dans l'histoire de la VIe dynastie.

Des difficultés que j'ai expliquées autre part (voy. le Mémoire sur la table de Saqqarah) nous empêchent de résoudre autrement que par des hypothèses les divers problèmes que font naître les trois noms suivants (n°s 36, 37, 38). Je n'y reviens pas.

Les rois *Ra-meri-en Ment-em-saf* et *Neter-ké-ra* (nos 39, 40) appartiennent-ils à la fin de la VIe dynastie, ou commencent-ils une des dynasties suivantes? Notre opinion est faite d'avance sur ce point, et nous savons tous que la Nitocris de Manéthon est inscrite au papyrus de Turin sous une forme qui laisse d'autant moins de prise au doute que, pour surcroît de démonstration, nous y trouvons même la marque du féminin. Nitocris est donc bien la *Net-aker* que M. de Rougé a été le premier à nous révéler. Je devais cependant, ne fût-ce qu'à titre de curiosité, faire remarquer que nos cartouches nos 39 et 40, amenés par la table à une place qui correspond précisément à la fin de la VIe dynastie, peuvent se lire *Menthésouphis* et *Nitocris* comme les derniers noms de cette même famille dans Manéthon. En effet, écartons d'abord *Ra-meri-en* (no 39), qui peut être le prénom et qu'en tout cas Manéthon n'aurait pas transcrit. L'oiseau qui suit se prononce , *ment*. *Ment* est le plus souvent le nom d'une *hirondelle* (*Todt*, 86). Dans les tombeaux de l'ancien empire on le rencontre quelquefois à côté de l'image de la *tourterelle* (*Denkm.* II, 70). Mais on le trouve aussi employé, comme ici, pour le nom d'une espèce d'*oie*, soit vivante (tombes de Saqq., *passim*; cf. *Denkm.* II, 25, 44), soit préparée pour figurer parmi les objets d'offrandes (*Denkm.* II, 35, 58, 68, etc.). Quant au *nœud* , il se prononce le plus souvent *sa*. Le nom entier se lira donc *Ment-em-sa-f*. Or, n'est-ce pas là, jusque dans ses moindres éléments, le nom royal que l'Africain écrit Μενθεσοῦφις? Notons, d'un autre côté, que le nom suivant, *Neter ké-ra* (no 40) reproduit non moins exactement le nom fameux de Nitocris. Il est donc bien singulier que la fin de la VIe dynastie ait un *Menthesouphis* et une *Nitocris* dans Manéthon, et sur la table un *Ment-em-sa-f* et un *Neter-ké-ra*. Ne tirons cependant pas de ce hasard une conclusion que le papyrus a démentie d'avance. Le *Menthesouphis* de l'Africain est probablement un *Ment-em-sa-f*, à moins qu'il ne soit un *Mentou-hotep*. Mais *Nitocris* ne vient pas de *Neter-ké-ra*. C'est dire que les cartouches nos 39 et 40 appartiennent à une autre dynastie que la VIe.

VIIe DYNASTIE ET SUIVANTES. — Elles occupent toute la seconde rangée, c'est-à-dire 38 cartouches, y compris celui de Séthos, qui termine la liste.

De ces 38 cartouches, le premier suit immédiatement la VIe dynastie, et le dix-neuvième appartient à un roi, déjà bien connu, de la XIe. Du no 39 au no 57 sont donc rangés les 18 rois de la table qui se placent entre les familles royales que je viens de nommer.

Mais ces 18 rois sont-ils Memphites (VIIe et VIIIe dynastie), ou Héracléopolitains (IXe et X^e)? On l'ignore. Notons cependant un fait. Sur la paroi gauche et la paroi droite du couloir, Phtah est le dieu principal. Les 130 dieux le suivent d'un côté, comme les 76 rois le suivent de l'autre. Devons-nous conclure de là que les personnages royaux associés au culte du dieu de Memphis sont plutôt des rois memphites? Il serait difficile de répondre.

Je ne pousserai pas plus loin ces observations. Au moment où la table d'Abydos touche à la XIe dynastie, elle atteint une région déjà bien explorée et perd tout son intérêt.

Nous connaissons dans son ensemble le couloir d'Abydos et la précieuse liste dont on a si à propos décoré l'une de ses parois. Quel service ce dernier document, considéré dans son ensemble, rend-il à la science?

La nouvelle table d'Abydos a surtout pour la science cet avantage qu'elle fortifie et affermit notre confiance en Manéthon. Par elle nous devenons de plus en plus certains que Manéthon est un écho sincère, bien qu'affaibli, des traditions égyptiennes. En ce qui regarde l'ancien empire, elle nous permet de voir que l'histoire nationale ne s'est pas écartée là plus qu'ailleurs de la vraie voie. Qu'il y ait eu à cette époque des rois collatéraux, c'est ce qu'*a priori* nous pouvons affirmer. Mais Manéthon, qui le savait parce qu'il avait bien plus que nous le moyen de le savoir, ne les a point admis. Tel est Manéthon. Ses listes sont la condensation de toutes les listes. Bien que conçues sur un autre plan (quant aux coupures intérieures) que le papyrus de Turin, elles n'en sont pas moins égyptiennes d'origine et de forme. Certes ce serait aller trop loin que de considérer ce qui nous reste de l'œuvre de Manéthon comme le dernier mot de la science. Mais gardons-nous aussi de tomber dans l'extrême opposé. Manéthon, à coup sûr, mérite mieux de nous. Aurait-il amoncelé au hasard et les uns sur les autres des rois collatéraux que, par une conclusion logique, tous les cartouches dont les monuments se montrent de jour en jour plus prodigues devraient se retrouver dans ses listes. Or, chacun sait que Manéthon est plus court que les monuments.

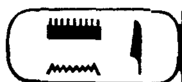
La table d'Abydos a donc pour nous cet intérêt qu'elle consolide un de nos principaux instruments de travail, en même temps qu'elle nous en apprend mieux l'usage. Par quelques retouches prudentes, corrigeons dans les listes de Manéthon les altérations les plus évidentes qui s'y font remarquer; évitons surtout de toucher à ces épineuses questions de chiffres qu'il est toujours si difficile de débar-

rasser des obstacles qui en défendent l'approche, et, grâce à la table, nous posséderons une nomenclature des dynasties égyptiennes aussi parfaite que, dans l'état actuel des matériaux dont nous disposons, il est permis de l'espérer.

Comme résumé de cette étude et comme épreuve du système dont je viens d'indiquer les bases, je publierai maintenant le tableau synoptique de tous les rois jusqu'ici connus qui ont régné en Égypte sous les six premières dynasties. L'historien national y est, bien entendu, pris comme type, comme *criterium;* ses listes sont l'étalon auquel toutes les autres listes sont rapportées. Peut-être dira-t-on qu'après tout, ce tableau n'est que le résultat d'arrangements arbitraires des cartouches. Par mainte expérience déjà tentée, nous savons, en effet, combien il est facile de construire des tableaux de ce genre, qui, vus de loin et sans trop d'attention, ont toute l'apparence de la solidité. Mais je prie le lecteur de remarquer qu'il n'y a rien ici de pareil. Chaque cartouche est à sa place, non point parce que je l'y ai mis, mais parce qu'il y a été pour ainsi dire apporté par un monument. Tout d'ailleurs, malgré la diversité des matériaux employés, s'y classe sans efforts et sans remaniements. Si un ensemble de cette longueur s'établit avec le concours et le consentement de tant d'autorités sans qu'il soit fait violence à la moindre d'entre elles, il faut qu'il soit, dans une certaine mesure, l'expression de la vérité.

Ire DYNASTIE.

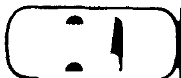
I. ΜΗΝΗΣ.



Mena.

Man. Erat. Ab. Tur.

II. ΑΘΩΘΙΣ.



Teta.

Man. Erat. Ab. Tur. ?

III. ΚΕΝΚΕΡΗΣ.



Man.

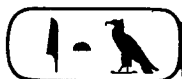


Erat. Ab.

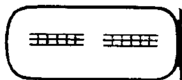
Ἄθωθις β'.

IV. ΟΥΕΝΕΦΗΣ.

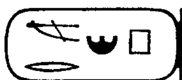

Man.


Ata.
Ab. Tur.?

V. ΟΥΣΑΦΑΙΔΟΣ.


Hesep-ti.
Man. Ab. Tur.

VI. ΜΙΕΒΙΔΟΣ.


Meri-ba.
Man Ab. Saqq. Tur.

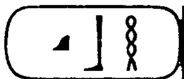
VII. ΣΕΜΕΜΨΗΣ.


Man.


Tur.

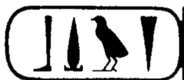

Ab.

VIII. [K]ΟΥΒΙΕΝΘΗΣ.


Kebeh.
Man. Ab Saqq. Tur.

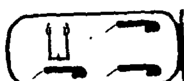
II[e] DYNASTIE.

I. ΒΟΗΘΟΣ.


Bet'ou.
Man. Ab.


Neter-ba-ou.
Saqq. Tur.

II. ΚΑΙΕΧΩΣ.



Ké-ké-ou.

Man. Ab. Saqq. Tur.

III. ΒΙΝΩΘΡΙΣ.



Ba-neter-en.

Man. Ab. Saqq. Tur.

IV. ΤΛΑΣ.



Out'a-nes.

Man. Ab. Saqq.

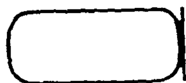
V. ΣΕΘΕΝΗΣ.



Senta.

Man. Ab. Saqq. Tur.

VI. ΧΑΙΡΗΣ.



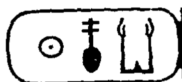
Man.



?

Tur.

VII. ΝΕΦΕΡΧΕΡΗΣ.



Nefer ké-ra.

Man. Saqq.

VIII. ΣΕΣΩΧΡΙΣ.



Man.

IX. ΧΕΝΕΡΗΣ.



Man.

III[e] DYNASTIE.

I. ΝΕΧΕΡΩΦΗΣ.



Seker-nefer-ké.

Man. Saqq. Tur.

II. ΤΟΣΟΡΘΡΟΣ.



Man.



...t'a.

Saqq. Tur.

III. ΤΥΤΙΣ.



T'at'i.

Man. Ab.



Bebi.

Saqq. Tur.

IV. ΝΕΧΩΦΡΙΣ.



Neb-ké-ra.

Man. Ab. Saqq. Tur.

V. ΒΩΥΦΙΣ.



Ser-sa.

Man. Ab. Saqq. Tur.

VI. ΤΟΣΕΡΤΑΣΙΣ.



Ser-te-ta.

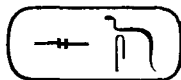
Man. Ab. Saqq. Tur.

VII. ΑΧΗΣ.



Heni ou *He-nakht.*

Man. Saqq Tur Pap. Prisse.



Set·és.

Ab.

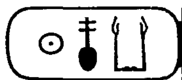
VIII. ΣΗΦΟΥΡΙΣ.



S-nefer-ou Ier.

Man. Saqq. Tur. Pap. Prisse.

IX. ΝΕΦΕΡΧΕΡΗΣ.

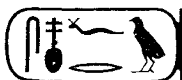


Nefer-ké-ra.

Man. Ab.

IVe DYNASTIE.

I. ΣΩΡΙΣ.



S nefer-ou II.

Man. Ab. Pyram. Karn.?

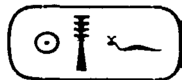
II. ΣΟΥΦΙΣ.



Khoufou.

Man. Ab. Saqq. Pyram.

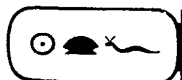
V ΡΑΤΟΙΣΗΣ.



Ra-tet-ef.

Man. Ab. Saqq.

III. ΣΟΥΦΙΣ.



Scha-f-ra.

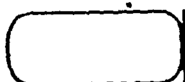
Man. Ab Saqq. Pyram.

IV. ΜΕΝΧΕΡΗΣ.


Men-ké-ou-ra.

Man. Ab. Tombe de Saqq.

VI. ΒΙΧΕΡΙΣ.


Man.


Ases-kef.

Ab. Tombe de Saqq.

VII. ΣΕΒΕΡΧΕΡΗΣ.

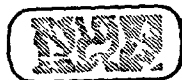

Man.


.....

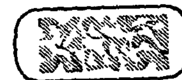
Saqq.

VIII. ΘΑΜΦΘΙΣ.


Man.


.....

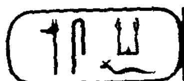
Saqq.


.....

Saqq.

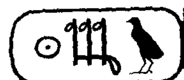
Ve DYNASTIE.

I. ΟΥΣΕΡΧΕΡΗΣ.


Ouser-Ké-f.

Man. Ab. Saqq.

II. ΣΕΦΡΗΣ.


Sahou-ra.

Man. Ab. Saqq. Karn.

III. ΝΕΦΕΡΧΕΡΗΣ.


Nefer-ari-ké-ra.

Man. Saqq.

IV. ΣΙΣΙΡΗΣ.

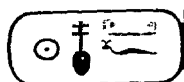

Ases-ké-ra.

Man. Saqq.

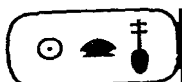

Kéka.

Ab.

V. [ΝΕΦΕΡ]ΧΕΡΗΣ.


Ra-nefer-ef.

Ab.

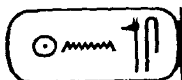

Nefer-scha-ra.

Man. Saqq.


Her-a-ké-ou.

Mon. divers.

VI. ΡΑΘΟΥΡΗΣ.


Ra-en-ouser.

Man. Ab. Karn.

VII. ΜΕΝΧΕΡΗΣ.


Men-ké-her.

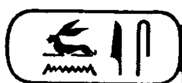
Man. Ab. Saqq. Tur.

VIII. ΤΑΤΧΕΡΗΣ.


Tat-ké-ra.

Man. Ab. Saqq. Tur. Karn.

IX. ΟΝΝΟΣ.

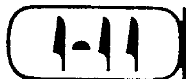


Ounas.

Man. Ab. Saqq. Tur.

VIe DYNASTIE.

I. ΟΘΟΗΣ.



Ati.

Man. Mon. divers.



Teta.

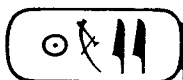
Ab. Saqq.

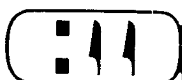


Ouser-ké-ra.

Ab.

II. ΦΙΟΣ.

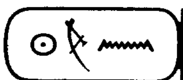




Ra-meri Pepi.

Man. Ab. Saqp. Karn.

III. ΜΕΘΟΥΣΟΥΦΙΣ.

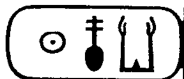


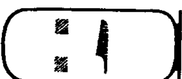


Ra meri-en [*Mentou-hotep*].

Man. Ab. Saqq. Karn

IV. ΦΙΩΨ.





Ra-nefer-ké [*Pepi*].

Men. Ab. Saqq. Tur.?

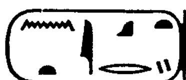
V. ΜΕΝΘΕΣΟΥΦΙΣ.



[*Ment-em-sa-f*].

Man

VI. ΝΙΤΩΧΡΙΣ.



Net-aker.

Man. Tur.

Telle est la nouvelle table d'Abydos. Comme perfection de gravure, comme conservation, comme étendue, il est peu de monuments qui la dépassent. Quant à son caractère général, il ressort des seules explications qui précèdent. Manéthon nous montre comment, sous Philadelphe, l'Egypte comprenait l'arrangement de ses rois. Une autre forme des mêmes listes, celle que l'Egypte adoptait probablement au temps de Ramsès II, nous est fournie par le papyrus. Des deux côtés, l'histoire est le but à atteindre. Mais la table d'Abydos a une portée bien plus restreinte. Ici plus d'histoire. Le point de départ du monument est une dévotion particulière à certains rois, dont nous ne pouvons que supposer les motifs.

Ces motifs sont en effet un des points que nous sommes obligés de laisser en suspens. Je ferai cependant une remarque qui conduirait peut-être sur la voie d'une solution. La hauteur de ce qui reste des murs de la chambre d'où a été enlevée l'ancienne table d'Abydos m'a fait supposer depuis longtemps qu'une rangée supérieure, complétement détruite, manque à ce monument, de telle sorte que le nombre total des cartouches antérieurs à Ramsès II se monterait à 76. De son côté, M. Devéria a très-bien vu que, dans leurs parties communes, l'ancienne table et la nouvelle correspondent exactement. L'une range les rois qui précèdent le dédicateur sur trois lignes, l'autre sur deux; mais chacune d'elles met 75 noms avant Séti. La liste trouvée dans le temple de Ramsès à Abydos ne serait donc qu'une copie de celle qui avait déjà été gravée dans la même ville sur l'un des murs du temple de Séti. Or, cette identité de rédaction fait voir qu'en choisissant les 75 rois communs aux deux listes, Séti et Ramsès ont voulu nommer ces rois plutôt que d'autres. Le choix des cartouches leur eût-il été indifférent que certainement les deux tables ne se seraient pas ressemblé. Nous sommes donc entraînés par là à supposer que cette longue nomenclature de rois, deux fois répétée dans la même ville, a été dressée pour Abydos et qu'elle est propre à cette localité. Peut-être les 75 princes furent-ils originaires de la ville d'Osiris. Peut-être (et je pencherais plutôt pour cette opinion) y laissèrent-ils des monuments, des fondations, qui y firent particulièrement vénérer leur mémoire. Séti et Ramsès, construisant deux temples à Abydos, auraient ainsi, dans ces temples mêmes, rappelé le souvenir des rois qui avaient avant eux élevé ou embelli le sanctuaire de la ville sacrée. Notons que cette manière d'expliquer la table d'Abydos a l'avantage de nous faire voir sous un jour nouveau le but que Thoutmès III s'est proposé d'atteindre en dédiant dans le temple de Karnak une salle de cet édifice aux rois ses prédécesseurs.

Là se trouvent les souverains auxquels Thèbes devait plus particulièrement sa reconnaissance. Sous les rois de l'ancien empire, Thèbes n'était encore qu'une bourgade, et elle devint capitale seulement sous les Entef de la XIe dynastie. La XIIe dynastie a construit un sanctuaire dont Champollion a vu les restes. Les cartouches si rares de la XIIIe et de la XIVe qui couvrent le côté droit de ce monument ne se rencontrent guère, chose remarquable, que sur les fragments de statues de cette époque, que Karnak nous a fait trouver en assez grand nombre. La salle des Ancêtres est ainsi un monument thébain. Aussi les princes Entef qui commencèrent la renommée de la ville naissante y figurent-ils non parce que les liens du sang les rattachaient à Thoutmès, mais parce que la XIe dynastie fut la première dynastie thébaine. En résumé, les deux tables d'Abydos seraient donc une seule et même liste de rois plus particulièrement populaires dans cette ville. Avant Séti et Ramsès, ces rois s'étaient honorés par la construction ou la restauration d'édifices sacrés; ils avaient fondé des services d'offrandes à faire en leur propre nom aux dieux; ils avaient enrichi les trésors des temples. Séti et Ramsès bâtissent à leur tour des sanctuaires; ils renouvellent les offrandes à faire tant en leur nom qu'en celui de leurs prédécesseurs; ils rappellent le souvenir de ceux qui, avant eux, honorèrent par leurs fondations la majesté des dieux adorés dans Abydos.

AUG. MARIETTE.

Abydos, le 24 novembre 1865.

INSCRIPTION INÉDITE

RÉCEMMENT DÉCOUVERTE

EN ALGÉRIE

L'inscription suivante a été découverte, dans le courant de l'été dernier, à *Oum-Guerigueeh*, chez les Gandoura, par M. le capitaine du génie Dewulf, qui en ava.t envoyé une copie à M. le général Creuly. Depuis, M. le capitaine d'état-major de Vigneral l'a revue, sur les indications de M. Dewulf, et il m'en a envoyé un meilleur texte, que je reproduis aussi fidèlement que peuvent le permettre les caractères de l'imprimerie.

DIVOCOM
M·ANTONINIPIIG
SARMAT·FILIO·PF
IMP·CAES·L·SEPTI
RIPIIPERTINACI
BIC·ADIAB·PATH·M
MAX·TRIB·POT·XV
COS·III·PROCOS·PROF
TOR·IMP·FORTISSIMI
CISS/////////////////
IMPCAES/////////////
TONINI///IIFI/////////PON
MAX·TR·IBPOT///IIICO
PROCOS·FORTISSIMI
LICISSIMIOPPPPN
ETSVPEROMNESP
CIPESNOBILISSIMICI
NATTABVTVM

Les lettres AN, ligne 2, et NE, ligne 16, forment des monogrammes. A la ligne 6, il y a bien PATH au lieu de PARTH; la lettre R a été oubliée par le graveur.

Ainsi que l'indiquent les mots POT///III de la ligne 13, qui ne peuvent être que le reste des mots POT·XIII, cette inscription est de l'an 210 de notre ère; elle doit, en conséquence, être restituée ainsi qu'il suit :

DIVO · COM*modo·divi*
M · ANTONINI · PII · G*erman*
SARMAT · FILIO · FR*atri*
IMP · CAES · L · SEPTI*mi. seve*
RI · PII·PERTINACI*s. aug. ara*
BIC·ADIAB · PA*r*TH · M*ax. pont*
MAX·TRIB·POT · XV*iii. imp. xii*
COS·III·PROCOS·*p.p.* PROP*aga*
TOR · IMP · FORTISSIMI · *feli*
CISS*imi q. principis. et*
IMP · CAES · *m. aureli. an*
TONINI · *p*II · FE*licis. aug.* PON*t*
MAX · TRIB · POT·*x*III · CO*s. iii*
PROCOS · FORTISSIMI · *fe*
LICISSIMIQ · PR*incipis*
ET · SVPER · OMNES · P*rin*
CIPES · NOBILISSIMI · CI*v*
NATTABVTVM

C'est-à-dire :

Divo Commodo, Divi Marci Antonini Pii Germanici Sarmatici filio, fratri Imepratoris Caesaris Lucii Septimii Severi Pii Pertinacis Augusti Arabici Adiabenici Parthici Maximi, pontificis maximi, tribunicia potestate XVIII, imperatoris XII, consulis III, proconsulis, patris patriae, propagatoris imperii, fortissimi felicissimique principis, et Imperatoris Caesaris Marci Aurelii Antonini Pii, pontificis maximi, tribunicia potestate XIII, consulis III, proconsulis, fortissimi felicissimique principis et super omnes principes nobilissimi, civitas Nattabutum.

Conformément à l'usage constant des inscriptions de la même époque, j'ai suppléé les sigles P · P après le mot PROCOS de la

huitième ligne; cependant la copie de M. de Vigneral n'indique pas de lacune entre ce mot et le suivant. Les lignes 16 et 17, qui sont gravées en plus grands caractères que le reste de l'inscription, occupent la place de trois autres lignes, soigneusement rasées dans l'antiquité, et qui contenaient les noms et les titres de Géta.

Cette inscription est curieuse, en ce qu'elle nous fait connaître un monument élevé en l'honneur de Commode dix-huit ans après sa mort. Il est vrai que ce monument avait été élevé en Afrique, où l'on sait d'ailleurs que la famille de Marc-Aurèle avait de grands biens, et où, par conséquent, elle devait avoir conservé de nombreux partisans : on a trouvé à Guelma un monument élevé en l'honneur d'une sœur de Commode, *Vibia Aurelia Sabina*, à une époque postérieure encore, puisque cette princesse y est qualifiée de *soror Divi Severi* (1).

Mais ce qui donne surtout une grande importance à cette inscription, c'est qu'elle nous apprend le nom exact et la véritable situation géographique d'une cité dont le nom était altéré chez les auteurs, et qu'on avait jusqu'ici mal placée sur la carte.

Le nom de *Nattabutes* se lit en effet *Natabudes* dans toutes les éditions de Pline (2); mais il se lisait *Natabutae* dans des manuscrits consultés par Dalchamp et que ce savant a indiqués dans son édition par la lettre *V*.

Il se lit Νασαβοῦτες dans la plupart des éditions de Ptolémée (3). M. Wilberg l'a, il est vrai, corrigé en Ναττaβοῦται; mais les meilleurs manuscrits ont Ναττaβοῦτες, ce qui est, ainsi que le démontre notre inscription, la véritable leçon.

Une mauvaise interprétation du texte de Ptolémée (4) avait fait placer les *Nattabutes* au sud des *Musulames* ou *Musulanes*, qui habitaient les vallées situées au pied de l'Aurès. Notre inscription prouve que c'est au nord de ce peuple qu'il faut les placer, au moins à l'époque où elle a été gravée; car il serait possible qu'ils fussent encore nomades à l'époque où écrivait Ptolémée, et qu'il ne se fussent fixés que plus tard dans la contrée où notre monument a été découvert.

L. Renier.

(1) *Inscr. rom. de l'Algérie*, n. 2719.

(2) *Hist. nat.*, lib. V, c. 4 (4).

(3) Lib. IV, c. 3.

(4) Lib. IV, c. 3, p. 265, ed. Wilberg : πάλιν δε τῶν μὲν Κιρτησιων καὶ τῆς Νουμιδίας μεσημβρινώτεροι ὑπὸ τὸ Αὔδον ὄρος Μισουλανοὶ, καὶ ὑφ' οὓς Ναττaβοῦται *lisez* Ναττaβοῦτες.

NOTE

SUR

UNE STÈLE INÉDITE

DÉCOUVERTE LE 8 AOUT 1853

AU SÉRAPÉUM DE MEMPHIS

PAR M. MARIETTE-BEY

Déposée aujourd'hui au Musée du Louvre.

L'inscription et le dessin de ce petit monument m'avaient été jadis communiqués par l'auteur de la découverte et je les avais jusqu'ici réservés l'une et l'autre en vue d'un supplément projeté au Recueil des inscriptions grecques et latines de l'Egypte par feu M. Letronne. Je crois, aujourd'hui, ne devoir pas différer davantage à faire connaître au public les rares inscriptions de même provenance que mon savant ami avait bien voulu mettre à ma disposition et dont j'avais d'ailleurs publié déjà les deux principales (1).

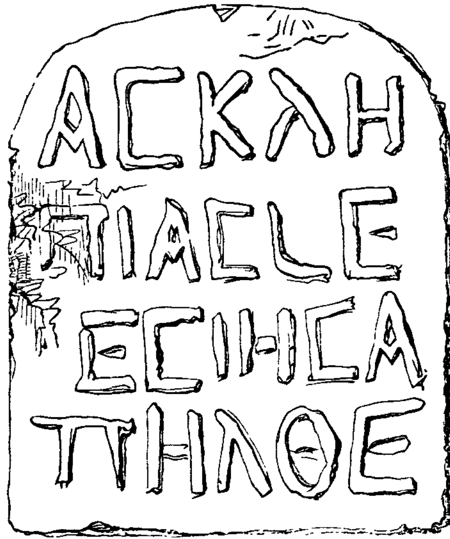
Je commencerai par l'inscription gravée sur la stèle dont nos lecteurs ont sous les yeux le dessin et qui est remarquable, en sa brièveté, par deux traits principaux.

1° Elle est gravée en relief, au lieu de l'être en creux selon l'usage des lapicides anciens.

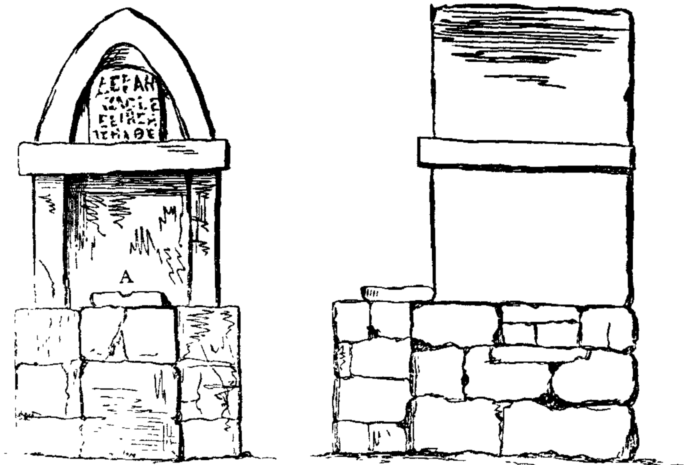
2° Elle mentionne, sous une forme particulière et dont je ne puis

(1) *Revue archéologique* de 1860 : *Observations sur une inscription grecque du Sérapéum de Memphis* réimprimées dans mes *Mémoires d'histoire ancienne et de philologie*, 1863, in-8, p. 400 et suiv.; — *Inscription funéraire métrique d'un parfumeur*, publiée dans le *Bulletin* de la Société impériale des antiquaires de 1863.

citer un autre exemple, la *venue* et la *sortie* de la jeune fille qui a fait au dieu l'hommage du monument dont il s'agit.



Ἀσκληπιὰς ἐτῶν ε′ (πέντε) ἐσιῆσ' ἀπῆλθε.



De plus, le participe ἐσιῆσα pour ἐσιοῦσα est sans doute un des nombreux barbarismes qui avaient cours dans l'Égypte grecque dès la domination des Ptolémées, et surtout au temps de l'empire romain. J'ai

recueilli ailleurs beaucoup d'exemples analogues, qu'il est inutile de rappeler ici en détail. Le barbarisme serait compliqué ici d'un solécisme; car le sens exigerait un participe passé, comme εἰσελθοῦσα.

Ces difficultés, auxquelles on ne se résigne pas sans peine, me suggèrent une conjecture qui changerait en monument funéraire la stèle où l'on est d'abord disposé à ne voir qu'une offrande pieuse. Si, au lieu de résoudre en ἐτῶν πέντε les signes L E, on les transcrivait par ἔτος πέμπτον, en faisant de ces deux mots le régime du verbe ἐσιῆσα, on arriverait au sens suivant : *Asclépias, entrant dans sa cinquième année, est partie*, c'est-à-dire *est morte*, selon un usage assez fréquent du verbe ἀπέρχεσθαι.

La petite table à libations que surmonte la stèle n'est pas non plus un fait isolé; on en peut rapprocher plusieurs faits semblables parmi les monuments de l'Égypte et des autres pays.

D'abord tous les amateurs connaissent diverses tables à offrandes et des tables à libations dans les musées d'antiquités égyptiennes(1). Ils connaissent surtout la table à libations portant une inscription phénicienne qui provient aussi des heureuses fouilles du Sérapéum et dont s'est enrichi le musée du Louvre (2). Notre musée possédait depuis longtemps une grande table de ce même genre, en granit rouge, avec anaglyphes et inscription grecque. La date en est douteuse, mais on sait que la dédicace en avait été faite par un *écrivain militaire* des corps stationnant à Eléphantine (γραμματεὺς τῶν ἐν τῷ περὶ Ἐλεφαντίνην δυνάμεων. *Corpus inscript. græc.* n. 4836, à Apollonopolis Magna).

L'inscription n. XXXIV du Recueil de Letronne (*Corpus*, n. 4702), que l'on croit gravée par les mercenaires au service de Chabrias, se termine par la mention d'une dédicace semblable : ...καὶ τὴν τράπεζαν ἀνέθεσαν Ἀμυρταῖος Ῥόδιος [καὶ......].

Une inscription de Mylasa, en Carie, parmi beaucoup de libéralités aux dieux mentionne une table offerte à Sérapis et à Isis Σ]αράπιδι καὶ Ἴσιδι τράπεζ[αν (Le Bas, *Voyage archéol.*, partie V, inscr.

(1) Voy. Leemans, *Description des antiquités du musée de Leide* (1840), p. 44, 45; — E. de Rougé, *Notice sommaire du musée égyptien au Louvre* (éd. 1860, in-12), p. 57; et la *Notice*, plus explicite sur ce sujet, du même savant *sur les monuments exposés dans la Galerie d'antiquités égyptiennes du Louvre* (1852, in-8), p. 122-123. — Mariette-Bey, *Notice des principaux monuments du Musée d'antiquités égyptiennes à Boulaq* (Alexandrie, 1864, in-8), p. 200, 231, 235, 238, 239, 243, 254.

(2) Duc de Luynes, dans le *Bulletin archéologique* de l'Athenæum français, août, 1855. — E. Renan, *Observ. sur une inscr. araméenne du Sérapéum de Memphis*, dans le *Journal asiatique* de 1856, où l'auteur renvoie aux travaux d'autres savants sur le même monument.

n. 395); ce qui nous reporte tout naturellement à l'Egypte et à la divinité du Sérapéum.

A Palerme aussi je vois une table offerte, et cela par un Marseillais nommé Cléagoras, à Aphrodite (*Corpus*, n. 5553); genre de dédicace que confirme un fragment d'inventaire d'objets sacrés dans les *Antiquités helléniques* de Rangabé, n° 858 : ...τῇ Ἀφροδίτῃ χαλκῆ τρά [πεζα?]. Le n° 857 du même recueil, qui est aussi un inventaire d'objets conservés au Parthénon, mentionne deux tables et huit foyers de bronze, τράπεζαι ΙΙ καὶ ἐσχάραι χαλκαῖ ΓΙΙΙ. La destination également religieuse de ces objets ne peut guère être méconnue.

Elle est formellement attestée dans une inscription d'Orope, contenant une résolution de la communauté des Béotiens, vers le temps de Mithridate, pour faire réparer « des pièces d'argenterie déposées sur la table d'Amphiaraüs » ἀργυρώματα ἐπὶ τῆς τραπέζης τοῦ Ἀμφιαράου, pièces parmi lesquelles on voit mentionnée plus bas une « fiole d'or placée sur la table où le prêtre fait les libations » τὴν φιάλην τὴν χρυσῆν τὴν ἐπὶ τῆς τραπέζης ᾗ σπονδοποιεῖται ὁ ἱερεύς (1). On voit rapprochées là une table à libations et une table portant des offrandes diverses, comme on en voit un si grand nombre parmi les monuments de l'Egypte ancienne.

Ces divers rapprochements s'éclairent encore par l'anecdote que nous trouvons chez l'auteur des *Economiques* attribués à Aristote, § 41. Cet auteur raconte que Denys-le-Tyran, parcourant les temples de la Sicile, s'il y trouvait quelque table d'or ou d'argent placée devant une statue du Bon Génie (ἀγαθοῦ δαίμονος), y faisait répandre des libations, puis la faisait emporter (2). Enfin Macrobe a, sur ce sujet, dans ses *Saturnales* (III, 11) un chapitre très-explicite auquel nous renvoyons nos lecteurs. Il serait superflu d'insister davantage sur les preuves d'un usage tant de fois démontré par des témoignages de toute date. Mais je ne puis omettre, en terminant, de remarquer que cet usage des tables consacrées dans les temples païens explique la locution *sainte table* dans la liturgie chrétienne. Là, comme en plusieurs cas semblables, les mots ont passé d'un culte à l'autre avec un simple changement de sens et d'attribution (3).

E. EGGER.

(1) *Corpus Inscr. græc.*, n. 1570.

(2) Le texte grec de ce témoignage est peut-être corrompu; mais on ne peut douter du sens général qu'il renferme, si on le compare avec Cicéron, *De N tura Deorum*, III, 34.

(3) Voir le *Thesaurus* d'H. Estienne, au mot Τράπεζα, col. 2358, éd. Didot; et au mot Τραπεζοφόρος.

NOTE

SUR LES

FOUILLES DE DOUVREND

PRÈS DIEPPE, EN 1865

Douvrend (1) est un village connu par d'importantes découvertes faites, en 1838 (2), lors de l'établissement de la route départementale n° 5, de Dieppe à Beauvais. Depuis longtemps je désirais suivre ce filon précieux que le hasard lui-même nous avait si bien indiqué, mais des obstacles insurmontables se dressaient devant moi. Cette année, ayant enfin obtenu la permission d'explorer le champ où avaient été trouvés des restes de l'époque franque, j'ai entamé une seule portion de cet ancien cimetière. C'est la partie septentrionale d'une terre appelée le *Camp de l'Arbre*, et située entre la nouvelle route et l'ancienne. Dans cet espace, d'une médiocre étendue, j'ai reconnu près de cent quarante sépultures, orientées est et ouest, et placées dans vingt-cinq rangées de fosses qui se dirigeaient du sud au nord.

Cette fouille a amené une intéressante moisson d'objets d'art de la période mérovingienne. Ne pouvant les énumérer tous, je signalerai seulement les principaux groupes.

Il s'est rencontré deux vases de verre, chose rare dans les sépultures franques. L'un est un bol légèrement côtelé, l'autre une petite fiole ronde et unie. Les vases de terre étaient infiniment plus nom-

(1) Canton d'Envermeu, arrondissement de Dieppe (Seine-Inférieure).

(2) Voir la *Normandie souterraine*, 1re édition, p. 303-319; 2e édition, p. 383-401, pl. X, XV, XVII et XVIII. — *La Seine-Inférieure histor. et arch.*, 1re édition, p. 143-144; 2e édition, p. 306-307.

breux. Nous en avons compté jusqu'à vingt-quatre tant entiers qu'en morceaux. Quelques-uns étaient blancs, d'autres rougeâtres, mais le plus grand nombre étaient noirs; deux avaient des anses, trois étaient en forme de plateau. Presque tous avaient sur la panse des ornements en creux, faits à l'estampille, et reproduisant des motifs byzantins.

Plusieurs de ces vases étaient accompagnés de patelles, coquilles marines venant de nos côtes, dont la présence ici a quelque droit de nous surprendre.

Les Francs de Douvrend, comme ceux de Londinières et d'Envermeu, étaient escortés de leurs armures et parés de leurs bijoux. Les armes se composaient de couteaux, de sabres, de haches, de lances et de flèches, le tout en fer. Il a été recueilli quatre pointes de flèches, dont une en losange et l'autre barbelée; cinq haches, dont une était à lame ouverte et carrée; cinq sabres, tranchants d'un seul côté et presque toujours munis d'une double rainure; sept fers de lances, de forme et de longueur variées; et, enfin, plus de vingt couteaux, dont un était dans un étui de bois et plusieurs dans une gaîne de cuir ou de peau.

L'arme la plus étrange qui se soit présentée est une espèce de faucille ou crochet tranchant et recourbé, muni au dos d'un dard ou d'une pointe. Jamais pareille arme ne nous était tombée sous la main, et nous ne l'avons jamais vue figurer dans aucun recueil d'archéologie germanique (1). Nous la croyons une arme, parce que nous l'avons rencontrée aux pieds d'un mort, à côté d'une lance.

Les bijoux et objets de toilette se composaient de boucles, de fibules, de boucles d'oreilles, de boutons, d'anneaux, de colliers, de bracelets, de ciseaux, de pinces à épiler, de terminaisons ceinturon, de chaînettes, etc. Il y en avait en fer, en bronze et en argent. Les colliers et les bracelets se composaient surtout de perles de verre où dominaient le blanc et le bleu; quelques-unes cependant étaient en émail ou pâte de verre; il y avait aussi quelques perles d'ambre.

La plupart des fibules étaient en bronze ou en verroterie cloisonnée; les unes étaient circulaires, d'autres imitaient des animaux, tels que vers de terre et oiseaux de proie. Les boucles d'oreilles étaient généralement en laiton, ayant pour pendants quelques perles de

(1) J'excepte toutefois la pièce de bronze figurée par M. Lindenschmit dans ses «Antiquités de nos ancêtres païens,» heft XII, tafel 2, n° 3; la pièce est au musée de Stuttgart.

verre. Une toutefois était en argent, de forme torse, avec boule de pâte garnie de verroterie coloriée.

. Quelques monnaies se sont rencontrées; mais, à l'exception d'une seule, toutes servaient d'ornement. Ces dernières étaient romaines, du IIIe siècle; elles avaient été percées pour être suspendues à un bracelet ou à un collier; c'est ainsi qu'elles ont été rencontrées. Une seule était placée sur la poitrine d'un mort, et celle-là est le monument le plus curieux de la fouille. C'est une pièce, ou plutôt une pellicule d'argent, d'une ténuité sans pareille et d'un poids à peine appréciable. Son diamètre est de quinze à seize millimètres. Au moment de la découverte, la frappe en était parfaite et la conservation admirable ; malheureusement, elle a été brisée depuis. La rencontre de pareilles pièces est tellement rare, que c'est presque un événement numismatique. Il en fut ainsi de quatre pièces semblables trouvées à Envermeu, en 1854, et qui ont été interprétées par M. Thomas, de Rouen (1).

Ces sortes de monnaies, fines et légères, ont un avantage inappréciable, celui de mieux dater que toute autre chose le milieu où elles se rencontrent, leur fragilité s'opposant à leur longue durée.

La pièce de Douvrend a été soumise à M. de Longpérier, le véritable oracle de la numismatique française. Voici quelle a été la réponse du savant archéologue : « Votre monnaie est si fine qu'on n'ose y toucher, ce qui n'est pas commode pour l'étude; ensuite, la fracture est un obstacle à la vue du type complet. On distingue quelque chose comme DIVI IVSTI..... Il y a peut-être une imitation des légendes : D.N. IVST GRAT HONORII.— D.N. IVL MAIORIANVS. — D.N. LIBIVS SEVERVS. — D.N. IVL. NEPOS.

« Quant au type de la Victoire tournée à gauche, tenant une croix longue, il commence vers 421 avec Théodose II et Galla Placidia, pour finir avec Anastase (518), et embrasse, par conséquent, environ un siècle. Mais il ne se voit que sur l'or. Justin Ier y a substitué la Victoire de face.

« Nous avons donc sous les yeux une imitation d'argent d'un quinaire d'or du Ve siècle ou du commencement du VIe, très-différent des monnaies mérovingiennes proprement dites. »

Nous avons laissé la parole au savant numismate. Nous ne la reprendrons que pour dire que nous supposons cette pièce frappée en Gaule, et au milieu de l'anarchie qui y régna pendant le Ve ou le VIe siècle. Nous la considérons ensuite comme déposée ici au VIe ou au

(1) *La Normandie souterraine*, 1re édition, p. 353-397.

VIIe siècle, sur un mort de cette époque. Dans quel but? C'est ce que nous ne saurions dire.

En terminant ce compte rendu sommaire d'une importante exploration, je me fais un devoir d'adresser mes remercîments et l'expression de ma reconnaissance à M. le baron Leroy, sénateur, préfet de la Seine-Inférieure; à M. Leclerc-Lefebvre, maire de Dieppe, et à M. de Girancourt, conseiller général de Blangy, qui ont bien voulu contribuer aux fouilles de Douvrend. Je ne dois pas oublier non plus M. de Malleville, ancien maire de Douvrend, et M. Cahingt, de Londinières, qui m'ont secondé de tout leur pouvoir.

L'abbé COCHET.

INSCRIPTION PHÉNICIENNE

DE CARTHAGE

L'inscription que nous publions ci-après a été trouvée dans les ruines de Carthage et rapportée en Europe par M. Cernuschi. Elle se trouve aujourd'hui, par suite d'un don libéral de madame Cornu, au cabinet des médailles et antiques de la Bibliothèque impériale. Bien qu'elle soit tout à fait analogue aux autres inscriptions de même provenance conservées au *British Museum* et publiées en 1863 par ordre des conservateurs de cet établissement, elle offre cependant une particularité assez importante qui nous a engagé à la mettre sous les yeux du public. L'exemple de notre inscription peut montrer, une fois de plus, combien il est nécessaire de recueillir et de conserver les moindres débris du passé, et de ne point négliger les détails insignifiants en apparence, qui, dans la plupart des cas, ont leur raison d'être et une importance réelle.

Voici la transcription en caractère hébreu de notre monument :

לרבת לתנת [פנ]בעל ו
לאדן לבעלחמן אש נ
דר דבר[א]דן [בן] ...

Dominæ Thanith faciei Baal et Domino Baalhaman quod vovit Dabradon filius....

Les deux premières lignes de l'inscription n'offrent aucune difficulté. Nous avons suppléé les deux premières lettres du mot פנבעל, dont il ne reste que les barres inférieures, guidé par l'analogie des inscriptions du *British Museum*. Quoique le sens littéral du mot ne soit point douteux, et que nous nous soyons conformé dans la traduction à l'usage des épigraphistes, nous devons faire remarquer que la vraie traduction nous semble être *compagne de Baal* (1). Non-seulement cette acception répond parfaitement au sens primitif du mot פן (*facies*, *côté*), mais l'idée qu'il renferme est d'accord avec la mythologie phénicienne, et le culte des peuples sémitiques en général et de Carthage en particulier.

Le nom du donateur, qui se trouve sur la troisième ligne, est malheureusement à moitié fruste. Les deux premières lettres du nom se lisent clairement דב. De même les deux dernières דן. Entre les deux parties se trouve la place pour deux lettres, dont la première, comme l'indique la moitié supérieure qui en reste, était probablement ר et la seconde א. Le mot ainsi restitué donne la leçon דבראדן, nom propre d'une forme très-régulière, quoique nous ne l'ayons encore rencontré dans aucune autre inscription. Composé de דבר et de אדן, il semble avoir le sens de *verbum* (*oraculum* ou *promissum*) *Adonis*. Cette acception du mot דבר est très-fréquente dans la Bible. J'avoue cependant que je ne suis pas très-satisfait, ni de la restitution, ni de l'explication. Car la troisième lettre que nous avons lue ר pourrait tout aussi bien être ך, et la quatrième une toute autre lettre que א. La première syllabe דב serait-elle l'abrégé de אדב, qui entre dans la composition d'un nom propre dans la première des inscriptions du musée britannique? C'est possible. Dans ce cas, ce mot aurait le même sens que le mot arabe أدب *miracle*, et devrait être rappro-

(1) Dans une lettre particulière, notre savant ami, M. Gildemeister, professeur des langues orientales à l'Université de Bonn, se prononce dans le même sens.

ché du nom de אדבאל qui se lit dans la Bible. (Voyez *Genèse*, chapitre xxv, vers. 13.) Nous ne saurions admettre l'explication que donne du mot אדב M. Vaux, l'éditeur des inscriptions de Londres. Ce savant voit dans אדב une forme modifiée de עבד, en conjecturant que la transposition du ב et du ד provient d'une erreur du graveur, et que le א est une permutation du ע. L'époque à laquelle appartiennent toutes ces inscriptions, et qui est relativement assez reculée, vu la pureté du caractère, ne connaissait pas encore des permutations aussi graves.

HERMANN ZOTEMBERG.

POTERIES PRIMITIVES

INSTRUMENTS EN

OS ET SILEX TAILLÉS

DES CAVERNES DE LA VIEILLE CASTILLE

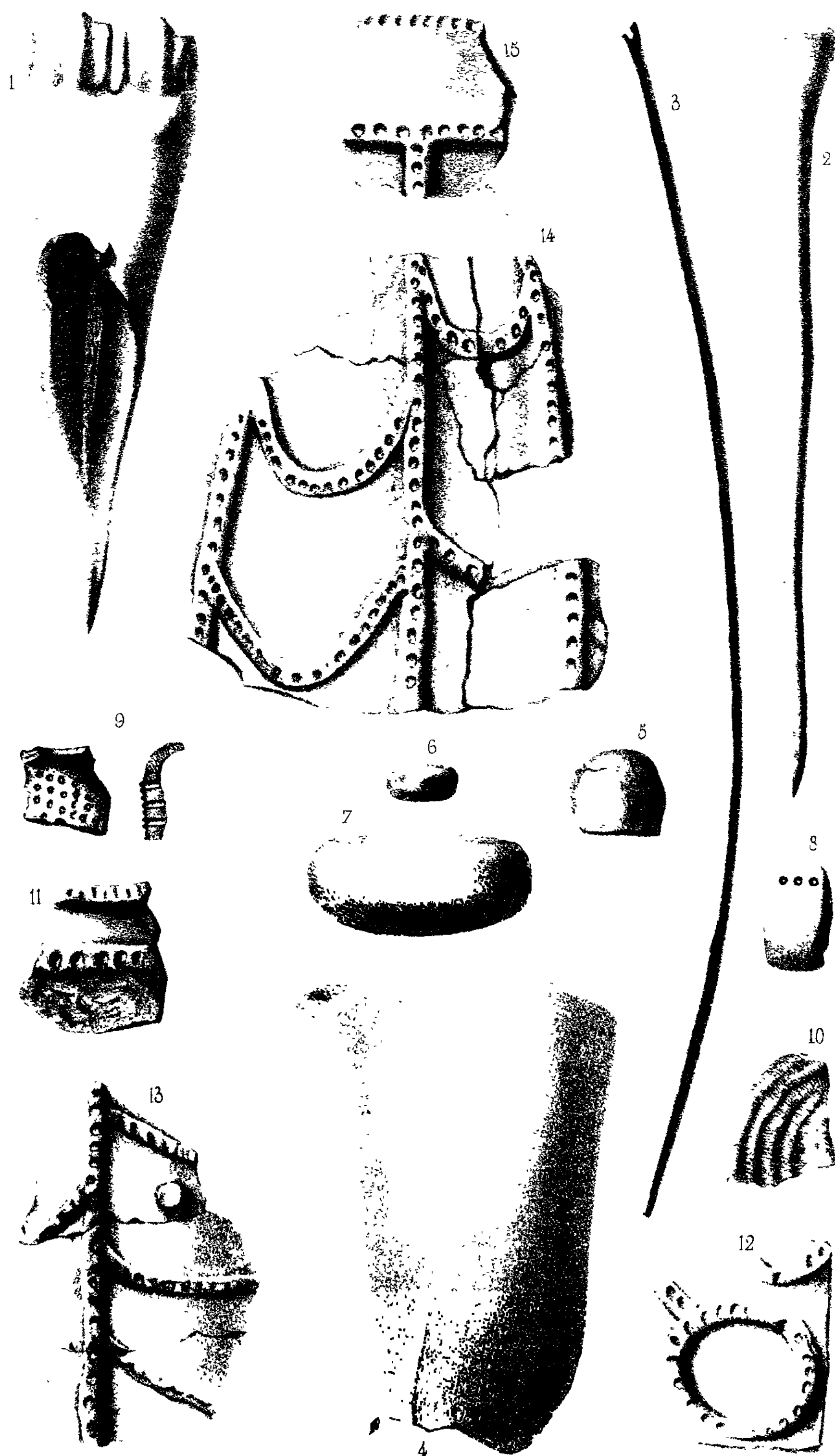
(ESPAGNE)

On sait que la plupart des géologues admettent aujourd'hui que les régions actuellement tempérées de l'Europe se sont trouvées, antérieurement, dans des conditions climatologiques très-différentes. Les recherches et les observations nombreuses faites dans ces derniers temps, soit dans les cavernes, soit dans les terrains de transport, ont aussi démontré que ces mêmes contrées de l'Europe centrale ont été anciennement habitées par des mammifères, les uns éteints, et d'autres ne survivant que dans les climats plus froids de nos montagnes ou dans l'extrême nord de nos continents.

Ainsi, à une époque antérieure à toute tradition historique et où, cependant, l'homme avait déjà pris possession du sol de la France, il s'y serait trouvé le contemporain d'éléphants, de rhinocéros, d'ours gigantesques, etc., espèces tout à fait disparues de la nature actuelle.

Les marmottes, les bouquetins, les chamois, aujourd'hui relégués sur les cîmes des Alpes et des Pyrénées, vivaient alors dans les plaines basses de nos provinces centrales et s'avançaient jusqu'aux rivages de la Méditerranée. Le bœuf musqué, qu'on ne retrouve plus maintenant que par delà le soixantième degré de latitude, dans l'Amérique septentrionale, s'était établi dans les vallées du Périgord, et le renne, plus arctique encore dans ses migrations actuelles, avait pu se multiplier au pied des Pyrénées.

Il y avait donc grand intérêt, pour l'étude comparée de la géogra-



Formant Lith

Imp. Lemercier & Cie r. de Seine 57 Paris

Instruments et Poteries de la Cueva Lóbrega



...rmart lith. Imp Lemercier & Cie r de Seine – Paris

Poteries de la Cueva Lobrega

phie zoologique de ces premiers temps de la période humaine, à s'assurer si la chaîne des Pyrénées était restée une barrière non franchie pour ceux de ces mammifères dont les conditions d'organisation limitent actuellement l'habitat dans les régions glaciaires.

Il importait également de vérifier si les espèces velues d'éléphant et de rhinocéros dont les restes fossiles s'échelonnent de la Sibérie aux Pyrénées, s'étaient avancées dans la péninsule qui plus tard a pris le nom d'Espagne.

Enfin, on devait chercher à constater si, en Espagne comme sur le sol français, les cavernes avaient servi d'habitation aux premiers occupants de cette région, la plus méridionale du continent européen (1).

Deux hommes dont le nom se rattache, à divers titres, aux progrès réalisés dans ce genre d'étude, et dont la mémoire restera longtemps chère et respectée à ceux qui les ont connus, avaient conçu le projet de transporter en Espagne le champ d'explorations à poursuivre dans ce triple but. L'un était le docteur Falconer, si connu par ses grands travaux en paléontologie, et l'autre, Henry Christy, plus récemment engagé dans des recherches ayant principalement pour objet de compléter les nombreux matériaux amassés par lui pour l'étude de l'âge de la pierre. En associant mon père à ce projet, ils avaient bien voulu m'admettre à prendre part à ces explorations; déjà le plan en était arrêté et l'époque du départ fixée, lorsqu'une mort inattendue enleva le docteur Falconer en janvier 1865, et, trois mois après, Henry Christy succombait aux suites d'une maladie contractée peut-être dans les fatigues excessives auxquelles l'entraînait la poursuite de ses travaux. Pour obéir à l'un de ses vœux suprêmes, nous avons dû, mon père et moi, reprendre le programme arrêté en commun avec nos amis, et essayer, dans une certaine mesure, d'en réaliser l'exécution.

(1) Nous avions déjà acquis quelques notions sur l'existence de l'âge de la pierre en Espagne. Ainsi, lorsque j'accompagnai, en 1862, mon savant maître, M. de Verneuil, dans son dernier voyage dans la Péninsule, j'eus la bonne fortune de recevoir des mains d'un ouvrier des sablières de *San Isidro*, près de Madrid, une belle hache en silex taillé, analogue à celles de Saint-Acheul et d'Abbeville. Elle se trouve décrite et figurée dans une note que M. de Verneuil et moi avons présentée à la Société géologique de France (*Bull. de la Soc. géol. de France*, 2e série, t. XX, p. 684, pl. X, 1863). M. Casiano de Prado, dont l'attention fut éveillée par ce fait, a, depuis lors, obtenu de ces mêmes assises de sables quaternaires de *San Isidro*, d'autres silex taillés qu'il a fait figurer dans son grand et beau travail géologique sur la province de Madrid (*Descripcion fisica y geologica de la provincia de Madrid*, p. 188, 1864).

Il importait, sur toute chose, de n'entreprendre ces vérifications que dans les contrées situées bien évidemment au sud de la grande chaîne des Pyrénées et de son prolongement occidental dans le nord-ouest de la péninsule. Partis, dans ce but, de Bayonne, au mois d'août de l'année passée, nous ne nous arrêtâmes qu'à Vittoria, chef-lieu de la province d'Alava, où nous comptions commencer nos recherches. Des chaleurs excessives et un commencement d'indisposition ne permirent pas, dès ce moment, à mon père de prendre une part active aux travaux d'exploration dont je vais essayer de rendre ici un compte succinct et provisoire.

La visite et les sondages faits dans quelques grottes des environs de Vittoria, au sujet desquelles nous avions mis à profit les bonnes indications de M. Egaña, libraire en cette ville, n'ayant produit aucun résultat de quelque valeur, nous prîmes le parti de pousser, sans plus tarder, jusque dans la vieille Castille, où l'on nous avait signalé un district plus riche en cavernes, dans la chaîne dite *Ibérique* par les géographes modernes, et à laquelle il nous semble qu'on aurait pu conserver le nom indigène et plus ancien d'*Idubeda*, que l'autorité de Strabon avait déjà consacré.

Arrivés à Logroño, chef-lieu de la province de ce nom, j'obtins de M. le docteur Zubia (1), savant distingué et professeur à l'Institut de cette ville, des indications plus précises sur les diverses cavernes situées aux environs de *Torrecilla de Cameros*, entre autres, sur la *Cueva Lobrega* (2), dont il est également fait mention par M. Casiano de Prado, dans la statistique des grottes connues en Espagne, qu'il a placée à la fin de sa description de la province de Madrid (3). Le lendemain je prenais place dans une diligence, et après avoir traversé au sud la plaine monotone et triste de l'Ebre, je pénétrais dans la *Sierra Cebollera*, par les gorges étroites et pittoresques au fond desquelles coule le *Rio Yregua*, me dirigeant ainsi vers Torrecilla, où mon père devait venir me rejoindre bientôt après.

Les poudingues tertiaires qui succèdent à la molasse de la plaine, entaillés et découpés par les eaux, se montrent tout d'abord dans ces gorges, avec les formes étranges qu'ils affectent partout en Espagne et que nous avions déjà observées, autrefois, au nord du bassin. La

(1) M. Zubia a doté l'Institut de Logroño d'une collection locale, comme il s'en trouve bien peu en Espagne, et qu'il a classé avec une méthode et une science à laquelle nous nous empressons de rendre un juste hommage.

(2) Et non *Lubriga*, ainsi que nous nous en sommes assurés.

(3) *Loc. cit.*, p. 213.

route, par une pente habilement ménagée, serpente sur les bords de la rivière et pénètre, en un point, au milieu des poudingues, par un tunnel assez long et pourtant bien éclairé. Dès que l'on quitte ces poudingues, le paysage change tout à coup, on chemine sur les calcaires jurassiques et l'on est bientôt arrivé au bourg de Torrecilla, qui est bâti en amphithéâtre sur la rive gauche du Rio Yregua.

Ce bourg, l'un des plus importants de la *Sierra Cebollera*, est d'un aspect assez triste; cependant il emprunte une sorte d'animation à l'existence de quelques manufactures échelonnées sur les bords de la rivière, et surtout à la présence, dans la belle saison, des baigneurs qu'y attire de fort loin, un établissement thermal où l'on utilise les propriétés d'une source acidule magnésienne.

Au reste, l'accueil cordial et bienveillant des habitants de Torrecilla efface promptement l'impression laissée sur l'esprit du voyageur par les défilés sauvages qu'il a traversés pour s'y rendre, et l'on ne peut, après quelques jours passés au milieu d'eux, se séparer sans regret de ces montagnards gais et laborieux, chez lesquels se retrouveraient, au besoin, l'énergie et la loyauté dont leurs ancêtres les Celtibères et les Vascons firent preuve à Numance et à Calagurris (1).

J'ai dit que le terrain jurassique faisait son apparition près de Torrecilla. Nous avions fondé tout notre espoir sur l'existence de ces bancs calcaires appelés parfois *calcaires à cavernes*. Les renseignements que voulut bien me fournir M. Pedro Blanco, pharmacien de Torrecilla, m'apprirent qu'il y avait encore, dans le pays, plus de grottes que je n'aurais osé l'espérer.

Les terrains jurassiques sont principalement représentés aux environs de Torrecilla par le *lias*. Celui-ci est constitué, à sa base, par des calcaires à gryphées, argileux, noirâtres et fétides, et à sa partie supérieure, par des marnes à belemnites. Cet ensemble est couronné par des calcaires d'un gris bleuâtre, moins argileux et moins foncés que les précédents, et dans lesquels se manifeste déjà la texture oolithique ; ce caractère auquel vient s'ajouter une apparence cristalline due à la dissémination d'une multitude de débris spathiques d'origine testacée, suffit pour rendre cette couche partout facilement reconnaissable.

(1) Puissent ces quelques lignes passer sous leurs yeux comme l'expression sincère de mes sentiments bien sympathiques, et, en accomplissant ici ce devoir de gratitude, qu'on nous permette, en même temps, de reconnaître combien nous avons eu à nous louer des bons procédés de MM. les fonctionnaires des chemins de fer espagnols pour lesquels nous avions reçu, par la gracieuse entremise de M. Henri Pereire, une obligeante recommandation de M. l'ingénieur en chef Le Châtelier.

C'est dans cette dernière assise que sont creusées les cavernes si nombreuses de ce district, de telle sorte que, pour en parcourir la série presque entière, il suffirait de suivre les affleurements de ce calcaire sur les bords du Rio-Yregua, où il a été entaillé dans une épaisseur quelquefois très-considérable.

Les couches plongent, en général, vers le sud-est. On y remarque fréquemment comme, par exemple, à la *Peña la Miel*, à cinq à six kilomètres en amont de Torrecilla, des fissures alignées de l'est à l'ouest et inclinées de 30° à 40° degrés vers le sud-sud-est; elles sont jalonnées par des séries de cavernes de dimensions très-diverses, et superposées les unes aux autres dans le sens et le long de ces fissures.

Quelques-unes de ces grottes sont à l'état rudimentaire, et tout porte à croire que le phénomène de la formation des cavernes, par érosion lente et graduelle, se poursuit encore là de nos jours, bien qu'avec une activité probablement moindre que dans des temps plus anciens.

L'accumulation du calcaire déposé par les eaux qui le tenaient en dissolution a fini par boucher, dans la plupart des cas, les conduits qui aboutissaient à ces grottes. Dès cette époque, elles sont devenues des cavités fermées propres à l'habitation de l'homme, qui, parfois, y a amoncelé, en couches successives, les cendres de ses foyers et les restes de ses repas.

Dans un bon nombre de ces cavernes, à la base des couches meubles dont nous venons de parler, et immédiatement au-dessus du calcaire jurassique ou de la stalagmite ancienne qui le recouvre dans certains cas, il existe une assise de limon argilo-sableux micacé. Quelquefois même on y trouve un lit mince de cailloux roulés, dont la présence, à cette altitude, tendrait à faire admettre qu'antérieurement à l'accumulation des cendres, la rivière, par son élévation bien supérieure au niveau actuel de ses eaux, avait pu pénétrer dans la cavité et y déposer ces lits arénacés.

Des vingt cavernes que j'ai pu explorer dans la *Sierra Cebollera*, sur le territoire des communes de *Torrecilla de Cameros* (1), de *Nieva de Cameros* (2) et d'*Ortigosa* (3), trois seulement ont pu four-

(1) Les deux principales grottes de Torrecilla sont connues sous le nom de *Cueva Lobrega*. J'en ai visité quelques autres, entre autres celle de la *Cruz de Hierro*, où se retrouvent des traces d'habitation relativement récentes.

(2) Les grottes de la commune de *Nieva de Cameros* sont toutes groupées à la *Pena la Miel* (roche au miel, ainsi nommée à cause des nombreux essaims d'abeilles qui se logent dans les anfractuosités du calcaire), localité dont nous avons déjà parlé.

nir des renseignements de quelque valeur sur la faune quaternaire ou antéhistorique de cette région de l'Espagne; par une heureuse coïncidence, les dépôts ossifères qu'elles renferment paraissent se rattacher à trois âges distincts correspondant assez bien aux trois divisions chronologiques généralement adoptées pour les cavernes de France.

Le premier et le plus ancien de ces âges se trouve représenté dans l'une des grottes supérieures de la *Peña la Miel*, par des ossements de rhinocéros d'espèce différente de celle (*Rh. tichorhinus*) qu'on trouve habituellement dans les cavernes françaises, et par des restes plus abondants d'un très-grand bœuf (*Bos primigenius?*), du cerf commun et du chevreuil.

Parmi ces ossements de ruminants, qui se rattachent quelquefois à des séries articulaires, il y en a dont le mode de cassure laisserait soupçonner l'intervention de l'homme; mais c'est encore là un indice fort douteux, parce qu'il ne s'est rencontré, dans la même couche, ni silex taillés, ni objet quelconque d'industrie ou autre vestige d'habitation humaine. Ces os de rhinocéros et de ruminants ont, d'ailleurs, été trouvés dans une niche adjacente à la chambre principale de la caverne et en communication avec un couloir trop étroit pour donner passage à ces ossements lorsqu'ils étaient dans les relations articulaires marquées par leurs positions respectives dans le limon.

Le second âge se retrouverait dans une des cavernes inférieures de la *Peña la Miel*, à une vingtaine de mètres au-dessous de la précédente, et à trente mètres environ au-dessus du lit actuel du *Rio-Yregua*.

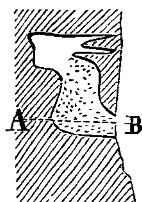
En raison de sa proximité de la rivière, de sa bonne exposition et de la capacité de sa première chambre, cette grotte a été choisie, il y

Le plus grand nombre de ces grottes se trouve à l'ouest du Rio Yregua, et, comme cela a lieu pour la *Cueva Lobrega*, l'ouverture en est tournée vers le sud-est, condition très-avantageuse pour l'habitation. On peut distinguer ces cavernes en supérieures ou inférieures, suivant qu'elles sont situées au-dessus ou au-dessous de la grande route de Pampelune à Madrid.

(3) Les grottes d'*Ortigosa* sont à quelques centaines de pas de ce village, sur les bords du *Rio Ortigosa*, tributaire du Rio Yregua. Quelques-unes d'entre elles offraient des conditions très-favorables à l'habitation; néanmoins, il ne paraît pas que l'homme y ait jamais cherché un refuge. Elles sont creusées dans les mêmes couches calcaires que celles de Torrecilla et de Nieva de Cameros, et leur fond est occupé par un poudingue peu consistant dont les cailloux roulés accusent, malgré leur élévation considérable au-dessus du lit actuel de la rivière, l'invasion ancienne de ce cours d'eau. Nous avons pu explorer ces grottes grâce à l'appui bienveillant de l'alcade d'Ortigosa qui nous a fait guider par un habitant de la localité.

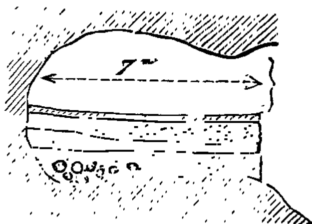
a six ans, pour principal abri, par les ouvriers biscayens employés au percement de la route de Pampelune à Madrid. On y voyait encore les pierres de leur foyer et les terres qu'ils y avaient introduites pour en aplanir le sol.

Ces traces d'habitation récente reposaient sur un limon rougeâtre *a*, argilo-sableux, d'une épaisseur moyenne de cinquante centimètres.



sud-est.

Plan.



$h = 0^m,70$

a ($0^m,50$)
b ($0^m,20$ à $0^m,30$)
c ($0^m,60$)

Coupe suivant A B.

Immédiatement au-dessous de cette assise se trouvait une autre couche de vingt centimètres à trente centimètres de cendres charbonneuses *b* renfermant une quantité considérable d'os tellement fragmentés qu'il eût été difficile d'en retrouver l'attribution spécifique sans la présence de quelques dents et extrémités articulaires restées intactes. Parmi ces os, évidemment cassés intentionnellement, un grand nombre portait des entailles et des traces de rayures faites avec le tranchant d'un instrument grossier. Effectivement, il s'est trouvé à travers ces os ainsi fragmentés un assez grand nombre d'éclats de silex bréchoïdes, taillés fort irrégulièrement (*fig.* 2), mais toujours de façon à obtenir un côté tranchant.

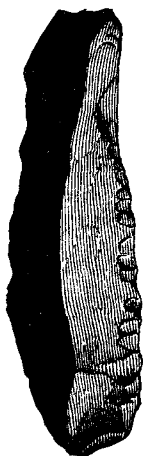


Fig. 1.



Fig. 2.

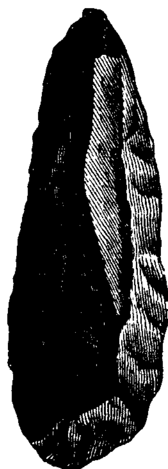


Fig. 3.

C'est seulement dans la partie supérieure du limon que j'ai pu recueillir quelques rares silex façonnés dans les types de *grattoir* (*fig.* 3) et de *couteau* (*fig.* 1). Peut-être ces silex, bien mieux taillés, n'étaient-ils pas l'œuvre des habitants de cette grotte qui pouvaient les avoir apportés d'ailleurs (1).

Au-dessous de ces cendres charbonneuses se trouvait une nouvelle assise *c* de 60 centimètres de limon argilo-sableux, rougeâtre, semblable au précédent, et renfermant aussi quelques rares ossements et des parcelles de charbon. A sa base et reposant directement sur le plancher calcaire de la caverne, gisaient des cailloux roulés composés *exclusivement de grès*, parmi lesquels il s'en est trouvé un qui avait dû servir de pierre à aiguiser.

Les restes d'animaux observés dans cette grotte se rapportent à des herbivores : on y retrouve le grand bœuf (*Bos primigenius?*) déjà observé dans la caverne précédente, aussi bien que le cerf, le chevreuil, et, de plus, le cheval, qui servait également à l'alimentation des indigènes primitifs de l'Espagne.

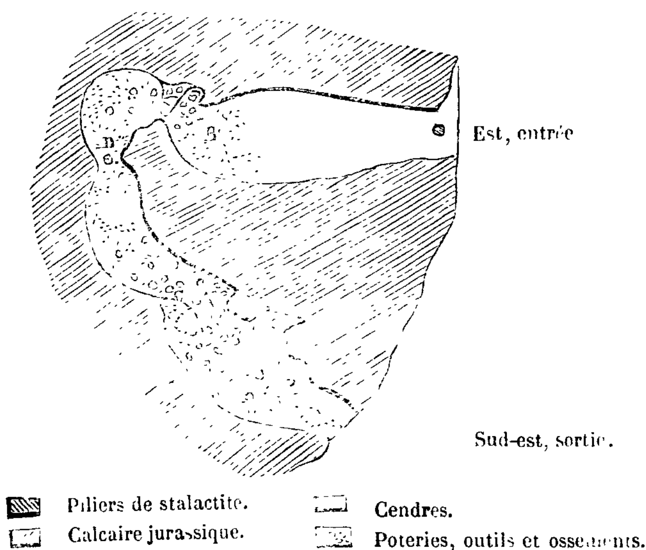
Remarquons que dans cette grotte, pas plus que dans celle dont nous avons parlé en premier lieu, il ne s'est rencontré aucun débris de renne, du grand cerf d'Irlande, du grand ours des cavernes ni d'aucune autre des grandes espèces qui caractérisent les dépôts anciens des cavernes de France, et, cependant, par la présence et la forme de silex taillés, par la manière dont les os y sont cassés et aussi par l'absence de toute trace d'animaux domestiques, cette dernière grotte semblerait devoir être rapprochée des cavernes que l'on rapporte, en France, à l'âge du renne. Malheureusement les recherches de paléontologie quaternaire ne sont pas assez généralisées, en Espagne, pour que nous puissions tirer des conclusions définitives des résultats isolés de nos observations.

Au troisième âge des cavernes de la *Sierra-Cebollera* correspond une civilisation beaucoup plus avancée et dont les traces se retrouvent dans les deux cavernes connues dans le pays sous le nom de *cueva lobrega* (grotte ténébreuse). Ces grottes sont situées à 2 kilomètres au S.-S.-O. de Torrecilla, sur les bords du rio Yregua, à une latitude très-considérable au-dessus de son niveau (plus de 80 mètres). On ne peut arriver à la plus profonde de ces cavernes, la seule qui justifie vraiment le nom de *Lobrega*, qu'en traversant l'autre qui est à double issue. Celle de ces issues par laquelle on entre d'abord dans

(1) Bien que ces silex puissent provenir de contrées peu éloignées, nous n'avons observé aucun gisement de cette substance aux environs de Torrecilla.

cette première grotte, est tournée vers l'E., l'autre est orientée au S.-E. De chacune de ces deux ouvertures partent deux galeries assez vastes de 20 mètres de long, dont les directions convergentes font entre elles un angle d'environ 20°, et qui se réunissent ensuite pour former une troisième chambre elliptique de 8 mètres de long séparée des deux précédentes par deux étranglements, B, D, produits par des piliers de stalactites. Le sol, généralement horizontal dans ces trois chambres, se relève aux abords des deux étranglements dont nous venons de parler, surtout près de celui de ces passages D qui mène de la salle du fond dans la chambre de sortie. En ce dernier point, il s'élève considérablement et rend un son sourd qui annonce une grande accumulation de couches meubles.

Plan de la grotte à double issue (*Cueva Lobrega*).



A quelques pas au sud et un peu plus haut que l'orifice de sortie de cette première grotte, se trouve l'entrée de la seconde, qui donne accès dans une vaste salle, orientée du S.-E. au N.-O., longue d'environ 15 mètres, et dont le sol va en s'abaissant. La cavité se prolonge ensuite vers l'O. pendant une vingtaine de mètres, après quoi. elle revient un peu à sa direction première et se termine brusquement (1).

(1) Il paraîtrait que précédemment on pouvait pénétrer beaucoup plus profondément par une ouverture qui aurait été obstruée par la chûte de blocs détachés de la voûte.

C'est par ces grottes que je commençai mes recherches aux environs de Torrecilla (1) et je pus m'assurer, dès ma première visite, que dans toutes les deux, le sol renfermait des débris de poteries d'un type tout particulier, mêlés à des cendres charbonneuses ainsi qu'à des ossements dont un grand nombre est fracturé.

Néanmoins les résultats des sondages m'amenèrent à n'entreprendre de fouilles régulières et complètes que dans la grotte à double issue et plus particulièrement encore dans la chambre aboutissant à l'orifice de sortie de cette dernière, en A, ainsi que près de l'étranglement B, qui sépare la chambre du fond de la salle de l'entrée.

Ces fouilles permirent ainsi de se rendre compte de la composition du sol de la caverne. A la partie supérieure des dépôts meubles qui constituent ce sol, se trouvent des lits de cendres diversement colorés, renfermant à tous les niveaux des débris de vases, des ossements et des outils.

Dans la chambre de sortie, en A, ces cendres contenaient, dans leur couche les plus superficielles et néanmoins mêlés à des poteries et à des ossements fragmentés, quelques os humains, notamment deux mâchoires. Près de là se trouvait une petite cavité naturelle C, couverte par des dépôts irréguliers de stalactites. Un de mes travailleurs y ayant introduit son bras, en retira un beau crâne dolicocéphale dont le degré d'altération paraît être parfaitement en rapport avec celui d'une des mâchoires mentionnées plus haut (2). Il fut également trouvé, à quelques pas de cet endroit, un squelette d'enfant nouveau-né. Mais comme tous ces restes humains étaient peu profondément enfouis dans la partie meuble et peu cohérente des cendres, la plus grande réserve nous est imposée, en ce qui touche la contemporanéité possible de quelques-uns d'entre eux avec les débris d'industrie ancienne dont il va être question.

(1) M. Pedro Blanco fut assez obligeant pour m'y accompagner lui-même, après m'avoir procuré deux excellents péons, Vicente Astola et Raymondo Escudero, qui depuis furent les compagnons fidèles de toutes mes courses, et dont le zèle et l'intelligence ont beaucoup contribué au succès de ces recherches.

Je dois ici rendre hommage à l'esprit bienveillant et éclairé de l'alcade de Torrecilla, M. Raymondo Frayle qui a bien voulu me laisser la liberté la plus complète pour l'exécution de ces fouilles.

(2) Ces ossements humains ont été soumis à l'examen de M. Pruner-Bey, dont le savoir fait si grande autorité en cette matière. D'après ce savant anthropologiste, le crâne et l'une des mâchoires, bien que paraissant se rapporter à deux têtes différentes appartiendraient tous deux au type *celtique*, tandis que l'autre mâchoire rappellerait par ses caractères celle d'une jeune fille de race brachycéphale.

Je me bornerai à signaler qu'il existe une différence notable entre l'altération apparente de l'une des mâchoires qui appartient au type brachycéphale, et celle des autres ossements humains qui du reste n'ont pas été trouvés enfouis aussi profondément.

Avant de passer à la description des poteries dont les fragments sont répandus, en si grande abondance, au milieu de ces cendres, je rappellerai, quant aux ossements d'animaux qui leur sont associés, que la plupart d'entre eux paraissent se rapporter à des races ayant subi l'influence de l'homme. Ainsi, mon père y a reconnu deux petites races de bœufs et une ou deux de chèvres. Les os de sanglier ou de *cochon* y sont très-abondants. Il y en a aussi de cerf et de chevreuil, et les cornes de ces derniers ruminants ont dû être utilisées pour diverses destinations, car, sur ce qui en reste, on retrouve des entailles et des traces de sciage.

Le trait le plus curieux de la faune de cette caverne, c'est la présence de restes assez nombreux d'un animal du genre *chien*, différent nettement du loup, du chacal et du renard, par des caractères dentaires qui sembleraient dénoter des instincts encore plus carnivores. On ne peut décider si cet animal avait aussi subi l'influence de la domestication.

Les ossements rassemblés dans la *Cueva Lobrega* sont moins généralement fragmentés que dans la grotte inférieure de la *Pena la Miel*, et, quand ils le sont, c'est d'une façon moins complète. Bien qu'un bon nombre d'entre eux porte des traces de râclures, elles sont également moins fréquentes que dans la grotte dont nous venons de parler. Quelques-uns de ces os sont calcinés, d'autres portent des traces de travail, et l'on en trouve même de polis et de façonnés en outils.

Près de la cavité d'où fut extrait le crâne humain, il a été recueilli deux plaques minces d'un grès psammite micacé et fissile que l'on a dû aller chercher dans la vallée au milieu des dépôts de grès et de poudingues superposés au lias (1). Ces plaques, d'une assez grande dimension, sont taillées circulairement; elles paraissent avoir subi l'action du feu, et sont noircies au centre comme si elles avaient servi à la cuisson des aliments.

Il y avait aussi, près de là, des cailloux roulés, d'un grès plus dur

(1) Ces grès et ces poudingues doivent être les mêmes que ceux que MM. de Verneuil et de Loriere, ont observés au sommet du pic de Urbion et qu'ils ont rapportés au terrain crétacé.

et de même origine que le précédent, qui probablement avaient été recueillis dans le lit de la rivière. Quelques-uns d'entre eux étaient éclatés (pl. I, *fig.* 5), comme si, après les avoir fait fortement chauffer, on les avait plongés dans de l'eau froide (1). Les débris de charbon, épars au milieu de ces cendres, montrent, par leur structure, que l'on brûlait, dès cette époque, le chêne si abondant encore dans les environs, et dont les glands, retrouvés dans le même gisement, ont dû probablement servir d'aliments (2).

Des galets de grès usés d'un côté comme s'ils avaient servi de pierres à broyer (pl. I, *fig.* 6, 7), ont, peut-être, été utilisés pour réduire ces glands en poudre et en faire une pâte grossière (3).

Les cendres qui renferment ces débris ont près d'un mètre de puissance dans ce premier gisement.

Au-dessous se trouve un banc de stalagmite de quelques décimètres d'épaisseur et assez difficile à percer; il repose sur un limon jaunâtre, argilo-sableux, recouvrant lui-même une autre couche de stalagmite plus ancienne laquelle s'étend sur le plancher calcaire de la caverne. L'ensemble de ces dépôts atteint une puissance d'environ un mètre soixante centimètres; mais cette épaisseur est plus grande en D, près du pilier de stalagmite qui marque la séparation de cette salle de sortie avec la chambre du fond. Sur ce dernier point, où, comme nous l'avons déjà dit, le sol s'élève à une assez grande hauteur, l'accumulation des cendres est beaucoup plus considérable, et l'on n'y rencontre que bien rarement des ossements ou des poteries.

L'épaisseur de ces dépôts meubles est encore assez grande dans la salle du fond ; ils manquent presque complétement dans la chambre d'entrée, excepté près de l'étranglement B, qui sépare ces deux dernières chambres, et près duquel se trouve le second gisement riche en terres cuites et autres débris d'industrie humaine. Ici, la couche de cendres n'est pas très-épaisse, mais, en revanche, les poteries y sont mieux conservées et plus entières. C'est là que gisaient debout deux vases dont l'un, brisé par la pioche des travailleurs, a pu être restauré en grande partie (pl. II, *fig.* 12), et dont l'autre, à peu près com-

(1) Les Lusitans des bords du Durius (*Duero*) faisaient, d'après Strabon, usage d'étuves chauffées avec des cailloux rougis au feu (Strabon, l. III, § 4).

(2) Les montagnards (Lusitans) se nourrissaient de glands les deux tiers de l'année (Strabon, l. III, § 4). Les glands servent encore d'aliment dans certaines provinces de l'Espagne. On en vendait à une époque peu ancienne au marché de Burgos (L. Bosc, *Voyage en Espagne*, extr. du *Magas. encyclop.*, 6e année, p. 40).

(3) Les Lusitans, après avoir fait sécher les glands, les concassaient, les faisaient moudre, et en fabriquaient un pain qui se conservait longtemps (Strabon, l. III, § 4).

plet (pl. II, *fig.* 5), était remplie d'une cendre un peu plus blanchâtre que celles qui l'entouraient. Des fragments de jarre, d'une assez grande dimension portant des ornements singuliers (pl. I, *fig.* 14, 15), des os travaillés, les uns en poinçons (pl. I, *fig.* 1, 2), les autres en lissoirs (pl. I, *fig.* 4), et destinés, sans doute, à l'apprêt des peaux ou à leur transformation en vêtements (1), étaient enfouis près de ces vases; mais les plus remarquables de ces produits d'industrie grossière sont, d'une part, une tige en os mince, arquée et percée d'un trou à l'une de ses extrémités (pl. I, *fig.* 3); de l'autre, une plaquette en terre cuite (pl. I, *fig.* 8) percée de trois trous et dont nous ne saurions deviner la destination.

Ici, comme précédemment, c'est la stalagmite qui sépare les cendres du limon argilo-sableux sous-jacent, lequel constitue les premiers dépôts meubles dont le sol de la caverne a été recouvert. Il n'y a, dans ce limon, ni débris de charbons, ni aucune autre trace de l'industrie humaine, mais il renfermait, dans ce nouveau gisement, une grande quantité de petits ossements appartenant, pour la plupart, à des lapins (2).

Telle est la disposition des assises meubles qui composent le sol de la caverne. Parmi les nombreux objets que l'on y rencontre, il ne s'y trouve aucun instrument en silex ni en métal. Cependant le sciage et les entailles des bois de cerf et de chevreuil paraissent avoir été faits avec des instruments grossiers et à tranchant mal aiguisé, comme le seraient, par exemple, celles produites par l'emploi du silex taillé. Quant aux armes dont les habitants de la *Cueva Lobrega* devaient faire usage, il n'en a pas été découvert, à moins que l'on ne considère comme telles des cailloux ronds importés dans la grotte et tout à fait propres à l'usage de la fronde (3).

(1) Les bergers de ces montagnes, ainsi que me l'avait assuré M. Hippolyte Frayle et comme j'ai pu le vérifier par moi-même, sont encore couverts de peaux d'animaux auxquelles ils ne font subir d'autre préparation que celle de les bien laver, et de les faire ensuite sécher au soleil. Ils les cousent avec des boyaux, se servant de préférence de ceux du chat. Souvent ils ne portent sur leur corps d'autre tissu végétal que celui de leur chemise, tous les autres vêtements, depuis leurs chaussures jusqu'à leur bonnet, étaut empruntés aux dépouilles de leur troupeau.

(2) Ce fait établit l'ancienneté en Espagne de cet animal dont la propagation devint quelquefois, comme nous l'apprennent les auteurs anciens, un véritable fléau pour ce pays. On sait que certains auteurs ont été chercher l'origine du nom le plus anciennement attribué à la péninsule, *Spania*, dans la racine sémitique *Span* qui désignerait le lapin.

(3) L'usage de la fronde était très-répandu chez les Ibères. Les vachers qui fréquentaient, il y a quelques années, la *Sierra Cebollera* n'employaient pas, m'a-t-il été dit, d'autre moyen pour ramener les animaux qui s'écartaient du troupeau. Ils les atteignaient aux cornes sans jamais les blesser.

Il est temps, maintenant, d'aborder l'examen des poteries dont j'ai reculé, à dessein, la description, car elles sont le témoignage le plus curieux et le plus original de l'industrie relativement avancée à ce point de vue, des hommes de la *Cueva Lobrega.*

Leur caractère commun, depuis les plus fines jusqu'aux plus grossières, c'est d'avoir été faites à la main, comme celles des âges de la pierre et du bronze du Danemarck et des palafittes de la Suisse et de celles d'Italie; comme aussi la plupart des anciens vases germains et toutes les poteries du nouveau continent (1). Ainsi le tour à potier n'était probablement pas connu par les habitants primitifs de l'Idubeda.

Ces pâtes ont dû être cuites en plein air et non dans un four.

Aucun enduit ou vernis n'a été appliqué à leur surface; néanmoins quelques-unes de ces poteries, polies par un frottement antérieur à la cuisson, ont aussi acquis un lustre auquel on arrive par un procédé analogue, encore aujourd'hui dans certaines parties de la France.

Elles ont été pour la plupart noircies soit par enfumage, comme cela se pratique dans plusieurs départements du centre de la France, soit par l'introduction dans la pâte de matières organiques qui se sont carbonisées pendant la cuisson (2).

A en juger par la petitesse des empreintes laissées par les doigts de ceux qui les ont fabriquées, on serait tenté d'attribuer ce travail aux femmes qui en sont encore chargées dans bien des pays et notamment en certains départements français.

Ces poteries doivent toutes rentrer dans la première classe de terres cuites de Brongniart, c'est à-dire que ce sont des terres molles, à pâte tendre, argilo-sableuses, calcarifères, d'une cuisson imparfaite et rayées facilement par le fer.

Elles font toutes plus ou moins d'effervescence avec les acides, comme les poteries modernes d'Espagne et de Portugal.

Le limon argilo-sableux qui sert de base à ces pâtes a dû être

(1) Dans certaines régions de la France, des villages entiers de potiers continuent à fabriquer, sans l'aide du tour et en plein air, des poteries communes. A *Ordizan*, près de Bagnères de Bigorre (Hautes-Pyrénées), ces poteries sont cuites en plein air au moyen de la flamme des tas de fougère dont on les entoure (Brong., *Traité des arts céramiques*, p. 487).

(2) Les potiers du Pérou font pénétrer, par la chaleur, de la graisse dans leurs poteries pour obtenir ce résultat. On a attribué à l'introduction de la graisse, par un procédé analogue, dans la pâte des poteries des Palafittes de la Suisse, la couleur noire d'un grand nombre d'entre elles. (*Pfahlbauten dritter Bericht von Ferdinand Keller*, p. 187, Zurich, 1860.)

emprunté aux atterrissements modernes du *Rio Yregua*. La proportion des grains de quartz y est relativement assez faible et peut-être même n'y ont-ils pas été introduits avec intention, car lorsqu'on a voulu dégraisser plus complétement ces pâtes de façon à les rendre plus aptes à résister aux chocs et aux changements de température, on les a mélangées de fragments de calcaire spathique, comme cela se pratique encore en France, dans la fabrication de certains cuviers.

En raison de la texture lâche et poreuse de ces vases, on pourrait s'étonner qu'ils aient pu être destinés à renfermer des liquides si l'on ne se rappelait les expériences d'Al. Brongniart qui ont prouvé que l'absorption complète par ces terres molles et le suintement qui en résulte ne s'établissent qu'au bout de huit, douze et quelquefois même vingt-quatre heures. On sait d'ailleurs, que les Espagnols modernes préviennent ce suintement à la surface des immenses jarres nommées par eux *tinajas*, en les frottant avec de la cire.

J'ai dit plus haut que les poteries de la *Cueva Lobrega* avaient dû être cuites en plein air; j'ajouterai que leur cuisson est inégale et imparfaite et que, par suite, leur couleur varie du brun au noir et du brun au rouge. Ces trois nuances s'observent fréquemment sur le même vase suivant que l'un des côtés a subi une cuisson plus complète que l'autre; l'intérieur de la pâte est le plus souvent noir ou brun-noirâtre. Il en est de même de la surface intérieure des vases qui est souvent polie, et qui, dans bien des cas, paraît avoir été frottée, avant la cuisson, avec des touffes d'herbe.

Dans certains vases, d'ordinaire plus épais et dont la pâte est remplie de fragments de spath calcaire, les deux surfaces externe et interne sont rouges tandis que la partie moyenne de la pâte est restée noire, ce qui semblerait prouver qu'on les a remplis de braises pour obtenir sans doute une cuisson plus parfaite et ajouter ainsi à leur solidité.

Quant à la forme de ces poteries et à leur ornementation, c'est par des procédés très-simples que l'on y est arrivé, sans employer, dans la plupart des cas, d'autre instrument que la main; quelquefois cependant on s'est servi d'instruments tranchants, pour pratiquer des entailles dans la pâte encore molle, ainsi que cela s'observe sur le fragment figuré pl. II, *fig.* 17. Ailleurs on a dû enfoncer régulièrement dans le bord des vases un poinçon en os ou un morceau de bois.

La *fig.* 9 de la pl. I représente un fragment d'un vase criblé de trous, aussi cuit à l'intérieur qu'à l'extérieur et dont l'analogue exis-

terait dans un petit vase, de fabrication moderne et commune, d'*Estremos* dans *l'Alemtejo* (Portugal), que nous avons vu au musée de Sèvres. Les trous de la plaquette en terre cuite figurée pl. I, *fig.* 8, ont dû être percés de même, comme aussi les supports de vases figurés pl. II, *fig.* 3.

Certains de ces ornements ont été produits en étirant la pâte, d'autres en appliquant à l'extérieur du vase des bandelettes de terre molle, collées par une matière interposée, sorte de barbotine dont on retrouve la trace dans une poudre jaunâtre qui couvre les endroits d'où se sont détachés ces ornements.

Quelquefois, on s'est contenté de l'impression de trois doigts, dans leur longueur (pl. II, *fig.* 15) et très-peu espacés, ou bien on a tracé un sillon médian au milieu d'une bandelette (pl. II, *fig.* 13); des sillons moins larges figurent parfois des cercles concentriques (pl. II, *fig.* 4). Mais dans la plupart des cas c'est par l'impression du doigt ou des ongles que l'on a réussi à produire les ornements remarquables de ces poteries. On enfonçait régulièrement le bout du doigt sur le pourtour des bords (pl. II, *fig.* 1, 3, 12) ou sur des bandelettes (1) disposées soit en anneaux un peu au-dessous des bords et dans un plan parallèle (pl. I, *fig.* 2), soit en guirlandes étagées dans l'intervalle de grandes côtes verticales, portant les mêmes impressions (pl. I, *fig.* 13, 14 ; pl. II, *fig.* 1, 2), soit en cercle (pl. I, *fig.* 12), etc.; on a, dans certains cas, placé des boutons dans l'intervalle compris entre deux bandelettes (pl. I, *fig.* 13; pl. II, *fig.* 2). Parfois des boutons semblables se trouvent accolés deux à deux près des bords (pl. II, *fig.* 14). Une des particularités les plus curieuses à signaler dans ces vases, c'est que certains d'entre eux, tout en étant intérieurement lisses, étaient, à l'extérieur, rugueux et très-grossièrement façonnés (pl. II, *fig.* 12). On ne peut croire que l'ouvrier, en agissant ainsi, avait simplement pour but de diminuer son travail;

(1) L'impression régulière du doigt se retrouve sur les jarres persanes, américaines, espagnoles, germaines, ainsi qu'on peut facilement s'en assurer en visitant la collection du Musée de Sevres confiés aux soins de M Riocreux, le savant collaborateur de Brongniart. On remarque encore l'existence de ce genre d'ornementation sur les poteries des palafittes de la Suisse, et sur celles des terramares de l'Italie. M. Hildrett a enrichi le Musée de Sèvres de débris de poteries fabriquées par les anciens peuples *Mingo* dans l'Amérique septentrionale, et trouvés dans les tumuli ainsi que dans les cavernes sépulcrales des bords de l'Ohio. (Hildrett, v. Sillimam, *American journ.*, 1836, v. xxi, p. 9) Ces vases, près desquels ont été recueillis des pointes de flèches en silex, se rapprochent beaucoup des nôtres par plusieurs caractères. Ils offrent ces mêmes systèmes d'impressions digitaires.

car souvent les bords de ces vases sont assez soigneusement ornés (pl. I, *fig.* 15). Il y avait peut-être un autre motif, celui, par exemple, de favoriser, par ce moyen, l'absorption du calorique.

En résumé, l'étude du sol des cavernes situées sur les contreforts septentrionaux de la chaîne des monts Ibériques ou de l'Idubeda, y fait reconnaître trois âges paléontologiques biens distincts :

1° L'âge du *Rhinocéros* et du *Bos primigenius* (grotte de la *Pena la Miel* supérieure), pendant lequel il est jusqu'ici encore fort douteux qu'elles aient été habitées par l'homme.

2° L'âge du *Bos primigenius*, remarquable par l'absence du Renne et de la plupart des autres mammifères qui, en France, lui sont associés dans des cavernes en apparence de la même époque (grotte de la *Pena la Miel* inférieure). Il n'y a pas encore d'espèces domestiquées : l'homme, réduit aux dernières ressources, utilise les os aussi complétement que cela lui est possible, les réduisant en éclats, après les avoir grattés avec des silex d'abord informes et qui vers la fin de l'occupation font place à des grattoirs d'un type identique à ceux des cavernes de France. Il n'est encore ni pasteur, ni potier.

3° L'âge des espèces domestiquées au milieu desquelles on voit apparaître, non sans étonnement, un animal nouveau du genre *chien* et dont les instincts doivent avoir été plus carnivores encore que ceux du renard, du loup et du chacal (*Cueva Lobrega*).

L'homme, devenu pasteur et sans doute mieux pourvu de nourriture, ne brise plus d'une façon aussi complète les ossements comme le pratiquaient les habitants primitifs de la *Pena la Miel*. Son outillage s'est accru, et pour cela, il a su utiliser les os les mieux appropriés aux usages auxquels il les destinait.

Avec l'accroissement du bien-être, la guerre est sans doute venue et l'a rendu méfiant, car sa retraite n'est plus aussi accessible que la précédente. Il a su faire choix d'une caverne à double issue, dans une position abrupte et élevée, d'où l'œil découvre et domine la vallée.

Mais le plus grand progrès qui sépare les hommes de la *Cueva Lobrega* de ceux de la *Pena la Miel* est, sans contredit, la connaissance de l'art du potier. En effet, ainsi que l'a dit Al. Brongniart :

« Il faut peut-être, pour faire, avec le limon le moins rebelle au « maniement du potier, un vase qui se durcira à l'air et au feu et ne « servira qu'après le résultat éloigné de cette opération ; il faut, dis-je, « plus de soins, de réflexion et d'observation que pour façonner des « bois, des os, des peaux et des filaments, des armes et des vête-

« ments, car ces matériaux offrent imédiatement à l'ouvrier le résultat « de son travail (1). »

Il y a plus, la forme pure et élégante de ces poteries, ainsi que la richesse et la variété des ornements qui les couvrent, dénotent que les ouvriers qui les ont ainsi façonnées n'en étaient pas à leurs premiers essais et que déjà, aux formes imposées par les usages domestiques auxquels ils destinaient ces vases, ils avaient voulu ajouter des embellissements purement consacrés à la satisfaction des yeux et témoignant d'un goût relativement élevé (2).

On retrouverait facilement dans le S.-O. de la France des types correspondant aux deux premiers âges de ces cavernes espagnoles. Quant au troisième âge, les ornements *curvilignes* des poteries et quelques autres détails relatifs à ces objets d'industrie humaine impriment à la race qui les a produits un cachet tout spécial.

La caverne du Bossey, dans le mont Salève, explorée par M. Thioly, a fourni à ce savant des poteries assez semblables aux nôtres et trouvées dans des circonstances analogues (3). On ne peut non plus nier la ressemblance qu'offrent quelques-unes de ces dernières avec certaines poteries des habitations lacustres de la Suisse, et, mieux encore, avec celles du lac Fimon, dans la Vénétie, découvertes par M. Lyoy, qui les rapporte à l'âge de la pierre.

Les terramares des environs de Parme ont fourni des poteries également analogues aux nôtres, et M. de Mortillet, qui a bien voulu nous les montrer, les rapporte à l'âge du bronze (4), tandis que, suivant lui, celles du lac Fimon se rattacheraient à l'époque de transition de la pierre au bronze.

On pourrait donc, à ce point de vue d'analogie, attribuer nos poteries primitives de l'Espagne à une industrie contemporaine de l'introduction dans nos contrées de cet alliage métallique. Néanmoins, comme il n'a été rencontré aucune trace de métal quelconque dans la *Cueva Lobrega* et que les entailles faites sur les os paraissent d'ailleurs avoir été produites au moyen de silex taillés (bien que nous

(1) Brongniart, *Traité des arts céramiques*, p. 3.

(2) D'après une impression laissée sur le fond d'un vase (pl. I, *fig.* 10), on serait autorisé à croire que les habitants de la *Cueva Lobrega* etaient également arrivés à un assez haut degré d'habileté dans l'art du vannier.

(3) Débris d'industrie humaine trouvés dans la caverne du Bossey. Genève, 1865. *Abitazioni lacustri della eta della pietra nel lage de Fimon nel Vicentino. Atti instit. ven. sc. lett. ed arti.* 1864-65.

(4) De Mortillet (Terramares du Reggianais, *Rev. archéol.*, avril et août 1865).

n'ayons point retrouvé non plus de débris de ces derniers instruments), il serait peut-être prématuré de faire rentrer l'époque de l'habitation de la *Cueva Lobrega* dans l'âge du bronze.

Aussi, pour tenir compte des ressemblances observées entre ces poteries et celles de certaines stations de l'âge du bronze, ne peut-on faire plus que de les rapprocher des derniers temps de l'âge de la pierre.

Je ne puis m'empêcher, en terminant, de faire remarquer combien sont frappants les rapports que présentent nos habitants primitifs de la *Cueva Lobrega* soit dans la fabrication des poteries, soit dans d'autres détails d'industrie grossière, avec ces anciennes tribus éteintes, des bords de l'Ohio, ces *mounds-builders* auxquels le bronze et le fer étaient également inconnus et dont on retrouve des produits céramiques d'un caractère analogue dans les cavernes et les *tumuli* de l'Amérique septentrionale.

LOUIS LARTET.

EXPLICATION DES PLANCHES I ET II.

1° *Ossements travaillés.*

(Grandeur naturelle.)

PL. I. FIG. 1.— Os de chevreuil (*metacarpien*) façonné en poinçon, semblable à ceux que l'on a découverts dans les grottes Pyrénéennes de l'époque des races domestiquées dans les palafittes de la Suisse, etc.

La *Cueva Lobrega* a également fourni un os plus long de chevreuil (*tibia*), aiguisé de même.

FIG. 2. — Arête ou rayon de la nageoire dorsale d'un grand poisson (peut-être d'eau douce), aiguisée et polie à l'une de ses extrémités

FIG. 3. — Tige mince et arquée, en os, munie, à l'une de ses extrémités, d'un trou dont la trace reste visible.

FIG. 4. — Fragment d'humérus de bœuf, poli et usé sur ses arêtes. Il pourrait avoir servi de lissoir pour le travail des peaux.

2° *Objets en pierre.*

(Réduction au 1/2.)

PL. I. FIG. 5. — Galet de grès micacé un peu calcarifère, altéré par l'action du feu et fendillé comme s'il avait été éclaté.

FIG. 6. — Petit disque aplati, de même origine.

FIG. 7. — Gros galet de forme ellipsoïdale et de même nature que les précédents. Il a été usé sur l'un de ses côtés les plus larges, pour être probablement utilisé comme pierre à broyer, et porte en outre des traces de percussion aux deux extrémités de son grand axe.

3e *Terres cuites.*

(Réduction au 1/5.)

Pl. I. Fig. 8. — Plaquette en terre cuite de forme rectangulaire, amincie sur ses bords supérieurs et inférieurs et percée de trois trous.

Fig. 9. — Fragment d'un petit vase rouge à l'intérieur comme à l'extérieur, et d'une pâte noire, assez tendre, peu effervescente avec les acides. Il est percé de trous obtenus en enfonçant une tige dans la pâte encore molle, de l'extérieur du vase à l'intérieur.

On fabrique encore des petits vases analogues dans l'*Alemtejo* (Portugal).

Fig. 10. — Terre cuite rouge des deux côtés, d'une pâte tendre et fortement dégraissée, comme l'indique le nombre des fragments de spath calcaire qu'elle renferme. Elle paraît avoir constitué le fond d'un vase qui a dû être posé, avant la cuisson, sur un ouvrage de vannerie dont elle a conservé l'empreinte.

Fig. 11. — Fragment de vase sur les bords duquel on a fait des entailles. Il est orné d'un collier. régulièrement impressionné avec le bout du doigt, au-dessous duquel sa surface extérieure reste rugueuse, tandis que l'intérieur ainsi que l'espace compris entre les bords et le collier, sont unis.

Fig. 12. — Fragment de poterie brune recouverte d'une bandelette impressionnée avec le doigt et disposée circulairement.

Fig. 13. — Fragment de jarre, brune à l'extérieur, noire à l'intérieur, d'une pâte assez dure et effervescente avec les acides.

Les ornements en bandelettes portant les empreintes du doigt qui le recouvrait, ont dû être appliqués sur sa surface après qu'il a été modelé. Ils sont disposés en guirlandes s'étageant les unes au-dessus des autres de chaque côté d'une côte verticale, et entre deux de ces guirlandes il se trouve un bouton.

Fig. 14. — Portion assez grande d'une grande jarre, brune ou rougeâtre à l'intérieur, rouge à l'extérieur, et qui paraît s'être fendillée dans la cuisson. La pâte en est assez tendre et contient quelques grains de quartz.

Cette jarre, comme la précédente, était ornée de bandelettes saillantes, disposées en guirlandes superposées dans l'intervalle de côtes verticales, portant comme elles des empreintes régulières de doigts.

Fig. 15. — Portion supérieure de la même jarre montrant le bord couvert d'entailles et la bandelette d'où partent les cotes.

Pl. II. Fig. 1. — Autre portion supérieure d'une jarre de grande dimension, jaune à l'extérieur, noirâtre au-dedans. Le bord, un peu évasé, est régulièrement impressionné avec l'ongle, ainsi que la bandelette formant collier et les guirlandes qui, dans ce cas particulier, paraissent prendre directement naissance au collier sans qu'il y ait trace de côte. Ici les bandelettes ne paraissent pas avoir été appliquées après coup. Ce sont de simples replis produits par l'étirement de la pâte lorsqu'elle était encore molle.

Cette pâte est assez tendre. grise, et extrêmement peu effervescente avec les acides.

Fig. 2. — Terre cuite analogue à la précédente, ornée de guirlandes peu saillantes et produites, également, par étirement de la pâte. Ici se retrouvent des boutons dans l'intervalle de ces bandelettes, comme dans la poterie représentée par la fig 13 de la planche I.

Fig. 3. — Fragment de vase dont le bord offre des impressions produites par les ongles. L'anse qu'il porte ne paraît pas avoir été collée, et le trou vertical dont elle est munie semble avoir été produit par l'enfoncement d'un morceau de bois. La pâte

en est tendre, assez effervescente avec les acides, et l'on y distingue des grains de quartz.

Fig. 4. — Fragment de poterie brune et bien dégraissée, ornée de cercles concentriques, creusée sans doute avec un poinçon assez émoussé.

Fig. 5. — Beau vase gris foncé à l'extérieur, noirâtre au-dedans, dont la pâte tendre et noire fait peu d'effervescence avec les acides.

Fig. 6. — Fragment de poterie portant des empreintes d'ongles irrégulièrement distribuées sur sa surface extérieure.

Fig. 7. — Poterie élégante et fine d'un brun noirâtre et polie avant la cuisson, par un frottement qu'accusent des stries très-fines. La pâte en est tendre, noire, et peu effervescente avec les acides.

Fig. 8. — Poterie du même genre que la précédente et dont le poli est encore plus achevé.

A l'égard de ces deux dernières poteries que nous regardons comme contemporaines des pâtes les plus grossières qui leur étaient associées dans la *Cueva Lobrega*, on remarquera la ressemblance qu'elles offrent avec celles de l'âge du bronze. Nous en avons vu de formes et de pâte presque identiques, parmi celles que M. de Mortillet a recueillies dans une station de l'âge du bronze à Parme, où elles sont associées également à des poteries grossières, comparables, jusqu'à un certain point, aux nôtres.

Fig. 9. — Portion d'un vase brun dont le bord est légèrement impressionné par l'ongle, et auquel on a pu coller l'anse qu'il porte. Sa pâte, assez tendre, noire, fait assez d'effervescence avec les acides.

Fig. 10. — Petite coupe brune à pâte tendre et très-effervescente.

Fig. 11. — Poterie grossière rouge et couverte, sur sa surface extérieure, de stries irrégulières La pâte est tendre, très-peu effervescente et renferme des grains de quartz.

Fig 12. — Grand vase, rouge et grossièrement rugueux au dehors, noir et poli au dedans, et portant sur les bords des impressions faites avec le doigt. La pâte, assez dure et noire, n'est presque pas effervescente avec les acides.

Fig. 13. — Fragment de poterie brune dont les ornements ont été sans doute produits au dépens de la pâte elle-même.

Fig. 14. — Portion d'un vase brun-noirâtre, à pâte tendre et peu effervescente avec les acides. Près de son bord, droit et aminci, il porte deux petits boutons

Fig. 15. — Fragment de poterie brune et micacée, a pâte noire, tendre, assez effervescente, et remplie de grains de spath calcaire. Les ornements résultent de l'impression des trois doigts de la main, allongés et convenablement espacés.

Fig. 16. — Petit pot rouge, à l'intérieur comme à l'extérieur, ce qui indique qu'il a été rempli de braises. Sa pâte noirâtre, très-grossière, est assez dure et peu effervescente avec les acides.

Fig. 17. — Fragment de poterie rouge à l'extérieur, brune intérieurement, portant des entailles qui ont dû être faites par un instrument dont le tranchant n'était pas très-aigu.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE JANVIER

L'Académie avait à renouveler son bureau; il l'a été de la manière suivante : *président*, M. Brunet de Presle; *vice-président*, M. de Longpérier.

Les Commissions annuelles ont été également renouvelées. Ont été nommés pour le prix ordinaire, *Question des stèles antiques* : MM. Rossignol, L. Renier, Maury, Beulé.

Pour le prix de l'*Alphabet phénicien* : MM. de Saulcy, de Rougé, Renan, Munck et Waddington.

Pour le prix ordinaire prorogé. *Culte public et national chez les Romains* : MM. Naudet, Ravaisson, Wallon, Quicherat.

Pour le *prix de numismatique* : MM. de Saulcy, de La Saussaye, Beulé, Waddington.

M. Léon Renier, après une courte communication sur une nouvelle inscription géographique découverte en Algérie et portant le nom des Nattabutes, communication que nos lecteurs trouveront *in extenso* dans le présent numéro; lit un mémoire *sur les officiers qui assistèrent au conseil de guerre tenu par Titus avant de livrer l'assaut de Jérusalem.*

M. Waddington lit un mémoire (1re lecture) intitulé : *Sur la chronologie de la vie du rhéteur Ælius Aristide.*

La place de M. Victor Leclerc, décédé, ayant été déclarée vacante, l'Académie a procédé à l'élection; M. d'Avezac a été élu. A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

L'Académie des inscriptions a renouvelé son bureau. M. Brunet de Presle a été élu président, M. de Longpérier vice-président, pour l'année 1866.

— Dans la séance du 26 janvier, M. d'Avezac a été élu membre de l'Académie des inscriptions en remplacement de M. V. Leclerc.

— Nous sommes heureux d'annoncer que le beau mémoire de M. de Rougé sur les *monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manéthon*, va enfin, après des retards tout à fait indépendants de la volonté de l'auteur, être distribué aux membres de l'Académie : un certain nombre d'exemplaires tirés à part seront déposés à la librairie Duprat, et mis à la disposition du public savant.

— Une nouvelle inscription gauloise vient d'être découverte sur un bloc de granit retiré des déblais du chemin de fer de Paris à Guéret, près de la gare de Marsac (dép. de la Creuse). Les diverses copies reçues à Paris depuis quelque temps et qui sont toutes d'accord, ne permettent guère de douter de la lecture de ce monument. Nous donnons ici l'inscription d'après M Fillioux, conservateur du Musée de Guéret, qui en a assuré la conservation en lui donnant asile dans son musée. Elle est formée de trois lignes : les caractères en sont réguliers. La voici :

SACERPEROCO
IEVRVDVORI
CO · V · S · L · M

Le mot IEVRV s'y retrouve comme dans la plupart des autres inscriptions gauloises.

— Par délibération du 26 janvier dernier, le conseil municipal de Rouen, à une grande majorité, a voté les conclusions suivantes d'un rapport présenté par M. Frédéric Deschamps :

En réponse à l'adresse de la commission de Domrémy-la-Pucelle, le conseil municipal décide qu'une souscription nationale sera ouverte, sous le patronage de la ville de Rouen, pour le rachat de la tour du Donjon, dernier vestige du château de Philippe-Auguste, où Jeanne Darc fut interrogée et mise en face des instruments de la torture.

La ville de Rouen s'inscrira en tête de la liste de souscription pour une somme de 25,000 fr.

Le *Journal de Rouen* s'inscrit pour 500 fr. à la souscription nationale de Jeanne Darc.

M. Duthuit, conseiller municipal, s'inscrit aussi pour 500 fr.

(*Le Temps*, 29 janvier 1866.)

— La Société parisienne d'archéologie et d'histoire, dont nous avons annoncé la fondation l'année dernière, a renouvelé son bureau, qui se compose, pour 1866, de la manière suivante :

Président,	MM.	Louis Leguay.
Vice-président		Forgeais. Caillette de l'Hervilliers.
Secrétaire perpétuel,		Abbé Bourgeois.
Secrétaire des séances		Am. Caix de Saint-Aymour. Defert.
Archiviste,		E. Mabille.
Trésorier,		Millescamps.

— M. Auguste Parent vient de faire don au Musée de Saint-Germain de deux *pierres-marteaux* trouvés dans les mines d'Espagne exploitées par sa famille, pierres qui servaient, à une époque très-ancienne, à l'exploitation de ces mêmes mines. Voici les détails communiqués à ce sujet par M. Parent :

« Ces deux pierres viennent de la mine *Filipina*, située sur la commune de Villanueva del Rey, à deux heures de *Belmée*. Elles ont été retirées du fond d'une ancienne exploitation de minerai de cuivre (c'est le minerai de fer que l'on exploite aujourd'hui). Le minerai de cuivre est représenté sous la forme d'un filon très-mince de malachite au milieu de minerai de fer, que les anciens n'ont attaqué que juste pour se livrer passage. L'un des marteaux a été trouvé au fond d'un petit puits qui avait environ six mètres de profondeur; l'autre à l'extrémité d'une galerie de même grandeur.

Deux autres pierres et un morceau de bois ont malheureusement été jetés par les ouvriers, qui ne se doutaient pas de l'intérêt que ces objets pouvaient présenter.

Des découvertes de marteaux analogues sont, nous dit-on, fréquentes sur plusieurs points où ont été exploitées d'anciennes mines en Espagne; ils paraissent remonter au premier âge du bronze. M. Parent a demandé à ses agents de nouveaux détails. »

— Nous recevons le prospectus suivant, avec prière de l'insérer dans la *Revue* :

La *Société italienne des sciences naturelles*, dans sa seconde *Réunion extraordinaire* à la Spezia, sous la présidence du professeur Giovanni Capellini, au mois de septembre 1865, s'étant constituée en *section spéciale antéhisto-*

rique, a, sur l'initiative d'un de ses membres, M. Gabriel de Mortillet, et sur la proposition de son bureau, adopté la fondation d'un *Congrès paléoethnologique international*. Cette fondation, soumise par la présidence à la votation du Congrès, dans la *séance générale* du 21 septembre, a été confirmée par acclamation et à l'unanimité.

La présidence ordinaire de la *Société italienne*, chargée de l'exécution de tout ce qui a été établi dans la *réunion extraordinaire*, se fait un devoir de vous communiquer ci-dessous l'*acte de fondation du Congrès paléoethnologique*, en invitant tous ceux qui s'occupent d'études antéhistoriques à faire parvenir leur adhésion de la manière indiquée dans l'*acte* lui-même.

Le premier *Congrès paléoethnologique* aura donc lieu cette année à l'époque même de la *réunion de la Société suisse des sciences naturelles* à Neuchâtel (Suisse).

La présidence soussignée, d'accord avec M. le professeur Desor, qui a bien voulu accepter la présidence du *Congrès paléoethnologique*, en fera connaître plus tard les jours et les modalités.

Milan, 1er janvier 1866.

Prof. Emilio Cornalia,
Président de la Société italienne des sciences naturelles.

Prof. Antonio Stoppani,
Secrétaire.

Acte de fondation d'un Congrès paléoethnologique international faite par la Société italienne des sciences naturelles dans sa réunion extraordinaire à la Spezia.

Sur la proposition de son bureau, la Société italienne des sciences naturelles, réunie en section spéciale antéhistorique;

Vu le développement toujours croissant des études qui ont pour but de nous faire connaître l'origine de l'humanité et les premières pages de l'histoire;

Vu l'importance de ces études et la nécessité de leur imprimer une bonne direction;

Vu l'immense avantage qui résulte pour la science du rapprochement entre eux de tous les hommes qui s'occupent de recherches antéhistoriques;

A adopté à l'unanimité des membres présents les articles suivants :

1° Il est créé un Congrès international pour les études antéhistoriques;

2° Ce Congrès se tiendra tous les ans dans un pays différent;

3° Le premier aura lieu dans le courant de 1866, à Neuchâtel (Suisse), sous la présidence de M. le professeur E. Desor;

4° Il est à désirer que le second se tienne à Paris, pendant l'Exposition universelle de 1867;

5° Toutes les personnes qui s'occupent des questions antéhistoriques seront, au moyen d'une circulaire, invitées à donner, par écrit, leur adhésion au Congrès.

Cette circulaire sera publiée dans les *Atti della Societa italiana di scienze naturali*, dans les *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, *Bulletin mensuel* publié par M. de Mortillet, et dans les principaux journaux des divers pays.

Les adhésions pourront être adressées à Milan, au président de la Société italienne des sciences naturelles, M. le professeur Emile Cornalia; à Neuchâtel (Suisse), au président du premier Congrès, M. le professeur E. Desor; et à Paris, au directeur des *Matériaux pour l'histoire de l'homme*, M. Gabriel de Mortillet (*rue de Vaugirard*, 35).

Toutes les adhésions seront réunies dans les archives de la Société italienne des sciences naturelles, et la liste en sera publiée;

6° Des remerciements seront adressés au Comité organisateur de l'Exposition universelle de Paris de 1867, qui a eu l'heureuse et féconde idée de faire une exposition antéhistorique.

Voté à la réunion extraordinaire de la Spezia, le 21 septembre 1865.

Le président de la réunion extraordinaire, professeur GIOVANNI CAPELLINI, à Bologne;

Le secrétaire, professeur GIOVANNI OMBONI, à Milan;

Le président ordinaire, professeur EMILIO CORNALIA, à Milan;

Le président de la section spéciale antéhistorique, professeur ANTONIO STOPPANI, à Milan;

Le secrétaire, PAOLO LIOY, à Vicence.

BIBLIOGRAPHIE

Liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes, par Anatole de Barthélemy. Aug. Aubry, 1865, broch. in-8 de 24 pages, tirée à cent exemplaires.

Depuis que M. Adrien de Longpérier, il y a près de vingt-cinq ans, a donné la liste des noms de lieux inscrits sur les monnaies mérovingiennes, le nombre de pièces connues a tellement augmenté qu'une nouvelle *liste des noms de lieux inscrits sur ces monnaies devenait tout à fait nécessaire.*

Cette liste, ce n'étaient pas seulement les numismatistes qui la réclamaient; elle était attendue avec impatience par tous ceux qui s'intéressent à la géographie de la France au moyen âge. Parmi les monuments qui peuvent fournir les renseignements les plus nombreux sur la période qui s'étend du sixième au neuvième siècle, il faut placer en effet les monnaies frappées alors sur tous les points de la France. M. de Barthélemy a pu recueillir de cette façon plus de sept cents désignations topographiques différentes. Il n'est pas toujours facile, il est vrai, de reconnaître, sous la forme mérovingienne, la localité moderne correspondante : mais ce travail se fera peu à peu, et M. de Barthélemy y aura contribué grandement pour sa part. Il a eu, pour commencer, le bon esprit de distinguer très-nettement les attributions certaines de celles qui ne sont que conjecturales. Il rejette ces dernières en note : ce sont autant de petits problèmes très-intéressants à résoudre, et qui méritent toute l'attention des savants de nos divers départements. En résumé, M. de Barthélemy a fait là une œuvre utile, et que les érudits doivent encourager. A. B.

Recherches sur l'année égyptienne, Mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, par M. A. J. H. Vincent, membre de l'Institut. Paris, Ve B. Duprat, 1865. In-8°.

Dans ce nouveau mémoire, M. Vincent s'occupe en particulier de la réforme qu'Auguste fit subir au calendrier égyptien, et d'où est résultée l'année alexandrine égale à l'année julienne.

Nous emprunterons les éléments de notre résumé tant au mémoire lui-même qu'à l'analyse qui en a été faite dans le Bulletin de l'Académie.

M. Vincent prouve, par la discussion de plusieurs textes de Cl. Ptolémée, de Théon d'Alexandrie et d'un passage de l'empereur Héraclius, que l'année alexandrine commençait le 29 août julien dans les années communes, et le 30 quand il y avait intercalation. La première intercalation eut lieu

en l'an 21 avant notre ère, c'est-à-dire dans l'année qui précéda la bissextile julienne 20, et par conséquent, en partant de là, c'est toujours dans les années qui précédaient immédiatement les bissextiles juliennes que l'intercalation alexandrine avait lieu.

Le savant académicien développe cette théorie en donnant, d'après Théon et Ptolémée, divers exemples de la transformation d'une date alexandrine en une date égyptienne vague, et réciproquement. Il confirme le tout par des confrontations de doubles dates appliquées à des éclipses dont l'existence est constatée par le témoignage de ces auteurs comme par le calcul *à priori*.

Vient ensuite l'examen d'une question traitée dans une Note scholie du manuscrit 2390 de la Bibliothèque impériale, Note attribuée à Théon, où il s'agit de trouver le jour du lever héliaque de Sothis (Sirius) en l'an 100 de Dioclétien, 383e de l'ère chrétienne. Ce jour, à l'époque désignée, est nécessairement le même qu'à l'époque de la réforme alexandrine, puisque cette réforme a eu pour effet de rendre fixes les années comptées à partir de son établissement. L'auteur, quel qu'il soit, de la Note en question ne paraît pas avoir aperçu cette identité; mais pour peu que l'on en tienne compte, on arrive facilement à la date du 26 épiphi, qui correspond au 20 juillet julien.

L'influence de la latitude sur le jour du lever héliaque de Sothis, envisagée à propos de la Note attribuée à Théon, ramène l'auteur sur un sujet dont il a déjà entretenu l'Académie des Inscriptions. C'est le précieux monument découvert par Mariette-Bey dans les ruines de Tanis, et nommé désormais la stèle de l'an 400, monument qui a déjà été l'objet de plusieurs Notices insérées dans la *Revue*.

M. Vincent pense que cette date, exprimée en notation égyptienne, spécifiée par l'indication d'un mois égyptien (4 mésori), et se référant à une époque déjà ancienne de 400 ans, ne peut être qu'une ère égyptienne et doit avoir pour origine un lever héliaque de Sothis; c'est ce qui résulte, dit-il, du concours unanime de toute l'antiquité à déclarer que tel était pour les Égyptiens le point de départ de la supputation du temps. Or, les conditions historiques du problème ne permettent pas que l'on s'écarte de l'an 1321 avant Jésus-Christ (date de l'origine de la période sothiaque ou d'un renouvellement de cette période), d'un laps de temps qui contiendrait plusieurs fois l'intervalle de 480 ans, intervalle nécessaire pour que le lever héliaque de Sothis ait parcouru les 120 jours d'une saison égyptienne. Il s'ensuit qu'une seule date peut être admise par l'origine de l'ère, savoir le 20 juillet de l'an julien proleptique 1801 avant Jésus-Christ (compté astronomiquement).

Le résultat précédent, supposé convenu, présente une circonstance bien remarquable. Au bout de 400 ans de l'ère dont M. Vincent croit avoir déterminé l'origine (les années étant de 365 jours et un quart), le 10 mésori, c'est-à-dire *six jours* après la date portée sur la stèle, devait avoir lieu dans la Basse Égypte le 100e lever quadriennal de Sothis. Quant à cette diffé-

rence de six jours, c'est ce même nombre de jours dont le phénomène avait avancé dans la Haute Égypte. Le « 4 mésori de l'an 400, » date de la dédicace de la stèle, était donc le jour même où l'étoile sothis faisait sa centième apparition quadriennale depuis l'origine de l'ère, sur l'horizon du vaste empire de Ramsès.

L'espace nous manque pour rappeler, même succinctement, la puissante confirmation de cette solution, que M. Vincent emprunte à un scholiaste de Platon, attribuant au roi égyptien nommé Saïtès (Seth ou Aseth) une réforme du calendrier, précisément vers l'époque où se place, d'après M. Vincent, le commencement de l'ère en question.

Revenant à la réforme d'Auguste, le savant académicien examine diverses propositions contenues dans l'ouvrage de M Brugsch, *Matériaux pour servir à la reconstruction du calendrier des anciens Égyptiens*, propositions qui tendent à établir l'existence antérieure d'une année fixe (année sacrée) de 365 jours et un quart. Puis, portant principalement son examen sur l'opinion émise par le célèbre égyptologue prussien concernant la variabilité du commencement de cette année fixe entre le 26 épiphi et le 30 du même mois, il trouve que les chiffres donnés dans les *Matériaux* ne sont nullement conformes à ceux que l'on tirerait directement de la théorie de Ptolémée. Il admet d'ailleurs, avec une démonstration à l'appui, que, d'après le scholiaste de Platon cité plus haut, la réforme opérée par le roi Saïtès a dû consister à remplacer par l'année vague de 365 jours, non pas une année imaginaire de 360 jours, ainsi que le dit Le Syncelle, mais bien l'année lunaire.

En somme, les *Recherches sur l'année égyptienne*, qui, pour le dire en passant, ont rencontré à l'Académie l'épreuve de la double lecture et d'une discussion approfondie à laquelle la participation de M. de Rougé prêtait un nouvel intérêt scientifique, nous semblent avoir fait faire un grand pas à la question fondamentale de la chronologie égyptienne. On peut déjà voir, en effet, par le profit que l'auteur lui-même a tiré de ses propres investigations, quel secours l'égyptologie peut espérer de trouver dans un esprit à la fois érudit et profondément exercé à l'étude des questions qui réclament l'emploi de la méthode géométrique. X.

Mémoire sur les ruines et l'histoire de Delphes, par M. Foucart, membre de l'Ecole d'Athènes. Extrait des Archives des missions scientifiques et littéraires. Paris, 1865. In-8 de 230 p.

Voici une excellente monographie, digne d'être placée à côté des meilleures que l'Allemagne nous ait envoyées, à côté de l'histoire de Cypre d'Engel et du Samos de Panofka, digne aussi de notre école d'Athènes, qui a produit depuis quelques années de si remarquables travaux. Dans ce volume, dont la publication a été longtemps retardée par des causes indépendantes de la volonté de l'auteur, M. Foucart a réuni et élaboré les résultats des deux séjours qu'il fit au milieu des ruines de Delphes, le premier, seul au mois de septembre 1860, le second, l'année

suivante, avec son collègue M. Wescher. On connaît déjà les résultats épigraphiques de ces deux excursions; le volume d'inscriptions publié par MM. Foucart et Wescher est entre les mains de tous les archéologues. Mais il ne suffit pas de découvrir des monuments, bien que ce soit déjà un grand service rendu à la science, il faut encore en tirer parti, il faut montrer au public lettré, toujours un peu incrédule en matière d'archéologie, tout ce que l'on peut puiser d'informations précises, de lumière inattendue dans ces textes en apparence si arides; car les inscriptions sont aux auteurs classiques ce que la partie officielle du Moniteur est à l'histoire contemporaine. Cette tâche, M. Foucart l'a remplie avec une sûreté de critique, et avec une entente de la vie et des institutions de l'antiquité, qu'on rencontre rarement, et que nous sommes heureux de signaler à l'attention de nos lecteurs. Ne négligeant aucun texte, éclairant les auteurs par les inscriptions, les marbres par les manuscrits, il ne s'est pas borné au rôle un peu ingrat de l'archéologue qui amasse péniblement des matériaux pour l'histoire; il a voulu être historien lui-même, il a cherché à dévoiler le sens de ces cultes, à pénétrer l'esprit de ces institutions qui tenaient une si large place dans la cité antique. Déjà, dans un mémoire étendu et qui n'a pas encore reçu toute la publicité qu'il mérite, il avait traité de l'état des esclaves, du mode et des conditions de leur affranchissement au sanctuaire de Delphes, et on peut dire qu'il a épuisé la matière. Aujourd'hui c'est l'histoire même de Delphes que M. Foucart nous expose. La première partie du volume est consacrée à l'archéologie locale; l'auteur y examine la topographie du territoire de Delphes et en fixe les limites, puis il détermine l'emplacement des monuments, il indique tous ceux dont il existe la moindre trace, il suit pas à pas la description de Pausanias et la confronte avec les ruines existantes; enfin il trace la marche à suivre pour ceux qui pourront plus tard continuer les fouilles si heureusement inaugurées par lui et par M. Wescher. La seconde portion du travail est consacrée à l'histoire de la ville, à l'examen du culte d'Apollon, et de toutes les questions qui se rattachent à la célébration des jeux pythiens. C'est surtout dans cette partie du volume que l'on trouve des notions nouvelles et intéressantes sur une foule de questions qui touchent à l'histoire et à la littérature classiques; j'ajouterai que l'érudition qui s'y montre à chaque page n'empêche pas la lecture d'en être agréable et même attachante.

Décidément la France a bien mérité d'Apollon Pythien, et en d'autres temps les Delphiens eussent certainement décerné à l'école d'Athènes la προμαντεία, la προεδρία et une couronne d'or de la valeur de cent drachmes.

W. H. Waddington.

Les Palafittes ou Constructions lacustres du lac de Neufchâtel, par E. Desor, ornées de 98 gravures sur bois, intercalées dans le texte, chez Reinwald, Paris, 1866.

Voici un excellent livre, le meilleur assurément et le plus utile qui ait été écrit sur la matière, si l'on laisse de coté les remarquables mémoires de M. Keller. Donner, en peu de pages, une idée exacte des découvertes

faites dans les palafittes du lac de Neuchâtel, qui contient à la fois des stations de l'âge de la pierre, de l'âge du bronze et de l'âge du fer, tel est le but que s'est proposé M. Desor et qu'il a complétement atteint. Des bois remarquablement bien gravés représentent les principaux objets sortis des fouilles dans chaque station. Son livre est comme le catalogue, très-bien fait, d'un musée spécial où l'on aurait réuni des échantillons de choix de chacune des trois époques lacustres. Rien de douteux n'y a été admis, rien de médiocre. Quant au texte, il se distingue par une remarquable netteté. Il est facile, sur un pareil terrain, de se livrer aux hypothèses. L'auteur *des palafittes* a su éviter cet écueil. Grouper les faits les plus saillants, faire ressortir les conséquences qui paraissent découler du groupement de ces faits, c'est tout ce que se permet M. Desor. Il n'impose d'ailleurs aucune opinion à son lecteur. Il a la modestie du vrai savant. On voit bien, par exemple, qu'il incline à croire que les palafittes de l'âge du bronze ne sont que des magasins ; il donne même à l'appui de cette thèse de fort bonnes raisons. Il n'émet toutefois son opinion qu'avec une grande réserve. Il est plus affirmatif sur les différences essentielles qui existent entre les poteries de l'âge de la pierre et les poteries de l'âge du bronze. C'est qu'ici les faits parlent pour ainsi dire d'eux-mêmes et ne laissent guère place au doute. M. Desor, dans ce cas, nous fait simplement part de son expérience acquise. Quant aux questions de chronologie, M. Desor ose à peine les aborder, et l'on ne saurait dire qu'il a tort.

Sur quelle base en effet établir une chronologie de ces temps reculés? La question des diverses races qui ont peuplé successivement la Suisse n'est guère moins obscure. M. Desor la pose également sans la trancher. Il donne des matériaux pour l'étude. Il ne parle point en maître infaillible. Tout cela rend son livre très-agréable et très-instructif. Les bois seuls feront d'ailleurs de ce travail une publication d'un très-grand prix. Nous croyons pouvoir prédire un grand succès *aux Palafittes* du lac de Neuchâtel.

A. B.

OBSERVATIONS

SUR UNE

FIGURE DE BACCHUS

PRIVÉE DU BRAS GAUCHE

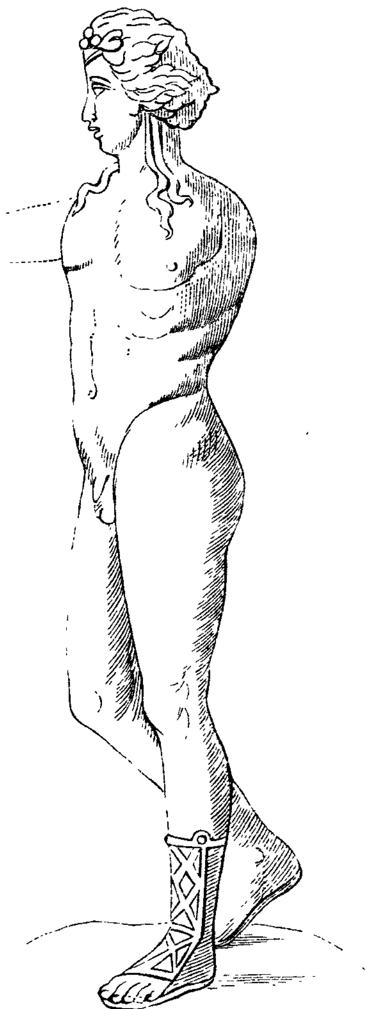
Dans le second fascicule des *Monuments et Annales de l'Institut archéologique de Rome* pour l'année 1854 (p. 82), M. le docteur Emil Braun a publié sous le titre de *Bacco giovane dalla spalla mozza* une figure de bronze de la collection Fejervary, au sujet de laquelle il s'exprime ainsi :

« Parmi les phénomènes monumentaux les plus singuliers, mérite d'être remarquée une statuette de bronze, représentant un jeune dieu qui nous montre sans aucun doute les traits du Dionysus Thébain. Son épaisse chevelure est ceinte d'une bandelette et ornée de feuilles de lierre et de corymbes. De longues tresses de cheveux tombent sur ses épaules et sa poitrine.

« Le regard est rempli de cette douce vivacité qui distingue le puissant fils de Sémélé. Toute la figure fait voir la mollesse unie à la majesté, et le mouvement même du bras droit, qu'elle tient levé, semble indiquer la fermeté avec laquelle elle commande et se fait respecter de ses ennemis. Il n'est pas jusqu'à la pose des pieds, munis de sandales fixées aux jambes par des attaches en forme de bottines, qui ne soit caractéristique pour Bacchus jeune, qui, dans tous ses traits, se reconnaît à première vue.

« Mais ce qui rend cette représentation (laquelle sous le rapport de l'art ne laisse rien à désirer) très-singulière et inexplicable, c'est l'absence radicale du bras gauche. C'est que là où l'épaule doit s'articuler, l'insertion de l'os cylindriforme qui devrait se détacher de la poitrine, non-seulement fait défaut, mais encore ne semble pas ad-

mise par la formation de cette partie du corps. C'est que les téguments cutanés recouvrent les confins de la poitrine et du dos d'une manière tellement exacte qu'à première vue on n'aperçoit aucunement la difformité indiquée à dessein. L'aspect qui se présente est celui d'une amputation faite avec un rare succès. Le bras semble avoir été désarticulé dans la jointure et la plaie recouverte avec un art admirable. L'ensemble a l'air d'une opération chirurgicale faite avec une adresse merveilleuse, et les lobes de la peau sont réunis, comme on dit, en se servant d'une expression du métier, ***ad primam intentionem.***



« Mais supposé qu'il en soit ainsi, peut-on rencontrer chose plus extravagante? un Dieu mutilé, et cicatrisé chirurgicalement! la beauté la plus parfaite du corps en contraste avec une pareille infirmité!

« J'avoue que je ne saurais trouver une explication de ces circonstances. Le rapprochement du mythe de Pélops, mis en pièces et reformé, ne semble même pas de nature à aplanir la difficulté que soulève toute tentative d'interprétation mythologique.

Nous sommes donc forcé de prendre provisoirement acte du fait constaté; attendant une rencontre heureuse qui peut-être viendra un jour jeter quelque lumière sur cette anomalie monumentale, dont pour le présent on trouverait à peine un équivalent. Le dessin très-exact auquel seul nous devons la connaissance du fait, a été exécuté avec l'intention d'exprimer la singularité en question. En outre, nous sommes informé par M. Pulski, à qui nous devons la com-

munication de cette copie, faite sous sa surveillance et garantie par lui, que la pose a été parfaitement rendue. En enregistrant ce monument, unique en son genre et très-remarquable, qui a été acheté par feu M. Rollin, de Paris, nous n'avons d'autre prétention que de le tirer de l'oubli dans lequel il pourrait facilement retomber s'il n'était pas porté à la connaissance du public par les annales de notre Institut. »

Quels que soient les doutes inspirés à M. le docteur Emil Braun, par les diverses interprétations que pouvait lui suggérer la statuette de bronze de la collection Fejervary, il est constant qu'il n'a pas hésité sur un point capital, à savoir que l'artiste auteur de ce bronze avait voulu représenter un personnage privé du bras gauche. Il ne lui est pas venu à l'esprit, même pour un instant et pour le repousser, un doute sur l'intégrité du monument, ou un désir d'enquête préalable dans les musées. Il ne s'est pas demandé s'il n'avait pas sous les yeux une statuette aujourd'hui défectueuse, jadis entière, mais composée de deux pièces dont l'une s'est perdue.

J'ai donc cru devoir rapporter au complet sa courte dissertation pour bien montrer ce qu'elle offre de dangereux. En lisant le remarquable travail de M. le docteur Ch. Daremberg, intitulé : Etudes d'archéologie médicale sur Homère (1), j'ai craint que quelque médecin, stimulé par l'exemple de ce savant, mais moins familiarisé que lui avec les monuments de l'antiquité, ne prétendît tirer de l'inspection du Bacchus sans bras des conclusions sur l'habileté chirurgicale des grecs.

La figure privée d'un bras n'est pas unique, l'absence de ce bras n'a rien de phénoménal; l'état de l'épaule, arrondie et lisse, n'est ni merveilleux, ni inexplicable. La mythologie n'a aucun rôle à jouer en cette affaire.

Il s'agit d'une statuette dont l'épaule gauche était drapée; la figure était assez grande pour que la draperie fût, dans ses parties tombantes, détachée du corps, et assez petite pour que l'espace laissé entre le corps et la draperie forçât le mouleur de construire une pièce de son creux de sable très-peu résistante. En pareil cas, il vaut beaucoup mieux couler la figure en plusieurs pièces; l'épaule sans bras et sans draperie devient extrêmement facile à mouler. Le métal en fusion n'a point à s'engager dans un passage étroit, et ne rencontre pas de mince cloison qu'il puisse briser. D'un autre côté, le bras

(1) *Revue archéologique*, 1865, p. 95, 249 et 338.

gauche, accompagné de la draperie pendante, forme une pièce à part beaucoup moins difficile à mouler une fois qu'elle est isolée. Cette pièce était ajustée sur la figure au moyen d'une soudure. Il faut consigner ici une observation essentielle. Dans l'antiquité, la soudure des objets d'argent et de bronze composés de différentes parties était faite au plomb. Le prix très-élevé de l'étain, qu'il fallait aller chercher dans les mers septentrionales, ne permettait pas d'employer ce métal à un usage aussi secondaire. Or, le plomb s'oxyde fort aisément, et l'oxyde de plomb tombe en poudre. Il en résulte que, soit dans les figures, soit dans les ustensiles de l'antiquité, les parties soudées se détachent presque toujours. C'est pour cela que les collections renferment un si grand nombre d'anses, de vases, de mascarons d'applique, de griffes et d'autres détails d'ornementation dont il est quelquefois assez difficile de déterminer l'emploi primitif. Les fouilles qui produisent les monuments antiques ne sont pas toujours faites avec le soin nécessaire, les objets trouvés ne tombent pas fréquemment entre les mains de gens capables de discerner les différentes parties d'un tout. Puis, le commerce se charge de disperser ces diverses parties, trouvant assez souvent avantage à vendre des morceaux détachés.

Je reviens aux statuettes. Le cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale possède une très-belle figurine de Mercure, découverte près de Limoges, et haute de 27 centimètres, y compris sa base antique. Lorsque ce bronze fut apporté à Paris, il y a environ vingt-cinq ans, le bras gauche du dieu, fondu à part avec la draperie qui l'entoure, était détaché, et la partie de l'épaule sur laquelle il a été rajusté était toute lisse. Une autre figurine du même dieu, conservée dans le même établissement, montre aussi un bras gauche rapporté; mais ce beau bronze est entré au cabinet des médailles en 1719, avec la collection Foucault, dont il faisait partie, et je ne l'ai jamais vu, on le comprend, que dans l'état où il se présente actuellement.

On admirait naguère dans la galerie Pourtalès une statuette de Jupiter de bon travail grec, un peu trop vantée peut-être, dont le bras gauche, en partie recouvert d'une draperie tombante, avait été fondu à part. Cette statuette, trouvée en 1820 près de Besançon, a été publiée par la gravure (1).

Au musée du Louvre, quatre belles figures de bronze viennen

(1) Panofka, *Antiques du cabinet Pourtalès*, 1834, pl. III, nº 1. — J.-J. Dubois, *Descript. des Antiques faisant part. des collect. de M. le comte Pourtalès*, p. 101, nº 517.

accroître la série des personnages au bras gauche fondu à part. L'une représente un Apollon Hélius cuirassé, à la tête radiée; la main droite étendue en avant lui donne le caractère d'Alexicacus, et rappelle l'attitude de l'Ἥλιος Σέραπις des médailles alexandrines de Domitien (1). L'ajustement est, du reste, complétement semblable à celui donné au personnage représenté au revers d'une monnaie de bronze de Vespasien frappée à Thalassa de Crète (2). Cette figure est haute de vingt-six centimètres et demi. Son bras gauche manque; la place où il devait être attaché est arrondie.

La seconde figure est celle d'un Bacchus offrant beaucoup d'analogie avec celui de la collection Fejervary. Mêmes dimensions, même couronne, même chaussure. Lorsqu'il a été vendu au Louvre, son bras gauche, entouré d'une légère draperie, était détaché; dans l'antiquité, il avait été soudé en applique sur l'épaule et je l'ai fait rétablir.

Je citerai encore la statue d'Hercule (six cent seize millimètres), découverte dans les premiers temps des fouilles de Portici, gravée dans la grande publication intitulée *Bronzi d'Ercolano*, et envoyée par le roi de Naples, Ferdinand IV, au Premier Consul, en 1801 (3). La dépouille du lion de Némée, fondue à part et ne formant qu'une seule pièce avec le bras gauche, vient s'appuyer sur l'épaule du dieu et cache complétement le point de rapport.

La dernière figure est celle d'un Jupiter de travail grec très-fin, haute de quatorze centimètres. Le bras gauche manque; sur le flanc existe une mortaise longue, en partie remplie de soudure oxydée, et placée trop bas pour avoir servi à fixer un bras nu. Le goujon qui entrait dans cette mortaise était dissimulé par la draperie, dont le bord épousait l'épaule, aujourd'hui à découvert et arrondie comme celle du Bacchus Fejervary.

J'ajouterai que nous conservons, en outre, au Louvre trois bras gauches préparés en applique. L'un, un bras de Minerve autour duquel s'enroule l'égide décorée du Gorgonium, les deux autres, des bras de Mercure avec draperie et tenant un fragment de caducée. Ces trois pièces proviennent, de même que la figure d'Hélius et celle de Bacchus, de fouilles faites pour Clot-Bey dans la Basse-Egypte; elles ont été acquises en 1852.

Voilà des bras attendant des corps, comme pour faire compensa-

(1) Pellerin, *Mélanges de diverses médailles*, tom. I, 1765, vignette de la p. 224.
(2) Sestini, *Lettere num. di continuaz.*, t. III, 1817; tav. II, n° 8, p. 50, n° 6.
(3) *Magasin encyclop.*, n° 5, thermidor an XI, p. 101.

tion à la mutilation qui a si vivement excité l'étonnement de M. le docteur Braun. Puisqu'en passant il a nommé Pélops, dépéçé par ordre de son père et servi sur la table des dieux, il sera permis de faire remarquer que ce personnage mythologique, reconstruit par Jupiter, avait une épaule d'ivoire pour remplacer celle qu'avait mangée Cérès, distraite par la perte de sa fille. La fable ne parle pas du bras, et les vases peints représentent fréquemment le jeune Phrygien toujours exempt de mutilations. En sorte que le Bacchus Fejervary rappellerait beaucoup moins le fils de Tantale que certain personnage d'un drame populaire qui n'a rien d'archéologique.

Les observations qui précèdent sont, sans doute, un peu étrangères à l'érudition, et je me reprocherais de les avoir consignées ici si, à part le petit service qu'elles peuvent rendre aux antiquaires en les débarrassant d'une difficulté apparente, elles n'avaient pas une utilité générale. Il m'a toujours semblé, en effet, que pour arriver à la connaissance intime de l'antiquité, l'étude des textes et des recueils de planches était insuffisante; et je me permettrai de recommander certaines notions techniques comme de fort utiles auxiliaires. Ce n'est pas assez, pour apprécier un monument, de le considérer tel qu'il se présente à nos regards dans un musée; il faut encore se rendre compte des procédés à l'aide desquels il a été fabriqué, et pour cela le meilleur moyen est de savoir comment s'exercent de notre temps même les arts et métiers. C'est en voyant travailler les modeleurs, les mouleurs, les sculpteurs, les fondeurs, les bijoutiers, les tisseurs, les céramistes, tous ceux qui mettent en œuvre les métaux, le bois, la pierre, l'argile, qu'on peut parvenir à comprendre la raison d'une foule de détails qui, appréciés à leur juste valeur, fournissent assez souvent des indices chronologiques, et dans tous les cas ne viennent plus compliquer inutilement l'explication des représentations de l'art des anciens.

Avec l'étude de la fabrication, je recommanderai encore celle de la série des objets analogues entre eux. Une composition antique prise isolément peut donner lieu à beaucoup de suppositions fausses. Mais placée à son rang parmi ses congénères, elle acquiert ce qu'on pourrait appeler un aspect circonscrit, un caractère relatif, qui limite les écarts de la pensée. Certainement, si M. le docteur Braun avait eu le temps de comparer le Bacchus Fejervary aux autres figures du même dieu qui existent dans les collections, quand même il ne fût pas sorti de la seule ville de Rome, il n'aurait pas vu dans la pose du bras droit un indice de la fermeté avec laquelle le dieu commande et se fait respecter de ses ennemis (la fermezza con cui comanda e si

fa rispettare da suoi nemici). Nous sommes bien loin, en effet, de ce Bacchus des vieux âges, barbu, vêtu, armé, qui perce de son thyrse transformé en lance un géant toujours anonyme (1). Le dessin offert par M. Pulski au docteur Braun nous montre ce dieu presque androgyne qui ne connaît d'autre ennemi que la fatigue, et n'étend le bras que pour attirer vers lui, à l'aide d'une grappe de raisin ou d'une œnochoé, la panthère qu'il veut asservir par l'ivresse. Conception d'une époque de décadence religieuse.

Qu'on ne s'étonne pas de nous voir placer à la fin de la série cette figure de Bacchus d'apparence juvénile. C'est en vieillissant que les dieux devenaient imberbes, témoin Mercure et Hercule, qui ont subi exactement la même métamorphose que Bacchus.

Ce n'est pas que les anciens n'aient connu les amputations et même le moyen de remplacer jusqu'à un certain point les membres amputés. Les représentations qui nous le prouvent sont rares, à la vérité; l'antiquité n'aimait pas à reproduire dans les œuvres d'art les difformités humaines.

Cependant M. Raymond, archiviste du département des Basses-Pyrénées, a relevé l'année dernière la figure d'un chasseur muni d'une jambe de bois, qui se trouve dans une mosaïque de la ville de Lescar. Une autre preuve, indirecte mais fort curieuse, se tire d'un vase peint conservé au Louvre, scyphus qui paraît appartenir à la fin du IVe siècle avant notre ère.

On voit sur ce vase un satyre comique dont la jambe droite, repliée et pour ainsi dire dissimulée, s'ajuste avec un long bâton que le personnage tient de la main gauche, combinaison qui arrive à imiter une jambe de bois. Cette invention comique d'un mime ne serait guère explicable si elle n'avait pas eu pour raison d'être l'imitation d'un état de chose réel. Elle nous semble donc démontrer l'usage des jambes de bois, dans l'Italie méridionale du moins, contrée à laquelle appartient le vase que nous venons de citer. A coup sûr, la mosaïque gallo-romaine de Lescar ne remonte pas à la même antiquité.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

24 novembre 1865.

(1) Millingen, *Ancient unedited monuments*, 4°, 1826, t. I, pl. XXV. — Guigniaut, *Nouv. galerie myth.*, pl. CXLVIII, n° 447. — Gerhard, *Auserl. griechische Vasenbild*, t. 1. pl. LI, 4 et LXIV, 1.

INSCRIPTIONS

INÉDITES DE

L'ILE DE RHODES

(RHODES)

(*Suite*) (1)

6.

ΕΥΑΛΚΙΔΑΣΑΡΙΣΤΟΛΟΧΟΥ
ΚΑΤΑΥΟΘΕΣΙΑΝΔΕΑΙΝΕΑ
ΕΠΑΙΝΕΘΕΙΣΚΑΙΣΤΕΦΑΝΩΘΕΙΣ
ΥΠΟΤΟΥΔΑΜΟΥΤΟΥΛΙΝΔΟΠΟΛΙΤΑΝ
ΧΡΥΣ.ΩΙΣΤΕΦΑΝΩΙΠΡΑΤΟΣ
ΚΑΙΥΠ .ΑΣΠΑΤΡΑΣΤΑΣΔΡΥΙΤΑΝ
ΧΡΥΣ.ΩΙΣΤΕΦΑΝΩΙ ΘΕΟΙΣ
Ε.ΙΙΕΡΕΩΣΑΝΤΙΛΟΧΟΥ

Εὐαλκίδας Ἀριστολόχου,
κατὰ ὑοθεσίαν δὲ Αἰνέα,
ἐπαινεθεὶς καὶ στεφανωθεὶς
ὑπὸ τοῦ δάμου τοῦ Λινδοπολίταν
χρυσ[έ]ῳ στεφάνῳ πρᾶτος
καὶ ὑπ[ὸ τ]ᾶς πάτρας τᾶς Δρυίταν

(1) Voir la *Revue Archéologique*, 1865. mars et avril.

χρυσ[έ]ῳ στεφάνῳ. Θεοῖς.
Ἐπὶ ἱερέως Ἀντιλόχου.

Trouvée à Rhodes, dans les jardins qui environnent la vill , au-dessus des ruines du Stade.

Cette inscription, quoique gravée à Rhodes, était destinée à rappeler les honneurs obtenus par un personnage qui appartenait à la cité de Lindos. Ce n'est pas là une exception. Ross (1) avait déjà publié une inscription trouvée sur l'acropole de Lindos et rappelant la victoire d'un certain Agésistratos, de Lindos, aux jeux Olympiques; j'ai retrouvé à Rhodes une inscription métrique célébrant la même victoire du même personnage.

Le nom d'Evalcidas paraît pour la première fois dans l'épigraphie rhodienne; il n'en est pas de même pour son père Aristolochos. Dans le recueil déjà cité, Ross (n° 4) fait connaître un Aristolochos, prêtre de Jupiter et de Minerve, auquel une statue est élevée sur l'acropole de Lindos. C'est vraisemblablement le même personnage. Evalcidas, par l'adoption, était entré dans une autre famille; cependant la mention du père naturel avant le père adoptif semble indiquer que tout lien n'était pas rompu avec l'ancienne famille.

Voici quels honneurs il avait obtenus :

I. *De la part des habitants de Lindos, un éloge et une couronne d'or, le premier.* Λινδοπολῖται n'est pas du tout un synonyme de Λίνδιοι; il a un sens moins étendu. Dans une même inscription, il est question des Λίνδιοι rendant un décret, et plusieurs Λινδοπολῖται figurent parmi les personnages qu'il concerne. Cette dernière expression désigne donc les habitants de la ville même de Lindos, tandis que Λίνδιοι comprend tous ceux qui font partie de la cité de Lindos, qu'ils habitent la ville même ou les villages voisins. Quant aux honneurs mêmes, l'éloge et la couronne d'or, ils sont trop connus pour qu'il soit nécessaire d'y insister. Πρᾶτος (forme dorienne de πρῶτος) *le premier*; cette circonstance est toujours rappelée avec soin. Ainsi dans l'inscription citée plus haut, on lit : Λίνδιοι Ἀγησίστρατον Πολυχρέοντος νικῶντα Ὀλύμπια παῖδας πάλαν, πρᾶτον Λινδίων.

Ce détail peut aussi servir à fixer la date de l'inscription qui nous occupe, au moins par rapport à d'autres inscriptions de Lindos. En effet, elle est antérieure à tous les textes honorifiques où il est fait

(1) *Archæologische Aufsætze*, t. II, p. 614. — *Inschriften von Lindos auf Rhodos*, n° 25.

mention d'éloge et de couronne d'or, puisqu'Evalcidas a été le premier qui les ait obtenus (Ross nos 1, 21, 22, 23, 24). Je serais même porté à croire qu'elle est de beaucoup antérieure; car ces honneurs décernés pour la première fois à Evalcidas avaient paru insuffisants, et il avait fallu en ajouter de nouveaux pour satisfaire l'amour-propre des citoyens que la ville voulait récompenser. Nouvelle preuve d'une règle presque toujours sûre pour déterminer l'époque d'un texte, que plus les récompen es qu'il mentionne sont multipliées, moins il est ancien.

II. *Une couronne d'or de sa patrie la ville des* Δρύιται. C'est le nom d'une petite ville inconnue jusqu'ici, mais on peut affirmer qu'elle faisait partie de la cité de Lindos. La racine de ce nom est δρῦς, *chêne*, ce qui indique qu'elle était construite dans un pays couvert de chênes (1).

Sous la prêtrise d'Antiochos. On sait qu'à Rhodes le magistrat éponyme était le prêtre du Soleil; ἱερέως seul ne peut désigner que ce prêtre, comme on le voit par les anses d'amphores; Ἀντίοχος ne se trouve pas dans les catalogues qu'on a dressés jusqu'ici des prêtres du Soleil à Rhodes; c'est un nom nouveau à ajouter à la liste.

7.

a.

ΔΑΜΟΣΟΡΟΔΙΩΝ
ΠΑΚΩΝΙΑΝΑΓΡΙΠΠΙΝΑΝ
ΓΥΝΑΙΚΑΛΟΥΚΙΟΥΔΕΡΚΙΟΥ

b.

ΟΔΑΜΟΣΟΡΟΔΙΩ.
ΛΟΥΚΙΟΝΔΕΡΚΙΟΝ

c.

ΧΡΥΣΩΜΕΝΗΤΟΣ
ΜΕΝΗΣΑΜΥΝΤ.

[Ὁ]δᾶμος ὁ Ῥοδίων
Πακωνίαν Ἀγριππῖναν
γυναῖκα Λουκίου Δερκίου.

Ὡ δᾶμος ὁ Ῥοδίων
Λούκιον Δέρκιον.

Χρυσῶ Μένητος
Μένης Ἀμύντ[α].

Cette double inscription était gravée sur le piédestal des deux

(1) De même en Carie, il y avait un village appelé Δρύιται, et dont le nom était aussi tiré des fôrets de chênes.

statues élevées par le peuple de Rhodes en l'honneur de Paconia Agrippina et de son mari Lucius Dercius.

C'est la première fois que le nom de Paconia Agrippina se rencontre dans les textes épigraphiques; mais elle appartenait à l'une des grandes familles de Rome. Sous Tibère, nous trouvons un Paconius, lieutenant de Silanus pendant son proconsulat d'Asie, et ensuite son accusateur; lui-même périt plus tard victime d'une accusation de lèse-majesté (1). Sous Néron, le fils de ce Paconius, qui avait ajouté au nom paternel le surnom d'Agrippinus, fut accusé dans le sénat par des délateurs comme ayant hérité de la haine paternelle contre les empereurs, *paterni in principes odii hæredem*. Pour mieux assurer sa perte, les délateurs le mettaient en compagnie de Thraséas et d'Helvidius Priscus; cette accusation l'a sauvé de l'oubli en associant son nom à celui de ces vertueux mécontents qui, sous le règne de Néron, surent conserver une honnêteté périlleuse. Thraséas fut condamné à mort; quant à Paconius, il partagea le sort d'Helvidius Priscus et fut banni d'Italie.

Telle est la famille à laquelle appartenait cette Paconia Agrippina, fille du premier Paconius ou de Paconius Agrippinus. Ce monument daterait donc du règne de Tibère ou de celui de Néron ou des Flaviens. Voyons dans quelle circonstance les Rhodiens purent avoir recours au crédit de Paconia.

Nous avons rappelé plus haut que Paconius avait été lieutenant du proconsul d'Asie. Rhodes, quoique jouissant encore d'une indépendance nominale, pouvait avoir fréquemment besoin du gouverneur de la province voisine ou de son lieutenant. Ou bien, les Rhodiens eurent à se plaindre de Silanus, et Paconius appuya leurs réclamations. Il est fâcheux pour celui-ci de s'être associé à des accusateurs qui voulaient par tous les moyens gagner la faveur du prince; mais il avait pris pour tâche principale de rappeler les griefs de la province, griefs que Tacite lui-même reconnaît comme bien prouvés. Dans toutes ces accusations portées sous l'empire, il n'y eut pas toujours basse flatterie ou avidité; à côté des sénateurs honnêtes et dont la courageuse vertu fut le seul crime, il y eut des concussionnaires enrichis des dépouilles des provinces et qui, condamnés, ont usurpé la sympathie de la postérité, grâce à la haine qu'inspirent leurs ennemis. Parmi les accusateurs, il y eut de même d'honnêtes gens qui ne songèrent qu'à protéger les provinces contre l'avidité des gouverneurs. Tel fut sans doute ce Paconius, qui, d'après la

(1) Tacite, *Ann.* III, 66. — Suétone, Tib. 61.

phrase citée plus haut, paraît peu suspect de flatterie envers les empereurs.

Si l'on suppose que Paconia a été la fille et non la sœur de Paconius Agrippinus, on sait que celui-ci a été banni d'Italie, mais non déporté dans une résidence fixe. Peut-être se retira-t-il dans l'île de Rhodes, qui, par la douceur et la salubrité de son climat, avait attiré Tibère (1), et qui déjà du temps de Cicéron paraissait offrir aux Romains une retraite agréable (2). Quant aux occasions où les Rhodiens purent avoir besoin de la protection d'une grande famille de Rome, elles ne manquèrent pas, à en juger par cette phrase de Tacite. Ann. XII, 58. *Redditur Rhodiis libertas, adempta sæpe aut firmata, prout bellis externis meruerunt, aut domi seditione deliquerant.* Quelle que soit la circonstance où les Rhodiens aient eu recours à la protection de Paconia Agrippina, on voit que cette femme appartenait à une famille sénatoriale du premier siècle de l'empire, et pouvait avoir assez de crédit pour gagner par ses services la reconnaissance des Rhodiens.

Pour son mari, Lucius Dercius, il est tout à fait inconnu; le nom même de Dercius paraît pour la première fois. Le prénom de Lucius montre qu'il était Romain, mais probablement d'une naissance inférieure à celle de sa femme Paconia. J'ai joint à cette inscription les deux noms écrits en plus petits caractères, quoiqu'ils ne soient pas gravés sur la même pierre. Mais elle était voisine de l'autre, et le paysan dans le jardin duquel elles se trouvaient m'affirma les avoir vues réunies et formant un piédestal. Je ne les mets cependant ici qu'avec toute réserve; on pourrait y voir les noms des deux personnes qui se sont occupées de l'érection des deux statues.

8.

ΙΟ Υ ΙΙΛΝΕΙ
ΟΝΕΠΙΤΡΟΠΟΝΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΟΣ
ΚΑΙΣΑΡΟΣ ΣΕΒΑ
ΣΤΟΥΓΕΡΜΑΝΙΚΟΥΕΥΝΟΙΑΣ
ΕΝΕΚΑ ΘΕΟΙΣ

(1) *Amœnitate et salubritate insulæ jam inde captus.* Suét., Tib. II.

(2) Déc. Brutus écrivait à M. Brutus et Cassius : *Cedendum ex Italia, migrandum Rhodum.* Cic. ad. Famil. XI, 1, — et C Matius à Cicéron : Mihi quidem si optata contingent, *quod reliquum est vitæ, in otio Rhodi degam.* Ad. Fam. XI, 28.

[τ]ὸν ἐπίτροπον αὐτοκράτορος
Καίσαρος Σεβα-
στοῦ Γερμανικοῦ, εὐνοίας
ἕνεκα. Θεοῖς.

Le nom du personnage était gravé en plus gros caractères, mais les lettres qui subsistent ne suffisent pas pour le rétablir. Nous voyons seulement qu'il était procurateur de César Auguste Germanicus, c'est-à-dire de Domitien. Un mot a été effacé entre Καίσαρος et Σεβαστοῦ. Les attributions du procurateur chargé d'administrer les biens de l'empereur ou de percevoir les deniers destinés à son fisc étaient assez importantes pour expliquer la reconnaissance des Rhodiens à l'égard d'un homme qui tenait leur fortune en ses mains, et qui avait bien voulu les ménager.

9.

ΟΔΑΜΟΣΟΡΟΔΙΩΝ
ΕΤΙΜΑΣΕ
ΓΑΙΟΝΙΟΥΛΙΟΝ
ΘΕΥΠΟΝΠΟΝΑΡΤΕΜΙΔΩΡΟΥ
ΑΡΕΤΑΣΕΝΕΚΑΚΑΙΕΥΝΟΙΑΣ
ΑΝΕΧΩΝΔΙΑΤΕΛΕΙ
ΕΙΣΤΟΠΛΗΘΟΣΤΟΡΟΔΙΩΝ

Ὁ δᾶμος ὁ Ῥοδίων
ἐτίμασε
Γάιον Ἰούλιον
Θεύπονπον Ἀρτεμιδώρου
ἀρετᾶς ἕνεκα καὶ εὐνοίας
ἅν ἔχων διατελεῖ
εἰς τὸ πλῆθος τὸ Ῥοδίων.

Encore un bienfaiteur de la ville de Rhodes à l'époque romaine, illustre inconnu, comme les inscriptions en font tant connaître. Ce texte, s'il était seul, aurait peu d'intérêt; mais en le rapprochant de plusieurs fragments de Cnide publiés par Lebas et Newton, on voit que ce Théopompes a été un personnage considérable dans la province d'Asie.

Malgré ses deux prénoms romains, Caius Julius, c'est bien un

Grec et d'origine grecque, Théopompos fils d'Artémidoros. Outre la statue que lui avaient élevée les Rhodiens, on en a trouvé une autre du même personnage à Cnide (1), une troisième à Laodicée. Enfin, un dernier fragment (2) laisse voir d'une manière plus précise quels services il pouvait rendre. Il avait obtenu pour la cité la liberté et l'exemption d'impôts ἐλευθερίαν καὶ ἀνισφορίαν κατακτησάμενον. Cette liberté n'est que la liberté municipale, et l'exemption d'impôts ne concerne que l'impôt de la capitation. Mais c'étaient déjà là de grands priviléges et que l'empereur seul pouvait accorder; il faut donc supposer que ce Théopompos jouissait d'un assez grand crédit, même à Rome, et qu'il en avait profité pour étendre ses bienfaits et son patronage sur une partie de la province. Nous ne savons pas ce qu'il avait fait pour Rhodes; mais nous pouvons juger de l'abaissement des grandes villes sous la domination romaine, puisqu'une cité autrefois si puissante et si brillante en était réduite à solliciter la protection d'un simple particulier qui n'appartenait même pas, comme les Paconius, à la noblesse romaine.

Au point de vue philologique, cette inscription confirme ce que Suétone (Tib. 56) dit de la persistance du dialecte dorien à Rhodes. δᾶμος, ἐτίμασε, ἀρετᾶς, ἄν.

10.

A ιΗΙΙΟι
ΝΙΚΑΣΑΝΤΑΑΛΙΕΙΑΑΡΜΑΤΙΤΕΛΕΙΩΙ
ΑΚΕΣΤΟΡΙΣ ΑΝΤΙΛΟΧΟΥ ΤΟΝ ΥΙΟΝ ΚΑΙ
ΔΩΡΟΘΕΟΣΜΗΝΟΔΩΡΟΥΚΑΘΥΟΘΕΣΙΑΝΔΕ
ΑΝΤΙΛΟΧΟΥΤΟΝΑΔΕΛΦΟΝ ΚΑΙ
ΑΝΤΙΛΟΧΟΣΚΑΙΔΩΡΟΘΕΟΣΑΝΤΙΛΟΧΟΥ
ΤΟΝΤΑΣΑΔΕΛΦΑΣΥΙΟΝ ΚΑΙ
ΙΣΙΑΣΔΩΡΟΘΕΟΥΤΟΝΤΑΣΘΥΓΑΤΡΟΣ
ΥΙΟΝ
ΕΥΝΟΙΑΣΕΝΕΚΑΚΑΙΦΙΛΟΣΤΟΡΓΙΑΣ
ΕΙΣΑΥΤΟΥΣ
ΘΕΟΙΣ
ΧΑΡΙΝΟΣΛΑΟΔΙΚΕΥΣΩΙΑΕΠΙΔΑΜΙΑΔΕΔΟΤΑΙΕΠΟΗΣΕ

(1) Lebas, 1572.
(2) Newton, pl. 88, n° 11 et pl. 93, n° 47.

Μ]ηνο[δώρου]
νικάσαντα Ἁλίεια ἅρματι τελείῳ
Ἀκέστορις Ἀντιλόχου τὸν υἱὸν καὶ
Δωρόθεος Μηνοδώρου καθ' ὑοθεσίαν δὲ
Ἀντιλόχου τὸν ἀδελφὸν καὶ
Ἀντίλοχος καὶ Δωρόθεος Ἀντιλόχου
τὸν τᾶς ἀδελφᾶς υἱὸν καὶ
Ἰσίας Δωροθέου τὸν τᾶς θυγατρὸς
υἱὸν
εὐνοίας ἕνεκα καὶ φιλοστοργίας
εἰς αὐτούς.
Θεοῖς.
Χάρινος Λαοδικεύς, ᾧ ἁ ἐπιδαμία δέδοται, ἐπόησε.

Trouvée non loin du Stade, au même endroit que le nº 6.

Le nom du personnage à qui la statue était élevée était gravé, selon l'usage, en caractères plus grands. De son nom même il ne reste qu'un A. Pour celui du père, ce ne peut être que Μηνοδωρος ou Ἀντίλοχος, puisque le frère du vainqueur est né du premier et a été adopté par le second. Or, les deux lettres les plus lisibles sont un η et un ο; il faut donc lire Μηνοδώρου, ce qui s'accorde avec ce qu'on peut distinguer des autres lettres sur l'estampage.

La seconde ligne rappelle qu'il *a remporté la victoire aux jeux du Soleil, dans la course des chars attelés de chevaux dans la force de l'âge*. Les jeux Héliéens étaient célébrés en l'honneur du Soleil, la grande divinité de Rhodes. Le Thesaurus grec ne donne que la forme Ἅλια d'après les monnaies; cependant le Scholiaste de Pindare (Ol. VII) emploie la forme ordinaire Ἡλίεια, que confirment deux textes épigraphiques. Le premier est un décret des habitants d'Ios en l'honneur d'un Rhodien; la couronne qui lui est décernée doit être proclamée à ces jeux, ἀναγορεῦσαι ἐν τῷ ἀγῶνι τῶν Ἡλιείων (1). De même Ἡλίεια dans une inscription trouvée dans les dernières fouilles du théâtre de Bacchus. La forme dorienne Ἁλίεια et non Ἅλια est déjà connue par une inscription de Ross (2); cet exemple et les suivants prouvent que c'est bien la véritable forme employée dans le dialecte dorien.

Le combat de chars attelés de chevaux dans la force de l'âge (ἅρμα τέλειον pour le distinguer de ἅρμα πωλικόν char attelé de poulains)

(1) Ross, *Inscr. græc. ined*. Fasc. II, nº 93. — (2) Nº 277.

était le plus important. On sait quelles dépenses exigeait cette coûteuse victoire; c'était le combat des rois et des plus riches familles de la Grèce. Une inscription athénienne (1) nous montre comme vainqueurs aux courses de char dans la même année le roi d'Égypte, Ptolémée, le roi de Pergame, Attale, et trois des fils d'Attale. Le vainqueur dont il est ici question devait donc appartenir à l'une des plus riches familles de l'île. En effet, son grand-père maternel, Antilochos, paraît comme prêtre du Soleil dans le n° 6; son père Μηνόδωρος est également cité dans la liste des prêtres. On ne peut affermir l'identité de ces deux personnages, puisqu'ils sont nommés sans la désignation du père, mais elle me paraît fort probable. Voici le tableau de cette famille.

Δωρόθεος

'Αντίλοχος | 'Ισίας

'Αντίλοχος | Δωρόθεος | 'Αχέστορις — Μηνόδωρος

Le vainqueur aux jeux du Soleil. | Δωρόθεος Adopté par son oncle Ἀντίλοχος.

1° La mère seule est nommée, ce qui montre qu'à l'époque où la statue fut élevée le père était mort. Le nom d' 'Αχέστορις est nouveau. Pape donne le masculin 'Αχέστωρ; mais pour la forme féminine, il ne fournit que 'Αχέστιον, 'Αχεστορίη. 'Αχέστορις est le dérivé le plus régulier. On sait que ce nom appartenait à l'une des grandes familles d'Argos, les Acestorides, dans laquelle on prenait les prêtresses de Pallas, et peut-être est-ce de cette ville qu'elle est passée dans l'île de Rhodes.

2° Au second rang est le frère du vainqueur. Il avait cependant cessé de faire partie de la famille, puisqu'il avait été adopté par Antilochos, et rigoureusement, il ne devait plus l'appeler son frère. Ce titre qu'il prend dans l'inscription indiquerait que l'adoption ne rompait pas tous les liens avec l'ancienne famille, quoiqu'on changeât même de patrie. On peut supposer que cet Antilochos n'est autre que son oncle, qui, après la mort du père, avait adopté son second fils.

(1) Rangabé, n° 962.

3° Les deux oncles maternels. On remarquera que l'aîné a pris le nom du père, et le second celui du grand-père maternel, selon un usage très-fréquent chez les Grecs, et dont les inscriptions de Rhodes même offrent plus d'un exemple.

4° La grand'mère maternelle. Pour quelle cause les membres de la famille s'étaient-ils réunis afin d'élever une statue à l'un d'entre eux? Le texte allègue ses bons sentiments et son affection à leur égard. Mais, tout respectables que soient ces mérites, ils ne suffiraient pas pour expliquer l'érection de cette statue sans la victoire à la course des chars, victoire dont l'honneur rejaillissait sur la famille entière.

Au bas et en petits caractères est la signature du sculpteur, Charinos de Laodicée. Le nom de cet artiste paraît ici pour la première fois; rien ne montre de quelle Laodicée il s'agit, et l'on sait combien sont nombreuses les villes de ce nom, fondées par les rois de Syrie et d'Égypte. Quant à la mention ᾧ ἁ ἐπιδαμία δέδοται, je ne puis que renvoyer à ce que j'en ai déjà dit à propos des numéros 2 et 3.

11.

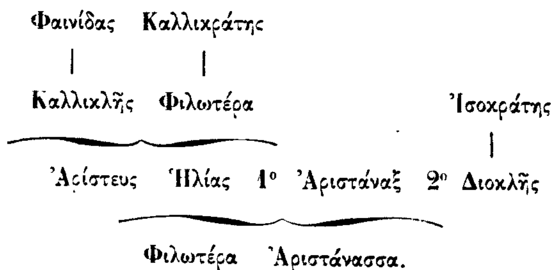
ΛΟΤΕΡΑΑΡΙΣΤΑΝΑΚΤΟΣ
ΗΛΙΑΣΚΑΛΛΙΚΛΕΥΣ
ΤΑΝΘΥΓΑΤΕΡΑ
ΑΡΙΣΤΑΝΑΣΣΑΑΡΙΣΤΑΝΑΚΤΟΣ
ΤΑΝΑΔΕΛΦΑΝ
ΚΑΛΛΙΚΛΗΣΦΑΙΝΙΔΑΚΑΙ
ΦΙΛΩΤΕΡΑΚΑΛΛΙΚΡΑΤΕΥΣ
ΤΑΝΤΑΣΘΥΓΑΤΕΡΟΣΘΥΓΑΤΕΡΑ
ΑΡΙΣΤΕΥΣΚΑΛΛΙΚΛΕΥΣ
ΤΑΝΤΑΣΑΔΕΛΦΑΣΘΥΓΑΤΕΡΑ
ΔΙΟΚΛΗΣΙΣΟΚΡΑΤΕΥΣ
ΤΑΝΤΑΣΓΥΝΑΙΚΟΣΘΥΓΑΤΕΡΑ
ΘΕΟΙΣ
ΠΛΟΥΤΑΡΧΟΣΗΛΙΟΔΩΡΟΥΡΟΔΙΟΣΕΠΟΙΗΣΕ

Φ]ιλ[ω]τέρα[ν] Ἀριστόνακτος
Ἡλίας Καλλίκλευς
τὰν θυγατέρα·
Ἀριστάνασσα Ἀριστάνακτος
τὰν ἀδελφὰν·
Καλλικλῆς Φαινίδα καὶ
Φιλωτέρα Καλλικράτευς
τὰν τᾶς θυγατέρος θυγατέρα.
Ἀρίστευς Καλλίκλευς.
τὰν τᾶς ἀδελφᾶς θυγατέρα
Διοκλῆς Ἰσοκράτευς
τὰν τᾶς γυναικὸς θυγατέρα·
Θεοῖς
Πλούταρχος Ἡλιοδώρου Ῥόδιος ἐποίησε,

Je reproduis cette inscription d'après la copie du docteur Barmann, établi à Rhodes comme médecin, et qui a profité de l'accès que son ministère lui donnait dans les maisons turques pour recueillir les inscriptions qui s'y trouvaient. Avec une obligeance digne d'un vrai savant, il a bien voulu me communiquer ses notes, en m'autorisant à en faire usage; je lui ai donc emprunté quelques inscriptions, et j'aurai soin d'avertir quand celles que je publierai seront reproduites d'après sa copie et non d'après l'original.

La restitution de la première ligne me paraît se justifier d'elle-même. Le nom de la grand'mère maternelle (l. 7) permet de compléter et de corriger celui de la petite-fille. Quant à l'accusatif, il est régi par le verbe ἀνέθηκαν sous-entendu.

Voici d'après l'inscription le tableau de cette famille pendant quatre générations :



La mère de Philotéra, qui est nommée la première, s'était mariée deux fois, d'abord à Aristanax, de qui elle avait eu Philotéra et Aristanassa, et puis à Dioclès.

2° La sœur du même lit, Ἀριστάνασσα; ce nom paraît pour la première fois, mais il est régulièrement formé du nom de Ἀρισταναξ, son père, et est analogue à un autre nom propre Ἰφιάνασσα, Iphigénie.

3° Le grand-père et la grand'mère maternels.

4° L'oncle maternel, Ἀριστεύς; cette forme en ευς au nominatif est employée concurremment avec Ἀριστέας ou Ἀριστέης.

5° Le second mari de Helias.

Parmi les noms de ce tableau, il y en a deux Ἀριστάναξ et Διοκλῆς, qui figurent dans la liste des prêtres du Soleil à Rhodes. Si ce sont les mêmes, comme il est permis de le supposer, nous voyons qu'ici encore il est question d'une famille considérable de l'île, dont les différents membres se sont réunis pour élever une statue à Philotéra. Il serait intéressant de savoir par quel mérite éclatant elle avait conquis un tel honneur; mais le texte ne nous apprend rien à ce sujet. Au reste, c'est une chose fréquente que l'érection d'une statue par une famille entière en l'honneur d'un de ses membres et même d'une femme (1).

Θεοῖς, formule banale de la consécration; mais elle rappelle l'ancienne répugnance des Grecs à élever une statue en l'honneur d'un être humain; la vanité prit un pieux détour en consacrant aux dieux la statue que l'on n'osait s'ériger à soi-même.

Le nom du sculpteur est encore celui d'un artiste inconnu jusqu'ici, et d'un Rhodien. En établissant, d'après les inscriptions, le catalogue des sculpteurs qui travaillèrent pour la république de Rhodes, j'aurai occasion de montrer combien l'École rhodienne fut florissante à l'époque macédonienne, et pour quelle part l'État contribua à cette prospérité.

12.

ΚΟΜΩΝΑΚΕΣΤΟΡΟΣ
ΝΙΚΑΣΑΣΠΥΘΙΑΚΑΙ

13.

ΑΡΙΣΤΟΛΑΣΕΥ
ΝΙΚΑ

(1) Newton, pl. 92, n° 42. — Lebas, n° 507.

ΑΛΙΕΙΑΠΑΙΔΑΣΠΑΛΑΝ

ΑΛΙΕ
ΙΣΘΜ
ΝΕΜΕ
ΛΕΥΚΟΦΡΥΝΕΙ
ΑΝΔΡΑΣΠΕΝ

ΘΕΩΝΑΝΤΙΟΧΕΥΣΩΙΑΕΠΙΔΑΜΙΑΔΕΔΟΤΑΙΕΠΟΗΣΕ

[ΜΝΑΣΙΤΙΜΟΣΤΕ

Κόμων Ἀκέστορος
νικάσας Πύθια καὶ
Ἁλίεια παιδὰς πάλαν

Ἀριστόλας Εὐ...
νικά[σας
Ἀλίε[ια
Ἰσθμ[ια
Νέμε[α
Λευκοφρύνει[α
ἀνδρὰς πέν[ταθλον

Θέων Ἀντιοχεὺς ᾧ ἁ ἐπιδαμία δέδοται
ἐπόησε.

Μνασίτιμος Τε [λέσωνος Ῥόδιος
[ἐποίησε.

Inscriptions en l'honneur de vainqueurs aux jeux. Le père du premier s'appelle Ἀκέστωρ; c'est un nom assez fréquent à Rhodes; nous avons vu plus haut le féminin Ἀκέστορις; peut-être ces deux personnages se rattachent-ils à la grande famille des Ἀκεστορίδαι, originaire d'Argos.

La statue est élevée à un enfant vainqueur à la lutte, aux jeux Pythiens et aux jeux du Soleil.

Les inscriptions permettent de compléter et de rectifier ce que les anciens nous ont transmis au sujet de ces jeux du Soleil. Istros ne parle que d'un combat gymnique (1). Ῥόδιοι τιθέασιν Ἡλίου ἐν Ῥόδῳ γυμνικὸν στεφανίτην ἀγῶνα. Nous savons ainsi que ces jeux se célébraient à Rhodes même et que la récompense du vainqueur était une couronne de peuplier. Ister parle d'un combat gymnique; les inscriptions nous montrent qu'il y avait une triple série d'exercices : pour les enfants, pour les jeunes gens et pour les hommes faits (n°s 12, 13). Mais ce n'est pas tout; l'inscription publiée plus haut (n° 10) nous fait connaître un vainqueur aux courses de char; une autre

(1) *Fragm. des historiens grecs*, vol. I, Istros, fr. 60, édit. Didot.

inscription, retrouvée récemment dans le théâtre de Bacchus à Athènes, mentionne un vainqueur au dithyrambe dans les jeux du Soleil. On voit donc que ces jeux n'étaient pas aussi restreints que pourrait le faire supposer le passage d'Istros, et que, comme les jeux Pythiens, ils comprenaient trois séries de combats équestres, gymniques et musicaux.

Le nom du sculpteur Théon d'Antioche a déjà figuré dans ces nouvelles inscriptions et avec la même mention de l'ἐπιδαμία. (n° 2).

L'autre vainqueur, Aristolas, avait remporté plusieurs triomphes au pentathle des hommes dans différents jeux. Les jeux Néméens, Isthmiques et du Soleil sont bien connus; les Λευκοφρύνεια tirent leur nom du temple de Diane, adorée à Magnésie de Méandre sous le surnom de Leucophryène.

J'ai restitué le nom du père de Mnasitimos le sculpteur, et sa patrie, d'après les premières lettres TE et une inscription de Lindos au bas de laquelle il figure. Dans un autre texte (Ross, 6) nous trouvons une statue faite par le même artiste et par son fils, qui s'appelait Τελέσων, comme son grand-père. Nous avons déjà remarqué cette association de deux sculpteurs pour une seule statue.

Les deux inscriptions sont gravées sur la même pierre; celle de droite n'est pas brisée, mais la fin des lignes se trouvait sur une autre pierre unie à celle-ci. C'était donc un piédestal commun au moins à deux statues. Cette association, toute naturelle lorsqu'il est question de membres de la même famille, est singulière pour deux personnages étrangers l'un à l'autre, comme dans le cas présent. Pour l'expliquer, il est naturel de penser que c'était la république qui faisait les frais des statues destinées à rappeler les victoires de ses concitoyens aux jeux de la ville et aux jeux étrangers, ou que, du moins, elle accordait une place dans un lieu public. Il n'y aurait là rien de surprenant, car on sait quelle importance les cités anciennes attribuaient à ces triomphes, et quels honneurs elles réservaient parfois à leurs concitoyens vainqueurs. On peut donc supposer que cette pierre provient d'un édifice public, peut-être du gymnase, qui se trouvait dans cette partie de la ville, et qu'il y avait un piédestal commun sur lequel s'élevaient les statues des vainqueurs que les Rhodiens récompensaient ainsi de triomphes qui illustraient la cité.

Les formes doriennes sont celles que j'ai déjà eu occasion de signaler plusieurs fois.

14.

ΥΘΙΑ
.ΝΕΜΕΑ
ΙΣΘΜΙΑ
ΕΛΕ`ΣΙΝΙΑ
ΣΩΤΗΡΙΑ
ΕΛΕΥΘΕΡΙΑ
ΛΥΚΑΙΑ
ΒΑΣΙΛΕΙΑ

Πύθια
Νέμεα
Ἴσθμια
Ἐλευσίνια
Σωτήρια
Ἐλευθέρια
Λύκαια
Βασίλεια

Sur cette pierre, comme sur la précédente, il y avait deux inscriptions en l'honneur de vainqueurs dans les jeux; mais celle de droite est trop mutilée pour qu'on puisse en tirer un sens; dans celle de gauche le nom du vainqueur et le combat où il a triomphé ont disparu; néanmoins elle m'a semblé présenter quelque intérêt à cause des noms de jeux qu'elle rappelait.

Il n'y a pas besoin d'explication pour les trois premiers, Pythiens, Néméens, Isthmiques.

Le nom même des *Eleusinies* indique assez qu'on les célébrait à Eleusis.

Depuis la découverte d'un décret athénien dans le portique d'Attale, on sait que les Σωτήρια furent institués par les Athéniens et les Etoliens après la retraite des Gaulois; ils se célébraient à Delphes et en l'honneur d'Apollon Pythien et de Jupiter Sauveur. Rangabé (*Ant. hell.*., n° 968) mentionne un vainqueur au pancrace aux Ἐλευσίνια et aux Σωτήρια.

Ἐλευθέρια, institués à Platée, après la défaite des Perses, en l'honneur de Jupiter Eleuthérios ou Libérateur.

Λύκαια, jeux très-anciens d'Arcadie, en l'honneur de Jupiter Lycœos.

Βασίλεια, en l'honneur de Jupiter Βασιλευς, établis à Lebadée par Trophonius, d'où leur autre nom de Τροφώνια. Une inscription trouvée récemment établit qu'il y eut des jeux Βασίλεια célébrés à Alexandrie et en Macédoine, mais ce fut une imitation des jeux plus anciens de Lébadée, qui sont désignés par le nom seul de Βασίλεια.

P. FOUCART.

LA FOUDRE

ET

LE FEU SAINT-ELME

DANS L'ANTIQUITÉ

(Suite)

§ 19. — *Feu Saint-Elme; aigrettes électriques sur les pointes.*

Sur le feu Saint-Elme et sur d'autres phénomènes analogues, nous allons remonter jusqu'aux vieilles traditions des temps mythologiques de la Grèce, et les comparer avec les témoignages des temps historiques de l'antiquité grecque et romaine.

Diodore de Sicile (1) raconte que, dans l'expédition de Jason en Colchide, le navire Argo étant assailli par une tempête, Orphée implora les dieux de Samothrace; que deux étoiles se posèrent alors sur les têtes de Castor et de Pollux, compagnons des Argonautes, et qu'aussitôt le danger cessa. Depuis ce temps, ajoute-t-il, les matelots en danger invoquent les dieux de Samothrace, et quand on voit apparaître les deux étoiles, on les attribue à la présence des Dioscures, c'est-à-dire de Castor et de Pollux, fils de Jupiter et de Léda. Quant aux dieux de Samothrace dont Diodore parle ici, ce sont les *Dioscures Cabires*, distincts primitivement de Castor et de Pollux, *Dioscures Tyndarides*, avec lesquels on finit par les confondre souvent (2).

Écoutons maintenant deux témoins oculaires : J'ai vu sur un navire, dit Maxime de Tyr (3), les Dioscures, étoiles brillantes, qui remettaient dans

(1) IV, 43.

(2) Voy. M. Welcker, *Griechische Gœtterlehre*, t. 2, p. 429-435, et M. Maury, *Hist. des religions de la Grèce antique*, t. 1, p. 207, et t. 2, p. 308.

(3) *Dissertation* XV, fin, p. 59, l. 30-33 (Didot).

le bon chemin le bâtiment battu par la tempête. — J'ai vu, dit Pline (1), des espèces d'étoiles s'attacher à la pointe de chaque lance des soldats qui étaient en faction devant des retranchements pendant la nuit, et l'on en voit aussi quelquefois s'arrêter sur les antennes ou sur d'autres parties des navires avec une sorte de bruit, et changeant de place comme des oiseaux qui voltigent. Suivant Jean de Lydie (2), ce bruit est une espèce de sifflement. Sénèque (3), dit que, s'il y a deux de ces flammes sur un vaisseau, on les nomme Castor et Pollux (4), et que leur influence est bienfaisante. En effet, c'était une croyance généralement reçue que ces flammes annonçaient la fin de l'orage et de la tempête (5). Pline (6) suppose que sur terre le nombre des flammes est illimité; mais il dit que sur les navires, s'il y a une seule flamme, on la nomme Hélène, qu'elle est funeste, qu'elle submerge les navires, ou qu'elle les embrase quand elle tombe au fond de la carène; mais que, s'il vient deux autres flammes, l'influence des deux Dioscures triomphe de celle d'Hélène leur sœur. Le scoliaste de Stace (7) s'exprime à peu près comme Pline sur la propriété incendiaire d'Hélène, et il ajoute qu'elle met même en fusion l'airain du navire. Suivant la remarque du scoliaste, Euripide (8) seul l'associe à l'influence bienfaisante de ses frères. Tous les autres auteurs lui prêtent un caractère funeste (9). Lucien (10) parle, il est vrai, d'une seule étoile,

(1) II, 37, nº 101, t. 1, p. 138 (Sillig). — (2) *Prodiges*, ch. 5, p. 278-279 (Bekker). — (3) *Q. n.*, I, 1, § 11-12.

(4) Euripide (cité par Welcker, *Griechische Gœtterlehre*, t. 1, p. 610) nomme les Dioscures *les deux Castors* (τὼ Κάστορε). Pline (VII, 22, nº 86, t. 2, p. 28; X, 43, s. 60, nº 121, p. 228; XXXIV, 6, s. 11, nº 23, t. 5, p. 136, et XXXV, 4, s. 10, nº 27, p. 212); Minucius Felix (*Octavius*, ch. 21) et Servius (*in Georg.* III, 89) les nomment de même *Castores*, et Stace (*Silves*, IV, 6, v. 15-16) dit : *alter Castor*. Du nom grec Πολυδεύκης, les Latins ont fait *Pollux*; mais quelques auteurs ont dit *Polluces* au singulier. Voy. le Lexique de Facciolati et Forcellini au mot *Pollux*. Servius seul donne *Polluces* au pluriel; mais Horace (*Odes*, III, 29, v. 64) dit : *geminus Pollux*. Varron confondait les Dioscures grecs avec les *Palici* de Sicile. Voy. Servius, *in Æn.*, IX, 585. Comparez Virgile, *Æn.*, IX, 585; Diodore de S., XI, 88-89; Macrobe, *Saturn.*, V, 19; Aristote, *Récits merveilleux*, ch. 58, p. 115 (Beckmann), et les notes de Beckmann, p. 116-118.

(5) Outre les textes déjà cités, voyez-en d'autres, indiqués par Ukert, *Geographie der Griechen und Rœmer*, II, 1, *Phys. geogr.*, III, 8 C, p. 141, et de plus Ovide, *Fastes*, V, 720; Plutarque, *Des oracles qui ont cessé*, ch. 30, et Lucain, *Dialogues des dieux*, XXVI, 2; *Sur ceux qui enseignent à prix d'argent*, ch. 1, et *Charidème*, ch. 3. Cependant Artémidore (*Des songes*, II, 42, p. 133, Rigault) considère l'apparition des Dioscures comme funeste, lorsqu'elle a lieu par un temps calme, et Fulgence (*Mythol.*, II, p. 134 de la collection mythol , Bâle, 1570, in-fol.) la croit toujours funeste. — (6) II, 37, nº 101. — (7) *Theb.*, VII, 791-793.

(8) *Hélène*, 1684-1689; *Oreste*, 1653-1654 et 1706-1707.

(9) Outre Pline, II, 37, nº 101, voy. Solin, ch. 1, p. 4 (Saumaise); Maxime de Tyr, *Dissert.* XXVIII; Stace, *Silv.*, III, 2, v. 9-12; *Theb.*, VII, 191, avec le scoliaste. Sosibius, cité par le scoliaste d'Euripide, *Oreste*, v. 1654 et 1707.

(10) *Le navire ou les vœux*, ch. 9.

qui, se posant sur un navire, l'éloigne d'un écueil; mais il dit que cette étoile est *l'un des deux Dioscures*. Suivant le récit de Plutarque (1), quelques personnes prétendirent que les Dioscures, sous la forme de deux étoiles, avaient paru un de chaque côté du vaisseau de Lysandre, sur les extrémités de la barre du gouvernail, au moment où il sortait du port pour aller battre la flotte athénienne à Ægos-Potamos.

Dans ces textes, il est aisé de reconnaître deux choses, savoir : d'une part une description plus ou moins exacte d'un phénomène électrique bien connu (2) et auquel les marins ont donné le nom de *feu Saint-Elme* (3), d'autre part les pronostics superstitieux que les anciens rattachaient à ce phénomène. Hesychius (4) résume la croyance antique sur ce point, en disant que les Dioscures sont des astres qui apparaissent aux navigateurs. Cependant Arrien (5) nous apprend que sur le Pont-Euxin, dans le voisinage de l'*île d'Achille* (6), on attribuait le même phénomène à ce héros. Quant aux poëtes et aux autres auteurs anciens qui ont fait allusion au feu Saint-Elme en parlant des Dioscures, il serait trop long de les énumérer (7). Notons seulement que tous ou presque tous les textes dans lesquels ces deux héros sont présentés comme protecteurs de la navigation ne se rapportent nullement à la constellation des Dioscures, c'est-à-dire aux Gémeaux (8), mais bien au feu Saint-Elme, assimilé aux étoiles par les anciens. En un mot, les Dioscures ont été le feu Saint-Elme avant d'être cette constellation des Gémeaux, dont on ne trouve aucune mention antérieure à celle qu'on a cru voir dans Euripide (9), mention trop peu claire pour être certaine, tandis que Xénophane, plus d'un siècle auparavant, avait déjà essayé d'expliquer la nature des *étoiles des Dioscures* apparaissant sur les navires (10).

Revenons aux aigrettes lumineuses qui apparaissent sur terre et aux-

(1) *Lysandre*, ch. 12.

(2) Voy. M. Arago, *Sur le tonnerre*, ch. 30, p. 149-151, et M. Kæmtz, *Météorologie*, trad. fr., p. 373-374. Comparez les auteurs cités par M. Welcker, *Griechische Gœtterlehre*, t. 2, p. 430-431, note 2. Ajoutez le P. Fournier, *Hydrogr.*, XV, 20 (Paris, 1643, in-fol.), et G. J. Vossius, *De orig. et progr. idolatriæ*, lib. III, part. I, c. 10, p. 774-775.

(3) Sur l'origine de ce nom, voyez, ci-après, III[e] partie, § 35.

(4) Au mot Διόσκουροι — (5) *Périple du Pont-Euxin*, p. 93 (Hoffmann).

(6) Sur Leucé, île d'Achille, au nord-ouest de la Chersonnèse taurique (Crimée), voy. Forbiger, *Handbuch der alten Geographie*, t. 3, p. 1122, note 16.

(7) Outre les auteurs déjà cités, voyez l'*Hymne homérique*, XXXII *aux Dioscures*; Théocrite, XXII, *Diosc.*, v. 8-22; Euripide, *Electre*, v. 997-1000, 1248-1251, 1354-1360; *Hélène*, 1515-1525. etc.; Strabon, I, 3, p. 43 (Casaubon); Horace, *Odes*, I, 3, v. 2; I, 12, v. 27-32; IV, 8, v. 31-32, etc.

(8) Exceptons pourtant Hygin (*Poet. astron.*, II, 22), qui paraît attribuer ce pouvoir aux Gémeaux du zodiaque. Voyez ci-après, III[e] partie, § 35.

(9) *Iphigénie à Aulis*, v. 777.

(10) Voy. le faux Plutarque, *Opinions des philosophes*, II, 18.

quelles les anciens donnaient aussi le nom d'*étoiles* (1). M. Arago (2) en cite des exemples modernes, et il y joint quelques exemples antiques, auxquels nous allons en ajouter beaucoup d'autres. Suivant Denys d'Halicarnasse (3), l'an 251 de Rome, les Romains, près de combattre contre les Sabins, et découragés par le nombre de leurs ennemis, furent rassurés par des flammes qui s'allumèrent sur les longues pointes de fer de leurs lances fichées en terre, et qui éclairèrent toute l'armée pendant une partie de la nuit : comme tout cède au feu, les devins conclurent que les Sabins céderaient la victoire aux Romains. Suivant Sénèque (4), pareille chose arriva souvent dans les armées romaines. Tite-Live raconte que le même phénomène se produisit sur les lances de quelques soldats romains en Sicile, et sur le bâton que portait un cavalier faisant sa ronde de nuit autour des remparts d'une ville de Sardaigne, pendant la seconde guerre punique (5); sur un palmier vert en Appulie vers la même époque (6); à Rome, sur deux javelines plantées près du temple de Moneta, l'an 556 de Rome (7); puis, l'an 558, sur la tête d'une statue de Vulcain (8), et à Frégelles, l'an 583, sur la lance du fils de Lucius Atreus, dans sa maison, pendant plus de deux heures, en plein jour (9), mais probablement dans un lieu sombre. Le même phénomène se produisit sur des enseignes militaires dans Rome, au commencement de la rivalité de Sylla et de Marius, suivant Plutarque (10); sur les enseignes de l'armée de César en Afrique, suivant le témoignage de son lieutenant Hirtius (11); sur les enseignes et les tentes des prétoriens, peu de temps avant la mort de l'empereur Claude, suivant Tacite (12), et sur les javelines des soldats de Pœtus, peu de temps avant sa défaite par les Parthes, sous le règne de Néron, suivant le même historien (13). Dans ce dernier cas, pour rendre compte du désastre qui suivit ce présage habituellement heureux (14), on s'avisa de dire qu'il promettait la victoire à celle des deux armées où il y avait le plus de javelines, c'est-à-dire à celle des Parthes. Nous avons déjà cité Pline comme témoin oculaire d'une apparition de flammes au bout des lances de soldats en faction.

Tous ces faits sont empruntés à l'histoire de Rome, qui, considérant les Dioscures comme ses protecteurs, les représentait à cheval, avec leurs lances et avec leurs étoiles sur la tête, sur un grand nombre de ses médailles (15). Dans l'histoire de la Grèce, on peut citer aussi quelques exemples du feu Saint-Elme sur terre. Une aigrette lumineuse parut, suivant Sénèque (16), sur la lance du Lacédémonien Gylippe, lorsqu'il allait secou-

(1) Voyez Pline, II, 37, n° 101. — (2) *Sur le tonnerre*, ch. 30, p. 148-49, et 151-54.
(3) *Antiq. rom.*, V, 46. — (4) *N. q.*. I, 1, § 12.
(5) Voy. Tite-Live, XXII, 1. Comparez Silius Italicus, VIII, 628.
(6) Voy. Tite-Live, XXIV, 10. — (7) Voy. Tite-Live, XXXIII, 26. — (8) Voy. Tite-Live, XXXIV, 45. — (9) Voy. Tite-Live, XLIII, 13 (15). — (10) *Sylla*, ch. 7.
(11) *Bellum africanum*, c. 47. — (12) *Annales*, XII, 64. — (13) *Annales*, XV, 7.
(14) Silius Italicus (VIII, 628) le considère pourtant comme malheureux.
(15) Voy. les planches de Vaillant, *Nummi antiqui familiarum rom.*, 2 vol. in-fol.
(16) *N. q.*, I, 1, § 11-12.

rir Syracuse contre les Athéniens. Hérodote (1) dit que Cléomène, roi de Sparte, prétendait avoir vu, pendant qu'il offrait un sacrifice, des flammes sortir de la poitrine d'une statue de Junon. Quelques historiens rapportaient que des flammes avaient paru sur l'armure d'Alexandre, dans l'Inde, lorsqu'au milieu d'un grand péril il brandissait ses armes (2). Enfin Procope (3) raconte que des aigrettes lumineuses parurent sur les javelines des soldats de Bélisaire, pendant la guerre contre les Vandales.

Chez les Romains, les auspices tirés *des pointes* (*ex acuminibus*), auspices dont l'usage était *tout à fait militaire*, suivant Cicéron (4), étaient-ils ces mêmes feux observés aux pointes des lances ? Des savants modernes l'ont cru (5); mais il y a lieu d'en douter. En effet, Cicéron dit que ces auspices étaient négligés de son temps, et qu'ils l'avaient été déjà par Marcellus, cinq fois consul. Or, comme nous venons de le voir, du temps de Cicéron, l'on faisait attention au feu Saint-Elme brillant aux pointes des lances, quand ce phénomène se présentait; mais, à cette époque, par suite de l'incrédulité du siècle, comme le dit Tite-Live, on avait oublié l'usage d'inscrire dans les annales publiques les présages heureux ou malheureux. Remarquons, en outre, que Cicéron semble parler d'un genre d'auspices auquel on pouvait avoir recours quand on voulait, tandis que les aigrettes électriques étaient un phénomène rare, dont l'absence seule ne pouvait pas constituer un présage. Suivant Schœpflin (6), on considérait le plus ou moins d'éclat des lances, quelle que fût la cause de cet éclat : ainsi l'apparition des aigrettes électriques n'aurait été qu'un cas exceptionnel dans ces *auspicia ex acuminibus*. M. Le Clerc (7) présume que ce genre d'auspices consistait dans quelque supercherie bien grossière, dont Marcellus n'aura plus osé se servir. Laissons là cette question insoluble.

Sénèque (8) pense que les aigrettes lumineuses qui paraissent soit sur terre, soit sur mer, tombent du ciel sur les pointes où elles brillent, et que quelquefois elles frappent et brûlent, comme la foudre même, les

(1) VI, 82. — (2) Voy. Eustathe, *sur l'Iliade*, V, 4 et suiv. — (3) *Guerre des Vandales*, II, 2, t. I, p. 416 (Dindorf).

(4) *Div.*, II, 36. Comparez, *De nat. D.*, II, 3, et Arnobe, *Adv. gent.*, II, p. 91 (Leyde, 1651).

(5) Voy. Turnebii *Adversaria*, XXII, 12; Bulengerus, lib. I, *De sortibus* (dans Grævius, *Thes. ant. rom.*, t. 5, p. 385); Schœpflin, *Comm. hist. et crit., Diss. de arusp. rom.*, c. 3, p. 161 (Bâle, 1741, in-4); Ostertag, *De auspicus ex acuminibus* (Ratisbonne, 1779); Schneider, *Eclogæ physicæ*, notes, p. 144. C'étaient des auspices tirés du bec des oiseaux, suivant Lacerda, *ad Virgilii Æn.*, VI, 199, et Adam, *Antiquités romaines*, trad. fr., t. 2, p. 38-39 (Paris, 1826, in-12). C'étaient des auspices tirés de la flamme s'élevant en pointe sur l'autel, suivant Wyttenbach (Extraits à la suite de Cicéron, *De nat. deor.*, éd. Creuzer), qui citait le vers 1261 (1270) des *Phéniciennes* d'Euripide. Comparez Philochore dans le scoliaste de Sophocle, *Œdipe roi*, 21, et Stace, *Achilléide*, I, 521, et *Thébaïde*, X, 599.

(6) Au lieu cité.

(7) Sur Cicéron, notes de la trad. fr., *Divin.*, II, 36. — (8) *N. q.*, I, 1, § 12.

hommes et les arbustes sur lesquels elles s'arrêtent. Peut-être a-t-il confondu les aigrettes électriques avec les *feux follets*, qui sont des gaz en combustion, et qui, dans leur course errante, brûlent souvent l'herbe ou les arbustes qu'ils rencontrent, ou bien avec une espèce de foudre tombant avec une vitesse appréciable à l'œil sous la forme d'un globe de feu (1), ou bien enfin avec un *bolide* (2).

Quant au météore désigné par les anciens sous le nom d'*Hélène*, ils paraissent le croire semblable aux feux des Dioscures, c'est-à-dire au feu Saint-Elme ; mais il devait être de la nature des bolides, ou bien de la foudre, s'il avait réellement les effets que Pline et le scoliaste de Stace lui attribuent (3). Il est vrai, comme M. Schweigger (4) l'a remarqué, que le phénomène des bolides ou aérolithes, considéré par quelques auteurs anciens comme lié avec la foudre (5), pourrait sembler aussi, d'après deux récits antiques (6), avoir été accompagné de l'apparition d'aigrettes lumineuses sur les pointes, et que les étoiles filantes, qui sont de la nature des bolides, étaient considérées, dit Sénèque (7), comme des signes de tempête. Mais, d'un autre côté, des observations modernes semblent plutôt nous engager à croire que le *feu d'Hélène*, lorsqu'il incendiait ou submergeait les navires en tombant au fond de la carène, devait être une *foudre en globe*. En effet, de plusieurs relations dignes de foi (8) concernant l'apparition des aigrettes lumineuses sur terre, il semble résulter que ce phénomène, qui habituellement dure peu de temps et est bientôt suivi de la fin de l'orage, se produit dans un nuage orageux descendu jusqu'à terre et du sein duquel tombent quelquefois des globes de feu, qui éclatent avec bruit. Naturellement, il en doit être de même sur mer. Ainsi, quand le feu d'Hélène, associé à ceux des Dioscures, en diffère, suivant Pline, au point de submerger ou d'incendier les navires, il faut peut-être y reconnaître la troisième des espèces d'éclairs notées par M. Arago (9), c'est-à-dire la foudre en globe. Telle serait l'opinion de M. Schweigger (10), s'il ne considérait pas ces globes de feu comme des bolides, au lieu d'y reconnaître une variété de la foudre.

(1) Voy. ci-dessus, § 11 et 12. — (2) Sur les bolides, voy. M. Kæmtz, *Météorologie*, ch. IX, p. 470-479, trad fr. (Paris, 1843, in-12).

(3) Voy. ces deux auteurs cités plus haut.

(4) *Ueber die ælteste Physik und den Ursprung des Heidenthums*, II, *Ueber die Erscheinung welche die Alten mit den Namen Kastor und Pollux bezeichneten* (Extr. des *Ann. der Chemie und Physik*, à part, Nürnberg, 1823, in-8), p. 4-7 et p. 78.

(5) Voy. ci-dessus, § 8.

(6) Voy. Hirtius, *De bello africano*, c. 47, et Tite-Live, XXXIV, 45.

(7) *N. q.*, I, 1, § 11.

(8) Citées textuellement par M. Schweigger, p. 1-4, et p. 87-91. Voyez-en d'autres dans Gilbert's *Annalen der Physik*, t. 70, p. 222 et suiv. On trouve dans la notice de M. Arago *Sur le tonnerre* (ch. 39, § 5, p. 301, et ch. 29, p. 146-47) quelques faits analogues, mais dans lesquels les aigrettes lumineuses ne sont pas mentionnées.

(9) Ch. 5, § 3, et ch 6-7, p 35-58. — (10) P. 6-7, 78-82 et 91.

Ajoutons pourtant que Pline lui-même ne semble pas supposer que le feu d'Hélène ait un autre aspect que ceux de ses deux frères. Il est possible que le feu d'Hélène ait été calomnié, et que la diversité d'influence qu'on attribuait aux aigrettes électriques suivant leur nombre, lorsqu'elles se montraient sur des navires, ne fût motivée que par des idées superstitieuses. En effet, ces flammes dépassent souvent de beaucoup le nombre *trois*, sur mer (1) aussi bien que sur terre. Remarquons aussi qu'Euripide, qui a voulu réhabiliter la vertu conjugale d'Hélène, l'a associée à ses deux frères comme déesse protectrice des navigateurs. Dans tout cela, il est difficile de faire la part de l'observation physique et celle de la mythologie.

§ 20. — *Phosphorescence électrique.*

Certains corps, à une température peu élevée et très-inférieure à celle de l'incandescence, paraissent lumineux dans les ténèbres. Ce phénomène, qu'on nomme *phosphorescence*, paraît résulter habituellement d'une communication électrique de molécule à molécule (2). Mais quelquefois la phosphorescence est produite par l'influence de l'électricité atmosphérique, et c'est pourquoi nous devons nous en occuper ici.

Les anciens connaissaient des faits concernant la phosphorescence indépendante de l'état électrique de l'atmosphère. Par exemple, ils avaient remarqué la lumière émise par diverses espèces de lampyres (3), par certains champignons (4), par des plantes marines en état de décomposition (5), par des mollusques marins, nommés *lucerna* (6) et ἔμπυρος (7), qui sont probablement des pyrosomes (8), par la tête, les écailles et les yeux de certains poissons (9), par le test des oursins, et par d'autres substances (10).

C'est à des plantes corrompues, à des matières organiques en dissolution, ou à la présence d'acalèphes vivants, qu'est due habituellement la phosphorescence des eaux, rendue plus intense par tout ce qui les frappe ou

(1) Voy. M. Arago, ch. 30, p. 150-151. — (2) C'est l'opinion de M. Becquerel.

(3) Voy. Aristote, *Hist. des anim.*, IV, 1, § 3, et IV, 17, § 7; Pline, XI, 28, s. 34, n° 98, t. 2, p. 278, et XVIII. 26 et 27, s. 66 et 67, n°s 250 et 251-52, t. 3, p. 201; Plotin, *Ennéade* 4ᵉ, V, 7, p. 267 (Didot); George de Pisidie, *Hexaëmeron*, v. 1023-25 (Paris, 1585, in-4); Jean Philopon, *De la création du monde*, IV, 13 (t. 12, p. 554 de *biblioth. gr. lat. vet. Patr.* de Galland); Simplicius, *Du ciel*, I, f. 20 v°, l. 53-54, et f. 21 r°, l. 20 (Ald.); Alexandre d'Aphrod., *De l'âme*, II, f. 151 r°, l. 34 et 39 (Ald.); Hesychius, au mot Πυρόλαμπις, et Photius, au mot Πυρίλαμπις.

(4) Voy. Aristote, *De l'âme*, II, 7, § 4.

(5) Voy. Elien, *Nature des animaux*, XIV, 24.

(6) Voy. Pline, IX, 27, s. 43, n° 82, t. 2, p. 164-65.

(7) Voy. saint Grégoire de Naz., *Poëmes*, I, 2, n° 1, *Préceptes aux vierges*, v. 581-582, t. 2, p. 370 des Œuvres (Paris, 1778-1840, in-fol.).

(8) Comparez une note de Cuvier sur Pline, t. 7, p. 183 (Panckoucke).

(9) Voy. Aristote, *Hist. des anim.*, Jean Philopon et Simplicius, lieux cités.

(10) Voy. Jean Philopon et Simplicius aux lieux cités.

les agite. Cependant ici l'électricité atmosphérique peut être en jeu comme cause unique, principale ou accessoire.

Aristote (1) et Sénèque (2) signalent, après Anaximène, qu'ils citent, et après Clidème (3), la phosphorescence produite quelquefois sur la mer par le battement des rames. Tite-Live (4) dit que, pendant la seconde guerre punique, la mer parut une fois tout en feu. Pline (5) raconte que le lac Trasimène présenta une fois le même aspect. Silius Italicus (6) rapporte ce prodige à l'époque de la bataille si funeste aux Romains, et le considère comme produit par la foudre. M. Arago (7) cite un fait tout semblable, arrivé pendant un orage et dû à l'influence de l'électricité atmosphérique. Rappelons-nous aussi que, suivant Tite-Live (8), un lieu frappé de la foudre resta brillant pendant un jour et une nuit.

§ 21. — *Lumière et étincelles électriques sur l'homme et sur les animaux.*

L'homme et les animaux, sous l'influence de l'électricité atmosphérique, peuvent aussi présenter des aigrettes lumineuses et émettre des étincelles. Nous trouvons dans les auteurs anciens plusieurs observations de ce genre.

Voici, par exemple, ce que raconte le philosophe néoplatonicien Damascius (9), chef de l'école d'Athènes au moment de sa fermeture sous Justinien : Au v[e] siècle, sous le règne d'Anthemius, le patrice romain Severus, à Alexandrie, avait un cheval qui, lorsqu'on le frottait, émettait des étincelles ; ce prodige annonçait à Severus le consulat, dont il fut revêtu en 460. Damascius ajoute que de même, d'après Plutarque (10), Tibère, encore enfant, avait un âne qui par le même phénomène lui annonçait le pouvoir impérial, et que Valamir, compagnon d'Attila et père du grand Théodoric, émettait lui-même des étincelles. « Il m'arrive à moi-même, quoique rarement, continue Damascius, lorsque je prends ou quitte mes vêtements, d'en voir partir des étincelles nombreuses, qui quelquefois font entendre un petit bruit ; quelquefois même mes vêtements semblent couverts de flammes, qui éclairent sans brûler, et *je ne sais où aboutiront ces prodiges.* » Damascius, qui semble tenté ici d'espérances orgueilleuses, aurait dû se rappeler que ni l'âne de Tibère, ni le cheval de Severus, malgré leurs étincelles, n'arrivèrent à la dignité consulaire comme le cheval de Caligula : le crédule philosophe aurait pu savoir que des étincelles se produisent souvent sur le dos des chats que l'on caresse dans l'obscurité par un

(1) *Météorol.*, II, 9, § 18-19. — (2) *N. q.*, II, 55. — (3) Dans Stobée, *Ecl. phys.*, I, 30, p. 590 (Heeren). — (4) XXIII, 31. — (5) II, 107, s. 111, n° 241, t. I, p. 201. — (6) V, 72-74. — (7) *Sur le tonnerre*, chap. 29, p. 145. — (8) XXXVII, 4. Voyez ci-dessus, § 16.

(9) *Vie d'Isidore*, dans Photius, *Biblioth.*, cod. 242. p. 340 (Bekker). Comparez Eustathe, sur l'*Iliade*, V, 4 et suiv.

(10) Probablement dans sa *Vie de Tibère*, perdue.

temps sec et froid en hiver, et que par conséquent le phénomène dont il s'étonnait le rapprochait plus des chats que des consuls et des empereurs. Mais, bien qu'il y eût, dès avant l'époque de Damascius, quelques chats domestiques à Rome (1), il paraît qu'on n'avait pas remarqué ce phénomène, ou qu'on y avait fait peu d'attention. Damascius ajoute avoir vu un homme qui, en se frottant la tête avec une étoffe de laine bien rude, en tirait des étincelles, au point de produire ainsi de la flamme.

Strabon (2) dit que peu avant le meurtre de César on vit des étincelles nombreuses partir des extrémités des doigts du valet d'un soldat, de telle sorte que ses mains paraissaient en flammes, sans qu'il éprouvât aucun mal. Pline (3) dit que quelquefois, le soir, des hommes ont la tête entourée d'une auréole de lumière, et que c'est là un présage de la plus haute importance. Le vieil historien Valerius d'Antium racontait que des flammes non malfaisantes avaient entouré la chevelure de Servius Tullius dans son berceau, et la tête de L. Marius, lorsqu'en Espagne, après la mort des Scipions, il exhortait les soldats romains à la vengeance : ces deux traits ont été répétés par Denys d'Halicarnasse (4), par Tite-Live (5), par Pline (6) et par Valère-Maxime (7). Virgile (8) attribue poétiquement la même merveille au jeune Ascagne et à Lavinie. Jean de Lydie (9) ajoute que pareille chose arriva à Constantin-le-Grand. Julius Obsequens (10) rapporte qu'à Anagni, l'an 619 de Rome, la tunique d'un esclave parut en feu, et fut trouvée parfaitement intacte quand la flamme eut disparu, et qu'en Lucanie, l'an 660, des bestiaux parurent entourés de flammes sans éprouver aucun mal.

Quoique, parmi ces faits racontés par les anciens, il y en ait qui offrent une intensité extraordinaire, la possibilité en est prouvée par des exemples qui se sont produits sous l'influence d'orages (11). Il en pouvait être de même pour ces exemples antiques, dont quelques-uns peuvent d'ailleurs être suspects d'exagération ou même de fausseté. Car, comme ces phénomènes, réellement observés quelquefois, étaient considérés comme des pré-

(1) Voy. M. Dureau de la Malle, *Annales des sciences naturelles*, t. 17, p. 165 et suiv. Il y avait en Égypte, dès la plus haute antiquité, des chats dressés pour la chasse. Voy. M. Wilkinson Gardner, *Manners and customs of the ancient Egyptians*, 3e éd., t. 3, p. 42-44.

(2) Cité par Plutarque, *César*, ch. 63.—(3) II, 37, n° 101.— (4) *Antiq. rom.*, IV, 2.

(5) I, 39, et XXXV, 39. — (6) II, 107, s. 111, n° 241, et XXXVI, 27, s. 70, n° 204.

(7) I, 6, § 1-2. Comparez Apulée, *De deo Socratis*, t. 2, p 135 (Oudendorp et Bosscha). — (8) *Æn.*, II, 682, et VII, 73. — (9) *Des prodiges*, ch. 5, p. 279 (Bekker). — (10) *De ostentis*, c. 25 et 50 (c. 86 et 112 cum suppl. Lycosthenis).

(11) Voy. M. Arago, ch. 30, p. 152-53. Comparez Bartholin, *De luce animalium* (Leyde, 1647, in-8); Gessner, *De electro veterum*, § 18, p. 114 (*Comm. soc. Gœtt.*, t. 3); Bertholon, *De l'électricité du corps humain* (Paris, 1780, in-12); Hammer, *Act. acad. Theodoro-palat.*, t. 6, *part. phys.*, p. 120 et suiv.; Ideler, in Aristot. *Meteorol.*, III, 1, t. 2, p. 245, et Heyne, *Hist. nat. frag. ex ostent., prod. et monstr.*, Comm. 2 (*Opusc. acad.*, t. 3, p. 257).

sages heureux et importants, on pouvait être tenté de les simuler, de les exagérer, ou même de les imaginer à plaisir.

§ 22. — *Rapprochements que les anciens auraient pu faire; leurs observations sur la torpille.*

Nous avons exposé, au point de vue de l'antiquité, les observations et les principales idées superstitieuses des anciens sur les phénomènes météorologiques de l'électricité. Il nous reste à rapprocher les unes des autres celles de leurs observations qui auraient pu les mettre sur la voie des découvertes modernes, parce qu'elles auraient pu les induire à soupçonner un rapport entre ces phénomènes et ceux des corps idioélectriques, dont l'étude appartient plus spécialement à la physique proprement dite.

Commençons par écarter une observation attribuée faussement aux anciens. Après avoir rapporté l'assertion de Pythéas suivant laquelle les habitants des bords de la Baltique emploieraient le succin comme combustible, Pline (1), s'il fallait en croire les anciennes éditions, ajouterait : « *Philemo ait flammam ab electro reddi.* » Si cette leçon était vraie, le contexte ne permettrait guère d'y voir une répétition affaiblie de l'assertion de Pythéas, c'est-à-dire la simple énonciation de la *combustibilité* du succin. Les expressions mêmes de la phrase citée se refusent à l'interprétation de J. Matthias Gessner (2), d'après laquelle le succin, suivant Philémon, *réfléchirait les rayons du soleil.* On serait presque tenté d'y voir, avec M. Schweigger (3), que Philémon aurait réussi à *tirer une étincelle* du succin électrisé par le frottement. S'il en était ainsi, Pline se serait bien mal exprimé, et il aurait omis la condition essentielle du phénomène. Mais la vraie leçon, rétablie par M. Sillig (4) d'après les meilleurs manuscrits, est : « *Philemo negavit flammam ab electro reddi.* » Ainsi Philémon avait *nié que le succin pût brûler avec flamme.* Il est tout naturel que Pline ait mentionné cette opinion à la suite de l'assertion de Pythéas, à laquelle elle est contraire. Du reste, cette opinion de Philémon était une erreur : le succin s'enflamme, mais seulement à une température plus haute que les résines et les gommes non fossiles : n'ayant pas pu l'allumer avec la même facilité qu'un morceau de résine, Philémon s'était sans doute hâté de conclure qu'il ne s'allumait pas du tout. Aucun auteur ancien n'a constaté que le frottement, qui produit la propriété attractive dans le succin ou dans un autre corps idioélectrique, peut y produire aussi des étincelles, quand ce corps est placé dans certaines conditions qui en font un électrophore. Cette observation, qui lie les phénomènes lumineux de l'électricité à ses propriétés attractives et répulsives, a échappé aux anciens, de même qu'aux modernes jusqu'au XVIIIe siècle.

(1) XXXVII, 2, s. 11, nos 35-36, t. 5, p. 390.
(2) *De electro vet.*, § 18 (*Comm. soc. Gœtt.*, 1753, t. 3, p. 114).
(3) *Einleitung in die Mythologie*, p. 141 (Halle, 1836, in-8).
(4) Ed. de Pline, t. 5, p. 391, texte et variantes du no 36.

Mais, comme nous l'avons vu (§ 21), ils connaissaient les étincelles produites dans certaines circonstances par le développement de l'électricité animale : Damascius savait que le frottement peut déterminer ces étincelles, et il avait remarqué le pétillement qu'elles produisent. Comme nous l'avons vu aussi (§ 19), Pline et Jean de Lydie avaient noté le bruissement léger du feu Saint-Elme, et, comme nous le verrons (§ 24), Sénèque et le poëte Nonnus avaient soupçonné l'analogie du feu Saint-Elme avec la foudre. D'un autre côté, Pline, Plutarque, Solin, saint Isidore de Séville et l'auteur de l'Ἐτυμολογικὸν μέγα savaient que le frottement est nécessaire pour donner au succin la propriété attractive (1), et une des théories les plus répandues dans l'antiquité faisait résulter la foudre du frottement des nuages (2). Le succin frotté attire les corps légers : la foudre attirerait certains objets avec une bien plus grande énergie, suivant une observation citée par Sénèque, et pourtant contraire à sa théorie. En effet, suivant Sénèque et les Stoïciens, la foudre est un air comprimé qui s'enflamme en sortant des nuages (3) ; elle devrait donc, comme Sénèque le dit lui-même (4), chasser devant elle les objets vers lesquels elle s'élance. Cependant Sénèque (5) remarque avec étonnement que les jeunes pousses des arbres qu'elle frappe se dressent vers elle, comme pour aller à sa rencontre.

Observons encore que, suivant l'opinion de beaucoup de philosophes anciens (6), le résultat du frottement mutuel des nuages était l'échappement d'une sorte d'air, qui, enflammé, constituait la foudre, et qui, simplement comprimé, constituait les ouragans et les trombes. De même, un grand nombre de ces philosophes (7), pour expliquer la puissance attractive du succin frotté, disaient que ce corps émettait un tourbillon d'un air très-subtil, ou d'un feu invisible ; car ils nommaient *feu* le plus subtil de leurs quatre éléments, lors même qu'il ne se laissait pas voir. Leur fausse théorie les conduisait donc presque à deviner par hasard l'étincelle électrique, qu'ils n'auraient pas manqué d'invoquer comme preuve, s'ils l'avaient obtenue par le frottement du succin.

Les anciens connaissaient la torpeur produite quelquefois par la foudre dans les membres d'un homme près duquel elle tombe sans l'atteindre (8). Ils connaissaient l'engourdissement analogue que la torpille produit, soit par le contact immédiat, soit à travers l'eau, soit par l'intermédiaire d'une ligne de pêcheur ou d'un filet mouillé (9). Héron d'Alexan-

(1) Voy. mon Mémoire intitulé : *Observations et théories des anciens sur les attractions et les répulsions magnétiques et sur les attractions électriques*, II, 1, p. 38 (Rome, 1865, in-4).

(2) Voy. ci-après, IIe partie, § 25. — (3) Voy. ci-après, § 25. — (4) *N. q.*, II, 20. — (5) *N. q.*, II, 31. — (6) Voy. ci-après, IIe partie, § 25 et 32. — (7) Voy. mon Mémoire déjà cité, II, 2, p. 39-42. — (8) Voy. ci-dessus, § 18.

(9) Voy. Platon, *Ménon.*, p. 80 AB ; Aristote, *Hist. des anim.*, IX, 37 (25) ; Théophraste, Cléarque et Diphile cités par Athénée, VII, 95, p. 314 (Casaubon) ; Plu-

drie (1) attribuait ce phénomène à l'émission d'une matière subtile à travers le corps conducteur, puisqu'il citait cette communication comme une preuve de la porosité et de l'existence du vide dans ce corps. Enfin, les anciens avaient même employé la commotion électrique de la torpille comme moyen thérapeutique (2).

§ 23. — *Insuffisance des observations des anciens.*

En voyant ces observations et ces opinions diverses des anciens ainsi rapprochées, on peut être tenté de croire qu'il leur était facile de soupçonner le lien qui unit tous les phénomènes électriques. Mais ce rapprochement même, tel que nous venons de l'établir, n'est nullement indiqué par les auteurs anciens. Pour en avoir l'idée et pour être conduits ensuite aux inductions qu'il aurait pu leur suggérer, ils auraient eu besoin de connaître beaucoup mieux qu'ils ne le faisaient les phénomènes physiques de l'électricité, et de pouvoir en obtenir qui eussent présenté une ressemblance frappante avec ses phénomènes météorologiques : ils auraient eu besoin aussi de posséder des moyens d'agir sur ces derniers, de les soumettre à l'expérimentation, et d'en constater ainsi directement l'identité avec les premiers. Or, mieux encore que l'inventaire de leurs observations, les théories des anciens, que nous allons maintenant étudier, nous montreront qu'ils n'avaient point devancé les découvertes des physiciens et des météorologistes du XVIIIe siècle sur l'électricité.

TH. HENRI MARTIN.

(*La suite prochainement.*)

tarque, *De l'adresse des animaux*, ch. 27; Elien, *De la nature des animaux*, I, 36; IX, 14; Antigone de Caryste, *Hist. merv.*, ch. 53; Héron d'Al., *Pneum.*, p. 152 (Paris, 1693, in-fol.); Sextus Emp., *Hypot. pyrrhon.*, I, 14, p. 26 (Fabricius); Oppien, *Halieut.*, II, 62-67, et III, 149-155; Plotin, *Ennéade* 4e, V, 1, p. 260 (Didot); Olympiodore, *Sur la météorol. d'Aristote*, I, 3, § 19, p. 161 (Ideler); Alexandre, *Sur la météorol.*, I, 3, § 21, p. 167 (Ideler); Théophylacte, *Dialogue*, p. 10 (Boissonnade); Alexandre, *Problèmes*, sect. I, préambule; saint Grégoire de Naz., *Sur sa vie*, v. 1256 et suiv.; Manuel Philé, *Propriétés des animaux*, ch. 35; Michel Glycas, *Annales*, part. I, jour 5e; Pline, XXXII, 1, s. 2, n° 7, t. 5, p. 3; Claudien, *De torpedine*, et Chalcidius, *in Timæum*, p. 332 (Meursius).

(1) *Pneumatiques*, p. 152 (Paris, 1693, in-fol.).

(2) Voy. Galien, *Des médicaments simples*, XI, t. 2, p. 150 (éd. gr. de Bâle): Aétius, *Tetrab.* I, Disc. 2, ch. 185; Paul d'Egine, *De la médecine*, VII, 3, au mot Νάρκη; Scribonius Largus, *De comp. med.*, c. 41, p. 22 (H. Estienne).

PROJET DE CLASSIFICATION

DES

POIGNARDS ET ÉPÉES EN BRONZE

Nous avons donné dans le numéro du 1[er] janvier un projet de classification des haches en bronze. Ce projet a été bien accueilli. La Commission de la topographie des Gaules en a fait tirer à part deux cents exemplaires à ses frais, pour les distribuer à ses principaux correspondants; d'utiles observations nous sont déjà parvenues, d'autres nous sont annoncées. Nous espérons qu'il sortira de cette enquête un véritable profit pour la science.

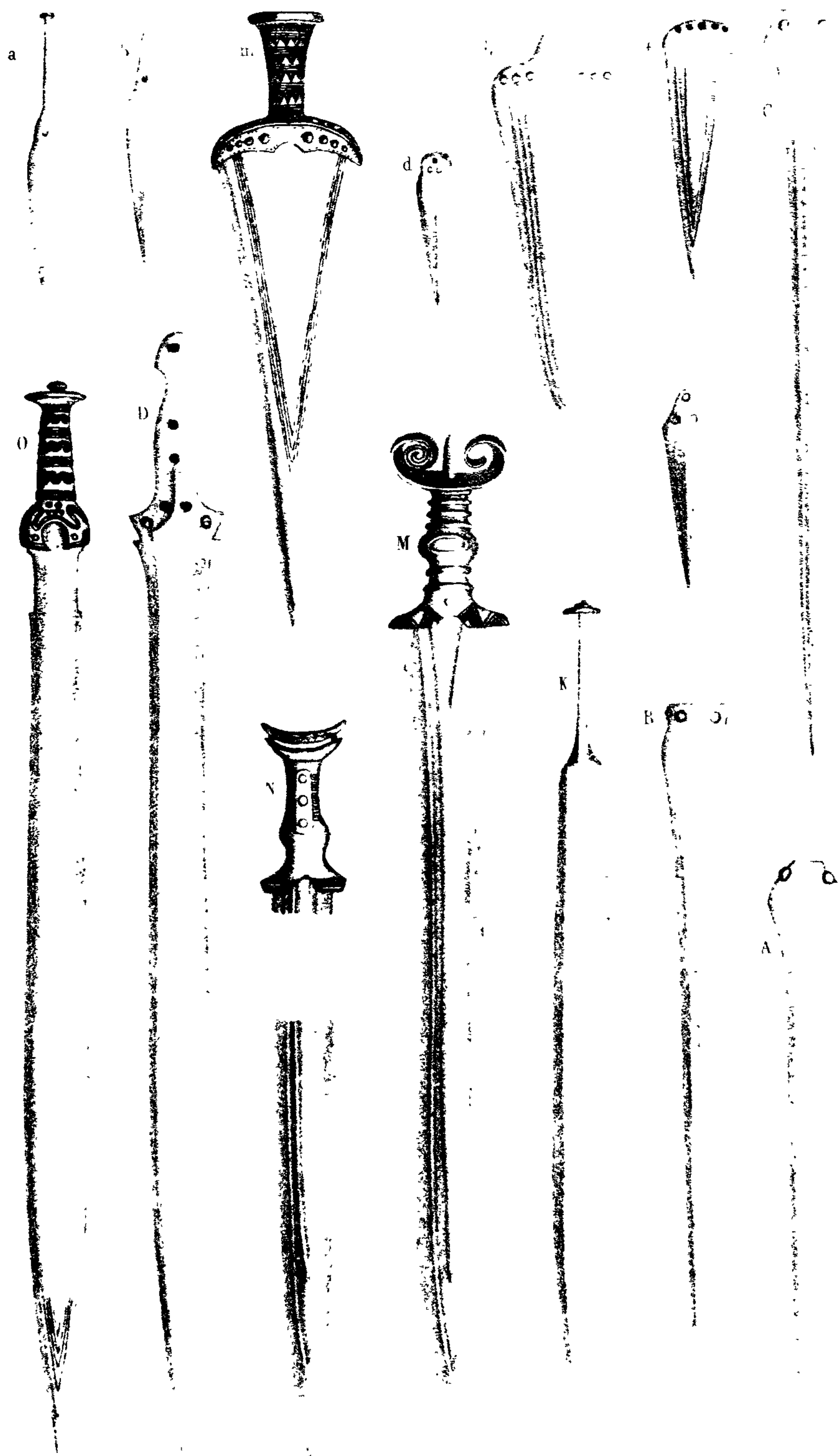
Nous offrons aujourd'hui à nos abonnés, comme suite et complément de la classification des haches, *un projet de classification des poignards et des épées en bronze.*

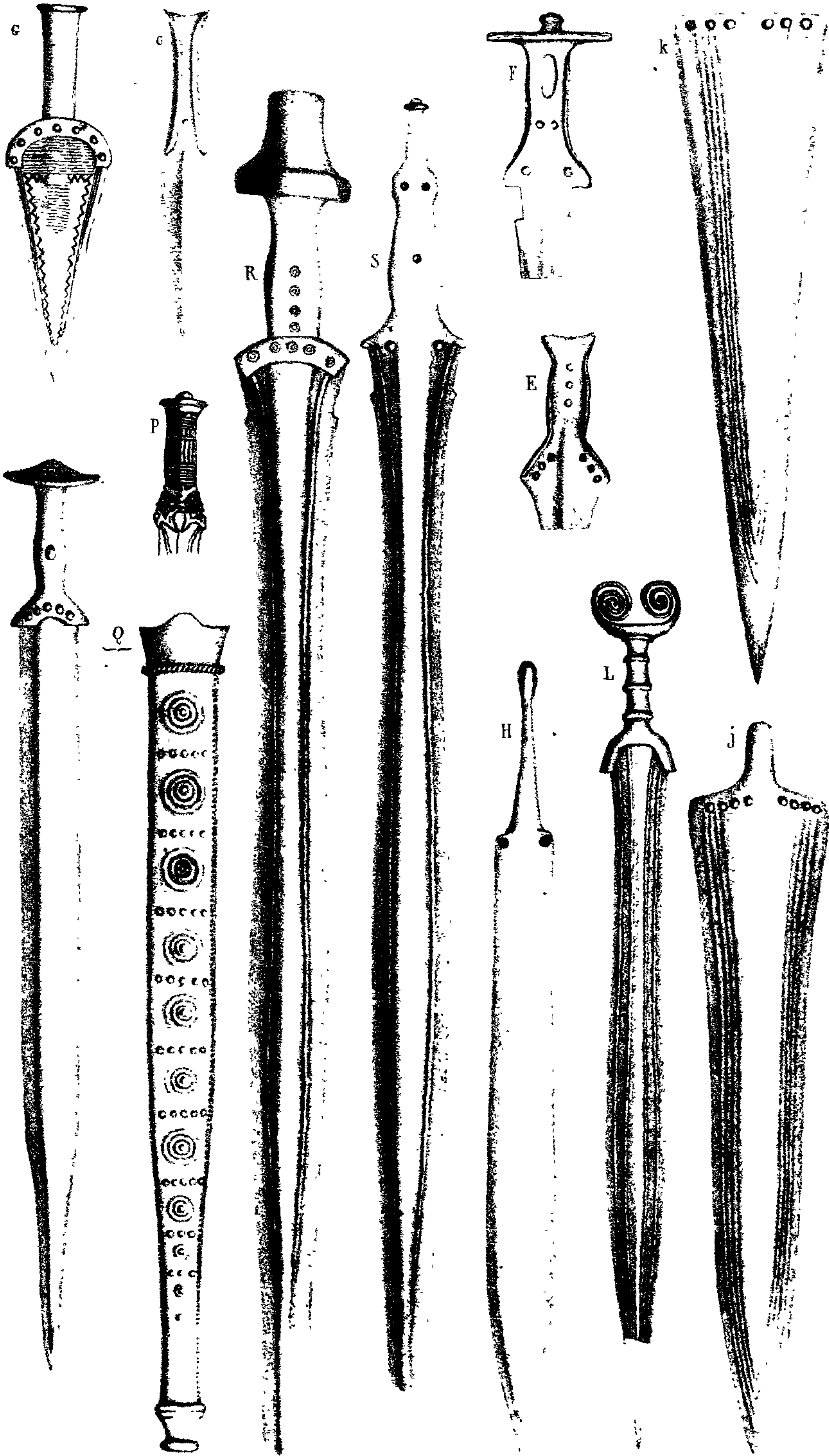
Les poignards et épées sont reproduits, sur nos planches, au cinquième seulement de la grandeur réelle. Nous continuons à désigner, comme nous l'avons fait dans notre précédent projet, les divers types par les lettres de l'alphabet: lettres minuscules pour les poignards, lettres majuscules pour les épées.

POIGNARDS.

a. — Lame à deux tranchants (1) en forme de feuille d'arbre, de petite dimension, plate ou légèrement renflée, suivant l'arête médiane, avec soie arrondie et à bouton de rivure à l'extrémité : rentre dans la catégorie des poignards que certains archéologues appellent *Langues de chat*. Cette forme se retrouve en Italie comme en France.

(1) Toutes les lames de l'âge du bronze sont à deux tranchants : nous négligerons donc, désormais, de mentionner ce caractère.


a
m
d
c
O
D
M
N
K
B
A



Imp. Lemercier & Cie r. de Seine 57 Paris

PROJET DE CLASSIFICATION DES POIGNARDS ET EPEES EN BRONZE

Reduction au 1/5 de la Grandeur réelle

L'échantillon reproduit provient d'une des stations lacustres de Peschiera (lac de Garde). Cfr. Keller, V[e] rapport. Pl. 4 f. 3. L'original est au musée de Zurich.

b. — Légère modification du type *a*, avec soie moins allongée et sans bouton. La lame porte, à sa naissance, comme la précédente, la trace d'un rivet. — *Terramares du Reggianais*, collection Mortillet.

Aucun poignard du type *a* ni du type *b* ne nous est parvenu avec sa poignée, qui devait être, selon toute probabilité, en os ou en bois.

c. — Lame de même type, un peu plus allongée et plus épaisse, avec *soie plate* à rebords rabattus et à un seul rivet. *Terramares de Castel-Nuovo* (Reggianais), collection Gastaldi.

Nous croyons ces trois formes fort anciennes et rares en France.

d. — Lame très-courte et très-mince, plus rapprochée de la forme triangulaire que les précédentes et présentant une arête adoucie à son milieu, *sans soie* et à *talon arrondi* : trace de trois rivets au talon. On ne connaît pas la forme de la poignée. — *Station lacustre de Peschiera*. Musée de Zurich. Cfr. Keller, V[e] rapport. Pl. 4 f. 8.

e. — Modification du type *d* avec talon plus allongé portant trace de trois rivets : la lame présente une arête adoucie à son milieu, elle est ornée de filets parallèles aux deux tranchants de l'arme et formant des chevrons allongés. — *Station de Peschiera*. Musée de Zurich. Cfr. Keller. Pl. 4 f. 7.

Les musées de France possèdent un certain nombre de lames semblables aux types *d* et *e* qui proviennent de nos départements. On nous en a signalé au musée d'Abbeville, de Bayeux, et de Saint-Brieuc et dans diverses collections de l'Alsace. Un poignard analogue se trouve dans la main d'un personnage gaulois sur un cippe funéraire du musée de Sens. La lame, du musée de Sain.-Brieuc, passe pour sortir de la fouille d'un Dolmen. Celles d'Alsace proviennent de tumuli du premier âge du fer.

f. — Lame triangulaire, beaucoup plus large au talon, qui est légèrement arrondi : absence complète de soie. La lame porte trace de cinq rivets. Elle est ornée de deux filets saillants parallèles aux deux tranchants de l'arme. Cette forme, plus ou moins modifiée, se retrouve en Grèce, et en Italie comme en Gaule. On a quelque motif de croire qu'elle était plus particulièrement réservée aux usages religieux. C'est avec une lame semblable que le prêtre de Mithra

égorge sa victime sur la plupart des bas-reliefs connus. Une statuette du Louvre, provenant des ruines de Ninive, porte à la ceinture ce même poignard. La poignée était généralement en bronze et à garde circulaire. L'échantillon représenté provient d'un tumulus du Pas-de-Calais.

g. — Même lame avec sa poignée. La lame est légèrement ornée sur les bords de zigzags faits à la pointe. La poignée est tout unie, simple, droite, et terminée par un pommeau plat. Ce poignard paraît provenir de l'Italie méridionale (Musée d'Artillerie).

h. — Même lame, un peu plus large et plus longue, à léger talon : six rivets à la base de la lame. Provient d'un tumulus du Finistère (Musée de Cluny).

j. — Lame encore plus large et plus longue, avec talon s'allongeant en soie aplatie : huit rivets presque en ligne droite. La lame porte sur les bords quatre arêtes longitudinales, et se renfle quelque peu immédiatement avant la pointe après s'être rétrécie en feuille de sauge vers son milieu. — *Même provenance que la précédente*, même collection.

k. — Lame à peu près semblable à la précédente, mais plus effilée du bout, *sans talon* et à base tout à fait droite : six rivets. Provient de Normandie (Cabinet de M. Desnoyers de l'Institut).

m. — Même lame, mais encore plus effilée et sans renflement, avec sa poignée en bronze jointe à la lame par *huit rivets* ; garde circulaire : les arêtes longitudinales ne descendent que jusqu'aux deux tiers de la lame. La poignée est ornée de petites dents ou chevrons gravés à la pointe. — Même provenance, même collection que le précédent.

Ces poignards à lames triangulaires, quoique s'étant trouvés sur plusieurs points de la France, nous paraissent plus particulièrement grecs d'origine; les Musées de Lyon et de Rouen en possèdent, toutefois, de beaux échantillons provenant de France.

On a des raisons de croire que toutes ces formes appartiennent à l'âge de bronze pur, bien que quelques-unes se soient conservées jusqu'à l'époque gallo-romaine.

ÉPÉES

A. Lame courte à base large, s'amincissant à peu près régulièrement de la base à la pointe après un premier rétrécissement très-

sensible : la poignée s'attachait par deux rivets à un talon à pans coupés. Forme la transition entre les poignards et les épées. (Musée d'artillerie.)

B. Même lame, un peu plus longue, et avec talon à base droite, étranglé au-dessus des deux rivets et s'élargissant ensuite pour donner naissance à la lame. (Musée d'artillerie.)

C. Même lame, à base droite sans étranglement. Deux rivets. (Musée du Louvre.)

On ne connaît pas bien la forme de la poignée de ces lames, qui, du reste, paraissent rares en France. Les échantillons recueillis par nos Musées sont tous sans poignée et presque tous sans indication de provenance. Le Musée de Dublin seul possède un échantillon avec sa poignée : cette poignée est en bronze et analogue à la poignée du poignard *m*.

D. Lame à deux tranchants rétrécie au premier tiers de sa longueur, se renflant légèrement, ensuite, avant de former la pointe, de manière à se rapprocher de la forme allongée d'une feuille de sauge; l'âme de la poignée fait corps avec la lame; elle est plate et porte sept trous pour rivets, quatre à la base et trois sur la tige. On remarque sur la lame, un peu au-dessous de la naissance de la poignée, deux *crans* ou *encoches* carastéristiques. Une légère rainure longitudinale suit le tranchant de l'arme des deux côtés. La poignée devait être garnie en corne ou en os. Ce type a été trouvé à plusieurs reprises en France sous des tumuli très-anciens, et en Suisse dans des stations de l'âge du bronze. L'échantillon représenté provient d'un tumulus de *Gramat* (Lot), il appartient à l'Académie des inscriptions. Le Musée de Saint-Germain en possède un moulage (1).

E. Ame de poignée d'une lame, analogue à la précédente, avec modification des rebords et de la position des rivets. Ce genre de poignée est assez commun en France. (Musée de Bordeaux.)

F. Poignée de forme plus rare, avec bouton au pommeau, et donnant naissance à une lame à crans très-prononcés. (Musée de Bordeaux.)

H. Lame en feuille de sauge, sans rainures, avec soie arrondie : deux rivets à la base; trouvée dans la Seine. (Musée de Cluny.)

(1) Les épées en fer les plus anciennes paraissent, en Gaule au moins, et peut-être en Italie, avoir eu la même forme.

K. Même lame et même soie, mais avec bouton de rivure. (Musée d'Annecy.)

L. Epée à lame en feuille de sauge, à double rainure longitudinale, avec poignée à antennes recourbées en cornes d'Ammon, ornée de trois bourrelets et formant demi-cercle à la base, sans rivets : paraît fondue d'une seule pièce (lame et poignée); provient de Corseul (Côtes-du-Nord). (Musée de Rennes) (1).

M. Epée à lame en feuille de sauge et à double rainure longitudinale; poignée à antennes recourbées mais à base droite; les deux antennes sont séparées par une proéminence conique. La lame se rétrécit à la naissance de la poignée, comme dans les lames à *crans*, quoique les crans n'existent pas; provient du canton de Vaud. (Collection Troyon.)

N. Fragments de lame et poignée trouvés dans la plaine des Laumes sous Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or); la poignée a été fondue avec la lame; les rivets sont fictifs, le pommeau est formé de deux plaques superposées avec un interstice qui devait être rempli d'une pâte colorée : il affecte une forme concave.

O. Lame en feuille d'arbre, à double rainure longitudinale et à cran très-bas; poignée à base demi-circulaire très-fermée, ornée d'une série de lignes de petits cercles et avec bouton au pommeau; trouvée en Autriche. (Collection Morlot.)

P. Poignée ornée à quatre pans, avec bouton au pommeau, et base demi-circulaire encore plus fermée que la précédente. (Musée de Copenhague.)

Q. Epée avec poignée en bronze; la lame présente un rétrécissement aux deux tiers environ de sa longueur, et une forte arête arrondie à son milieu; pointe en langue de carpe; l'emmanchement est donné par une soie qui pénètre la poignée de bronze, maintenue a cette poignée par six rivets. C'est une des rares pièces connues qui possède son fourreau; ce fourreau est en bronze et présente un tracé qui suit la forme de l'epée; il porte des ornements repoussés en cercles concentriques; sa cuvette est taillée de manière à entrer dans l'évidement de la garde; pommeau orné de rainures ayant renfermé

(1) Les épées fondues d'une seule pièce, lame et poignée, paraissent, d'une époque relativement récente. On voit qu'elles sont une imitation des épées antiques à poignées attachées par des rivets à la lame. Elles portent, souvent en effet, des rivets fictifs comme simple ornement. Voir le type N.

une substance vert ; cette épée provient de l'arrondissement d'Uzès (Gard). (Musée d'artillerie.)

Nous donnons en terminant, sous les lettres R et S, deux épées, l'une avec sa poignée en ivoire, l'autre sans poignée, provenant des fouilles de M. Ramsauer à Hallstadt (Autriche). Elles ont été trouvées avec des épées en fer de même forme, et paraissent appartenir au premier âge du fer. On peut en voir le moulage au Musée de Saint-Germain ; elles diffèrent des autres surtout par la longueur de la lame et la forme de la pointe : le type R offre un bel échantillon de poignée antique.

(*Note de la direction.*)

OBSERVATIONS

SUR LES

INSCRIPTIONS DE TROESMIS

LETTRE DE M. TH. MOMMSEN A M. L. RENIER

Mon cher confrère et ami.

Vous savez combien j'apprécie tout ce qui me vient de vous, et le cas que je fais à bon droit de votre suffrage. Il s'ensuit nécessairement que je voudrais être le moins possible en désaccord avec vous. Or, dans votre excellent petit recueil des inscriptions de Troesmis vous émettez des doutes sur le texte d'un monument que j'ai moi-même publié. Permettez donc que je vous adresse à ce sujet quelques observations, dont vous serez, j'en suis sûr, le premier à reconnaître l'à-propos, quand vous saurez que je suis en mesure de résoudre définitivement la question.

Il s'agit de l'inscription consacrée à l'un des empereurs qui ont porté le nom d'Antonin, sous le gouverneur de la Mésie inférieure *Novius Rufus* (1). En la publiant pour la première fois (2), vous aviez cru devoir corriger la copie qui vous avait été transmise, surtout dans les parties de l'inscription qui ont été martelées dans l'antiquité, et vous l'aviez attribuée à *Elagabale* et à celui de ses légats qui porte, sur les médailles, les noms de *L. Novius Rufus*. Peu de temps après j'en reçus une autre copie, presque identique à la vôtre, mais qui cependant me paraissait en être indépendante et avoir été prise comme elle sur l'original. Nous avions donc, je le croyais du moins, deux témoignages à l'appui des leçons que vous aviez cru devoir

(1) Numéro 4 du recueil.

(2) *Revue archéologique*, 1864, t. 2, p. 297.

corriger, d'où je conclus naturellement que vos corrections étaient inadmissibles, et que le monument devait être attribué à un nouveau légat, *T. Flavius Novius Rufus*, et à l'empereur *Caracalla*.

Vous persistez néanmoins dans votre opinion : mon correspondant, dites-vous, n'a pu voir la pierre; il a été forcé d'emprunter à la copie faite antérieurement par M. Engelhardt le texte qu'il m'a envoyé, et nous nous trouvons toujours en présence d'une copie unique d'un monument fendu et martelé, copie qui peut bien être fautive en plus d'un endroit.

Je ne discuterai pas les renseignements qui vous ont été transmis; mais depuis, M. Blücher, à qui j'ai fait comprendre l'importance de ce monument, m'en a envoyé, non plus une copie, mais une excellente photographie. Or, cette photographie, que j'ai fait voir à plusieurs personnes du métier, tant de notre Académie que de notre Société archéologique, et qui se trouve maintenant à Rome entre les mains de M. Henzen, me donne complétement gain de cause.

Il y a indubitablement, à la sixième ligne, CNETFL et non pas CA/TEL, et quoique les parties de l'inscription qui ont été martelées ne puissent se lire, cependant à la fin de la quatrième ligne, après le nom de Sévère, on reconnaît une F, absolument comme dans la copie de M. Blücher. Donc le légat mentionné dans cette inscription s'appelait bien *T. Flavius Novius Rufus*, et non pas *L. Novius Rufus*, et l'empereur était le fils de Sévère, c'est-à-dire, Caracalla, et non pas son petit-fils Elagabale.

Voilà les faits. Quant aux difficultés que soulève la leçon ainsi constatée, vos observations sont excellentes, et je serais le premier à m'y rendre et à attribuer cette inscription à Elagabale plutôt qu'à Caracalla (car c'est là le point essentiel sur lequel nous différons) si cela était possible. A l'égard du martelage du nom de Caracalla, j'ai déjà dit ce qu'on peut dire pour le défendre. Peut-être pourrais-je ajouter qu'une inscription de la province voisine de Dacie nous fournit de bonnes raisons pour établir que, peu de temps avant la catastrophe de Géta, les provinces du Danube le déclarèrent seul empereur, ce qui peut expliquer le martelage du nom de son frère dans ces contrées. L'ordre des ascendants se trouve juste, car, comme vous le savez, Caracalla commence toujours sa généalogie par le nom de son père. Mais, comme vous le relevez à bon droit, il est bien étonnant de rencontrer une inscription de ce prince où cette généalogie s'arrête au nom de son grand-père, tandis que dans le style officiel elle se poursuit toujours jusqu'à Nerva. L'omission du prénom *Marcus* de son grand-père n'est pas non plus régulière. Mais

il y a des inscriptions de Caracalla où ce *Marcus* ne se trouve pas (Orelli, n. 951), et il y en a d'autres où l'on n'a mentionné que son père (I. N. 705); enfin, il n'y a pas lieu de s'étonner beaucoup que le rédacteur d'une inscription provinciale comme celle-ci ait péché deux fois, non pas contre la vérité des choses, mais contre la rédaction convenue de ce genre de monuments.

J'ajoute quelques autres remarques que j'ai faites en parcourant votre excellent recueil. A votre n. 11, qui est en effet un monument de premier ordre pour nous faire connaître l'origine des cités romaines créées par les légions, je joins cette autre inscription d'Iglitza, que m'envoie mon correspondant, et dans laquelle je rétablis quelques lettres qui manquent ou qui sont légèrement altérées :

I · O · M
PRO · SAL · IM*p*
CAESTAELHA*d*
ANTAVGPIIETM
AVR VER CAES
LVALCLEMESET
L COMIMMIVS
VALVETLE*g*VM
MAG
ETLVALCRISPV*s*
AEDILESDESP*u*s

Vous voyez bien que, de même que la vôtre, à laquelle elle est absolument semblable, elle nomme comme magistrats des *Canabenses* deux *magistri* et un *aedilis;* car je ne doute pas que vous ne conveniez, après l'avoir lue, que votre *Tuc(cio) Ael(io) aed(ilibus)* ne doive se changer en *Tuc(cio) Ael(iano) aed(ile)*. C'est un fait bien curieux de ne rencontrer qu'un seul édile chez ces *Canabenses*, mais je crois en entrevoir la raison. Les *Canabae* ne forment pas encore un municipe, mais seulement un *vicus*, comme le prouve l'inscription de Strasbourg, et aussi celles de Troesmis avec leurs *magistri;* c'est pour cela qu'elles n'ont pas le droit de nommer deux *duoviri* ou *quattuorviri* et deux *aediles*. Comme cependant ces *Canabae* sont des *vici* prêts à devenir des municipes, on leur a permis de nommer deux *magistri* au lieu des deux *duoviri*, mais un seul *aedilis* au lieu des deux aediles. C'est le bouton prêt à éclore. Probablement les exemples peu nombreux que l'on connaît d'*aediles pagorum* ou *vicorum*, doivent s'expliquer de la même manière. Du moins je n'en

connais pas un seul où il soit question d'une magistrature binaire (1). Du reste, je regrette que vous n'ayez pas connu mon article inséré dans les *Monatsberichte* de notre Académie (2); vous y auriez trouvé deux monuments mentionnant des *Canabae* à joindre à la liste que vous avez donnée.

Votre *Thiumpus*, avec son diable de nom, est aussi un bijou épigraphique, un bijou peu élégant sans doute, mais qui n'en est pas moins précieux : c'est la *Notitia dignitatum* en action. Ce soldat de la *legio XI Claudia, lectus in sacro comitatu lanciarius*, est évidemment un de ces *Undecimani* que la notice de l'empire d'Occident nomme parmi les *legiones comitatenses quae sunt sub dispositione magistri peditum praesentalis;* et même, si vous voulez vous donner la peine de regarder l'écusson, qui est figuré ainsi ⊗, au milieu du bouclier de cette légion (3), vous comprendrez ce que signifient les deux *panes decussati*, comme vous les appelez, qui se voient aux deux côtés de la grande couronne. C'est, je crois, la première fois qu'un de ces écussons, qui sont en si grand nombre dans la Notice, se retrouve sur un autre monument.

Mais excusez moi, mon cher ami; je m'aperçois que ma lettre prend les proportions d'une véritable dissertation. Je ne veux cependant pas la finir sans vous communiquer cette inscription provenant aussi d'Iglitza, et que je ne trouve pas parmi les vôtres :

VS · T · F
VEL · CLAV
D I A N V S
P L A N I N A
VIXIT · ANN
VM · I · MESI
BVS · IIII · DI
E I A I

Connaissez vous cette *Planina* appartenant à la tribu *Velina?* Moi je l'ai cherchée en vain.

Adieu; continuez à aider, comme vous le faites, par d'intéressantes communications, et à aimer toujours

votre confrère et ami, etc.

MOMMSEN.

(1) Voy. *Annales de l'Institut*, 1854, p. 43; *I. N.* 5474. — (2) 1857, p. 510.
(3) Occid. p. 21 de l'éd. de Boecking.

SUR LA

COMPOSITION DES HACHES EN PIERRE

TROUVÉES DANS LES

MONUMENTS CELTIQUES ET CHEZ LES TRIBUS SAUVAGES (1)

« Depuis quelques années, les archéologues dirigent spécialement leurs recherches sur les objets dont la fabrication remonte à ces temps reculés auxquels l'histoire ne peut encore assigner de dates précises. De zélés explorateurs pénètrent au fond des antiques tombeaux, en reproduisent l'image et recueillent jusqu'aux moindres débris enfouis depuis tant de siècles, préparant ainsi la voie à quelque nouveau Champollion qui parvienne à rattacher un anneau de plus à la chaîne des temps historiques. Pour aider à leurs efforts, diverses sciences peuvent apporter un utile concours. L'observation des faits géologiques, appuyée des savantes inductions de la zoologie et de la paléontologie, *avait déjà rendu évidente la vérité des paroles des saintes Écritures*, marquant la succession des êtres sortis des mains du Créateur. La minéralogie, la chimie, en faisant connaître les caractères et les principes constituants des matières que nos premiers pères mirent en œuvre pour assurer leur conservation, peuvent jeter aussi quelques lueurs nouvelles sur les mouvements et les migrations des peuples qui se répandirent dans les contrées habitables.

« Lorsqu'on découvre en effet, soit enfoui sous le sol, soit dans les cavernes, ou parmi les restes d'antiques monuments, un objet sur lequel la main de l'homme a marqué son travail, et dont la matière est de provenance lointaine ou étrangère à la contrée, on en infère qu'il y a eu transport de l'objet même, ou du moins de la matière dont il est formé. De là naissent des inductions sur les rapports qui ont pu exister entre différents peuples, sur leurs migrations, leur industrie, etc.

« Par ces considérations, il m'a semblé qu'il ne serait pas sans intérêt, au point de vue de l'archéologie comme de la minéralogie, d'étudier les caractères et la composition des substances minérales mises en œuvre par l'homme aux époques antéhistoriques.

(1) Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en reproduisant, avec l'agrément de l'auteur, cet intéressant travail lu à l'Académie des sciences et qui a été inséré dans les *Comptes rendus de cette Académie*, t. LXI, séances des 21 et 28 août 1865. Rien ne peut plus contribuer à l'avancement de la science que de pareilles recherches. (*Note de la direction.*)

« Ce travail, pour fournir des données utiles à la science archéologique, nécessite l'examen d'un grand nombre d'échantillons actuellemont épars dans les collections diverses; puis une série d'essais et d'analyses qui ne pourront être complétés qu'après un assez long intervalle de temps. Dans ce premier mémoire, je vais décrire quelques-unes des matières dont j'ai terminé l'étude, me proposant de continuer cet exposé à mesure que les matériaux m'arriveront entre les mains.

« Les objets en pierre travaillée, dont il sera question ci-après, font partie des collections de différents musées, savoir : Musée d'artillerie, Musée ethnographique, Musée d'histoire naturelle de Paris, Musée Saint-Germain, Musée de la Société polymatique du Morbihan, Musée de Zurich; et de plusieurs collections particulières : celles de MM. H. Berthoud, comte de Bouillé, docteur Clément, Desnoyers, Desor, Le Dentu, Bouillet, Cl. Gay, de l'Institut, du Rév. Frère Euthyme, de MM. Falsan, Fournet, Lartet, comte de Limur, de Mortillet, Pingret, marquis de Vibraye et de Watteville. Qu'il me soit permis d'exprimer ici mes remercîments à M. le surintendant des Beaux-Arts, à MM. les conservateurs des musées, ainsi qu'aux savants archéologues qui ont eu l'obligeance de me confier leurs échantillons.

« Les densités des haches et autres matières ouvrées, dont il sera question plus loin, ont été prises sur les objets conservés intacts. Je me suis servi à cet effet, pour les plus pesants, d'une balance construite par Fortin, que M. le capitaine Caron a bien voulu mettre à ma disposition; cette balance, étant chargée du poids de 1 kilogramme sur chaque plateau, reste sensible au poids de 5 milligrammes. Les échantillons d'un poids inférieur à 100 grammes ont été pesés avec une balance de Deleuil sensible au demi-milligramme. Quant aux analyses, elles ont été faites sur des quantités de 1 à 2 grammes, prises sur des échantillons que je considère comme types des matières indiquées.

« Parmi les substances minérales trouvées dans les monuments antéhistoriques, et celles que l'on recueille actuellement encore chez les tribus sauvages, nous pouvons dès aujourd'hui signaler :

« 1° Les matières formées de silice (quartz, agate, jaspe, silex); 2° l'obsidienne; 3° la fibrolite ; 4° le jade oriental (jade néphrite); 5° le jade océanien; 6° la jadéite; 7° une roche que je désigne sous le nom de *chloromélanite;* 8° l'amphibole (actinote, hornblende); 9° la saussurite;

« Et enfin diverses roches connues sous les noms de : aphanite, basalte, diorite, dolérite, pétrosilex, etc.

« Je me propose d'examiner chacune de ces matières, m'attachant à décrire leurs caractères distinctifs. Dans ce mémoire, il ne sera question que des sept premières substances minérales que je viens de nommer.

QUARTZ, AGATE, SILEX, JASPE.

« Ces matières étant généralement bien connues, je m'étendrai peu

sur la description de leurs caractères. On sait que les trois premières sont formées de silice à peu près pure. Les jaspes sont aussi presque entièrement composés de silice; mais ils renferment à l'état de mélange diverses matières argileuses et oxydes métalliques auxquels ils doivent leur opacité.

« Le petit nombre de haches celtiques que j'ai trouvées formées de quartz pur ont un grain fin et serré, comme certains grès, et montrent un éclat gras et luisant. Couleur habituelle : blanc pur, blanc jaunâtre, ou gris perle. Ce quartz raye le verre et le feldspath; sa densité varie entre 2,50 et 2,66. Il est infusible à la flamme du chalumeau; mais lorsqu'on le mélange avec un peu de carbonate de soude, il fond à cette même flamme en un verre limpide.

« L'agate, que l'on nomme aussi *calcédoine*, diffère du quartz en ce que sa structure n'est pas cristalline. Sa cassure est conchoïdale et montre une pâte fine très-compacte; elle est translucide et présente les couleurs les plus variées, souvent réunies sur un même échantillon. Même dureté que le quartz. Densité variant entre 2,58 et 2,62. Infusible au chalumeau.

« Les gisements de l'agate sont très-divers et répandus sur tous les continents. On la trouve dans les roches trapéennes, les roches amygdaloïdes et dans les filons métallifères. On en rencontre encore beaucoup dans le lit des fleuves, des torrents, et généralement parmi les alluvions tant anciennes que modernes.

« Les mêmes caractères appartiennent au silex, qui peut être considéré comme une agate pâte moins fine et souvent mélangée de parties terreuses ou de débris d'origine organique. Il présente aussi des couleurs variées, mais plus ternes et moins agréables à la vue que celles de l'agate. La propriété de donner des étincelles sous le choc de l'acier n'a rien de bien caractéristique, puisqu'elle lui est commune avec tous les minéraux assez durs et assez résistants pour détacher des parcelles de l'acier qui les heurte obliquement.

« Le silex est abondamment répandu dans presque toutes les contrées du globe. Cette abondance, sa dureté et la facilité avec laquelle il se laisse diviser en éclats minces, aigus et tranchants par le simple choc de la pierre contre la pierre, justifient pleinement le choix qu'en ont fait nos premiers pères pour fabriquer les armes et autres instruments à leur usage. Depuis que les archéologues portent une attention spéciale sur l'âge de la pierre, il n'est pas de jour où l'on ne découvre, en diverses contrées, des silex travaillés sous forme de haches, de pointes de lance ou de flèches, de coins, de ciseaux, etc. Il ne faut pas perdre de vue toutefois que cette recherche a donné naissance à certaine industrie qui prend à tâche de fabriquer de semblables objets, en leur attribuant faussement une antique origine. Quelques personnes ont pensé que la croûte blanche et opaque désignée sous le nom de *patine*, dont les silex travaillés sont souvent revêtus, devait être une marque certaine de leur antiquité. On aurait tort d'attacher trop d'importance à ce caractère : il existe en effet

des variétés de silex qui, après avoir été brisés, se recouvrent bientôt, sous l'influence des intempéries atmosphériques, de cette croûte terne et opaque. Il en est même qui se gonflent et s'exfolient rapidement : ce sont particulièrement les silex qui renferment de nombreux débris de matières organiques. On peut partager les silex en deux classes : 1° ceux de formation marine, souvent caractérisés par la présence de débris d'animaux marins engagés dans la pâte de la pierre ; 2° ceux de formation d'eau douce, où l'on peut reconnaître des graines, des empreintes de végétaux et de mollusques vivant dans les eaux douces. Parmi les silex de cette seconde division, il en est aussi qui renferment une proportion de 6 à 10 pour 100 d'eau, facile à reconnaître en chauffant un fragment de la pierre dans un tube de verre. Ces distinctions pourront être de quelque utilité pour retrouver le gîte de certains échantillons.

« Les jaspes diffèrent des agates et des silex par leur opacité. Ils présentent souvent de très-belles couleurs. Ils sont également durs et faciles à diviser, par le choc, en minces éclats. Leur densité varie entre 2,52 et 2,76. La plupart sont infusibles ; mais lorsqu'ils renferment une forte proportion de matières terreuses ou d'oxyde de fer, ils peuvent subir un commencement de fusion lorsqu'on en chauffe une mince écaille à la flamme du chalumeau. Ils sont très-répandus parmi les terrains de transition, dans les roches amygdaloïdes, dans les filons métallifères et dans les alluvions.

« Par suite de l'abondance et de la diffusion de ces minéraux siliceux sur un grand nombre de points des continents, il sera toujours difficile de préciser le gîte de la plupart des échantillons de haches ou autres objets abriqués avec ces matières : ce n'est que pour un petit nombre de variétés bien caractértsées, soit par la structure, soit par une disposition constante de teintes nettes et tranchées, qu'on pourrait indiquer les gîtes avec quelque degré de certitude.

OBSIDIENNE.

« L'obsidienne, également nommée *verre des volcans*, est en effet une matière vitreuse qui provient de la fusion de certaines roches siliceuses sous l'action des foyers volcaniques. Elle est encore connue sous le nom de *miroir des Incas*, parce que les anciens peuples péruviens l'employaient à l'usage que ce nom indique. Ils la recherchaient également pour la tailler en forme de couteaux, de rasoirs, de pointes de lances, de flèches, etc. Elle sert encore aux mêmes objets chez quelques tribus sauvages de l'époque actuelle.

« *Caractères.* — Couleur habituellement noire, mais quelquefois grise, jaunâtre, verdâtre, vert-bouteille, rouge-brique, rouge jaspé et veiné de noir, etc. Rarement d'une transparence complète, mais souvent translucide, quelquefois opaque. Structure vitreuse, rayant facilement le verre ; quelques variétés rayent le feldspath. Densité = 2,30 à 2,54. Fusible à la flamme du chalumeau. D'après les observations de M. Ch. Sainte-Claire Deville, certaines variétés d'obsidenne se gonflent sous l'impression d'une

chaleur graduée jusqu'au rouge sombre, et passent ainsi à l'éclat de pierre ponce ; d'autres fondent, sans le moindre boursouflement, en verre ou en émail blanc (1). L'obsidienne n'est pas attaquée par les acides nitrique, chlorhydrique et sulfurique.

« La fusibilité de cette matière la distingue aisément de certains silex ou jaspes avec lesquels on pourrait la confondre au premier aspect.

« *Composition.* — Les obsidiennes sont formées de silice, d'alumine, d'oxyde de fer, de chaux, de magnésie, de potasse et de soude. Ces éléments s'y trouvent réunis en proportions diverses, comme on le verra par les analyses ci-après :

OBSIDIENNE CHATOYANTE du Mexique, par l'Auteur. Densité = 2.360.		OBSIDIENNE de l'Inde, par l'Auteur. Densité=2,470	OBSIDIENNE de la Guadeloupe, par M. Ch. Sainte-Claire Deville.	OBSIDIENNE de Ténériffe par M. Abich. Densité = 2,530
Silice........ ..	0,7363	6,7034	0,7411	0,6118
Alumine.. ...	0,1425	0,0863	0,1044	0,1905
Oxyde ferreux..	9,0180	0,1052	0,0694	0,0422
Oxyde manganeux	»	0,0032	0.0078	0,0033
Chaux	traces.	0,0456	0,0212	0,0059
Magnésie........	0,0142	0,0167	0,0044	0,0019
Potasse...... ...	0,0439	traces.	0,0115	0,0350
Soude...	0,0461	0.0334	0,0484	0,1063
Totaux...	1,0010	0,9938	1,0082	0 9969

« J'ignore si l'on a rencontré des obsidiennes dans les monuments celtiques. Dans une note récemment présentée à l'Académie, M. Simonin annonce en avoir trouvé à l'île d'Elbe sous forme d'éclats et de *nuclei:* le tableau suivant ne mentionne que des objets provenant de l'Amérique et l'Océanie.

Objets en obsidienne.

NATURE DES OBJETS	COULEUR.	Poids.	Densité.	PROVENANCE.	NOMS des collecteurs.
1. Pointe de lance.........	Gris noirâtre, transl.	gramm. 97,045	2,414	Ile de Pâques.	Mus Ethnogr.
2. Pointe de lance.........	Noire, translucide.	»	»	Mexique......	M. H. Berthoud
3. Masque humain sculpté..	Vert-bouteille foncé.	»	»	Mexique....	M. Pingret.
4. Eclat mince pour rasoir...	Vert-ol., aventuriné.	9,206	2,360	Mexique.....	L'Auteur.
5. Pointe de flèche..........	Noire, translucide...	5,927	2,404	Californie...	L'Auteur.
6. Pointe de flèche....... .	Noire, translucide..	9,206	2,360	Californie...	L'Auteur.

(1) On connaît aussi les expériences de Spallanzani sur l'obsidienne de Lipari (*Voyage dans les Deux-Siciles*).

« *Gisement de l'obsidienne.* — Nous avons dit que cette substance minérale e t toute spéciale aux terrains volcaniques. On la trouve : en Islande (mont Hékla), en France (Cantal), en Bohême, en Sibérie, en Arménie (grand Ararat), en Hongrie, dans l'Archipel grec (îles de Milo et de Santorin), aux environs de Naples, aux îles Éoliennes, à Pantellaria, à Ténériffe, aux Açores, à la Guadeloupe, au Mexique (Cerro de las Navajas), au Pérou, à l'île de Pâques, etc., etc.

« Quelques variétés d'obsidienne renferment des grains feldspathiques ou des matières globuleuses qui leur donnent une texture porphyroïde ou amygdalaire; d'autres se font remarquer par un éclat chatoyant tout particulier. On ne pourra préciser avec quelque probabilité le gîte naturel des obsidiennes qui se rencontreront dans les monuments qu'autant qu'elles se distingueront par quelqu'un de ces caractères ou par tout autre analogue qui soit net et bien tranché.

FIBROLITE (SILLIMANITE).

« Cette espèce minérale a été souvent confondue avec le jade et désignée à tort sous ce nom dans plusieurs collections de haches celtiques. Voici quels sont ses caractères :

« Couleur blanc laiteux, souvent jaunâtre et marbrée de veines et de taches grises ou couleur de rouille. A peu près opaque ; quelques échantillons montrent une certaine translucidité. Structure à fibres fines, soyeuses, très-serrées, contournées et comme entrelacées en divers sens ; et c'est de là que lui vient son excessive ténacité. Sa densité varie entre 3,18 et 3,21. Elle raye le verre et le feldspath ; elle est rayée par le quartz. Complétement infusible à la flamme du chalumeau. Sa poussière, humectée de nitrate de cobalt et fortement calcinée, prend une belle teinte bleue. Les acides ne l'attaquent pas

Composition.

	FIBROLITE DU CARNATE. Analyse par Chenevix. Densité = 3,210	FIBROLITE DE BRIOUDE (Haute-Loire). Analyse par l'auteur. Densité = 3,209.	HACHE CELTIQUE EN FIBROLITE trouvée dans le dolmen de Mané-er-H'roek (Morbihan). Analyse par l'Auteur. Densité=3,193.		
				Oxygène.	Rapports.
Silice........	0,3800	0,3718	0,3710. ..	0,1979	3
Alumine.........	0,5825	0,6117	0,6103....	0.2843	4
Oxyde ferrique. .	0,0375 (avec Matières volatiles)	0,0070	0,0071		
Matières volatiles.		0,0106	0,0120		
Totaux. .	1,0000	1,0011	1,0011		

« D'après les analyses, les rapports des quantités d'oxygène de l'alumine et de la silice sont à peu près comme 4:3. Dans son *Traité de minéralogie*,

M. Des Cloizeaux a établi que cette substance minérale, par l'ensemble de ses caractères, doit être rattachée à l'espèce sillimanite, représentée par la formule $\overline{Al}^8\dddot{Si}^9$, et dont elle n'est qu'une simple variété.

« Il n'est pas surprenant que la fibrolite ait été confondue avec le jade, dont elle a quelquefois toute l'apparence extérieure : elle peut ressembler aussi à quelques roches quartzeuses (grès, quartzites). Sans recourir à l'analyse, les caractères de dureté, de densité et d'infusibilité suffisent pour la distinguer de ces autres matières. Nous avons vu que la densité de la fibrolite est très-supérieure à celle du quartz ; son infusibilité ne permet pas de la confondre avec le jade.

Haches en fibrolite.

COULEUR.	STRUCTURE.	POIDS.	DENSITÉ.	PROVENANCE.	Noms des Collecteurs.
1. Blanc pur......	Fibres contournées.	40,185	3,193	Mané-er-H'roch	Musée de Vannes (1)
2. Blanc-grisâtre taché de rouille........	Fibres contournées.	41,930	3,191	Auvergne..........	M. Fournet
3. Blanc taché de rouille.	Fibres courtes entre-croisées.......	109,520	3,208	Questemberg (Morbihan........	M. d'Ault-Dumesnil
4. Blanc taché de rouille.	Fibres contournées	21,812	3,179	Roche-Cardon (Rhôn.)	M. Molières.
5. Blanc taché de rouille.	Fibres contournées.	65,105	3,119	Paris....	Mis de Vibraye (2).
6 Jaune-brunâtre.	Fibres entre-croisées	111,790	3,180	Belle-Isle en-Mer....	M. de Watteville
7. Blanc.	Fibres courtes entre-croisées.........	44,310	3,210	Penestin (Morbihan).	M. de Watteville.
8. Blanc avec veines transparentes vert pâle...	Fibres courtes et texture un peu lamellaire...........	996,800	3,182	Châteaudun (Eure-et-Loir)...........	L'Auteur.

(1) Fragment d'une hache très-mince.

(2) Sa faible densité est due à des fissures et à des mélanges de matières étrangères

« Indépendamment des échantillons mentionnés au tableau ci-dessus, il en existe un nombre considérable à Vannes, dans le Musée de la Société polymathique du Morbihan. Ces derniers ont été recueillis dans les dolmens de cette contrée.

« *Gisement de la fibrolite.* — Cette matière minérale appartient aux terrains de granite et de micaschiste. On l'a rencontrée dans des localités diverses, notamment : dans l'Inde (province du Carnate), où elle est associée au corindon; aux États-Unis (État de la Delaware); au Tyrol, en Moravie, en Bavière, puis en France, dans les départements du Rhône et de la Haute-Loire, M. Fournet, correspondant de l'Institut, et M. Drian, ont constaté sa présence dans un granite à Pierrescize et à Fort-Saint-Jean; dans des filons de quartz, sur le chemin de Ternay à Givors; au mont Pilate; à Brignais, dans un granite où elle est associée au grenat; à Rive-de-Gier, dans le micaschiste; aux environs de Pontgibaud. Elle se trouve encore aux environs d'Issoire, à l'état de galets. M. Bertrand de Lom l'a rencontrée également près de Brioude et de Langeac, associée, comme celle de l'Inde, à de petits grains de corindon rose et de corindon bleu saphir.

« Lorsque l'on compare les haches en fibrolite trouvées dans le Morbihan, dans l'Auvergne, le Lyonnais et le département de la Seine avec les échantillons bruts de cette matière qu'on recueille encore actuellement en place dans les départements du Rhône et de la Haute-Loire, il n'est guère possible de conserver le moindre doute sur leur identité d'origine. On peut donc admettre que la fibrolite dont ces haches sont formées a été prise sur l'un des points de la France que j'ai indiqués ci-dessus, sans qu'il soit nécessaire de remonter à des gîtes lointains.

JADE ORIENTAL (JADE NÉPHRITE).

« On a confondu sous ce nom des substanees minérales bien diverses parmi lesquelles on peut citer : l'agate, le jaspe, le feldspath, la fibrolite, la saussurite, la serpentine; puis certaines roches connues sous les noms d'aphanite, diorite, dolérite, pétrosilex, et généralement toutes sortes de matières plus ou moins dures, plus ou moins compactes et tenaces, et dont la nature n'était pas bien connue.

« Je n'appliquerai ici la dénomination de *jade* qu'à la substance minérale compacte employée par les peuples de l'Asie, et notamment par les Chinois, à la fabrication d'objets de sculpture et dont les caractères vont être décrits.

« *Caractères.* — Couleurs diverses : blanc de lait, blanc jaunâtre, grisâtre, gris verdâtre; puis toutes les nuances du vert. Les variétés blanches montrent fréquemment, sur quelque partie de leur surface, une zone couleur de rouille. Les morceaux polis ont un éclat en quelque sorte moelleux et velouté, ou bien gras et comme huileux. Habituellement translucide, surtout lorsqu'il est aminci en plaques, mais à un moindre

degré que la calcédoine Structure compacte, cassure à fines esquilles. Rayant le verre; rayé par le feldspath. Densité = 2,96 à 3,06. Très-tenace. Fusible à la flamme du chalumeau en émail blanc. Dégageant une faible quantité d'eau acide par la calcination à la température du rouge cerise. Inattaquable par les acides.

« Dans une notice insérée aux *Annales de chimie et de physique* (3[e] série, t. XVI), j'ai donné des analyses montrant que le jade oriental devait être rapporté à la trémolite, espèce minérale du groupe des amphiboles. Les nouvelles analyses que je vais exposer confirment mes premières conclusions en ce qui concerne le jade blanc ; quant à celui dont la couleur est le vert foncé, et qui renferme une notable proportion d'oxyde de fer, je propose de le réunir à l'espèce *actinote*, qui se rattache également au groupe des amphiboles.

Analyses.

JADE ORIENTAL BLANC DE LA CHINE. Densité = 2,970.					JADE VERT SOMBRE, EN FORME DE HACHE. DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE. Densité = 3,015.				
		Oxygène		Rapp.			Oxygène,		Rapp.
Silice.	0,5760		0,3072	9	Silice........	0,5170		0,2757	9
Magnésie.... .	0,2561	0,1012			Magnésie.. ..	0,0235	0,0029	0,0998	3
Oxyde ferreux.	0,0066	0'0015	0.1030	3	Oxyde ferreux.	0,0762	0,0069		
Oxyde mangan.	0,0016	0,0003			Oxyde mangan	traces			
Chaux..	0,1268		0,0360	1	Chaux..... .	0.1309		0,0374	1
Alumine ...	0,0025				Alumine . ..	0,0065			
Oxyde de chr..	«				Oxyde de chr	0,0030			
Eau et mat. vol.	0,0274				Eau et mat. vol.	0,0242			
	0,9970					0,9928			

Formule : 2Ca+6 (Mg, Mn, Fe)+9Si.

Haches en jade oriental (jade néphrite).

COULEUR.	STRUCTURE.	Poids.	Densité	PROVENANCE.	Noms des Collecteurs.
1. Gris-jaunâtre.	Fissurée, écailleuse	10,820	2,996	Morbihan . .	Mus. Vannes (1)
2. Vert foncé...	Compacte, fendillée	267,540	3,010	Toulouse....	Mus. St-Germ. 2
3. Vert foncé taché de gris....	Compacte........	66,808	2,982	Ile de Taïti .	M. H. Berthoud.
4. Vert sombre.	Un peu schisteuse.	59,620	3,015	N.-Zélande..	L'Auteur.
5. Vert-grisâtre	Compacte........	134,850	2,976	N.-Calédonie.	L'Ateur.
6. Vert d'herbe marbré de blanc	Compacte	393,820	3,030	N.-Calédonie.	Frère Euthyme.

« *Gisement du jade oriental.* — Cette matière se trouve sur le continent

(1) Origine inconnue. — (2) Id.

asiatique et particulièrement en Chine, dans la contrée située entre la province de Seu-Tchouan et le Tibet On la rapporte également de la Sibérie orientale attenant aux frontières de la Chine. Elle provient encore de plusieurs des îles de l'Océanie (Nouvelle-Zélande, Nouvelle-Calédonie, îles Marquises, Taïti). Les échantillons qui arrivent de ces dernières contrées sont habituellement façonnés en idoles de forme grossière ou bien en haches ayant conservé en partie les contours inégaux, arrondis et sinueux de la matière brute qui, très-probablement, se trouve à l'état de galets dans les terrains d'alluvion ou dans le lit des fleuves et torrents.

« Bien que les espèces actinote et trémolite, auxquels je rapporte le jade, ne soient pas rares dans les terrains primitifs, on ne les a pas encore rencontrées sur le continent européen à cet état particulier de structure compacte qui constitue ce qu'on a nommé *jade oriental*. Les objets travaillés et les échantillons bruts de cette matière que l'on reçoit actuellement en Europe proviennent tous du continent asiatique ou des îles de l'Océanie.

« Sur les six échantillons portés au tableau précédent, les nos 1 et 2 sont seuls signalés comme trouvés en France, mais sans une origine certaine. On ne peut point affirmer qu'ils proviennent de monuments celtiques. Lorsqu'on découvre, dans les antiques monuments, quelque objet en pierre travaillée, et particulièrement en jade, il serait à désirer qu'on eût soin de l'accompagner de notes précises indiquant en quel lieu et dans quelles circonstances il a été recueilli C'est là seulement ce qui peut lui donner une valeur pour l'archéologie. Il est fort à présumer que tout échantillon de jade dépourvu de ces caractères d'authencité d'origine a été apporté d'Asie, sur notre continent, par quelque voyageur des temps modernes.

JADE OCÉANIEN.

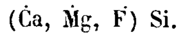
« A première vue, ce jade est facile à confondre avec le précédent : j'ai dû pourtant le classer à part et le désigner sous une épithète particulière, à raison de sa composition et de quelques autres caractères distinctifs. Ses couleurs sont les mêmes que celles du jade oriental. Il a même éclat gras mais plus net et avec moins de translucidité ; du reste, même dureté, même ténacité. Mais sa densité montre une notable différence avec celle du précédent. Elle s'élève à 3,18 ; sa structure, habituellement compacte, est parfois traversée de parties fibreuses douées d'un éclat soyeux. Il fond à la flamme du chalumeau, en un émail blanc-jaunâtre, mais avec moins de facilité que le jade oriental.

FRAGMENT D'UNE HACHE APPORTÉE DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

Densité = 3,18.

		Oxygène.		Rapports.
Silice	0,5225		0,2787	2
Chaux	0,1927	0,0550		
Magnésie	0,1807	0,0714	0,1415	1
Oxyde ferreux	0,0680	0,0151		
Soude	0,0068			
Alumine	0,0058			
Oxyde de chrome	0,0026			
Eau et matières volatiles	0,0150			
	0,9941			

« On voit que dans cette matière la chaux et la magnésie sont en proportions très-différentes de celles qu'on observe sur le jade oriental. Si l'on compare les quantités d'oxygène réunies de la chaux, de la magnésie et de l'oxyde ferreux d'une part, avec celle de la silice, on obtient le rapport approché de 1 : 2 qui s'exprime par la formule des pyroxènes :



$(\dot{C}a, \dot{M}g, \dot{F})\ \ddot{S}i.$

« *Gisement.* — Je n'ai encore examiné que quatre échantillons de cette substance minérale, tous ayant forme de hache : ils proviennent des îles de l'Océanie (Nouvelle-Zélande, îles Marquises). C'est à raison de cette provenance que je propose de lui donner le nom de *jade océanien* pour la distinguer du *jade oriental*, avec lequel elle montre une grande ressemblance extérieure.

JADÉITE.

« J'ai dû rapporter à cette espèce, décrite en 1863 (*Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. LVI, p. 861), la matière qui constitue les haches celtiques dont il sera question dans ce chapitre. Je vais rappeler ici, en les complétant, les caractères essentiels de cette substance minérale.

« *Caractères.* — Couleurs variées : blanc laiteux, blanc teinté de veinules vertes, gris verdâtre, gris bleuâtre, gris clair avec translucidité égale à celle de la calcédoine, quelquefois moucheté de veines chloriteuses d'un vert sombre ; jaune orangé ; vert foncé passant au noir ; vert-pomme et plus rarement vert-émeraude pur. Ces diverses teintes et nuances de coloration peuvent s'observer sur les objets travaillés qui viennent de l'intérieur de la Chine. Quant aux haches celtiques formées de la même matière, elles montrent aussi diverses nuances de vert, de gris verdâtre, de gris bleuâtre ; aucune de celles que j'ai observées n'est revêtue de la belle teinte vert-émeraude qui donne un prix si élevé à certains échantillons de jadéite de la Chine.

« Sa structure est cristalline, lamellaire ou fibro-lamellaire, quelquefois un peu schistoïde. Cassure esquilleuse. Elle polarise la lumière et

montre des anneaux colorés un peu confus, mais qui semblent indiquer que ce minéral cristallise dans le système du prisme rhomboïdal oblique.

« Rayant le feldspath et le jade oriental. Rayé par le quartz. Densité, 3,28 à 3,35. Très-tenace. Facilement fusible : une mince écaille, exposée à l'extrémité de la flamme d'une lampe à alcool, se fond aisément en un verre jaunâtre ou grisâtre, demi-transparent. Ce caractère, qui n'est commun qu'à un petit nombre de minéraux silicatés, faciles à distinguer de la jadéite, me paraît important et souvent décisif pour reconnaître cette matière, surtout lorsqu'il s'ajoute aux autres propriétés que je viens d'indiquer.

« La jadéite n'est pas attaquée par les acides, ou du moins ne l'est qu'en très-faible proportion, soit avant, soit après avoir été fondue.

Analyses.

	JADÉITE DE LA CHINE. Grain de collier gris-verdâtre. Densité = 3,340.	AMULETTE VERT-ÉMERAUDE, marbré de blanc. Densité = 3,340.	HACHE CELTIQUE DU MORBIHAN. Densité = 3,344.			
				Oxygène.		Rapp.
Silice	0,5917	0,5966	0,5862		0,3126	6
Alumine	0,2258	0,2286	0,2177		0,1014	2
Chaux	0,0268	0,0227	0,0385	0,0110		
Magnésie	0,0115	0,0241	0,0223	0,0088		
Oxyde ferreux	0,0156	9,0042	0,0186	0,0041	0,0545	1
Oxyde manganeux	»	»	0,0028	0,0006		
Soude	0,1293	0,1287	0,1164	0,0300		
Oxyde de chrome	»	0,0014				
	1,0007	1,0063	1,0025			

« Dans ces trois analyses, qui concordent suffisamment, les rapports d'oxygène entre les bases : chaux, magnésie, soude et oxyde de fer, réunies, entre l'alumine et la silice, sont comme les nombres 1:2:6, et s'expriment par la formule générale : $\dot{r}^3 \dddot{R}^2 \dddot{Si}^9$. Ces rapports précis ne s'obtiennent qu'avec des matières à peu près pures de tout mélange accidentel : l'analyse suivante, faite sur une hache trouvée dans la forêt de Sénart, montre quelques différences avec les précédentes.

		Oxygène.	
Silice	0,5892		0,3142
Alumine	0,1898		0,0884
Chaux	0,0604	0,0172	
Magnésie	0,0433	0,0145	0,0623
Oxyde ferreux	0,0098	0,0021	
Soude	0,1105	0,0285	
	1,0030		

« Il est à considérer que la matière des haches est rarement d'une pureté absolue, et que, sur bien des échantillons, elle constitue non une espèce simple, mais plutôt un mélange de divers éléments dans lesquels

Haches en jadéite.

	COULEUR.	STRUCTURE.	Poids.	Densité.	PROVENANCE.	NOMS DES COLLECTEURS.	OBSERVATIONS.
			gr				
1.	Vert d'herbe	Lamellaire	404.050	3.352	Forêt de Sénart	Musée Saint-Germain.	Très-mince et entière.
2.	Vert pâle	*Id.*	561.670	3.335	Carnac (Morbihan)	*Id.*	Entière.
3.	Vert sombre	Lisse à l'extérieur	53.912	3 312	Toulouse	*Id.*	*Id.*
4.	Vert-pomme	Lamellaire	368.310	3.298	Metz	Musée d'Artillerie.	Brisée au tranchant.
5.	Vert-bleuâtre	Lisse à l'extérieur	603.040	3 347	France méridionale	*Id.*	Entière.
6.	Vert-pomme	Un peu schistoïde	29.625	3.329	Mané-er-H'roek	Musée de Vannes.	Fragment.
7.	Gris-verdâtre	*Id.*	2.755	3 300	Grotte de Tumiac	*Id.*	*Id.*
8.	Vert-noireau	Lisse à l'extérieur	320.060	3 348	Inconnue	Muséum d'Histoire nat.	Entière.
9.	Vert pâle	*Id.*	60 833	3 340	Lyonnaise	M Fournet.	*Id.*
10.	Vert-pomme	*Id*	97 570	3 358	France	M. de Mortillet.	*Id.*
11.	Verte et brune	Lisse avec craquelures.	111.320	3.309	Cap de Bonne-Espér.	M. H de Berthoud.	*Id.*
12.	Gris-verdâtre	Lisse	63 200	3.210	Nouvelle-Zélande	*Id.*	*Id.*
13.	Gris-verdâtre	*Id*	195.760	3 267	Dolmen de Plouharnel.	Musée d'Artillerie.	*Id.*
14.	Vert d'herbe	Lamellaire, feuilletée.	535.675	3 279	Forêt de Sénart	L'Auteur.	*Id.*
15.	Gris-bleuâtre	Cristalline.	91.030	3 322	Forêt de Sénart.	*Id.*	*Id.*
16.	Gris-bleuâtre	*Id.*	56 825	3.344	Morbihan	*Id.*	Fragment.
17.	Gris-verdâtre	Lisse à l'extérieur.	29.080	3.387	Orange (Vaucluse)	*Id.*	Entière.
18.	Gris-bleuâtre	Lamellaire	64.995	3 343	Reims	*Id.*	*Id.*
19.	Vert-pomme	Lisse à l'extérieur	58.880	3.351	Saint-Ambroix (Gard).	Frère Euthyme.	*Id.*
20.	Vert marbré de blanc.	*Id.*	188.000	3.336	Dolmen du Morbihan	Musée de Vannes.	Fragment.
21.	Vert pâle marbré de blanc.	*Id*	778 850	3.313	*Id.*	*Id.*	Entière.
22.	Vert-pomme.	*Id.*	318.750	3.339	*Id.*	*Id.*	Entière, perforée.
23.	Vert pâle.	Cristalline.	233.670	3 337	Carnac (Morbihan)	*Id.*	*Id.*
24.	Vert pâle	*Id.*	227.1[illegible]0	3.359	Dolmen du Morbihan.	*Id.*	Entière.
25.	Vert translucide.	Lisse à l'extérieur	58 860	3.350	*Id.*	*Id.*	*Id.*
26	Vert-pomme veiné de blanc	*Id.*	111.760	3.342	*Id.*	*Id.*	*Id.*
27.	Vert sombre	Cristalline	19.822	3.302	Rémolard (Orne)	M. Desnoyers.	*Id.*

la jadéite paraît entrer pour une plus ou moins forte proportion. Les matières mélangées peuvent appartenir à des minéraux de la famille des épidotes ou des pyroxènes isomorphes de la jadéite et d'une densité à peu près égale; car, dans le cas où il y aurait mélange de minéraux feldspathiques, la densité serait notablement plus faible.

« On remarquera, sur ce tableau, les provenances lointaines des n°s 11 et 12 qui font partie de la collection de M. H. Berthoud. On voit aussi que les haches en jadéite se montrent éparses, en des points très distants, sur le sol de la France. D'après des renseignements qui m'ont été communiqués par M. Fournet, ces haches se trouvent assez fréquemment dans les départements du Cantal, de la Haute-Loire et de Vaucluse.

« Le n° 13, trouvé sous un dolmen à Plouharnel (Morbihan), a les mêmes caractères extérieurs que le n° 12 provenant de la Nouvelle-Zélande. La densité de chacun de ces échantillons est un peu inférieure à celle qu'on observe constamment sur la jadéite : je ne les ai pas analysés; mais tous deux ont présenté l'important caractère de fusibilité que j'ai signalé ci-dessus.

« Indépendamment des échantillons portés au tableau, j'en ai observé plusieurs autres de même matière dans la collection de M. le docteur Clément, à Saint-Aubin. Ces derniers ont été recueillies près des anciennes habitations lacustres d'Estavayer, sur le lac de Neufchâtel (1).

« *Gisement de la jadéite.* — C'est de l'Asie centrale et particulièrement de la Chine que sont venus les objets sculptés en cette matière, actuellement répandus dans les collections. La jadéite se trouve sur une montagne nommée *Yu-sin* (montagne de jade), située sur la province de Tche-Kiang, frontière du Kiang-Sy. Les habitants du pays désignent cette espèce minérale sous le nom de *fy-tse*. Je tiens ces renseignements d'un négociant chinois établi à Paris.

« J'ai lieu de croire que la jadéite se trouve aussi sur le continent américain. Il est venu du Mexique, dans ces dernières années, divers objets sculptés dont la matière réunit les principaux caractères de cette substance minérale. Malgré bien des recherches, je n'ai pu découvrir ni dans les Alpes, ni dans les collections de minéraux et de roches de provenance européenne, aucun échantillon qui me parût se rapporter à la jadéite. Mais avant de trancher la question de l'origine asiatique que plusieurs archéologues sont tentés d'attribuer aux haches celtiques façonnées avec cette matière, il serait nécessaire de s'assurer, par de nombreuses recherches en diverses contrées de l'Europe, s'il n'en existe pas quelque gîte resté inconnu jusqu'à ce jour.

« La jadéite mérite d'être signalée à l'attention des géologues : si, de leur côté, les archéologues voulaient tenir note de chacun des points où

(1) M. de Fellenberg, professeur à l'Université de Berne, a reconnu le jade et la jadéite dans diverses haches provenant des habitations lacustres de la Suisse (Analysen einiger Néphrite aus den Schweizerischen Pfahlbauten; Bern, 1865).

l'on trouve des haches de cette espèce, comme de celles en jade oriental, on parviendrait peut-être à reconnaître le parcours et à remonter ainsi jusqu'aux points de départ des anciennes émigrations. Il serait encore intéressant de recueillir les haches qui peuvent se trouver à l'intérieur de l'Asie, notamment dans l'Inde et au Thibet, pour les comparer à celles de nos monuments celtiques.

CHLOROMÉLANITE.

« J'ai cru pouvoir désigner sous ce nom, qui signifie *vert noir* ou *vert sombre*, la matière minérale que je vais décrire; je ne l'ai encore observée que sous la forme de coins ou de haches polies.

« Au premier aspect, cette substance paraît noire; mais lorsqu'on l'observe par transparence à la lueur d'une bougie, on reconnaît que sa couleur est le vert foncé.

« Structure cristalline, cassure finement esquilleuse, quelquefois schistoïde, poussière vert-grisâtre. Une plaque très-mince, coupée dans le sens de la longueur d'une hache, a montré par transparence une belle teinte vert foncé, sillonnée de veines parallèles d'une matière ressemblant à la chlorite. Elle polarise la lumière. Sa dureté est intermédiaire entre celle du quartz et du feldspath. Très-tenace. Densité = 3,40 à 3,65. Fusible à la simple flamme de la lampe à alcool, mais avec moins de facilité que la jadéite. Chauffée à la flamme du chalumeau, elle fond en un verre brun verdâtre; fondue avec le carbonate de soude, elle donne la réaction du manganèse. Les acides ne l'attaquent ni avant ni après sa fusion.

Analyse.

HACHE TROUVÉE A EXCIDEUIL (DORDOG.) Densité = 3,413.		HACHE TROUVÉE A MANÉ ER-H'ROEK (MORBIHAN). Densité = 3,410.	
			Oxygène.
Silice	0,5640	0,5612	0,2993
Alumine	0,1476	0,1496	0,0697
Oxyde ferrique	0 0327	0,0334	0,0100
Oxyde ferreux	0,0606	0,0654	0,0145
Chaux	0,0549	0,0517	0,0148
Magnésie	0,0182	0,0279	0,0110
Oxyde manganeux	0,0066	0,0047	0,0011
Soude	0,1120	0,1099	0,0283
Potasse	traces	traces	
Acide titanique	»	0,0019	
	0,9966	1,0057	

« Dans ces analyses, on n'observe pas de rapports bien nets entre les quantités d'oxygène de la silice et des bases : alumine, oxyde de fer, chaux, magnésie, soude. Si le fer contenu dans cette matière était tout

entier à l'état d'oxyde ferrique, on aurait entre les diverses bases isomorphes et la silice un rapport approximatif de 1:2:6, comme pour la jadéite; mais en me servant de la méthode précise que recommande M. Lechartier (thèse présentée à la Faculté des sciences, le 16 juillet 1864), j'ai constaté que le fer se trouve à deux états d'oxydation distincts dans ce minéral. On peut remarquer encore que si l'on réunit l'oxygène de toutes les bases $\dot{r}$ et $\ddot{R}$ pour le comparer à l'oxygène de la silice, on obtient le rapport à peu près exact de 1:2. Ce même rapport existe également dans la jadéite.

« Les caratères physiques du minéral que je viens de décrire et surtout son état cristallin, sa dureté, sa densité, sa fusibilité, puis enfin la forte proportion de soude qu'il renferme, tendent à le rapprocher, en effet, de l'éspèce précédente. On pourrait le considérer comme une variété de jadéite dans laquelle une certaine proportion d'alumine serait remplacée par de l'oxyde ferrique, et qui contiendrait, en outre, à l'état de mélange intime, quelqu'autre espèce minérale, telle que : augite, œgirine, chlorite, etc. On observe d'ailleurs assez fréquemment des grenats dans les haches en chloro-mélanite. Ces grenats, de diverses grosseurs, ont une teinte rose ou brune. Ils sont fortement empâtés dans la masse du minéral et ne peuvent en être dégagés complétement. Des pyrites de fer y sont encore fréquemment associées. (*Voir le tableau ci-contre.*)

« On remarquera sur ce tableau que les n°s 17, 18, 19 et 20 proviennent du nouveau continent : ces haches étant entières et bien conservées, je n'étais pas autorisé à les entamer, et par conséquent je n'en ai pas fait l'analyse; j'ai lieu de croire cependant que la matière qui les compose doit être rapportée à la chloromélanite, dont elle réunit tous les caractères physiques.

« Indépendamment des haches portées au tableau, j'en ai observé encore et en assez grand nombre dans les collections du musée de Zurich, de M. Desor, à Neufchâtel, et de M. le docteur Clément, à Saint-Aubin. Ces dernières ont été trouvées dans le lac de Neufchâtel.

« *Gisement de la chloromélanite.* — Il m'est complétement inconnu : c'est encore une matière qui doit appeler l'attention des géologues. Au premier aspect on peut la confondre avec quelqu'une des roches connues sous les noms d'aphanite, diabase, diorite, dolérite, éclogite, grünstein, schaalstein, etc. Mais aucune des matières ainsi dénommées ne m'a montré réunies au même degré la dureté, la densité, la fusibilité qui caractérisent le minéral que je viens de décrire.

« *Résumé.* — On a pu voir, suivant l'opinion énoncée au commencement de ce mémoire, qu'avant d'arriver à des conclusions précises au sujet des haches celtiques et de leur utilité pour aider à résoudre le problème des migrations humaines, il est nécessaire d'analyser et de comparer un grand nombre d'échantillons actuellement épars dans les collections de la France et de l'étranger. On peut toutefois prévoir, dès ce moment, que les matières minérales qui permettront de tirer quelque induction probable sur les mouvements et les rapports des anciennes peu-

Haches en chloromelanite.

	STRUCTURE.	Poids.	Densité	PROVENANCE.	NOMS DES COLLECTEURS	OBSERVATIONS.
1. Vert-noir.	Cristalline à grain fin.	gr 169.380	3.632	Clermont-Ferrand.	Musée St-Germain.	
2. Vert sombre.	Id.	49.920	3.453	Environs de Lyon.	M. Fournet.	
3. Vert sombre.	Id.	66.327	3 491	Cussac, en Velay.	M. Lartet.	Contient des grenats.
4. Vert sombre.	Id.	74.540	3.398	Seissan (Gers).	Id.	
5. Vert foncé.	Id.	100.875	3.413	Chaumont (Yonne).	Id.	Contient des grenats.
6. Vert-noir	Cristalline, lamellaire.	141.046	3 413	Excideuil (Dordogne).	L'auteur.	
7. Vert-olive.	Cristalline.	104.420	3.545	Orange (Vaucluse).	Id.	Contient des cristaux jaunâtres de matière inconnue.
8. Tert-noir.	Id.	60.130	3.451	Robenhausen (Suisse).	M. de Mortillet.	
9. Vert foncé.	Id.	7.792	3.395	Quiberon (Morbihan).	M. de Watteville.	Fragment accompagné de pyrites et de grenats.
10. Vert-grisâtre.	Id.	70.705	3.401	Penestin (Morbihan).	Comte de Bouillé.	Fragment.
11. Vert-brunâtre.	Id.	85.365	3.498	Carnac (Morbihan).	Muséum d'Hist. nat.	Contient des grenats.
12. Vert-grisâtre.	Cristalline, un peu feuilletée.	7 570	3.410	Mané-er-H'roek.	Musée de Vannes.	Fragment.
13. Vert-noir.	Cristalline	108.587	3.436	Linas (Seine-et-Oise).	L'Auteur	
14. Vert-noir.	Id.	178.755	3 641	Meudon.	M. H. Berthoud.	Contient des grenats.
15. Vert sombre.	Id.	12.380	3 425	Paris.	Id.	
16. Vert sombre.	Id.	193.300	3 420	Paris (lit de la Seine).	Musée d'Artillerie.	
17. Vert-noir.	Cristalline, lamellaire.	102.675	3.356	Mexique.	M. Pingret.	
18. Vert-noir.	Id.	37 215	3.367	Mexique.	Id.	
19. Vert-noir.	Id.	43.292	3.379	Palenqué (Mexique).	M. H. Berthoud.	
20. Vert-noir veiné de blanc.	Cristalline à grain fin.	179.795	3.379	Nouvelle-Grenade.	Muséum d'Hist. nat.	
21. Vert sombre marb. de brun.	Id.	52 950	3.395	Environs de Dijon.	M. Desnoyers.	
22. Vert-noir.	Id.	127.220	3.463	Département du Gard.	Id.	Entière, sillonnée d'une forte rainure longitudinale.

plades doivent se réduire à un petit nombre d'espèces, et particulièrement à celles dont les gîtes se trouvent restreints à quelques points du globe.

« Nous avons indiqué les principaux gîtes de la fibrolite et montré que c'est des contrées de l'Auvergne et du Lyonnais que les anciens peuples des Gaules ont dû tirer la matière des haches qu'on retrouve acuellement dans les plus antiques monuments de la France.

« En décrivant les caractères distinctifs du jade, de la jadéite et de la chloromélanite, nous avons cherché à faire cesser la confusion qui existe sur ces matières et appelé sur elles l'attention des géologues. Elles sont précieuses pour l'archéologie en ce sens que les gîtes de ces minéraux paraissant être restreints à un très-petit nombre de régions du globe, et par conséquent les points d'origine pouvant être fixés, leur présence bien constatée dans les antiques monuments, dans les cavernes, dans les habitations lacustres de diverses contrées, formera autant de jalons indiquant le parcours qu'ont dû suivre certaines peuplades à l'époque des anciennes migrations humaines.

« On a pu remarquer encore, par ce qui précède, que les hommes qui fabriquèrent autrefois les haches en pierre polie ont su choisir, avec une rare sagacité, précisément les matières qui seules, à l'exception des métaux, réunissent au plus haut degré les trois caractères de densité, de dureté et de ténacité, conditions essentielles pour l'emploi et la durée de ces instruments.

« A. Damour. »

SÉPULTURE

DE LA FIN DU QUATRIÈME SIÈCLE

DÉCOUVERTE

A QUINCY-SOUS-LE-MONT

(AISNE)

On rencontre souvent dans notre Soissonnais des sépultures gauloises, des sépultures gallo-romaines, et même beaucoup de sépultures mérovingiennes. Mais il arrive moins souvent qu'on y découvre des sépultures des IVe et Ve siècles, que nous appellerons des sépultures de transition, dans le genre de celle récemment découverte à Quincy dont nous allons dire un mot :

Quincy paraît assez riche en antiquités gauloises et romaines. On sait qu'en 1861 M. de Saint-Marceaux, en suivant les travaux du sieur Lepage, tireur de grève pour la réparation des routes, a recueilli dans le *diluvium*, au lieu dit les *Deux-Ormes*, des instruments en silex travaillés, qu'il conserve dans son château de Limé et qui ont fait l'objet d'un intéressant article publié dans la *Revue archéologique*, numéro d'avril 1861. Ce lieu dit les *Deux-Ormes* est traversé par une voie antique qui allait autrefois du *vicus* d'Ancy, situé sur le terroir de Limé, à Soissons, en passant sur le plateau de la montagne du Mont-de-Soissons. C'est la voie qu'on appelait aussi le *chemin des Dames*, et qui prenait le nom de la *Creuse-Voye* à l'endroit où elle traversait le chemin du Mont-Notre-Dame à Braine. En élar-

gissant ce chemin, l'année 1849, au lieu dit le *Pont-de-Pierre*, on a découvert, dans des substructions, plus de sept cents pièces de monnaies romaines qui ont été dispersées. Les anciens titres et la tradition nous indiquent aussi, dans le village de Quincy, un lieu dit les *Bains-de César*, situé près d'un ruisseau qui faisait encore tourner un moulin au commencement de ce siècle. Vers la fin de l'automne dernier, le même sieur Lepage, en tirant sa grève près de l'endroit où les instruments en silex avaient été trouvés, à l'angle des deux chemins conduisant l'un de la ferme de Bruyère à Braine, l'autre de Bruyère à Quincy, a mis à découvert un grand squelette isolé, enseveli dans une couche de grève à soixante-quinze centimètres de profondeur, dont vingt centimètres dans une couche inférieure dite *terre rougière*. Ce squelette, parfaitement conformé et conservé, les bras placés le long du corps, avait environ un mètre quatre-vingts centimètres de long, et se trouvait enfermé dans une maçonnerie en moellons ordinaires et recouvert d'autres moellons plus plats. Le squelette était orienté du sud-est au nord-ouest. Ses ossements ont été brisés et laissés sur place, mais nous avons pu en recueillir le crâne, assez bien conservé et dont la mâchoire indique un homme dans la fleur de l'âge et d'une force peu commune. Près du corps se trouvait un pot d'une assez belle forme et d'une terre grisâtre, portant quatorze centimètres de haut sur ving-six centimètres de large à la panse, soixante-dix centimètres au goulot et huit centimètres à la base. On a également retrouvé des débris de poteries funéraires éparpillés dans les environs du corps, ainsi que plusieurs monnaies en bronze, parmi lesquelles nous avons pu distinguer des Néron, Hadrien, Commode, Dioclétien et Gratien, ce qui constitue une petite collection de monnaies romaines d'âges différents, puisqu'elles appartiennent aux Ier, IIe, IIIe et IVe siècles de notre ère.

Il faut donc conclure de la présence de ces diverses monnaies que ce squelette isolé, entouré de moellons pour sépulture, doit appartenir à cette époque transitoire d'inhumation entre le paganisme et le christianisme, c'est-à-dire de la fin du IVe siècle au commencement du Ve. Recueillis par M. de Saint-Marceaux, les monnaies sont déposées au Musée de Soissons et le crâne au Muséum d'histoire naturelle.

Tout récemment, il a été trouvé dans cette même grevière, à environ cent mètres au nord de la sépulture, un style en bronze un peu recourbé, dont nous donnons le dessin grandeur naturelle.

Ce style est recouvert d'une très-belle patine et porte dix-sept



centimètres de longueur, compris la tête de cinq centimètres, ornée de petites saillies en forme d'anneaux, d'un diamètre plus fort, avec un dégagement évasé d'environ deux centimètres et se terminant en pointe arrondie, ainsi qu'on peut le voir par le dessin ci-contre. Nous avons tout lieu de croire que cet instrument appartient à l'époque gallo-romaine. Car on sait que les Romains se servaient pour écrire de tablettes enduites de cire sur lesquelles ils traçaient les caractères au moyen d'un poinçon (stylus) de métal, d'os ou d'ivoire, pointu d'un bout, et le plus souvent terminé en spatule à l'autre extrémité; ils le retournaient pour faire leurs corrections ou effacer les caractères déjà tracés, ce qui fait dire à Horace, recommandant aux poëtes de soigner ou de châtier souvent leur style, *sæpe stylum vertas* « retournez fréquemment le style. » Celui-ci n'a pas de spatule, et nous en avons vu beaucoup de semblables au cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale (salle des Antiquités). Mais nous avons aussi remarqué beaucoup de spatules sans leur style. Il ne saurait donc y avoir de doute sur celui que nous publions. Comme il est d'une forme assez élégante, nous avons dû consulter plusieurs archéologues d'une grande autorité qui, pour la plupart, l'ont reconnu pour un style. Quelques-uns cependant ont prétendu que c'était une épingle à cheveux; mais après l'avoir comparé avec ces objets que l'on trouve ordinairement dans les tombeaux gallo-romains, et qui sont d'un volume plus léger et moins épais, nous sommes restés convaincus que la première hypothèse est la meilleure.

S. Prioux.

NOTE

SUR LA

MÉTROLOGIE ARCHITECTURALE DES GRECS

A propos d'un Mémoire de M. Aurès

SUR LE MONUMENT DE LYSICRATES

L'intérêt qui s'attache aux résultats obtenus jusqu'ici par M. Aurès nous fait penser que nos lecteurs seront heureux d'avoir communication d'un rapport fait à la Société des antiquaires sur un dernier travail de ce savant ingénieur, par un homme des plus compétents dans la matière, le général Creuly. Le but poursuivi par M. Aurès et les conséquences qui découlent de ses découvertes y sont, en effet, exposés de la manière la plus lumineuse. C'est tout un champ nouveau de recherches qui s'ouvre à nous.

« Vous ne pouvez manquer d'avoir présent à l'esprit, dit le général dans son rapport, le but important que l'auteur poursuit avec tant de persévérance, et qui consiste à démontrer que les architectes des temps anciens, au moins ceux de la Grèce et de l'Italie, assujettissaient toutes les parties de leurs œuvres, les détails comme l'ensemble, à la loi des proportions définies ou des rapports simples, dans lesquels ils faisaient figurer, de préférence, des nombres impairs et des nombres carrés, ce qui nous rappelle ces adages de la philosophie antique : ***Numero deus impare gaudet, numeri quadrati potentissimi ducuntur.*** D'un autre côté, vous n'ignorez pas, Messieurs, que l'instrument à l'aide duquel M. Aurès pénètre dans les mystères de la métrologie architecturale, vainement explorés avant lui, est tout simplement l'unité de mesure antique substituée à l'unité de mesure moderne, d'après laquelle les dimensions des monuments nous sont données. Dans cette méthode, vous le savez pareillement,

ce qu'il faut déterminer avant tout, c'est la valeur précise de l'unité métrique dont l'architecte a fait emploi, ainsi que l'emplacement et la grandeur de l'élément harmonique appelé *module*. Théoriquement, ces calculs n'offrent pas de difficulté, mais, embarrassés qu'ils sont par les inévitables erreurs d'exécution et de mesure, et aussi par des variantes arbitraires que le goût autorisait, ils exigent, de la part du savant qui veut dégager les véritables proportions du milieu de ces valeurs irrégulières, une très-grande sagacité.

« Le mémoire soumis à notre examen a pour objet l'étude du monument choragique de Lysicrates, vulgairement appelé *Lanterne de Démosthènes*. Il est accompagné de quatre feuilles de dessin admirablement exécutées, qui donnent une idée complète de ce charmant édicule. Le texte, composé de soixante pages, qui en feront près de cent dans nos *Mémoires*, se divise en deux parties, dont la première contient les calculs servant à déterminer l'unité métrique et le module, et dont la seconde présente la traduction en mesures grecques de toutes les dimensions du monument, avec le tableau de leurs rapports harmoniques.

« On ne saurait analyser un travail de cette nature, qui consiste surtout en chiffres : ce serait rendre plus difficiles à saisir et plus fastidieuses des déductions qui. dans le texte même, exigent déjà une attention soutenue, quelquefois même pénible. Nous nous bornerons donc à appeler votre attention sur les principaux résultats.

« Et d'abord, la longueur du pied qui a servi à l'exécution du monument se trouve être mathématiquement de 308^{mm},573, soit 308^{mm},6, et dépasse par conséquent de 1^{mm},5 la longueur 307^{mm},1 du pied déduit, par la même méthode, des mesures prises sur le Parthénon.

« Le module est le demi-diamètre des colonnes, pris, non point à leur base, comme le font nos architectes modernes, mais au milieu de leur hauteur et abstraction faite du renflement d'usage, suivant l'heureuse idée de M. Aurès. La justesse de cette détermination est pleinement confirmée par les valeurs suivantes des divisions principales du monument, dans le sens de la hauteur :

1° Hauteur totale, exactement................ 64 modules.
2° Hauteur de la partie supérieure et circulaire. 40 modules.
3° Hauteur de la base rectangulaire........... 24 modules.

« Le premier de ces nombres étant le carré de 8, et les deux autres étant aussi des multiples de 8, les rapports de 64 à 40 et à 24 peuvent être ramenés à ceux de 8 à 5 et à 3, au sujet desquels l'auteur fait remarquer que, à moins de composer l'édifice de deux étages égaux,

il n'était pas possible de diviser sa hauteur plus simplement que dans le rapport de 5 à 3.

« C'est ainsi que, dans les diverses applications des judicieux principes qu'il s'est posés, M. Aurès parvient à dégager la loi des proportions définies à laquelle les anciens architectes paraissent avoir soumis invariablement leurs conceptions architectoniques. Ce savant ingénieur ne porte pas, il est vrai, sa pensée au delà des résultats purement matériels; il ne songe pas à découvrir le sens philosophique de ces proportions, il semble même faire résider toute leur puissance dans la simplicité des nombres; mais il ne tardera pas à reconnaître qu'on peut pénétrer plus avant dans le secret des arts de la Grèce (1). Selon toute apparence, en effet, les anciens avaient conçu l'idée d'une harmonie universelle planant sur toute la création. Pour donner des règles à un art de convention comme l'architecture, ils n'avaient qu'à se saisir des rapports que leur fournissait la musique, cet art qui a ses bases dans la nature et son harmonie dans l'arithmétique; par ce moyen, ils pouvaient espérer mettre leurs œuvres dans les conditions harmonieuses des œuvres du Créateur. Ce qu'il y a de certain ici, c'est que les rapports dont nous avons parlé plus haut, à savoir, de 8 à 5 et à 3, sont précisément ceux qui correspondant, en musique, à ce qu'on appelle l'accord parfait; dans le mode mineur, si l'on suppose que ces chiffres représentent des longueurs de cordes sonores; dans le mode majeur, s'ils représentent des nombres de vibrations ayant lieu dans un temps donné. Envisagée ainsi, la belle architecture de la Grèce n'est plus, quant à ses proportions, qu'une stricte imitation des harmonies musicales.

« Vous le voyez, Messieurs, nous attribuons une très-grande portée à la découverte de M. Aurès, et aux développements dont elle est susceptible. Si nous sommes parvenu à faire passer un peu de notre conviction à cet égard dans vos esprits, vous n'hésiterez pas à voter l'impression de son travail. »

L'impression du travail de M. Aurès a été votée par la Société. Il fera partie du prochain volume de ses MÉMOIRES.

(*Note de la direction*).

(1) Depuis la lecture de ce rapport, M. Aurès nous a fait connaître qu'il a, de son côté, retrouvé l'harmonie musicale dans les proportions du Parthénon.

NOTE

SUR

L'INSCRIPTION GAULOISE

SACER PEROCO

Nous sommes heureux de présenter à nos lecteurs la première interprétation scientifique qui ait été donnée de l'inscription celto-latine récemment découverte dans le département de la Creuse. Ce monument, qui nous est connu par un estampage de M. Fillioux, conservateur du Musée de Guéret, peut être représenté assez exactement par des caractères courants, comme ci-dessous :

SACER PEROCO
IEVRV DVORI
CO · V · S · L · M

On voit qu'il n'est pas tout entier gaulois, puisque les sigles qui le terminent appartiennent à la formule romaine : ***Votum Solvit Libens Merito***. Ce fait, qui s'accorde avec la forme des lettres et d'autres indices encore pour déceler une basse époque, nous montre que le gaulois a longtemps persisté à côté du latin.

Cédons maintenant la place au savant philologue génevois, M. Adolphe Pictet, et aux explications qu'il donne, dans une lettre adressée à M. le général Creuly, sur la partie celtique de notre inscription.

« Le sens de ces mots gaulois ne me paraît offrir aucune difficulté, et je traduis :

Sacer Peroco ***fecit porticum***

Sacer est ici le prénom latin d'un Gaulois *Peroco* déjà romanisé, comme le prouve la formule votive de la fin. Ces noms mi-partis romains et gaulois sont assez fréquents. Celui de *Peroco*, gén.*-conis*, formé comme *Vertico*, *Helico*, *Vailico*, *Sirico*, *Albico*, *Januco*, *Rasuco*, etc., etc., se rattache à ceux de *Perus*, figul. (Momms., *Insc. helv.*, 352, 160), *Perillus* (Steiner. 2805) Norique. *Peronius* (Murat., 1606, 5) Brixiae, etc. Le mot *ieuru*, déjà bien connu, reçoit ici une nouvelle confirmation du sens de *fecit*.

Reste le terme nouveau et vraiment intéressant de *dvorico*. qu'il faut de toute nécessité lire *dvoricon*, a l'accusatif, sans quoi *ieuru* resterait sans régime. Ce ne peut pas être, au datif, le nom d'un dieu topique, car il faudrait *dvoricu*, comme *Alisanu*, *Anvalonnacu*. *Magalu*, dans les autres inscriptions gauloises.

Je lis donc *dvoricon* en m'appuyant de l'autorité de M. de Longpérier, qui a constaté l'existence de l'*anousvara* sanscrit, sur les médailles gauloises aussi bien que dans les écritures latines de tous les temps (Voy. *Rev. numism.*, t. IX, 1864) (1).

Ce *dvoricon*, sans doute un neutre, dérive, selon toute probabilité, d'un nom gaulois de la porte, *dvôron*=sansc. *dvâram*. neutre (Cf. gr. θύρα, goth. *daur*, anc. slave *dvĭrĭ*, porte, et *dvórŭ*, cour, en lithuanien *dwáras*, ainsi que l'irlandais et le cymrique *dór*. porte), comme *porticus* de *porta*. Le sanscrit offre le synonyme très-analogue *dvârakam* [neutre]. Le masculin *dvârikas*, portier, se rapproche encore plus de *dvóricon*, et les deux termes signifient, en fait, *ce qui appartient a la porte*.

Ce qui me confirme tout à fait dans cette interprétation, c'est l'analogie de plusieurs inscriptions votives gallo-romaines où il est question de *portiques* construits ou réparés. Ainsi, dans de Wal (p. 8), près d'Orléans : *Aug. Acionnae | sacrum | Capillus Illio | mari f.*

(1) *Anousvara* est le nom sanscrit du son nasal que pouvait prendre une voyelle suivie d'une consonne appartenant soit au même mot soit au mot suivant. Dans les écritures européennes ce son est déterminé par un N ou par un M; les Indiens ne le figuraient et ne le figurent encore aujourd'hui que par un point; quelquefois même ils ne le figuraient pas du tout. M. de Longpérier retrouve l'anousvara dans les écritures latines de tous les temps, et surtout dans les écritures archaïques, comme par exemple, cosul pour consul; il en retrouve pareillement des traces dans certains noms propres gaulois, et il conclut de là que « les caractères M et N, omis dans l'écri- « ture chez les Gaulois, doivent être prononcés de même qu'on les prononçait en « lisant les mots indiens, perses, grecs et latins, dans le corps desquels ces caractères « n'étaient point tracés. »

C'est d'après cela que M. Pictet se croit autorisé à lire ici *duoricon* au lieu de *duorico* (C. C.).

PORTICVM | *cum suis ornamentis.* V·S·L·M. — Et p. 65, à Besançon : *Deo Mercurio Cisso | nio Duberatia Castula | natione Syria templum et* PORTICUS *vetustate | conlabsum denuo de suo | restituit.* — Voyez de plus, dans Steiner, les inscriptions 3432, 4134, 4137, où il est question de *portiques* construits ou restaurés, ainsi que dans Orelli, 4956, Gruter, 66, 2, à Rome : *Silvano sancto | Lucius Vallius Solon |* PORTICVM *ex voto fecit | dedicavit.* Il en existe sûrement d'autres encore.

Si ce qui précède est exact, le dieu ne serait pas nommé; mais comme l'inscription est sur un bloc de granit qui aura fait partie d'un portique ou d'un temple, ce nom se trouvait sûrement ailleurs, et devait être censé connu. »

***

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE FÉVRIER

M. Léon Renier fait une communication verbale sur une découverte toute récente de M. Pietro Rosa. A l'angle de la *Porta Vetus Palatini* viennent d'être trouvées dans la suite des fouilles si habilement dirigées, les ruines d'un grand temple en peperin qui ne peut être que le temple de Jupiter Stator détruit dans le grand incendie sous Néron et dont on avait, en vain, cherché l'emplacement. M. Renier rappelle, à cette occasion, l'inscription en caractères du Ier siècle de notre ère, mais en langage du ve siècle de Rome, découverte au même endroit, il y a quelque temps, et dont il a entretenu l'Académie. Or, voici qu'une autre inscription gravée sur une colonne de pierre exactement semblable, en caractères également du Ier siècle est signalée au même lieu par M. Rosa, portant le mot unique REMVRAE, confirmation manifeste de la tradition qui affectait cette localité à Remus. Il est évident que les deux inscriptions ont été l'une et l'autre regravées après coup.

M. Miller lit, en communication, des remarques sur un fragment inédit de Nicolas Choniate, contenant des renseignements utiles à la numismatique.

M. le vicomte de Rougé, avant de reprendre, dans une nouvelle communication, qu'il regrette de n'avoir pu mettre par écrit, les principaux résultats de la polémique engagée par lui avec M. Brugsch sur le calendrier égyptien, fait précéder cette exposition orale de considérations sur la nécessité de réformer dans l'enseignement de la chronologie toute l'histoire d'Égypte. Il signale, à cet égard, comme un excellent modèle dans lequel on peut avoir toute confiance, l'ouvrage élémentaire que vient de publier en arabe et en français M. Mariette pour l'usage des écoles égyptiennes. Il eût désiré seulement que dans sa construction chronologique M. Mariette eût été moins absolu et se fût gardé de mettre sur le même pied la partie positive, certaine ou à peu près, de la longue durée de l'histoire des Pharaons et celle qui encore, sinon pour toujours, reste livrée aux conjectures et aux systèmes des savants.

L'exposé critique, auquel M. de Rougé passe ensuite, des opinions de

M. Brugsch sur les diverses formes d'années dans lesquelles seraient conçues les dates inscrites sur les monuments hiéroglyfiques, exposé que nous ne saurions analyser en quelques lignes, en fournit une preuve des plus frappantes.

M. Reinaud annonce qu'il vient de recevoir de l'intérieur de l'Asie un tétradrachme représentant la figure du fondateur du royaume de la Mesène *Hyspa(o) sinès*, nom gravé en légende sous la forme du génitif, au revers, qui porte un Hercule assis avec la massue, et à l'exergue une date qui correspond à l'an 124 avant Jésus-Christ. Ce nom et cette date sont la confirmation de l'opinion émise par M. Reinaud dans son Mémoire publié au tome XXIV, 2e partie du *Recueil de l'Academie.*

M. Egger a reçu de MM. Decharme et Blondel, membre de l'École française d'Athène, plusieurs inscriptions grecques qui viennent d'être découvertes dans les fouilles entreprises par les soins et aux frais de la *Société des Archéophiles*, parmi les ruines du théâtre de Bacchus au pied de l'Acropole. M. Egger communique à l'Académie le texte restitué, autant qu'il est possible, et la traduction française de la principale de ces inscriptions, qui est gravée sur une seule stèle de marbre contenant au moins cent six lignes, dont quatre-vingt-cinq environ nous sont parvenues sans lacunes irréparables. L'inscription nous donne le texte de trois documents.

1° Un décret du Conseil amphictionique en faveur de la corporation des artistes dionysiaques, dont le siége était à Athènes, décret en dialecte dorien et qui peut remonter au IVe siècle avant Jésus-Christ;

2° La lettre d'envoi aux Athéniens d'un second décret porté sur le même sujet par le même Conseil;

3° Le second décret, qui paraît appartenir au IIe siècle avant Jésus-Christ, et qui confirme les priviléges accordés par le premier.

Ces pièces sont formellement extraites du METRΩN, c'est-à-dire des archives d'Athènes.

Le volume XX des *Mémoires de l'Académie*, contenant entre autres Mémoires le Mémoire de M. de Rougé sur les six premières dynasties de Manéthon, a paru comme nous l'avions annoncé.

L'Académie vient de faire une nouvelle perte dans la personne de l'un de ses correspondants nationaux, M. Pierre-Charles Weiss, conservateur de la Bibliothèque de Besançon, décédé dans sa quatre-vingt-huitième année.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

La mort vient d'enlever à l'archéologie un homme des plus distingués. M. le duc de Blacas d'Aups est mort subitement à Venise, le 10 de ce mois. Il venait d'être nommé vice-président de la Société des antiquaires de France, où tout le monde appréciait l'aménité de son caractère et sa profonde connaissance de l'antiquité. M. le duc de Blacas nous laisse la traduction de l'*Histoire des monnaies romaines* de Th. Mommsen, annotée par lui. Il travaillait à une histoire des monnaies de Venise, et préparait la publication de sa belle et riche collection de bronze et de camées. La mort ne lui a pas donné le temps d'achever ces utiles travaux.

Plusieurs nouvelles intéressantes nous sont signalées :

— M. Le Men, archiviste de la préfecture à Quimper, nous annonce qu'il a fait faire des fouilles au faubourg de Locmaria, et qu'il est arrivé à la conviction qu'il y avait là une station romaine. Plusieurs objets gallo-romains sont déjà sortis de ces fouilles, et notamment un manche de couteau en bronze conservant encore des restes d'une lame en fer; — un crochet en bronze ayant la forme d'une gaffe; une grande serpe en fer;— une fibule en argent, représentant un cavalier; — un fragment de vase en terre rouge orné d'un hippocampe; — un autre fragment de vase représentant un guerrier, troisième fragment portant estampillé sur le fond le nom VIIRTROS. M. Le Men nous promet une note détaillée sur ces découvertes.

— M. Roger de Quirielle nous écrit que des fouilles pratiquées à Eysses (Lot-et-Garonne), l'Excisum des itinéraires, ont fait découvrir un immense cimetière gallo-romain. Il a recueilli déjà un très-grand nombre d'urnes funéraires, des monnaies romaines, dont une en or et un fragment d'inscription à Mercure. M. de Quirielle prépare un travail sur cette découverte.

— M. Aurès, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Nîmes, vient de découvrir, à Aubussargues (arrondissement d'Uzès), un monument du genre des allées couvertes, enfoui et, par conséquent, jusqu'ici inexploré. Ce monument, qui paraît appartenir à l'âge de pierre pur, à en juger par

les premiers objets trouvés : pointes de javelots en silex et poteries très-grossières, a déjà donné un crâne complet. La Commission de la topographie des Gaules a voté immédiatement 200 francs pour la continuation des fouilles, dont M. Aurès a bien voulu accepter la direction. Nous tiendrons nos lecteurs au courant des résultats obtenus.

— Sur la demande de M. le directeur du musée gallo romain de Saint-Germain, l'administration municipale de Soissons a bien voulu accorder à ce musée un bracelet d'enfant représentant un serpent en verre coulé en torsades jaune et marron alternés, dont voici le dessin :



Il provient d'une collection du même genre actuellement au musée de Soissons, trouvé dans des sépultures mérovingiennes à Allemand, canton de Vailly (Aisne), près de Laffaux, *Leucofago*, village où l'on place généralement les deux célèbres batailles livrées, la première en 596, entre Frédégonde et Brunehaut, et la seconde en 680, sous Thierry III, entre les ducs Martin et Pépin d'une part, et le maire du palais Ebrouin d'autre part. On ajouta à ce don le moulage d'une pierre trouvée à Soissons, portant l'inscription : *Deæ Camioricæ votum.*

— MM. Gonzalez et Gargollo-Grimaldi s'occupent en ce moment de réunir tous les documents archéologiques laissés manuscrits par M. l'abbé Celestino Cavedoni. Ils se proposent d'en faire la publication, et font appel à tous les antiquaires qui pourraient conserver des lettres ou des notices de Cavedoni susceptibles d'intéresser le monde savant.

BIBLIOGRAPHIE

Æschyli supplices. Recensuit, adnotationem criticam et exegeticam adjecit Henricus Weil, in Facultate litterarum Vesontina professor. Gissæ. Impensas fecit J. Ricker. 1866. 8°.

Cet ouvrage, dont le titre indique le caractère, est la continuation d'une édition d'Eschyle dont il a déjà paru l'Agamemnon, les Choephores, les Euménides, les Sept Chefs et le Prométhée. La publication prochaine des Perses couronnera cette entreprise difficile, qui est exécutée avec un mérite des plus distingués. L'édition des Suppliantes se recommande, comme les précédentes, par le goût juste et délicat de l'éditeur non moins que par la pénétration et la sûreté de son tact philologique. Rien n'est plus simple que l'action de cette pièce, rien ne doit ressembler davantage aux commencements de la tragédie grecque, quoiqu'il ne soit pas prouvé que les Suppliantes soient une des plus anciennes productions d'Eschyle. Les cinquante filles de Danaüs, que leurs cinquante cousins germains, fils d'Egyptus, veulent forcer à un mariage qui les réduirait à la condition d'esclaves, ont fui l'Egypte sous la conduite de leur père et se présentent en suppliantes sur le territoire d'Argos, patrie d'Io, souche de leur famille. Le roi des Argiens, Pélasgus, hésite d'abord à leur promettre son appui; mais après avoir consulté le peuple et obtenu son assentiment, il revient défendre les filles de Danaüs contre les fils d'Egyptus, qui sont arrivés en vue de la côte et ont envoyé un héraut reprendre celles qu'ils regardent comme leur propriété. C'est à tort qu'on a vu dans l'horreur que les filles de Danaüs témoignent pour le mariage avec leurs cousins germains l'aversion pour une union incestueuse. Comment, dans un pays où l'oncle épousait souvent sa nièce, où les mariages entre proches parents étaient encouragés par la coutume, Eschyle aurait-il attribué un tel motif à la conduite des Danaïdes? Elles ne veulent pas d'un mariage oriental qui ôte à la femme toute dignité et toute indépendance. M. Weil a été obligé de prendre la défense du roi Pélasgus contre certains critiques modernes, qui ont prétendu qu'Eschyle avait voulu le représenter, en opposition avec l'intrépidité de Danaüs, comme un homme timide, n'osant rien faire par lui-même, sans le peuple, indigne de rester roi. M. Weil trouve, avec raison; qu'au contraire Eschyle a voulu représenter Pélasgus sous des traits intéressants, comme un prince qui respecte les lois et la volonté du

peuple, prudent à prendre une résolution, et énergique à l'exécuter. Cette justesse d'esprit a soutenu l'éditeur dans la constitution du texte. Les chœurs dominent dans cette tragédie et ont subi de graves altérations. En certains passages on ne peut arriver à restituer la vraie leçon; ailleurs on est embarrassé par la difficulté de déterminer les limites de ce que l'usage de la langue concédait à la poésie et en particulier à la poésie lyrique. Cependant si l'on compare le texte édité par M. Weil à celui des éditeurs qui l'ont précédé, on y trouvera beaucoup de restitutions heureuses, et on sera surpris qu'il ait été possible de le rendre aussi intelligible dans l'ensemble sans plus de témérité et d'arbitraire. Au reste, l'éditeur a pris soin de rapporter toutes les leçons du manuscrit qui sert de base à la critique d'Eschyle (*codex mediceus*) et les principales tentatives faites pour améliorer le texte. Il permet ainsi au lecteur de contrôler son propre travail et de se faire une opinion personnelle sur la valeur de la leçon qu'il propose. CHARLES THUROT.

Neue Mittheilungen aus dem Gebiete historisch-antiquarischer Forschungen, im Namen des thüringisch-sæchsischen Vereins, etc, von FORSTEMANN. Vol. II. Halle, 1836, p. 545-584.

Nous recevons de M. Morlot la lettre suivante, que nous nous faisons un plaisir d'insérer; il nous sera toujours agréable de rendre justice au mérite oublié. A. B.

Monsieur,

La *Revue archéologique* ayant quelquefois donné des notices sur l'histoire de la science, je viens vous prier de bien vouloir m'accorder un peu de place, pour rendre justice à un homme dont les travaux auraient fait époque s'ils eussent eu le retentissement qu'ils méritaient.

J. F. DANNEIL, alors recteur du collége de Salzwedel (Saxe prussienne) avait poussé ses recherches pendant onze ans et avait exploré une centaine de lieux de sépulture, lorsqu'il publia, en date du 20 septembre 1835, un *Rapport général* sur ses fouilles. — S'attachant essentiellement aux tombeaux, il les divise en trois classes principales :

1° Les constructions sépulcrales en gros blocs bruts, vulgairement nommées *Hünenbett* (lits des Huns) et dans lesquels on rencontre des instruments en silex; point de métal;

2° Les tombes en forme de *tumulus* recouvrant les restes du défunt et qui fournissent du métal, c'est-à-dire du cuivre ou un alliage de cuivre (le bronze), mais point encore de fer;

3° Des enfouissements d'urnes cinéraires plus ou moins nombreuses, constituant de vrais cimetières, dits *champs d'urnes*, et où le cuivre se trouve associé avec le fer.

Cette dernière catégorie est subdivisée par Danneil :

a) En dépôts d'urnes, établis dans des levées de terre artificielles ou grands tumulus collectifs, mode de sépulture qu'il attribue aux Germains;

b) En ensevelissements semblables, à peu près contemporains des précédents, mais pratiqués simplement dans des élévations naturelles du sol. Il rapporte ceux-ci aux Slaves, qui avaient poussé leurs courses jusque là et qui doivent avoir habité leurs confins simultanément avec les Germains, du moins pendant quelques temps. Puis, dans les contrées avoisinantes, où l'occupation slave a été complète, les champs d'urnes ne se rencontrent que dans les élévations naturelles du sol, et non dans des monticules artificiels.

Danneil remarque ensuite, et en ceci il devançait de beaucoup son époque, qu'il y a lieu à admettre une transition, un passage graduel de chacune de ces catégories de tombeaux à la suivante. Il reconnaît d'ailleurs franchement que tout premier essai de classification doit nécessairement être imparfait, et qu'il eût mieux approfondi son sujet s'il avait pu se baser sur des données plus complètes.

Quant à la succession chronologique des modes de sépulture, il la déduit de deux manières :

Il dit d'abord : « Plus les constructions funéraires sont colossales, plus « les matériaux employés ont coûté de peine à ammener sur place, plus « il y a eu de force physique brute mise en jeu, — et plus la date en est « reculée .... » C'est pourquoi il considère les *Hünenbett* comme les tombeaux les plus anciens du pays Puis il montre comment la construction des sépultures va en se simplifiant, dès la première classe, et finit par aboutir à l'enfouissement d'une urne sous la surface naturelle du sol.

Le second moyen de reconnaître la succession chronologique, il le trouve dans le développement progressif de l'industrie, tel qu'il est représenté par la série des objets renfermés dans les tombeaux. — Il complète en rappelant que les instruments en pierre provenant des tombes primitives ressemblent à ceux des sauvages de l'Océanie, et que l'histoire indique l'emploi du cuivre avant l'apparition du fer. — Enfin Danneil relève ce qu'on oublie trop volontiers : c'est que des séries d'urnes, y compris leur contenu, peuvent se ressembler, sans pour cela nécessairement dériver du même peuple.

Veuillez agréer, etc. A. MORLOT.

Livres et brochures reçus depuis le dernier numéro :

Œuvres complètes de Bartolomeo Borghesi, publiées par les ordres et aux frais de S. M. l'Empereur Napoléon III. Œuvres épigraphiques, tome IIe. Paris, imprimerie impériale, MDCCCLVI.

Ce livre n'a plus besoin d'être recommandé, il se recommande de lui-même.

Epoques antéhistoriques du Poitou ou *Recherches et Études sur les monuments de l'âge de pierre*, par P.-A. BROUILLET, avec 10 planches in-4°. Poitiers, 1865.

Revue critique d'histoire et de littérature, publiée sous la direction de MM. P. MEYER, CH. MOREL, A. PARIS, et H. ZOTEMBERG. Paraît chaque samedi.

Les trois premiers numéros parus donnent de ce recueil nouveau une idée très-favorable.

Note sur une mappemonde turke du XVIe *siècle* conservée à la Bibliothèque de Saint-Marc à Venise, par M. D'AVEZAC. (Extrait du *Bulletin de la Société de géographie.*)

Etudes paléographiques sur l'alphabet pehlevi et son origine, par M. F. LENORMANT. (Extrait du *Journal asiatique.*)

Reliquiæ aquitanicae being contributions to the archæology and palæontology of Perigord, and the adjoining provinces of southern France. By F LARTET, and H. CHRISTY. Part 1er, décembre 1865. Paris, Baillière et fils. Nous reviendrons sur cette importante publication.

Cette première livraison, qui contient 24 pages de texte et 8 planches, est des plus intéressantes.

ERRATUM :

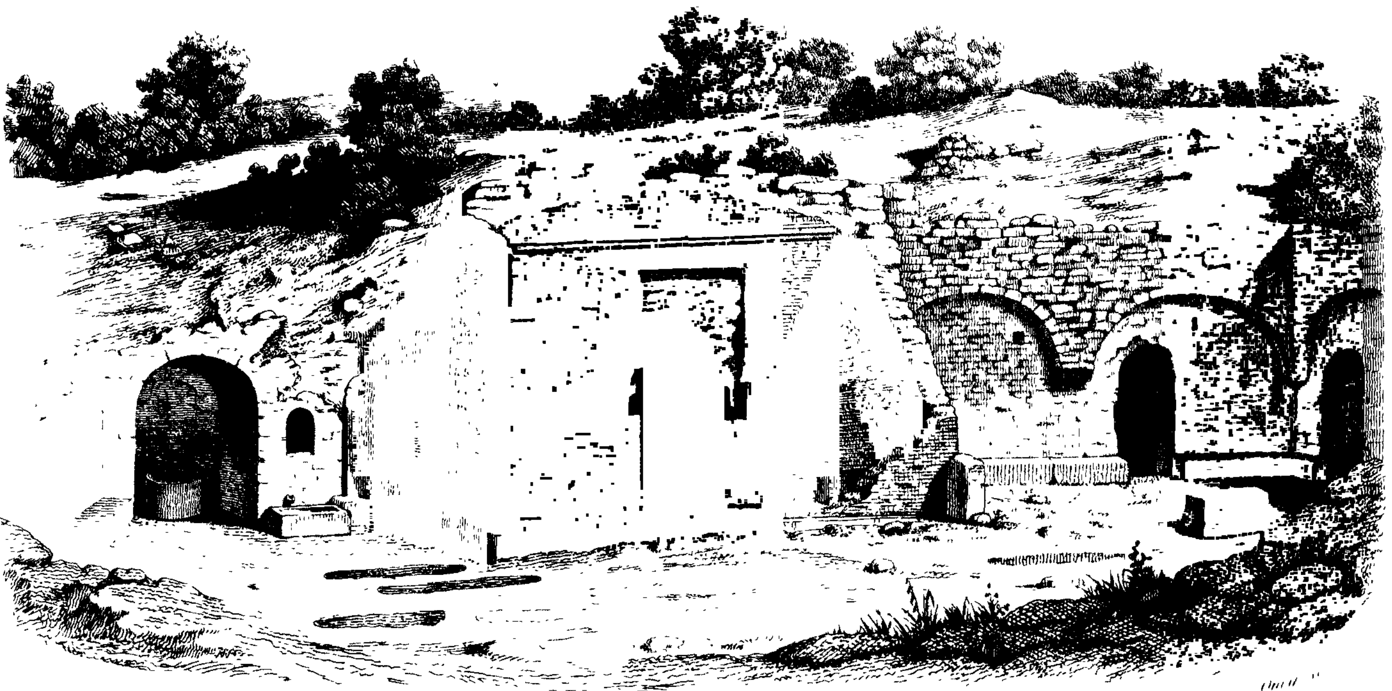
Note additionnelle sur la stèle du Serapeum

Publiée ci-dessus, p. 103.

J'ai été averti trop tard pour profiter de cet avertissement que l'inscription de ladite stèle avait été publiée par M. Frohner, sous le n° 169, dans son *Recueil des inscriptions grecques* du Musée du Louvre. Le texte donné par M. Fröhner présente deux variantes auxquelles je dois naturellement préférer la leçon de M. Mariette, ce dernier ayant dessiné le monument aussitôt après la découverte, et quand aucune partie n'en pouvait être altérée. Je profite de l'occasion pour réparer une erreur dans la désignation du monument d'Apollonopolis, cité à la page 105 ; ce monument est « en basalte noir, » et il figure aujourd'hui devant la grande porte du Musée des Souverains, ainsi que me l'apprend M. Frohner.

Aux renseignements que j'ai pu donner sur ces *tables* offertes dans les temples j'ajouterai encore deux indications : 1° l'offrande d'une table à Hercule, attestée par une très-ancienne inscription de l'Acropole (*Ephéméride archéologique d'Athènes*, n° 1512) ; l'anecdote concernant, en général, ces sortes de monuments, que l'on peut lire dans Polyen (*Stratagème*, VI, 2, § 2). Enfin, il peut n'être pas sans intérêt de remarquer que les inscriptions latines témoignent aussi du même usage (Orelli, n°s 4517 et 6602, et l'inscription publiée d'ailleurs avec peu d'exactitude dans la *Pandore* d'Athènes, 15 décembre 1865).

E. E.



CIMETIÈRE DE FLAVIA DOMITILLA À ROME

(VUE EXTÉRIEURE)

EXISTENCE LÉGALE

DES

CIMETIÈRES CHRÉTIENS

A ROME

SES PHASES DIVERSES ET SUCCESSIVES

ET PROGRÈS VARIÉS DE LA LIBERTÉ DE L'ART CHRÉTIEN

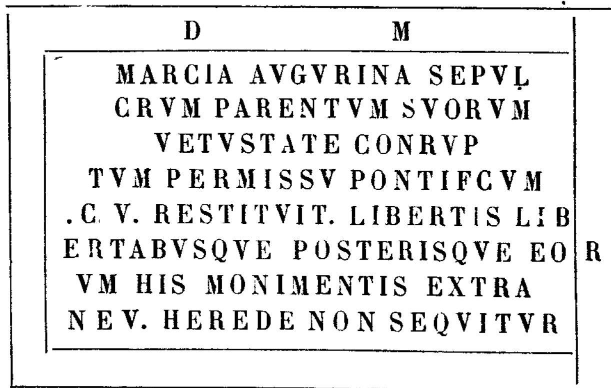
CONSTATÉS PAR LES RÉCENTES DÉCOUVERTES OPÉRÉES AU CIMETIÈRE DE DOMITILLE

(Extrait du *Bulletin d'archéologie chrétienne* de M. J. B. DE ROSSI.)

Dans mon Bulletin de mai, j'ai promis un article spécial sur les édifices construits devant l'entrée récemment mise à nu du cimetière de Domitille. Je ne crois pouvoir mieux faire que de consacrer le dernier bulletin de l'année à l'accomplissement de ma promesse, car ce sera couronner dignement l'exposition d'une des questions les plus importantes parmi celles que j'ai traitées ici depuis deux ans. La légalité des cimetières pendant l'ère des persécutions, bien établie d'abord à l'abri du droit privé et en tant que droit personnel, ou de famille, ou héréditaire, protégée ensuite par les priviléges des sociétés des pompes funèbres et en qualité de corps ; puis les conditions variées de l'art chrétien dans les monuments placés sous l'égide de ces droits ; voilà des sujets qui ont une haute valeur pour les archéologues et pour les professeurs d'histoire. — Je résumerai donc de point en point la théorie précitée, et je ferai voir comment elle s'est trouvée confirmée à l'improviste par les nouvelles découvertes du cimetière de Domitille, découvertes qui n'avaient point eu lieu quand je formulai mes thèses l'une après l'autre, et qu'il était impossible de prévoir. Je saisirai en même temps cette occasion d'acquitter plusieurs dettes que j'ai contractées envers mes lecteurs.

La religion des tombeaux, rendue inviolable par les lois du peuple romain, tant de fois sanctionnées, n'admettait ni exceptions, ni distinction de personnes et de cultes. Que le mort fût pieux ou impie, adorateur soit des dieux de Rome, soit des dieux étrangers, ou adonné à n'importe quelle superstition, le lieu de son inhumation devenait (au moins de droit ordinaire)

également *religieux*. Il n'y avait ni règlement spécial, ni défaut d'observation des rites païens et consécrateurs qui pût exclure les sépultures chrétiennes de cette religion et leur en ôter les bénéfices et les charges. Car autres étaient les lieux *sacrés*, autres les lieux *religieux* : les premiers avaient besoin de la consécration liturgique (1), et quant aux seconds, nous connaissons l'arrêt du jurisconsulte Marcien : *religiosum locum unusquisque sua voluntate facit, dum mortuum infert in locum suum* (2). Ainsi donc, que les chrétiens le voulussent ou non, que cela fût pour eux un bien ou un mal, leurs tombeaux étaient, devant la loi romaine, nécessairement *religieux*. Or, comme ce principe avait pour effet capital d'exempter de tout commerce humain le lieu subordonné à cette religion, et de valider les conditions imposées par le fondateur d'une sépulture à son monument, cela devenait très-avantageux pour les cimetières chrétiens et comme la base essentielle de leur existence. L'unique mesure gênante, c'était la tutelle que le Collége des pontifes exerçait sur les tombeaux en tant que lieux religieux. Si, en effet, après l'achèvement d'une *cella* ou d'un mausolée, on voulait transférer le mort de son dépôt temporaire à son séjour définitif, ou s'il fallait opérer une translation quelconque, ou enfin s'il était nécessaire de restaurer l'édifice sépulcral, on devait recourir au Collége des pontifes et obtenir son autorisation. Les épitaphes antiques constatent cette ingérence, dont voici une preuve inédite, fournie par un marbre païen employé plus tard au pavage du cimetière de Callixte (3) :


D M
MARCIA AVGVRINA SEPVL
CRVM PARENTVM SVORVM
VETVSTATE CONRVP
TVM PERMISSV PONTIFCVM
.C. V. RESTITVIT. LIBERTIS LIB
ERTABVSQVE POSTERISQVE EO R
VM HIS MONIMENTIS EXTRA
NEV. HEREDE NON SEQVITVR

Les chrétiens auront donc invoqué la permission des pontifes païens,

(1) V. Luebbert, *Comment. pontificales*. Berolini, 1859, p. 26 et sqq.

(2) *Digest.* I, 8, 6, § 4. Cf. Caii *Institut.* II, 6.

(3) Lisez, ligne 6 : *clarissimorum virorum;* au bout de la 7[e], l'R manque, peut-être parce que le marbre a été scié de ce côté. *Hic monumentus* pour *hoc monumentum* n'est pas nouveau sur les épitaphes antiques. Fabretti, dans son *Glossarium Italicum*, v. *Monumentus*, ne cite qu'une seule inscription publiée par Muratori ; mais on en pourrait citer d'autres.

pour restaurer leurs cimetières et pour transférer ou changer leurs tombes. Sans doute, les ténèbres de leurs cryptes souterraines leur fournissaient, entre autres avantages et libertés, celle d'éviter ce recours aux prêtres païens, et d'obéir en pareil cas uniquement à l'autorité de l'administration ecclésiastique des cimetières. Mais pour les fabriques élevées en plein soleil ils ne pouvaient point échapper au joug, et, lorsqu'ils l'ont dû subir, ils ont pu le subir sans blesser leur conscience et sans être souillés par les rites de l'idolâtrie. Il est vrai qu'alors un sacrifice expiatoire était souvent de rigueur (1). On le jugeait nécessaire lorsqu'on exécutait la translation d'un mort *jam perpetuæ sepulturæ traditum* ; ou lorsqu'en restaurant un tombeau, la châsse sépulcrale ayant été découverte, les ossements avaient reçu les rayons du soleil : *Qui corpus perpetuæ sepulturæ traditum, vel ad tempus alicui loco commendatum nudaverit et solis radiis ostenderit, piaculum committit* (2). Eh bien ! je crois que les pontifes intervenaient précisément pour constater que cela était scrupuleusement évité : *pontifices explorare debent, quatenus salva religione desiderio reficiendi operis medendum sit* (3). De la sorte, l'enquête des pontifes servait peut-être plus à épargner qu'à imposer la nécessité du sacrifice expiatoire. Au reste, pour les actes de la vie, à chaque instant les chrétiens devaient se trouver dans le cas de distinguer entre les prescriptions purement civiles des magistrats romains et les lois religieuses, afin d'obéir aux unes et de refuser toute obéissance aux autres. Et dans la pratique, sauf lorsque la persécution était redoublée par des édits spéciaux, les magistrats furent obligés de fermer les yeux et de tolérer les chrétiens et leurs usages. Ainsi naquit la distinction entre les actes du droit pontifical qu'on pouvait accepter comme civils, et les actes rigoureusement religieux et idolâtriques : distinction peu remarquée, mais qui donne la clef d'une foule de lois rendues par les premiers empereurs chrétiens. Constant I[er], en effet, bien que catholique et résolu d'abolir l'idolâtrie, maintint aux pontifes le droit de délivrer l'autorisation de restaurer les tombeaux : *Qui libellis datis a pontificibus impetrarunt ut reparationis gratia labentia sepulcra deponerent, ab inlatione multæ separentur. In provinciis locorum judices, in urbe Roma cum pontificibus tua celsitudo* (le préfet de la ville) *inspiciat si per sarturas succurrendum sit alicui monumento ut ita demum data licentia tempus etiam consummando operi statuatur* (4). Or, le prince ne distingue pas plus entre les sépultures païennes et celles des fidèles, qu'il n'exempte ceux-ci de la juridiction pontificale. Par conséquent, au lieu d'être surpris, comme quelques auteurs, de voir cet Auguste si zélé pour le Christianisme promulguer, en 349 et à l'époque du triomphe complet de l'Église, une loi si peu conforme à ses desseins, ou de supposer une restriction particulière

(1) V. Gotofred, *ad Cod.* Theodos. IX, 17, 2.
(2) Paulus, *Sentent.* I, 21, 4.
(3) Ulpian, *Digest.* XI, 8, 5.
(4) *Cod. Theod.* l. c.

aux seuls tombeaux païens, restriction que les termes généraux de l'édit détruisent absolument (1), nous devrons plutôt reconnaître que cette juridiction des pontifes n'était point inconciliable avec la sainteté des sépultures chrétiennes. Et peut-être même les fidèles étaient-ils depuis longtemps habitués à s'accommoder, dans quelques cas de suprême nécessité, des exigences de cette législation, sans blesser leur conscience ni faire acte d'idolâtrie.

Ces notions préalables une fois bien établies, je vais développer les phases variées et successives de l'existence légale des cimetières chrétiens, et je m'étendrai en particulier sur les temps apostoliques vu l'importance majeure de la question, et parce que jusqu'ici je n'ai pas traité et expliqué le point foudamental de la légalité primordiale et originaire du Christianisme.

Au commencement, les fidèles possédèrent sa s aucun doute des sépultures de droit privé, tant personnel que de famille, et où ils pouvaient admettre leurs frères dans la foi. C'est ce que j'ai suffisamment expliqué dans le Bulletin d'avril 1864, et dans la *Roma sotterranea*, et je ne m'amuserai point à revenir sur un article aussi nettement établi. Il est certain que ces origines des cimetières chrétiens furent des plus paisibles, et les monuments contemporains de cet âge primitif doivent porter l'empreinte d'une sécurité absolue, et, pour ainsi dire, du manque de la plus légère défiance. Les étroites limites des sépultures primitives leur conservaient en effet un caractère d'établissements privés et rigoureusement conformes aux lois et aux coutumes romaines. Mais une remarque encore plus importante, c'est qu'à la légalité inhérente aux tombeaux on put en ajouter une autre pendant presque tout le Ier siècle de l'ère chrétienne, je veux dire, celle de la religion même que prêchèrent les apôtres. On le sait, le judaïsme fut expressément reconnu et protégé par les lois romaines, sous César et sous Auguste : or, par judaïsme on entendait non-seulement les coutumes purement nationales des Hébreux, mais encore leurs croyances religieuses, la religion Mosaïque (2). Tibère suspendit l'effet de ces lois protectrices et persécuta les Juifs à Rome; mais cela ne dura guère (3), Sous Caligula ils furent tracassés illégalement. Claude promulgua un édit contre les Juifs, mais pareillement pour peu de temps; et lorsque, sous Néron, l'apôtre Paul vint à Rome, il y trouva des Juifs en grand nombre et paisibles observateurs de leur religion (4). Nous avons vu qu'à Pompéi même,

(1) V. Gotofred, *l. c.*

(2) V. Fl. Joseph. *Antiq.* XIV, 10, 8; XVI, 6; XVIII, 11, 1; Philo., *in Flaccum*, et *Legat. ad Caj ..n*, éd. Mangey, t. II. p. 524, 568; Hieron, *Ep. ad Galat.* III, 16; Dion, *Hist.* XXXVII, 16, 17. Letronne, *Inscrip. d'Égypte*, t. II, p. 253, fait observer que les anciens auteurs grecs et latins ont toujours donné au mot Ἰουδαῖος et *Judaeus* une signification religieuse et non nationale. Cela est vrai, en ce sens que ce mot désigne toujours à la fois et la nation et la religion nationale.

(3) Philon, *l. c.*, p. 569.

(4) *Act.* XXVIII, 17-31; cf. *ad* Rom. XVI, 3.

vers cette époque, existait une synagogue, celle des *Libertini* (1). Je me félicite de pouvoir invoquer à l'appui de ce fait l'autorité de l'illustre Marini qui formula touchant les Libertini et les Pompéi le même jugement que celui contenu dans mon Bulletin : je m'en suis récemment aperçu (2). Claude, en effet, voulut expulser les Juifs de Rome, parce qu'ils la troublaient *à l'instigation de Chrestus*, c'est-à-dire, à l'occasion de la foi au Christ qu'on leur prêchait alors (3); mais il n'exécuta point avec rigueur ce décret, qui peu à peu fut aboli dans la pratique. Et dans le reste de l'Empire, on laissa subsister le bienfait de l'édit qu'il avait auparavant signifié à toutes les colonies, à tous les municipes d'Italie, à toutes les provinces, et même à tous les rois alliés de l'empire, pour confirmer les priviléges accordés aux Juifs, et nommément la liberté de leur culte (4) Cet édit remonte à l'an 42 : et de cette même année date une inscription grecque gravée *sous le règne de Mithridate ami des Romains*, roi du Bosphore, dédiée *au Dieu très-haut, tout-puissant, béni*, dans une *proseuca*, c'est-à-dire, dans une synagogue juive (5). Eh bien ! à cette époque, les chrétiens, devant la loi romaine, n'étaient ni d'une condition différente, ni distingués des Hébreux (6); et ce n'est point par erreur, ou par confusion, comme beaucoup de modernes l'écrivent et affirment que les anciens les mirent au nombre des prosélytes du judaïsme, ce fut conformément à la nature réelle des droits accordés aux diverses religions dans l'empire romain. Pour ce qui concerne les apôtres et leurs dicisples juifs d'origine, il est évident, que lorsqu'ils prêchaient le Dieu de Moïse et des prophètes, et qu'ils discutaient au milieu des synagogues pour persuader aux Juifs, que le Christ annoncé et promis était Jésus fils de Dieu, tout cela, devant la loi romaine n'était qu'une querelle dogmatique et une secte de plus formée au sein du judaïsme. Les Actes des apôtres montrent clairement que cela fut apprécié ainsi. Lorsque Claude avait expulsé de Rome sans distinguer ni chrétiens, ni antichrétiens, les Hébreux (7), qui troublaient l'ordre *impul-*

(1) V. Bulletin, 1864, p. 70, 92, 93.

(2) V. Marini, *Atti degli Arvali*, p. 472.

(3) Sueton. *in Claudio*, § 23.

(4) V. Dio., *Hist.* lib. LX, 6. Il est vrai que Dion, semble dans le passage cité, rapporter un édit de Claude remontant à l'an de Rome 794, et, par conséquent, fort antérieur à celui qui ordonne l'expulsion des Juifs indiquée par Suétone et par saint Luc (*Act.*, XVIII, 2). Et c'est ce que pensent beaucoup d'historiens modernes et plusieurs commentateurs de Suétone. Mais je crois avec les commentateurs de Dion (V. ed. Reimari, t. II, p. 944) que lui, Suétone et saint Luc racontent un seul et même fait. Toute difficulté chronologique s'évanouira quand on remarquera que Dion, au passage cité, traite de Claude, en général, de ses mœurs, de ses lois, et non des décrets seulement de l'année 794.

(5) V. Fl. Josèphe, *Antiq. Jud.*, lib. XIX, 5, 2.

(6) Stéphani, *Pazerga archeologica* dans le Bulletin de l'Académie de Saint-Pétersbourg.

(7) Selden., *de Synedriis*, lib. I, cap. 8, ed. Amstelod. 1679, p. 129.

sore Chresto, Gallien proconsul d'Achaïe, les chassa de son tribunal à Corinthe, parce qu'ils se mutinaient contre l'apôtre Paul. Puisque ce sont, dit-il, des disputes sur la doctrine, les noms, ou les lois des Juifs, videz-les entre vous, mais moi je ne veux pas m'en mêler (1). Et bientôt après, le tribun Claudius Lysias écrivit à Félix, procureur de Judée, que Paul était accusé par ses compatriotes au sujet *de certaines questions qui intéressaient leur loi, mais non pour des délits passibles de quelque peine* (2). Et Festus, successeur de Félix, déclara au roi Agrippa que les Juifs soulevaient contre Paul *certaines questions relatives à leur superstition et à un certain Jésus qui était mort, et que Paul prétendait vivant* (3). Enfin, le roi Agrippa, tout en disant que Paul l'avait presque décidé à se faire chrétien, jugea, d'accord avec Festus, qu'il n'y avait en cela aucun mal (4). Ainsi donc, la qualité avouée de chrétien fut reconnue par le magistrat romain en Judée comme ne méritant aucune censure légale ; et l'on en décida de même à Rome, où Paul, sous les yeux de ses gardes, prêcha l'évangile *en toute sécurité et sans aucune prohibition* (5).

Cette légalité du christianisme n'existait pas seulement pour les Juifs. On connaît assez les prosélytes et les gens *craignant Dieu* (οἱ σεβόμενοι ou φοβούμενοι τόν θεόν), qui avaient abjuré l'idolâtrie pour le culte du vrai Dieu, que prêchaient Moïse et les prophètes. Bien que nous ignorions la teneur exacte des lois romaines relatives à ces convertis, cependant les faits nous aprennent que les Juifs avaient la liberté de faire des prosélytes, et les gentils, celle d'échanger leur idolâtrie nationale contre le monothéisme judaïque. Il me suffira de citer seulement Tacite, qui en parle avec un mépris égal à son ignorance des lois de Moïse : *pessimus quisque spretis religionibus patriis, tributa et stipes illuc gerebant, unde auctae Judaeorum res* (6). Le nombre de ces prosélytes faits parmi les Romains eux-mêmes fut considérable, et poussa enfin Tibère à persécuter la religion juive (7). Une chose digne d'être notée et rappelée, c'est qu'au moment où Tibère prit ce parti, le père de Sénèque, préfet d'Égypte, défendit à son fils de continuer à ne plus manger la chair des animaux, dans la crainte que cette abstinence ne le fît soupçonner d'adhérer aux superstitions alors persécutées, et dont une des marques était *quorumdum animalium abstinentia;* allusion évidente aux pratiques juives (8). Ce soupçon de prosélytisme

(1) *Act.* XVIII, 15. — (2) *L. c.* XXIII, 29. — (3) *L. c.* XXV, 9. — (4) *L. c.* XXVI, 28-32.

(5) *L. c.* XXVIII, 31. Voyez sur cette liberté, dont jouirent les premiers propagateurs de l'Évangile, M. le comte de Champagny, *Rome et la Judée*, 1re éd., p. 31 : la question y est parfaitement traitée.

(6) Tacit., *Hist.* V, 5.

(7) Tacit., *Annal.* II, 85. Fl. Joseph., *Antiq.* XVIII, 3, 5 ; Suéton., *in Tiberio*, § 36. Cf. Dion, *Hist.* XXXVII, 17.

(8) Sénèque fréquentait à Alexandrie l'école de Sozion, philosophe pythagoricien, et la discipline de cette philosophie lui imposa l'abstinence de la chair animale. Il le dit dans son Épître 108e, et puis il ajoute : *In Tiberii Caesaris principatu juventae*

judaïque s'étendait donc alors à toutes les classes de la société, même aux plus nobles, même aux familles des premiers dignitaires de l'Empire. Tibère, cependant, renonça à cette persécution, et les païens recouvrèrent le droit d'abandonner impunément l'idolâtrie pour embrasser le culte du vrai et unique Dieu. Par conséquent, au temps des apôtres, il fut licite à chacun d'accepter la foi évangélique et de la professer devant la loi, non comme une religion défendue, mais comme une secte judaïque.

On pourrait croire, toutefois, que cette liberté fut gênée par une obligation dont les apôtres ne voulurent jamais faire une loi aux nouveaux chrétiens, c'est-à-dire par l'observance des rites du mosaïsme. Un passage connu de Suétone, dans la *Vie de Domitien*, nous apprend que les prosélytes étaient tenus de faire par-devant un magistrat la (*profession*) déclaration formelle de vouloir vivre à la juive. *Præter cæteros judaicus fiscus acerbissime actus est; ad quem deferebantur qui vel IMPROFESSI judaicam viverent vitam, vel dissimulata origine, imposita genti tributa non pependissent* (1). Mais il est facile d'écarter cette difficulté. Les prosélytes se divisaient en deux classes : ceux qui méritaient réellement ce titre et qui se nommaient prosélytes de justice, et les *gens craignant Dieu*, appelés aussi prosélytes de la porte. Les premiers se conformaient au mosaïsme avec toutes ses observances légales, et ils acquéraient chez les Juifs les droits de citoyens; les seconds renonçaient seulement à l'idolâtrie et aux violations graves de la loi naturelle, et ils s'abstenaient de manger du *sang et des animaux étouffés* (2). Telles furent à peu près les conditions que les apôtres, dans le concile de Jérusalem, imposèrent aux gentils devenus chrétiens. La loi romaine les traitait donc comme les prosélytes de la seconde classe, les *gens craignant Dieu*, nommés encore tout simplement οἱ σεβόμενοι, *les religieux* (3); et les Actes des apôtres nous les montrent aussi très-nombreux et exempts de toute persécution (4). Parmi eux figurait le centurion Corneille avec toute sa famille, et ce furent les prémices des incirconcis baptisés au nom du Christ. Quant à la déclaration que l'on devait faire par-devant un magistrat, de vouloir *vivere vitam judaicam*, c'était une formalité que les chrétiens pouvaient remplir toutes les fois qu'il le fallait. Mais le récit de Suétone prouve qu'avant Domitien elle n'était pas rigoureusement observée : et Nerva, rétablissant l'indulgence des premiers temps, alla même jusqu'à s'en vanter sur ses médailles : FISCI

tempus inciderat, alienaque tum sacra movebantur; sed inter argumenta superstitionis ponebatur quorumdam animalium abstinentia. Patre itaque meo rogante, qui calumniam timebat, non philosophiam oderat, ad pristinam consuetudinem redii, nec difficulter mihi, ut inciperem melius coenare, persuasit.

(1) Suéton. in Domitiano, §, XII.

(2) V. Buxtorf, *Lexic. Talmud.*, p. 497; Lightfoot, *Hor. Hebr.*, ad. Matth. XXIII, 15. — (3) *Act.* XIII, 43; XVII, 4, 17

(4) Quelques auteurs, je le sais, doutent qu'il faille discerner ces *gens craignant Dieu*, des prosélytes de justice, c'est-à-dire, des circoncis; mais je me conforme à l'opinion générale qui me paraît bien fondée.

IVDAICI CALVMNIA SVBLATA (1). Après tout, cette déclaration était exigée par une loi de nature fiscale, et qui date probablement de l'empereur Vespasien, car il imposa aux Juifs le tribut des deux drachmes payables par tête, *capitulare* (2).

Les deux classes de prosélytes que j'ai indiquées plus haut se trouvent peut-être citées sur les inscriptions antiques. Un prosélyte est nommé dans les épitaphes du cimetière juif découvert le long de l'Appia, à la vigna Randanini : et son admission même dans ce cimetière me fait croire qu'ici on doit interpréter ce mot selon toute rigueur et *justice*. Mais sans nul doute c'était une *prosélyte de justice* cette Véturia Paula ou Paulina de qui l'épitaphe bien connue certifie qu'ayant vécu quatre-vingt-six ans, elle fut PROSELYTA AN^nis XVI NOMINE SARA MATER SYNAGOGARVM CAMPI ET BOLVMNI (3). L'inscription suivante, de Pola en Istrie, désigne peut-être au contraire des prosélytes de la deuxième classe : AVR. SOTER ET AVR. STEPHANVS AVR. SOTERIAE MATRI PIENTISS. RELIGIONI IVDAICAE METVENTI (4). Or, ici l'on s'est demandé si le *metuens religioni judaicæ* n'indiquait pas plutôt le christianisme que le culte purement juif (5). Et la question sera justifiée dans le cas où le monument remontera à cette époque primitive où, comme je l'ai fait voir, la profession de chrétien équivalait devant la loi romaine à la qualité de prosélyte, ou d'homme vivant *dans la crainte de Dieu* selon la doctrine (mais non selon toutes les observations légales), *de la religion juive*.

Ce long préambule facilitera beaucoup l'interprétation de la formule que j'ai plusieurs fois promis d'expliquer, AD RELIGIONEM PERTINENTES MEAM, et qui détermine la condition qu'un fondateur de monument sépulcral imposait à ses affranchis et à ses descendants pour y être ensevelis (6). Cette formule est très-neuve dans l'épigraphie païenne, et cependant l'immense quantité et variété d'épitaphes antiques parvenues jusqu'à nous ont fait pleinement connaître les droits des tombeaux chez les Romains. On ne découvre dans les monuments funéraires profanes aucune trace de l'idée d'admission ou d'exclusion fondée sur une communion religieuse : il y a plus, cette idée jure avec la nature du polythéisme antique, car loin de reconnaître une religion vraie qui doit exclure toutes les autres comme fausses et impies, il admettait *les religions* des peuples, des villes, des familles. Peut-être aucun païen n'a-t-il jamais dit *religio mea* dans le sens absolu que présente cette formule, *religio*, c'était le culte et la crainte de la Divinité : si bien que *religio mea, tua, sua, vestra, nostra*, exprimait plu-

(1) V. Eckhel, *Doctr. numism.*, t. VI, p. 404.

(2) Fl. Joseph., *Bell. Judaic.* VII, 6, 6; cf. Oderici, *Diss.*, p. 33; Martorelli, *De rheca calam.*, p. 432.

(3) V. Orelli, n. 2522 : les manuscrits offrent plusieurs variantes de cette épitaphe imprimée. — (4) Orelli, n. 2523.

(5) V. Cannegieser, *de mutata Roman. nominum ratione*, p. 29.

(6) V. le Bulletin de juillet 1865, p. 34.

tôt la piété religieuse en général, que l'adoption et la profession constante d'une forme spéciale de culte et de foi. Aussi en définissant ce qui était *sacré*, Aelius Gallus écrivit : *Quod privati suæ religionis causa Deo dedicent, id pontifices romani non existimare sacrum* (1); et je pourrais multiplier ces citations à l'infini. Ne croyez point d'ailleurs que *religio mea* puisse signifier une confrérie d'initiés à certains mystères, *un thiase* (2), un collége d'adorateurs de telle ou telle divinité. Les inscriptions nous ont fait connaître les *religieux* de la Grande-Mère (3); mais jusqu'à présent, rien ne prouve qu'un collége quelconque ait eu le titre de *religio*; et pour être inscrit ou initié à n'importe quelle confrérie de ce genre, on n'était pas exclu des autres *religions* au point de ne pouvoir appeler *religio mea* que celle à laquelle on était agrégé. Enfin, ces sociétés n'avaient rien de commun avec les sépultures de famille, ni rien de contraire à ces sépultures et à leur droit naturel. Il faut invoquer la religion juive ou chrétienne pour trouver le motif d'une exclusion interdisant le mausolée de la famille à quelques-uns de ses membres. Les Hébreux, ainsi que les chrétiens, vivants ou morts, avaient horreur d'être en communion religieuse avec les profanes et les infidèles. Cette clause stipulant que les affranchis et les descendants fussent admis dans le tombeau, pourvu qu'ils fussent *pertinentes ad religionem* du fondateur démontre clairement qu'il devait être ou juif ou chrétien. S'il fut juif, la solennité de cette restriction ne saurait exciter aucune surprise. Les juifs et ceux qui professaient le judaïsme étaient aussi libres de pratiquer pendant leur vie leur religion légalement reconnue et de nommer sur l'épitaphe sans aucune dissimulation la *religio judaica*, qu'ils étaient libres aussi légalement de la citer dans leur testament, ou dans tout autre acte solennel, pour en imposer les lois à leur tombeau. Mais les chrétiens n'eurent la même liberté qu'autant que dans l'empire romain ils furent considérés comme des prosélytes du judaïsme et qu'ils en partagèrent les priviléges. Examinons donc pendant combien de temps ils maintinrent cette position favorable, et comment ils en furent privés.

Les anciens Pères accusent les Juifs d'être les premiers instigateurs de toute persécution contre l'Église. Le point de vue où nous nous sommes placé en traitant de la légalité primitive du christianisme, nous permettra de saisir très-nettement ce détail important de l'histoire chrétienne. Je résumerai brièvement des récits et des témoignages bien connus, sans les citer *in extenso*, mais en les indiquant selon les besoins de mon exposé. Plusieurs fois déjà, j'ai rappelé les soulèvements des Hébreux contre les chrétiens, et leur recours aux tribunaux romains contre la nouvelle secte.

(1) Ap. Festum, *De signif. verb.*, ed. Mueller, p. 321.

(2) Pour les sociétés religieuses de la Grèce, désignées par le nom propre de *Thiases*, voyez les importantes doctrines dont M. Wescher a commencé l'exposition dans les *Archives des missions scientifiques*, t. I, p. 430 sqq. et dans la *Revue archéologique*, décembre 1864, juin et septembre 1865.

(3) V. Orelli, *Inscript.* n. 2338 et 2339. Henzen. *Suppl.* n. 6034, 6035.

Dans le commencement ils n'en obtinrent rien. Mais leurs *continuels soulèvements* excités par Chrestus (et il faudrait être aveugle pour ne point voir ce que démontre la concordance des dates, du nom et de toute l'histoire juive, chrétienne et romaine, c'est-à-dire qu'il s'agit ici du Christ), obligèrent l'empereur Claude à sauvegarder la paix publique, et il résolut de les chasser tous de Rome. Les séditieux eurent donc le dessous, et si les fidèles éprouvèrent quelques vexations sous Claude, ce fut moins comme chrétiens que comme Juifs. Déboutés par les tribunaux, les Hébreux en appelèrent à la populace, et, par des calomnies de tout genre, ils lui persuadèrent que c'était une superstition nouvellement née, et des plus pernicieuses; qu'il ne s'agissait pas d'une secte religieuse mais d'une déclaration d'athéisme (1); qu'ils protestaient contre elle afin qu'elle ne grandît pas impunément sous la tutelle des lois romaines favorables au judaïsme. Or, la propagande chrétienne, beaucoup plus efficace parmi les gentils que parmi les Juifs, et la nouvelle Église composée plutôt des premiers que des seconds, justifiaient les soupçons, les accusations, les vaines terreurs semées dans la foule crédule; l'existence légale-judaïque de la naissante Église que la synagogue, sa mère, répudiait et vouait à l'exécration publique, ne pouvait donc pas durer longtemps. Il fallait, ou que la société romaine reconnût le christianisme comme religion permise à l'égal du culte juif, ou bien qu'elle la proscrivît. Néron, placé dans une position difficile par le criminel incendie de Rome, qu'il avait ordonné, tira profit de la situation fausse des chrétiens et de l'épouvante insensée du peuple; il leur imputa son forfait et ordonna de les en punir. On a beaucoup discuté pour savoir si cette persécution fut générale dans tout l'empire, ou localisée dans Rome. Les historiens, cependant, nous ont exactement renseignés, et leur narration s'accorde si bien avec la nature du procès intenté aux chrétiens, d'après ce que j'ai démontré, qu'on ne saurait lui opposer des raisons solides. Au premier moment, Néron exerça ses fureurs à Rome, sous le prétexte de l'incendie. Mais lorsque, pendant le procès, les chrétiens furent convaincus d'être, non pas des incendiaires, mais de *fanatiques ennemis du genre humain, non tam crimine incendii*, dit Tacite, *quam odio generis humani convicti sunt;* lorsque les calomnies répandues par les Hébreux contre l'Église reçurent la sanction des juges, il s'ensuivit, comme conséquence inévitable, que la profession même de chrétien dût être proscrite dans tout l'empire. Ces deux effets de la persécution néronienne, qui dérivaient l'un de l'autre inexorablement, furent signalés par les historiens païens, sans y mettre la précision nécessaire, car ils n'ont pas trop daigné s'occuper de nos intérêts. Les historiens chrétiens, au contraire, racontent le procès en question avec une exactitude de légistes, et leur récit porte en lui-même et en sa légalité le cachet de la vérité. *Hoc initio*, dit Sulpice-Sévère, en parlant de l'incendie, *in christianos sæviri coeptum : post etiam datis legibus religio vetabatur, palamque edictis*

(1) V Mamachi, *Orig. chrét.*, t. I, lib. II, cap. V, § III.

propositis, christianum esse non licebat (1). Et c'est à la proscription des chrétiens, même hors de Rome, sous Néron, que fait allusion l'injure barbouillée contre eux sur les murs de Pompei, et que j'ai commentée dans le *Bulletin* (2).

Maintenant, est-ce que l'existence légale de la religion chrétienne fut définitivement supprimée par les édits de Néron? Est-ce que ces édits firent dès lors partie intégrante du droit public romain? Il est certain que Néron étant mort et sa mémoire maudite, les chrétiens jouirent d'une paix absolue pendant près de trente ans. Et lorsque Domitien renouvela contre eux la persécution, celle-ci fut liée à des vexations dirigées au nom du *fisc juif*, contre les Hébreux d'origine et contre les prosélytes *viventes vitam judaicam* (3). Ces termes de l'arrêt autorisent à penser que les édits de Néron avaient été cassés lorsqu'on le déclara ennemi public, et que les chrétiens avaient, soit de plein droit, soit de fait, reconquis leur position antérieure. Car Domitien. distingua les prosélytes purement juifs de ceux qui, vivant à la Juive, professaient l'athéisme, c'est-à-dire des chrétiens : aux premiers, il réclama sévèrement le tribut ; aux seconds, il infligea la mort ou l'exil. Cette distinction m'est fournie par l'examen attentif et la comparaison des termes qu'emploient Suétone et Dion dans les passages précités. Ce que je vais dire de Nerva viendra à l'appui de ma thèse. En succédant à Domitien, *il défendit qu'on accusât personne d'impiété ou de coutumes judaïques* (4) ; et en rapprochant ces mots des phrases analogues dans l'histoire de Domitien, nous reconnaîtrons que l'accusation *d'impiété* concernait les chrétiens, et celle de *coutumes judaïques* les prosélytes non chrétiens : la première était criminelle, la seconde purement fiscale. Aussi est-ce à cette dernière que s'applique l'exergue de la médaille : FISCI IVDAICI CALVMNIA SVBLATA. Par là, Nerva rendit la paix aux fidèles ; et *rescissis actis tyranni non tantum in statum pristinum Ecclesia restituta est, sed etiam multo clarius ac floridius enituit*, dit l'auteur du livre *de mortibus persecutorum*, chap. III. Seulement, cet auteur, comme tout le monde l'a bien remarqué, peint les choses sous des couleurs trop riantes. J'admets volontiers qu'au temps de Nerva les chrétiens se soient crus revenus, *in statum pristinum*, mais en réalité cela n'était point.

Nerva défendit d'accuser qui que ce fût d'*impiété* ; mais il demeurait

(1) Sulpic. Sev. *Hist. sacr.* II, 41 ; cf. Oros *Hist.*, VII, 6.

(2) V. Bull. 1864, p: 71 et sqq. 93.

(3) V. ci-dessus p. 231, les paroles de Suétone. Dion (LXVII, 13) atteste que Flavius Clément et Flavia Domitilla furent condamnés pour crime d'*athéisme*, et avec eux beaucoup d'autres accusés qui s'étaient rangés aux coutumes juives. Voyez le texte grec dans le Bulletin de mars, p. 19.

(4) Dion, *Hist.* LXVIII, 1. Dans l'édition de Reimar (t. II, p. 1118), le commentateur traduit le mot *impiété* par crime de lèse-majesté. L'histoire ecclésiastique, le contexte de Dion et un rapprochement avec son liv. LXVII, 13, prouvent surabondamment que ce terme indique ici tout autant l'accusation de lèse-majesté que celle de christianisme.

comme *res judicata* qu'autre chose étaient les *impies* chrétiens, autre chose les prosélytes du judaïsme. Or, après Nerva, on renouvela les accusations de ce genre contre les chrétiens, sans aucun mélange de poursuites fiscales, ou particulières aux Hébreux et à leurs prosélytes. C'est là-dessus que Pline consulta l'empereur Trajan, l'informant que les adeptes de la nouvelle superstition adoraient le Christ comme leur Dieu (1), et Trajan fit sa célèbre réponse : *conquirendi non sunt, si deferantur et arguantur puniendi sunt.* Ainsi fut sanctionnée solennellement la légalité des accusations et des persécutions dirigées contre les chrétiens. Il n'eurent plus d'autre chance de salut que le frein mis à leurs délateurs par des princes tolérants ou bienveillants. Hors cela, jamais la loi romaine ne vit plus de rapports entre les juifs et les chrétiens. La religion des premiers continua, sauf quelques époques de guerre et de repression, à être privilégiée et protégée; celle des seconds à être persécutée ou tolérée mais de telle sorte, que même sous les princes bien disposés pour elle, le rescrit de Trajan frappait quiconque acceptait en justice le titre de chrétien. Les jurisconsultes et les érudits modernes ont soupçonné la loi que porta Septime-Sévère en faveur de ceux qui *judaicam superstitionem sequuntur* (2), de concerner peut-être les chrétiens; ils n'ont pas songé à distinguer le premier âge, et les débuts du christianisme de son état aux époques suivantes. Mais les magistrats païens savaient fort bien distinguer les juifs des chrétiens, c'est-à-dire, protéger les uns et condamner les autres. Nous en trouvons un nouvel exemple dans le livre des *philosophumena*, où l'on raconte comment, sous le règne de Commode, les juifs traînèrent devant le tribunal de Fuscien, préfet de Rome, le chrétien Callixte, qui s'était rendu à leur synagogue pour réclamer, à ce qu'on croit, ses avances d'argent. Et ils dirent au préfet : « Les Romains nous ont permis de lire publiquement « dans nos réunions les lois nationales; et cet homme nous vient troubler, « et il empêche l'usage de nos droits en se targuant d'être chrétien. » Le préfet ordonna de flageller Callixte et le condamna aux mines (3). Cela m'empêche donc d'admettre comme vrai un point sur lequel tous les érudits tombent trop facilement d'accord, savoir que Spartien, dans la vie de Caracalla ait dit *judaicam religionem* pour désigner le christianisme (4); car, il distingua expressément les juifs des chrétiens dans sa vie de Septime-Sévère, chap. XVII. Enfin, la différence établie entre les juifs et les chrétiens, sous le prince qui favorisa ces derniers plus qu'aucun autre, (je veux dire Alexandre-Sévère), est très-bien exprimée par ces mots de Lampride : (*Alexander*) *Judaeis privilegia reservavit, Christianos esse passus est* (5).

(1) V. ci-dessus le Bulletin de juillet, p. 55.

(2) *Dig.*, l. 2, 3, § 3. V. Alciati, *Disp.* lib. III, 8; Ant. August. *ad Modestinum*, p. 321; Baluze, *ad Lactant. De morte persec.*, cap. III.

(3) Philosophum. IX, 11.

(4) Spartian, *in Caracalla*, c. 1.

(5) Lamprid. *in Alex. Sever.*, cap. 22.

Je termine ici cet exposé, trop long pour la dissertation que j'ai promise, mais trop court pour l'importance du sujet, et je vais en deux mots en appliquer la doctrine à la formule : AD RELIGIONEM PERTINENTES MEAM. Cette formule à Rome, fut légalement juste et efficace pour un tombeau juif, presque en tout temps. Mais pour une tombe chrétienne, elle n'eut son plein effet qu'avant la persécution de Néron; on put probablement s'en servir aussi, depuis la mort de Néron jusqu'à la persécution de Domitien, et, peut être après ce dernier sous Néron et au début du règne de Trajan. Passé les premières années du IIe siècle, quand le rescrit de Trajan à Pline, décida nettement que la religion chrétienne était illicite, une clause aussi claire et positive dans les actes légaux relatifs aux cimetières des fidèles devint impossible; et l'on dut alors recourir aux formules et aux précautions, que j'ai expliquées à propos du testament découvert dans les archives de Bâle. Que si l'on me demande mon opinion touchant l'épitaphe nommément de la villa Patrizi, et si je l'attribue à une sépulture chrétienne ou juive, je répondrai qu'il n'est point aisé de trancher la question. Il me semble néanmoins que c'est une épitaphe chrétienne. Elle n'offre aucune trace des formules épigraphiques particulières aux inscriptions juives, tandis que les épitaphes chrétiennes gardent d'autant plus de tournures d'un style, je ne dirai point païen mais classique, qu'elles sont plus anciennes. Les pierres trouvées à l'endroit où était celle-ci, semblaient avoir été apportées là des tombes voisines, et là encore existait le cimetière de Saint-Nicomède, *in horto Justi*, attribué précisément au temps de Domitien. Il est vrai que les juifs possédèrent une *proseuca* près de l'Agger (1), et si c'est le célèbre Agger de l'Esquilin, cela doit nous faire chercher des monuments juifs le long des voies contiguës, Tiburtine et Nomentane. Mais jusqu'à présent, nous n'en connaissons pas le plus léger indice. Finalement, bien que la paléographie et le style de l'inscription puissent mieux convenir à la seconde moitié du IIe siècle qu'à son commencement, ils pourraient cependant être dignes de l'âge des Flaviens, de Nerva et de Trajan. Au reste, tout le monde le comprendra, ce n'est pas ici que je dois faire l'examen critique des signes paléographiques et grammaticaux, dont le secours conduit difficilement à déterminer plutôt un demi-siècle qu'un autre. Ce que j'ai dit suffit pour illustrer la nouvelle formule, en tant qu'elle se rattache au commencement de l'existence légale des sépultures chrétiennes, et c'est la thèse que je voulais soutenir.

Jusqu'ici, je n'ai guère tracé que les principales lignes d'un grand tableau d'histoire, représentant l'état primitif du culte chrétien dans ses rapports avec la législation romaine, et j'ai montré, quand et comment, de légal ou de légalement toléré, il devint illégal et légalement persécuté. Appliquons ces notions directement aux sépultures chrétiennes, et voyons quelle vive lumière le sujet que nous traitons emprunte aux récentes découvertes du cimetière de Domitille. La liberté et la confiance

(1) Orelli, n. 2525.

(ainsi parle saint Luc dans les Actes) avec lesquelles saint Paul prêchait à Rome durent augmenter la confiance et la sécurité qu'inspiraient aux fondateurs des premiers cimetières le droit de propriété et l'inviolable religion des tombeaux.

Aussi, lorsque dans la *Roma sotterranea*, je rangeai parmi les caractères des cimetières de l'âge apostolique les cryptes plutôt construites que creusées dans le tuf, la noblesse de leur décoration, la facilité sans défiance de leur entrée, bien que mes assertions pussent paraître nouvelles, je ne craignais pas qu'on les refutât comme contraires à l'histoire. Mais je n'aurais jamais osé espérer de les voir confirmées par un monument aussi inattendu que le vestibule du cimetière de Domitille. Jusqu'à présent, nous connaissions ce qu'on nomme les catacombes romaines pour des lieux entièrement souterrains et plus ou moins ténébreux ; je croyais donc risquer une nouveauté hardie en affirmant que les plus anciens escaliers de ces hypogées avaient dû être spacieux, décorés, et munis d'une entrée au rez-de-chaussée évidente et non dissimulée. Le cimetière des prosélytes appartenant à la gens Flavia Augusta, nous offre un exemple de publicité qui dépasse toute attente. Là, comme je l'ai montré dans le Bulletin de mai, et comme le fait voir la gravure ci-jointe (1), l'entrée de l'hypogée est pratiquée sans escalier dans le flanc de la colline; elle a une porte et une façade très-apparentes, et sur la voie publique, avec une petite pièce ou vestibule qui, faisant saillie au dehors, dépasse même l'alignement des sépultures païennes creusées dans le tuf le long de la Via Flaminia. Enfin, une grande inscription publique et monumentale, ornée d'un cadre en terre cuite sculptée, s'étalait au-dessus de la porte. Aucun tombeau sur l'Appia ou sur la Latina ne présente des conditions plus grandes de publicité, et ne révèle une sécurité plus profonde. Je n'ai pas ici besoin d'essayer de prouver l'antiquité de cette entrée et du vestibule. On peut voir ce que j'en ai dit dans les Bulletins de mai et de juin, et j'en reparlerai lorsqu'il le faudra dans la *Roma sotterranea*, où seront figurés à une échelle convenable les dessins de l'architecture et des ornements de l'édifice. Mon sujet exige cependant que je contrôle la date d'une entrée si évidente et si noble, donnant accès à une tombe chrétienne, en appliquant les règles historiques ci-dessus formulées. Le monument appartient sans aucun doute à l'un des centres primitifs du cimetière de Flavia Domitille, nièce de Vespasien, où Pétronille, *la fille de saint Pierre* (2), fut également ensevelie avec pompe. Il remonte donc au temps à peu près des Flaviens Augustes, et répond bien à la période des trente années paisibles qui s'écoulèrent depuis la mort de Néron, jusqu'aux derniers jours de Domitien ; il prouve que réellement, pendant cette période, les chrétiens avaient recouvré leurs sécurité et liberté primitives. Mais la parole me manque pour déplorer

(1) Voir pl. VII.

(2) V. le Bullet. de juin, p. 46. Les Apôtres donnaient le titre de *fils* à ceux qu'ils avaient baptisés : voyez *I Corinth.* IV, 15; *Gal.*, IV, 19; *Philem.*, 10; *I Petri*, V, 13.

dignement la perte de l'inscription monumentale, placée sur la façade d'un tombeau qui a tant de prix pour l'histoire chrétienne. En présence d'une pareille lacune, toute conjecture me semble interdite. Il est toutefois très-heureux que l'inscription retrouvée près du cimetière de Saint-Nicomède, cimetière que les actes même de Domitille et de Pétronille, font remonter à peu près au temps des Faviens Augustes, nous ait fourni l'exemple jusqu'ici sans égal d'un monument funéraire dont l'épitaphe même, ordonnait d'en exclure les morts étrangers à la religion de celui qui l'avait construit pour lui et pour les siens. C'est ainsi que dans le cimetière de Domitille l'épitaphe classique de M. Antonius Restitutus nous apprend qu'il a fait l'hypogée SIBI ET SVIS, mais avec cette restriction, FIDENTIBVS IN DOMINO (1), c'est-à-dire, pourvu qu'ils fussent chrétiens. Tout ce qui précède nous permet donc de conclure que, grâce à cette légalité reconnue dont l'édifice extérieur ainsi que l'hypogée avec ses peintures fournissent une preuve si manifeste, il fut même possible d'oser spécifier sur le fronton du monument, par une formule plus ou moins claire, l'exclusion de quiconque n'était point initié à la religion de Flavia Domitilla.

Mais, si cela fut praticable sous Domitien, ou peut-être encore pendant le court règne de Nerva et les premières années de Trajan, je crois qu'après le rescrit de celui-ci à Pline, aucun chrétien n'eut plus pareille audace. Cependant, si les tombeaux de nos pères continuèrent à être religieux et inviolables, les lois de persécution concoururent certainement avec d'autres motifs, à prouver l'opportunité et la sage précaution de développer chaque jour davantage le système des tombeaux souterrains. A Rome, cela eut lieu pendant le IIe siècle. Eh bien, les découvertes annoncées dans mon Bulletin ont mis en lumière un phénomène à nous inconnu dans la sainte nécropole de Rome souterraine, je veux dire les nobles et belles façades de quelques cryptes datant de Trajan, ou d'Hadrien, ou de Marc-Aurèle, construites sous terre dans le cimetière de Prétextat, à l'imitation des monuments funèbres élevés au bord des voies consulaires (2).

La vraie cause d'un fait si inattendu et que je n'ai pas su expliquer en 1863, est aujourd'hui très-claire; le vestibule de Domitille nous l'a révélée. Quand les chrétiens, habitués à construire des chambres ou des pièces d'entrée sépulcrales au grand jour, durent s'enfoncer dans les entrailles de la terre en les creusant, ils gardèrent, durant quelque temps, leur vieille coutume, et même, au fond des souterrains ténébreux, ils élevèrent des monuments semblables à ceux qui se construisaient d'abord à la clarté du soleil.

C'est vers le commencement du IIIe siècle que nos cimetières atteignirent peu à peu cette phase nouvelle et cette condition de leur existence légale, qui les transforma, sinon tous, du moins pour la plupart, en sépultures

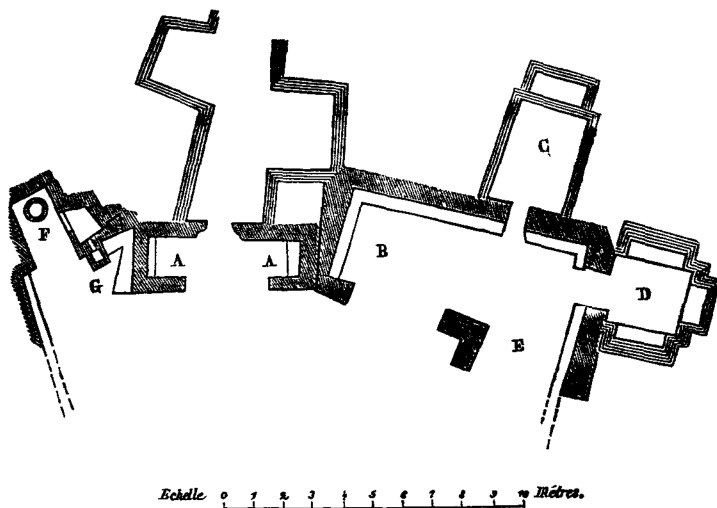
(1) Roma Sott., t. I, p. 109. — (2) V. Bullet. 1863, p. 20, 22, 90.

de nature collective, tandis qu'ils étaient jadis des tombeaux individuels ou de familles. Le droit et le fait d'une modification si importante de la possession ecclésiastique des cimetières, ont été exposés dans le tome Ier de la *Roma sotterranea*, et, dans le *Bulletin*, dans l'article nommément relatif à la *schola sodalium serrensium* (1). Le second volume de l'ouvrage précité fournira d'autres développements de cette question capitale; mais, en attendant, voici, à l'entrée de l'hypogée primitif de Domitille, une démonstration splendide et tout imprévue. Qui aurait cru possible que nous eussions le bonheur de trouver et de voir de nos yeux une magnifique *schola* unie à la porte même du cimetière chrétien, construite au IIIe siècle et renfermant dans son enceinte le vestibule du Ier siècle? Une *schola* pour assemblées et repas, n'ayant plus ces proportions médiocres des chambres destinées au banquet funéraire de famille, qui se voient dans les sépultures privées, mais formant un vaste *triclinium* capable de contenir de nombreux convives; en un mot, une *schola sodalium* pareille à celles des confréries païennes instituées *funerum causa?* Cette nouveauté imprévue, ce monument insigne, nous sont fournis par le cimetière de Domitille. En effet, des deux côtés de la chambre marquée A sur le plan on a découvert les traces d'un édifice qui fut surajouté plus tard au vestibule. Cet édifice n'offre point un beau revêtement en briques comme le premier, mais il est bâti en tuf, et ses parois ainsi que la voûte sont stuquées et ornées de décorations peintes à fresque. Il en reste quelques vestiges dans l'aile B, E, et un échantillon dans la petite pièce, bien conservée, où se trouve le puits F. Peut-être l'examen de cette pièce suffirait-il pour persuader à un archéologue qu'elle est antérieure au temps de la paix constantinienne; mais cette ancienneté démontrée par plusieurs autres signes, devient, même pour des yeux médiocrement exercés, évidente, quant aux peintures qui ornent la chambre sépulcrale D, dépendante de l'aile B, E. Je ne publie pas maintenant ces peintures, et je ne veux pas non plus en faire ici l'analyse détaillée, archéologique et chronologique, car elle appartient à la *Roma sotterranea*. Il me suffit donc d'admettre comme certain (et c'est l'opinion de tous ceux qui ont vu ce monument), que l'édifice est antérieur au IVe siècle; et, pour conclure, j'en décrirai les parties et les détails qui jettent une merveilleuse lumière sur la question que j'ai voulu traiter.

Cet édifice donc n'est pas un tombeau, c'est l'annexe d'un tombeau chrétien. Il enveloppe de deux côtés la porte et le vestibule du cimetière, et si l'on avait poussé les fouilles dans l'aile E, et vis-à-vis, dans l'alignement de la petite pièce F, on pourrait déterminer son périmètre. Or, à en juger par ce qu'on en voit, il a dû être considérable, et former une espèce d'*atrium* qui a sur le plan la figure d'un trapèze. Cet atrium est tellement lié au cimetière et tellement inseparable, que pour le soutenir à l'intérieur de l'antique hypogée, on éleva des contreforts; en outre, sur le côté

(1) V. le Bulletin d'août 1864.

droit de cet atrium, on perça des issues donnant accès à deux chambres sépulcrales C, D, creusées dans le tuf, et les tombes furent cachées sous le pavé.



Aux parois de l'atrium, néanmoins, l'on n'apercevait point de tombes, mais il était bordé suivant toute sa longueur, d'un banc de pierre qui est régulièrement interrompu devant la petite pièce du puits F et devant la chambre funéraire D, l'une et l'autre, sans nul doute, contemporaines de l'édifice; ensuite, il est coupé par la porte de la crypte C, laquelle est en effet d'un travail grossier, et postérieure à la chambre D. Au milieu de la petite pièce F, il y a un puits; sur les parois latérales sont les impostes en travertin destinées à la poulie du seau; et là, à droite, est un réservoir qui alimentait la petite vasque G; près de celle-ci, on a creusé dans le mur une niche où se mettaient les vases et autres ustensiles. Quiconque a lu les anciennes inscriptions relatives aux tombeaux avec tous les édifices composant leurs annexes et dépendances; quiconque a examiné les ruines des monuments païens, et la disposition de quelques salles bâties au-devant ou au-dessus des hypogées juifs de la *vigna* Randanini, n'hésitera pas un instant à reconnaître que l'atrium construit en avant du cimetière de Domitille est une *schola* destinée surtout à servir de triclinium pour les agapes sacrées. Mais j'ignore si les tombeaux creusés sous le pavé datent du IIIe siècle, pendant lequel on a dû bâtir cette *schola* et y célébrer des agapes : peut-être leur sont-ils postérieurs. L'un d'eux m'a fourni une lampe en terre cuite portant le signe de la croix et fabriquée vers le IVe siècle.

Eh bien ! si cela est, peut-on douter qu'au IIIe siècle, les chrétiens aient publiquement et librement joui des privilèges accordés aux sociétés des

pompes funèbres, c'est-à-dire, de s'organiser en corps, de posséder une sépulture commune, et d'y célébrer des repas funéraires et anniversaires? Ce privilége, comme de nouvelles études me le font maintenant croire, avait de lui-même une vertu générale et applicable *ipso jure* à n'importe quelle confrérie présentant les caractères définis par la loi. Aussi, les chrétiens en leur qualité de possesseurs de cimetières communs, ont-ils formé *ipso jure* un collége de ce genre; et pour leur ôter le bénéfice du sénatus-consulte, on devait prouver qu'ils tombaient sous le coup de cette restriction de la loi. : *dummodo hoc prætextu collegium illicitum non coeat.* A la constatation de ce délit équivalait chacun des édits spéciaux de persécution, où l'on interdisait aux chrétiens l'usage de leurs cimetières; et ces édits sont en effet du IIIe siècle, époque où l'histoire et les monuments témoignent que les fidèles possédèrent des tombeaux en qualité de corps constitué. Après la révocation de l'édit, le privilége rentrait en vigueur; et alors les empereurs restituaient aux évêques comme représentants du corps de la chrétienté la libre possession avec l'usage des cimetières.

Cette condition de légalité était donc fort précaire, et ce privilége exposait les chrétiens à être surveillés par les autorités civiles et à subir des alternatives de protection et de persécution pleines d'embarras et de dangers. Aussi ai-je fait observer dans la *Roma sotterranea* (1) que l'art chrétien lui-même et son indépendance durent se ressentir des précautions qu'exigeait et que conseillait un pareil état de choses.

Tout extraordinaire et paradoxale que pût sembler mon opinion, je n'ai pas craint de dire que l'art chrétien dut être, à certains égards, moins entravé pendant les premiers temps que plus tard, moins aux Ier et IIe siècles qu'au IVe. Ainsi, la peinture, qui put exécuter ses œuvres dans les ténèbres des cimetières souterrains, me paraît avoir plus de liberté que la sculpture, incapable de dissimuler le travail de ses ateliers. Et de même, je voyais un degré différent de liberté entre la peinture des chambres sépulcrales souterraines et celles des édifices ouverts aux regards et à l'examen des profanes, des pontifes, des magistrats, souvent aussi dangereux comme protecteurs que comme persécuteurs. Or, voilà que tout cela s'est verifié de point en point dans les édifices et les hypogées du cimetière de Domitille. Là, des peintures fort anciennes et du style le plus classique représentent non-seulement la grande Vigne, symbole solennel de la parabole évangélique, avec d'autres scènes de paraboles analogues qui pouvaient sans péril être montrées aux infidèles, mais encore les scènes bibliques, comme Daniel au milieu des lions, Noé dans l'arche; d'autres, enfin, aujourd'hui effacées : preuves manifestes de religion judaïque et judaïco-chrétienne. De petits génies dansant et une Psyché qui danse également figurent ici avec les paysages, les oiseaux, les fleurs et les encarpes à titre de décoration, tandis que la série des groupes exprimant des sujets symboliques emprunte toute son inspiration aux histoires de la Bible et aux paraboles de l'Évan-

(1) T. I, p. 99 et sqq.; 196 et sqq.

gile. Ce n'est rien de semblable, que dis-je? c'est tout le contraire que je remarque dans l'atrium extérieur construit vers le IIIe siècle et qui demeurait exposé aux yeux et à la surveillance des profanes. Dans la chambrette F, où le stuc est resté intact, je ne vois que des bandelettes et des oiseaux : les débrisde fresques que j'ai pu recueillir dans l'aile B, montrent uniquement des corbeilles de fleurs ou de fruits et quelques traces de grappes de raisins. Mais ces débris ne prouvent rien à cause de leur faible importance, relativement aux larges surfaces de la voûte et des murailles dont les peintures ont disparu. Fort heureusement, néanmoins, nous possédons intacts les fresques des parois de la chambre D, contemporaine de l'atrium, duquel elle dépend ; et ces fresques offrent un modèle et un échantillon du style et du genre de celles qui ornaient le triclinium. Là, point de sujet biblique, point d'allusion manifeste aux paraboles et aux allégories de l'Évangile : partout une décoration qu'on pourrait prendre, à bon droit, pour une œuvre païenne. J'y remarque, cependant, ce choix plein de tact qui distingue les sculptures achetées par les chrétiens dans les ateliers des païens. Il n'y a là aucun sujet de la mythologie proprement idolâtrique, mais seulement des figures innocentes, qui, pour les païens eux-mêmes, ne signifiaient plus rien, ou à peu près, ou qui, faisant allusion aux dogmes de la philosophie platonicienne pouvaient s'adapter à ceux de l'Evangile. Au reste, les encarpes, les fleurs, les oiseaux variés, décorent les parois et les arceaux des trois arcosolium de la pièce précitée, mais à la place des groupes symboliques tirés du cycle de la Bible règnent d'autres compositions qui, dans l'hypogée primitif, et, en général, dans les chambres intérieures des cimetières souterrains, sont isolées et destinées à orner les angles et les arcades. Ici, les génies ailés sont à trois reprises groupés avec la Psyché vêtue d'une longue tunique, occupés ensemble à remplir de fleurs une corbeille. Cette scène innocente et gracieuse n'avait jamais encore été vue dans les centaines de chambres pratiquées au fond des catacombes; elle rappelle toutefois beaucoup le groupe de Psyché et d'Eros qui orne une Vendange sur un sarcophage au Musée de Latran. Si aujourd'hui nous la trouvons peinte dans une chambre où l'on pénètre par le triclinium pour ainsi dire public de la confrérie chrétienne, je ne saurais attribuer au hazard cette nouveauté si bien adaptée à la nature du lieu. Elle s'accorde exactement avec le système que j'ai, par intuition, et avant que les monuments aient frappé mes regards, deviné (*sit venia verbo*) comme constituant la règle et la loi de cette peinture chrétienne que j'appellerai *exotérique*, c'est-à-dire destinée à tomber sous les yeux des profanes, de même que les bas-reliefs des sarcophages et les autres sculptures.

Cette composition offre encore un bel exemple du discernement fin et délicat dont firent preuve les premiers artistes chrétiens ou ceux qui les dirigeaient, en distinguant ce que l'imitation et le choix des types païens leur fournissaient de permis, ou de tolérable ou parfois d'opportun, de ce qui était absolument illicite et intolérable. L'art classique chrétien acquit

ainsi la conscience de ce qui lui convenait quand il possédait sa pleine liberté d'action, et de ce qu'il pouvait accorder aux précautions exigées par les lieux et les temps comme aux habitudes et aux leçons de l'école d'où il émanait. Ces leçons lui facilitèrent au début l'invention d'un cycle de groupes et de types qui symbolisaient l'histoire et les dogmes de la religion prêchée par les apôtres; et puis, peu à peu, elles l'amenèrent à exprimer librement le sentiment chrétien et à fonder l'art chrétien lui-même.

Ces conclusions trop laconiques par lesquelles je suis forcé de terminer ce long article, suffisent à satisfaire la promesse que j'ai faite en juin d'indiquer les voies et les tendances suivies par les premiers peintres de nos catacombes. Mais la question est si importante que je ne crois l'avoir ici ni discutée, ni traitée; c'est la publication consciencieuse des monuments rendus chacun à leur place et à leur époque, suivant une méthode topographique, qui démontrera et fera éclater spontanément le véritable caractère de l'art chrétien primitif.

J. B. DE ROSSI.

NOTE

SUR

UNE INSCRIPTION

DE L'ILE DE THÉRA

PUBLIÉE PAR M. ROSS

ET RELATIVE A UNE SOCIÉTÉ RELIGIEUSE.

Au nombre des inscriptions recueillies dans l'île de Théra par feu M. Ross, et publiées dans le second fascicule de ses *Inscriptiones græcæ ineditæ* (1), se trouve un court fragment qui mérite une attention particulière. Il appartient à la série des monuments épigraphiques qui nous ont été transmis par ces nombreuses sociétés d'*éranistes* et de *thiasotes* dont j'ai essayé, dans une série de précédents articles, de faire revivre l'histoire (2).

Ce fragment est le débris d'un acte émanant d'une communauté (κοινόν), dont le nom n'existe plus sur le marbre et qu'il faut rattacher sans doute au culte de la Mère des dieux anciennement répandu dans l'île (3). Par cet acte, la communauté déclare accepter

(1) *Inscriptiones græcæ ineditæ, collegit L. Ross,* fasc. II, n° 198. Athènes, 1842. — La même inscription a été publiée, d'après Ross, par M. Rhangabé dans ses *Antiquités helléniques*, vol. II, n° 764.

(2) Voir la *Revue archéologique* du 1er décembre 1864, du 1er juin 1865, du 1er septembre 1865.

(3) Voir, au sujet de ce culte, outre les textes que j'ai fait connaître : 1° les in-

une donation faite à des conditions déterminées par deux femmes, Argéa et sa fille Isthmo, dans lesquelles je suis porté à voir deux de ces θιασίτιδες dont les monuments que j'ai récemment publiés nous ont révélé l'existence (1). La somme donnée par ces femmes sera prêtée sur hypothèque sous la surveillance des chefs de la communauté, et l'intérêt produit par ce capital couvrira les frais d'une fête mensuelle qui sera célébrée en mémoire des deux bienfaitrices.

Ces details sont conformes à ceux que j'ai constatés déjà dans d'autres inscriptions (2), et mon dessein n'est pas de m'y arrêter cette fois. Mais je rencontre, dans le dispositif de l'acte, un fait nouveau qu'il importe de signaler.

Les lignes 10-13 du *fac-simile* publié par M. Ross sont figurées ainsi :

ΔΕΔΟΧΘΑΙΑΙ
ΞΑΜΕΝΟΣΤΑΝΕΠΑΓΓΕΛΙΑΝΤΟΜ
ΓΥΡΙΟΝΕΓΔΑΝΕΙΣΑΙΤΟΣΕΠΙΣΚΟ
ΔΙΩΝΑΚΑΙΜΕΛΕΙΠΠΟΝ

Ce que je lis :

Δέδοχθαι · ἀ[ποδε-
ξαμένος τὰν ἐπαγγελίαν τὸ μ[ὲν ἀρ-
γύριον ἐγδανεῖσαι τὸς ἐπισκό[πος
Δίωνα καὶ Μελέϊππον . . . . . .

C'est-à-dire :

« Il a été décrété (par la communauté) que les surintendants (τὸς ἐπισκόπος) Dion et Méléïppe accepteront l'offre (des donatrices), et placeront l'argent..... etc. »

Les mots ἀποδεξαμένος et τὸς ἐπισκόπος, pour ἀποδεξαμένους et τοὺς ἐπισκόπους, appartiennent à l'orthographe archaïque, qui s'est conservée

scriptions du *Corpus* (nos 2448-2476); 2° le travail de Goettling dans le *Bulletin de l'Institut archéologique de Rome* (1841, p. 57); 3° le mémoire de Ross dans les *Annales* de la même collection (vol. XIII); 4° les nos 893 et 1208 dans le second volume des *Antiquités helléniques* de Rhangabé.

(1) Voir ma *Notice sur deux inscriptions de l'île de Théra relatives à une société religieuse* (Revue archéologique, septembre 1865).

(2) Notamment dans mon travail sur les *Inscriptions de l'île de Rhodes relatives à des sociétés religieuses* (Revue archéologique, décembre 1865).

dans les îles doriennes de l'Archipel plus longtemps qu'ailleurs. La forme ἐγδανεῖσαι pour ἐκδανεῖσαι indique la période macédonienne.

L'éditeur de l'inscription, préoccupé de la ressemblance, plus apparente que réelle, qu'il croyait apercevoir entre ce fragment et le document de provenance incertaine connu sous le nom de *testament d'Épictète*, propose de corriger la ligne 12 de la manière suivante :

ἀρ]γύριον ἐγδανεῖσαι τὸς ἐπισ[σ]ό[φος]

La raison qu'il donne, c'est que M. Bœckh a signalé dans le testament d'Épictète (1) un mot ἐπίσσοφος avec le sens de *secrétaire*, mot qui est d'ailleurs d'une grécité douteuse et dont on ne connaît pas d'autre exemple.

Pour admettre cette correction, il faudrait supposer une erreur du lapicide, car le marbre paraît avoir été très-lisible en cet endroit, puisque M. Ross lui-même, copiste très-consciencieux et très-exercé, ne s'est pas cru le droit de modifier le fac-simile dans le sens de sa restitution.

Mais la supposition d'une erreur de la part du lapicide est une ressource extrême dont il ne faut user qu'en cas d'absolue nécessité, et que rien ne justifierait ici, puisqu'elle aurait pour conséquence de remplacer un mot très-grec par un mot qui peut-être ne l'est pas, car la leçon du testament d'Épictète n'est nullement certaine.

En l'absence de tout moyen de vérification directe, je n'hésite pas à repousser la correction proposée, et à lire sans changement aucun τὸς ἐπισκό[πος].

Voici mes raisons.

L'organisation primitive des sociétés d'éranistes, qui devint plus tard aussi celle des thiases, paraît s'être formée sur le modèle de la constitution démocratique d'Athènes. Le κοινὸν des sociétés religieuses était une assemblée délibérante, comme l'ἐκκλησία du Pnyx ou du théâtre de Bacchus. Les fonctions et les dignités dans les associations d'éranistes, aussi bien que dans la démocratie athénienne, se partageaient en deux classes distinctes : les unes étaient conférées par l'élection à main levée (ἀρχαὶ χειροτονηταί), tandis que les autres étaient conférées par le tirage au sort (ἀρχαὶ κληρωταί). Les noms même des fonctions étaient presque tous identiques de part et d'autre. Si l'on

(1) *Corp. Inscr. gr.* nº 2448.

consulte la liste de fonctionnaires que j'ai dressée à l'aide des inscriptions (1), on y trouvera les γραμματεῖς, les ταμίαι, les ἱεροποιοί, les σύνδικοι, qui se rencontrent également dans la hiérarchie des sociétés religieuses et dans l'administration de la république athénienne.

Or nous trouvons chez les Athéniens des magistrats appelés ἐπίσκοποι. Les témoignages des lexicographes et des scholiastes sont d'accord sur ce point. Harpocration, Suidas, le scholiaste d'Aristophane, nous répètent à l'envi que « les magistrats envoyés par les Athéniens dans les villes tributaires étaient appelés ἐπίσκοποι et φύλακες, et répondaient aux harmostes de Sparte (2). » Ce renseignement vient de bonne source, puisqu'il est tiré, suivant Harpocration, de deux discours de l'orateur athénien Antiphon (3). Le poëte de la république, Aristophane, dans sa comédie des Oiseaux, met en scène un de ces ἐπίσκοποι, qu'il représente comme un personnage grave et s'exprimant avec dignité (4).

Sous les rois successeurs d'Alexandre, les usages et la langue d'Athènes s'étendirent à tout le monde hellénique. Il n'est pas étonnant qu'on en retrouve la trace dans les sociétés d'éranistes. Au commencement de l'époque romaine, vers le temps de Sylla, nous rencontrons encore cet *épiscopat* civil. Appien nous apprend que Mithridate plaça le père de Monime, Philopœmen, à la tête de la ville d'Ephèse avec le titre d'ἐπίσκοπος (5).

Du grec hellénique d'Alexandrie, ce mot passa dans la langue officielle du christianisme naissant. Toutefois, il n'eut pas dès l'abord la signification précise et limitée qu'on y attacha plus tard (6). Cer-

(1) Dans ma *Notice sur un fragment de stèle trouvé à Athènes* (Revue archéologique, juin 1865).

(2) Οἱ παρ' Ἀθηναίων εἰς τὰς ἐπηκόους πόλεις ἐπισκέψασθαι τὰ παρ' ἑκάστοις πεμπόμενοι ἐπίσκοποι καὶ φύλακες ἐκαλοῦντο οὓς οἱ Λάκωνες ἁρμοστὰς ἔλεγον. Harpocrat. s. v. Ἐπίσκοπος. Suid. s. v. eod. Schol. in Aristophan. Av. 1032 (c'est le scholiaste de l'édition Aldine. Venise, 1498).

(3) Harpocrat. s. v. Ἐπίσκοπος. Ἀντιφῶν ἐν τῷ περὶ τοῦ Λινδίων φόρου καί ἐν τῷ κατὰ Λαισποδίου.

(4) Aristophan. Av. v. 1022-1031.

Ἐπίσκοπος ἥκω δεῦρο τῷ κυάμῳ λαχών.
Μαρτύρομαι τυπτόμενος ὢν ἐπίσκοπος.

(5) Appian. *Bell. Mithridat.*, c. 48. — Φιλοποίμενα ἐπίσκοπον Ἐφεσίων ἐκ Μιθριδάτου καθεστηκότα.

(6) On sait que le mot ἐπίσκοποι désigne les chefs des circonscriptions ecclésiastiques appelées par les Grecs ἐπαρχίαι. Il a perdu dans l'usage toute autre acception, et quand les Grecs modernes ont créé leur langue officielle, ils ont désigné les *inspecteurs* civils par le mot ἔφοροι.

tains exemples sembleraient indiquer qu'on l'employait quelquefois au pluriel, même en parlant d'une seule communauté. La lettre de saint Paul aux membres de la communauté chrétienne de Philippes commence par ces mots : Τοῖς ἁγίοις ἐν Χριστῷ Ἰησοῦ τοῖς οὖσιν ἐν Φιλίπποις σὺν ἐπισκόποις καὶ διακόνοις (1).

Mais à ce point je m'arrête, me souvenant de ces inscriptions antiques qu'on rencontre parfois dans les ruines de la Grèce et qui recommandent au voyageur profane de n'aller pas plus loin.

CARLE WESCHER.

(1) Paul. *Epist. ad Philipp.* I, 1. — Cf. Theodoret. *ad Philipp.* Ἐπισκόπους τοὺς πρεσβυτέρους καλεῖ. Ἀμφότερα γὰρ εἶχον κατ' ἐκεῖνον τὸν καιρὸν τὰ ὀνόματα.

NOTE

SUR LE

MONUMENT GALLO-ROMAIN DE LANGON

(ILLE-ET-VILAINE)

Le testament découvert à Bâle par Kiessling a déjà valu à la *Revue archéologique* des travaux du plus haut intérêt, dus à M. de Rossi, à M. Hittorff et au savant anonyme qui a pris le soin de rectifier et d'expliquer quelque points obscurs du texte antérieurement publié. C'est encore ce document qui est l'occasion de la communication plus modeste qui va suivre, et qui n'est que l'application à un monument contemporain du testament des notions nouvelles que nous venons d'acquérir sur les sépultures antiques Il existe, en effet, dans le cimetière de Langon, près Redon (Ille-et-Vilaine), un édifice gallo-romain trop peu connu des archéologues, et dont la destination primitive, assez indéterminée jusqu'ici, trouve son explication dans les termes du testament.

Cet édicule, connu sous le nom de chapelle Sainte-Agathe, est une petite construction orientée de l'est à l'ouest. Il se compose d'une partie rectangulaire longue à l'intérieur de 8 mètres 10 centimètres, large de 3 mètres 50 centimètres, et d'une sorte d'abside tournée vers l'orient, profonde de 2 mètres et aussi large que la nef. Cette abside seule est voûtée. Elle s'ouvre par une arcade en briques, retombant à droite et à gauche sur des piédroits à assises formées alternativement de pierre et de brique, comme dans les constructions romaines. Les murs latéraux sont bâtis en petit appareil, les assises sont séparées, à des intervalles irréguliers, par des chaînes de briques de 30 à 40 centimètres de longueur sur 3 à 4 centimètres d'épaisseur. On compte cinq de ces cordons de briques dans la hauteur des murs,

qui n'excède pas 3m 67. Une porte unique en plein cintre existe sur la face méridionale. Au premier abord tout semble annoncer un édifice chrétien, une chapelle de proportions modestes; dont l'antiquité, très-reculée, serait attestée par l'emploi d'un mode de construction usité chez nous aux IVe et Ve siècles.

Ogée, dans son Dictionnaire de Bretagne, signalait à la fin du XVIIIe siècle cette antique chapelle, qu'on disait dès lors avoir été bâtie avant l'établissement du christianisme en Bretagne. Mais elle était retombée dans l'oubli, quand, en 1842, M. Langlois, architecte du département d'Ille-et-Vilaine, voulut étudier dans ses détails une construction dont l'antiquité l'avait frappé. Il fit tomber le badigeon qui recouvrait la voûte de l'abside, et trouva une peinture à personnages que son style reportait aux XIe ou XIIe siècles. Il eut été intéressant de la conserver dans une région où ces sortes de décorations sont rares, si on n'eût aperçu sous cette couche, d'une antiquité déjà respectable, les traces d'une peinture plus ancienne encore. L'opération continua donc après qu'un dessin de la fresque romane eut été relevé, et M. Langlois rencontra la peinture qui avait été appliquée à l'origine sur l'enduit de la voûte. Il la fit connaître à ses amis par une lithographie qui n'est guère sortie de la ville de Rennes, et qui est aujourd'hui introuvable. Cette découverte, qui eut alors peu de retentissement, venait cependant de rendre à l'étude la plus ancienne peinture murale qui existe en France, et disons-le, la seule peinture antique de notre pays qui soit demeurée à sa place primitive. Depuis 1842 son coloris a été fort altéré par l'installation dans l'abside d'une fosse à éteindre la chaux destinée aux réparations de l'église paroissiale. Elle n'a pas toutefois fait de pertes sensibles. La moitié environ de l'enduit de la voûte, du côté du nord, fait défaut. Mais elle était tombée avant l'éxécution de la peinture du XIe siècle. La moitié du sud est demeurée complète. Sur un fond glauque, destiné à représenter la mer, s'agite dans l'élément liquide une foule de poissons de formes diverses : les uns ont la tête obtuse et arrondie du rouget; les autres la forme allongée de l'anguille, un troisième a la protubérance nasale de l'éspadon; quelques-uns se font la guerre, les plus gros dévorent les plus petits; çà et là se meuvent des corps globuleux analogues à nos oursins de mer. Le coloris de cette population marine n'offre pas autant de variété que la forme. Le dos est uniformément dessiné au brun rouge, le ventre est bleu, et la ligne médiane du corps blanche. Au centre se dessine le contour à peine saisissable d'un corps de femme entièrement nu, et presque de grandeur naturelle; la portion inférieure du torse et le bras droit ont

disparu avec le fragment de la voûte. Le bras gauche relève dans une attitude bien connue les tresses d'une blonde chevelure. Tels, sur la belle mosaïque de Constantine, aujourd'hui déposée au Louvre, s'avançent Neptune et Amphitrite au milieu des habitants des mers. Ce n'est cependant pas Amphitrite que le peintre a voulu représenter ici. C'est Vénus, la Vénus marine, Vénus Anadyomène, dont la statuette en terre cuite se retrouve dans toute les fouilles gallo-romaines, mais dont la représentation peinte n'existe plus nulle part en France. Elle est suffisamment caractérisée par l'Amour qui vogue à ses côtés à cheval sur un gros dauphin. Le dessin qui accompagne



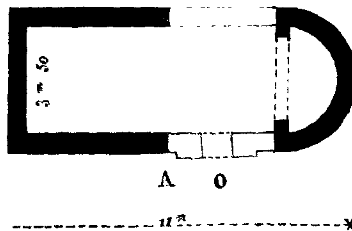
cette note, et que j'ai scrupuleusement relevé en 1861, fait connaître mieux que toute description la disposition de la scène. M. Langlois n'avait pas reconnu la présence caractéristique de Cupidon. En figurant le dauphin, il avait substitué sur sa lithographie au corps du petit dieu un bout de draperie, dont la déesse se débarrassait comme d'une écharpe. En réalité Vénus, n'a que sa chevelure pour vêtement, et si la tête de l'Amour n'est plus visible aujourd'hui, ses ailes, ses bras, tout son corps, subsistent. Le sujet de la peinture ne peut donc prêter à aucune équivoque. En face d'une représentation purement païenne, il n'est plus douteux que la construction de l'édifice qu'elle décore ne soit antérieure à la prédication du christianisme.

Un texte souvent cité de la très-ancienne vie de saint Melaine nous apprend qu'au temps de l'apostolat de ce personnage, c'est-à-dire de 500 à 535, les Vénètes étaient encore presque tous païens : « Erant

enim tum temporis, Venetenses pene omnes gentiles. » Langon était dans les limites du pays Vannetais, dont le diocèse se formait précisément alors, son premier évêque étant de l'année 465. Ainsi, jusque vers le milieu du VIᵉ siècle, dans cette partie de l'Armorique, ont pu s'élever des édifices consacrés aux dieux du paganisme, qui étaient encore ceux de la majeure partie de la population. Il n'est pas inutile de rappeler que saint Melaine était lui-même originaire des environs de Langon, et que sa villa de Placcium, dont il fit plus tard un monastère, n'était pas située à plus d'une lieue au sud, si on admet que le village du Placet lui a succédé.

Comment le saint, apôtre du pays, grand ennemi des temples des faux dieux, et grand iconoclaste comme tous les néophytes, a-t-il laissé subsister, à sa porte en quelque sorte, l'image impure de la Vénus païenne? Si l'édicule de Langon était un temple, tant de tolérance, au VIᵉ siècle, serait inexplicable. Je sais bien qu'on pourrait attribuer au zèle apostolique de saint Melaine certaines brèches pratiquées dans les murs, et bouchées depuis, tant bien que mal, avec une maçonnerie grossière, qui contraste singulièrement avec la régularité de l'appareil romain. Mais à part un trou d'environ un mètre de large existant au pignon occidental, il faut renoncer à cette explication quand on veut se rendre compte du plan primitif de l'édifice.

Ce serait en effet une grande erreur de considérer la chapelle actuelle comme formant un tout homogène. Aujourd'hui l'abside est adhérente à la partie rectangulaire : les murs de l'extrémité occidentale ont été prolongés jusqu'à leur rencontre avec l'hémicycle oriental. Mais à l'origine ils en étaient séparés par un intervalle libre de 3 mètres 60 centimètres. Le plan ci-joint montre par la différence



des teintes la différence des constructions. Il n'est pas besoin d'être un archéologue consommé pour reconnaître qu'au nord comme au sud cette longueur de 3 mètres 60 centimètres n'est qu'un remplissage relativement moderne, exécuté à l'époque où l'édicule antique

a été transformé en chapelle. Alors a été établie la porte étroite et cintrée, O, qui donne aujourd'hui accès dans l'intérieur, et qui est bâtie en grès ferrugineux, avec piédroits à simple chanfrein et torsade, comme les plus anciens monuments romans. Un détail de construction, indépendamment de la correspondance symétrique de ces deux larges ouvertures, peut servir utilement à déterminer l'état primitif. L'appareil des angles diffère de celui de la masse des murs : au lieu d'être cubique, ou peu s'en faut, il se transforme en appareil allongé, formé de tables de schiste de 45 à 50 centimètres, et même 60 centimètres de longueur, sans que la hauteur des lits, qui est de 6 à 7 centimètres, éprouve de variations. Ce caractère se retrouve au point A, comme aux autres angles, et montre bien l'intention des constructeurs d'arrêter le mur antique à cet endroit. Des archéologues novices, croyant à l'existence d'un transsept, que démentait suffisamment l'aspect de la maçonnerie, ont, dit-on, fait des fouilles récentes au point de liaison de la maçonnerie du moyen âge avec la construction romaine. Ils n'ont découvert aucune substruction, comme il était facile de le prévoir. Il est donc bien avéré que l'édifice primitif ne comportait pas plus de retour d'équerre au nord et au sud que de prolongement vers l'orient.

Un plan tout nouveau se dégage de ces observations : c'est l'existence d'une abside et d'une partie rectangulaire longue seulement de 5 mètres 10 centimètres, isolées l'une de l'autre, comme le montre le plan ci-dessus, où les restaurations de l'époque romane sont indiquées au simple trait.

Cette disposition explique l'absence de toute fenêtre antique dans les murs de l'édifice. Il est facile en effet de constater que l'ouverture pratiquée au milieu de l'abside, et qui a fait trou dans la peinture de la voûte, est moderne, aussi bien que les petites baies percées, au nord et au sud, dans les murs latéraux et munies d'une imposte en bois. Tant que l'abside n'a pas été jointe au reste de l'édicule par un mur continu, elle reçevait directement la lumière extérieure par cette ouverture béante de 3 mètres 60 centimètres de largeur. Quand la transformation a été effectuée par l'appropriation du monument païen au culte chrétien, il a fallu ouvrir ces fenêtres grossières pour se procurer un jour douteux.

Ces conditions du plan primitif concordent parfaitement avec celles que le testament de Bâle nous a révélées. La construction rectangulaire représente la « *cella memoriæ* » l'abside est « *l'exedra* » prescrites par le testateur. Entre les deux, dans l'espace demeuré libre, pouvait se dresser l'autel du sacrifice « *araque ponatur ante*

id ædificium. » Enfin les dimensions de l'enclos funèbre « *area, pomarium* », nous sont données par celles du cimetière même dans l'enceinte duquel subsiste encore l'édicule, et où a pris place côte à côte avec lui l'église paroissiale. Il est vrai que, d'après le testament de Bâle, l'édifice funéraire devait être clos, mais cette précaution n'était pas toujours observée. Nous trouvons, sur la voie des Tombeaux à Pompeï, un bel exemple d'exèdre funéraire qui était ouvert comme nous supposons que le fut celui beaucoup plus modeste de Langon. Cette destination sépulcrale n'a pas seulement l'avantage d'expliquer le plan du monument, qui ne peut convenir à un temple, elle explique encore sa conservation ; car au VIe siècle la protection de la loi civile demeurait attachée aux tombeaux, alors qu'elle était enlevée aux édifices consacrés au culte du paganisme.

Quand le christianisme s'établit dans sa place, une couche de chaux fit disparaître de l'exèdre les dernières traces du paganisme des Vénètes et la voûte reçut une décoration mieux appropriée à la destination nouvelle de l'abside. Mais le souvenir des populations demeura fidèle au vieux culte : pour elles le nom de Vénus resta attaché à l'édifice et la vénération pour l'image disparue persista d'une manière si inquiétante que le culte nouveau usa d'un compromis dont on a cité d'autres exemples. De même que le vocable de saint Bach se trouvait prédestiné à sanctifier les lieux jadis consacrés à Bacchus, celui de saint Venier parut propre à faire oublier Vénus. Ce saint Venier n'est plus guère aujourd'hui connu que comme patron de Pluvigner près Auray, où il figure, en grand costume de marquis du temps de Louis XV, culotte courte et croix de Saint-Louis à la boutonnière, dans le chœur de l'église paroissiale. C'était, dit-on, non pas un officier du maréchal de Saxe, comme son accoutrement pourrait le faire croire, mais un prince irlandais qui serait venu chercher asile à la cour de Waroch au commencement du VIe siècle, et aurait reçu de lui le territoire de Pluvigner. Il est absolument oublié aujourd'hui à Langon, et on ignore à quelle époque sainte Agathe lui a été préférée dans l'évolution liturgique. Mais nous trouvons au cartulaire de Redon une charte de 838 relatant une donation faite à Langon dans un lieu désigné de la manière suivante : « Factum est in loco nuncupante Landegon, in ecclesia Sancti-Veneris, regnante D. Imperatore Hlodovico XXIV anno regni ejus » (Mor. I 272). Cette église de Saint-Venier a tout l'air de l'ancien exèdre de Vénus, d'autant plus qu'au XVIe siècle la chapelle Sainte-Agathe portait encore le vocable de Saint-Venier.

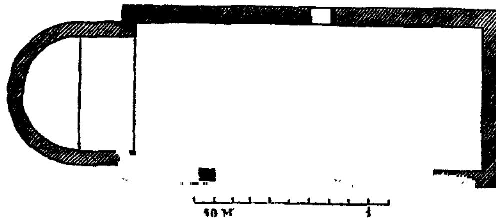
Voilà donc un tombeau païen qui nous donne le type du plan sur

lequel ont été construits nos premiers édifices religieux. C'est une nouvelle preuve à l'appui de la théorie de M. Hittorff sur cette identité traditionnelle. L'histoire des origines du christianisme, au surplus, confirme cette opinion, puisque les premiers lieux de réunion des fidèles ont été les tombeaux des saints et des martyrs.

Un exemple emprunté à la même région fera mieux saisir cette identité. Il existe aux abords de la ville du Mans, et près de la voie antique qui reliait les Cénomans aux Redons, une très-ancienne chapelle qui, d'après les actes de saint Domnole, écrits par un contemporain, aurait été construite par ce prélat, mort en 581.

« Aliud quoque monasteriolum et xenodochium ultra Sartum « flumen in honorem beatissimæ matris Dei et virginis Mariæ « sapienter ædificavit, atque suæ Ecclesiæ rebus dotavit; accurate « constituens ut illic pauperes et peregrini, egentes que ommes, qui « intra urbem propter ejus jugem custodiam admitti non possent, « reciperentur. Porro monachos viginti quatuor illic ad regulæ « monasticæ prescriptum vivere voluit qui et perpetim servirent « Deo, et adventantes pauperes recrearent, atque hospites, comiter « et congruenter acciperent. Iis autem monachis, quemdam e suis, « probatissimæ vitæ virum Padvinum nomine, ecclesiæ beatorum « Vincentii et Laurentii per id tempus præpositum, abbatem præfe- « cit; locumque ipsum, et sibi et successoribus suis subditum esse « debere decrevit; adhibita etiam adjuratione et detestatione, ut « hospitale ejus urbis perpetuis temporibus in pontificum ditione « esset. »

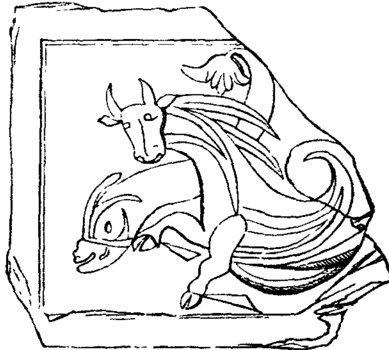
Le plan de l'édifice, qui a retenu le nom de Saint-Pavin, ne diffère guère de la chapelle de Langon que par ses dimensions plus vastes et le développement donné à l'abside. Les portes sont pratiquées



latéralement, comme dans la plupart des très-anciennes églises, l'une au nord, l'autre au sud; c'est là un souvenir évident du plan dont le monument de Langon offre le type. La maçonnerie est du caractère le plus ancien, en petit appareil cubique, et quoiqu'elle

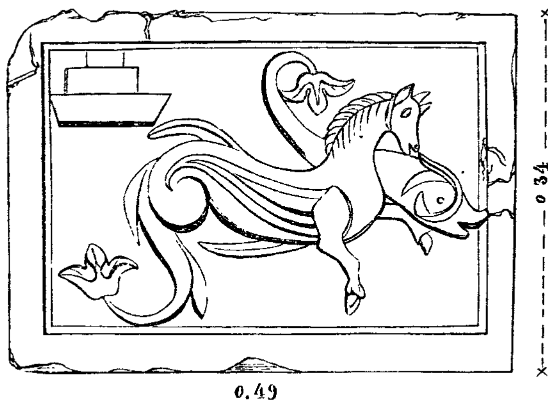
n'ait pas de chaînes de briques, rien ne s'oppose à ce qu'elle date du VIe siècle. L'appareil allongé se remarque aux angles comme à Langon, les claveaux des fenêtres sont étroits et symétriques, et ces fenêtres elles-mêmes sont percées à une hauteur qui n'est pas habituelle au XIe siècle. Mais ce qui achève de caractériser la haute antiquité de la chapelle de Saint-Pavin, c'est la disposition des portes latérales à linteau monolithe portant une archivolte à plein cintre dont les claveaux sont formés de dalles calcaires simulant des briques et qui sont accompagnés d'une chaîne de véritables briques disposées en bordure à l'extrados de l'arc (1). Les caractères archéologiques permettent donc de faire remonter ce petit édifice à l'épiscopat de saint Domnole, et comme il est menacé d'une destruction prochaine, il est bon d'en garder au moins le souvenir.

L'étude du monument de Langon ne serait pas complète si on négligeait de rapprocher de la fresque deux bas-reliefs armoricains inédits, contemporains de cette peinture et représentant comme elle des monstres marins. Ce sont des dalles de schiste de 50 centimètres de long, sur 34 centimètres de hauteur, provenant de l'établissement romain du Haut-Temple, situé non loin du chemin de l'Etra, qui mettait en communication la capitale des Curiosolites avec l'embouchure du Blavet et le territoire des Ossismes. Ces dalles devaient former une sorte de frise dont l'usage n'est pas inconnu aux lecteurs de la *Revue archéologique,* car c'est à une décoration de même nature qu'est emprunté le bas-relief de Brondineuf, publié dans le numéro de juillet 1864 par M. de Barthélemy, ce qui dispense d'en donner ici la description. Les croquis ci-joints montrent que les bas-



(1) Il faut étudier ces détails sur la porte du sud; celle du nord a été l'objet d'une restauration moderne qui, tout en voulant lui rendre son caractère primitif, a enlevé toute authenticité aux anciens fragments qui ont été conservés.

reliefs du Haut-Temple peuvent servir de trait-d'union entre celui de Brondineuf et la peinture de Langon. On y trouve l'hippocampe comme sur les premiers, et le dauphin comme sur la seconde. Ce sont les débris d'une scène maritime dans laquelle le cheval et le taureau marin occupent le premier plan. Il est plus difficile d'expliquer le petit édifice à trois étages qui meuble l'angle de ces plaques.



Ces bas-reliefs, découverts en 1861 sur le territoire de Plenée-Jugon, sont aujourd'hui déposés au château de la Motte-Beaumanoir, chez M. de Lorgeril, propriétaire du terrain où ils ont été trouvés. Ils proviennent donc du territoire curiosolite, comme le bas-relief de Brondineuf, et ils attestent l'identité des symboles existant aux ve et vi^e siècles, chez les Curiosolites et chez les Vénètes. Entreprendrons-nous en outre, comme nous y convie notre savant confrère M. de Barthélemy, de discerner quelle part dans ces travaux de sculpture appartient à l'art romain, quelle part à l'art gaulois? Dans l'état actuel de la science, et avec la disette de termes de comparaison, une telle tentative semble au moins prématurée. Dès 1853, M. de la Saussaye attribuait comme nous le bas-relief de Brondineuf au Bas-Empire (1). Ici, d'ailleurs, il faudrait d'abord s'entendre sur ce qui doit être classé sous le titre d'art gaulois. Est-ce toute œuvre exécutée par un artiste originaire des Gaules? En ce sens nos bas-reliefs, comme notre peinture, seraient gaulois, car nul ne supposera sans doute que, pour décorer l'exèdre de Langon ou les villas de Brondineuf et du Haut-Temple, on ait fait appel à des artistes de Rome ou de l'Italie. Est-ce au moins un travail appartenant par son sujet à la

(1) V. *Bulletin* du comité de l'histoire de France, t. II, 1853-1855, p. 42.

mythologie gauloise, abstraction faite de la main qui l'a exécuté? En ce sens tout est romain dans nos scènes maritimes, car ce serait accorder un appoint trop contestable aux mythes indigènes que de leur attribuer la lutte d'un triton avec un cheval marin, le taureau marin, le dauphin inconnu aux rivages armoricains, tous ces accessoires du triomphe des néréides si fréquemment représentés sur les sarcophages et les peintures du Bas-Empire. Que ces sujets favoris des conquérants aient plu à une population maritime, comme celle de la péninsule armoricaine, et que celle-ci se les soit appropriés, rien de plus naturel. Les mosaïques de Pont d'Oli, près Pau, où tous les poissons de Langon se trouvent reproduits, montrent qu'aux deux extrémités de la France les mêmes scènes étaient devenues banales. Nos maîtres avaient inventé, pour désigner les œuvres de cette période, un mot qui par sa composition même indiquait les deux éléments dont le concours les a produites; ils disaient: l'art gallo-romain. Pourquoi changer ce terme et qu'y a-t-il donc de particulier dans les bas-reliefs de Brondineuf et du Haut-Temple? Le faire, le style, ou pour mieux dire la barbarie de l'exécution, qui, par sa rudesse, assignerait à ces sculptures une antiquité plus reculée que celle à laquelle ils peuvent prétendre. Mais il ne faut pas oublier qu'ils sont dus à des artistes provinciaux, ou plus exactement ruraux, et que l'insuffisance des ressources locales peut donner l'explication de leur caractère archaïque et étrange, sans qu'il soit besoin de faire appel à l'empire des traditions. Oui, il y eut un art gaulois, on commence à le connaître, et les monnaies antérieures à la conquête, ou contemporaines de ce grand événement, en sont les témoins irrécusables. Mais chercher sur des monuments postérieurs de quatre ou cinq siècles les traces de cet art national, quand les Gaulois s'étaient assimilé si intimement les croyances et la civilisation romaine, c'est un jeu d'esprit qui demanderait des preuves plus solides que celles produites jusqu'à ce jour.

Alfred Ramé.

CASQUES GAULOIS

DU MUSÉE DE FALAISE

ET

MÉDAILLE EN PLOMB INÉDITE

L'ère gauloise au musée de Falaise (1) comme ailleurs, se reconnaît par des haches en silex ou en jade verdâtre, ayant depuis deux jusqu'à six pouces de longueur. Quelques-unes ne sont qu'ébauchées ou simplement dégrossies, la plupart ont été trouvées sur la roche de Saint-Quentin auprès de plusieurs squelettes, lorsqu'on y creusa, il y a plus de soixante ans, la tombe où repose le corps de Marie Joly, célèbre artiste de la Comédie-Française.

D'autres haches proviennent d'un *tumulus* fouillé à Sarceaux, et d'une habitation romaine de Jort où l'on a pareillement recueilli un petit marteau en pierre percé de part en part, pour recevoir un manche de bois.

Le même âge s'est grandement manifesté sur le territoire de Carrel : il a fourni des fragments de cette poterie noire que l'on attribue à la race celtique, et un petit vase en bronze de quatre pouces de diamètre, contenant une trentaine de monnaies gauloises.

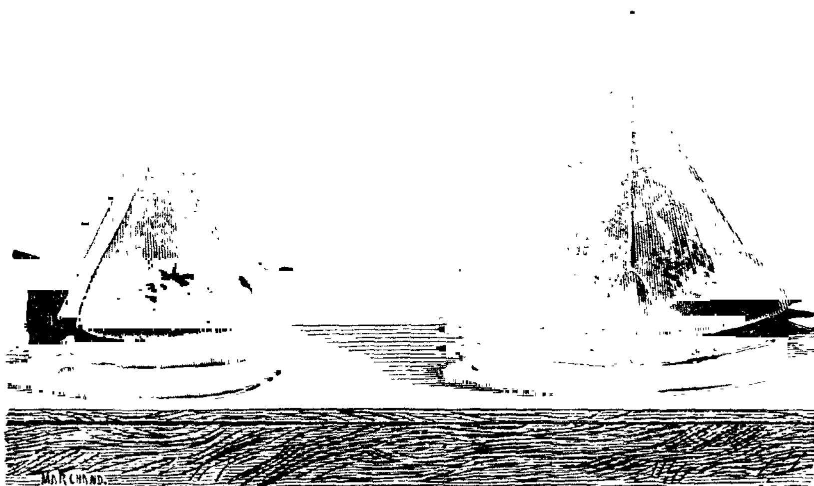
Jort a contribué pour quatre monnaies de la même époque. Le musée en possède de trois métaux différents : celles de bronze sont anépigraphes; une seule des voconces est inédite, celles d'argent sont des *Ateula Vlatos* et des quinaires des Santons.

Une seule monnaie d'or ou plutôt d'*electrum*, se distingue par une belle tête de Philippe imitée des monnaies macédoniennes. On voit, au revers, un guerrier à cheval, armé d'une lance et d'un bou-

(1) Nous extrayons ces pages d'un intéressant article de M. L. Fallue sur le Musée de Falaise; article que le défaut d'espace nous empêche d'insérer en entier. (*Note de la rédaction.*)

clier, terrassant le génie du mal qui se débat sous les pieds du cheval. La roue symbolique, l'S et le croissant figurent sur plusieurs autres, ainsi que le cheval libre ou le sanglier. Cette suite, qui remonte aux époques les plus barbares, finit par l'imitation des types grecs appliqués aux têtes des chefs gaulois.

Nous arrivons à la perle des objets celtiques que ne possède aucun musée européen. Nous voulons parler de plusieurs casques gaulois en bronze, dont nous donnons ici le *specimen* d'après une photograghie de l'habile et savant M. de Brébisson, lesquels ont été recueillis, il y a une quarantaine d'années, dans un champ situé à deux lieues de Falaise, près des racines du mont d'Eraine. Ils étaient au nombre de dix à douze, rangés sous terre et fichés les uns dans les autres.



Ils sont fabriqués avec deux feuilles de bronze, taillées de manière à former le contour de la tête et un long cimier très-pointu. Ces feuilles sont fixées l'une contre l'autre, et retenues ensemble par des clous placés à dix centimètres de leurs bords, de manière à ménager une crête sur le devant et sur le derrière du casque.

Du côté des oreilles existent deux ailes oblongues de vingt à vingt-cinq centimètres, et percées de deux trous, puis au-dessous des crêtes se voient trois petites broches en bronze superposées. L'utilité de ces broches et de ces trous ne peut s'expliquer autrement qu'en supposant qu'ils servaient à supporter des ornements barbares qui pendaient autour de la tête du guerrier.

Le bord inférieur est orné de trois bourrelets, et ne possède ni visière ni couvre-nuque.

Cette découverte passa inaperçue et l'on crut, sans étude préalable, que les casques étaient d'origine normande, parce qu'ils avaient été trouvés en Normandie, non loin du château de Falaise. Le propriétaire gratifia des plus beaux trois ou quatre de ses amis ; on ne sait où ils ont passé. Il y en a un cependant entre les mains de M. Canivet, docteur en médecine à Falaise ; les autres sont au musée.

Celui de M. Canivet est le plus beau et le mieux conservé des six qui sont à Falaise. Il paraît avoir appartenu à un chef, car il a été doré en dehors, même en dedans, chose peu surprenante, puisqu'on sait que les Gaulois connaissaient l'art d'appliquer des feuilles d'or à divers métaux.

Ceux du musée sont inférieurs à ce dernier : l'un est cependant intact ; mais parmi deux autres en assez bon état, il y en a un de rapiécé, d'après le système de plaques et de trous, qui a servi à la confection du casque entier. Il n'existe que les cimiers pointus des deux derniers avec une faible partie du couvre-chef.

Celui qui est rapiécé ne l'a pas été évidemment pour remédier à une détérioration occasionnée par l'effet du temps, puisqu'on en a trouvé six parfaitement intacts ; la déchirure paraît donc provenir d'un accident quelconque, peut-être de coups de hache ou de casse-tête, reçus dans la chaleur du combat. Il serait à désirer qu'un musée de Paris possédât un *specimen* de pièces si curieuses et si ignorées jusqu'à ce jour (1).

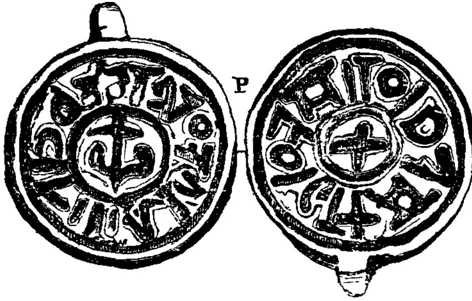
Nous avons recueilli, près d'Argentan, une autre pièce que nous croyons devoir faire connaître en détail, quoiqu'elle soit d'une toute autre époque que les casques.

C'est une médaille en plomb, trouvée sous les racines d'un arbre, sur les pentes de la colline de Montabar, qui possédait dans l'antiquité des *villa* et un camp romain. Les lettres de l'inscription circulaire, parfaitement conservées et burinées dans le métal, sont accompagnées d'une croix qui sépare le commencement de la fin de la légende. Au centre existent une ancre d'un côté et une croix de l'autre, symboles qui indiquent évidemment l'ère chrétienne.

Quand nous avons voulu rechercher la valeur des lettres et savoir

(1) On l'obtiendrait peut-être d'autant plus facilement de la libéralité éclairée de la ville de Falaise, que, depuis la rédaction de cette article, M. Canivet est mort et a fait hommage de son casque au musée de la même ville qui doit maintenant en posséder six ou sept dans ses vitrines.

à quel antique alphabet barbare elles appartenaient, ce travail dépassait nos forces ; d'habiles numismatistes ont pareillement avoué leur impuissance. Il serait donc utile d'étudier sérieusement cette médaille



selon nous unique, de laquelle nous donnons un dessin exact et de grandeur naturelle, nous proposant de la communiquer elle-même aux savants qui désireraient avoir l'honneur de faire revivre le souvenir d'une peuplade peut-être germanique ou scandinave établie dans notre pays, après la chute de l'empire romain, et dont l'existence, l'alphabet et la langue paraissent parfaitement inconnus (1).

L'obscurité qui règne sur ce curienx objet nous a empêché, jusqu'à ce jour, d'en faire hommage au Cabinet impérial des antiques.

LÉON FALLUE.

(1) Nous laissons à M. Léon Fallue toute la responsabilité de ces conjectures. (*Note de la rédaction.*)

LISTE

DES

CAVERNES A OSSEMENTS

ET GROTTES SÉPULCRALES (1)

Signalées jusqu'à ce jour à la direction de la Revue

Nous avons fait appel, il y a six mois, environ, aux lecteurs de la *Revue* à l'effet de recueillir, pour la publier, une liste aussi complète que possible des cavernes à ossements et silex travaillés et des grottes sépulcrales de la France. Un assez grand nombre de personnes ont répondu à cet appel, et nous croyons pouvoir aujourd'hui donner au public savant une première liste que nous classerons, pour plus de commodité, par département.

Les départements où nous ont été jusqu'ici signalés des monuments de ce genre sont les suivants, au nombre de 30 : Alpes-Maritimes, Ardèche, Ariége, Aude, Aveyron, Charente, Corrèze, Côte-d'Or, Dordogne, Gard, Haute-Garonne, Hérault, Isère, Haute-Loire, Loir-et-Cher, Lot, Lot-et-Garonne, Lozère, Meurthe, Oise, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Haut-Rhin, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Tarn, Tarn-et-Garonne, Vienne, Yonne.

DÉTAILS.

Alpes-Maritimes. 2 grottes, savoir : Menton (c.) (2) 1 : Nice (c.) 1; *grotte du Château.*

Ardèche. 4 grottes, savoir : Casteljau (c.) 1 : Chassagnes (c.) 1; *grotte de la Gluzasse :* Saint-Alban en Montagne (c.) 1 : Vallon (c.) 1.

Ariége. 40 grottes, savoir : Alliat (c.) 1 : Axiat (c.) 1 : Bedeillac et Agnat (c.) 7; *grottes de Bedeillac*, de *Bouëcheta*, des *Meuniers*,

(1) Il ne s'agit, bien entendu, que des grottes naturelles.

(2) C indique que la localité est une commune.

des *Gouttes*, de *las Plourgos*, de *Saborg*, de *Castel Audry*. Bouan (c.) 1; *grotte des Eglises*. Foix (c.) 1; grotte *de Loysel*. Fougax (c.) 1; *grotte de Comus*. L'Herm (c.) 1 : Loubens (c.) 1; *grotte du Portel*. Mas d'Azil (c.) 1; Massat (c.) 2; *grotte inférieure et supérieure de Massat*. Montesquiou-Avantes (c.) 1. Moulis (c.) 1; *grotte Aubert :* Niaux (c.) 5; *grottes de Niaux grande*, de *Niaux petite*, de *Niaux inférieure*, de l'*Eau*, du *Turq*. Ornolac (c.) 3; *grotte de Coumeseil*, de *Fontanet* et d'*Ornolac*. Rabat (c.) 2 *grotte des Enchantées*, et de *Braoutieres*. Saint-Lizier (c.) 1 ; *grotte du Mignet*. Tarascon (c.) 4; *grotte du Midi*, de *Sacani*, de *Sabart-Pounchut* et de *Sabart-Inférieure*. Ussat (c.) 3; *grotte des Eglises*, d'*Ussat-Haut* et de *Lombrives*. Vernajoul (c.) 1.

AUDE. 2 grottes, savoir : Bize (c.) : Sallèles-Cabardès (c.) 1.

AVEYRON. 8 grottes, savoir : Clairvaux (c.) 1; *grotte de Balzac*. Cornus (c.) 1; *grotte de Sorgues*. Rodez, 1; *grotte de Solzac*. Roquefort (c.) 1 : Saint-Jean et Saint-Paul (c.) 1; *grotte de Saint-Jean-d'Alcas*. Salles-la-Source (c.) 1 : Tournemine (c.) 1 : Versol et Lapeyre (c.) 1.

CHARENTE. 5 grottes, savoir : Angoulême (c.) 1 ; *grotte de la Combe de Rolland*. Blanzac (c.) 1 ; *grotte de Mouthiey*. La Rochefoucault (c.) 1; *grotte de Raucogne*. Vouthon (c.) 2; *grotte de la Chaise* et *grotte de Montgodier*.

CORRÈZE. 2; grottes, savoir : Brives (c.), *grotte de Comba-Négra*, et du *Puy-de-Lucan*.

CÔTE-D'OR. 2 grottes, savoir : Balot (c.) 1; *grotte de la Baume*. Genay (c.) 1.

DORDOGNE. 10 grottes, savoir : Bourdeilles (c.) 1 : Domme (c.) 1 ; *grotte de la Combe-Granal*. Lacaneda (c.) 1; *grotte de Pey-de-l'Azé*. Peyzac (c.) 1 ; *grotte du Moustiers*, Tayac (c.) 4; *grotte de la Gorge-d'Enfer*, *grotte des Eyzies*, *abris sous roche de Laugerie-Basse* et *de Laugerie-Haute*. Terrasson (c.) 1 ; *grotte de Badegoule*. Turzac (c.) 2; *grotte de Liveyre*, *abri sous roche de la Madeleine*.

GARD. 4 grottes, savoir : Aubussargues (c.) 1 (1) : Mialet (c.) 1 : Souvignargues (c.) 1 ; X (c), grotte de Pondres.

HAUTE-GARONNE. 2 grottes, savoir : Aurignac (2) (c.) 1, Salesch (c.) 1.

HÉRAULT. 12 grottes, savoir : Baillargues (c.) 1 ; *Le Carabin*. Cazilhac-Lebas (c.) 1; *grotte de la Salpêtrière*. Cesseras (c.) 1; *grotte*

(1) Grotte sépulcrale. — (2) Id.

d'Aldène. Le Cros (c.) 1 : Gaillargues-le-Petit (1) (c.) 1; ***grotte du Druide***. Laroque (c.) 3; ***grotte de Laroque***, de ***Beaume-Douce*** et de ***l'Aven-Laurier***. Lunel-Viel (c.) 1 : Minerve (c.) 1 : Saint-Bauzille-le-Putois (2) (c.) : Saint-Pons (c.) 1; ***grotte du Pontil***. X (c.), ***grotte de la Tour-de-Farge***.

ISÈRE. 2 grottes, savoir : la Buisse (c.) 1; *grotte des Balmes de Voreppe;* Treps (c.) 1, ***grotte de Mérieux***.

HAUTE-LOIRE. 1 grotte : à Saint-Pierre-Eynac (c.), ***grotte du Peylenc***.

LOIR-ET-CHER. 2 grottes, savoir : Saint-Georges (3) (c.) 1 : Vallières (c.) 1.

LOT, 1; grotte de Brengues (c.).

LOT-ET-GARONNE. 8 grottes, savoir : Cuzorn (c.) 2; à Guerodel. Gavaudan (c.) 3; ***grotte de Gavaudan***, du ***Moulin-du-Milieu et Brèche-dè-Ratis***. Monsempron (c.) 1; *Puisard-de-Penelos*. Saint-Vite-de-Bar. 1; ***grotte de Pronquière***. Sauveterre (c.) 1.

LOZÈRE. 1 grotte. X (c.), *grotte de Nabrigas*.

MEURTHE. 4 grottes, savoir : Aingeray (c.) 1; le ***Trou-des-Fées***. Pierre-la-Triche (c.) 2; *Trou-de Sainte-Reine*, ***Trou-des-Celtes***. Maron (c.), *grotte du Géant*.

OISE. 1 grotte, savoir : Nogent-les-Vierges (4) (c.), ***grotte du Retiro***.

BASSES-PYRÉNÉES. 2 grottes, savoir : Arudy (c.) 1; grotte d'Espalungue. Rébénac (c.) 1.

HAUTES-PYRÉNÉES. 8 grottes, savoir : Agos (c.) 1; Aurensan (c.) 1 : Bagnères-de-Bigorre (c.) 1; ***grotte du Bedat***. Baudéan (c.) 1 : Estaing (c.) 2; grotte d'Estaingel, grotte d'***Arreborocut***. Lourdes (c.) 1; ***grotte des Espelugues***. Saint-Pé-de-Bigorre (c.), ***grotte de Saint-Pé***.

HAUT-RHIN. 2 grottes, savoir : Munster (c.) 1; ***grotte d'Hexenkeller***. Sentheim (c.) 1.

HAUTE-SAÔNE. 2 grottes : Echenos-la-Meline (c.) 1 : Fouvent-le-Bas (c.) 1.

SAVOIE. 2 grottes : Entremont-le-Vieux (c.) 1 : Saint-Jean-d'Arvey (c.) 1,

HAUTE-SAVOIE. 3 grottes : à Bossey (c.) 1, dite *Caverne-de-l'Ours :*

(1) Grotte sépulcrale. — (2) Id.

(3) Poche diluvienne, avec ossements d'animaux quaternaires dans la craie.

(4) Grotte sépulcrale.

Étrembières (c.) 1, *grotte du Petit-Salève.* Monnetier-Mornex (c.) 1, au bas du *Pas-de-l'Échelle.*

Tarn. 2 grottes à Penne (c.), *grotte des Battuts et grotte* dite *de Bruniquel.*

Tarn-et-Garonne. 5 grottes, savoir : Bruniquel (c.) 3, dont deux abris sous roches : abri du roc de *Plantade*, abri du roc de *la Faye.* Saint-Antonin (c.) 1 ; *grotte de Martinet.*

Vienne. 23 grottes, savoir : Charroux (c.) 13 ; *grotte de la Roche*, du *Bois-de-Garce*, du *Bois-d'Amour*, du *Bois-des-Caves*, de la *Borie*, des *Cantes*, de la *Roche-Fredoc*, de la *Rochemeau*, du *Greffier*, de *Malmont*, de la *Martinière*, des *Malpierres*, de la *Baronnière.* Chauvigny (c.) 1 ; *grotte de Jéoux.* Gouex (c.) 1 ; *grotte de la Buthière.* Legagé (c.) 1 ; *grotte du Roc-Saint-Jean.* Lussac-les-Châteaux (c.) 2 ; *grotte des Fadets*, *grotte de l'Ermitage.* Nouaille (c.) 2 ; *Grotte-au-Loup*, *grotte de Pron.* Poitiers (c.) 1 ; *grotte du Portieau.* Saint Pierre. les-Eglises (c.) 1 : Savigné (c.) 3 ; les *grottes de Chaffaux.*

Yonne. 2 grottes, savoir : Arcy-sur-Cure (c.) 1 ; *grotte des Fées*- Querchy (c.) 1 ; *Brèche-du-Saut-du-Diable.*

On voit que ce ne sont pas les points d'explorations qui manquent. Nous avons l'intention, quand cette liste nous paraîtra tout a fait complète, de donner une carte représentant l'emplacement relatif de ces diverses cavernes, ainsi qu'un relevé bibliographique de tous les travaux qui les concernent. Nous prions, de nouveau, nos abonnés et correspondants de nous aider à la réalisation de cette pensée : nous serons surtout reconnaissants des renseignements bibliographiques que l'on voudra bien nous envoyer.

(*Note de la direction*).

TRAITÉ

ENTRE

RAMSÈS II ET LE PRINCE DE CHET

Mon savant confrère, M. Egger, ayant communiqué à l'Académie des inscriptions, en 1859, une étude sur les traités dans l'antiquité, je saisis cette occasion pour appeler de nouveau l'attention sur le plus ancien document de ce genre qui nous soit connu jusqu'ici. Je veux parler du traité conclu par *Ramsès* II avec le prince de *Chet,* lorsqu'une paix durable vint terminer une longue période de guerres sanglantes entre l'Égypte et les nations syriennes. Ma traduction devait paraître avec quelques autres documents que M. Egger avait joints à son mémoire, mais l'édition qui devait contenir ces appendices vient seulement d'être mise sous presse, il sera donc utile de mettre le texte de ce traité sous les yeux des lecteurs de la *Revue.*

J'ai déjà fait remarquer plusieurs fois l'importance de ce monument : copié d'abord par Champollion, et signalé par lui dans la notice manuscrite de Karnak, p. 199, il fut relevé ensuite plus complétement par M. Lepsius, qui le publia dans les Monuments de l'expédition prussienne (1). On le connaissait déjà en partie par les planches de Burton (2). M. Brugsch en a fait une nouvelle copie qui fournit quelques bonnes corrections; il a donné un premier aperçu du contenu de ce monument, dans son voyage d'Égypte. J'ai communiqué à l'auteur quelques remarques sur cet essai, et l'on en trouve, dans le second volume de sa Géographie, p. 26, une nouvelle traduction qui s'étend jusqu'à la ligne 30 et s'arrête avant la curieuse formule de malédiction.

(1) Lepsius, *Denkm..* III, pl. 146.

(2) *Excerpta hieroglyp.*, pl. XVII.

Je m'étais livré, depuis longtemps, à un travail approfondi sur ce traité, et j'avais pu ainsi restituer les lacunes de plusieurs clauses mutilées : ma traduction diffère de celle de M. Brugsch sur un certain nombre de points importants ; j'aurai, dans un autre ouvrage, l'occasion de la justifier. On ne saurait trop regretter le triste état dans lequel Champollion trouva la grande stèle où cet acte est gravé : elle était enfouie dans le sol de Karnak jusqu'aux sept huitièmes de sa grandeur. Les dernières lignes, qui contiennent tant de détails sur la religion et la géographie des *Chetas*, sont particulièrement maltraitées. J'ai pu y faire quelques bonnes additions, à l'aide des débris du même traité qui était reproduit au Ramesséum et dont Champollion, ainsi que Wilkinson, ont retrouvé quelques phrases mutilées. J'espère, après l'examen sérieux auquel j'ai soumis tous les groupes, n'avoir pas laissé de côté un seul mot utile : peut-être essaiera-t-on néanmoins d'asseoir quelques conjectures heureuses sur les mots isolés, encore visibles dans les dernières lignes. C'est un soin que j'abandonne à de plus hardis que moi. J'ai divisé le texte en versets ou paragraphes, et j'ai renfermé les restitutions entre parenthèses.

« 1° L'an vingt-et-un, le vingt-unième jour de Toby, sous le gouvernement du roi de la Haute et de la Basse-Égypte ***soleil seigneur de justice***, approuvé du dieu *Ra*, du fils du soleil, ***Ramses-miamun*** vivant pour l'éternité et pour les siècles ;

2° Du (roi) chéri d'*Amon-ra*, d'***Harmaxu***, de ***Ptah*** (dieu) de Memphis, seigneur d'***Anx-ta***, de ***Maut***, dame d'***Aχeru*** et de ***Xons-nofrehotep*** ;

3° Qui règne sur le trône du dieu des vivants, comme son père ***Harmaxu***, dans la double éternité et pour les siècles.

4° En ce jour, voici que sa majesté était en la ville de ***Pa-Ramesses-miamun***, occupée à rendre ses hommages à son père ***Amon-ra***, à ***Harmaxu***, à ***Tum***, seigneur d'Héliopolis (*An*), à ***Amon*** (de la ville) de ***Ramses-miamun***, à ***Ptah*** de ***Ramses-miamun***, à ***Set***, le grand guerrier, fils de ***Nu*** ;

5° Qui lui ont accordé une infinité de périodes, une éternité d'années, la paix dans toutes les régions et (qui tiennent) toutes les nations renversées sous ses sandales, pour toujours.

6° Un messager royal vint avec une tablette . . . . (première ligne détruite).

7° . . . . (*Le messager du* ou *le*) grand prince de

Xeta Xeta-sir, fut amené vers le Pharaon, à la vie saine et forte, pour demander (la paix) . . . . au *soleil seigneur de justice*, approuvé du dieu *Ra*, fils du soleil, *Ramses-miamun*, doué d'une vie éternelle, comme son père le soleil, chaque jour.

8° (Il présentait) également la tablette d'argent envoyée par le grand chef de *Xeta*, *Xeta-sir* (1). Il fut amené au Pharaon par la main de son messager *Tartisebou* et du messager *Rames*, pour demander que sa majesté . . . . *Ramses-miamun*, le taureau des rois, qui porte ses frontières où il lui plaît, dans toute la terre;

9° Voulût bien agréer les stipulations proposées par le grand prince de *Xeta*, *Xeta-sir*, le vaillant; fils de *Maursir*, grand prince de *Xeta*, le vaillant; petit-fils de *Sapalel*, le grand prince de *Xeta*, le vaillant;

10° Sur la tablette d'argent (présentée) au soleil seigneur de justice, approuvé du dieu *Ra*, le grand roi d'Égypte, le vaillant; le fils de *Ra men ma* (Séti Ier) le grand roi d'Égypte, le vaillant; le petit-fils de *Ra men peh-ti* (Ramsès I) le grand roi d'Égypte, le vaillant.

11° (Ce sont) de bonnes stipulations pour une paix et une alliance, et pour donner le repos . . . . à toujours; que ce soit un commencement pour tous les siècles.

12° Si le dessein du grand roi d'Égypte, à l'égard du grand prince de *Xeta*, était que le dieu ne fît plus exister de guerre entre eux, d'après ce traité.

13° Or, dans le temps de *Mautener*, grand prince de *Xeta*, mon frère, il y eut une guerre entre lui et . . . . le grand roi d'Égypte.

14° Mais à l'avenir, à partir de ce jour, *Xeta-sir*, le grand prince de *Xeta*, est d'avis, que par un traité, on rende stables les desseins qu'a conçus *Pra*, qu'a conçus *Sutex*, pour le pays d'Égypte, dans ses rapports avec le pays de *Xeta*, afin qu'il n'existe plus aucune inimitié entre eux à jamais.

15° Tel est l'avis de *Xeta-sir*, grand prince de *Xeta*, que par traité avec le *soleil seigneur de justice*, le grand roi d'Égypte, à partir de

(1) La mutilation du texte ne me permet pas d'affirmer si c'est le prince *Xeta-sir*, ou seulement son ambassadeur qui paraît devant Ramsès. Cette dernière conjecture semble se relier mieux au texte.

ce jour, il y ait une bonne paix et une bonne alliance entre nous, à jamais.

16° Qu'il soit un allié à mon égard, qu'il soit en paix avec moi; que je sois aussi un allié à son égard, que je sois aussi en paix avec lui, pour toujours.

17° Il arriva que (mourut?) *Mautener*, le grand prince de *Xeta*, mon frère, après sa défaite; et *Xeta-sir* s'assit sur le trône de son père.

18° Je donnai mon attention à (mes relations?) avec *Ramses-miamun*, le grand roi d'Égypte. Furent (mes pensées?) vers la paix, vers l'alliance, et cela aboutit à la paix, à l'alliance. Le commencement de mes desseins, comme prince de *Xeta*, à l'égard de (Ramsès) grand roi de l'Égypte est d'avoir une bonne paix, une bonne alliance.

19° Que les enfants et (les filles?) du grand prince de *Xeta* deviennent alliés et s'unissent avec les enfants et (les filles?) de *Ramses-miamun*, le grand roi de l'Égypte. Que nos paroles soient d'accord et que nos desseins soient ceux de (deux) alliés.

20° (Que les peuples?) d'Égypte, à l'égard du pays de *Xeta*, soient en paix et en alliance, à notre exemple, pour toujours; et qu'il n'existe jamais aucune inimitié entre eux.

21° Que jamais le grand prince de *Xeta* ne fasse d'invasion dans le pays d'Égypte pour y porter dommage; et que le *Soleil, seigneur de justice*, le grand roi de l'Égypte, ne fasse jamais d'invasion dans le pays (de *Xeta* pour y porter dommage).

22° Les stipulations justes, qui ont existé du temps de *Sapalel*, grand prince de *Xeta;* de même les stipulations justes du temps de *Mautener*, grand prince de *Xeta*, mon père (1), je m'y tiens, comme s'y tient (également) *Ramses-miamun*, le grand roi de l'Égypte.

23° . . . . à notre égard, de quelque façon, à partir de ce jour, nous nous y tenons, exécutant cela dans un esprit d'équité.

24° Si quelque autre ennemi marche vers les contrées du *Soleil, seigneur de justice*, le grand roi de l'Égypte, et qu'il envoie dire au grand prince de *Xeta :* Viens, amène-moi des forces contre lui; le grand prince de *Xeta* fera . . . . . . le grand prince de *Xeta* massacrera ses ennemis.

(1) Faute du graveur égyptien; *Mautener* est nommé deux fois *frère* du prince qui propose le traité dans les lignes précédentes.

25° Que si le grand chef de *Xeta* ne veut venir (en personne), il enverra les archers et la cavalerie (du pays de *Xeta*). . . . . pour exterminer ses ennemis. Si . . . . .

26° . . . . . . à *Ramses-miamun* . . . . . . (lui enlève) ses serviteurs, ou lui font quelque autre larcin, il marchera pour les combattre. Le grand prince de *Xeta* fera à l'égard . . . . .

27° . . . Le *Soleil, seigneur de justice* . . . . viendra, avec ses forces, pour massacrer ses ennemis.

28° Que si le désir de *Ramses-miamun* n'est pas de venir (lui-même), il . . . . en rendant réponse au pays de *Xeta*.

29° Que si des serviteurs du grand prince de *Xeta* sont enlevés (et amenés) vers lui, *Ramses-miamun* . . . . *Xeta* . . . .

30° . . . . tant que je vivrai moi-même, je marcherai . . . . . (au secours de) *Ramses-miamun* le grand roi d'Égypte, vivant à toujours . . . .

31° . . . . . . qui lui soit donné pour seigneur; qui soit donné (par l'ordre) du *Soleil, seigneur de justice*, le grand roi d'Égypte, ... le pays de *Xeta* . . . . *Xeta*,

32° (Que si des habitants) des provinces de *Ramses-miamun*, le grand roi d'Egypte, se rendent vers le grand prince de *Xeta*, le grand prince de *Xeta* ne les recevra pas. Le grand prince de *Xeta* les fera ramener au *Soleil, seigneur de justice*. le grand roi de l'Égypte.

33° (Que si des gens habiles) . . . . viennent aux pays de *Xeta* pour y servir en quelque manière, on ne les fera pas demeurer au pays de *Xeta*; mais on les fera (reconduire) à *Ramses-miamun*, le grand roi de l'Égypte . . . . . .

34° Si quelque fugitif. . . . . le *Soleil, seigneur de justice*, le grand roi de l'Égypte. . . . .

35° (Si des gens) du pays de *Xeta* viennent vers *Ramses-miamun* le grand roi de l'Égypte, le *Soleil, seigneur de justice*, grand roi de l'Égypte ne les recevra pas : *Ramses-miamun*, grand roi de l'Égypte

(les fera reconduire au grand prince de *Xeta*) . . . .

36° (Que si des gens du pays de *Xeta*, ouvriers?) habiles, viennent au pays d'Égypte pour y servir en quelque manière, le ***Soleil, seigneur de justice*** ne les y établira pas, (mais) il les fera ramener au grand prince de *Xeta*. . . . .

37° Si . . . . (Ce qui est gravé?) sur la tablette d'argent. Que ces paroles (soient protégées) par mille dieux, des divinités mâles et des divinités femelles du pays de *Xeta*, par mille dieux, des divinités mâles et des divinités femelles du pays d'Égypte. Qu'ils soient mes témoins! . . . .

38° Le (dieu) *Sutex* de *Xeta*, le *Sutex* de la ville de *A(r)na*, le *Sutex* de la ville de (*Zanarda?*), le *Sutex* de la ville de *Pireka*, le *Sutex* de la ville de *Xissapa*, le *Sutex* de la ville de *Sarsu*, le *Sutex* de la ville de *Xira(ba)*, le *Sutex* de la ville . . . .

39° . . . . Le *Sutex* de la ville de *Sarapina*. *Antarta* (déesse) du pays de *Xeta*; le dieu de *Zaïtaxruri*, le dieu de *Kaz*....., le dieu de *Xer*....., la déesse de la ville de *Axen*..... (celle de la ville de) ..... *ua*, celle de *Zaïn*..... le dieu de . . . .

40° . . . . Les montagnes et les fleuves du pays de *Xeta*; les dieux du pays de *Zauadan* (1).

41° *Amon, Pra, Sutex*; les dieux mâles et les divinités femelles, les montagnes et les fleuves du pays d'Égypte (La terre?) et la grande mer, les vents et les orages.

42° Les paroles consignées sur la tablette d'argent du pays de *Xeta* et du pays d'Égypte; quiconque ne les observera pas, mille dieux du pays de *Xeta*, avec mille dieux du pays d'Égypte, agiront (contre lui, contre) sa maison, contre son (champ?) contre ses serviteurs.

43° Quiconque observera les paroles (gravées) sur la tablette d'argent, qu'il soit du pays de *Xeta* (ou du pays d'Égypte) . . . . . . (qu'il ne soit pas en butte?) aux mille dieux du pays de *Xeta*, avec

(1) La copie de Champollion porte *Kizuadan*.

les mille dieux du pays d'Égypte. Qu'ils deviennent pour eux vivificateurs, ainsi qu'envers leurs enfants, leur maison et leurs serviteurs.

44° Si quelques gens s'enfuient, qu'ils soient un, deux ou trois, ... et qu'ils viennent . . . . . (vers) le grand prince de *Xeta*, ... il les fera ramener au *Soleil, seigneur de justice.*

45° Quant (à l'homme) qui sera ramené à *Ramses-miamun*, que son crime ne s'élève pas contre lui, que l'on ne fasse (aucun dommage à) . . . . sa maison, ses femmes, ses enfants, (qu'on ne tue pas sa mère; de même qu'on ne le prive pas de ses yeux), de sa bouche, de ses jambes (et qu'aucun crime ne s'élève contre lui).

46° Qu'on agisse de même si des gens s'enfuient du pays de *Xeta*, qu'ils soient un, qu'ils soient deux, qu'ils soient trois, et qu'ils viennent trouver le *Soleil, seigneur de justice*, le grand roi de l'Égypte; que *Ramses-miamun*, le grand roi, s'en empare et qu'il les fasse reconduire au grand prince de *Xeta*.

47° (Quant à l'homme qui serait ramené au grand prince de *Xeta*) que son crime ne soit pas élevé contre lui, qu'on ne détruise pas sa maison, ses femmes, ses enfants; que de même on ne tue pas sa mère; que de même on ne le prive pas de ses yeux, de sa bouche, de ses jambes; que de même on n'élève aucun crime contre lui.

48° Au (sommet?) de la tablette d'argent il y a, d'abord, d'un côté, une figure à la ressemblance de *Sute*χ, qui tient embrassée la figure du grand prince de *Xeta*.

. . . .

49° . . . *Sute*χ, roi du ciel, protecteur des stipulations proposées par *Xeta-sir*, grand roi de *Xeta*, le vaillant, fils de *Maursir*, grand chef de *Xeta*, le vaillant, qui est embrassé par cette image.

Il ne reste plus que quelques mots des deux lignes suivantes; on y distingue les noms de plusieurs dieux et j'y reconnais les traces d'une dernière clause qui pouvait avoir trait à la protection d'une image semblable à celle que portait la tablette et qui était placée dans la forteresse égyptienne nommée *Pa-*χ*otem en p-ra*, construite par Ramsès sur le territoire d'*Arana*, c'est-à-dire au cœur de la Syrie.

Nous avons là, comme on le voit, tout un traité d'alliance offen-

sive et défensive, avec de curieuses clauses d'extradition sur lesquelles ce n'est pas le lieu d'insister (1). Je veux seulement signaler une remarque matérielle d'archéologie : la tablette d'argent, instrument de l'acte, est figurée dans le texte sous la forme d'une stèle oblongue avec anneau à sa partie supérieure, c'est-à-dire qu'elle a une complète analogie avec d'autres monuments de ce genre d'une époque bien plus récente (2).

Vicomte E. de Rougé.

(1) Les clauses 44-47 sont surtout intéressantes par les garanties qu'elles stipulent en faveur des fugitifs qu'on aurait rendus.

(2) C'est précisément la forme de la plaque de bronze qui porte le traité entre Œanthéa et Chaléion, analysé plus haut dans nos *Études*, p. 36, où nous signalons en note cette ressemblance. E. Egger.

INSCRIPTIONS GRECQUES

INÉDITES

DÉCOUVERTES DANS L'ILE DE THASOS

(Suite et fin)

22. Très-illisible. On distingue quelques indications de la division en triades.

Col. 1.

ΙΠΠΟΣΘΕΥ
ΑΡΙΣΤΟΚΛΗΣΑΜΦΑ
ΦΕΙΔΙΠΠΟΣΧΡΥΣΩΡΟΥ
ΑΚΑΡΝΑΝΑΓΟΡΑΤΟΥ
ΣΚΥΜΝΟΣΟΡΘΟΜΕΝΕΥΣ
ΑΡΙΣΤΟΚΡΑΤΗΣΑΥΤΟΚΡΑΤΕΥΣ
ΔΗΜΟΣΩΝΠΥΘΑΓΟΡΟΥ
ΠΥΘΩΝΑΞΠΥΘΩΝΑΚΤΟΣ
ΔΗΜΗΣΠΥΛΑΔΕΥΣ
Α ΓΟΓΗΣΠΡΗΞΙΠΟΛ
ΤΑΝΔΡΟΣΠΥΘΙ

Col. 2.

ΝΟΣ
ΣΤΡΑΤΩΝ
ΩΔΙΚΟΣΜΕΓΩΝ

ΑΛΚΙΜΑΧΟΣΙΣΤΙΑ
ΣΚΥΜΝΟΣΦΙΛΙΣΤΙΔΟΥ
ΑΡΙΣΤΟΝΟΥΣΦΡΑΣ ΡΙΑΞ
ΣΩΚΡΑΤΗΣΛΥΣΑΝΟΡΕΥΣ
ΚΡΑΤΩΝΘΕΟΡΡΗΤΟΥ
ΑΡΧΙΣΤΡΑΤΟΣΤΙΜΟΚΛΕΙΟΥ
ΣΚΥΜΝΟΣΠΑΜΦΑΙΩ
ΚΛΕΙΣΘΕΝΗΣΣΙΜΟΥ
ΕΓΑΚΛΗΣΑΡ
ΞΟΦΩΝΗ

Col. 1.

ιππος Θευ...
Ἀριστοκλῆς Ἀμφα...
Φείδιππος Χρυσώρου (1).
Ἀκάρναν Ἀγοράτου.
Σκύμνος Ὀρθομένευς.
Ἀριστοκράτης Αὐτοκράτευς.
Δημοσῶν Πυθαγόρου.
Πυθῶναξ Πυθώνακτος.
δήμης Πυλάδευς.
αγόρης Πρηξίπολ[ιος].
[Ἄν]τανδρος (2) Πυθί[ωνος].

Col. 2.

νοσ...
Στράτων...
Λε]ώδικος Μέγων[ος].
Ἀλκίμαχος Ἱστια[ίου.]
Σκύμνος Φιλιστίδου.
Ἀριστόνους Φρασ[ιη]ρί[δευς].
Σωκράτης Λυσανόρευς (3).
Κράτων Θεορρήτου.
Ἀρχίστρατος Τιμοκλείου[ς].
Σκύμνος Παμφαίω[νος] (4).
Κλεισθένης Σίμου.
[Μ]εγακλῆς Ἀρ...
[Μι]ξοφῶν (5).....

23. Grandes lettres anciennes.

ΟΞΥΣΣΑΤΥΡΟΥ
ΑΝΗΣΚΛΕΟΦΩΝΤΟ
ΗΣΔΗΜΗΤΡΙΟΥ
ΑΛΕΞΑΝΔΡΙΔΟΥ

(1) Nouvelle forme de Χρυσάωρ. — (2) Voy. nº 9.
(3) Probablement Λυσαγόρευς. — (4) Voy. nº 24.
(5) On ne connaît pas d'exemple de ce nom. Mais il est très-bien formé comme tous les mots qui commencent par le radical Μιξο, et dont le *Thesaurus* cite un grand nombre.

ΗΣΑΝΤΙΦΩΝΤΟΣ
ΠΕΡΣΑΙΟΣΕΙΡΗΝΑΙΟΥ
ΑΡΙΣΤΟΚΡΑΤΗΣΗΡΑΚΛΕ
ΛΕΟΝΤΙΧΟΣΑΝΤΑΝΔΡ
ΜΗΝΟΦΩΝΑΘΗΝΑΘ
ΦΙΛΩΝΙΔΗΣΠΟΛΥΦΕΙ
ΝΥΜΦΩΝΕΠΙΔΗΜΟΥ

Ὄξυς Σατύρου.
άνης Κλεοφῶντος.
ης Δημητρίου.
Ἀλεξανδρίδου.
ης Ἀντιφῶντος.
Περσαῖος Εἰρηναίου.
Ἀριστοκράτης Ἡρακλε[ίδου] (1).
Λεόντιχος Ἀντάνδρ[ου].
Μηνοφῶν Ἀθηναθ[έμιδος].
Φιλωνίδης Πολυφεί[δου].
Νύμφων Ἐπιδήμου.

24. Un peu moins ancienne que les précédentes.

ΝΕΟΜΑΝΔΡΟΣΣΤΙΛΠΩΝΟΣ
ΦΑΝΟΚΡΙΤΟΣΙΔΝΑΔΟΥ
ΛΥΣΙΣΤΡΑΤΟΣΦΙΛΩΝΙΔΟΥ
ΚΛΕΟΜΒΡΟΤΟΣΔΗΜΟΚΡΙΤΟΥ
ΜΕΓΑΚΛΕΙΔΗΣΤΕΙΣΙΚΡΑΤΟΔ
ΜΕΝΕΔΗΜΟΣΛΕΩΔΙΚΟΥ
. . . . .ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΥ
. . .ΜΟ. .Α. . .ΣΝΙΚΟΔΗΜΟΥ
. .ΑΙ. . . .ΟΣΑΡΙΣΤΟΝΟΥ

Νεόμανδρος Στίλπωνος.
Φανόκριτος Ἰδνάδου.

(1) Ou Ἡρακλειανοῦ.

Λυσίστρατος Φιλωνίδου.
Κλεόμβροτος Δημοκρίτου.
Μεγακλείδης Τεισικρατοῦ..
Μενέδημος Λεωδίκου.
'Απολλοδώρου.
[Δη]μό[στρ]α[το]ς Νικοδήμου.
..αι...ος 'Αριστόνου.

25.

Col. 1.

ΟΜΗΔΙΟΣ....ΑΤΟΥ
ΔΩΝΙΣΑΡ..ΣΤΡΑΤΟΥ
ΚΟΣ...ΑΡΕΝΣΙΟΥ
ΙΩΝΑΡΙΣΤΕΙΔΟΥ
ΧΙΟΣΑΡΤΕΜΙΔΩΡΟΥ
ΑΡΔΟΝΙΟΣΘΕΟΦΑΝΟΥΣ
ΗΜΟΦΩΝΔΗΜΗΤΡΙΟΥ
ΡΜΟΔΑΜΟΣΑΡΤΕΜΙΔΩΡΟΥ
ΣΙΘΕΟΣΕΡΤΑΙΟΥ
ΑΛΚΙΜΟΣ..Α...ΠΛΙΟΥ
ΝΟΥ

Col. 2.

.ΝΚΑΝΘΙΑΑΡΙΣΤΕΙΔΟΥ
ΙΣΙΚΛΗΣΚΑΜΟΛΟΥ
ΝΥΜΦΙΣΘΕΡΣΙΩΝΟΣ
ΘΕΣ....ΙΔΗΣΧΑΙΡΕΟΥ
. . . .
ΗΡΑΚΛΕΙΔΗΣΔΗΛΙΩΝΟΣ
ΔΙΟΦΑΝΗΣΔΙΟΦΑΝΟΥΣ
ΜΗΤΡΟΔΩΡΟΣΕΣΤΙΑΙΟΥΤΟΥΑΡΧΕΟΥ
ΜΕΓΙΣΤΕΥΣΚΡΑΤΙΝΟΥ
ΚΛΕΟΝΙΚΟΣΤΑΥΡΙΩΝΟΣ

Col. 1.	Col. 2.
ομήδιος . . . . άτου.	χανθια (?) Ἀριστείδου.
δωνις Ἀρ[χε]στράτου.	Ἰσικλῆς Καμόλου.
χος . . . . αρενσίου.	Νύμφις Θερσίωνος.
ίων Ἀριστείδου.	Θεσ[τορ]ίδης Χαιρέου.
[Βάκ]χιος Ἀρτεμιδώρου.	. . . .
[Μ]αρδόνιος Θεοφάνους.	Ἡρακλείδης Δηλίωνος.
[Δ]ημοφῶν Δημητρίου.	Διοφάνης Διοφάνους.
[Ἑ ρμόδαμος Ἀρτεμιδώρου.	Μητρόδωρος Ἑστιαίου τοῦ Ἀρχέου.
[Μνη]σίθεος Ἐρταίου.	Μεγίστευς Κρατίνου.
Ἄλκιμος . . . α . . . πλίου.	
. . . νου.	Κλεόνικος Ταυρίωνος.

26. L'alpha et l'oméga indiquent une époque plus moderne.

ΘΕΟΔΕΚΤΗΣΔΙΟΚΛΕΙΟΥ
ΑΜΥΝΤΑΣΑΜΥΝΤΟΥ
ΑΣΚΛΗΠΙΑΔΗΣΚΛΕΩΝΟΣ
ΠΥΘΙΩΝΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥ
ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣΛΑΑΝΔΡΟΥ
ΦΙΛΙΝΟΣΘΕΟΤΙΜΟΥ
ΝΙΚΟΔΗΜΟΣΤΙΜΟΚΡΑΤ
ΔΟΥ ΘΡΑΣΩΝΙΔΗΣΝΑΥΣΙΚ
ΟΥ ΕΥΡΥΑΝΑΞΞΕΝΟΚΡΑΤ
ΘΕΟΦΑΝΗΣΑΝΤΙΠΑΤΡΟΥ
ΔΟΥ ΠΥΘΟΚΛΕΙΔΑΣΑΡΙΜΟ
ΝΙΚΑΔΑΣΝΙΚΑΔΟΥ

Col. 1.	Col. 2.
	Θεοδέκτης Διοκλείου[ς].
	Ἀμυντας Ἀμύντου.
	Ἀσκληπιάδης Κλέωνος.
	Πυθίων Ἡρακλείδου.
	Ἀλέξανδρος Λαάνδρου.
	Φίλινος Θεοτίμου.
	Νικόδημος Τιμοκράτ]ους].

δου. Θρασωνίδης Ναυσικ[ράτου].
ου. Εὐρυάναξ Ξενοκράτ[ου].
Θεοφάνης Ἀντιπάτρου.
δου. Πυθοκλείδας Ἀρίμο[υ].
Νικάδας Νικάδου.

27. Très-grandes lettres.

ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ . . . Ο
ΑΡΙΣΤΟΝΟΥΣΕΞΑΙΝΕΤΟΥ
ΑΓΑΣΙΦΩΝΟΛΥΜΠΙΟΔΩΡΟΥ
ΔΗΜΗΤΡΙΟΣΤΙΜΟΚΡΑΤΟΥ
ΘΕΟΦΡΑΣΤΟΣΚΑΜΟΛΟΥ
ΦΙΛΩΝΜΝΗΣΙΛΟΧΟΥ
ΑΡΤΕΜΙΔΩΡΟΣΑΡΤΕΜΙΔΩΡΟΥ
ΜΗΤΡΟΦΑΝΗΣΜΗΝΟΦΑΝΟΥ

Διονύσιος .....ο....
Ἀριστόνους Ἐξαινέτου.
Ἀγασιφῶν Ὀλυμπιοδώρου.
Δημητριος Τιμοκράτου.
Θεόφρασος Καμόλου.
Φίλων Μνησιλόχου.
Ἀρτεμίδωρος Ἀρτεμιδώρου.
Μητροφάνης Μηνοφάνου.

28. Grandes lettres.

Col. 2.

ΝΙΚΟΔΗΜΟΣΚΤΗΣΙΠΟΛΙΔΟΣ
ΔΕΞΙΠΠΟΣΔΕΞΙΠΠΟΥ
ΑΝΤΙΓΟΝΟΣΗΣΙΟΔΟΥ
ΑΚΑΡΝΑΝΚΥΚΝΟΥ
ΔΟΥ ΒΑΧΧΙΟΣΠΥΘΑΓΟΡΟΥ
ΟΥ ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣΗΡΑΚΛΕΙΔΟΥ
ΔΙΟΝΥΣΙΟΣΜΗΤΡΟΔΩΡΟΥ
ΤΟΥ ΠΑΝΤΑΙΝΕΤΟΣΝΕΩΝΟΣ
ΑΠΟΛΛΩΝΙΟΣΔΩΡΟΥ

Col. 1.	Col. 2.
	Νικόδημος Κτησιπόλιδος
	Δέξιππος Δεξίππου.
	Ἀντίγονος Ἡσιόδου.
	Ἀχαρνὰν Κύκνου.
δου.	Βάχχιος (1) Πυθαγόρου.
ου.	Ἀπολλώνιος Ἡρακλείδου.
	Διονύσιος Μητροδώρου.
του.	Πανταίνετος Νέωνος.
	Ἀπολλώνιος Δώρου.

29. Grandes lettres. Les dernières lignes en caractères plus petits. La sixième est un peu rentrée, mais il ne manque rien.

ΗΡΑΚΛΕΙΔΗΣΑΡΙΣΤΟΚΡΑΤΟΥ
ΛΥΚΟΦΡΩΝΑΜΦΟΤΕΡΕΙΟΥΣ
ΠΑΙΣΤΡΑΤΟΣΘΕΟΔΩΡΟΥ
ΖΩΤΙΧΟΣΔΙΟΝΥΣΙΟΥ
ΠΕΡΙΘΥΜΟΣΠΥΘΙΩΝΟΣ
ΙΣΙΚΛΗΣΚΑΜΟΛΟΥ
ΜΕΤΑΓΟΝΙΔΗΣΧΑΙΡΕΣΤΡΑΤΟΥ
ΑΣΚΛΗΠΙΑΔΗΣΜΗΝΟΔΩΡΟΥ
ΑΠΟΛΛΟΔΩΡΟΣΜΑΤΡΟΓΕΝΟΥ
ΝΕΟΜΑΝΔΡΟΣΑΝΤΑΓΟΡΑΔΟΥ
ΦΙΛΑΡΓΥΡΟΣΚΑΔΜΟΥ

Ἡρακλείδης Ἀριστοκράτου.
Λυκόφρων Ἀμφοτερείους.
Παίστρατος Θεοδώρου.
Ζώτιχος Διονυσίου.
Περίθυμος Πυθίωνος.
Ἰσικλῆς Καμόλου.
Μεταγονίδης Χαιρεστράτου.
Ἀσκληπιάδης Μηνοδώρου.
Ἀπολλόδωρος Ματρογένου.

(1) Il faudrait Βάκχιος.

Νεόμανδρος Ἀνταγοράδου.
Φιλάργυρος Κάδμου.

30. Très-grandes lettres.

ΜΥΛΟΣΣΗΙΟΣΑΝΤΙΓΟΝΟΣ
ΟΚΑΙΠΕΡΙΓΕΝΗΣ
ΚΤΗΣΙΦΩΝ ΑΡΙΣΤΟΚΡΑΤΟΥΣ
ΠΟΣΙΔΩΝΙΟΣ ΑΡΙΣΤΟΚΡΑΤΟΥΣ
ΝΕΜΩΝΙΟΣ ΚΤΗΣΙΦΩΝΤΟΣ
ΣΕΥΘΗΣΘΕΟΓΕΝΟΥΣ
ΔΙΟΝΥΣΙΟΣ
ΑΜΥΝΤΟΥ

Μύλος Σήϊος Ἀντίγονος
ὁ καὶ Περιγένης.
Κτησιφῶν Ἀριστοκράτους.
Ποσιδώνιος Ἀριστοκράτους.
Νεμώνιος Κτησιφῶντος.
Σεύθης Θεογένους.

Διονύσιος
Ἀμύντου.

31. Très-grandes lettres.

ΝΟΥΜΕΡΙΟΣΝΟΥΜΕΡΙΟΥ (1).
ΝΟΥΜΕΡΙΟΣΝΟΥΜΕΡΙΟΥ

Νουμέριος Νουμερίου περ
Νουμέριος Νουμερίου.

32. Lettres d'une forme particulière. Il y avait primitivement une inscription plus ancienne qui a été effacée pour faire place à la nouvelle. La fin des noms, à gauche, appartient à cette première inscription.

(1) Je ne sais comment expliquer ce sigle. Il signifie ordinairement Περγαμηνός.

ΞΨΓΗΡΟΣΖΩΣΙι
ΞΨΓΗΡΟΣ ΞΨΓΗΡΟ
\ΟΥ
ΤΙΔΟΥ
ΤιΒΚᐞΑΥΔΙϹΤΑΥΡϹ
ΤΙΒ ΚΛΑΨΔΙΟΣ
ΝΑΡΚΙΣΣΟΣ

Εὔγηρος Ζωσί[μου].
Εὔγηρος Εὐγήρο[υ].
λου.
τίδου.
Τιϐ. Κλαύδιος Ταῦρος.
Τιϐ. Κλαύδιος
Νάρκισσος.

33. Thasos. Port de Panagia. Trouvée dans un champ. Petit fronton. Cassée au-dessous de la seconde ligne.

ΠΟΠΛΙΟΣΚΟΡΝΗ
ΛΙΟΣΕΡΩΣΧΑΙΡΕ

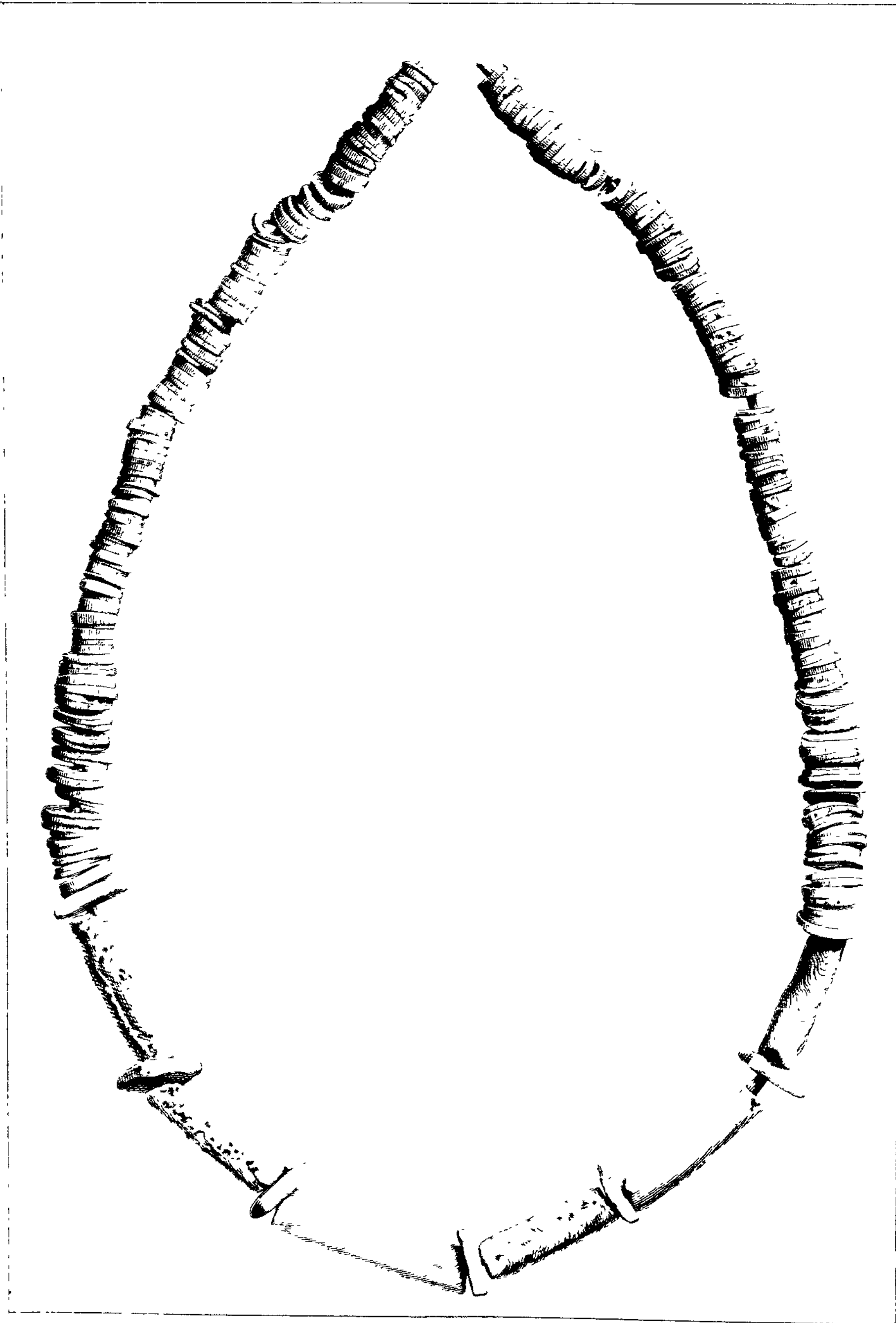
Πόπλιος Κορνή-
λιος Ἔρως, χαῖρε.

34. Thasos. Port de Panagia. Petit autel votif. Sur la frise du chapiteau :

ΠΟΣΙΔΩΝΙΟΣΚΑ
ΤΡΑΤΗΓΙΣ..ΥΧΗ
ΘΑΣΟΥΕΥΧΗΝ

Ποσιδώνιος καὶ
Στρατηγὶς, τύχῃ.
Θάσου εὐχήν.

E. MILLER.



COLLIER EN COQUILLAGE

DÉCOUVERT A VIGNELY

(SEINE-ET-MARNE)

Nous avons annoncé dans le numéro de décembre dernier la découverte faite à Vignely, près Meaux (Seine-et-Marne), d'un collier en coquillage travaillé à peu près complet et d'une parfaite conservation (1). Nous donnons aujourd'hui, dans notre pl. VIII, cette intéressante parure aux deux tiers de la grandeur réelle. Nous avons déjà dit que ce collier est composé : 1° de six cylindres de trente à quarante millimètres, percés dans leur longueur ;

2° De six petites plaques carrées, grossièrement travaillées, de dix à quinze millimètres de côté ;

3° De cinquante-neuf disques d'un diamètre moyen de quatorze à quinze millimètres ;

4° De cent soixante-dix petits disques d'un diamètre moyen de huit à dix millimètres.

L'arrangement des cylindres et disques en collier est, bien entendu, arbitraire, les ouvriers qui ont recueilli ces disques et cylindres n'ayant pas pris soin de constater leur place relative autour du cou du squelette. C'est, du reste, une question peu importante. Mais ce qui l'est davantage, c'est la parfaite conformité de ces disques avec un certain nombre d'autres trouvés parmi les débris des sépultures les plus antiques. M. Lartet en possède plusieurs qui proviennent des cavernes qu'il a explorées, et notamment de la grotte sépulcrale d'Aurignac. M. Delpon de Livernon en a trouvé sous les dolmens du

(1) Ce collier est la propriété de la Société archéologique de Meaux. Il a été communiqué par M. Carro à la Société des antiquaires de France.

Lot qu'il fouillait en 1830 : l'Académie des inscriptions possède encore quelques-uns de ces disques.

Dans le numéro de la *Revue* de janvier dernier, nous-même en reproduisions d'autres trouvés sous le grand dolmen de Truans, près Saint-Affrique (Aveyron), par M. de Cartailhac.

Le collier de Vignely n'est donc que le specimen plus complet de beaucoup d'autres colliers dont on a trouvé les traces dans des sépultures de l'âge de la pierre et de l'âge du bronze, mais principalement de l'âge de la pierre. C'était déjà là un motif bien suffisant pour que nous fissions graver ce collier; mais ce qui nous y a surtout déterminé, c'est la considération que des colliers semblables jouaient encore un grand rôle chez les Indiens, lors de la découverte de l'Amérique : il y a là une comparaison curieuse.

Nous devons à M. le docteur Roulin, de l'Institut, et à M. Ferdinand Denis, de très-curieux détails à ce sujet. Non-seulement les grains de ces colliers servaient quelquefois de monnaies, mais les colliers eux-mêmes devenaient, par les diverses combinaisons des grains, une espèce d'écriture hiéroglyphique.

Voici, en effet, ce que nous lisons dans BACQUEVILLE DE LA POTHERIE (1) :

« Nous appelons colliers, des grains de porcelaine enfilés, d'environ deux pieds de long sur trois à quatre pouces de large, arrangés d'une telle manière qu'ils font diverses figures. C'est leur écriture pour traiter de la paix, pour faire des ambassades, pour déclarer leur pensée, pour apaiser les procès, pour faire quelque entreprise, pour juger, condamner ou absoudre; ils servent d'ornements aux jeunes guerriers, lorsqu'ils vont à la guerre; ils en font des ceintures qu'ils mettent sur leurs chemises blanches. Ces porcelaines viennent de la côte de Manathe ou la Nouvelle-York. Ce sont des *Burgos* ou colimaçons qui sont blancs et violets, tirant sur le noir, qu'ils *scient avec des pierres à fusil*, dont ils font des grains un peu longs et qu'ils percent. Cela tient lieu de monnaie (2). »

Il n'est pas possible, ce nous semble, de ne pas faire de rapprochement entre ces colliers des populations sauvages de l'Amérique et le nôtre.

ALEX. BERTRAND.

(1) Nous devons cette relation à l'obligeance de M. Ferdinand Denis.

(2) *Histoire de l'Amérique septentrionale*, divisé en quatre tomes. Paris, 1722, t. I, p. 334

INSCRIPTIONS

RÉCEMMENT DÉCOUVERTES EN ALGÉRIE

---

1. PRÈS GUELMA

Province de Constantine.

P NERVAE –
RIB ❧ POT ❧
D ❧ D ❧
S ❧ BALITHONIS
HONOREM ❧ FI//

Ce fragment d'inscription m'a été envoyé, le 16 février dernier, par M. le capitaine du génie Dewulf, qui venait de le trouver à quatre kilomètres de Guelma, près de la route de Millésimo, ferme Cheymol. La route de Millésimo étant tracée sur la carte de l'Algérie au 400,000^{me}, et l'emplacement de ce village, qui, lui-même, n'est guère qu'à quatre kilomètres de Guelma, y étant pareillement marqué, il est facile de reconnaître à très-peu près le lieu de la découverte; mais il eût été utile de s'assurer si le colon dans la maison duquel elle se trouve aujourd'hui ne l'aurait pas apportée de quelque autre point.

D'après le croquis du capitaine Dewulf, les arêtes supérieure et inférieure de la pierre paraissent être celles de la taille; les arêtes latérales, au contraire, y sont exprimées par des arrachements. Ces indications et le contexte même donnent à croire qu'il ne manque, pour avoir le texte intégral ou, au moins, une partie formant un sens déterminé, que les commencements et les fins de ligne, et en-

core qu'un assez petit nombre de lettres, ce qui permet de hasarder une restitution approximative.

Il y a, en outre, à tenir compte des observations suivantes : 1° à la fin de la première ligne on voit un trait horizontal qui, sans doute, est le reste de la lettre T, initiale du nom de Trajan : cela lève l'incertitude où l'on pourrait être entre le premier Nerva et son successeur; 2° la ligne 3, composée de deux lettres seulement, est néanmoins complète : on ne saurait en douter, d'après l'indication qui m'est fournie, que l'inscription est en très-beaux caractères, ce qui ne permet guère de supposer des lettres illisibles avant et après les deux D, initiales des verbes de la dédicace; 3° l'S qui commence la troisième ligne est évidemment la finale du nom de l'auteur du monument : le nom suivant est celui de son père, au génitif; il appartient à la langue punique, et on le connaissait déjà par l'acte d'*hospitium* passé, l'an 27 de Jésus-Christ, entre C. Silius Aviola et les gens de Thimiliga, en Afrique, dont un des députés y est dit fils de Balithon (*Balithonis f.*); 4° L'*honor* dont il s'agit dans la cinquième ligne, et dont la dénomination commence par un F suivi d'une haste verticale, est indubitablement le *Flamonium perpetuum* (v. *Inscr. rom. de l'Alg.*, à *Calama*).

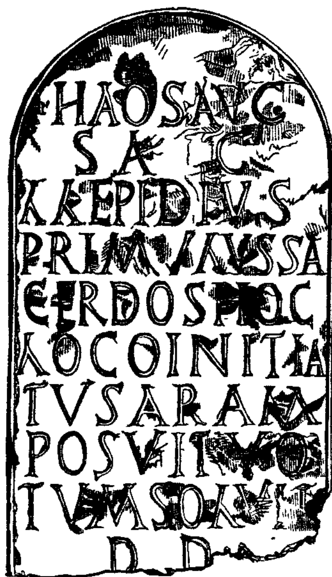
Je crois, en conséquence, pouvoir lire avec une certaine probabilité :

[Genio Im]p(eratoris) Nervae T[rajani]
[Aug(usti) Germ(anici) T]rib(unicia) Pot(estate) [Co(n)s(ulis) II]
D(edit) D(edicavit)
[........u]s Balithonis [Fil(ius)]
[ob] Honorem Fl(amonii) [P(er)p(etui)]

Un monument qui remonte, comme celui-ci, au Ier siècle de l'ère chrétienne, et qui a pour auteur un Flamine perpétuel, de race vraisemblablement phénicienne, est certainement digne d'intérêt; j'ose donc espérer qu'on me pardonnera les détails infimes dans lesquels j'ai dû entrer pour établir le caractère qui, selon moi, lui appartient.

2. A FEDJ-MERAOU, CERCLE DE SOUKAHRAS

Province de Constantine.



Le capitaine du génie Dewulf, à qui je dois l'excellent estampage au moyen duquel a été fait le dessin ci-dessus, m'informe que Fedj-Meraou est situé près de la frontière tunisienne. D'autres documents, dont j'ai rapporté les indications sur mon exemplaire de la carte d'Algérie au 400,000[me], me font voir que les ruines situées près de ce col sont à trente et un kilomètres de Soukahras (l'ancienne *Thagaste*), dans la direction de l'est, et à quatre kilomètres au plus de la frontière tunisienne. Il y passe une voie romaine, qui allait probablement, par la ligne la plus directe, de Madaure au point où commence, au pied des montagnes, la partie large et plate de la célèbre vallée du *Bagrada*, aujourd'hui la Medjerdah.

L'inscription se lit facilement :

Haos aug(usto) sac(rum). L(ucius) Lepidius Primulus sacerdos hoc loco initiatus aram posuit votum solvit. D(ecreto) d(ecurionum).

Tout le monde, cependant, n'admettra pas la lecture que je propose pour la première ligne : au lieu de l'indéclinable Haos, punique ou lybique, on pourra préférer d'ajouter à ce nom de divinité topi-

que une désinence latine; d'autres croiront peut-être mieux satisfaire à cette condition grammaticale en décomposant comme ceci : *Hao s(ancto)Aug(usto)*. Pour moi, je ne pense pas qu'on ait songé à latiniser tout cet olympe barbare dont nous connaissons quelques personnages soit par les inscriptions, soit par la Johannide de Corippus, et je m'en rapporte à ces vers du poëte africain, concernant le dieu Gurzil :

Ierna ferox his ductor erat Gurzilque sacerdos. (II, 109.)
Inde ferunt Gurzil : Gurzil cava sana resultant. (IV, 681.)
Hi mactant Gurzil, illi tibi, corniger Ammon. (VII, 304.)

Il faut enfin que je justifie mon interprétation des sigles de la dernière ligne, qu'on pourrait être tenté de lire *dedit*, *dedicavit* ou *dono dedit*. Le prêtre Primulus établit un autel et satisfait ainsi au vœu qu'il avait fait en vue de son initiation au culte dont il allait être chargé dans ce lieu. Ce qu'il énonce à ce sujet dans sa dédicace est complet, il ne lui reste rien à dire dans ce sens : donc les sigles de la dernière ligne se rapportent à un autre ordre d'idées. Ils expriment, selon moi, l'autorisation donnée par l'*ordo* des décurions, de dresser l'autel sur le terrain public.

Général Creuly.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MARS

M. Léon Renier fait une communication verbale sur une inscription récemment découverte à Carthage et qui donne lieu à diverses remarques de plusieurs membres de l'Académie tant sur le fond que sur la forme, assez barbare en apparence.

M. Noël des Vergers, correspondant, commence la lecture d'un mémoire *sur la Chronologie du règne de Trajan.*

M. de Saulcy commence la première lecture d'un mémoire *sur le tombeau d'Hélène, reine d'Adiabène, à Jérusalem.*

M. de Rougé, dans une brève communication verbale, fait connaître le complément, qu'il est en état de donner aujourd'hui, au *Traité entre Ramsès II Meiamoun et le prince de Chet,* communiqué pour la première fois à l'Académie en 1859. — Le traité, avec la traduction des nouveaux passages expliqués, fait partie du présent numéro de la *Revue.*

M. Waddington commence la deuxième lecture de son mémoire *sur la Chronologie de la vie d'Ælius Aristide.*

Le tome XXV (2e partie) des mémoires de l'Académie est mis en distribution. Ce volume contient les mémoires suivants :

1° Mémoire sur la noblesse chez les Romains, par M. Naudet;

2° Mémoire sur le véritable caractère des événements qui portèrent Servius Tullius au trône, et sur les éléments dont se composait originairement la population romaine, par M. A. Maury ;

3° Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manéthon, par M. le vicomte Emm. de Rougé.

4° Mémoire sur Pompéi et Petra, par M. I. J. Hittorff, membre de l'Académie des beaux-arts.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

La *Revue* vient de faire une perte bien regrettable dans la personne de M. S. Prioux enlevé prématurément à l'âge de quarante-neuf ans à sa famille et à ses amis. M. Prioux, qui était à la tête d'une importante maison de papiers, avait un goût très-prononcé pour l'archéologie. Il avait pris une grande part à la réorganisation de la *Revue archéologique* en 1860, et n'avait cessé, depuis, de s'occuper activement de notre recueil, auquel il avait donné plusieurs articles. Homme de sens et de cœur, d'une grande aménité de caractère et de relations très-sûres, M. Prioux avait eu souvent l'occasion de rendre d'importants services autour de lui. Sa perte sera vivement sentie par tous ceux qui l'ont connu.

— Nous recevons de M. Gauthier du Mottay, notre correspondant dans les Côtes-du-Nord, les renseignements suivants :

Découverte archéologique dans les Côtes-du-Nord pendant l'année 1865. — Outre les découvertes mentionnées dans le rapport de l'Académie des inscriptions et belles lettres, inséré dans la *Revue archéologique* du mois de décembre 1865, p. 449 et suiv.; il a été fait récemment dans le département des Côtes-du-Nord d'autres découvertes qui présentent un certain intérêt.

1° Des ouvriers creusant des fondations pour reconstruire les bâtiments de la ferme de la Mare-Pilais, commune de Plénée-Jugon, et tout près de la voie de Corseul à Vannes, ont mis à jour des substructions gallo-romaines en petit appareil. Leur démolition a produit tout ce qu'on trouve ordinairement dans ces sortes de constructions, briques et tuiles de toutes dimensions et de toutes formes, pierres cubiques légèrement appareillées, ciment, etc. Mais on a trouvé parmi ces matériaux deux objets dignes de fixer l'attention. Ce sont deux lames de pierre chisteuse, ayant 65 à 70 centimètres de longueur, 30 centimètres de largeur et 6 d'épaisseur, sur lesquelles apparaissent des sculptures en relief un peu aplati. L'une d'elles représente un cheval marin ou hippocampe, rappelant beaucoup par son exécution la figure qui se trouve au musée de Dinan, et dont la *Revue archéologique* a donné un dessin dans sa livraison de juillet 1864. L'autre

pierre représente également un monstre marin, taureau par devant, poisson par derrière, tenant attaché à l'un de ses pieds un poisson qui semble faire un effort, et dont la tête est bridée comme celle d'un cheval. Toutefois, il est difficile de dire si c'est le monstre qui tient le poisson captif, ou bien si c'est le poisson, espèce de dauphin, qui conduit le monstre. Ces deux curieuses sculptures, qui paraissent se rapporter à l'art gaulois, ont été recueillies par le propriétaire de la Mare-Pilais, M. de Lorgeril, conseiller général d'Ille-et-Vilaine, qui les conserve avec soin.

2° A l'angle d'une vaste lande située dans la commune de Plourivo, se trouve une croix en granit sur laquelle existe une inscription latine très-difficile à déchiffrer, et qui semble remonter à l'époque carlovingienne. La tradition prétend que cette croix, à demi-rongée par le temps, a été érigée au dixième siècle en mémoire d'une bataille dans laquelle les Normands ou Danois, qui infestaient alors la Bretagne, auraient été totalement détruits. A peu de distance de cette lande, on vient, en faisant des défrichements, de trouver une belle lance en bronze, mais dont la douille est brisée, et un objet de forme circulaire en cuivre battu au marteau et doré, que l'on a reconnu être l'*umbo* d'un ancien bouclier; il porte encore les écrous qui fixaient ses branches.

3° Corseul a continué de donner son contingent d'objets gallo-romains, parmi lesquels il faut signaler ceux qui ont été découverts par un sieur Gourgand, laboureur, qui, en défonçant dans un champ d'anciennes substructions, a amené à lui, dans le courant du mois de mars, un tronçon de colonne ou cippe funéraire en granit de 55 centimètres de hauteur sur 30 centimètres de diamètre. Ce tronçon, creusé dans sa partie inférieure à une profondeur d'environ 40 centimètres, recouvrait dans cette cavité une urne en terre noirâtre, renfermant des cendres et des ossements, en grande partie carbonisés. Ce cippe, grossièrement dégrossi, ne contenait aucune inscription, aucune marque qui pût le faire distinguer au besoin. Une deuxième urne, également remplie de cendres, fut trouvée à quelques pas de la première.

J'ai été témoin quelques semaines après, le 30 mai, de la découverte de plusieurs objets en bronze, que firent en ma présence, à une profondeur de moins de 50 centimètres, des ouvriers employés à la rectification de la route de Corseul à Plancoët (ancienne voie gallo-romaine); à l'entrée de ce premier bourg. Parmi ces objets, que recouvrait une belle patine verte, j'ai reconnu : 1° une fibule ou agrafe, avec sa plaque et son épingle; la plaque était unie, sauf un petit filet en relief qui en formait la bordure, sa forme était celle d'un rectangle de 45 millimètres sur 38 millimètres; mais les angles en étaient abattus de manière à présenter une face de 7 à 8 millimètres; 2° une épingle à cheveux de 8 centimètres de longueur, dont la tête était figurée par une petite rondelle de 10 millimètres de diamètre; 3° un fragment de chaîne composé de sept à huit anneaux de 7 millimètres de jour. Les prétentions exagérées des ouvriers ne me permirent pas de m'entendre avec eux pour l'acquisition de ces objets.

4° M. l'abbé Le Foll, curé de Plésidy, auteur des fouilles qui ont donné lieu au rapport de l'Académie des inscriptions, vient d'explorer un nouveau tumulus découvert dans sa paroisse, et dans lequel il a trouvé sept urnes cinéraires en terre grossière, placées en ligne droite au centre de la chambre sépulcrale. Malgré les plus minutieuses recherches, il n'a trouvé aucun autre objet susceptible d'être signalé. Le compte rendu qu'il a adressé de cette nouvelle fouille à Mgr l'Évêque de Saint-Brieuc a été transmis par ce prélat à l'Académie des inscriptions.

— La lettre suivante de M. Nicklès, lettre qui contient d'intéressants détails sur les haches en pierre et en bronze, nous a paru mériter d'être publiée.

Monsieur,

C'est avec un vrai bonheur que je vois la rédaction de votre intéressante Revue jeter les bases d'une classificatian pour les principaux objets d'antiquité de l'époque gauloise ou gallo-romaine; ce sera un grand service rendu aux archéologues. Une science sans méthode et sans nomenclature n'est qu'un chaos. Que serait la chimie sans Lavoisier, l'histoire naturelle sans Linnée? Cette absence complète de points d'appui m'a beaucoup gêné dans la description des monuments trouvés à Ehl, lors de mon travail : « Helvétus et ses environs, » que j'ai eu l'honneur de vous adresser. M. Desor, dans ses Palafittes (p. 41), dont vous venez de rendre compte, a également senti la nécessité d'une nomenclature, notamment pour les haches; mais celle qu'il propose est trop arbitraire. Une nomenclature, pour être solide et applicable partout, doit être caractéristique ou descriptive.

Mais d'abord le mot *hache* est-il bien le mot propre pour désigner une arme qui est uniquement d'estoc? Les Allemands se servent de préférence des mots *coin* et *ciseau* : Streitkeil, coin de combat; Streitmeissel, ciseau de combat. Comme il y en deux formes principales, il faudrait avant tout les distinguer par deux noms différents. En Suède et en Danemark, on désigne par le mot *Kelt* ou *Celt* la forme creuse, et par celui de *Paalstave* celle à manche plat.

Je pense vous être agréable en vous donnant ces indications; je les emprunte principalement à un ouvrage allemand que je vous recommande, et qui a pour titre :

Die ehernen Streitkeile zumal in Deutschland; eine historisch-archaologische Monographie, von Dr Heinrich Schreiber.

Traduction littérale : Les coins de combat en bronze, principalement en Allemagne, monographie historico-archéologique, par le docteur H. Schreiber. — Fribourg en Brisgau, 1842, imprimerie de l'Université.

Il y a deux planches représentant près de quarante figures de haches.

J'attache d'autant plus de prix à votre classification que je collectionne avec une certaine prédilection les haches en pierre, en bronze et en fer, surtout celles que l'on trouve dans la contrée dont j'étudie l'archéologie,

entre Vosges et Rhin, ayant Ehl-Benfeld pour centre. Je possède également des pièces recueillies en dehors de ce rayon. La *Revue archéologique*, mars 1865, p. 192, parle d'une trouvaille consistant en quatre-vingts hachettes en bronze faite à la *Mare du Four*, près Caudebec; je dois à l'obligeance de M. l'inspecteur des forêts, qui a dirigé ces travaux de terrassement, une de ces pièces; elle ressemble exactement à votre B, pl. I. Je tiens la forme E des environs de Wissembourg (Bas-Rhin).

Un fait très-curieux à noter est que j'ai recueilli une série de ces monuments des trois âges, sur une ligne en quelque sorte géographique. Permettez-moi d'ajouter encore cette indication, vous en ferez l'usage que vous jugerez à propos.

La ligne sera facile à suivre sur une carte de l'état-major; on la trouve également sur la carte d'Helvetus, à l'exception d'Ottrott, qui n'y a plus trouvé place. Je me borne à noter les localités dans les banlieues desquelles les trouvailles ont été faites, et j'ajoute les renvois qui se rapportent à ma carte.

Ottrott, au pied de la montagne de Sainte-Odile : plusieurs haches en pierre.

Meistratzheim; hache en pierre (VI de ma carte).

Uttenheim; hache en bronze en forme de simple coin, fusion poreuse, très-grossière. (A peu près comme votre figure U, pl. II; place marquée V sur ma carte.)

Osthausen, (dans un tumulus du groupe H de ma carte); kelt en bronze (exactement comme votre figure D, pl. I.)

Ehl, (dispersées sur le territoire circonscrit sur la carte par un trait rouge) : une hache en pierre; une autre en bronze comme votre fig. H, pl. I, moins les rebords; une autre (Paalstave) comme votre fig. M, pl. II, mais deux fois plus longue et avec une échancrure comme en O; une hache en fer (francisque) retirée de la rivière d'Ill.

Herbsheim : hache pareille au paalstave précédent (dans un tumulus du groupe *e* de ma carte).

Rossfeld : Kelt pareil à celui d'Osthausen. (Place marquée VIII sur ma carte.)

Dans « Helvetus et ses environs, » j'ai rappelé (p. 25) que les paysans d'Alsace attachent des idées superstitieuses aux haches en pierre qu'ils appellent *Donneraxe* ou *Donnerkeil* (haches ou coins de tonnerre). Les maisons dans lesquelles on conserve une de ces haches sont préservées de la foudre. C'est de la mythologie germaine toute pure (V. Jacob Grimm. *Deutsch. Mythologie*, 3e édit, p. 164). Puis lorsqu'une vache est affectée de mammite, on n'a qu'à y appliquer une de ces pierres pour faire passer le mal.

On ne saurait s'imaginer la peine qu'on a pour acquérir une pièce de ce genre. L'argent ne suffit pas toujours, souvent il faut une véritable diplomatie. En voici des exemples :

La pièce provenant du territoire d'Ehl a coûté deux années de négocia-

tions! Elle appartenait à une pauvre veuve qui m'en a raconté l'origine comme suit : Il y a plus de cent ans, son bis ou trisaïeul était vacher de la commune de Benfeld. Un jour, pendant un orage, il vit la foudre tomber sur un arbre dans une forêt voisine de son pâturage, aussitôt il y courut pour marquer l'arbre, afin de pouvoir recueillir la hache de tonnerre lorsqu'elle serait revenue à fleur de terre. Tout le monde sait que ces haches, au moment du coup, s'enfoncent en terre à une profondeur de sept coudées, que tous les ans elles remontent d'une coudée, et si l'on y revient la septième année à la même heure, on n'a qu'à se baisser pour la ramasser. C'est ainsi que procéda le vacher bien inspiré, et le succès couronna sa persévérance. C'était donc un joyau de famille que l'on conservait avec tout ce qu'on avait de plus précieux. En effet, lorsque je vis cette jolie pièce pour la première fois, elle se trouva dans un petit coffret, avec des images de la Vierge d'Einsiedlen, une petite croix dorée, quelques pièces d'argent, etc. Impossible de l'acheter à aucun prix. « C'est un souvenir de famille, *puis elle nous préserve de la foudre,* » me fut-il répondu. Une fois, je me fis accompagner d'un prêtre, espérant que ses paroles suffiraient pour détruire cette vieille superstition; rien n'y fit. Enfin j'offris une somme que je l'engageai à considérer comme déposée chez moi dans une tirelire, et qu'elle pourrait toujours retirer quand elle aurait besoin d'argent. Au commencement de l'hiver actuel, après plus de deux années de diplomatie, la pénurie d'argent fut assez sensible pour qu'on pût se décider à se séparer du précieux talisman.

La pièce de Meistratzheim, entourée du même prestige, me coûta plus de paroles que d'argent. Il en sera de même d'une des haches d'Ottrott, qui se trouve entre les mains d'un *croyant* de ce genre, si jamais il se décide à se séparer de son impayable paratonnerre.

J'ai pour principe de ne rien dédaigner; outre les objets en pierre, en céramique, en métal, etc., je recueille volontiers aussi les traditions, les légendes et les croyances populaires; il en sort presque toujours quelque chose d'intéressant.

La communication que j'ai l'honneur de vous faire est simplement écrite au courant de la plume; encore une fois, veuillez en faire l'usage que vous jugerez convenable.

Agréez, Monsieur, etc. NAPOLÉON NICKLÈS.

— Nous recevons de M. Alfred Ramé des rectifications relatives à une erreur assez grave concernant la lettre L de notre classification des épées. Nous recommandons cette correction à nos lecteurs.

Cher Monsieur,

Je reviens à la charge à propos de l'épée de Rennes pour vous soumettre une correction de la notice publiée dans la *Revue* de février.

Vous savez déjà par le texte que je vous ai adressé que j'avais commis une erreur de provenance en comprenant cette épée parmi les nombreux

bronzes du cabinet de Robien provenant de Corseul, et qu'il faut la restituer à Lyon, avec un point d'interrogation.

Mais vous pouvez tenir pour certain que l'épée de Rennes n'a pas été fondue d'une seule pièce; elle est formée d'une lame et d'une poignée parfaitement distinctes et unies aux moyens de rivets, ainsi que je m'en suis assuré par l'examen le plus minutieux et que vous pourrez vous en convaincre par le nouveau croquis que je vous envoie, plus exact encore que le précédent.

2 rivets se voient nettement sur la garde, un 3e sur la poignée, et c'est pour la symétrie de la décoration que des cercles concentriques ont été gravés en creux entre les deux autres bourrelets plus rapprochés des antennes. Ajoutez, ce qui est démonstratif, que la soie porte un rivet à son extrémité, comme le montre le dessin ci joint du pommeau.

Enfin la lame, si elle était privée de sa poignée, offrirait au moins un cran caractéristique; elle s'élargit en effet, comme le montre la coupe, au moment où elle pénètre dans la garde, et présenterait ainsi un aspect analogue à votre spécimen D si elle était isolée.

Je connais au moins trois épées de notre pays analogues à celle de Rennes. Je me propose de les examiner et de vous en rendre compte.

Tout à vous, ALFRED RAMÉ.

— On lit dans le dernier numéro du *Bulletin* de la Société de l'Histoire de France :

Communication relative à une collection de portraits historiques antérieurs au XVIe *siècle*, par M. Vallet de Viriville. — Me rendant dernièrement en Angleterre, je me suis arrêté à Arras pour y examiner de près un précieux album de *crayons*, dont je connaissais de longue main l'existence. On trouvera dans le *Bulletin de la société des Antiquaires de France*, compte rendu de la séance du 22 novembre 1865, une notice qui contient des développements assez étendus sur ce recueil, avec renvois bibliographiques. Ces renseignements me permettront ici d'être court et de soumettre, exclusivement, au Conseil de la Société de l'Histoire de France quelques observations spéciales qui me paraissent la concerner plus particulièrement.

Le ms. 266 (*olim.* 944 20 ou 944, 2°) de la Bibliothèque d'Arras, contient un recueil de dessins, ou crayons, exécutés les uns à la pierre noire, les autres à la sanguine, vers 1595, dans l'abbaye de Saint-Vaast. Ces crayons sont au nombre d'environ 300. Ils ne sont pas tous de la même main, ni de la même valeur. Quelques additions paraissent avoir été introduites après coup, par rapport au recueil principal. Ils ont été pris les uns sur des portraits contemporains de l'artiste (vers 1595); les autres, sur des monuments historiques et originaux de diverses natures et d'origines diverses.

Le plus ancien paraît être le portrait de Philippe VI de Valois : il est accompagné de celui de la reine Jeanne de Bourgogne. Ces deux figures, à ce que je pense, remonteraient à un original daté de 1328. Un grand nombre de personnages appartiennent aux quatorzième et quinzième siècles et

sont choisis parmi les plus renommés de notre histoire. Il y a des *séries* de princes, de capitaines, de dames, de prélats (en petit nombre), de peintres, d'écrivains, de personnes laïques, célèbres en tout genre. Je citerai la série suivante :

1. Jean Froissart,	chroniqueur,	mort vers	1413.
2. E. de Monstrelet	id.	—	1453.
3. Oliv. de la Marche	id.	—	1502.
4. Ph. de Commynes	id.	—	1509.

Ils forment, comme on voit, sauf G. Chastelain et Molinet, la suite des grands chroniqueurs de la maison de Bourgogne. Un air frappant de vérité recommande leurs effigies à l'estime et à l'intérêt du critique ou de l'iconophile. Les deux derniers sont connus par des estampes estimables. Quant à Monstrelet et à Froissart, ils ont été également gravés par Larmessin, d'après ces crayons mêmes : et les mêmes planches ou cuivres ont servi successivement *à illustrer l'Académie des sciences* de Bullart, 1682, et Foppens, *Bibliotheca Belgica,* 1739 (2 vol. in-4° chaque ouvrage). Mais l'estampe de Larmessin, surtout en ce qui concerne Froissart, est une véritable caricature. Ceux de MM. les membres du Conseil qui connaissent ces estampes pourront en juger. J'ai l'honneur de mettre en effet sous leurs yeux : 1° une reproduction exacte du crayon de Froissart, que j'ai prise sur place; 2° *idem* pour celui de Monstrelet; 3° une copie, ou reproduction gravée de nos jours, d'après le Monstrelet de Larmessin (1).

Froissart est représenté âgé, vers les derniers temps de sa carrière. Il a pour coiffure un bonnet court et plat à la façon des clercs et des vieillards. Une robe négligée flotte sur son gippon ou pourpoint et recouvre son buste. L'œil est plein de malice et de vivacité. La verve et le sourire animent les lèvres entr'ouvertes du conteur émérité. — Grave, pensive, quelque peu refrognée, la tête de Monstrelet, tête de bailli jugeant quelque mauvais cas, fait contraste avec le précédent.

De ces quatre chroniqueurs, trois ont été ou vont être réédités par la Société de l'Histoire de France. Le Froissart, si désiré, de M. Lacabane va en effet être mis sous presse. Les œuvres historiques, très-intéressantes,

(1) Puisqu'il s'agit d'art et de Monstrelet, qu'il me soit permis de communiquer en même temps à la compagnie un calque de la peinture initiale, qui décore le manuscrit de la bibliothèque de Leyde, contenant la chronique de Monstrelet. Ce manuscrit a été exécuté vers 1480, pour Engelbert, comte de Nassau, gouverneur de Flandres, chevalier de la Toison d'Or, et porte en tête les armes de ce possesseur. Il a ensuite appartenu à Isaac Vossius. Les divers éditeurs de Monstrelet ont ignoré ou négligé ce texte qui paraît important. Le manuscrit dont je parle offre, en tout cas, un grand intérêt sous le rapport de l'art. La scène calquée représente une nombreuse et brillante assemblée de princes et princesses, portant les costumes flamands de la deuxième moitié du XVe siècle, et agencée d'une manière souverainement gracieuse et pittoresque.

d'Olivier de la Marche sont dispersées. Elles obtiendront, quelque jour, de la Société le même honneur. Nos publications ne recevraient-elles pas un nouveau lustre, si, à côté de ces textes établis, épurés avec tant de soin, par une saine critique, le lecteur pouvait contempler aussi l'effigie de l'auteur, ranimée par des traits fidèles? La réalisation de ce vœu entraînerait, je le sais, un surcroît de dépenses, ou un crédit supplémentaire. Mais il y a dans le recueil d'Arras une véritable mine à exploiter, tant sous le rapport de l'art et de l'histoire, que comme produit de commerce et de librairie. Le succès me paraît promis à tout éditeur entendu et entreprenant qui s'en appropriera l'initiative. Cet éditeur pourrait être celui de la Société, mais agissant avec ses propres ressources et à ses riques et périls.

J'ai pensé, dans tous les cas, que les renseignements qui précèdent pourraient être émis avec quelque profit pour nos études et qu'ils seraient accueillis avec bienveillance par le Conseil de la Société de l'Histoire de France.

BIBLIOGRAPHIE

Grammaire comparée de M. Bopp, traduite par M. Michel Bréal
Chez Hachette.

M. Michel Bréal, en traduisant en français la *Grammaire comparée de Bopp,* a rendu à la philologie un des plus éminents services que l'on pût lui rendre. Nous sommes heureux d'apprendre que la maison Hachette va mettre en vente le 1er volume de cet utile travail. Nous donnons ici les premières pages de l'introduction de M. Bréal, qui explique, mieux que nous ne pourrions le faire, le but qu'il a voulu atteindre.

« Quand la *Grammaire comparée* de M. Bopp parut en Allemagne, elle fut bientôt suivie d'un grand nombre de travaux qui, prenant les choses au point où l'auteur les avait laissées, continuèrent ses recherches et complétèrent ses découvertes. Un ouvrage dont le plan est à la fois si étendu et si détaillé invitait à l'étude et fournissait pour une quantité de problèmes des points de repère commodes et sûrs : une fois l'impulsion donnée, cette activité ne s'est plus ralentie. Nous osons espérer que le même livre, singulièrement élargi dans sa seconde édition, produira des effets analogues en France, et que nous verrons se former également parmi nous une famille de linguistes qui poursuivra l'œuvre du maître et s'avancera dans les routes qu'il a frayées. Par le nombre d'idiomes qu'elle embrasse, la *Grammaire comparée* ouvre la carrière à des recherches fort diverses, et se trouve comme située à l'entrée des principales voies de la philologie indo-européenne : quelle que soit, parmi les langues de la famille, celle dont on entreprenne l'étude, on est sûr de trouver dans M. Bopp un guide savant et ingénieux qui vous en montre les affinités et vous en découvre les origines. Non-seulement il replace tous les idiomes dans le milieu où ils ont pris naissance et les fait mieux comprendre en les commentant l'un par l'autre, mais il soumet chacun d'entre eux à une analyse exacte et fine qui commence précisément au point où finissent les grammaires spéciales. Que nos philologues se proposent des recherches comparatives ou qu'ils veuillent approfondir la structure d'un seul idiome, le livre de M. Bopp les conduira jusqu'à la limite des connaissances actuelles et les mettra sur la route des découvertes.

« Mais la traduction de cet ouvrage nous a encore paru désirable pour une autre raison. A vrai dire, les travaux de linguistique ne manquent pas en France, et notre goût pour ce genre d'investigation ne doit pas être

médiocre, s'il est permis de mesurer la faveur dont jouit une science au nombre des livres qu'elle suscite. Parmi ces travaux, nous en pourrions citer qui sont excellents et qui valent à tous égards les plus savants et les meilleurs de l'étranger. Mais, pour parler ici avec une pleine franchise, la plupart nous semblent loin de révéler cette série continue d'efforts et cette unité de direction qui sont la condition nécessaire du progrès d'une science. On serait tenté de croire que la linguistique n'a pas de règles fixes, lorsqu'en parcourant le plus grand nombre de ces ouvrages on voit chaque auteur poser des principes qui lui sont propres et expliquer la méthode qu'il a inventée. Très-différents par le but qu'ils ont en vue et par l'esprit qui les anime, les livres dont nous parlons offrent entre eux un seul point de ressemblance : c'est qu'ils s'ignorent les uns les autres, je veux dire qu'ils ne se continuent ni ne se répondent; chaque écrivain, prenant la science à son origine, s'en constitue le fondateur et en établit les premières assises. Par une conséquence naturelle, la science, qui change continuellement de terrain, de plan et d'architecte, reste toujours à ses fondations. Ce n'est pas de tel ou tel idiome, encore moins d'un point spécial de philologie, que traitent ces ouvrages à vaste portée : leur objet habituel est de rapprocher des familles de langues dont rien jusque-là ne faisait pressentir l'affinité, ou bien de se prononcer sur l'unité ou la pluralité des races du globe, ou de remonter jusqu'à la langue primitive et de décrire les origines de la parole humaine, ou enfin de tracer un de ces projets de langue unique et universelle dont chaque année voit augmenter le nombre. A la vue de tant d'efforts incohérents, le lecteur est tenté de supposer que la linguistique est encore dans son enfance, et il est pris du même scepticisme qu'exprimait saint Augustin, il y a près de quinze siècles, quand il disait, à propos d'ouvrages analogues, que l'explication des mots dépend de la fantaisie de chacun, comme l'interprétation des songes.

« La plupart des sciences expérimentales ont traversé une période d'anarchie, et c'est ordinairement au défaut de suite, à l'amour exclusif des questions générales, à l'absence de progrès qu'on reconnaît qu'elles ne sont pas constituées. La grammaire comparée en serait-elle encore là ? faut-il croire qu'elle attend son législateur ? Pour nous convaincre du contraire, il suffit de jeter les yeux sur ce qui se passe à l'étranger. Tandis que nous multiplions les projets ambitieux que l'instant d'après change en ruines, ailleurs l'édifice se construit peu à peu. Cette terre inconnue, ce continent nouveau dont tant de navigateurs nous parlent en termes vagues, comme s'ils venaient tous d'y débarquer les premiers, d'exacts et patients voyageurs l'explorent en divers sens depuis cinquante ans. Les ouvrages de grammaire comparée se succèdent en Allemagne, en se contrôlant et en se complétant les uns les autres, ainsi que font chez nous les livres de physiologie ou de botanique ; les questions générales sont mises à l'écart ou discrètement touchées, comme étant les dernières et non les premières que doive résoudre une science; les observations de détails s'accumulent, conduisant à des lois qui servent à leur tour à des décou-

vertes nouvelles. Comme dans un atelier bien ordonné, chacun a sa place et sa tâche, et l'œuvre, commencée sur vingt points à la fois, s'avance d'autant plus rapidement que la même méthode, employée par tous, devient chaque jour plus pénétrante et plus sûre.

« De tous les livres de linguistique, l'ouvrage de M. Bopp est celui où la méthode comparative peut être apprise avec le plus de facilité. Non-seulement l'auteur l'applique avec beaucoup de précision et de délicatesse, mais il en met à nu les procédés et il permet au lecteur de suivre le progrès de ses observations et d'assister à ses découvertes. Avec une bonne foi scientifique, plus rare qu'on ne pense, il dit par quelle conjecture il est arrivé à remarquer telle identité; par quel rapprochement il a constaté telle loi; si la suite de ses recherches n'a pas confirmé une de ses hypothèses, il ne fait point difficulté de le dire et de se corriger. L'école des linguistes allemands s'est principalement formée à la lecture des ouvrages de M. Bopp : elle a grandi dans cette salle d'expériences qui lui était sans cesse ouverte et où les pesées et les analyses se faisaient devant ses yeux. Ceux mêmes qui contestent quelques-unes des théories de l'illustre grammairien se regardent comme ses disciples, et sont d'accord pour voir en lui non-seulement le créateur de la philologie comparative, mais le maître qui l'a enseignée à ses continuateurs et à ses émules.

« Tels sont les motifs qui nous ont décidé à traduire l'ouvrage de M. Bopp : nous avons voulu rendre plus accessible un livre qui est à la fois un trésor de connaissances nouvelles et un cours pratique de méthode grammaticale. Il est à peine nécessaire d'ajouter que nous ne songions pas aux seuls linguistes de profession en entreprenant une traduction qui sans doute ne leur eût pas été nécessaire. Il y a parmi nous un grand nombre d'hommes voués par état et par goût à l'enseignement et à la culture des langues anciennes : ils ne veulent ni ne doivent rester étrangers à des recherches qui touchent de si près à leurs travaux. C'est à eux surtout que, dans notre pensée, nous destinons le présent ouvrage, pour qu'ils apprécient la valeur de cette science nouvelle et pour qu'ils s'en approprient les parties les plus utiles. Si les études historiques ne sont plus aujourd'hui en France ce qu'elles étaient il y a cinquante ans; si les leçons de littérature données dans nos écoles ne ressemblent pas aux leçons littéraires qu'ont reçues nos pères et nos aïeux, pourquoi la grammaire seule resterait-elle au même point qu'au commencement du siècle? De grandes découvertes ont été faites : les idiomes que l'on considérait autrefois isolément, comme s'ils étaient nés tout à coup sous la plume des écrivains classiques de chaque pays, ont été replacés à leur rang dans l'histoire, entourés des dialectes et des langues congénères qui les expliquent, et étudiés dans leur développement et leurs transformations. La grammaire, ainsi comprise, est devenue à la fois plus rationnelle et plus intéressante : il est juste que notre enseignement profite de ces connaissances nouvelles, qui, loin de le compliquer et de l'obscurcir, y apporteront l'ordre, la lumière et la vie.

« Ce serait, du reste, une erreur de croire que toutes les recherches grammaticales doivent nécessairement embrasser à l'avenir l'immense champ d'étude parcouru par M. Bopp. Il y a plus d'une manière de contribuer aux progrès de la philologie comparative. La méthode qui a servi pour l'ensemble de la famille indo-européen ne sera appliquée avec non moins de succès aux diverses subdivisions de chaque groupe. Quelques travaux remarquables peuvent servir de modèle en ce genre. Un des plus solides esprits de l'Allemagne, M. Corssen, en rapprochant le latin de ses frères, l'ombrien et l'osque, et en comparant le latin à lui-même, c'est-à-dire en suivant ses transformations d'âge en âge, a renouvelé en partie l'étude d'une langue sur laquelle il semblait qu'après tant de siècles d'enseignement il ne restât plus rien à dire. La science du langage peut encore être abordée par d'autres côtés. Les recherches d'épigraphie, de critique verbale, de métrique, les études sur le vocabulaire d'un auteur ou d'une période littéraire, sont autant de sources d'information qui doivent fournir à la philologie comparée leur contingent de faits et de renseignements. Aujourd'hui que les grandes lignes de la science ont été marquées, ces travaux de détail viendront à propos pour déterminer et, au besoin, pour rectifier ce qui ne pouvait, dès le début, être tracé d'une façon définitive.

« Ce ne sont ni les sujets, ni les moyens de travail qui feront défaut à nos philologues. Mais en cherchant à provoquer leur concours, nous ne songeons pas seulement à l'intérêt et à l'honneur des études françaises. Il faut souhaiter pour la philologie comparée elle-même qu'elle soit bientôt adoptée et cultivée parmi nous. On a dit que la France donnait aux idées le tour qui les achève et l'empreinte qui les fait partout accueillir. Pour que la grammaire comparative prenne la place qui lui est due dans toute éducation libérale, pour qu'elle trouve accès auprès des intelligences éclairées de tous pays, il faut que l'esprit français y applique ces rares et précieuses qualités qui, depuis Henri Estienne jusqu'à Eugène Burnouf, ont été l'accompagnement obligé et la marque distinctive de l'érudition dans notre contrée. La France, en prenant part à ces études, les répandra dans le monde entier. En même temps, avec ce coup d'œil pratique et avec cet art de classer et de disposer les matières que l'étranger ne nous conteste pas, nous ferons sortir de la grammaire comparée et nous mettrons en pleine lumière les enseignements multiples qu'elle tient en réserve. Une fois que la science du langage aura pris racine parmi nous, aux fruits qu'elle donnera on reconnaîtra le sol généreux où elle a été transplantée. »

Nous partageons les espérances de M. Bréal. A. B.

Les Dieux de l'ancienne Rome, mythologie romaine de L. Preller, traduction de M. L. Dietz, avec une préface da M. A. Maury. Paris, chez Didier et Cᵉ, 1865.

Ce que M. Bréal vient de faire pour la Grammaire comparée de Bopp, M. Dietz l'a fait depuis plus d'un an pour la *Mythologie romaine de Preller*.

Il nous a donné en un beau volume publié par la librairie Didier une excellente traduction de ce livre, aujourd'hui classique en Allemagne. Nous ne saurions trop recommander cette traduction, faite avec goût et dans un style tout à fait français, c'est-à-dire ennemi de tout ce qui pourrait être obscur ou embarrassé. Quant à l'ouvrage en lui-même, il est des plus instructifs, et de nature à faire disparaître bien des préjugés relatifs à la mythologie. « Pendant longtemps, dit M. Al. Maury dans la préface, la science n'a pas distingué la religion des Romains de celle des Grecs, et cette erreur s'est si profondément enracinée dans les esprits, que de nos jours la majorité continue à confondre sous le nom commun de paganisme les deux religions, et que dans notre langue on transporte sans cesse aux divinités grecques les noms des divinités latines ; c'est une erreur qu'il faut détruire. On est en effet tout à fait fondé aujourd'hui à séparer l'étude de la religion romaine de celle de la religion grecque. En remettant avec soin tout ce que les anciens nous ont rapporté de la première, en opérant, dans les fables que les écrivains de l'antiquité nous racontent, le départ entre ce qui est vraiment latin et ce qui est d'origine hellénique, en s'aidant du témoignage des monuments et surtout de celui des inscriptions, il est possible d'esquisser à part le tableau à peu près complet de la religion romaine. C'est ce qu'a tenté et exécuté avec un rare bonheur M. L. Preller; il a rendu en cela un éminent service à la science.....

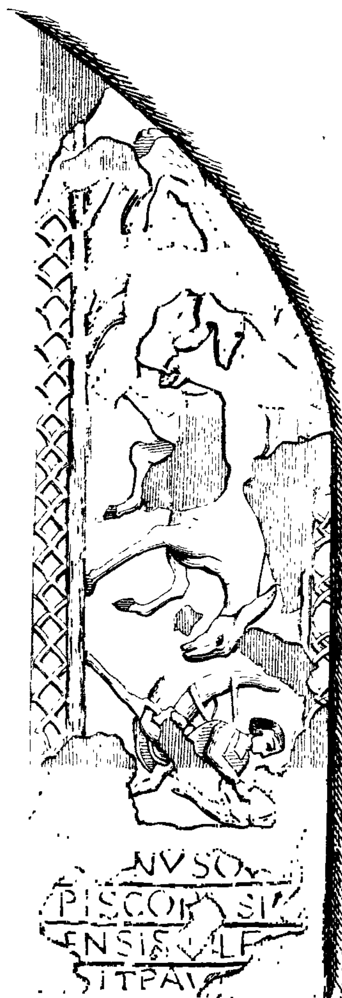
« La connaissance de la religion romaine n'est pas, en effet, seulement nécessaire à celui qui veut se faire une idée exacte de l'état moral et religieux des esprits à Rome aux différentes époques de l'histoire, elle est aussi indispensable à ceux qui veulent approfondir les écrivains latins, car il y a dans les ouvrages de ceux-ci une foule d'allusions, d'usages, de locutions que l'on ne saurait comprendre si l'on ignore la nature des idées religieuses et des rites sacrés des Romains. L'archéologue, comme l'historien et le philosophe, trouve dans la connaissance de la religion romaine de vives lumières. »

Cette appréciation du livre de Preller par l'auteur des religions de la Grèce antique nous dispense d'entrer à cet égard dans de plus longs détails.

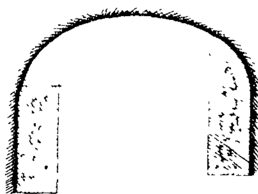
Tous ceux qui ont hâte de se mettre au courant de la science et de secouer enfin la vieille indolence qui a permis à l'Allemagne de conquérir, dans plusieurs branches de l'érudition, tant d'avance sur nous, s'empresseront d'étudier le livre de Preller, afin de se mettre en mesure de prendre un jour leur revanche au nom de la France. A. B.



1



2



Imp. Lemercier & Cie Paris

NOTICE

SUR UNE MOSAÏQUE

PLACÉE DANS LA

GRANDE ABSIDE DE LA CATHÉDRALE DE LESCAR

(BASSES-PYRÉNÉES)

On a souvent parlé de cette mosaïque (1) sans qu'un plan exact en ait été jamais relevé. Avant de commencer la description de ce monument, il est nécessaire de rappeler brièvement ce que fut le lieu où il se trouve : Lescar était, avant 1791, le chef-lieu d'un diocèse de la

(1) Voici la bibliographie du monument: De Marca, *Histoire de Béarn*, in-folio. Paris, Ve Camusat, 1640, p. 459.

Gallia Christiana, t. Ier, col. 1291 et 1292, édit. de 1715 (les renseignements sont tirés de l'ouvrage précédent).

Mazure. — *Histoire du Béarn et du pays basque*, in-12, 1839. Pau, Vignancour, p. 527, note.

Le Cœur. — Mosaïques de Jurançon et de Bielle, in-8, 1854-1856, Pau, Bassy, p. 19, note.

Cénac-Moncaut. — *Voyage archéologique dans l'ancienne vicomté de Béarn*, in-16, 1856, Tarbes, Telmon, p. 51 et 52.

Justin Lallier. — *Bains des Pyrénées*, in-18, 1858, Paris, Parmantier, p. 9 et 19.

Ch. de Picamilh. — *Statistique générale des Basses-Pyrénées*, 2 vol. in-8, 1858, Pau, Vignancour, t. Ier, p. 338.

Hipp. Durand. — Article de la *Revue archéologique*, 1860, et dans le numéro du 27 décembre 1860 du journal le *Messager de Bayonne*.

Le Cœur. — Article dans le *Guide de l'étranger à Pau*, in-18, 1861, Pau, Vignancour, p 119.

L'Abbé Laplace. — *Monographie de Notre-Dame de Lescar*, in-16, 1863, Pau, Vignancour, p. 163 et suivantes, avec planches. (Renseignements empruntés à l'article de M. Durand.)

province ecclésiastique d'Auch. Cet évêché remplaça au xe siècle celui de *Beneharnum*, ruiné par les invasions normandes.

Le premier évêque de Beneharnum est saint Julien, qui vivait au ve siècle, selon la légende (1).

C'est seulement vers 980 qu'apparaît le nom de Lescar : *ecclesiola beati Johannis-Baptistæ Lascurris* (2). Sur l'emplacement de cet oratoire, bâti lui-même, selon le cartulaire de Lescar, sur les ruines de l'ancienne cathédrale du VIIIe siècle, consacrée à Notre-Dame (3), on entreprit au XIe les travaux de la cathédrale actuelle, placée aussi sous le vocable de la mère du Christ.

C'est dans l'abside principale de cet édifice que se trouve la mosaïque dont voici la description. A droite, sur une longueur de cinq mètres seize centimètres et une largeur d'un mètre cinquante centimètres, se présente un chasseur coiffé d'un bonnet d'étoffe quadrillée; cet homme est muni d'un cor et couvert d'un vêtement échancré au col et à larges manches; il perce de sa lance la hure d'un sanglier attaqué derrière la tête par un gros oiseau; sous la hure se trouve un volatile dont le rôle paraît être de remplir l'espace laissé vide par la composition. Sur le bord intérieur de ce sujet de vénerie existe un fragment d'ornement dont le dessin est confus. En sens inverse par rapport à l'action que nous venons de décrire, une espèce de tigre terrasse un bouc et lui mord le cou; derrière le bouc une autre bête féroce (un autre tigre peut-être) lève la patte droite pour saisir la même proie; au-dessus et au-dessous, des oiseaux étrangers à la lutte. Comme bordure inférieure un entre-lacs, ornement qui ne ressemble pas à celui que nous avons indiqué comme confus.

A gauche, sur une longueur de cinq mètres soixante-quatre centimètres, et une largeur d'un mètre soixante-huit centimètres, on

FRANÇOIS-SAINT-MAUR. — *Promenades historiques dans le pays de Henri IV*, in-folio avec planches, 1864, Pau, Vignancour, p. 31 et 32. (Cet ouvrage n'a pas été mis dans le commerce).

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 1864, séance du 20 janvier.

(1) Nous devons ici relever un fait apocryphe, c'est le voyage de saint Léonce, maître de saint Julien, au tombeau de saint Jacques en Galice. Ce voyage, placé au ve siècle, suppose l'existence d'un pèlerinage, tandis que ce n'est qu'au xe, au IXe siècle au plus tôt, que se trouvent les plus anciens exemples du pèlerinage de saint Jacques, si populaire pendant tout le moyen âge. (Voy. la dissertation de J.-V. Le Clerc, sur Aimeri Pacaudi de Parthenay. *Histoire littéraire de la France*, t. XXI.)

(2) Marca, *Histoire de Béarn*, p. 214, preuves.

(3) Marca, *Histoire de Béarn*, p. 214, preuves.

voit d'abord une inscription (sur laquelle nous reviendrons ultérieurement), puis un chasseur nègre dont la jambe droite, privée du pied, est repliée et s'appuie sur la fourche d'une jambe de bois. Cet homme, tête nue, le front dégarni, les cheveux rejetés en arrière, tend son arc pour lancer un trait : derrière lui pend son cor attaché par une courroie. Après ce singulier personnage viennent un mulet et une bête féroce attachée par le cou à la queue de cet animal. — Bordure inférieure qui rappelle un ornement imbriqué ; bordure supérieure, un simulacre de guirlande. Tel est ce qui existe encore de la mosaïque de Lescar. Tout cela, on le voit, est tronqué et ne présente pas de sujet entier. On conserve dans l'église quelques autres fragments de mosaïque, mais tous sont des morceaux d'ornements qui ne sauraient se souder à ce qui est sur le sol de l'abside ; ils proviennent, au dire du gardien, du pavage du milieu de l'abside, qui aurait été refait de 1838 à 1840.

Une revue aussi brève que possible des opinions émises par ceux qui ont parlé de cette mosaïque avant nous permettra de juger que le nombre des gloses n'a pas éclairci le texte.

Marca dit que l'évêque Gui (1115-1141) fit paver le chœur de son église avec une mosaïque représentant ses armoiries, où figuraient deux cerfs.

M. Mazure fait de Gui un évêque du XIIIe siècle, et ajoute : « On a découvert à Lescar une mosaïque qui aurait une époque antique. »

M. Cénac-Moncaut écrit que le monument « doit occuper la place où il fut primitivement cimenté, » et il décrit ainsi le sujet traité : « Le chasseur coiffé d'un bonnet pointu dirige la pointe de sa lance vers un lion qui dévore une chèvre. » — Cette description sera exacte si l'on y fait les modifications suivantes : le chasseur tourne le dos au lion, la lance perce la hure d'un sanglier, la scène où figure le chasseur est sens dessus dessous par rapport à celle où est le lion. Quant à l'autre partie de la mosaïque M. Cénac-Moncaut n'en parle que pour citer inexactement l'inscription.

M. Justin Lallier s'exprime ainsi : « Une ancienne mosaïque construite par Guido, évêque de Lescar, au commencement du XIe siècle (*sic*), comme l'indique un fragment d'inscription que nous avons dessiné (le dessin manque), représente une grande chasse ; on y voit des lions, des oiseaux, des chevaux, des chiens, etc. En 1837, en nivelant le carrelage du chœur, on fit disparaître le milieu de la mosaïque, qui, nous a-t-on dit, représentait une rosace aux mille couleurs aux armes de l'évêque Guido au centre, qui sont deux cerfs. »

M. de Picamilh nous fait connaître que « la cathédrale de Lescar se recommande par les restes d'une mosaïque due à Guy, évêque du diocèse au XIIe siècle. Le dessin de cette mosaïque a permis à quelques historiens de croire qu'elle représentait une chasse, tandis qu'elle reproduit les armes de l'évêque Guy, dans lesquelles se trouvaient deux cerfs. »

(Je parlerai tout à l'heure de l'opinion émise par M. Hipp. Durand).

M. Le Cœur dit « que les restes de la mosaïque sont d'un grand intérêt. Il est, ajoute-t-il, toutefois difficile, à travers les trappes qui la recouvrent et la divisent, d'en recomposer le sujet. Les uns ont cru reconnaître une chasse, d'autres les armoiries de l'évêque Guy.» M. Le Cœur attribue la mosaïque à l'évêque et en place l'exécution au XIIe siècle; il appuie son dire sur une copie de l'inscription, semblable à celle de M. Cénac-Moncaut, sauf qu'il la met en deux lignes, tandis que ce dernier la met en quatre. M. Le Cœur auparavant avait dit que la mosaïque portait « la date certaine de 1141. »

M. François Saint-Maur et moi avions cru, à la suite d'une visite faite à Lescar, que la mosaïque était un monument de l'époque gallo-romaine. En ce qui me concerne, j'abandonne cette attribution, et c'est à ce sujet que je vais analyser ce qu'a dit M. Hipp. Durand.

Ce savant archéologue attribue aussi la mosaïque aux Gallo-Romains. Les motifs sur lesquels il se fonde se réduisent à ceci :

1° La mosaïque, composée de parties rapportées, maladroitement réunies entre elles, a été déplacée pour être mise dans l'église que l'évêque Gui faisait bâtir, peut-être même sur l'emplacement de l'édifice païen, et l'on aura rogné les angles pour adapter la mosaïque à la courbe de l'abside.

2° *L'inscription a été faite avec des morceaux rognés aux angles de la mosaïque, primitivement carrée.*

3° L'examen attentif des mosaïques du Pont-d'Oly et de Lescar ne peut laisser aucun doute sur leur similitude d'origine. Il paraît de toute évidence à M. Durand qu'elles sont contemporaines.

Voilà des raisons qui semblent bien solides, essayons d'en démontrer la faiblesse.

Oui, la mosaïque a été déplacée, mais ce déplacement ne prouve pas qu'elle ait été tirée d'un monument gallo-romain.

Des ouvriers capables d'empâter dans le ciment une inscription dont les lettres intactes sont fort régulières auraient été assez

adroits pour ne pas placer sens dessus dessous les figures de la mosaïque.

La mosaïque n'était pas carrée, puisque les deux parties n'ont rien qui puisse faire croire qu'elles aient formé un tout; au contraire, leurs bordures, de dessins variés, prouvent que ce sont des morceaux distincts.

M. Durand en parlant de la mosaïque (celle-là bien gallo-romaine) du Pont-d'Oly, à Jurançon, n'avait pas sous les yeux celle qui nous occupe; un coup d'œil jeté sur les deux planches coloriées publiées dans l'ancien *Bulletin des Comités*, archéologie, tome II, suffit pour faire tomber toute espèce d'assimilation d'époque et de travail. Ceci est un fait que chacun peut vérifier et qui ne saurait être contesté. Rien dans les détails n'est commun aux deux monuments. Dans la mosaïque de Jurançon : luxe de motifs ornementés, couronnes, rinceaux, combinaisons multipliées de courbes, feuillages; laborieux travail où, comme le dit fort justement M. Durand, la main du dessinateur est beaucoup supérieure à celle de l'ouvrier mosaïste.

Dans la mosaïque de Lescar, un fond nu où se détachent des figures bien animées, mais grossières, des ornements de bordures bien simples, peu agréables à l'œil, et dont rien n'en relève la sécheresse, pas de feuilles, de grappes ni de rinceaux, si maigres qu'ils soient.

On le voit, ce n'est pas d'un monument inédit qu'il sagit, et grand est le nombre des écrivains qui en ont parlé.

Il nous reste à dire notre opinion.

Partant de ce point que la mosaïque n'est pas à sa place primitive, fait acquis par la vue du plan (1), deux questions se présentent :

De quelle époque est cette œuvre?

D'où vient-elle?

A la première nous répondons qu'elle est du commencement du XIIe siècle, nos preuves sont tirées 1° du costume des deux personnages; 2° des bordures : celle de gauche représente l'entre-lacs ornement propre à cette époque; 3° de l'inscription, qui ne saurait s'appliquer qu'à l'évêque Gui; car voici les noms des prélats qui ont administré le diocèse jusqu'au XIIIe siècle, époque au delà de laquelle on ne peut placer cette mosaïque :

(1) Renversement du personnage coiffé d'un bonnet : le côté gauche de la mosaïque dépasse en longueur de cinquante centimètres le côté droit vers la nef, et celui-ci dépasse l'autre vers le fond de l'abside.

Julianus I[er] au........................	v[e] siècle.
Galactorius........................	507
Sabinus.....	585
Julianus II........................	680
Julianus III........................	731
Spaleus...........................	841—845
Gombaldus........................	960—977
Arsias-Raca........................	980—990
Ugo..............................	995—1012
Arnaldus I[er]........................	1015
Raymundus I[er]......................	1030—1059
Gregorius..........................	1061—1072
Bernardus I[er]......................	1075—1080
Sanctius.......	1095—1115
Guido.............................	1115—1141
Raymundus II......................	1147—1154
Odo I[er]...........................	1168
Guillelmus I[er]......................	1170
Sanctius-Anerius...................	1180
Bertrandus I[er]......................	1200
Arsias............................	1205—1213
Raymundus III.....................	1220
A.....	1225
Bertrandus II......................	1247—1268
Arnaldus II........................	1269—1272
Raymundus IV......................	1293—1301 (1)

Un travail comme la mosaïque suppose un épiscopat paisible, un prélat curieux d'enrichir et d'orner son église. L'un des personnages, l'homme à la jambe de bois, est peut-être un Maure. Tout cela concorderait avec l'épiscopat de Gui, qui avait été en Espagne faire la guerre sainte avec les Aragonais contre les infidèles (2).

Il est moins facile de répondre à la deuxième question : D'où vient la mosaïque ? Aussi n'avons-nous pas de solution à donner.

(1) Nous empruntons cette liste à la *Monographie de de N.-D. de Lescar*, par M. l'abbé Laplace, dernier travail publié sur les évêques de ce diocèse.

(2) Marca, *Histoire de Béarn*, p. 446 et suiv..

Un monument aussi embarrassant à transporter et si exposé à se rompre ne peut venir de loin. Nos recherches doivent donc se circonscrire dans un court espace de terrain : Lescar a deux églises, Notre-Dame, où est actuellement la mosaïque, et Saint-Julien, qui fut cathédrale aussi dans les temps du premier évêché, mais cessa de l'être au IXe siècle. De grands personnages y furent inhumés : Saint Léonce (la fausse date du pèlerinage à Saint-Jacques de Galice n'empêcherait pas l'inhumation), le duc de Gascogne, Guillaume Sanche; on trouve dans son cimetière, actuellement élevé d'un mètre au-dessus du sol des chemins qui l'entourent, des cercueils de marbre gris avec des couvercles en dos d'ane, de nombreuses traces de construction existent autour de l'église. Malgré toutes ces circonstances, où donc nos deux morceaux de mosaïque, qui ressemblent à des pavages de couloirs, auraient-ils trouvé leur place dans l'intérieur de l'église ancienne ? Depuis qu'elle ne fut plus cathédrale, c'est-à-dire depuis une époque antérieure à la date que nous assignons à la mosaïque, l'église Saint-Julien perdit toute importance.

Quittons Saint-Julien et cherchons si ailleurs on n'aurait pas enlevé le pavage d'un vieil édifice. Non loin de la cathédrale, sur le même plateau qu'elle, existait à l'est, à un kilomètre environ de distance, une chapelle placée sous le vocable de saint Michel : aujourd'hui encore le lieu où elle s'élevait est connu sous le nom de *Saint-Miqueu.* Ce monument a disparu et il n'en reste que deux ou trois tas de pierres. Dans ces décombres nous avons retrouvé des débris qui viennent certainement d'un monument antique, entre autres un fragment de corniche en marbre blanc qui avait été employé comme pierre de construction. Là encore se présente l'objection relative à la forme primitive des mosaïques de l'abside de Lescar. Saint-Michel n'a jamais eu une importance considérable, ce devait être un simple oratoire. Comment adapter les trois pièces dans une seule salle ?

Ces deux édifices, Saint-Julien et Saint-Michel (1), laissés de côté, nous n'avons plus qu'à revenir à l'église Notre-Dame elle-même. Si les mosaïques ont été primitivement dans cette église, elles ont dû être placées ailleurs, puisque leur forme ne peut s'accommoder à celle de l'abside. Quelle pouvait être cette place ? telle est la nouvelle question que nous allons tâcher d'éclairer : Il y avait auprès de l'évêché, dans les temps primitifs de l'église de Lescar, un

(1) Autour de Lescar il existait d'autres oratoires : Sainte-Catherine, Sainte-Confesse, Gorrets, mais tous fort petits.

couvent de bénédictins; ces moines s'écartèrent de l'austérité de la règle et l'évêque Sanctius I (1095-1115) les remplaça par des chanoines réguliers de Saint-Augustin. Le pape Pascal II, par une bulle de 1115 que Marca nous a conservée, approuva l'institution. C'est à partir de l'établissement des chanoines que les donations tombent sur l'église et le chapitre; des péages, des églises et des villages entiers deviennent leur propriété. C'est l'époque la plus florissante de l'église de Lescar.

Ces chanoines réguliers habitaient un cloître bâti pour eux (car les moines bénédictins restèrent près de Saint-Julien), contigu à l'église Notre-Dame et placé le long de la partie méridionale. Ce cloître ne devait pas être bien étendu, vu le petit nombre des chanoines (1). Or, nos mosaïques conviendraient parfaitement, quant à la forme du pavage, à une sorte de promenoir exécuté sous l'épiscopat de Gui (1115-1141), au moment où les revenus de toutes les terres données avaient enrichi l'église de Lescar et lui permettaient de doter les dépendances du temple d'un ornement précieux.

La mosaïque placée dans la galerie du cloître, il ne nous reste plus pour achever cette notice qu'à rechercher l'époque probable de la translation du monument à sa place actuelle.

Une réponse bien simple vient à l'esprit. On retira la mosaïque lorsque le cloître devint inutile. Et cela arriva après la sécularisation du chapitre en 1537. Vers cette époque des travaux importants furent entrepris dans la cathédrale; on construisit une sacristie nouvelle adossée en partie au mur nord de la grande abside. Cet appendice existait avant 1554 (2), et son style ne permet pas de le faire remonter beaucoup plus haut.

Selon nous, la translation aurait été opérée sous l'épiscopat de Jacques de Foix, qui dura 21 ans (1532-1553). Rien ne choque cette hypothèse. Ce riche prélat était parent et lieutenant général du roi de Navarre, Henri II d'Albret; nouveau Gui, il enrichit son église de nombreuses terres achetées de ses propres deniers; il nous paraît naturel qu'il ait cherché à décorer le sanctuaire de sa cathédrale d'un monument désormais inutile au cloître devenu désert, puisque le Chapitre était rendu à la vie du siècle.

(1) Le chapître comprenait douze chanoines, l'infirmier et le chantre, en tout 14 individus; parmi les 12 chanoines étaient les 5 archidiacres, qui pouvaient ne pas résider au cloître.

(2) Cela résulte d'un titre du chapitre de Lescar conservé aux archives des Basses-Pyrénées (série G) daté du 31 août 1554 : *in sacristia nova ecclesiæ Lascurrensis.*

Le bouleversement des choses ecclésiastiques qui suivit de près la mort de Jacques de Foix, et les désordres causés par les réformés permettent de supposer qu'on oublia l'emplacement primitif de la mosaïque et que nul ne trouva rien à dire lorsque, en 1639, plus d'un siècle après, Marca écrivit que l'évêque Gui avait fait paver en mosaïque le chœur de la cathédrale.

En résumé, nous donnons comme certain que les mosaïques ont été faites par l'ordre de l'évêque Gui de 1115 à 1141.

Nous croyons qu'elles ont été primitivement destinées à orner le cloître adossé à l'église.

P. Raymond.

OPÉRATIONS ARCHÉOLOGIQUES

ACCOMPLIES

DANS LA SEINE-INFÉRIEURE

Du 1er juillet 1864 au 30 juin 1865

L'Archéologie, comme tous les autres services administratifs, est en prospérité dans la Seine-Inférieure. Autant et plus que toutes les autres sciences, elle progresse sous la sage et paternelle administration de M. le baron E. Leroy.

Commençant par la Commission des antiquités, elle a reçu, ces années dernières, un essor et une vie qu'elle n'avait pas connus depuis sa fondation, ni depuis sa réorganisation par M. le baron de Vaussay. Il faut sans doute en reporter l'honneur aux excellents membres dont elle s'est recrutée; mais il ne faut pas se dissimuler que cette prospérité est surtout due au modeste budget qui lui a été créé par M. le sénateur préfet.

L'année dernière, en effet, elle a pu remettre entre les mains des administrateurs, des antiquaires et du Conseil général le premier volume de ses procès-verbaux restés inédits depuis 1818. Cette année, elle continue l'impression des séances tenues depuis 1849 jusqu'aujourd'hui. Elle a été puissamment aidée dans cette voie nouvelle par un encouragement de 300 fr. que S. E. M. le ministre de l'instruction publique a bien voulu lui accorder.

Si la Providence a appelé à elle, le 17 novembre 1864, M. J. Rondeaux, son vénérable vice-président et le plus ancien de ses membres,

cette perte a été amplement compensée par l'adjonction de trois membres zélés et instruits : MM. de Girancourt, Brianchon et Somménil.

Comme l'année précédente, la Commission a tenu pendant l'hiver bon nombre de séances qui ont été abondamment remplies.

Les découvertes et les opérations nécessaires à la conservation des monuments et des souvenirs historiques n'ont pas été moins nombreuses ni moins importantes que les précédentes années.

ÉPOQUE GAULOISE

Les antiquités gauloises se sont présentées sur plusieurs points ; mais il en est deux surtout où elles ont montré un caractère intéressant au premier chef.

Une hache de bronze a été rencontrée aux Essarts-Varimpré (canton de Blangy). Mais d'innombrables hachettes en silex ont continué de sortir des Marettes des Londinières. Avec elles sont venus au jour des couteaux, des pierres de fronde et des pointes de flèches. C'est toujours un ancien atelier d'instruments de pierre qui se révèle en cet endroit.

Sur le territoire de Saint-Remy en Rivière (commune de Dancourt, canton de Blangy) des marneurs comblant un puits d'extraction ont rencontré un cimetière gaulois d'où sont sortis plusieurs vases celtiques dans le genre de ceux qui ont été rencontrés, en 1863, dans la basse forêt d'Eu. Une fouille pratiquée par M. l'abbé Decorde n'a fait que confirmer les données premières.

Mais les deux points gaulois les plus intéressants sont Caudebec-lès-Elbeuf et Varimpré dans la forêt d Eu.

Au mois de juillet 1864, un tisserand de Caudebec, défonçant son jardin situé *rue Alfred*, à quelques pas seulement du bel édifice romain que j'avais exhumé l'an dernier dans la *rue Revel*, a rencontré un cimetière gaulois remontant au Ier siècle de notre ère. Ce cimetière se composait de dix à douze urnes en terre grossière et en forme de pot-au-feu. Ces urnes contenaient des os brûlés, des bracelets et des anneaux de bronze, des miroirs en métal étamé, une hachette de fer et des fioles en terre cuite. La Société archéologique d'Elbeuf s'est empressée d'acquérir pour son Musée local toute la portion de ces objets restée disponible.

Une découverte importante a été faite par M. de Girancourt et par moi dans la basse forêt d'Eu, à quelques pas de la verrerie de Varimpré. Elle consiste dans la sépulture d'un guerrier belge que nous

avons trouvée entière et inviolée. Le sujet avait été brûlé et ses os incinérés avaient été mis en terre dans une caisse de bois. Avec les os on avait déposé tout l'équipement du soldat : une fibule de fer pour le vêtement, une hache, un grand couteau, des ciseaux et plusieurs instruments de fer, un casque en fer et bronze fermant avec une chaînette de fer, une meule à broyer en grès avec son réceptacle en pierre meulière ; enfin, dix vases en terre grossière affectant trois types différents. Ces vases sont à mes yeux le meilleur diagnostic pour classer la sépulture. Je les considère comme des vases celto-belges et j'attribue l'incinération qu'ils accompagnent à un guerrier indigène, mort sous les premiers Césars et au début de l'ère chrétienne.

ÉPOQUE ROMAINE

Les monuments de la période romaine ne se sont peut-être pas montrés aussi nombreux que de coutume, mais l'importance et la beauté de l'un d'eux ont dépassé tout ce qui s'est présenté à nous depuis trente ans.

Des meules à broyer ont été rencontrées à Esclavelles et à Menonval, aux environs de Neufchâtel. La confection du chemin de grande communication n° 38, de Saint-Saëns à Nolléval, a fait voir près de l'ancienne abbaye de Saint-Saëns une quantité considérable de débris romains. Ils consistaient surtout en tuiles à rebords, en étuves, en faitières, en pavés d'hypocauste, en tuiles de grande dimension, en poteries et en monnaies impériales.

Le défrichement d'un taillis voisin des *bois de la Muette* a révélé au hameau de *Crèvecœur* (commune de Quincampoix, canton de Clères), une belle urne de verre remplie d'os incinérés et renfermés dans un dolium en terre cuite. C'était un dépôt sépulcral placé là au second siècle de notre ère.

D'autres incinérations romaines des trois premiers siècles ont été rencontrées à Luneray (canton de Bacqueville), lors de l'élargissement d'un chemin. Ce cimetière antique était placé au hameau du *Ronchay*, où de belles urnes de terre et de verre ont déjà été rencontrées en 1827. Les fragments de vases provenant de la dernière découverte m'ont été remis par le cantonnier et par le propriétaire. Mais il n'a été possible d'en tirer que des renseignements insignifiants.

Les constructions publiques ou privées entreprises depuis quelques années au sein de la ville de Rouen n'ont cessé de montrer les fondements de l'antique métropole de la seconde Lyonnaise. En septembre 1864, lors du creusement d'un aqueduc près du *Vieux-Marché*,

on a trouvé des bronzes impériaux et une entaille en verre jaune reproduisant la tête d'un jeune homme. En 1865, j'ai reconnu un hypocauste romain à l'angle des *rues Rollon* et de l'*Impératrice*, là où fut autrefois l'*Hôtel de la Pomme-de-Pin*.

Tout près de là a été faite l'importante découverte d'un vase de métal contenant quarante-trois belles monnaies romaines: quatre étaient en bronze et trente-neuf en argent. Toutes étaient parfaitement conservées. La série commençait à Trajan (117), pour finir à Valérien (254), époque probable de l'enfouissement du trésor. Plusieurs de ces pièces appartenaient à des impératrices, et quelques-unes étaient rares, telles que Plotine et Sallustia Barbia Orbiana. Avec ce trésor monétaire se trouvait un joli miroir en argent poli, et muni d'une anse fort élégante.

La découverte romaine la plus récente est celle qui a eu lieu *rue Saint-Hilaire*, n° 102, près l'*Impassse Sainte-Claire*. En fouillant dans ces terrains, où fleurit jadis la famille de saint François, on a rencontré, depuis 1823, une foule de Gallo-Romains des cinq premiers siècles inhumés ou incinérés. En 1823, on tira des urnes des fondations d'une auberge; en 1828 et en 1830, des cercueils de plomb sortirent des caves et des fosses d'une fonderie. Enfin en mars et en avril 1865, on a vu venir au jour des squelettes inhumés avec des vases de terre et de verre, puis des urnes, aussi de terre et de verre, contenant des os brûlés. Une de ces urnes était un barillet dans lequel était une monnaie d'Antonin, tandis qu'on lisait dans le fond le nom du fabricant *Frontinus*.

Mais c'est la ville de Lillebonne, l'antique cité des Calètes, qui a donné le plus beau trésor archéologique.

Dans le courant de septembre dernier, j'ai fouillé à Lillebonne une construction importante placée au pied de la colline sur laquelle s'élevait autrefois le *Castrum* romain de *Juliobona*. Cet édifice, qui se composait d'un grand nombre de pièces, n'avait pas moins de soixante-mètres de long sur quarante de large. Ce devait être une habitation décorée avec une certaine élégance, car dans les déblais se sont montrés des fragments de statues et de bas-reliefs en pierre, des restes de vases et de lampes en terre cuite.

Mais ce qui a été plus important encore que la villa, c'est la découverte d'une riche sépulture qui a eu lieu à deux cents mètres de cette construction, le 26 octobre dernier. Dans un carré pratiqué à deux mètres cinquante centimètres du sol actuel, on avait formé avec des dalles de pierre une caisse d'environ un mètre. Là, dans un espace admirablement protégé, se sont rencontrés plus de trente objets

romains, accompagnant les restes brûlés d'un adulte. Les ossements incinérés étaient renfermés dans une urne de verre contenue elle-même dans un cylindre en plomb décoré de reliefs. Le mobilier qui accompagnait ces restes d'un personnage éminent se composait de deux vases en terre, de dix vases de verre, de huit vases de bronze et de quatre pièces en argent, parmi lesquelles on distinguait une grande et une petite cuillère, une coupe et un plateau ornés de sujets en relief. On rencontra aussi deux strigilles en bronze, une éponge, une coquille marine, un poignard en fer, caché dans une gaîne d'ivoire, plusieurs palets en os et en pâte de verre. Depuis la belle et riche découverte de Berthouville, près Bernay, aucune trouvaille en Normandie n'avait donné autant d'objets précieux de l'antiquité romaine.

ÉPOQUE FRANQUE

L'époque franque n'a pas été stérile. Cependant je dois avouer que bien des années ont été meilleures.

J'ai déjà entretenu le public de divers objets sortis de la *Motte du Charron* à Grandcourt, près Londinières. Dans ces derniers temps il en a encore été tiré une lance et une hache de fer.

De 1850 à 1852, un cimetière franc d'une certaine importance s'était révélé aux portes de Neufchâtel, là où est aujourd'hui le *Calvaire*. Cette petite mine a fourni des objets au Musée de Neufchâtel. Le propriétaire du terrain ayant fait de nouvelles constructions, a rencontré une douzaine de corps avec vases, lances, haches, couteaux et boucles.

Le village de Lamberville, canton de Bacqueville, m'a donné des restes francs, en 1859 et en 1863. Le cimetière mérovingien était situé sur le penchant d'une colline, à peu prés en face de l'église. Mais il paraît bien qu'il en existait un second. En décembre 1864, on a rencontré, en défrichant un bois, un cercueil en pierre de Vergelé.

En 1840, la place publique et le presbytère de Neuville-Ferrières (canton de Neufchâtel), avaient fourni au Musée de Neufchâtel des pièces de bronze parmi lesquelles on distinguait une belle fibule ornée de verroterie. Cette année, en creusant la cave d'une maison située devant l'église, on a rencontré des squelettes avec plaques de ceinturon en bronze. On se souvient aussi d'avoir vu près de là des cercueils de pierre, en 1810.

Les cimetières mérovingiens de Rouen sont peu connus. Des restes

de ce temps, tels que : épée, hache, boucles de ceinturon ont été exhumés du cimetière de Saint-Gervais. Mais on ne connaissait rien autre chose. Dans ces derniers temps, il m'a été révélé qu'au Faubourg-Saint-Sever, dans la *rue d'Elbeuf*, en creusant les fondations d'une filature, on avait rencontré bon nombre de cercueils de pierre que l'on doit reporter à la période franque.

Mais le cimetière franc le mieux parlant et le plus caractérisé est celui qui entoure l'église de Saint-Étienne-du-Rouvray (canton du Grand-Couronne). Déjà connu dès 1817, il nous avait donné en 1863 une suite de cercueils en pierre de Vergelé. Au mois d'avril 1865, de nouveaux cercueils se sont fait jour, et avec eux sont venus deux vases noirs et des ornements de toilette, parfaitement appropriés à l'époque franque. C'étaient trois plaques de ceinturon en bronze ciselé, et deux ornements de ceinturon du même métal.

ÉPOQUE CHRÉTIENNE DU MOYEN AGE

DÉCOUVERTES ET ACTES DE CONSERVATION.

Nous n'avons connu qu'un petit nombre de découvertes faites dans le domaine de l'Archéologie chrétienne du moyen âge.

En traçant une route nouvelle le long de l'église de Massy (canton de Neufchâtel), on a rencontré plusieurs vases à charbon du XIIIe siècle. J'en ai vu deux parfaitement conservés chez un meunier du lieu.

Une inscription obituaire du XVe siècle s'est présentée à Rouen lors de la démolition d'une maison de la *Cour de l'Albane*. Elle provenait de la cathédrale et elle a été recueillie par M. Barthélemy, architecte diocésain, qui doit la replacer dans une des chapelles de la Métropole.

En détruisant les dernières racines de l'ancienne église des Feuillants, située entre la *rue des Bons-Enfants* et la nouvelle *rue de l'Hôtel-de-Ville*, on a rencontré quatre premières pierres portant des inscriptions de 1646. Toutes avaient été posées par des membres éminents de l'ancien parlement de Normandie. MM. Faucon de Ris, premier président, Poirrier d'Amfreville, Franctot de Coigny et Turgot de Nanteuil, présidents à mortier.

Les travaux nécessités pour l'installation du gaz dans la cathédrale de Rouen ont amené la découverte d'une magnifique dalle du XIVe siècle, c'est celle de Nicole Gibouin, clerc de la ville, décédé en 1319. Avec la permission de M. le préfet et l'autorisation de Monseigneur le Cardinal, j'ai pu faire encastrer dans les murs de la cathédrale cette belle pierre tombale.

J'ai profité de cette circonstance pour relever en même temps la dalle d'Étienne de Sens, archidiacre de Rouen au XIII[e] siècle, qui se trouvait dans la nef de la même église et qui courait danger de s'effacer.

Puisque je parle de la cathédrale, je me fais un bonheur de rappeler que cette année enfin ont été transférés du *Palais-de-Justice* dans la chapelle de Saint-Étienne dite de la *Grande-Église*, les tombeaux du président Groulard et de Barbe Guiffard, son épouse. Cette translation, qui a répondu à l'un des vœux de notre conseil général était aussi désirée par l'opinion publique, qui trouvait ces images sépulcrales mal placées dans un lieu bruyant comme celui de la *salle des Pas-Perdus*.

Je ne quitterai pas la ville de Rouen sans remercier une fois de plus M. le sénateur préfet de m'avoir accordé les moyens de faire graver à nouveau l'inscription tumulaire du vénérable J. B. de la Salle, le fondateur de l'institution des frères des écoles chrétiennes. Cette inscription, tracée vers 1720, avait été usée par les pieds des fidèles, lorsqu'elle était dans l'ancienne église Saint-Séver. Afin de la préserver à toujours d'injures pareilles, la dalle, entièrement réparée, a été encastrée dans la muraille de la nouvelle église, où elle est tout à la fois une relique sacrée et un monument historique.

Depuis plus de trente années, ainsi que ses procès-verbaux en font foi, la Commission des antiquités se préoccupait de la statue de Guillaume le Conquérant, qui se trouvait à Saint-Victor-l'Abbaye (canton de Tôtes). Cette image du plus grand héros de la Normandie est en pierre, et date déjà de six siècles. C'est la plus ancienne représentation connue du conquérant de l'Angleterre. Malheureusement depuis plus d'un siècle elle était dérobée à tous les regards et placée dans une position peu honorable. M. le maire de Saint-Victor ayant bien voulu s'unir au département pour faire les frais d'une niche nouvelle, j'ai pu, au mois de décembre dernier, opérer la translation désirée. La statue est à présent dans une niche pratiquée au côté méridional du chœur. Elle est en vue du public et des voyageurs qui peuvent maintenant contempler la plus ancienne statue du duc roi qui existe en France et en Angleterre.

J'ai profité des visites que j'ai faites à Saint-Victor, à cette occasion, pour placer dans l'église une inscription qui rappelât l'ancienne abbaye du lieu et deux de ses plus illustres abbés. Dans le chœur de l'église, il existe un charmant encadrement du temps de Louis XIII. La révolution l'a dépouillé d'une plaque de marbre destinée à rappeler le souvenir de l'abbé de Circassis, mort en 1618. A l'aide d'une

modeste table de pierre, j'ai pu faire revivre la mémoire bienfaisante de l'abbé de Circassis, en y joignant celle de l'abbé Terrisse, décédé en 1785. L'abbé Terrisse avait été, au siècle dernier, un des membres les plus éminents du chapitre de Rouen.

En 1862, j'avais eu l'avantage d'entretenir M. le préfet de la Seine-Inférieure de la tombe du marquis de Miromesnil, qui existe dans l'église de Tourville-sur-Arques (canton d'Offranville); a cette époque il voulut bien m'accorder les moyens d'honorer ce grand homme, trop longtemps négligé. Une inscription sur marbre a été placée par ses soins et aux frais du département. La famille du marquis de Miromesnil, notamment M. le marquis de Flers, accueillit cette nouvelle avec grande reconnaissance. Après avoir remercié le département de son initiative, elle a voulu elle-même compléter l'œuvre première et encadrer l'inscription. Outre l'encadrement de pierre sculpté dans le style du XVIIIe siècle, on a ajouté les armes et les insignes du grand chancelier de France. M. de Flers a été plus loin, il a voulu défrayer le département des dépenses faites pour l'inscription elle-même.

En acceptant cette offre généreuse, M. le sénateur préfet a décidé que la somme serait employée à honorer quelque illustre Normand que sa famille oubliait. Ses regards se sont portés sur M. de Blainville, le successeur et le rival de Cuvier dans les sciences naturelles. A la fin de 1864, une inscription sur marbre, surmontée d'un médaillon de bronze du célèbre professeur, a été placée, à Arques, sur la maison où M. de Blainville a reçu le jour le 12 septembre 1777.

Telle est la série des découvertes et opérations historiques accomplies dans la Seine-Inférieure depuis le 1er juillet 1864 jusqu'au 1er juillet 1865. Nous pensons que cette année n'a pas été indigne des précédentes, et que le service archéologique organisé chez nous pourrait être utilement copié par les autres départements de l'Empire.

L'abbé COCHET.

INSCRIPTION MITHRIAQUE

DU CABINET DES MÉDAILLES ET ANTIQUES

DE LA BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

L'inscription dont je viens entretenir les lecteurs de la *Revue archéologique* n'est pas inédite, mais elle n'a jamais été publiée avec l'exactitude désirable, attendu que jusqu'à ce jour on a toujours reproduit la copie première due à Volpi, laquelle est fautive, omet les vestiges d'une petite inscription supplémentaire qui se voient très-nettement à l'angle gauche, et ne mentionne ni les dimensions, ni l'ornementation du marbre. Une version corrigée en face de l'original ne sera donc pas sans intérêt, d'autant plus que je crois avoir réussi à fixer à très-peu d'années près la date de cet intéressant monument, en le rapprochant de deux autres qui me paraissent fournir des lumières sur le dévot sectateur de Mithra auquel nous le devons.

En voici le texte, que chacun pourra facilement contrôler, le marbre étant maintenant encastré à l'entrée du local affecté provisoirement au Département des Médailles et Antiques :

SOLI INVICTO MITHRAE
SICVTI IPSE SE IN VISV
IVSSIT REFICI
VICTORINVS CAES N
VERNA DISPENSATOR
NVMINI PRAESENTI SVIS IN
PENDIS REFICIENDVM
CVRAVIT DEDICA
NAMA CVNCTIS.

En bas, à l'angle gauche, vestiges de l'inscription supplémentaire

omise par Volpi, qui est gravée en caractères de dimension moindre que ceux de la principale :

NTISTITAE
OMAGNO

Une guirlande de laurier gravée en creux entoure notre inscription, dont les lettres sont nettes et d'assez bonne forme. Une cassure ne permet pas de voir les dernières lettres de la huitième ligne, mais cette lacune n'a pas la moindre importance pour le sens.

La pierre a 69 cent. de largeur, sur 44 de hauteur. Les angles inférieurs doivent avoir été brisés au moment de la découverte, qui eut lieu, selon Volpi, vers le commencement du XVIII[e] siècle, dans les ruines de la villa d'Hadrien à Tivoli.

Volpi, qui a le premier copié notre inscription, ne l'a publiée en 1745 dans son *Vetus Latium profanum* (t. X, pars altera, p. 410) qu'après l'avoir communiquée à Muratori et à Calogerà, qui la donnèrent tous deux la même année, 1739 : le premier, t. I, p. 138, I, de son *Nov. Thes. Insc.*; le second, dans le t. XIX de sa *Raccoltà di Opuscoli*, p. 139. Orelli l'a reproduite d'après ces auteurs, t. I[er], p. 343, n° 1914.

Le sens de cette inscription ne présente aucune difficulté. Il s'agit d'un certain Victorinus, esclave de l'empereur, espèce d'intendant qui érige un monument à Mithra, d'après le plan que le dieu lui avait indiqué dans une vision. Je ne m'arrêterai pas à citer les nombreux exemples de visions de ce genre qui sont bien connus, non plus qu'à la formule *Nama cunctis*, qui doit signifier *paix* ou *bonheur à tous;* mais je ferai remarquer l'intérêt de l'inscription supplémentaire, qui, si elle n'était mutilée en grande partie, nous donnerait le nom de la prêtresse qui avait présidé à la dédicace de ce monument, lequel était sans doute un autel au grand dieu, *deo magno*.

[*a*]NTISTITAE
[*de*]OMAGNO

Sans vouloir exagérer l'importance de ce renseignement si incomplet, on peut néanmoins en inférer que ce n'étaient pas seulement des prêtres qui présidaient à ces sortes de cérémonies, mais que dans certaines circonstances on s'adressait également aux prêtresses du dieu.

Dans le recueil d'Orelli, ainsi que dans sa continuation par M. Henzen, se trouvent de fréquentes mentions de prêtres de Mithra sous

diverses dénominations, ANTISTES, nos 2353 et 5963; SACERDOS, nos 1597 et 1844; IEROFANTE, (no 2251), etc., etc., mais je n'ai pas souvenir de l'indication d'une prêtresse.

J'arrive aux deux inscriptions qui nous fourniront les moyens de dater le marbre de la Bibliothèque impériale, ainsi que quelques notions sur le personnage qui y est nommé.

La première est conservée dans le musée du Vatican, où M. Henzen l'a copiée. Elle porte une date précise, le quatrième jour des nones de juin de l'année 184 après Jésus-Christ, alors que les consuls étaient Lucius Eggius Marullus, remplacé, avant d'avoir accompli le temps de sa charge, par Lucius Roscius Ælianus Paculus, et Cn. Papilius Ælianus. Commode était alors empereur.

M · AVRELIVS
AVG · LIB · EVPREPES
SOLI INVICTO MI
THRAE ARAM
EX VISO POSVIT
PROSIDENTIBVS BI
CTORINO PATRE ET IA
NVARIO DEDICATA
IIII NON IVNIAS L · EGGI
O MARYLLO ET GN. PAPI
RIO AILIANO COS

Le marbre est à Rome au musée du Vatican. Henzen, cont. d'Orelli, no 6038.

Marcus Aurelius Euprepes, qui éleva cet autel à Mithra, d'après une vision, comme le Victorinus de l'inscription du Cabinet des médailles, y est qualifié fils d'un certain Bictorinus qui assiste avec lui à la cérémonie de la dédicace; n'est-il pas à peu près certain que ce Bictorinus et ce Victorinus ne sont qu'un seul et même personnage, de même que le *Januarius*, nommé avec Bictorinus sans qualification dans le *titulus* du Vatican, doit être celui qui reparaît dix années plus tard, cette fois avec l'addition de la qualité de *Sacerdos* et de son nom de famille *Calpurnius*, sur un autre marbre du Vatican, publié également par M. Henzen sous le no 5845 et dont voici le texte:

NVMINI INVICTO
SOLI MITHRAE
M. AVRELIVS AVG. L.
EVPREPES VNA CVM
FILIS. SVIS. D. D.
SACERDOTE · CALPVRNIO
IANVARIO DEDICATA
VII KAL. MAIAS. IMP.
L. SEPTIMIO SEVERO PERTIN II
. . . . II COS.

M. Henzen n'avait pas à rapprocher ces trois *tituli*, mais il n'a pas négligé de noter que la date du dernier doit être rapportée à l'année de Jésus-Christ 194, pendant laquelle Albin, dont les noms sont ici rayés à dessein, fut consul pour la deuxième fois avec Septime Sévère.

Ces trois monuments nous donnent donc très-probablement un fragment de la généalogie de cette famille servile dans laquelle la dévotion à Mithra était héréditaire et qui fut au moins deux fois favorisée par une apparition de cette divinité.

Victorinus, père, selon toute vraisemblance, de Marcus Aurelius Euprepes, était sans doute mort entre l'année 184, où il assiste avec son fils à la dédicace d'un autel de Mithra, et l'année 194, où son fils, dédiant un nouveau monument à ce dieu, ne mentionne plus son père, mais seulement ses propres fils. On peut donc fixer la date de l'inscription de la Bibliothèque impériale où Victorinus paraît seul à une date qui ne doit précéder que de quelques années le 4 des nones de juin de l'an de Jésus-Christ 184, jour auquel il est mentionné par son fils, M. A. Euprepes.

J'ignore où ont été trouvés les *tituli* qui mentionnent les deux dédicaces faites par Marcus Aurelius Euprepes, fils de Victorinus, mais leur présence à Rome permet de supposer qu'ils proviennent, comme celui de Victorinus, de la villa d'Hadrien, dont il fut peut-être le régisseur, *Cæsaris nostri dispensator*.

Victorinus était esclave d'Hadrien, d'Antonin ou de Marc-Aurèle; on ne sait s'il fut affranchi par l'un de ces princes, mais son fils Euprepes dut obtenir cette faveur de Marc-Aurèle, dont il porte les noms sur ses deux dédicaces à Mithra.

A. Chabouillet.

RÉPONSE

A LA

NOTE CRITIQUE DE M. MADDEN

INSÉRÉE DANS LE *NUMISMATIC CHRONICLE*

Lettre au Directeur de la Revue.

Mon cher Bertrand,

Les deux lettres adressées par moi à mon confrère et ami M. J. de Witte, sous le titre de « nouvelles observations sur la numismatique judaïque, » viennent de m'attirer une mercuriale à laquelle, je l'avoue, je ne m'attendais guère. C'est M. Madden, auteur d'un nouveau livre dont j'avais tenu à rendre compte aux lecteurs de la *Revue numismatique*, qui s'est chargé, à sa manière, de me remettre dans le droit chemin. Je le remercie de l'intention; mais je ne saurais le remercier de la forme qu'il a employée pour développer sa critique. S'il est vrai que chacun est libre de choisir sa méthode, il n'est pas moins vrai que personne n'est tenu de trouver bonnes et polies des formes qui ne le sont pas. Il est évident que le droit de défense appartient à quiconque est attaqué; aussi M. Madden ne s'étonnera-t-il pas, j'en suis sûr, que je réponde à ses *remarques*, où je ne rencontre pas une dose suffisante d'impartialité.

Il semblait en vérité que je pressentisse ce qui allait m'advenir, lorsque, dès le début de ma première lettre, je disais ceci : « Je veux « aussi essayer de justifier mon entêtement en certains cas, et pro- « clamer moi-même les erreurs de classification que j'ai pu com-

« mettre, et que l'on m'a parfois reprochées avec une sévérité « qui frisait l'impolitesse. Il est certain que ceux qui ne font rien « par eux-mêmes ont seuls la chance de ne pas se tromper. A ce « compte, l'indulgence doit être de mise pour tous ceux qui ont traité « le même sujet que moi. Je ne sais trop comment il se fait que de- « puis plus de trente ans on a pris l'habitude de me traiter un peu « en écolier qui commence sa carrière scientifique. Je voudrais bien « qu'on eût raison, hélas! Mais malheureusement ce sans-façon ne « peut m'ôter ni une ride, ni un jour, etc., etc. »

J'arrive à la soixantaine, ce qui m'ennuie fort, et, depuis plus de quarante ans, la numismatique a été le sujet constant de mes études. Je ne pensais plus avoir besoin de le dire; mais il paraît que sur ce point je me trompe, car les apprentis numismatistes (1) ne me ménageront pas les leçons, je commence à le craindre.

Avant tout, rappelons ce que les deux lettres qui font le sujet des remarques de M. Madden contiennent de passages concernant le livre que ce savant vient de publier.

LETTRE PREMIÈRE.

Page 1. Depuis la publication de mon travail sur la numismatique judaïque, plusieurs ouvrages touchant le même sujet ont vu le jour successivement, et je les ai lus avec d'autant plus de plaisir qu'il n'en est pas un seul où je n'aie trouvé beaucoup à apprendre. MM. Cavedoni, Reichardt, de Vogüé, Levy et Madden, sont des hommes trop sérieux et trop instruits pour que leurs recherches ne doivent pas être forcément fructueuses. Je leur sais donc le plus grand gré pour les efforts qu'ils ont tous faits afin d'éclairer des questions numismatiques souvent très-difficiles à résoudre, et sur le compte desquelles j'ai pu me tromper, etc., etc.

Page 15. M. Madden, dans son beau livre (p. 65), a parlé de surfrappes qui ont véritablement un grand intérêt, etc., etc.

Page 18. M. Madden a reproduit dans son excellent livre une belle pièce d'Antigone, etc., etc.

Page 20. Je rappelle à M. Madden qu'après avoir reproduit, d'après Babington, une pièce d'Antigone à légende rectiligne, il n'est pas

(1) M. Madden a l'expérience que lui ont donnée ses vingt-cinq ans d'âge, mais

Aux âmes bien nées
La valeur n'attend pas le nombre des années!

possible de conclure que les petites pièces d'Hérode à l'aigle sont de Chalcis, parce qu'elles sont revêtues d'une légende rectiligne.

Page 23. L'excellent livre de M. Madden nous donne une charmante pièce de l'année III de Tibère, etc., etc.

Page 28. Je n'ai plus qu'un mot à ajouter à propos de cette série de monnaies frappées à Jérusalem, c'est que M. Madden donne exactement les mêmes que moi, et que, par conséquent, le soin extrême qu'il a mis à réunir les matériaux de son beau travail, etc.

Plus bas :

Je ne m'occuperai des monnaies de cette classe que pour adresser mes sincères félicitations à M. Madden, pour le bel ensemble de monnaies dont il a le premier réuni les figures dans son excellent livre. Il a produit là un travail qui manquait encore à la science, et nous devons lui en savoir un gré infini.

Page 27. Mais à propos des surfrappes, toujours si intéressantes à étudier, je dois répondre quelques mots à MM. Cavedoni et Madden, qui, sans le vouloir, j'en suis bien convaincu, me prêtent une pensée que je n'ai jamais eue, ni même jamais pu avoir, etc., etc.

Page 29. Je m'étonne que M. Madden ait accepté l'assertion de M. Cavedoni, et qu'il ait écrit la phrase suivante, qui est véritablement injuste.

Vient alors le passage en question que terminent les mots suivants :

Page 30. Je n'ai pas d'autre réponse à faire à ce passage, qui reproduit textuellement celui de M. Cavedoni, que celle que j'ai faite tout à l'heure. Elle s'applique parfaitement, en effet, à l'un comme à l'autre.

Puis à propos d'une lettre mal copiée par moi et rectifiée par M. Madden :

Il (M. Madden) a parfaitement raison. J'ai été au cabinet des médailles m'assurer du fait, et j'ai reconnu la justesse de l'observation importante de M. Madden.

Puis :

M. Madden donne la description de neuf pièces qui m'étaient inconnues lorsque j'ai publié mon travail. C'est une excellente acquisition. Il est seulement à regretter qu'il ne lui ait pas été permis de faire graver les figures de ces rares monnaies.

Voilà pour ma première lettre, passons à la seconde.

Page 1. Dans ma précédente lettre j'ai, en m'occupant du beau travail de M. Madden, fait amende honorable à propos de certaines

classifications proposées par moi, et qu'avec d'excellentes raisons MM. Cavedoni, Levy et Madden m'ont forcé de reconnaître mal fondées. D'un autre côté, j'ai maintenu quelques autres de mes attributions que les critiques de ces savants ne me paraissent pas avoir ébranlées.

Page 2. Je commencerai par résumer l'état actuel de la question telle qu'elle est devenue, grâce aux travaux récents de MM. Levy et Madden, etc., etc.

Page 5. En ne se laissant effrayer ni par l'une, ni par l'autre de ces deux hypothèses, M. Levy d'abord, et M. Madden ensuite, sont arrivés à la classification suivante, etc., etc.

Puis, plus bas :

M. Madden propose, en désespoir de cause, d'attribuer à Jean de Giscala, qui occupait la tour Antonia, et M. Levy, à Hanan, fils de Hanan, grand-prêtre, un P. B. au palmier et à la grappe, du Cabinet impérial des médailles.

Page 9. Note 1. Nous devons aux savantes recherches de M. le docteur Levy la connaissance d'un certain nombre de passages du Talmud relatifs à la monnaie judaïque. M. Madden ayant traduit intégralement le travail de M. Levy sur ce sujet, je me dispenserai de le reproduire une seconde fois, en renvoyant purement et simplement soit à l'un, soit à l'autre des deux ouvrages qui contiennent cette intéressante dissertation.

Enfin pages 23 et 27. La première est un Lucius Verus, de grand bronze, indiqué par M. Madden d'après Reichardt. Comme la figure n'en a pas été publiée, je la donne d'après deux exemplaires en fort piteux état que j'ai recueillis à Jérusalem.

Voilà tout ce qui, dans mes deux lettres à M. de Witte, touche au livre de M. Madden.

On en conviendra, j'espère, la part que je faisais de grand cœur à ce livre était belle; trop belle même, puisque le nouvel examen que les réclamations de M. Madden ont neccessité de ma part me force immédiatement à rétracter un des éloges donnés à son travail. Il est vrai, je le reconnais aujourd'hui, je suis un *unacurate scholar*, comme M. Madden se plaît à le répéter d'après un article de journal qu'il cite, et dont il connaît certainement l'auteur; car je lui ai fait honneur d'un travail que je lui attribuais, et qui ne lui a certes pas beaucoup coûté à faire. Il s'agit des monnaies des princes de la famille d'Hérode; j'ai dit dans ma première lettre (page 24, voir plus haut) que M. Madden avait *le premier* réuni les figures de

ce bel ensemble de monnaies, dans son *excellent* livre, et qu'il avait produit là un travail qui manquait encore à la science, que par conséquent nous devions lui en savoir *un gré infini*.

Eh bien, tout cet éloge constitue une erreur énorme que je rétracte et désavoue complétement aujourd'hui; car ce travail appartient à feu mon savant confrère et ami Ch. Lenormant, dont M. Madden n'a guère songé à prononcer le nom, tout en citant son œuvre, c'est-à-dire le Trésor de numismatique et de glyptique. Or, sur quarante-trois pièces figurées, rentrant réellement dans cette intéressante série, il y en a vingt-sept empruntées au Trésor, deux à M. Reichardt, deux à Cavedoni, et trois à moi (ce sont l'Agrippa Ier, frappé à Jérusalem, et deux pièces à l'aigle d'Hérode le Grand). Il n'y a de nouveau (comme publication de figures), que quatre pièces du *British museum*, trois pièces du cabinet Impérial des médailles, et enfin deux pièces de la collection Wigan, en tout neuf pièces. J'ai donc bien le droit de dire aujourd'hui que M. Madden n'est pas le premier qui ait publié cette série numismatique; il l'a médiocrement enrichie, voilà la réalité.

Mais il est grand temps de passer à l'appréciation des remarques que m'a attirées la publication de mes deux lettres à M. de Witte, et j'y viens.

M. Madden, à la première page de sa nouvelle brochure, reconnaît loyalement que je suis certainement le premier qui ait fait reprendre dans les dernières années l'étude de cette branche négligée de l'histoire numismatique, et qui ait rappelé l'intérêt des numismatistes sur les monnaies juives. Je l'en remercie, mais je ne puis franchement le remercier de même de la phrase qui suit cette déclaration et que je transcris: « But M. de Saulcy, i think, cannot be congratulated on the manner in which he made use of the ample materials before him. »

Ceci demande quelques mots de réponse.

Ces amples matériaux, j'ai bien eu quelque mérite et quelque peine à les rassembler, car ils étaient le fruit de longues recherches faites dans un pays que l'on ne parcourt ni sans dangers, ni sans fatigues. Je les ai mal utilisés, soit; mais celui qui n'a eu d'autre peine que de les ramasser dans mon livre, a-t-il bonne grâce à me le reprocher si peu poliment? J'en fais juges tous ceux qui liront ces lignes.

Au reste, il est curieux de donner ici quelques petits détails de statistique pure et simple, car ils répondront plus sévèrement que je ne voudrais le faire moi-même.

Voyons donc quels sont les différents groupes de monnaies juives qui figurent dans mon livre, et quelles sont les lourdes fautes commises par moi et qui me valent la phrase que j'ai transcrite plus haut.

1° Groupe des sicles d'argent et des pièces de cuivre congénères.

Je les classe à l'époque d'Alexandre et je maintiens cette classification, faute de mieux.

On les classe à Simon l'Asmonéen, sans l'ombre de preuve.

2° Groupe des petites monnaies asmonéennes de cuivre.

J'ai classé à Judas et à Jonathan des monnaies inédites, parmi lesquelles j'ai *le premier* déchiffré le nom de Judas. On m'a aujourd'hui démontré que j'avais eu tort d'y voir Judas et Jonathan Macchabées. Je l'ai reconnu le plus haut que j'ai pu, et j'ai été sincèrement reconnaissant, je le déclare, pour la rectification qu'on m'amenait à faire.

Est-ce M. Madden, est-ce M. Cavedoni qui a lu le premier ces monnaies frappées au nom d'un Judas? Pas que je sache; j'ai donc rendu là à la numismatique judaïque un petit service dont je ne m'exagère en aucune façon le mérite.

Pour les autres monnaies asmonéennes, a-t-on réformé mes attributions? Pas le moins du monde.

J'ai attribué avec un point de doute à Judas Aristobule (Pl. IV, fig. 1) une pièce de Julie, frappée sous Tibère, et trop mal conservée pour être facile à lire. On ma montré mon erreur et j'en ai été reconnaissant.

J'ai mis la même réserve à l'attribution de monnaies à Antigone, ma planche en fait foi dans ce cas encore.

Mes attributions de monnaies à Alexandre Jannæus et à Alexandra ont-elles été réformées? Pas le moins du monde (1).

Me suis-je donc trompé sur le compte des monnaies d'Antigone? Pas davantage.

Les monnaies hierosolymitaines d'Antiochus Sidétès, reconnues par moi, ont-elles été répudiées? Pas le moins du monde.

3° Passons aux Iduméens.

Ai-je bien déterminé les monnaies d'Hérode, d'Archélaüs, et d'Agrippa Ier?

Oui, puisque mes classifications ont été adoptées.

(1) Je reviendrai plus loin sur la pièce d'Alexandra.

A propos des pièces d'Hérode à l'aigle, on m'a cherché noise. A-t-on persisté? Non. Car on adopte aujourd'hui mon attribution.

4° Passons aux procurateurs de Judée.

J'ai le premier réparti toute la série à moi connue des monnaies de cette classe.

A-t-on modifié cette répartition? Non.

On l'a acceptée intégralement.

5° Puis viennent les petites pièces de cuivre, frappées sûrement pendant la première révolte des Juifs. C'est bien moi, je crois, qui les ai classées le premier.

A-t-on rejeté cette classification? Non, on l'a adoptée.

6° Les pièces de Titus à la légende ΙΟΥΔΑΙΑϹ ΕΑΛωΚΥΙΑϹ pouvaient-elles être mal classées? Non.

Il est vrai qu'on m'a, à propos de ces pièces, triomphalement reproché une faute d'impression. Ce n'était que mesquin et ridicule. Passons.

7° Viennent alors toutes les pièces de même style et de même fabrique, par conséquent de même origine, dont les unes appartiennent incontestablement à Bar-Kaoukab.

Les ai-je mal groupées? Non.

Les a-t-on mieux groupées, en les scindant en pièces de la première et pièces de la seconde révolte? Assurément non. Les avais-je toutes bien lues? Non; car j'avais méconnu le nom d'Eléazar, que mon ami M. de Vogüé à déchiffré le premier.

Avais-je reconnu les monnaies d'un nasi d'Israël, ou en d'autres termes, avais-je séparé comme elles doivent l'être les pièces émises par le président du Synhedrin, de celles frappées par le chef militaire de la seconde révolte? Non. A M. le docteur Levy revient cet honneur.

8° Avais-je mal classé les monnaies impériales coloniales, dont j'ai publié les figures? Non.

9° Avais-je enfin mal classé les pièces arabes d'Aelia? Non.

Voilà le bilan de ma publication; et c'est en face de ce bilan que vous écrivez cette phrase : « But M. de Saulcy, y think, cannot be congratulated on the manner in which he made use of the ample materials before him!! »

Ces matériaux, à qui les ai-je empruntés?

A qui M. Madden a-t-il emprunté ceux qu'il a mis en œuvre? Quelques nouveaux chiffres vont répondre à cette question.

Le livre de M. Madden contient deux cent quarante figures de monnaies. Ce nombre se décompose ainsi qu'il suit :

126	sont calquées dans mon livre.	
13	sont prises dans les publications de M. Reichardt.	
3	»	celles de M. Babington.
7	»	celles de M. de Vogüé.
3	»	celles de Cavedoni.
27	»	dans le Trésor de numismatique et du glyptique de Ch. Lenormant.
Total... 179	figures d'emprunt.	

Voyons comment se décomposent les figures complémentaires.

12	pièces du *British museum.*	
9	»	du Cabinet de M. Wigan, esq.
3	»	du Cabinet impérial de Paris.
Total... 24	pièces nouvelles EN TOUT.	

Ajoutez à cela des pièces étrangères à la numismatique judaïque, dont :

38	pièces purement romaines.	
2	»	impériales d'Antioche.
1	»	impériale d'Alexandrie.
1	»	de Chio.
Total... 42	pièces connues de tout le monde.	

Quelle est la découverte numismatique qui revient à M. Madden? Je la cherche vainement.

Voilà le bilan de la publication de M. Madden. Me permettra-t-il de préférer le mien? J'ose l'espérer. Au cas contraire, je me passerais de sa permission.

Encore un chiffre essentiel pour ma défense.

J'ai donné la figure de 200 monnaies.

Sur ce nombre on conteste la classification de	9	pièces.
Étaient mal attribuées, mais bien lues.	11	
Étaient déclarées douteuses d'attribution, et sont, sauf une, restées douteuses.	10	»
Étaient mal lues (d'Eléazar).	3	»
Étaient bien lues, mais mal classées (pièces de Simon le nasi)	4	»
Total.....	37	

dont QUATRE seulement étaient mal lues par moi.

Il y avait donc dans mon livre :

Pièces bien lues et bien classées pour M. Madden lui-même.	163	pièces.
Pièces bien lues et mal classées.	15	»
Pièces déclarées par moi d'attribution douteuse.	9	»
Pièces tout à fait mal lues.	4	»
Pièces bien lues et d'attribution encore contestée.	9	»
Total égal.....	200	

Et c'est en présence de ce résultat qu'on déclare sans façon que je ne mérite pas de compliments pour l'emploi des matériaux que j'avais à ma disposition. Franchement, c'est un peu fort.

J'abuse vraiment de la patience du lecteur, mais je le prie en grâce de me permettre de dire quelques mots encore.

M. Madden, quand M. Cavedoni a parlé, s'incline modestement, surtout quand M. Cavedoni l'encense au détriment d'autrui. Rien de mieux ! Seulement je me dispense d'en faire autant.

Je trouve à la page 4 le paragraphe suivant : It is much to be regretted that de Saulcy concludes the former (paper) as follows : En résumé, vous voyez que la science des monnaies judaïques a progressé. Elle progressera encore, n'en doutons pas, lorsque les numismatistes qui s'en occupent regarderont comme peu dignes d'eux les critiques malveillantes, et mettront leur amour-propre de côté pour faire (1) servir leurs efforts à l'avancement de la science, et non à leur gloriole personnelle.

Pourquoi donc est-il à regretter que j'aie écrit cela? Je ne l'eusse pas écrit à propos de M. Cavedoni, qu'à coup sûr je l'écrirais cette fois à propos de M. Madden.

Au sujet d'une rare monnaie d'Agrippa Ier et d'Agrippa II, perdue de vue depuis longtemps et que j'ai eu le bonheur de retrouver, M. Madden se formalise, entre parenthèses, sur ce que je ne dis pas où cette pièce est actuellement. Je tiens à le satisfaire sur ce point. Elle était chez moi, il y a quelque temps, mais elle n'y est plus. Je désire que ce renseignement lui soit agréable.

Certe, je suis loin et très-loin de contester la compétence numismatique de M. Poole, pour les travaux duquel je professe la plus grande estime, mais quand il s'agit de l'appréciation du style, de la

(1) Le mot *faire* est oublié, mais M. Madden n'est pas obligé d'écrire correctement le français.

fabrique et de l'âge des monnaies antiques, comme il y a cinquante ans, plutôt plus que moins, que j'étudie passionnément cette science, je ne crois à l'infaillibilité de personne, et je m'en tiens assez volontier à mes appréciations personnelles.

J'ai cité un passage du livre des Macchabées où il est question de *didrachmes* envoyées de Jérusalem à Tyr, en offrande à Hercule par le grand prêtre Jason, une espèce de rénégat, et cela plusieurs années avant Simon. M. Ewald, cité par M. Madden (p. VII de l'introduction à son beau livre (1), combat la valeur de cet argument, et en vient d'autant plus facilement à bout, qu'il supprime le mot *didrachme* du texte, afin d'y substituer le mot *drachme*. C'est adroit, sans doute, mais est-ce permis? Et si cela n'est pas permis, où M. Ewald trouvera-t-il les pièces constituant ces fâcheux didrachmes. Sera-ce dans la numismatique des Séleucides? Je l'en défie bien, malgré le brevet que lui concède le bon M. Cavedoni, en le classant dans la fine fleur des numismatistes de l'Allemagne : ce qui, soit dit entre parenthèses, aura étonné M. Ewald tout autant que moi, j'en suis bien certain. Donc l'argument en ma faveur et tiré du livre des Macchabées est encore debout.

Quant au poids des sicles judaïques, il est de quatorze grammes, ce qui n'est pas du tout le poids des tétradrachmes de taille attique d'Alexandre. J'ai dit que le poids des tétradrachmes de Ptolémée Ier était également de quatorze grammes, et j'en ai conclu ce que j'en conclus encore, que la drachme judaïque avait le même poids que la drachme égyptienne de Ptolémée Ier. Puis, comme j'aime à rendre à chacun ce qui lui appartient, j'ai constaté que le mérite de cette comparaison instructive revenait à Ch. Lenormant. Je n'ai pas dit autre chose, et je n'entends pas qu'on me fasse dire autre chose.

Le récit de Josèphe concernant l'entrevue d'Alexandre et du grand prêtre Iaddoua paraissant gênant, on le déclare « very doubtful » à la p. 8 et à la p. 9, ce n'est plus que « a fictitions historical account of an historian whose accuracy may be often questioned. » Ce peut être commode pour les besoins de la cause, mais ce n'est pas d'une réserve suffisante.

(1) Il ne m'en coûte nullement de lui continuer cette qualification, et, en cela, je n'imite pas M. Madden, qui, à propos du mien, écrivait à la p. III de cette même introduction : In the meantime, in 1854, M. F. de Saulcy published a work of great excellence, entitled *Recherches sur la numismatique judaïque*, which was enriched by the publication of all the coins he had collected in his travels through Palestina and Syria. The plates of this latter work are singularly beautiful.

Au reste, il n'en coûte guère à M. Madden pour répudier ses propres dires, lorsqu'on s'en sert pour n'être pas de son avis sur un point spécial. C'est ainsi qu'il se débarrasse de la pièce d'Alexandra qu'il a vue chez M. Wigan et de celle d'Antigone, dont il a emprunté la figure à M. Babington, dès que ces pièces ne s'accordent plus avec ses opinions du moment; comme un capitaine de navire en perdition, il jette par dessus bord le bagage qui le gêne. Mais si ces deux figures ne valent rien suivant M. Madden lui-même, pourquoi dit-il, à propos d'une autre pièce (page 18), I do not know what more is required than the woodcut with the date L Γ which i have given in my book, from a coin in M. Wigan's collection, which i have seen and handled, and of which reading there is not the slightest doubt.

Il y a un passage (page 10, note) de la brochure de M. Madden que je ne mentionnerai que d'un mot. Est-il de bon goût, quand il s'agit de science pure, de se faire un argument des impertinences de journalistes? Ne sait-on pas ce qu'elles valent, et ce qu'elles coûtent? Et c'est à des citations de cette espèce qu'on donne de l'importance en disant: these statements in any case, prove what independent (!!!) readers think of the arguments *pro* and *con.*

A la page 14, M. Madden se plaint, en estropiant le français et l'orthographe d'une lettre à lui adressée par moi, de ce que, lui ayant annoncé la découverte d'une nouvelle pièce d'Alexandra, je n'ai pas répondu à la demande qu'il me fit immédiatement et avec un sans-façon remarquable, de lui envoyer la pièce en question. Permis à lui de trouver mon silence extraordinaire, mais permis à moi de trouver sa demande non moins extraordinaire.

A propos des monnaies d'Agrippa I[er] sur lesquelles je n'ai *jamais* vu que la date L. ϛ, M. Madden (page 175) donne deux figures de pièces de très-mauvaise conservation, et sur lesquelles, par un hasard tout providentiel, il n'y a de net et de bien conservé que les deux dates L E et L Θ. C'est véritablement très-précieux. Comme j'ai eu le plaisir d'envoyer à M. Reichardt une empreinte que ce savant numismatiste m'avait demandée par l'entremise de l'un de nos amis communs, je le prie en grâce aujourd'hui de me gratifier de l'empreinte de ces deux rares monnaies, en échange des autres empreintes dont j'avais sollicité l'envoi de sa complaisance, et dont je n'ai jamais entendu parler, à mon très-grand regret.

Voilà donc l'année neuvième du règne d'Agrippa I[er] retrouvée. C'est d'un bonheur d'autant plus extraordinaire, que nous lisons dans Josèphe (*Ant. Jud.* XIX, VIII, 2).

Συνεχῶς δὲ ἐφ' ἡμέρας πέντε τῷ τῆς γαστρὸς ἀλγήματι διεργασθεὶς τὸν

βίον κατέστρεψεν, ἀπὸ γενέσεως ἄγων πεντηκοστὸν ἔτος καὶ τέταρτον, τῆς βασιλείας δὲ ἕβδομον. Τέτταρας μὲν οὖν ἐπὶ Γαΐου Καίσαρος ἐβασίλευσεν ἐνιαυτοὺς τῆς Φιλίππου μὲν τετραρχίας εἰς τριετίαν ἄρξας, τῷ τετάρτῳ δὲ καὶ τὴν Ἡρώδου προσειληφώς, τρεῖς δὲ ἐπιλαβὼν τῆς Κλαυδίου Καίσαρος αὐτοκρατορίας, ἐν οἷς τῶν τε προειρημένων ἐβασίλευσε καὶ τὴν Ἰουδαίαν προσέλαβε, Σαμάρειάν τε καὶ Καισάρειαν.

Et encore :

τρίτον δὲ ἔτος αὐτῷ βασιλεύοντι τῆς ὅλης Ἰουδαίας πεπλήρωτο, καὶ παρῆν εἰς πόλιν Καισάρειαν.

Maintenant que nous sommes en possession des pièces des années Є et Θ, nous voilà édifiés sur ce fait, que du temps d'Agrippa lui-même on ne savait pas compter les années de son règne.

Aux pages 19 et 20, je lis ceci :

« This concludes M. de Saulcy's first paper, and it is wolly to be hoped that on calme reflection he will be induced to accede to most of the attributions proposed and received by everyother numismatist. If not, one can only assume that he refuses to agree with then, because they were not created and invented on french soil. »

Je fais grâce au lecteur du reste de ce paragraphe, et de la note qui s'y rattache. Il faut être bien à court d'arguments pour en employer un pareil! Un seul petit fait va montrer le ridicule de la phrase que je viens de transcrire.

Le livre de M. Madden a concouru cette année au prix de numismatique; comme, à tout prendre, ce livre était médiocre, le prix ne lui a pas été décerné. *Inde iræ!* M. Madden dira peut-être que c'était un livre anglais, et que dès lors il était condamné à l'avance. Ce serait plus qu'étrange de sa part, car le prix dont la commission ne l'a pas jugé digne a été donné au livre de M. John Evans, écrit en anglais, par un Anglais, sur la numismatique anglaise. Il est vrai que le livre de M. John Evans était à mille piques au-dessus du livre de M. Madden; que c'était un livre original, et non une compilation; que c'était une illustration splendide de monuments nouveaux pour la science, et non un ramassis de monuments connus et empruntés de toutes mains.

Je voudrais avoir fini, et cependant il me reste un mot encore à dire. Heureusement, c'est à propos de la vingt-sixième et dernière page de la brochure de M. Madden. J'y lis ceci :

De Saulcy, in his table of the « Nasi of Israël » says Simon III excercised the dignity of Nasi *after* the death of Akiba, and the

taking of Beihar, and at the end of his paper, admets him as *contemporary with* Bar-Cochab.

Nous avons vu, chemin faisant, que M. Madden ne sait pas écrire le français, je vais montrer qu'il ne sait pas mieux le lire.

J'ai dit (page 14 de ma seconde lettre) : « Or, ces fonctions (celles de nasi) sont restées *héréditaires* dans la même famille, pendant huit générations, depuis le fameux Hillel, qui était né à Babylone vers 75 avant Jésus-Christ, jusqu'à Gamaliel III, fils de Jehouda-le-Nasi, né vers le moment même de la révolte de Barkaoukab.» Si ces fonctions étaient *héréditaires*, Simon III a succédé à son père Gamaliel II, à la mort de celui-ci. Que M. Madden prenne la peine de relire le tableau généalogique des nasi d'Israël, il trouvera sous le nom de Gamaliel II : *Il meurt avant la révolte de Bar-kaoukab.* Simon III, son fils et son héritier, était donc nasi avant la révolte de Bar-kaoukab. Puis sous le nom de Simon III, « a exercé la dignité de nasi postérieurement à la mort d'Akiba et à la prise de Beithar. » Qu'en conclure? Qu'après la mort d'Akiba et la prise de Beithar, Simon III continua d'être nasi. Il eut pour successeur Jehouda « *né vers le* « *moment de la mort d'Akiba, c'est-à-dire vers* 130 *de Jésus-Christ.* « Il florissait dans la deuxième moitié du IIe siècle. » Si Akiba est mort en 130, Simon III a exercé la dignité de nasi après la mort d'Akiba, puisqu'il était nasi pendant la grande révolte de Bar-kaoukab (p. 16. lignes 1 et 2) : Beithar a été prise en 135; à la prise de Beithar, Jehouda avait donc environ cinq ans. Puisqu'il a succédé à son père Simon III, c'est que celui-ci a vécu bien des années après la prise de Beithar. Que signifie donc la remarque de M. Madden, et quelle valeur a-t-elle?

Il paraît, du reste, que je ne suis pas quitte de M. Madden, ni de ses critiques pleines d'aménité, car il termine ainsi :

« For the present i reserve forming any further opinion on the new theories started by de Saulcy. »

Je ne saurais mieux faire, dans son intérêt, que de lui donner le conseil de combattre les chiffres malencontreux qui constituent la double statistique concernant son travail et le mien.

N'est-il pas déplorable de voir des hommes d'étude gaspiller un temps précieux, qu'il leur serait si facile de mieux employer, à débattre de mesquines questions d'amour-propre, qui ne sont bonnes qu'à ridiculiser la science? Ai-je été chercher M. Madden? Ne savait-il donc pas que si je n'attaque personne, je n'ai pas l'habitude de baisser la tête et de recevoir les coups sans les rendre?

S'il trouve ma réponse vive parfois, qu'il ne s'en prenne qu'à lui-même. Qu'il relise ce qu'il a écrit, en se figurant que ses propres phrases sont à son adresse, et, j'en suis convaincu, il comprendra qu'il a été trop loin, et que le plus sûr moyen de faire respecter ses opinions, c'est de respecter celles d'autrui, quand bien même on ne les partage pas.

Paris, 20 décembre 1865.

F. DE SAULCY.

RAPPORT

SUR LA DÉCOUVERTE D'UNE

CONSTRUCTION GALLO-ROMAINE

AU HAMEAU DE LA CUNAILLE, COMMUNE DE THORÉ

(LOIR-ET-CHER)

A trois cents mètres du Loir, à deux cents pas du hameau de la Cunaille, dans un lieu appelé le *Pied-de-Roi*, considéré au moyen âge comme fief sous le nom de *Bazineau* et qui limite au nord la plaine de Champrond, le terrain forme une pente assez roide du côté de la rivière. C'est dans ce terrain, exploité en sablonnière depuis plus d'un siècle et portant au cadastre le n° 243, que, cette année au commencement de janvier, des ouvriers mirent au jour un pan de murs qu'ils renversèrent. Avertis de cette découverte, nous nous rendîmes au lieu signalé, et, après quelques sondages préliminaires, nous ne tardâmes pas à nous rendre compte de la forme probable de la construction. La fouille complète, exécutée d'après ces premières données, fit voir un rectangle ayant deux mètres cinquante sur trois mètres quarante-cinq. Les murs étaient bâtis sans fondements de moellons. Sur le sable, qui offre du reste la plus grande solidité, est posée à plat une suite de pierres faisant socle, ayant cinquante centimètres de large, et vingt centimètres de hauteur. Sur ce socle, de fortes pierres taillées, ou plutôt dégrossies, dont plusieurs n'ont pas moins de un mètre vingt-cinq de long sur vingt-cinq centimètres d'épaisseur, sont placées sur champ, laissant au socle de chaque côté un relai de quinze centimètres. Le mur subsistant est formé d'un

seul rang de pierres et a, socle compris, quatre-vingt-quinze centimètres de haut. La partie supérieure est très-plane, et cet arasement semble prouver que le mur ne montait pas plus haut et que la petite pièce que nous avons découverte se trouvait sous le plancher d'une salle de plus grande dimension. Au fond de ce réduit, du côté gauche, nous avons trouvé un escalier de trois marches en pierres soigneusement taillées. Chaque marche est formée d'une seule pierre. Cet escalier monte du sol de la pièce vers le niveau de la plaine, au midi, et la marche la plus haute est à trente ou quarante centimètres au plus de la surface du sol arable. Elles ont chacune vingt centimètres de hauteur et quarante centimètres de profondeur. De chaque côté, le sable arrive au niveau de l'arasement des murs, l'intérieur seul était plein de terre végétale et rapportée. Cette raison, jointe à l'existence de l'escalier, prouve d'une manière évidente que cette construction a toujours été souterraine, et l'accotement des murs contre le sable explique leur peu d'épaisseur dans une œuvre romaine. En enlevant la terre végétale de l'intérieur, nous avons rencontré d'abord une quantité de briques rouges brisées. Quelques-unes sont cependant assez bien conservées pour qu'on puisse juger de leur forme et de leur dimension. Elles ont quarante centimètres de long, trente centimètres de large, et deux centimètres d'épaisseur. De deux côtés dans la longueur, elles ont un rebord de cinq centimètres de haut, entaillé en dessus à l'un des bouts et en dessous à l'autre, de manière à pouvoir s'enchasser régulièrement. Elles sont légèrement convexes dans leur largeur et portent à l'une des extrémités deux demi-cercles concentriques gravés en creux et correspondant à deux demi-cercles semblables reproduits sur la brique suivante. Elles pèsent chacune 4,500 grammes. Nous avons trouvé aussi nombre de tuiles faîtières (*imbrices*) de forme demi-cylindrique, rouge en dehors, blanchies à l'intérieur sans doute par le contact du mortier. Ces tuiles recouvraient la jonction de deux rangs de briques à rebord. Quelques briques droites et ayant servi soit à un pavage grossier, soit à un appareil de maçonnerie, étaient aussi mêlées aux décombres, mais en petite quantité ; un des côtés semble, par sa couleur, avoir subi l'action du feu.

Arrivés au niveau des socles, nous avons commencé à trouver une terre noire où l'on reconnaissait parfaitement un mélange de cendres, des fragments de charbon de bois bien conservés et quelques pierres calcinées. Puis, au milieu de cette terre, une quantité de poteries cendrées, grisâtres, noires, rouges ou simplement rosées et de dimensions les plus variées, quelques fragments de verre, des

ossements d'animaux de boucherie, des écailles d'huîtres, des clous, etc.

Les vases de terre rouge vernissée occupent une large place dans cette trouvaille, et nous citerons d'abord un remarquable fragment de bol orné de jolis dessins en reliefs. Autour de la partie convexe on voit une gracieuse guirlande de feuilles d'acanthe, et au-dessus une autre série d'ornements. Il avait environ vingt-cinq centimètres de diamètre et huit à dix centimètres de profondeur. Un autre tesson de vase, d'une forme impossible à déterminer, présente aussi beaucoup d'intérêt. Sa pâte est plus fine encore que celle du bol; sa surface paraît avoir été divisée en compartiments. C'est une portion d'un de ces compartiments qui nous reste. Il est formé par une frise où s'alternent des ornements et des têtes fantastiques. Dans l'intérieur, on voit un guerrier dans l'attitude du combat; il est coiffé du casque grec (*galea*), et son bras gauche porte un bouclier allongé chargé de diverses figures. Ce qui reste de ce joli bas-relief fait vivement regretter les parties manquantes. Nous avons retrouvé encore un grand nombre de fonds de vases et soucoupes dont le diamètre varie entre trois, quatre, six ou huit centimètres; sur le rebord d'une soucoupe serpentent des feuilles en relief avec les branches qui les soutiennent. Puis ce sont des fragments d'assiettes qui semblent avoir eu douze centimètres de diamètre, de plateaux à rebords droits de sept centimètres de hauteur et dont le diamètre intérieur peut être évalué à dix-neuf centimètres, et quelques autres fragments, les uns ornés de divers dessins, les autres tout unis.

Un des fonds de vases porte dans l'intérieur le nom du potier Triupus [TRIVPI. M.], marqué à l'estampille.

La terre qui fait ces poteries est appelée *terra campana* ou plus souvent *terre samienne*, de l'île de Samos, qui en fournit en abondance. Mais c'est à tort que les premiers explorateurs lui ont donné cette appellation étrangère; ce n'était qu'une composition faite dans la Gaule et principalement dans les pays volcaniques, tels que l'Auvergne, l'Alsace et les provinces Rhénanes. En 1775, entre la ville de Lezoux et le château de Ligones (Puy-de-Dôme), le hasard fit découvrir des ateliers de poterie d'une grande étendue; soixante-dix à quatre-vingts fourneaux un peu plus grands que les plus forts fourneaux de chimie. Dans les dépendances d'une ferme dite *La Poterie*, près du Grand-Lucé (Sarthe), des cultivateurs trouvèrent, il y a une vingtaine d'années, une grande exploitation de potiers avec fourneaux, etc.

Aux environs de Lyon, on a rencontré aussi des fourneaux pré-

parés spécialement pour la poterie samienne, et la Société des antiquaires de France a signalé des fabriques semblables à Saverne et à Labrusche dans le Bas-Rhin. Amiens, Paris, la Normandie, le pays de Bray ont produit des potiers dont on retrouve après quinze siècles les charmants ouvrages. La terre qui les forme était donc bien tirée de la Gaule; elle était fine, légère, moulée avec adresse et tournée avec goût, toutes les décorations en sont dessinées avec art et intelligence. Presque tous les vases sont ornés à l'extérieur d'un beau vernis qui leur donne une teinte rouge de Venise, brun rouge ou orangé, et de filets gravés en creux. L'épaisseur des tessons varie de deux millimètres à un centimètre.

La poterie noire est aussi représentée par plusieurs échantillons dont quelques-uns d'une grande finesse et vernis. Un fragment qui paraît avoir appartenu à une assiette ou un bol très-évasé porte un dessin uniforme qui présente une suite d'ondulations régulières, serrées et légèrement creuses. Un autre montre dans sa partie convexe des bandes horizontales un peu renflées et chargées de traits verticaux faits à la pointe. Nous signalons ces détails parce que généralement dans les vases noirs les dessins sont assez rares. Plusieurs fragments portent les traces d'un long usage et sont encore noircis par le contact du feu.

Nous n'avons rencontré qu'un fond et quelques morceaux d'un vase blanc; il est soigneusement tourné, et la couleur, quoique superficielle, est très-adhérente. Puis ce sont de nombreux restes de vases en terre grise ou rosée, très-variés de finesse et d'épaisseur. Ces tessons paraissent presque tous avoir appartenu à des récipients de grande dimension.

Nous avons remarqué, entre autres, un fragment de terrine en grès gris fort épais et passée au tour. Ses bords évasés forment un boudin de quatre à cinq centimètres d'épaisseur; elle est munie d'un large bec ou déversoir pour faciliter l'écoulement du liquide. On y voyait aussi le rebord, les anses et le fond pointu d'une amphore; enfin, le fond d'un dolium en terre très-grossière et très-poreuse. Le dolium servait à contenir l'huile ou le vin. Son usage a duré dans la Gaule jusque vers l'an 260 après Jésus-Christ. En somme, nous avons mis au jour les restes de tout une vaisselle gallo-romaine; le service de table, vases, assiettes, bols, soucoupes en terre rouge, et noire et en verre; les pièces communes, vases en terre grise, amphores, terrines, doliums, etc., rien n'y manque. Nous citerons encore parmi les objets exhibés deux fragments striés d'urnes en verre

mince et un morceau petit mais épais de verre plat, qui doit être un débris de vitre. L'existence des carreaux de vitre a déjà été constatée dans les ruines d'habitations romaines, cependant ils sont rares, et si minime que soit le fragment, il mérite d'être remarqué.

A cet inventaire nous joindrons une douzaine de clous fortement oxydés, dont plusieurs, à tête plate et à tige carrée, mesuraient onze centimètres de longueur; l'axe osseux des deux cornes d'un jeune bœuf ou vache, elles ont été sciées pour débarrasser la tête de ses cornes, comme on le fait encore maintenant; plusieurs dents qui paraissent avoir appartenu à la même tête, une portion de mandibule inférieure gauche et le métacarpien d'un mouton adulte, celui d'un chevreau, et plusieurs autres débris d'animaux de boucherie.

Maintenant que nous avons énuméré les divers objets trouvés à la Cunaille, il nous reste à chercher la destination primitive de notre petit édifice. Nous remarquerons d'abord qu'à cinquante mètres au nord, du côté de la rivière, on voit encore une fosse creusée de main d'homme qui a quatre-vingt mètres de long sur cinq mètres de large. Cette fosse a toujours renfermé du poisson, et les plus anciens habitants du voisinage ne l'ont jamais vue tarir. Evidemment, elle n'a pas de tout temps été isolée au milieu des terres, elle dépendait de l'habitation dont nous avons retrouvé sans doute une bien petite partie. Par qui était occupée cette habitation ? La réponse n'est pas douteuse; les poteries que nous avons décrites nous la donnent: elle l'a été par les Romains vers le IIIe ou IVe siècle de notre ère. A quelle usage était-elle consacrée ? Ici la solution est plus difficile. Comme nous le disions tout à l'heure, il est plus que probable que le bâtiment que nous avons rencontré n'était qu'une faible portion de l'édifice primitif. Son insolite exiguïté nous en paraît une preuve.

Nous avons démontré, au commencement de ce rapport, qu'il avait toujours été souterrain; l'arasement des murs, le tassement du sable en dehors et au même niveau sembleraient démontrer l'existence des solives posées en travers et formant le plancher d'une salle construite à la hauteur de la dernière marche de l'escalier. Alors, le réduit découvert n'aurait eu que quatre-vingt-quinze centimètres d'élévation, hauteur insuffisante pour qu'un homme puisse s'y tenir debout. Qu'y avons-nous rencontré d'abord ? De la terre végétale. Au milieu de cette terre, du mortier et quelques moellons destinés à corriger les inégalités des pierres de taille formant les murs; puis, une quantité de briques à rebord et faîtières; tout cela est tombé d'en haut, la disposition est bien celle d'un éboulement. Arrivés au ni

veau du sol, ***seulement***, les poteries, clous, etc. De ce que nous n'avons rencontré dans les décombres aucun fragment de poteries ou autres, nous concluons que ces objets étaient déjà en place au moment de l'éboulement. On jetait donc là les objets cassés et hors d'usage, les os et débris de cuisine. C'était peut-être une sorte d'égout ou de sous-sol (*cella*) dépendant de la cuisine.

ACHILLE DE ROCHAMBEAU.

NOTE

SUR

DEUX PIERRES GRAVÉES

ÉTRUSQUES

Lettre à M. Alexandre BERTRAND

Cher et savant confrère,

Je viens me rappeler à votre bienveillance par le souvenir d'un petit monument qui ne peut manquer d'intéresser les lecteurs de la *Revue*, encore sous le charme des démonstrations et des remarques pleines de critique et d'érudition qu'on rencontre dans les savantes *études d'archéologie médicale sur Homère* dues à la plume de M. Daremberg, et publiés dans vos dernières livraisons.

Il y a déjà à peu près sept ans que j'ai eu le plaisir de parler assez en détail, dans le *Bulletin de l'Institut archéologique* de Rome (1), d'une cornaline étrusque provenant de Clusium, sur laquelle sont gravés deux personnages, dont l'un, nu, debout et pourvu d'une lance, a son pied gauche soulevé et appuyé sur le genou de son compagnon, vers lequel il tourne le visage, et qui, assis et nu, est tout occupé à soigner, panser, entourer de ban-



delettes le pied blessé que l'autre héros vient de soumettre à son traitement.

(1) Mois d'avril 1859, p. 82 et suiv.

Dans cette occasion j'ai tâché de mettre le mieux possible en relief l'intérêt qui s'attache a ce rare monument; je l'ai comparé avec le miroir étrusque publié par Inghirami et reproduit dans vos planches par M. Daremberg, en appelant l'attention des savants sur les rapports qui existent entre la représentation figurée et les deux mots étrusques qui se lisent sur cette pierre à côté des deux personnages. Après y avoir reconnu, d'abord avec mon savant ami le professeur Brunn, cette partie du mythe de Philoctète qui concerne sa guérison à Lemnos, j'essayais, dans mon article, de prouver que le mot ACHERS (du côté de la figure qui est debout), ainsi que l'autre, IEVETUS, (du côté opposé), pouvaient admettre une explication liée avec l'action des deux personnages, et la réunion de Machaon à Philoctète sur la cornaline en question.

En vous renvoyant pour les détails aux pages citées du *Bulletin* de Rome (1), je me borne à rappeler ici les deux traductions que je proposais alors, à savoir :

I. *Machaon, médecin* (de Philoctète).

II. (Philoctète) *guéri à Lemnos*; explications qui avaient leur point de départ dans le rapprochement entre ACHERS et ACESIUS (épithète donnée à Apollon), ou *Acesia* (nom donné à une partie de l'île mentionnée); ensuite entre IEVETUS et le grec ἰάομαι, ἰατήρ, ἰατός (2). Au milieu des difficultés de la langue étrusque, je ne me permettais d'émettre mon opinion que d'une manière conjecturale, cependant toujours avec bon espoir d'avoir gagné à l'étruscologie la signification la plus probable d'un nouveau mot que M. Fabretti m'a fait l'honneur d'accueillir dans son savant *Glossarium* (3). Du reste, même à part cela, on voudra bien m'accorder que cette cornaline clusine, dont M. Daremberg sera bien aise de

(1) Il y a deux fautes d'impression à corriger dans les deux noms, tels qu'ils ont été publiés dans le *Bulletin*. La dernière lettre de ACHERS et le T du mot IEVETUS sont à modifier.

(2) Les monuments qui me sont venus entre les mains depuis cette époque, et les comparaisons que j'ai eu l'occasion de faire ultérieurement, n'ont fait que confirmer pour moi les deux points principaux concernant ma manière de lire le mot IEVETUS, et sa comparaison avec le grec ἰάομαι, etc., c'est-à-dire : I. Que le troisième caractère (en partant de la droite) est absolument un *digamma*. II. Qu'on ne peut faire aucune objection sérieuse contre la valeur que je lui attribuais, d'une simple aspiration, intermédiaire entre les deux *e*, comme, par exemple, dans le mot *Aventinum*, dérivé de *aio*, avec l'interposition du digamma, d'après Zeyss dans le *Zeitsch. fur die Alterth.* XV. 1857, p. 235.

(3) P. 646.

pouvoir mieux apprécier l'intérêt par le dessin que je joins à ma note, mérite sous tous les rapports d'être ajoutée à la série trop peu nombreuse des monuments étrusques relatifs à l'archéologie médicale destinés à servir de documents au mémoire de votre savant collaborateur (1).

Permettez-moi maintenant, cher confrère, que je vous donne communication d'un autre monument de la même classe, qui est venu dans mes mains ces jours-ci, et qu'on m'affirme avoir été découvert tout récemment à la suite de fouilles exécutées sur le territoire de Clusium : c'est un scarabée en cornaline, dont la gravure de la partie plate représente un *palestrite.*



A la vue du dessin ci-joint vous conviendrez avec moi qu'il est bien curieux, bien intéressant ; d'après le résultat de mes recherches, il me paraît inédit jusqu'à présent, et par conséquent si vous jugez à propos de lui donner une place dans vos planches, les étruscologues surtout vous en seront reconnaissants. La figure unique de cette pierre porte en elle-même le cachet de l'art étrusque dans toute son évidence : le type de la physionomie, une certaine roideur dans les mouvements du corps et la position des membres, suffisent à le démontrer. Cela, du reste, est encore confirmé par les lettres étrusques qu'on lit à côté du personnage, et qui composaient un mot que nous ne sommes malheureusement pas sûrs d'avoir complet, à cause d'une petite mutilation que la pierre a subie, par les injures du temps, dans sa partie inférieure. J'ai dit que nous y rencontrons un *pales-*

(1) Je profite de cette occasion pour écarter tout à fait l'idée manifestée par moi dans la note 2, p. 84 du *Bulletin*, l. c., et dont un examen plus attentif du monument que je citais m'aurait rendu bien facile, dès lors, de reconnaître l'erreur. Le mot TALMETHI, sur la cornaline autrefois du cabinet Durand (De Witte. *Catal.*, nº 2198) ne peut avoir le moindre rapport avec le mot LEVETUS de notre pierre, puisqu'il s'agit là, sans contestation, de la blessure de Philoctète, causée par le serpent dans l'île de *Chryse*, et du secours que lui prêta Palamède, dont TALMETHI nous donne le nom sous forme étrusque, identique au TALMITHE de deux miroirs (chez Gerhard, Jaf. CXCVI, et *Arch. Anzeig.*, 1864, p. 287-288, et au TALMITE d'une autre pierre gravée (*Rev. Arch.*, IV, pl. 68 3). V dans les *Annales* de Rome, 1857, le savant Mémoire de M. Michaelis (p. 254-257), d'une très-grande utilité pour le classement des différents monuments relatifs aux blessures de Philoctète, comparés avec les traditions des classiques.

trite; mais plus spécialement notre personnage debout, et complétement nu, se présente comme *discobole.* Courbé, à gauche, vers le sol, il tient le *disque* baissé dans la main droite, dont le bras est complétement tendu verticalement, tandis que le bras gauche, un peu soulevé, la main toute ouverte, s'accorde, à mon avis, avec l'ensemble des mouvements pour compléter l'expression générale qui devait résulter de l'idée conçue par le graveur. Il me paraît que celui-ci a eu l'intention de représenter, plutôt qu'un autre moment, celui dans lequel le palestrite est sur le point de déposer à terre son disque, dont le grand poids, pendant qu'il se baisse, l'oblige a se contraindre et à donner à ses membres un mouvement forcé pour se tenir en équilibre. Occupé dans les jeux de la palestre, pour son propre exercice, probablement il va changer de jeu et d'instruments, en prenant, après le disque, les ἁλτῆρες, qu'il est facile de reconnaître dans ces deux objets pareils figurés, l'un contre l'autre, au-dessous du disque. Ainsi notre athlète probablement voulait faire succéder à l'exercice du jet de disque celui du saut (*saltus*), ou de la danse avec les *haltères*, qui faisait également partie, comme vous savez très-bien, du πένταθλον. Enfin, vous voyez, outre cela, sur notre scarabée, préparé et suspendu auprès du palestrite, tout ce qui était nécessaire et d'usage pour les soins du corps après des exercices aussi violents.

En effet, ce qui est représenté à gauche devant la figure au-dessous du *disque* et des *hatlères*, ce n'est pas autre chose que le ξυστρίς, ou *strigile*, réuni au λήκυθος; celui-ci, avec ses deux petites courroies, qui l'attachent au même crochet que le strigile, était destiné pour le liquide à oindre et à parfumer le corps, après ce rude travail; tandis que le premier servait à gratter et racler la surface de la peau imprégnée d'humidité et de sueur. La réunion de ces deux objets constituant le ξυστροληκύθιον, se rencontre plusieurs fois sur les vases peints, où l'on voit aussi la bourse de peau ou sac (θύλακος) dans lequel on enfermait ces ustensiles de la palestre, et parfois aussi la double flûte (1) dans les scènes bachiques (2). Beaucoup plus rare,

(1) De Witte, *Descr. de vas. peints bronz. étr.*, p. 99 et suiv. *Vas. peints et br. antiques de la coll. de M. de M.*, n° 9, p. 10, n° (5). Bf., p. 15.

(2) Il t mbe à propos de rappeler ici qu'une des curiosités du musée Kirkerien de Rome, c'est le ξυστροληκύθιον représenté par un seul objet formé ainsi : le vase (*unguentarium*) en peau est enfermé et contenu dans des bandes perpendiculaires en bronze assez mince tout autour. Naturellement, en versant l'huile ou l'onguent dans ce vase, celui-ci se gonflait, et par conséquent les bandes métalliques devaient, à la suite de la forme courbe qu'elles prenaient, ressembler à autant de strigiles. Et il est

que je sache, est de rencontrer tout cela sur les monuments de la *scalptura* : ainsi notre scarabée a un intérêt spécial qui est encore augmenté par le mot étrusque, dont il reste les quatre premières lettres très-claires, que je lis ERUCH..... Ne pouvant tirer aucun argument de son obscurité pour montrer que positivement il y manque quelque chose, je n'ai pas le droit de dire que c'est un mot incomplet et que la mutilation a causé. Ce peut donc être un mot encore inexpliqué, et je le livre aux recherches des philologues.

Dans le ferme espoir que vous ferez bon accueil à ces communications, je vous prie d'agréer l'assurance, etc.

GIANCARLO CONESTABILE.

à remarquer que ce précieux reste de la vie civile des anciens, provenant de Prenexte, trouve dans le même musée son pendant dans un objet pareil représenté au trait sur la célèbre ciste dite *Ficoronienne*, découverte dans le même territoire latin.

INSCRIPTIONS

INÉDITES DE

L'ILE DE RHODES

(RHODES)

(*Suite*) (1)

15.

ΑΝΤΙΣΘΕΝΗΣΑΡΧΙΤΙΜΟΥΙΕΡΑΤΕΥΣΑΣΑΛΙΩΙ

ΑΝΤΙΣΘΕΝΗΣΑΡΧΙΤΙΜΟΥΙΕΡΑΤΕΥΣΑΣΑΛΙΩΙ

ΟΝΑΣΙΦΩΝΚΛΕΙΩΝΑΙΟΥ

ΣΑΛΑΜΙΝΙΟΣΕΠΟΙΗΣΕΝ

Ἀντισθένης Ἀρχιτίμου ἱερατεύσας Ἁλίῳ.
Ἀντισθένης Ἀρχιτίμου ἱερατεύσας Ἁλίῳ.
Ὀνασιφῶν Κλειωναίου
Σαλαμίνιος ἐποίησεν.

Le nom d'Antisthènes est gravé deux fois, d'abord en grandes lettres, puis en plus petits caractères. C'est un nouveau nom à ajouter à la liste des prêtres du Soleil. — Ἱερατεύσας (dans l'île voisine de Chalché, ἱαρατεύσας, Ross, n° 290) se construit avec le datif dans les inscriptions de Rhodes, avec le génitif ou le datif dans celles de Lindos. On n'emploie pas indifféremment ἱερεύς et ἱερατεύσας, quoique

(1) Voir la *Revue archéologique*, 1865, mars et avril, 1866, mars.

les deux mots désignent l'exercice du sacerdoce; le premier veut dire un prêtre actuellement en fonctions; le second, un personnage dont la prêtrise est terminée. Ainsi, dans le cas présent, Antisthènes n'est plus prêtre du Soleil, mais il l'a été; au contraire, dans un autre texte, on trouve ἱερεύς, ἱεροθύτας et non ἱερατεύσας, ἱεροθυτήσας, parce que le prêtre et les sacrificateurs étaient encore en fonctions au moment où l'inscription fut rédigée (1). Il en est de même pour les autres fonctions, ταμίας et ταμιεύσας, στραταγός et στραταγήσας (2).

Cette nuance peut servir à indiquer l'ordre des fontions remplies par un personnage. Ainsi, sur un piédestal trouvé à Lindos (3), on lit : Ζηνόδτος... γραμματεὺς μάστρων, ἱερατεύσας Ἀθανᾶς Λινδίας..... Quoique le titre de secrétaire du sénat soit cité le premier, cependant ce n'est pas la première des charges confiées à Zénodotos; il a d'abord été prêtre de Minerve, et au moment où une statue est élevée en son honneur, il est secrétaire du sénat. On voit que pour la connaissance des magistratures de Rhodes et de leur importance relative, cette remarque peut être utile. Nous verrons dans l'inscription suivante que cette distinction ne fut plus aussi rigoureusement observée à l'époque romaine, et ce sera encore un moyen de reconnaître la date d'un texte épigraphique.

Le nom du sculpteur n'est connu que par cette inscription; le nom du père, Κλειωναῖος, est une forme nouvelle qui ne figure pas dans la dernière édition du dictionnaire de Pape. Quant à sa patrie, Salamine, rien n'indique si c'était celle de Chypre ou celle d'Athènes. Je pencherais pour cette dernière, parce qu'on trouve dans les inscriptions de Rhodes un autre artiste de Salamine employé par un Athénien établi à Rhodes (4); ce qui indiquerait qu'à cette époque, la Salamine athénienne eut une école de sculpture assez florissante.

16.

ΟΔΑΜΟΣΟΡΟΔΙΩΝΚΑΙΑΒΟΥΛΑ
ΤΙΤΟΝΦΛΑΥΙΟΝΦΑΝΟΣΤΡΑΤΟΝ
ΔΙΟΚΛΕΟΥΣ ΤΟΝΙΕΡΗΤΟΥΑΛΙΟΥ
ΤΟΝΚΑΙΑΔΕΛΦΟΝΙΕΡΕΩΣΑΛΙΟΥ

(1) Ross, Lindos, nº 16.
(2) Ross, nº 275 et nº 283.— *Inscr. de Rhodes inédites*, nº 1 ; *Rev. arch.*, mars 1865.
(3) Ross, nº 16 — (4) Ross, nº 279.

ΚΑΙΥΙΟΝΙΕΡΕΩΣΑΛΙΟΥ
ΘΕΟΙΣ

Ὁ δᾶμος ὁ Ῥοδίων καὶ ἁ βουλὰ
Τίτον Φλαύιον Φανόστρατον
Διοκλέους τὸν ἱερῆ τοῦ Ἁλίου
τὸν καὶ ἀδελφὸν ἱερέως Ἁλίου
καὶ ὑιὸν ἱερέως Ἁλίου.
Θεοῖς.

Inscription de l'époque romaine, comme le montrent les prénoms du personnage dont le peuple et le sénat de Rhodes consacrent la statue aux dieux. Ces deux prénoms, *Titus* et *Flavius*, semblent indiquer pour la date de ce texte l'époque des Flaviens. Les formes du dialecte dorien sont encore assez nombreuses, mais elles sont mêlées aux formes ordinaires : ainsi le génitif en εους et non plus en ευς. Le langage même n'a plus la précision que nous avons remarquée dans les textes de la bonne époque; au lieu de l'aoriste ἱερατεύσας pour un sacerdoce exercé, on emploie le substantif ἱερεύς réservé précédemment pour les prêtres en fonctions.

T. Fl. Phanostratos avait été prêtre du Soleil ainsi que son père et son frère. Faut-il croire, d'après cette accumulation de prêtrises, qu'il y avait à Rhodes des familles sacerdotales? Nullement, car dans ce cas, on n'aurait pas rappelé comme un nouveau titre les sacerdoces exercés par le père et le frère de Phanostratos. Cette dignité, comme nous l'avons déjà dit, était annuelle. Mais, depuis la perte de l'indépendance, le nombre des grandes familles allait toujours diminuant; les anciennes s'éteignaient, la guerre ou le maniement des affaires n'étaient plus là pour en élever de nouvelles; n'oublions pas non plus que les fonctions civiles ou religieuses étaient non-seulement gratuites, mais le plus souvent onéreuses; c'était donc dans un cercle de plus en plus restreint qu'on trouvait des hommes à porter aux honneurs. A une époque plus avancée, nous en verrons un exemple encore plus frappant dans une inscription de Lindos; faute d'hommes importants, on accumula sur une seule tête presque tous les sacerdoces de l'île. Remarquons encore comme un symptôme de décadence ces deux prénoms romains Titus et Flavius, marque de reconnaissance ou de dépendance à l'égard des empereurs. Ce n'était plus aux services rendus à la patrie, mais à la faveur impériale qu'on demandait le crédit et l'influence.

17.

ΟΔΑΜΟΣΟΡΟΔΙΩΝΦ.ΛΟΚΡΑΤΗΝ
ΑΓΗΤΟΤΙΔΑΙΕΡΑΤΕΥΣΑΝΤΑΑΘΑ
ΝΑΣΠΟΛΙΑΔΟΣΚΑΙΔΙΟΣΠΟΛΙΕΩΣ
ΘΕΟΙΣ

Ὁ δᾶμος ὁ Ῥοδίων Φ[ι]λοκράτην
Ἀγητο[ρ]ίδα ἱερατεύσαντα Ἀθά
νᾶς Πολιάδος καὶ Διὸς Πολιέως
Θεοῖς.

Sur la base d'une statue décernée par le peuple de Rhodes à un ancien prêtre de Minerve Poliade et de Jupiter Polieus. Pour le nom du père, je crois avoir lu Ἀγητοτίδας par un τ; mais cette forme n'est pas connue et, de plus, ne paraît pas provenir d'une dérivation régulière; je crois donc qu'on peut la corriger en Ἀγητορίδα. Le nom du personnage honoré, Philocratès, n'est pas nouveau dans l'histoire rhodienne. Il figure d'abord dans la liste des prêtres du Soleil. Puis Tite-Live (1) nomme un Philocratès comme l'un des deux chefs de la députation qui, après la défaite de Persée, vint à Rome pour apaiser la colère du sénat. Comme le nom du père de Philocratès n'est indiqué ni dans le texte de Tite-Live, ni sur les anses de vases à l'aide desquelles on a dressé la liste des prêtres du Soleil, on ne peut pas affirmer qu'il soit question du même personnage. Mais il a très-bien pu remplir ces deux sacerdoces qui étaient annuels; quant aux fonctions politiques, loin d'être incompatibles avec les dignités religieuses, c'était au contraire le plus sûr chemin pour y arriver. Les textes que j'ai publiés précédemment en offrent plus d'une preuve : ainsi le *cursus honorum* du numéro 1. Dans le numéro 2, le nom du stratége Τιμοκράτης, auquel ses collègues élèvent une statue, se retrouve sur les monnaies de Rhodes, comme celui du magistrat éponyme, c'est-à-dire du prêtre du Soleil. Un autre des statéges nommés dans ce même texte figure également dans la liste des prêtres du Soleil. Il est donc fort possible que le Philocratès ici nommé soit celui de Tite-Live.

C'est la première fois que nous trouvons à Rhodes le culte de

(1) Tite-Live, XLV, 25.

Minerve et de Jupiter comme divinités protectrices de la ville. Mais il en est souvent question dans les inscriptions de Lindos, et Minerve, avec le surnom de Lindienne ou de Polias, y est toujours nommée avant Jupiter. A Camiros, on trouve Jupiter Polieus, à Ialysos, Minerve Poliade. Il est donc tout naturel que la ville de Rhodes, qui fut fondée par les trois grandes cités de l'île, associées pour cette entreprise, leur ait emprunté le culte de Minerve et de Jupiter, divinités poliades.

18.

ΓΛΑΥΚΩΝΕΤΕΟΚΛΕΟΥΣ
ΑΘΗΝΑΙΟΣΠΡΟΞΕΝΟΣ
ΑΠΟΛΛΩΝΙΠΥΘΙΩΙ

Γλαύκων Ἐτεοκλέους
Ἀθηναῖος πρόξενος
Ἀπόλλωνι Πυθίῳ.

Glaucon, fils d'Étéocle, Athénien, proxène, à Apollon Pythien.

J'ai traduit Athénien proxène, et non pas proxène Ahénien, parce que, pour ce dernier sens, il faudrait πρόξενος τῶν Ἀθηναίων. En outre, le personnage est un Athénien, car il emploie, non pas le dialecte dorien de Rhodes, mais le dialecte commun; le génitif en εους et non en ευς, Ἀθηναῖος et non pas Ἀθαναῖος.

Que signifie πρόξενος sans autre désignation qui le détermine? Est-ce un proxène des Athéniens établi à Rhodes? On aurait là une exception à la règle ordinaire des proxènes. On en a des listes nombreuses et provenant de toutes les parties de la Grèce. Partout, les proxènes sont les habitants d'une ville qui se font les hôtes d'une cité étrangère et lui rendent auprès de leurs concitoyens tous les services possibles, faisant valoir ses réclamations, hébergeant ses députés, les introduisant à l'assemblée. On voit que pour remplir ces devoirs, le proxène doit jouir des droits de citoyen dans la ville où il habite Si l'on voulait croire que Glaucon est à Rhodes le proxène d'Athènes, cette ville l'aurait donc député auprès des Rhodiens pour représenter sa patrie; ce serait un agent analogue à ceux que les nations modernes accréditent auprès des puissances étrangères. Mais ce fait serait trop contraire aux usages de l'antiquité pour qu'il ne faille pas chercher une autre explication.

Une inscription analogue, publié dans le *Corpus*, nous mettra sur la voie.

Ζήνων Ναούμου Ἀράδιος πρόξενος Διὶ Σωτῆρι (1)

Ce Zénon, fils de Nahum, est bien un Phénicien, et cependant c'est à Rhodes que se trouve cette dédicace où il prend le titre de proxène. Bœckh a bien vu que ce n'était pas un habitant d'Arados envoyé à Rhodes pour y être le proxène de ses concitoyens. Il suppose, au contraire, que ce Zénon fut le proxène des Rhodiens à Arados; et comme les proxènes étaient souvent choisis parmi les marchands qui avaient le plus de relations avec la cité, ce fut pendant un voyage à Rhodes que Zénon fit cette dédicace à Jupiter Sauveur. Cette conjecture ingénieuse nous donne l'explication du texte qui nous occupe, car il est conçu de la même façon. Glaucon était un Athénien qui, dans sa patrie, était le proxène des Rhodiens, et ce fut pendant un voyage à Rhodes qu'il dédia cette offrande à Apollon Pythien. Au reste ce Glaucon n'est pas un inconnu : il était célèbre, par sa victoire à Olympie, aux courses de char, et Pausanias cite parmi les offrandes remarquables le char qu'il y avait consacré. Ἅρμα ἀνδρὸς Ἀθηναίου Γλαύκωνος τοῦ Ἐτεοκλέους · ἀνηγορεύθη δὲ ὁ Γλαύκων οὗτος ἐπὶ ἅρματος τελείου δρόμῳ. On sait quelle valeur avait chez les anciens le titre de vainqueur aux jeux Olympiques; cette victoire avait sans doute contribué à désigner Glaucon au choix des Rhodiens et lui avait donné du crédit auprès de ses compatriotes. Quant à son voyage à Rhodes, peut-être le fit-il pour prendre part aux courses de char des jeux du Soleil.

19.

ΞΕΝΟΓΕΝΗΣΙΑΤΡΟΚΛΕΥΣ
ΙΑΤΡΟΚΛΗΣΥΠΕΡΤΟΥΥΙΟΥ
ΘΕΟΙΣΠΑΣΙ

Ξενογένης Ἰατροκλεῦς.
Ἰατροκλῆς ὑπὲρ τοῦ υἱοῦ
θεοῖς πᾶσι.

L'inscription est gravée sur une colonne dont la face supérieure porte l'empreinte de deux pieds.

(1) Corp. *Inscript.*, 2526. — Pausanias, VI, 16, 9.

La première ligne contient le nom du personnage dont la statue est consacrée; la seconde, celui du père, qui fait, au nom de son fils, cette offrande à tous les dieux.

20.

ΧΡΥΣΩΚΕΡΑΜΙΑΕΥΕΡΓΕΤ.
ΥΠΕΡΤΟΥΑΝΔΡΟΣ
ΘΑΡΓΗΛΙΟΥΒΑΡΓΥΛΙΩΤΑΕΥΕΡΓΕΤΑ
ΘΕΟΙΣ

Χρυσὼ Κεραμία εὐεργέτ[ις
ὑπὲρ τοῦ ἀνδρὸς
Θαργηλίου Βαργυλιώτα εὐεργέτα
θεοῖς.

La pierre sur laquelle est gravée cette inscription est dans une tannerie, à une demi-heure de Rhodes, en suivant le rivage de la mer à l'ouest. Dans cet endroit coule une source autour de laquelle on distingue plusieurs débris de colonnes et d'entablement; il est donc probable que là s'élevait une chapelle qui devait être hors de la ville ancienne. Ces détails peuvent servir à expliquer une partie de ce texte.

Chryso était de Kéramos, ville dorienne de Carie; l'ethnique Κεραμία, qui se trouve dans une inscription de Spon, est donné comme douteux dans le dictionnaire de Pape; on voit qu'il faut accepter cette forme comme certaine; Κεράμιοι désigne donc les habitants de la ville dorienne de Κέραμος, et Κεραμεῖς les habitants du dème de même nom en Attique. Les médailles donnent la forme Κεραμῆται pour la ville de Carie.

Le mari de Chryso est, comme elle, d'une ville dorienne de Carie, Bargylia. Le dictionnaire de Pape donne pour l'ethnique de cette ville Βαργυλιήτης et Βαργυλιάτης; dans la liste des tributaires d'Athènes, on trouve Βαργυλιῆς; ce texte fait connaître une forme nouvelle, Βαργυλιώτης.

Que signifie ce titre de bienfaitrice et de bienfaiteur placé après la patrie de ces deux personnages? Il n'est pas probable qu'ils eussent reçu ce titre de la république de Rhodes, car ils paraissent d'une condition peu relevée, leur père n'est pas nommé et les noms de Chryso et de Thargélios sentent bien l'esclave ou au moins l'affranchi. Je suppose qu'ils ont reçu ce titre de quelque communauté

qui avait son sanctuaire en dehors de la ville: on sait que ces sociétés, ἔρανοι ou θιάσοι, admettaient des étrangers et n'étaient pas uniquement composées d'hommes libres. Deux inscriptions de Rhodes, publiées par M. Wescher, viennent à l'appui de cette supposition (1). L'une, trouvée aux environs de Rhodes, rappelle l'offrande faite par un certain Zénodotos de Pergé à la communauté des Sotériastes Héroïstes, et ce personnage porte aussi le titre de bienfaiteur. La seconde mentionne les honneurs décernés par la compagnie des Dionysiastes à un bienfaiteur et en même temps à sa femme. Deux exemples analogues de mari et de femme honorés par des compagnies sont fournis par l'inscription que Hamilton a trouvée sur les bords du golfe de Symé. A la vérité, il n'y est question que d'un éloge public et d'une couronne d'or, mais le titre de bienfaiteur y était souvent ajouté. Tel est donc le sens que je propose pour notre inscription : Chryso et Thargélios ont reçu le titre de bienfaiteurs d'une société dont le nom n'a pas été rappelé; si, comme je l'ai supposé, l'inscription était dans la chapelle même de cette société, cette mention aurait été inutile.

21.

ΔΑΜΑΓΟΡΑΣ

ΑΡΤΕΜΙ

ΤΙΜΑΝΟΡΗΣ

Cette inscription est gravée en grandes lettres sur le rocher qui forme la rive gauche du petit torrent qui descend de Symbouli, un peu au-dessous du beau pont antique sur lequel passe la route. Le rocher a été taillé pour recevoir un petit édifice; plusieurs noms ont été gravés à la pointe; j'ai pu déchiffer nettement les deux que je donne ici, quant au troisième, qui est incomplet, je crois qu'on peut suppléer Ἀρτέμιτι, à Diane, à moins que ce ne soit le nom d'un troisième personnage.

22.

ΑΛΙΩΚΑΙ
ΤΙΤΟΣΦ
ΔΑΜΑΓΟΡΑΥ
ΔΑΜΑΓΟΡΑ

(1) *Revue archéologique*, déc. 1864, p. 470. Ζηνόδοτος Κύδνου ὁ Περγαῖος εὐεργέτα ἀνέθηκε Σωτηριαστᾶν Ἡρ[οϊστᾶν] τῷ κοινῷ.

ΑΣΚΑΙΤΙΤΟ
ΟΣΔΑΜΑΓΟ
ΔΑΜΑΓΟΡΑΥΙ
ΝΑΔΑΜΑΓΟΡ
ΔΑΣΚΑΘΑΝΕ
ΕΑΝΤΟΜΕΤ
ΣΕΙΣΜΟΝ

Je ne donne ce fragment de l'époque romaine qu'à cause de la dédicace Ἁλίῳ, *au Soleil;* un disque dont une moitié est brisée occupait le haut de cette plaque. Puis vient une série de noms d'individus appartenant à la famille de Damagoras; les prénoms montrent que ce texte est de l'époque romaine. A la dernière ligne, le mot σεισμόν fait songer aux tremblements de terre qui, de tout temps, ont désolé l'île de Rhodes. Mais le marbre est trop mutilé pour qu'il soit permis d'affirmer ou de tenter une restitution.

23.

ΑΝΤΙΚΛΗΣ	Ἀντικλῆς
ΧΡΗΣΤΟΣ	χρηστὸς,
ΧΑΙΡΕ	χαῖρε.

24.

ΑΡΙΣΤΩ	Ἀριστὼ,
ΧΑΙΡΕ	Χαῖρε.

25.

ΔΑΜΩ	Δαμὼ
ΑΙΝΙΑ	Αἰνία,
ΧΑΙΡΕ	χαῖρε.

26.

ΠΡΑΞΙΠΠΟΣ	Πράξιππος
ΕΞΑΚΕΣΤΟΥ	Ἐξακέστου.

27.

ΕΥΦΑΝΕΥΣ	Εὐφάνευς
ΕΥΑΝΟΡΟΣ	Εὐάνορος.

28.

ΒΩΛΙΟΣ	Βώλιος
ΑΡΧΙΚΥΔΕΥΣ	Αρχικύδευς.

29.

ΣΩΣΙΚΡΑΤΗΣΕΥΚΛΕΥΣ	Σωσικράτης Εὔκλευς,
ΚΑΘΥΟΘΕΣΙΑΝΔΕ	καθ' ὑοθεσίαν δὲ
ΣΩΣΙΚΡΑΤΕΥΣ	Σωσικράτευς.

Ces inscriptions (23 et sq.) sont gravées sur de petits autels ronds, décorés de guirlandes et de boucranes; ce sont des stèles funéraires, comme on en trouve un grand nombre dans l'île de Rhodes. Quant aux noms des personnages, comme ils ne sont pas suivis d'un ethnique indiquant leur patrie, il est probable qu'ils appartiennent à des habitants de la ville même de Rhodes.

30.

ΑΝΑΞΑΓΟΡΑΣ	'Αναξαγόρας
ΕΥΦΑΝΕΥΣ	Εὐφάνευς
ΑΡΓΕΙΟΣ	'Αργεῖος.

Je ne crois pas qu'il soit ici question de la ville d'Argos dans le Péloponèse, mais du dème d'Argos qui dépendait de la cité de Lindos et dont l'ethnique se trouve plus d'une fois dans les inscriptions de cette ville.

31.

ΟΝΑΣΑΝΔΡΟΝ	'Ονάσανδρον
ΟΝΑΣΑΝΔΡΟΥ	'Ονασάνδρου
ΤΟΥΕΡΜΟΚΡΑ	τοῦ 'Ερμοκρά-
ΤΟΥΒΡΑΣΙΟΝ	του Βράσιον.

De même que dans le précédent, Βράσιος est l'ethnique d'un village de l'île faisant partie de la cité de Lindos. J'aurai plus tard occasion de revenir sur ce point. La forme du génitif 'Ερμοκράτου est à remarquer.

32.

ΑΠΟΛΛΩ	'Απολλω[δώρας.
ΛΥΣΙΣΤ	Λυσίστ[α.
ΠΕΔΙ	Πεδι[άδος

ΤΑΣΓΥΝΑΙ	τᾶς γυναι[κὸς.
ΑΝΔΡΟΝ	Ἀνδρον[ίκου.
ΑΝΔΡΟ	Ἀνδρο[νίκου.
ΒΡΑ	Βρα[σίου.

Je ne puis affirmer que la fin des deux premiers noms soit restituée d'une manière certaine. Lig. 3. Πεδιάδος. Dans la liste des tributaires d'Athènes, on lit Πεδιεῖς ἐν Λίνδῳ ou ἐγ Λίνδου. C'est donc un bourg de la cité de Lindos dont il est ici question, de même que pour Βράσιον.

33

ΠΑΥΣΙΩΝ	Παυσίων
ΣΩΣΙΦΙΛΟΥ	Σωσιφίλου
ΒΟΥΛΙΔΑΣ	Βουλίδας.

La terminaison ιδας semble propre aux noms patronymiques; cependant, c'est bien un ethnique. Si quelque doute est permis dans le cas présent, il n'en est pas de même pour le suivant.

34.

. . . . . ΔΑ . . . . .
ΕΥΦΡΑΓΟΡΑΠΑΛΑΙΟΠΟΛΙΤΑΣ
.ΑΤΑΓΕΝΕΣΙΝΚΑΘΥΟΘΕΣΙΑΝΔΕ
ΑΘΑΝΑΔΩΡΟΥΒΟΥΛΙΔΑΣ

. . . . .δα. . . . .
Εὐφραγόρα, Παλαιοπολίτας
[κ]ατὰ γένεσιν, καθ' ὑοθεσίαν δὲ
Ἀθαναδώρου Βουλίδας.

Le nom du personnage a disparu, sauf deux lettres; puis on rappelle les deux familles et les deux patries auxquelles il a appartenu par la naissance et par l'adoption. Il avait d'abord été Παλαιοπολίτας, ethnique qui paraît pour la première fois dans les inscriptions de l'île de Rhodes. Mais dans une inscription trouvée dans la partie occidentale de l'île, on trouve Νεοπολίτας, dont le sens est opposé, mais qui est formé d'une manière analogue, et Ἀστυπαλαιεύς, qui est le même nom sous une forme un peu différente (1). Cet ethnique

(1) Ross, *Inscr. græc. ined.*, n° 277.

désigne donc un habitant de la vieille ville, par opposition à la ville nouvelle ou aux faubourgs qui se seront développés à côté de la cité primitive. Je ne puis dire s'il s'agit ici de Rhodes ou de Lindos. L'adoption fit passer le personnage dont nous nous occupons dans une autre famille et dans une autre patrie. Βουλίδας étant opposé à Παλαιοπολίτας, il faut donc que ce soit un ethnique, et, comme pour les précédents, j'aurai plus tard occasion de montrer que ce sont des dèmes de Lindos. Le nom du père adoptif, Ἀθανάδωρος, figure fréquemment dans les inscriptions de cette cité, où le temple d'Athéné, fondé par Danaüs, s'élevait sur l'Acropole, et où le sacerdoce de la déesse tenait le premier rang. Ce nom a appartenu, entre autres, à un citoyen auquel une statue fut décernée par la cité (1); mais il est trop fréquent pour qu'on puisse affirmer qu'il s'agisse du même personnage.

35.

ΗΣΑΓΟΡΗΦΙΛΩΝΙΔΑ	Ἡσαγόρη Φιλωνίδα
ΕΡΙΝΑΙΣΓΥΝΑΔΕ	Ἐριναΐς, γυνὰ δὲ
ΕΤΥΜΗΔΕΥΣΛΥΣΑΝΙΑ	Ἐτυμήδευς Λυσανία
ΥΓΑΣΕΩΣ	Ὑγασέως.

A Asgourou, à une heure de Rhodes, au sud-est.

La nouvelle édition du dictionnaire de Pape donne seulement Ἡσαγόρας, en ajoutant que c'est une mauvaise leçon pour Ἰσαγόρας, Ἡγησαγόρας ou Ἡσαγόρας. Voici pourtant une forme analogue Ἡσαγόρη, gravée très-distinctement en grandes lettres et que j'ai encore vérifiée sur l'estampage; la correction de Pape est donc inutile. Ἐριναΐς n'est pas l'ethnique de la ville d'Érinée de la Doride, ou d'Érinée de la Mégaride, mais d'une localité dépendant probablement de Lindos. Ross a publié deux textes provenant de cette ville et donnant les formes Ἐριναεύς et le génitif Ἐρειναέως. On trouve dans la liste des tributaires d'Athènes Ἐρινῆς, habitants d'une ville de la Peræa Rhodienne. Je ne crois pas cependant qu'il faille lui attribuer les Ἐρινάεις des inscriptions de Lindos, parce qu'elles sont d'une époque où la Peræa n'appartenait plus aux Rhodiens. Le nom du mari Ἐτυμήδης manque dans le dictionnaire de Pape. L'ethnique Ὑγασεύς est celui d'une localité inconnue, peut-etre de l'île

(1) Ross, *Inschrift. von Lindos*, nº 21.

de Rhodes. Il se trouve pour la première fois dans une inscription de Tralles (1).

36.

ΝΙΚΑΣΙΒΟΥΛΑΣ	Νικασιβούλας
ΑΡΙΣΤΟΜΕΝΕΥΣ	Ἀριστομένευς
ΠΟΝΤΩΡΗΙΔΟΣ	Ποντωρηΐδος.

L'ethnique Ποντωρεύς, ainsi que le féminin Ποντωρηΐς, sont déjà connus par plusieurs inscriptions. Bœckh avait supposé que c'était une cité de la Peræa soumise aux Rhodiens (2); mais Ross trouvant cet ethnique donné à plusieurs prêtres de l'île, a soutenu avec raison que c'était une localité inconnue de Rhodes (3). On peut ajouter, depuis la découverte des ruines de Camiros à Kalavarda, que c'était un des dèmes de cette cité, puisque l'inscription de Ross a été trouvée au village de Theologos, qui n'est pas éloigné de Kalavarda.

37.

ΛΥΣΑΝΔΡΟΥΛΥΣΑΝΔΡΟΥ
ΧΑΛΚΗΤΑΚΑΙΓΥΝΑΙΚΟΣ
ΚΛΕΑΙΝΙΔΟΣΚΑΛΛΙΚΙΑΤΙΔΑ
ΚΡΥΑΣΣΙΔΟΣ

Λυσάνδρου Λυσάνδρου
Χαλκήτα καὶ γυναικὸς
Κλεαινίδος Καλλικιατίδα
Κρυασσίδος

Χαλκήτα, de Chalcé, petite île voisine à l'ouest de Rhodes, dont le nom s'est conservé sans altération. Dans la liste des tributaires d'Athènes, l'ethnique est Χαλκειᾶται ou Χαλκιᾶται. Καλλικιατίδα, peut-être Καλλικρατίδα. — Κρυασσίδος, masculin Κρυασσεύς (4). Crya ou Cryassos, est mentionnée dans la liste des tributaires d'Athènes, comme une ville de la Carie ou de la Lycie appartenant à la Peræa Rhodienne. Cette liste donne l'ethnique Κρυῆς.

(1) Cette inscription est chez un marchand d'antiquités de Smyrne qui m'a indiqué cette origine. En voici la transcription : Τὸ κοινὸν Ἑρμαιστᾶν αὐτῶν ἐτίμασε Ἀλκιμέδοντα Ἀρχιστράτου Ὑγασῆ χρυσέῳ στεφάνῳ, ἀρετᾶς ἕνεκεν καὶ εὐνοίας καὶ εὐεργεσίας τᾶς εἰς τὸ κοινόν,

(2) Corp. *Inscr.*, 2545, 2346. — (3) Ross, n° 277. — (4) Ross, n° 268.

38.

ΕΠΙΚΡΑΤΗΣ	Ἐπικράτης.
ΕΠΙΚΡΑΤΟΥΣ	Ἐπικράτους.
ΚΑΣΙΟΣ	Κάσιος.

Casos est l'une des Sporades.

39.

ΑΝΑΞΙΛΟΤΟΥ	Ἀναξιλότου
ΤΟΥΑΡΧΙΔΑΜΟΥ	τοῦ Ἀρχιδάμου.
ΕΥΘΗΝΙΤΑ	Εὐθηνίτα.

Ἀναξιλότος est un nom nouveau. Εὐθηναί, ville de Carie, non loin d'Halicarnasse. C'est la première fois que l'ethnique se rencontre sur un monument.

40.

ΑΡΧΑΓΟΡΑΣ	Ἀρχαγόρας.
ΑΡΧΑΓΟΡΑ	Ἀρχαγόρα.
ΤΛΩΙΟΣ	Τλώιος.

Tlos était une des plus grande villes de la Lycie. L'ethnique est Τλωεύς sur les monnaies de Lycie.

41.

ΕΥΦΑΝΗΣ	Εὐφάνης.
ΕΥΦΑΝΕΥΣ	Εὐφάνευς.
ΤΥΜΝΙΟΣ	Τύμνιος.

Τύμνιος ethnique d'une localité de Carie. — Et. de Byzance, Τύμνος πόλις Καρίας, ὁ πολίτης Τύμνιος.

P. Foucart.

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE AVRIL

M. de Saulcy commence la seconde lecture de son mémoire sur le tombeau d'Hélène, reine d'Adiabène, à Jérusalem. Cette lecture donne lieu à une longue discussion à laquelle prennent part MM. de Saulcy et Renan, MM. Alfred Maury, Waddington et de Rougé. Nous reviendrons plus tard sur cette discussion.

M. de Witte communique à l'Académie une lettre de M. Conestabile à M. B. Gerhard sur un certain nombre de miroirs étrusques récemment découverts. La *Revue* publiera cette lettre dans un de ses prochains numéros.

M. Léon Renier présente, au nom de MM. Heuzey et Daumet, les livraisons III, IV, V et VI de leur ouvrage intitulé : « *Mission archéologique de Macédoine*. C'est dans ces livraisons qu'il est traité de la colonie de Philippe et du célèbre champ de bataille auquel cette ville a donné son nom. M. Heuzey a joint à son travail un grand nombre d'inscriptions inédites qui sont pour l'histoire de Philippes de très-précieux documents.

M. Ad. Regnier présente à l'Académie, au nom de l'auteur, le dictionnaire *sanscrit-anglais* de M. Benfey, professeur à l'Université de Gœttingue. Le dictionnaire de M. Benfey, dit M. Adolphe Regnier, comble une vraie et très-dommageable lacune. Il se distingue par l'exacte précision, la sûreté des définitions, la sobriété substantielle des développements. On a dit qu'il était à désirer que les livres élémentaires fussent faits par les maîtres de la science. Ce vœu, cette fois, est accompli.

M. Egger présente à l'Académie un ouvrage qu'il vient de publier, et qui est intitulé : *Études historiques sur les traités publics chez les Grecs et les Romains, depuis les temps les plus anciens jusqu'aux premiers siècles de l'ère chrétienne;* Paris, 1866, in-8°. C'est, ainsi que l'explique le savant Académicien, une nouvelle édition, augmentée de plusieurs appendices considérables, d'un Mémoire qui a été lu en 1857 à l'Académie, et qui a été publié en 1859 dans le Recueil de ses mémoires.

L'Académie avait a présenter deux candidats à la chaire de *Grammaire comparée* du Collége de France. M. Bréal a été présenté en première ligne; en seconde ligne, M. Eichhoff.

A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Nous sommes heureux d'annoncer que le Dictionnaire de l'*Époque celtique* préparé par les soins de la Commission de la topographie des Gaules, et qui doit accompagner la première carte des Gaules (carte de la Gaule indépendante), est sous presse à l'Imprimerie impériale. Ce Dictionnaire se composera de deux volumes de cinq à six cents pages chacun, accompagnés de plusieurs cartes spéciales, outre la carte générale, et de soixante planches (trente planches pour chaque volume). Le premier volume sera exposé à l'Exposition universelle de 1867, à l'appui de la carte de la Commission, exposée également alors pour la première fois. Cette carte, dressée à l'échelle du *huit cent millième*, est en quatre feuilles. Le Dictionnaire, qui, comme tous les dictionnaires, est alphabétique, sera précédé d'une longue introduction dans laquelle toutes les questions générales qui intéressent l'époque purement gauloise seront successivement abordées et traitées succinctement. La *Revue* a demandé et reçu l'autorisation de publier : 1° un spécimen de cette introduction : APERÇU GÉNÉRAL SUR LA NUMISMATIQUE GAULOISE, par M. DE SAULCY; 2° les cent premiers articles du Dictionnaire.

Nous donnerons dans notre prochain numéro l'*aperçu sur la numismatique gauloise*, avec planches : le numéro suivant contiendra les premiers articles de la lettre A.

— La réunion des sociétés savantes à eu lieu, au commencement d'avril, comme les années précédentes. Après un discours très-applaudi de M. le ministre de l'instruction publique, les prix ont été proclamés et la croix de chevalier de la Légion d'honneur remise, au nom de l'Empereur, à M. d'Arbois de Jubainville et M. Hirn. Tout le monde applaudira comme nous à ce double choix.

— Le Musée du Louvre vient de s'enrichir d'un bas-relief sur pierre noire, représentant un guerrier armé de sa lance. Ce morceau de sculpture, qui forme le seul échantillon de l'art moabite dans les collections parisiennes, avait été découvert en Palestine par M. de Saulcy pendant sa

première expédition. Il a été retrouvé par M. le duc de Luynes dans son voyage scientifique autour de la mer Morte, et c'est ce savant explorateur qui en a fait don au Louvre.

— *Nouvelles fouilles dans la caverne de Bossey* (1). — Ne pouvant consacrer que le dimanche aux recherches archéologiques, il en résulte que mes fouilles dans la caverne de Bossey ont avancé lentement et que l'hiver m'a surpris avant que j'aie achevé la tâche que je m'étais tracée en 1864.

Les antiquités mises au jour dans mes premières recherches ont fait le sujet d'un rapport qui a paru dans le XVe volume des *Mémoires* de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève. L'accueil bienveillant que vous avez fait à ces premiers travaux étant un encouragement pour l'avenir, dès les premiers beaux jours de l'année 1865, je me suis remis à l'œuvre avec plus d'ardeur, et ces nouvelles fouilles m'ont donné les résultats les plus satisfaisants.

Je viens de découvrir de nouveaux matériaux d'une bien grande importance pour l'histoire de notre contrée, dans ces temps si éloignés où l'Europe était habitée par des peuplades qui n'étaient guère plus civilisées que ne le sont encore aujourd'hui les populations du centre de l'Afrique.

N'ayant pas à revenir ici sur les objets déjà décrits dans mon premier travail, je les laisserai de côté pour ne m'occuper que des pièces nouvellement amenées au jour ; mais par contre on me permettra de mettre en parallèle un certain nombre d'antiquités trouvées dans nos lacs, afin de pouvoir établir une comparaison et de cette manière arriver plus directement à une conclusion.

Ce sont toujours les poteries qui fournissent le plus fort contingent ; mais elles sont tellement brisées que, malgré toutes les tentatives de raccorder des morceaux les uns avec les autres, il m'a été complétement impossible de refaire un vase entier. Cependant, après de grands efforts de patience, j'ai enfin réussi à recomposer à peu de choses près le bord d'une petite tasse. C'est le seul spécimen presque complet que je conserve de cette caverne.

Si en 1864 je n'ai creusé qu'à 95 centimètres, dans les nouvelles recherches j'ai poussé mes investigations plus loin : à deux mètres j'ai encore trouvé des charbons et des cendres, et parmi ces restes d'anciens foyers j'ai ramassé des poteries plus grossièrement travaillées que celles qui avaient été recueillies jusque-là. Quelques-uns de ces tessons que j'ai pu conserver ont de petites proéminences percées d'un trou pour le passage de cordons destinés à suspendre le vase. C'est ce qui se rencontre aussi dans les stations lacustres de l'âge de la pierre à Robenhausen, à Concise et à Wangen, tandis que sur d'autres tessons on remarque des oreillettes par lesquelles on pouvait saisir les vases. J'ai encore recueilli

(1) Cette caverne s'ouvre sur le côté nord du Salève, montagne de la Haute-Savoie qui court de l'est à l'ouest sur la frontière genevoise.

dans la caverne de Bossey des fragments de très-petits vases, sans doute des jouets d'enfants.

Au milieu de tous ces tessons de poteries, il s'est trouvé quelques rares fragments d'une terre plus fines, tandis que le plus grand nombre contient des fragments de quartz en quantité.

Il faut remarquer ici la variété étonnante que les potiers de cette époque apportaient dans la confection de leurs produits; non-seulement les ornements diffèrent d'un vase à l'autre, mais les vases diffèrent presque tous aussi quant à la forme.

Cinq instruments en os ont été trouvés de nouveau : ce sont des poinçons formés de canons refendus; ils servaient, il faut le croire, à l'ajustement des peaux dont ces populations se couvraient. Deux de ces os effilés peuvent encore avoir servi de pointes de flèches; un de ces instruments ayant été brisé par la pioche, je n'en ai retrouvé que la pointe.

Dans la couche la plus profonde j'ai trouvé une rondelle en os, un peu concave, percée d'un trou au milieu; tout semble indiquer un bouton. Avec un climat comme le nôtre, ces populations devaient nécessairement se vêtir des peaux des animaux sauvages qui abondaient alors dans nos contrées couvertes de forêts de sapins et de chênes. Or, si l'on admet des vêtements, on peut bien aussi admettre des boutons leur servant d'agrafes.

Un disque en terre cuite, percé d'un trou au centre et un peu évidé d'un côté, peut aussi avoir fait l'office de bouton, car on a tracé à l'aide d'un petit poinçon des ornements sur le bord de la partie évidée. Le luxe déployé dans cette petite pièce semble bien indiquer un ornement fait pour être en vue, tandis que s'il eût été question d'un peson de fuseau on n'aurait pas exécuté cette ornementation. Donc, tout bien considéré, ce disque ne peut être qu'un bouton fait pour retenir des vêtements sur le devant de la poitrine. Beaucoup de ces pesons de fuseau retrouvés dans les lacs suisses n'ont probablement pas d'autre origine.

En remaniant mes déblais j'ai trouvé une dent de chien dont la racine a été percée d'un trou rond. D'un autre côté on a recueilli dans nos lacs un certain nombre de ces dents percées; j'en possède trois qui proviennent de l'emplacement lacustre de Wangen.

Les archéologues regardent généralement ces dents comme des talismans ou des amulettes. Les colliers étant faits de rondelles en pierres ou en os, on y ajoutait une ou plusieurs dents d'animaux percées. A l'époque païenne ces sortes de parures étaient assez en usage.

J'ai retiré du milieu de ces débris, à près d'un mètre de profondeur, un morceau de verre qui n'est pas une des moindres curiosités de cette caverne. Les parties terreuses englobées au moment de la fusion semblent faire supposer que le verre a été fondu accidentellement. Un trou disposé à peu près au milieu a tout l'air d'avoir servi à passer un cordon. Les verroteries ayant toujours été un objet de luxe très-recherché chez les populations encore dans l'enfance, il est plus que probable que ce morceau de verre était l'une des pendeloques d'un collier de cette époque reculée.

Les céréales n'ont pas été complétement inconnues aux habitants de cette caverne, si l'on peut en juger d'après une pierre à broyer le grain, retrouvée au milieu des reste de la cuisine de ces *cavernicoles*. De la grande quantité de coquilles de noisettes trouvées sous le sol, on peut augurer que si les populations qui habitaient les cavernes du mont Salève étaient adonnées à la chasse, elles se nourrissaient également de fruits et peut-être même de racines.

J'ai encore sorti du milieu de ces débris d'un autre âge un galet granitique des bords de l'Arve. Une dépression faite par l'usure sur l'une des faces de cette pierre semble indiquer qu'elle a dû servir comme de marteau et frapper des objets d'une certaine résistance. Il arrivait même quelquefois que ces marteaux, en frappant sur des corps durs, se brisaient : j'en ai retrouvé un cassé par le choc; les éclats étaient encore à côté et s'adaptaient très-bien dans la cassure, comme si cette pierre eût été brisée d'hier seulement.

Dans la couche la plus profonde j'ai rencontré une pierre de calcaire noir des Alpes, ayant à peu près la forme d'un coin dont les angles auraient été abattus et polis par le frottement; elle doit évidemment avoir servi de de polissoir.

A environ un mètre et demi se sont rencontrés deux fragments de silex blond, dont le plus petit est l'extrémité d'un ciseau, tandis que l'autre peut avoir servi de couteau ou de scie. Ces silex taillés par éclats étaient quelquefois enchassés dans un manche de corne ou de bois pour que l'usage en fût plus facile. Je possède un couteau semblable avec son emmanchure; il a été trouvé dans la station lacustre de Wangen.

Notre contrée ne possédant pas le silex, on peut conjecturer d'après ces débris que les habitants de la caverne de Bossey faisaient déjà un commerce d'échange avec des populations assez éloignées, ou allaient les chercher eux-mêmes.

Une pierre ronde de la grosseur d'une gobille et rayée par le frottement a l'air d'être un grain de collier inachevé ou un jouet d'enfant. Si cette petite pierre n'avait pas été trouvée dans un sol qui n'a jamais été remué, j'aurais cru que c'était une gobille perdue depuis peu par un de nos collégiens.

Le jeune Dériaz, qui a visité cette caverne un jour que je n'avais pas cru devoir y aller, après avoir fouillé un moment dans la tranchée que j'avais ouverte, trouva un fragment de lame de couteau en bronze recouvert d'une très-belle patine. Ce jeune homme a bien voulu me donner ce tronçon de couteau en me montrant la place où il l'avait recueilli; c'est à peine si une couche de terre de trente à quarante centimètres le recouvrait, tandis que toutes les pièces dont il a été question jusqu'ici étaient plus profondément enfouies.

Un grand nombre d'ossements, brisés pour en extraire la moelle, ont été de nouveau amenés au jour. Ces débris n'ayant pas encore été déterminés,

je me réserve d'en dire plus tard deux mots lorsque mes fouilles dans les autres parties du Salève seront plus avancées.

En poussant mes explorations plus avant, les traces de l'époque celtique deviennent de plus en plus rares, mais, par contre, quelques objets de l'époque gallo-romaine s'y rencontrent, outre des tessons de poteries du temps de la domination des Césars. J'ai encore recueilli à deux ou trois centimètres de profondeur deux monnaies romaines en bronze dont la légende est complétement altérée. M. E. Griolet, si versé dans la numismatique de cette époque, a cependant cru reconnaître sur ces pièces l'effigie de l'empereur Trajan.

Avant de terminer la nomenclature des objets recueillis là, il faut que je cite cinq instruments en fer retrouvés sous la pierre qui ferme une partie de l'entrée de la caverne de Bossey. Ces objets sont : une lame de couteau en forme de poignard, un tronçon de lame plus petite, une espèce de foret avec pas de vis, un morceau de fer appointi et un robuste poinçon.

Je crois que ces outils ont été cachés derrière cette pierre à une époque relativement peu éloignée de nous et, comme les monnaies romaines, ces objets se trouvent associés tout accidentellement à des débris antérieurs.

Après avoir donné la liste complète des objets recueillis dans cette demeure toute primitive, j'ai hâte d'arriver à une conclusion. Après l'examen approfondi de ces divers instruments et leur comparaison, comme je viens de la faire, avec ceux trouvés dans les palafittes de nos lacs, on peut voir clairement que ces populations avaient les même us et coutumes, et devaient par conséquent sortir de la même souche.

En présence de ces instruments semblables à ceux employés de nos jours par des tribus sauvages, en présence de ces poteries grossières communément appelées poteries celtiques, on peut conjecturer que les habitants de la caverne de Bossey étaient des Celtes descendant de ces races caucasiques qui ont peuplé l'Europe et une grande partie de l'Asie. Cette migration est encore aujourd'hui la seule dont on puisse s'entretenir historiquement parlant.

César, dans ses Commentaires, a appelé les tribus celtiques de la Savoie Allobroges, qui veut dire habitants des montagnes; c'est le nom sous lequel ils sont arrivés jusqu'à nous.

Des fouilles entreprises dans d'autres localités des flancs du Salève semblent montrer que ces populations allobrogiques étaient assez nombreuses dans les environs immédiats de Genève. C'est ce que nous examinerons dans un prochain travail. F. THIOLY. (Extrait de la *Revue savoisienne.*)

— *Découverte d'un cimetière mérovingien au Petit-Appeville, près Dieppe.* — Dans le courant de janvier dernier, M. Harlé, chaisier au Petit-Appeville, près Dieppe, faisait niveler, pour la culture, un terrain situé sur le penchant d'une colline qui porte le nom de *Côte-Enragée.* Les ouvriers employés à ce travail ne tardèrent pas à découvrir des ossements humains placés dans des fosses de craie et accompagnés de vases en terre noire, de

sabres de fer et de plusieurs autres ustensiles de métal. M. Harlé ayant eu la bonne pensée de prévenir de cette découverte M. l'abbé Cochet, cet archéologue continua lui-même le travail de l'exploration. Pendant cette opération, qui ne dura pas moins de dix jours, M. Cochet constata l'existence d'une vingtaine de sépultures, parmi lesquelles on reconnaissait aisément la présence d'hommes et de femmes, d'enfants et de jeunes gens, d'adultes et de vieillards.

Tous ces corps, posés dans des fosses de craie et à peu de profondeur, étaient orientés dans le sens de la vallée : les pieds au sud-est, la tête au nord-ouest. Presque tous possédaient avec eux des objets meubles déposés par les parents dans une pensée religieuse dont nous nous rendons difficilement compte aujourd'hui. Une dizaine avaient aux pieds des vases noirs qui ont dû contenir de l'eau bénite. Trois d'entre eux présentaient des bagues de bronze à l'un des doigts de la main gauche. Quatre ou cinq avaient à la ceinture de belles plaques de bronze ciselé et argenté. Un plus grand nombre ont offert des plaques et des contre-plaques de ceinturon en fer damasquiné.

L'incrustation et le plaqué d'argent étaient encore bien reconnaissables. Sept soldats ont rendu leurs sabres; beaucoup d'autres ont donné des couteaux. Une femme a montré son collier de perles en pâte de verre, ses fibules ou broches de bronze dont une avait la forme d'une double croix; l'objet le plus précieux était une boucle d'oreille composée d'un grand anneau de cuivre avec pendant en boule de pâte, recouvert de lamelles d'or. N'omettons pas une chaînette dont les mailles alternées de fer et de cuivre avaient été renfermées dans une étoffe. En somme, ce cimetière isolé et perdu avait tous les caractères de l'époque mérovingienne du VIIe au IXe siècle.

M. l'abbé Cochet, qui a recueilli soigneusement tous ces objets pour le musée départemental de Rouen, se félicite beaucoup de la libéralité avec laquelle M. Harlé a mis son terrain à la disposition de la science archéologique. (*Vigie de Dieppe*, du 27 février 1866.)

— Nous recevons de M. Aubertin, de Beaune, la note suivante :

Le 15 janvier de cette année, des ouvriers occupés à creuser une tranchée dans une vigne située sur le versant de la montagne de Beaune, à environ 500 mètres de la belle source de l'Aigue, ont fait, sans s'en douter, une découverte des plus intéressantes pour la confirmation des origines antiques de notre cité.

Inutile de répéter à ce propos les différentes étymologies dont on a surchargé le nom de l'ancien chef-lieu du *Pagus Belnensis*. De même qu'à Betigny, Bellenot, Vollenay, Voulaines, etc., les vestiges du culte de Bélénus y rayonnent d'une manière évidente.

Les ouvriers, disons-nous, ayant mené leur excavation jusqu'à la profondeur de 3 mètres, rencontrèrent des pierres plates qu'ils se hâtèrent de lever. Grand fut leur étonnement de voir une fosse ronde d'environ

1m 50 de diamètre, sur à peu près 0m 80 de creux, remplie jusqu'au bord d'ossements, de fragments de poterie, de cendres et de charbons de bois, le tout fortement tassé. Sans avertir personne, sans chercher à se rendre compte de rien, par un reste d'habitudes déplorables, ils vidèrent la fosse et en jetèrent le contenu pêle-mêle avec les terres de déblayement.

Les résultats d'une pareille découverte eussent été à jamais perdus sans un hasard que j'appellerais volontiers providentiel, dans l'intérêt de nos collections locales. Le même jour j'apprenais qu'un particulier avait rapporté de la vigne qu'on me désigna un bois de cerf presque intact. Prévoyant que ce débris ne devait pas être isolé, je me rendis de suite sur les lieux afin d'interroger les ouvriers auteurs et témoins de cette trouvaille, qui rentrait soit dans le domaine de l'archéologie soit dans celui de la paléontologie. Mes conjectures étaient fondées, car les premières choses qui me tombèrent sous les yeux furent de petits fragments d'os et de poterie d'un caractère indéterminé. Les tâcherons m'informèrent alors qu'ils en avaient jeté une assez grande quantité dans les déblais et que le bois de cerf seul, à raison de sa bonne conservation et de son volume, avait été jugé digne d'un sort meilleur. Bref, chacun s'étant mis, d'après mon exemple, à la besogne pour réunir ce qui était dispersé, nous pûmes, en assez peu de temps, rentrer en possession de la presque totalité du dépôt.

Désireux avant tout d'appuyer mon opinion d'autorités connues, je me suis hâté d'avoir recours aux lumières d'un savant, qui a déjà conquis un rang distingué dans le domaine des études archéologiques, M. G. de Mortillet, rédacteur *des Matériaux pour l'histoire positive et philosophique de l'homme.* La réponse que m'a faite cet honorable confrère, après examen des spécimens que je lui avais adressés, mérite à tous égards d'être textuellement citée :

« Les quatre fragments de poterie que vous m'avez soumis ont tous les caractères de ce que l'on est convenu d'appeler *poterie celtique.* Ils sont fort anciens, probablement de l'époque de la pierre, mais certainement antérieurs à l'usage du fer. La pâte est celluleuse, noirâtre, mal cuite, mêlée à de petits fragments de corps étrangers, façonnée grossièrement à la main. Parmi les trois fragments épais que j'ai reçus, il en est un qui contient dans la pâte de petits grains de quartz roulés ou de gros sable ; les deux autres renferment des fragments de coquilles pilées d'*unio* ou huîtres de rivière. C'est une pratique qui était aussi en usage aux bords de la Seine durant l'âge de la pierre. Quant au quatrième morceau, il est beaucoup plus mince, mieux cuit, d'une forme un peu plus élégante, mais tout aussi grossièrement modelé à la main. Non seulement il a été fabriqué à la main, sans l'emploi du tour, mais il a été cuit sans le secours du four à potier, comme le prouvent des points intérieurs de la pâte dont la cuisson n'a pas été complétement achevée. »

Ce renseignement est pour nous de la plus haute importance.

Peu de jours après, je faisais encore appel à l'obligeance bien éprouvée

d'un maître pour lequel l'archéologie n'a guère de mystères. On a déjà deviné M. l'abbé Cochet.

Sans assigner à nos fragments une date aussi reculée que M. de Mortillet, notre éminent confrère n'y voit pas moins des restes de l'industrie nationale. Cette terre est grossière, mal choisie, pétrie sans soin, d'après ses propres expressions. Elle aurait une grande analogie avec d'autres pièces recueillies sur le plateau d'Alaise en Franche-Comté et dans des tumulus des Côtes-du-Nord. Quoi qu'il en soit, et en tenant le compte le plus large de ces légères variantes, nous sommes sûrs maintenant, et cela preuves en main, de posséder au musée de Beaune un certain nombre de débris céramiques de l'époque antéromaine et, — qui plus est, — d'une provenance toute locale. »

— *Programme d'un concours ouvert par la Société du Berry (à Paris) pour l'année* 1866. — La Société du Berry propose un prix pour l'auteur de la meilleure notice biographique et littéraire qui lui sera adressée sur *Gaspard Thomas de la Thaumassière*, auteur de l'*Histoire du Berry* et de beaucoup d'autres publications sur des matières de droit et d'histoire.

On demande aux concurrents, sans négliger les détails purement biographiques, d'étudier particulièrement les nombreux travaux de la Thaumassière, d'en présenter l'analyse, d'en apprécier l'ensemble, de faire connaître les sources auxquelles il avait puisé, les relations qu'il entretenait avec les savants de son temps, la place qu'il mérite d'occuper dans le moumement d'érudition de la seconde moitié du XVII[e] siècle.

On insistera notamment sur quelques-unes de ses publications qui semblent devancer un genre d'études qui s'est prononcé surtout de notre temps, telles que l'édition donnée par lui de la Coutume de Beauvoisis, des Assises de Jérusalem, de nombreux extraits des Olim, et son grand recueil intitulé *Coutumes locales de Berry*, où il a essayé de faire pour sa province ce que Augustin Thierry devait entreprendre plus tard pour toute la France, dans son grand recueil des *Documents relatifs à l'Histoire du Tiers-État*.

Le prix sur la meilleure notice concernant Thaumas de la Thaumassière et ses travaux consistera en une médaille d'or de 300 francs, et sera décerné dans la séance de janvier 1867.

La Société pourra cependant partager cette médaille entre les auteurs des mémoires qui, à divers titres, paraîtraient mériter des récompenses semblables. Elle pourra aussi accorder, sur le sujet qu'elle propose, des mentions honorables.

Les mémoires seront adressés, avant le 1[er] novembre 1866, à M. le secrétaire de la Société du Berry, rue Bergère n° 20. — Ils devront porter une épigraphe répétée sur un pli cacheté, contenant le nom et l'adresse de chaque auteur.

Ils seront soumis à l'examen d'une commission prise dans le sein de la Société.

La Société pourra faire imprimer les mémoires couronnés.

— Nous avons reçu plusieurs communications relatives aux cavernes, aux haches, poignards et épées en bronze. Nous attendons, pour les publier, qu'elles forment un ensemble que nous puissions réunir en un seul article : nous prions, en attendant, nos correspondants de recevoir nos remercîments.

— Nous annonçons avec plaisir l'apparition d'un nouveau journal archéologique qui peut être fort utile : le MONITEUR DE L'ARCHÉOLOGIE ET DU COLLECTIONNEUR, paraissant le 10 et le 25 de chaque mois, à Toulouse, 9, rue des Arcades-du-Capitole. Nous y avons déjà remarqué quelques bons articles.

Ouvrages et brochures reçus depuis le dernier numéro :

Pitture murali a fresco e suppellettili etrusche in bronzo e in terra cotta scoperte in una Necropoli presso Orvieto nel 1863, da DOMENICO GOLINI. Conguinta a XVIII tavole in rame publicata per Commissione e a spese del R. Ministero della publica istruzione d'Italia, da GIANCARLO CONESTABILE. In Firenze, 1865.

Cette magnifique publication, dont nous rendrons compte prochainement, fait le plus grand honneur et au gouvernement italien, qui n'oublie pas la science au milieu des graves préoccupations politiques du moment, et à M. Conestabile, qui a si habilement dirigé l'œuvre dont il était chargé.

BIBLIOGRAPHIE

Sur les relations des Grecs et des Romains avec le Nord et sur les antiques voies de commerce, d'après les trouvailles (essentiellement de monnaies), et d'après les indications des anciens géographes, — par C. F. Wiberg, professeur d'histoire à Gefle (Suède). — Mémoire en langue suédoise, de 22 pages in-4, avec une carte indiquant les trouvailles ainsi que les parages où l'ambre se rencontre.

C'est un travail de patience à l'allemande. Pour l'établir, l'auteur a parcouru une multitude de publications suédoises, danoises, allemandes et russes, afin d'en tirer tous les renseignements plus ou moins isolés et éparpillés, qu'il a soigneusement énumérés et classés, et dont sa carte donne un tableau d'ensemble très-instructif.

Les monnaies grecques et de la grande Grèce, d'Athènes, d'Égine, de Tharse, de Cyrène, de Naples, de Syracuse et de Panorme, dont plusieurs du type le plus ancien (incuses) ont été trouvées depuis les environs de Königsberg, le long des côtes, jusque vers le golfe de Finlande, même sur l'île d'Oesel. C'est précisément la région qui fournit l'ambre. Ces monnaies manquent plus à l'ouest, on ne les a jusqu'à présent retrouvées ni en Suède, ni en Danemark, ni dans le Meklembourg. L'ambre manque aussi dans ces parages, sauf sur une petite étendue de côte dans le Holstein et sur une autre du Jutland oriental. On rencontre l'ambre sur les rives de la mer du Nord, le long des côtes allemandes et danoises, mais cela ne concerne plus la Baltique.

Ces monnaies grecques prouvent des relations de commerce avec le Midi longtemps avant l'ère chrétienne; commerce qui devait nécessairement se faire par voie continentale. Or, M. Wiberg rappelle d'une part la trouvaille d'une trentaine de ces monnaies grecques à Osielce (sur la Netze, près de sa jonction avec la Vistule) qu'il présume être l'ancienne Ascacoulis; d'autre part, il montre que depuis l'ancienne Olbia, à l'embouchure du Boug, dans la mer Noire, les mêmes monnaies se rencontrent échelonnées jusqu'à Kiew, qu'il croit être l'ancienne Amadoca. Il conclut de ces faits à une voie de commerce pratiquée déjà avant Hérodote, et qui se serait dirigée de l'embouchure du Boug sur Kiew, puis le long des marais vers la Vistule, passant à Osielce, et gagnant ainsi la côte à ambre.

M. Wiberg n'attribue pas une date très-reculée aux monnaies grecques en question; il croit que les plus anciennes ne vont guère au delà de

460 avant notre ère. Cependant il ne manque pas de numismates qui pensent que les incuses d'Égine, par exemple, remontent à sept ou huit siècles avant l'ère chrétienne.

Les monnaies romaines sont des deux premiers siècles de notre ère. Elles se trouvent un peu partout, d'une part jusque vers le golfe de Finlande, comme les monnaies grecques, puis dans la Suède méridionale jusqu'à Stockholm, dans les îles de Gotland et d'Oeland, en Danemark, dans le Meklemburg et plus rarement en Prusse. Les monnaies romaines ne vont guère que jusqu'à Al. Sévère (235), et manquent dès lors, à quelques ques exceptions près. Cela s'explique aisément par les invasions que les Goths commencèrent au IIIe siècle.

Les monnaies romaines paraissent être arrivées dans le Nord par trois différentes voies : d'abord depuis le Rhin, par le Hanovre, ensuite depuis la Hongrie et Vienne par la Moravie et la Silésie, où on les a découvertes sur plusieurs points; enfin, en suivant l'ancienne voie grecque, qui est aussi jalonnée par des trouvailles de monnaies romaines.

Après un intervalle de près de deux siècles apparaissent *les monnaies bysantines* du Ve et du VIe siècle. Elles sont fréquentes dans les îles de Gotland et d'Oeland, et elles se retrouvent dans le Midi de la Suède jusqu'à Stockholm, puis dans les îles du Danemark. Sur le continent danois et allemand, elles sont plus rares. Comme M. Wiberg n'en indique pas en Silésie et en Moravie, mais en marque dans les environs de l'embouchure de la Vistule et à Kiew, il paraît que le commerce avait encore repris l'ancienne voie grecque.

M. Wiberg nous fait espérer une édition allemande, augmentée et perfectionnée, de son excellent Mémoire. Ce serait un document précieux pour tous ceux qui s'intéressent à l'archéologie du Nord. A. MORLOT.

Lausanne, mars 1866.

ERRATUM

Pag. 284. Avant-dernière ligne de la dernière inscription, enlevez le point après τύχη qui appelle le mot Θάσου.

Pag. 290, lig. 9. *Au lieu de* sana *lisez* saxa.

MÉMOIRES

SUR LES PROVINCES ROMAINES

ET

SUR LES LISTES QUI NOUS EN SONT PARVENUES

DEPUIS LA DIVISION FAITE PAR DIOCLÉTIEN JUSQU'AU COMMENCEMENT DU Ve SIÈCLE

PAR THÉODORE MOMMSEN

Avec un appendice par CHARLES MÜLLENHOFF *et une Carte* (1).

PREMIÈRE PARTIE

MÉMOIRE SUR LA LISTE DE POLEMIUS SILVIUS

La liste de Polemius Silvius nous est parvenue par un manuscrit sur parchemin, du commencement du XIIe siècle, composé de 231 ou, suivant une autre donnée, de 244 feuillets, qui appartient aujourd'hui à la bibliothèque de Bruxelles, dans le catalogue de laquelle il figure sous les nos 10615 à 10729 (2). Il a appartenu auparavant aux jésuites d'Anvers et plus anciennement encore à l'hôpital de Saint-Nicolas dépendant de la petite ville de Cuss sur la Moselle (3).

(1) Cette carte sera donnée dans un de nos prochains numéros.

(2) Voyez surtout le catalogue imprimé des manuscrits de Bruxelles, p. 213, où cependant la description est plus étendue qu'exacte; ensuite les détails fournis sur ces manuscrits par Hænel (Annuaire de Richter, 1837, p. 760 sq.) et Hertz (dans les *Agrimensores* de Lachmann). Le catalogue place le manuscrit dans le premier tiers du XIIe siècle, M. Gachet au XIIe siècle, Hertz partie au XIe, partie au XIIe.

(3) « Le codex faisait partie autrefois des mss. du Muséum des Jésuites à Anvers; Il y était coté ainsi : + ms.—120—*a*. Antérieurement il avait appartenu à un hôpital, dont le nom est au premier feuillet, mais qu'une tache d'encre empêche de lire : *Iste est liber hospitalis Sancti Nicolai.....* » (Communication de M. Gachet). Suivant Hænel, *loc. cit.,* le manuscrit serait venu de Tongerloo à Bruxelles. M. Pchlor

On y lit, parmi beaucoup d'autres *collectanea* (1), dans les feuillets 93-95, sous les nos 10691 à 10695, un petit fragment qui s'annonce comme un calendrier (*laterculus*), rédigé par un certain Polemius Silvius en l'année 448 de notre ère, dédié à l'évêque Eucherius et suivi d'un certain nombre d'*appendices*. Ce furent les Bollandistes qui acquirent ce manuscrit, unique exemplaire, à ce qu'il semble, de ce *laterculus*, aussi bien que d'un précieux fragment de Florus, et qui furent les premiers à le faire connaître; car ils publièrent, en 1643, la *Préface* et quelques extraits (2), et en 1717, le calendrier lui-même avec les derniers mots de la liste des empereurs et de la chronique (3). Ils avaient le dessein de publier cet écrit en entier avec un commentaire, comme le prouve une note marginale du livre. Ils ne donnèrent pas suite à ce projet, et jusqu'à présent, personne, à ma connaissance, n'a entrepris ce travail, en sorte qu'une partie essentielle du manuscrit n'est pas encore imprimée. Par l'intermédiaire amical de plusieurs savants, j'ai pu m'en procurer une copie, qui a été revue avec soin par le chef du bureau paléographique de Bruxelles, M. Émile Gachet, et à l'aide de laquelle seront reproduits ici les fragments du manuscrit qui n'avaient pas encore été publiés ou qui ne l'avaient pas été complétement. Je laisse de côté le calendrier qui a déjà été imprimé et qui sera convenablement réuni à des documents de même sorte, notamment à celui de Lambecius (4). Il en sera de même du recueil chronologique, rédigé en 354, et dont le calendrier de Lambecius fait partie, comme on sait.

L'auteur, Polemius Silvius (5), ou simplement Silvius, est, suivant

(*Rhein. Museum, neue Folge*, I, 302) complète ces renseignements; il nous apprend que le manuscrit vint à Paris sous l'Empire et fut rendu, en 1815, à la Bibliothèque de Bruxelles. J'ai publié les variantes assez importantes que la collation du manuscrit m'a fournies à la fin de mon édition de la chronique de Cassiodore (*Abh. der leipz. Ges.*, VIII, 694).

(1) Par exemple, des fragments d'Aratus, de Sidoine Apollinaire, de Paulin de Nole, de Salvien, de Notker, d'Aldhelmus, l'*ecbasis captivi*, publiée par Jacob Grimm, etc. Le morceau le plus intéressant est, sans aucun doute, le fragment de la déclamation de P. Annæus Florus (no 10677), publié depuis peu (dans la Préface du Florus d'Otto Jahn, p. XLI), dont Bollandus fait déjà mention dans sa Préface en 1643. D'après Bluhme, *Agrimensores*, 2, 47, les fragments des *Agrimensores* ont été copiés sur un manuscrit qui se trouve encore à Rome et qui provient sans doute de Fulda, ce qui n'est pas sans intérêt pour l'origine de notre manuscrit.

(2) *Acta sanct.* Janvier : I, præf. gen., p. LXIII.

(3) *Acta sanct.* Juin : VII, p. 176-184.

(4) Ce projet se trouve maintenant exécuté. *Corp. Inscript. lat.* I, p. 332 sq.

(5) La conjecture P. Annæus Silvius, faite par Bollandus, et P. Annius ou Annæus Florus, n'est pas heureuse. Un semblable nom conviendrait aussi mal au ve siècle

une conjecture vraisemblable de Tillemont (1), le même que le Silvius qui est cité dans la biographie de l'évêque Hilaire d'Arles (403-449), parmi les théologiens renommés du v[e] siècle (2), et qui, d'après une chronique de ce temps, après avoir rempli des fonctions publiques, se signala en publiant plusieurs écrits théologiques qui furent taxés d'erreur dogmatique (3). Aussi bien la dédicace de son *laterculus* montre-t-elle qu'il avait déjà composé plusieurs ouvrages. L'évêque Eucherius, à qui ce *laterculus* est dédié, est sans aucun doute le célèbre évêque de Lyon, de ce nom, qui fut élevé à cette dignité au plus tard en 441, et qui mourut probablement le 16 novembre 450, c'est-à-dire peu de temps après la rédaction de notre écrit (4). On a cru reconnaître l'auteur de notre *laterculus* dans l'évêque, à ce que l'on croit, d'*Agaunum*, maintenant Martigny-en-Valais, à qui Eucherius a dédié la Vie de saint Maurice. Mais celui-ci paraît s'être appelé Salvius et non pas Silvius (5), et d'ailleurs cette conjecture ne trouve d'appui nulle part. De la façon dont le chroniqueur le traite on peut bien croire que notre Silvius était un ecclésiastique, mais il est difficile d'admettre qu'il fût évêque. Je ne saurais dire d'une manière précise où cet écrit a été composé; mais tous les indices nous font penser à la Gaule : la date marquée par le nom du consul d'Occident (6), l'indication dans le calendrier du jour de la naissance et du couronnement (*natalis genuinus* et *natalis*

que Polemius Silvius s'accorde bien avec la nomenclature d'alors. Nous trouvons plusieurs Polemii à cette époque; par exemple un des consuls de l'année 338 s'appelle de ce nom. Le manuscrit, que j'ai vu moi-même depuis, porte *Poltmei*, mais la correction *Polemii* est certaine.

(1) *Mémoire pour servir à l'hist. eccl.* XV, 134.

(2) *Acta Sanct.* Mai, II, p. 29 : *Ubi instructos supervenisse vidisset sermoni..... se ipse celsior apparebat, ut eiusdem praeclari auctores temporis, qui suis scriptis meriti summi claruere, Silvius Eusebius Donnolus admiratione succensi in haec verba proruperint, non doctrinam, non eloquentiam, sed nescio quid super homines consecutum.*

(3) *Tironis Chron.* pour l'année 438, p. 754 Ronc. : *Silvius turbatae admodum mentis* post militiæ *in palatio exacta munera aliqua de religione conscribit.*

(4) Tillemont, *loc. cit.*, XV, p. 120 sq.; Haller, Bibliothèque de l histoire de Suisse, III, p. 511 sq.

(5) La dédicace est ainsi conçue dans Ruinart, *Acta Martyrum*, p. 274 : *Domino beatissimo in Christo Salvio episcopo Eucherius.* Tillemont, *loc. cit.*, distingue aussi ces deux personnages.

(6) On trouve à la fin de la chronique *Asterio consule.* L'écrivain connaissait bien le nom du consul Asterius qui avait pris les faisceaux à Arles, le 1[er] janvier de l'année, mais il ne connaissait pas encore le nom du consul de Constantinople, Protogène. Voy. Reland, sur l'année 449; Tillemont, *Hist.* VI, p. 237.

purpurae) de l'empereur d'Occident, Valentinien III, tandis que son collègue n'est point nommé; enfin la mention de la Gaule dans toutes les listes immédiatement après l'Italie, et les détails donné parfois sur les affaires de la Gaule, par exemple celui-ci, que les prétendants Magnentius et Decentius étaient Francs, tandis que l'auteur ne sait rien des choses de l'Italie et spécialement de Rome, et qu'il compte notamment comme deux endroits différents le *Forum Pacis* et le *Forum Vespasiani*, noms qui, tous deux au ve siècle, désignaient le *Temple de la Paix* à Rome. Enfin le manuscrit nous reporte en Gaule et spécialement à *Fulda*.

L'auteur lui-même nous donne en deux endroits, comme étant l'année de la rédaction, celle des consuls Zénon et Postumianus, 448 après Jésus-Christ. Ce n'est évidemment qu'une addition, postérieure seulement de quelques mois, que ce détail consigné à la fin de la chronique, qu'avec 448 s'est écoulé l'an 1200 de Rome et qu'une nouvelle ère commence « *Asterio consule.* » Il faut ajouter à cela que tous les personnages cités comme vivants, Théodose, Valentinien III, Placidie, Eudoxie, Eucherius, étaient bien en effet vivants à cette époque. On comprend que dans une semblable compilation, tels des appendices qui y sont insérés aient été rédigés cinquante ou soixante ans plus tôt (1).

La liste des provinces romaines, qui est généralement désignée sous le nom de *Libellus provinciarum Schonhovianus*, nous est parvenue par une triple source. La première est le calendrier dont Silvius faisait la compilation en 448 et 449; la seconde est un recueil qui contient des fragments de la basse antiquité (par exemple la notice des dignités de l'empire d'Orient et de l'empire d'Occident, l'itinéraire dit d'Antonin, les *descriptions* de *Rome* et de *Constantinople*, etc.), et des premiers temps du moyen âge (comme l'ouvrage du moine Dicuil). Ce recueil, qui est connu sous le nom de manuscrit de la *Notitia dignitatum* de Spire, nous a été conservé par un certain nombre de copies qui en furent faites au xve siècle (2). La troisième source se rattache à la célèbre *Notice des provinces et des cités de la Gaule*, qui se trouve au commencement du manuscrit de Spire (3). Pour la seconde source, j'ai consulté les deux copies de

(1) [Nous passons ici la partie du mémoire de M. Mommsen qui est étrangère à notre sujet.]

(2) Bœcking, sur la *Not. dig.* p. 4 sq.—Parthey et Pinder, *Itin. Anton.*, p. xxv sq., p. xxxiii.

(3) La liste de Vérone est bien aussi une liste des provinces, mais essentiellement différente de la liste de Schonhovius dont nous parlons ici.

Munich, l'une *Mon. lat.* 10291, auparavant *Cod. Palat. cum pict.* 41 *a*, (ms. A dans Bœcking, ms. U dans Pinder); l'autre, qui est moins soigneusement écrite, *Mon. lat.* 794 (auparavant *Cod. Vict.* 99, ms. C dans Bœcking, ms. V dans Pinder); pour la troisième source, le manuscrit du VIIIe siècle, *Mon. lat.* 6243 (auparavant *Frisingensis*, 43) et l'édition romaine, donnée dans les *De Roma prisca et nova varii auctores* (Rome, Mazochii 1523, in-4, f. 87 verso) et qui émane d'un manuscrit de cette classe. Je dois à mon ami M. Halm, non-seulement les copies des trois textes de Munich, mais aussi la connaissance première de l'important manuscrit de Freisingen. L'*apparatus* que j'ai entre les mains suffit pour constituer un texte bien certain; il peut sans doute être encore beaucoup augmenté, et la troisième recension, particulièrement, nous est transmise dans un grand nombre de manuscrits. Il est à supposer qu'une partie considérable des manuscrits consultés pour la *Not. prov. Galliae*, contient aussi notre liste, comme, par exemple, le *Codex Vatic.* n° 1338 du XIe siècle, d'après lequel Schelestrate (*Antiq. eccl.* II, p. 643 sq.) a fait imprimer un texte en général conforme au manuscrit de Freisingen, quoique plus corrompu. Mais quand on peut se procurer trois recensions du même ouvrage, remontant toutes à des époques si reculées et différant entre elles comme c'est le cas ici, c'est à peine si l'augmentation de l'*apparatus* critique peut faire espérer quelque éclaircissement important.

En ce qui concerne les imprimés, je n'ai point vu l'édition romaine, qui paraît être la plus ancienne (Ioann. de Besiken, 1505), dans laquelle se trouve, à la suite de Vibius Sequester, un écrit *De regionibus cum provinciis suis*, qui est probablement notre liste; je n'ai pu consulter que la réimpression qui en a été faite en 1523. C'est sur cette édition et non sur un manuscrit qu'aura été faite l'édition de Schonhoven (avec Eutrope, Bâle, 1552), si ce n'est que le texte est arbitrairement corrigé et que le chapitre sur la Gaule est interpolé d'après la *Not. provinc. Galliae.* C'est ce texte interpolé qui est le fondement de toutes les éditions postérieures que j'ai eues sous les yeux, sans que l'on ait consulté les manuscrits ou même les éditions plus anciennes. Il ne sera donc pas superflu de donner un texte mieux établi; cependant il convient de faire quelques remarques sur les rapports des différents manuscrits entre eux.

Le texte de Polemius est pour les points essentiels le même que celui que portent les manuscrits de la troisième classe, tandis que la recension du manuscrit de Spire paraît interpolée. La principale différence entre les deux classes non interpolées, c'est-à-dire la pre-

mière et la troisième, en même temps que le principal mérite du texte copié par Polemius, c'est que, dans les manuscrits de la troisième classe, les seize premières provinces de la Gaule sont ou maladroitement supprimées, ou maladroitement restituées. Si elles manquent, ce n'est pas qu'il y ait proprement une lacune; c'est que, la notice sur la Gaule et le tableau de l'empire appartenant à un même tout, on a omis à dessein la Gaule dans ce dernier document. Seulement l'on s'est trompé et l'on a oublié d'effacer la dernière province. La conséquence de cette erreur, c'est que les *Alpes Graiae* figurent comme la dernière province de l'Italie, qui se trouve ainsi en avoir dix-sept au lieu de seize. Voilà ce qui caractérise le manuscrit de Freisingen. Dans l'édition romaine, la Gaule est rétablie, non point d'après un manuscrit interpolé, et encore moins d'après la *Not. provinciarum Galliae,* mais d'après un texte tout à fait conforme à celui de Silvius, texte que je n'ai pu découvrir en manuscrit. L'erreur concernant les *Alpes Graiae* subsiste dans l'édition romaine, et de là vient ce fait qui a causé aux géographes bien des peines inutiles, que les Alpes Grées sont comptées dans toutes les éditions de notre catalogue comme une province italienne aussi bien que comme une province gauloise. D'ailleurs le texte de Freisingen et le texte de Rome sont pour tout le reste semblables. Il y a entre eux la plus étroite parenté, comme le prouvent, sans parler même des suscriptions et des souscriptions, ces leçons fautives : *Favia* (57), et *Aflaconia* (98). Le dernier texte n'est cependant pas dérivé directement du premier, mais les nombreuses lacunes, les altérations grossières du manuscrit de Freisingen ont été en grande partie supprimées dans l'édition, d'après de meilleures sources manuscrites.

Il est évident que la seconde classe de manuscrits ne nous donne qu'un texte interpolé en beaucoup d'endroits. Je fais seulement remarquer que dans la Gaule, pour remplacer la *Narbonensis secunda*, on a fait deux provinces de la *Maxima Sequanorum*, celle de *Maxima* et celle de *Sequanorum*, de même que de la *Tingitana trans fretum*, on a fait une province de *Tingitana* et une province de *Trans fretum*, et qu'on ajoute en Bretagne la province (!) romaine des Orcades. Cependant cette recension n'est pas seulement importante pour la constitution du texte, puisque, par exemple, en ce qui touche les Alpes Graiae, la vérité ne se trouve que dans les textes interpolés et dans Silvius; elle donne encore la solution d'une difficulté cherchée en vain pendant longtemps. On sait que Paul Diacre a reproduit, dans son Histoire des Lombards (2, 14-23),

une liste des provinces de l'Italie au temps des Romains, qu'il cite sous le nom de Catalogus provinciarum : « *Marsorum regionem ideo intra Valeriam provinciam aestimo computari, quia in* CATALOGO PROVINCIARUM *minime ab antiquis descripta est.* » Il est évident maintenant que ce catalogue, considéré comme perdu, n'est autre chose que celui du manuscrit de Spire, que Paul Diacre a enrichi de plusieurs autres détails principalement étymologiques et d'après ses propres connaissances topographiques, de telle sorte cependant que le document fondamental se montre partout, dans l'énumération des provinces aussi bien que dans les remarques accessoires, par exemple, dans la citation de la mer tyrrhénienne à propos des trois îles; enfin, il n'y a pas jusqu'aux différences que l'on remarque entre les deux catalogues qui ne prouvent que ce n'est pas notre catalogue qui est tiré de Paul Diacre, mais le catalogue de Paul, qui est tiré du nôtre. Ainsi notre liste fait des *Alpes Cotticae et Appenninae* la neuvième province, tandis que Paul Diacre fait des *Alpes Cotticae* la cinquième province et des *Alpes Penninae* la neuvième, mais en ajoutant cette remarque : « *Sunt qui Alpes Cottias et Appenninas unam dicant esse provinciam; sed hos Victorini revincit historia qui Alpes Cottias per se provinciam appellat.* » S'il est assuré que la fin de la citation fait allusion à ce passage de l'*Epitome* de Victor (c. 5) : *Pontum in ius provinciae redegit itemque Cottias Alpes* » (car on sait que cet écrivain est appelé tantôt Victor, tantôt Victorinus, et qu'il existe encore maintenant à Bamberg un extrait de cet Epitome fait par Paul Diacre), il est non moins certain que la première citation se rapporte à notre catalogue. Lorsqu'on lit plus loin dans Paul Diacre : « *Exstiterunt quoque qui Aemiliam et Valeriam Nursiamque unam provinciam dicerent; sed horum sententia stare non potest, quia inter Aemiliam et Valeriam Nursiamque Tuscia et Umbria sunt constitutae;* » c'est également une allusion à notre catalogue, qui introduit, en effet, par interpolation la Valérie et la Nursie après l'Emilie, de sorte qu'en admettant, ce qui est croyable, que l'exemplaire que Paul Diacre avait sous les yeux ne portait point les numéros d'ordre et que le nombre total des provinces italiennes n'y fût point inséré, il était naturel de considérer l'Émilie, la Valérie et la Nursie comme une seule province. De là on tire ce résultat négatif, mais ayant toutefois une certaine importance, que pour la connaissance de l'organisation romaine, on ne doit plus se servir du tableau donné par Paul Diacre, tandis qu'au contraire la liste des provinces du manuscrit de Spire, interpolée probablement en Italie, peut prétendre à quelque autorité pour les pre-

miers temps du moyen âge et même pour les derniers temps de l'empire romain.

Pour mieux faire saisir d'un coup d'œil l'ensemble de nos documents, il m'a paru convenable de placer en italiques le texte interpolé de la seconde classe des manuscrits en regard du texte pur de la première et de la troisième, qui est suivi de l'*apparatus* critique nécessaire. La base de ce texte est la recension qui nous a été conservée par Polemius et qui est de beaucoup la meilleure.

NOMINA PROVINCIARUM.	DE PROVINCIIS (1).
I. In *Italia* sedecim.	*Provintiae* (*Provincie*) *Italiae sunt XVII.*
1. Campania, in qua est Capua.	*Prima Campania in qua est Capua.*
2. Tuscia cum Umbria.	*Secunda Tuscia cum Umbria in qua est Roma.*

(1) D'après le ms. de la Bibliothèque de Munich, *Mon. lat.* 10291 (auparavant *cod. Palat. cum. pict.* 41 *a*) ff. 63 sq. Les variantes tirées du ms. de la même bibliothèque, *Mon. lat.* 794 (auparavant *cod, Vict.* 99) sont renfermées entre parenthèses ( ). J'ai ajouté aux variantes les corrections publiées dans mon édition de Cassiodore en les marquant de mes initiales T. M.

P = *Polemius Silvius*,

F = *cod. Fris.* 43 (*Mon. lat.* 6243) du VIIIe siècle, ff. 214 sq.

R = édition renfermée dans les *De Roma prisca et nova varii auctores : Franc. Albertinus*, etc. *Romæ ex æd. Mazochii*, 1523, in-4. ff. 87 sq. Avant se trouve Vibius Sequester; à la suite sont des extraits de Paul Diacre.

S = édition de Schonhoven dans Eutrope, Bâle., 1552.

Dans R. il y a d'abord les détails confus que voici : *Incipiunt nomina regionum cum provinciis suis* XVII. *et. c.* XV *civitatibus. et primo de urbibus gallicis. Lugdunum. Desideratū mōtem. Aremorici. Ante mare, A Antemore dicit mare. Et iō mormi mari. Arcucini. Ante obstarodunum Violētū. Nam chrominium. Dani iudicem. hoc est gallice / hoc et hebreae. . . . . Nomina provinciarum Romanorum.* Ces détails sont en partie tirés de la suscription de la liste des villes gauloises qui précède dans F. et se termine ainsi : *Sunt simul in provincia gallicia,* XVI. *civitati numero,* CXV, après quoi vient : *Numero omnium provinciarum.* Dans un manuscrit de Vienne du IXe siècle (Endlicher, *Cat.* p. 199) et dans un manuscrit de Naples plus récent (Jannelli, *Codd. Bibliothecae Borbonicae latini*, p. 125, n° 172), cette notice ne commence qu'à *Lugdunum.* Dans S, où le titre est *Libellus provinciarum Roman.*, viennent d'abord les *regiones* XI *imperii Romani : Italia, Gallia, Africa, Hispania, Illyricum, Thracia, Asia, Oriens, Pontus, Ægyptus, Britannia.* Cette liste des diocèses, tirée de la liste des provinces que nous publions, se trouve aussi dans R, mais à la fin.

I. *In Italia provincia XVII* F; *in Italia numero XVII* R; *Italiae provinciae XVII* S.
I. 1. caput P.

3. Aemilia.	. . . . *Quarta Nursia Valeria, in qua est Reate.*
4. Flaminia, in qua est Ravenna.	*Quinta Flammina(-nea), in qua est Ravenna.*
5. Picinum.	*Sexta Picinum (Picenum), in qua est Asculis.*
6. Liguria, in qua est Mediolanus.	*Septima Liguria, in qua est Mediolanum.*
7. Venetia cum Histris, in qua est Aquileia.	*Octava Venetia cum Histria, in quibus (qua est) Aquileia (-legia).*
8. Alpes Cottiae.	*Nona Alpes Cotticae (-ce) et Appenn̄, in quibus (quibus est) Genua.*
9. Samnium.	*Decima Samnium (Sammum), in qua est Beneventu (-tum).*
10. Apulia cum Calabria, in qua est Tarentus.	*Undecima Apulia cum Calabria, in quibus (qua est) Tarantum (Tarentum).*
11. Brutia cum Lucania.	*Duodecima Britia (Bricia) cum Lucania in quibus (qua est) Regium.*
12. Raetia prima.	*Tertia decima Retia prima.*
13. Raetia secunda.	*Quarta decima Retia secunda.*
14. Sicilia.	*Quinta decima Siciliae (-ia) insula in mari Tyrrheno.*
15. Sardinia.	*Sexta decima Sardinia in mari Tyrrheno.*
16. Cursica.	*Septima decima Corsica in mari Tyrrheno.*

3. *Emilia* P, F, R. — 4. *Flamminia* P. *Flaminie* F. — *inque* F. — 5. *Picenum* R. S. — *Leguriam* P. *Licoria* F. — *est* manque P. — *Mediolanensis.* F. — *Mediolanum* R S. — 7. *Vinlia* F. — *Istris* R. S. — 8. *Abpis Colcie* F. *Alpes Cociae* R. — 9. *Samium* P. — 10. *Apolia* F. — *Calapria* F. — *arentus* F. — *Tarentum* S. manque P. — 11. *Brucia* F. — *Bructia* R. — *Brittania* P. — *Bruttia* S. — *con* F. — *Lucinia* P. — 12. *Raelia*, manque P; 12, 13. *Ri_ia* F. *Rhaetia* S. — 14, 15. *Cicilia Sardina* P. — 16. *Cursica* F. — *lursica* P. — *Corsica* R. S. — 17 à 32 manquent F., de sorte que *Alpis Gratiae* (33) est placé ici. Au même endroit : *Alpes Graeciae* R. — *Alpes Graiae* S.

II. Item *Galliarum* XVII.	*Provinciae Galliarum sunt XVII.*
17. Viennensis.	*Prima Viennensis.*
18. Narbonensis prima.	*Secunda Narbonensis.*
19. Narbonensis secunda.	
20. Aquitania prima.	*Tertia Aquitania prima.*
21. Aquitania secunda.	*Quarta Aquitania secunda.*
22. Novempopulana.	*Quinta Novempolana.*
23. Alpes maritimarum.	*Sexta Alpes maritimarum.*
24. Belgica prima, in qua est Treverus.	*Septima Belgica prima in qua est Treveris* (*in. q. e. T.* manq.)
25. Belgica secunda, de qua transitur ad Brittanniam.	*Octava Belgica secunda de qua transitus Britannorum.*
26. Germania prima, super Rhenum.	*Nona Germania prima, super Renum.*
27. Germania secunda, ut supra.	*Decima Germania, secunda versus Britañ* (*-tannª*).
28. Lugdunensis prima.	*Undecima Lugdunensis prima.*
29. Lugdunensis secunda, super Oceanum.	*Duodecima Lugduneñ supra Oceanum.*
30. Lugdunensis tertia, ut supra.	*Tertia decima Lugdunensis ut supra versus Britan* (*-tanñ*).
31. Senonia.	*Quarta decima Senonia.*
32. Maxima Sequanorum.	*Quinta decima Maxima.*
	Sexta decima Sequanorum.
33. Alpes Graiae.	*Septima decima Alpes Graiae.*
III. Item in *Africa* VI.	*Provinciae Africae sunt VI.*
34. Proconsularis, in qua est Carthago.	*Prima consularis* (*proconsularis*) *in qua est Kartago.*

II. *Galliarum provinciae numero* XVII, R. — *Galliae provinciae* XVII, S. — 17. *Viennenses* P. — 18. *Narbonenses* P. — 19, 20. *Aquitanea* R. — 23. *maritimarum* suivant le texte interpolé; *maritiorum* P. — *maritimae* T. M. — *maritimae* R. S — 24, 25. *Belgica* R. — 24. *Teferus* P. *Treveris* R. S. — 25. *in qua est transitus ad* (*in* S.) *Britanniam* R. S. *Brittania* P. — 26. *Renum* P. — *in qua est Magontia*, ajoute S. — *ut supra* manque S; il y a à la place : *in qua est Agrippina.* — 29. *occianum* P. — *occeanum* R. — 31. *Senoniam* R. — 33. *Alpis* F. *Gratiae* F. — *Gracie* P. — *Greciae* R. — De 28 à 33, il y a dans S. : *Maxima Sequanorum in qua est Vesontiacensis* | *Alpes Graiae et Poeninae in qua Tarantasia* | *Lugdunensi, prima* | *Lugdunensis secunda* | *Lugdunensis tertia* | *Lugdunensis quarta.*

III. *provinciae Afregana num.* VI, F. — *in Aphrica provinciae numero sex* R. — *Africae provinciae* VI, S. — 34. *proconsulares* P. — *Cartago* P. R. — *Cartaco* F. —

35. Numidia.	*Secunda Numidia.*
36. Byzacium.	*Tertia Bizantium.*
37. Tripolis.	*Quarta Tripolis.*
38. Mauritania Sitifensis.	*Quinta Mauritania Caesariensis (Ces-).*
39. Mauritania Caesariensis.	*Sexta Mauritania Sitifensis.*
IV. In *Hispania* VII.	*Provinciae Hispaniae sunt VIII.*
40. Tarraconensis.	*Prima Terraconensis.*
41. Carthaginensis.	*Secunda Carthaginensis.*
42. Baetica.	*Tertia Betica.*
43. Lusitania, in qua est Emerita.	*Quarta Lusitania, in qua est Emerita.*
44. Gallaecia.	*Quinta Galacia (-atia).*
45. Insulae Baleares.	*Sexta insulae (-le) Baleares.*
46. Tingitana, trans fretum quod ab Oceano infusum terras intrat inter Calpe vel Abina.	*Septima Tingitana.* *Octava trans fretum quod ab Oceano infusum transmittitur inter Calpens et Avienam (Amenam).*
V. In *Illyrico* XVIIII.	*Provinciae Illyricae sunt XVIIII.*
47. Dalmatia, super mare.	*Prima Dalmatia.*
48. Pannonia prima, in qua est Sirmium.	*Secunda Pannonia prima.*
49. Pannonia secunda.	*Tertia Pannonia secunda.*
50. Valeria.	*Quarta Viridia.*
51. Prevalis.	*Quinta Siribalis.*
52. Mysia superior.	*Sexta Misia inferior.*

35. *Numudia* F. — *Numida* R. — 36. *Bizaci ut supra* P. *Bizantium* F. R. — 37. *Tripoles* P. *Tripulis* F. — 38. *Mauretanea* F. *Mauretania* S. — *Sitifessis* F. — 39. Manque F. — *Mauretania* S. — *Cesarrienses* P.

IV. *in Spania provincias sunt num.* VII, F. *in Ispania p. numero septem* R. *Hispaniae provinciae* VII, S. — 40. *Terraconensis* F. *Tarragonensis* R. — 41. *Cartaginenses* P. *Curtagensis* F. — 42. *Betica* P. F. — 43. *Lusitanea* R. — *modo* (au lieu de *in qua*) S. — *Temerita* P. *Temerata* F. — 44. manque F. *Galletia* R. *Gallicia* P. — 45. *insole* F. P. — *Balearis* F. — 46. *Tingetanea* F. *Trigitania* R. — *ab oceano*, texte interpolé, S. — *ab ociano* F. *ab occeano* R. *ob oceanum* P. — *infuso* F. — *Calpem* F. *Calpen* R. S. *vel Abinnant* F. et *Abylam* S.

V. *in Illiricum provincias* XVIIII, F. *in Illirico p. numero novemdecim* R. *Illyrici provinciae* XIX, S. *in Illirico* XVIIII, P. — 47. *Dalmacia* F. P. — *Supra* F. R. S. — 48. *Syrmium* R. *Sermium* F. *Serminum* P. — 49. Manque S. — 51. *Praevalis* R. *Praevalitana* S. — 52. *Misia* F. P. R. *Moesia* S.

53. Epirus vetus.	*Septima Epirus vetus.*
54. Epirus nova.	*Octava Epirus nova.*
55. Noricus ripensis, super Danubium.	*Nona Noricus* (*-cum*).
56. Noricus mediterranea.	*Decima Mediterranea.*
57. Savia.	*Undecima Suavia.*
58. Dardania.	*Duodecima Dardania.*
59. Haemi montus.	*Tertia decima Emantus.*
60. Dacia.	*Quarta decima Datia.*
61. Scythia.	*Quinta decima Scotta* (*Scorta*).
62. Creta insula	*Sexta decima Creta insula.*
63. Achaia.	*Septima decima Achaia.*
64. Macedonia.	*Octava decima Macedonia.*
65. Thessalia.	*Nona decima Thessalonicensis.*
VI. In *Thraciis* VI.	*Provinciae Thraciae sunt VI.*
66. Thracia prima.	*Prima Thratia.*
67. Thracia secunda.	*Secunda item Thratia.*
68. Mysia inferior.	*Tertia Europa, in qua est Constantinopolis, prius dicta Licus sive Byzantium* (*Biz-*).
69. Scythia inferior.	*Quarta Rodopa.*
70. Europa, in qua est Constantinopolis prius Lycus dicta sive Byzantium.	*Quinta Misia superior.*
71. Rhodopa.	*Sexta Scythia* (*Scithia*) *superior.*
VII. In Asia XII.	*Provinciae Asiae sunt XII.*
72. Asia ipsa, in qua est Ilium.	*Prima Asia, in qua Ilium.*

53. *Ephirum* P. *Epyrus* R. *Epulis* F. — 54. *Ephirus* P. *Epyrus* R. *Epulis* F. — 55. *Noricum ripense* S. — *supra Danubium* F. P. R., manque S. — 56. *Noricum mediterraneum* S. — 57. *Favia* F. R. *Suavia* P. — 59. *Hemymontus* P. *Haec memonentus* F. *Hememotus* R. *Haemi mons* S. — 61. *Datia* R. — 62. *Scitia* P. F. — *insola* F. — 63. *Acaia* F. — 65. *Thersalia* F.

VI. *in Trachiis* VI, P. *in Tracia provincias* VI, F. *in Tracia p. numero sex* R. *Thraciae provinciae* VI, S. — 66, 67. *Tracia* P. F. — 68. *Misia* P. F. R. *Moesia* S. — 69. *Scitia* P. F. — 69, 70. *Scythia inferior, Europa* manque R. — *Eorupa* F. — *est* manque S. — *p. Licos d. s. Byzantium* P. *quae prius Bicantium dicebatur* F. *quae prius Licos dicta est sive Bizantium* R. *quae prius Lycus dicta sive Byzantium* S. — 71. *Rodopa* P. *Rhodope* S. manque F.

VII. *in Asia provincias* XII, F. *in Asia p. numero duodecim* R. *Asiae provinciae* XII, S. — 72. *est* manque S. — *Ilium* (*lium* F. *Ylium* R) *id est* (*idem* R.) *Troia* F. R. S.

73. Lycia.	*Secunda Lycia* (*Licia*).
74. Galatia.	*Tertia Galatia.*
75. Lydia.	*Quarta Lyca* (*Lica*).
76. Caria.	*Quinta Caria.*
77. Hellespontus.	*Sexta Hellespontus.*
78. Pamphylia.	*Septima Pamphilia.*
79. Pisidia.	*Octava Pisidia.*
80. Phrygia prima.	*Nona Phrygia* (*Phrigia*).
81. Phrygia salutaris.	*Decima Salutaris.*
82. Lycaonia.	*Undecima Lycaonia* (*Lic-*).
83. Cyclades.	*Duodecima Cyclades* (*Elclades*).
VIII. In Oriente X.	*Proviciae* (sic) *Orient : sunt X.* (Les mots *Or. sunt X* sont effacés.)
84. Syria Coele, in qua est Antiochia.	*Prima Siria coele* (*cole*), *in qua est Antiochia.*
85. Syria Palaestina.	*Secunda Palaestina* (*Palestina*).
86. Syria Phoenice.	*Tertia Siria Phaenicis* (*Phenicis*).
87. Isauria.	*Quarta Isauria.*
88. Cilicia, iuxta montem Taurum.	*Quinta Cilicia iuxta montem Taurum* (*Taurum et Euphraten*).
89. Cyprus.	*Sexta* (manque), *Cyprus* (manq.)
90. Mesopotamia inter Tigrem vel Euphratem.	*Septima Mesopotamia inter Tygrem et Euphratem* (*et E.* manque).
91. Eufratesia.	*Octava Hosdroene* (*-drone*).
92. Hosdroene.	*Nona Supamienae* (*Supannenae*).
93. Sophanene.	*Decima Eufragia.*

73. *Licia* F. R. *Licium* P. *Lydia* S. — 74. *Galacia* F. *Gallatia* R. — 75. *Lidia* P. R. *item Licia* F. *Lycia* S. — 77. *Hillespontus* F. — 78. *Pamphilia* F. P. — 80. *Frigia* F. P. *Phrigia* R. — 81. *Frigia* P. *Phrigia* F. R. — *Salutaris* F. R. et le texte interpolé; *secunda* P. S. — 82. *Licaonia* P. R. *Liconia* F. — 83. *Ciclades* R. *Ciclatis* F. *Clades* P.

VIII. R̄ *in oriente provincias* X. F. *in Oriente p. numero decem* R. *Orientis provinciae* X. S.—84. *Siria cile* P. *Siria ciliae* F. *Syriae Ciciliae* R. *Syriae ciliciae* S.— *Anthiocia* F. *Anthiochia* R. — 85. *Siria* P. F. — *Palestina* P. F. — 86. *Siria Finice* P. *Syria Phenicae* R. *Finecis* (*Syria* manque) F. *Phoenice* (*Syria* manque) S. — 87. *Ysauria* P. *Insauria* F. — 88. *Cylia* F. *Cicilia* R. — *Tauromontem* F. — 89. *Ciprus* Th. M. P. *Cypros* R. — 90. *Tigre vel Eufrate* P. *Tegrem et Eofratim* F. *Tigrim et Ufratem* R. *Tigrin et Euphratem* S. — 91. *Eofratisia* F. *Eufratosia* R. — 92. *Hosdrone* F. *Noidene* R. *Osdroene* S. — 93. *Sofanee* R. *Sufanis* F. *Sophane* S.

IX. In *Ponto* VIII.	*Provinciae Ponti sunt VIII.*
94. Pontus Polemiacus.	*Prima Pontus Polemoniacus.*
95. Pontus Amasia.	*Secunda Pontus Amassia.*
96. Honoriada.	*Tertia Honoriada.*
97. Bithynia.	*Quarta Bythinia* (*Bith-*).
98. Paflagonia.	*Quinta Paflagonia.*
99. Armenia minor.	*Sexta Armenia maior.*
100. Armenia maior.	*Septima Armenia minor.*
101. Cappadocia.	*Octava Cappadotia* (*-ocia*).
X. In *Aegyto* VI.	*Provinciae Aegypti* (*Egypti*) *sunt* VI.
102. Aegyptus ipsa, in qua est Alexandria.	*Prima Aegyptus* (*Eg-*), *in qua est Alexandria.*
103. Augustamnis.	*Secunda Augustalis.*
104. Thebaida.	*Tertia Thebaida.*
105. Libya sicca.	*Quarta Lybia sicca.*
106. Libya pentapolis.	*Quinta Lybia pentapolis.*
107. Arcadia.	*Sexta Archadia.*
XI. In *Brittannia* V.	*Provinciae Occiden :* (*occidentales*) *sunt VI.*
108. Brittannia prima.	*Prima Brittannia* (*Britannia*).
109. Brittannia secunda.	*Secunda item Britannia.*
110. Flavia.	*Tertia Phlagia* (*Flagia*).
111. Maxima.	*Quarta Maxima.*
112. Valentia.	*Quinta Valentiniana.*
	Sexta Orcades (*Orchades*).
Summa CXII.	

IX. *in Pontu provincias* VIIII (le dernier trait est douteux) F. *in Ponte p. numero octo* R. *Ponti provinciae* VIII, S. — 94. *Ponitus* F. — *Polimiacus* F. *Polemaicus* R. *Polemoniacus* S. — 95. *Pontus Samaria* P. — 96. *Honoriata* F. *Honoriada* R. *Honorias* S. — 97. *Bithinia* F. *Bitinia* R. *Bithelia* P. — 98. *Pamphlagonia* P. *aflaconia* F. R. — 99. *Arminia minior* F. — 100. *Arminia* F. — 101. *Capadocia* R.

X. *in Aegypto provincias* VI, F. *in Aegypto p. numero septem* R. *Aegypti provinciae* VI, S. — 102. *Egyptus* P. F. — *Alexandria* F. — 103. *Augustamnes* T. M. *Augustannes* P. *Agustannis* F. *Augustanis* S. — 104. *Et Thebaida* R. *Thebais* S. — 105. *Lebea* P. *Libia* P. R. — 106. *Libea* P. *Libia* F. R. *pentabolis* F. — 107. *Archaida* P. F.

XI. R̄ *in Brittania provincias* V. F. *item Brittania* (V manque) P. *in Britannia p. numero quinque* R. *Britanniae provinciae* V. S. — 108, 109. *Brittania* P. F. *Britannia* R. S. — 110. *Flabia* F. — 112. *Valentina* F. *Valentiniana* P. et le texte interpolé. *Valentiana* R. S. *Valentia, Ammian.* 28, 3, 7.

Summa CXII, P. *sunt simul numero* CXIII, F. *Fiunt simul provinciae numero* CXII.

Comme le document précédent n'est pas sans importance pour l'histoire de cette époque, et que pour s'en servir convenablement il est nécessaire de fixer la date à laquelle il fut rédigé, nous devons marquer d'une manière aussi précise que possible les limites du temps où on peut le placer. Ce serait une peine assez inutile s'il était vrai, comme le prétend Tillemont, que cette liste a été composée par un auteur ignorant ou à moitié instruit (1); mais je ne doute pas et personne ne doute plus maintenant que notre catalogue ne soit un travail officiel comme la *Notitia dignitatum*, probablement même un extrait d'une *Notitia dignitatum* plus ancienne, et sans contester qu'un écrivain même officiel puisse se tromper, il est impossible de supposer des erreurs semblables à celles que Tillemont admettait.

Cette liste des provinces doit avoir été dressée en 385 ou 386; le rédacteur a suivi partout des listes absolument contemporaines; cela résulte des indications suivantes :

1° On y voit citée la province britannique de Valentia organisée en 369 (2);

2° On y voit citées les deux provinces de la Gaule qui ont été formées les dernières, la *Lugdunensis III* et la *Senonia*, que Rufus Festus (vers l'année 369) ne connaît pas encore (3).

3° On y voit citée la Satrapie de *Sophanène*, qui faisait partie des districts situés au delà du Tigre, abandonnés aux Perses par Jovien, et qui sans doute fut reprise pendant la paix avec Sapor en 384 (4);

4° L'*Émilie* et la *Ligurie*, qui étaient encore en 385 sous un seul gouverneur (5), s'y montrent déjà séparées;

5° On y voit figurer les deux provinces nommées *Arcadia* et *Honorias*, en l'honneur des deux fils de Théodose Ier; or, la dernière fut, dans tous les cas, créée après la naissance d'Honorius en 384, et on pourrait même croire qu'elle le fut seulement après qu'il eut reçu le titre d'Auguste, en 393; mais en admettant ce dernier point

Italia Gallia Aphrica Hispania Illiricus Thracia Asia Oriens Pontus Egyptus Britannia numero XI, R. La souscription marque S.

(1) V, 699 de l'édition originale : L'auteur de la Notice vivoit en Occident, et ne savoit pas trop l'état où estoit l'Orient.

(2) Ammian., 28, 3, 7. Bœcking, sur la *Not. dign.* p. 500*.

(3) *Rufi brev.* 6. Que si Ammien, qui travaillait bien certainement à son ouvrage entre 383 et 390, donne encore la Gaule d'après l'ancienne division, ce n'est point là un fait décisif dans une œuvre aussi volumineuse et à laquelle il consacra sans doute beaucoup de temps.

(4) Tillemont, V, 238.

(5) C. Théod. II, 4, 4.

il faudrait renoncer à trouver une même époque pour la rédaction de la liste entière;

6° D'autre part, il y manque l'*Armenia secunda*, qui existait certainement dès 386 (*C. Th.*, XIII, 11, 2), tandis que Silvius ne connaît que l'*Armenia minor* non divisée. La province d'*Armenia maior* est sans doute le royaume qui était placé dans la clientèle des Romains, royaume qui figure dans la liste à l'exemple de la *Sophanène*.

7° Il y manque les provinces de *Macedonia salutaris*, *Galatia salutaris*, *Cappadocia secunda*, *Syria salutaris*, *Palaestina secunda*, *Phoenice Libani*, *Cilicia secunda*, qui certainement n'existaient pas encore en 381 (1), ni même, pour la plupart, en 386 (2), tandis que, d'autre part, la *Cappadocia secunda* se rencontre dans une constitution de cette année (*C. Th.*, XIII, 11, 2), et la *Palaestina secunda* dans une de 409 (3). Plusieurs d'entre ces provinces furent sans doute organisées ensemble par Eutrope, c'est-à-dire entre 395 et 399 (4);

(1) Une preuve décisive en est donnée par les actes du concile de Constantinople (Mansi, III, 568), auquel étaient représentées toutes les provinces du diocèse d'Orient et la plus grande partie des provinces du Pont et de l'Asie. On peut en conclure, avec une entière certitude, qu'au moins les sept provinces que nous venons de citer n'existaient pas encore à cette époque. A cela viennent s'ajouter ces faits concordants, qu'Ammien ne sait rien de toutes ces provinces (Tillemont, V, 100) et que Damas, qui fut plus tard la résidence du *praeses Phoenices Libani*, obéissait encore en 380 au consulaire de la Phénicie *non divisée* (C. Theod., VII, 22, 9), mais surtout qu'aucun document du IV[e] siècle ne fait mention de ces provinces. Le démembrement de la Cappadoce, contre lequel Basile protestait en 371 (Tillemont, *Mém. de l'hist. eccl.* IX, 174), comme le remarque avec raison Norisius (*Epochae Syromaced.*, p. 302, ed. Florent. 1691), ne pouvait donc pas encore avoir été effectué.

(2) Jusqu'en 386, nous trouvons un proconsul de Palestine (Tillemont, V, 699), tandis que la *Notitia dignitatum* ne nomme qu'un consulaire même dans la plus importante des trois Palestines, la *Palaestina prima* ou simplement *Palaestina*. L'amoindrissement du rang de ce fonctionnaire et la place qu'on lui donna au-dessous du *comes Orientis* (puisque les consulaires obéissaient à ce *comes*, mais non assurément les proconsuls, voy. Bœcking sur la *Not. dig. Or.*, p. 167), remontent sans doute au même temps que le démembrement de cette province en *Palaestina* et *Palaestina secunda*, démembrement que l'on ne doit pas confondre avec l'ancienne séparation de l'Arabie en *Arabia* et *Palaestina salutaris*, comme Bœcking l'a fait (*Not. dign. Or.*, p. 512). La *Palaestina salutaris* existait déjà en 381 (voy. plus bas); mais il ne s'ensuit pas qu'il y eût alors trois Palestines.

(3) C. Theod., VII, 4, 39 : *per primam, secundam ac tertiam Palaestinam.*

(4) Claud. in Eutrop. 2, 585, en parlant d'Eutrope : *Ne quid tamen orbe reciso Venditor amittat, provincia quaeque superstes dividitur, geminumque duplex passura tribunal Cogitur alterius pretium sarcire peremptæ.* Comparez à cela la lettre du pape Innocent I[er] à l'évêque d'Antioche (Mansi, *Coll.* 3, 1055) : *Quod sciscitaris utrum divisis imperiali iudicio provinciis ut duae metropoles fiant, sic duo metropolitani episcopi debeant nominari, non vere* (lisez *e re*) *visum est ad mobilitatem*

8° Il y manque la province italienne de *Valeria*, qui se rencontre déjà en 399 (1) et n'a été ajoutée à notre liste que par l'interpolateur;

9° La *Tuscia* n'y est pas encore partagée; elle l'était probablement déjà en 418, et sûrement en 458 (2).

Après avoir déterminé la date de la rédaction de notre liste, nous devons indiquer et expliquer les importantes différences qui la distinguent de celle qu'on tire de la *Notitia dignitatum*. On sait que ce document est d'une date plus récente que notre liste, et ne peut avoir été écrit avant la mort de Gildon, en 398. L'opinion, admise par Bœcking, qu'elle doit avoir été rédigée entre 400 et 405, a encore besoin d'une justification, que l'excellent éditeur nous donnera sans doute dans son introduction, si, ce que nous souhaitons vivement, cette introduction finit par être publiée.

Quant à ce qui concerne l'ordre singulier dans lequel sont rangés dans notre liste les diocèses et les provinces, je ne puis y voir qu'une énumération reposant en partie sur la différence de rang des gouverneurs selon la hiérarchie romaine, en partie sur la similitude des noms et la situation, en partie même simplement abandonnée au hasard. Ainsi, en Italie, la Campanie est placée en tête de la liste, comme le plus important des gouvernements de cette région (3), et si la Sicile, qui avait pour gouverneur un consulaire, ne vient qu'en quatorzième lieu, cela tient à ce qu'on a mis les îles ensemble et à part. De même, dans la Gaule, la *Viennensis* figure en première ligne comme tenant, parmi les provinces de ce pays, le rang le plus élevé, tandis que la Lugdunensis Ire, qui avait pour gouverneur un consulaire, est rapprochée de la Lugdunensis IIe et de la Lugdunensis IIIe, qui avaient à leur tête des *praesides*.

necessitatum mundanarum Dei ecclesiam commutari honoresque aut divisiones perpeti, quas pro suis causis faciendas duxerit imperator. Comp. Tillemont, V, 450. — Si, comme avant moi Bœcking, je n'ai eu aucun égard aux données confuses de Malalas, cela n'a besoin d'aucune justification. On trouve du reste ces mêmes données dans un autre Byzantin (Mai, *Spicil. Rom.* II, in-f. p. 20), qui passe pour la source de Malalas.

(1) Comparez dans les *Agrimensores romani*, II, 210, mes développements qui, grâce à notre liste pourront être rendus plus précis. Jusqu'en 365, il n'y eut qu'un seul district de *Flaminia* et *Picenum* placé sous un consulaire; entre 365 et l'année de la confection du *Libellus provinciarum* (de 393 à 399) on en fit deux districts : celui de *Flaminia et Picenum annonarium*, et celui de *Picenum suburbicarium*, chacun sous un consulaire. Avant 390, ce dernier fut de nouveau partagé en *Valeria* et *Picenum suburbicarium*.

(2) *Agrimensores romani*, II, 208.

(3) *Agrimensores romani*, II, 205.

I. Les diocèses de notre catalogue qui sont reproduits dans le *Bréviaire* de Polemius, où l'Égypte est omise, sont les mêmes que ceux qui figurent dans la *Notitia dignitatum*, avec cette seule exception que l'*Illyricum* apparaît ici comme un diocèse unique, tandis que la *Notitia dignitatum* indique en Occident un diocèse d'*Illyricum* soumis au *praefectus praetorio Italiae*, et en Orient, sous le *praefectus praetorio per Illyricum*, les deux diocèses de Macédoine et de Dacie. Cette différence mérite d'être remarquée, en raison de la situation particulière et encore imparfaitement éclaircie de l'Illyricum au quatrième siècle. Régulièrement, d'après l'organisation de l'empire par Constantin, il y avait trois autorités les unes placées au-dessus des autres : les gouverneurs de provinces, les vicaires et les *praefecti praetorio*. Dans l'Illyricum, cependant le diocèse de Macédoine avait seul un vicaire, tandis qu'il n'y avait dans les autres provinces que deux autorités. Il y avait immédiatement au-dessus des gouverneurs de provinces dans la plus petite portion à l'ouest, le *praefectus praetorio Italiae*, dans la plus grande à l'est, le *praefectus praetorio per Illyricum*.

C'est ainsi que Constantin lui-même, à ce qu'il semble, avait réglé l'organisation de ces pays (1), et c'est ainsi qu'ils restèrent jusqu'à la mort de Constance, en 361 (2). Julien réunit les deux préfectures d'Italie (avec l'Afrique), et celle d'Illyricum, sous un seul *praefectus praetorio Italiae, Illyrici et Africae* que nous pouvons suivre de 362 à 393, et qui subsista sans aucun doute jusqu'à la mort de Théodose I[er],

(1) Les savants les plus scrupuleux sont d'une autre opinion ; ainsi Tillemont (IV, 284 ; V, 716) et Bœcking (sur la *Not. dign. Occ.* p. 141), pensent que l'Illyricum occidental (c'est-à-dire les deux Noriques, les deux Pannonies, la Valeria, la Savia, la Dalmatie), resta réuni à la partie orientale, jusqu'à la cession de celle-ci au gouvernement de Constantinople. On conviendra cependant qu'il pouvait y avoir de bonnes raisons pour partager ces provinces immédiates entre les deux préfets les plus voisins. Quant au titre du préfet d'Italie, rien n'empêche d'admettre qu'il s'appelait alors, comme plus tard (p. suiv., note 1), *praefectus praetorio Italiae, Illyrici et Africae*. Enfin le passage principal de Zosime (2, 33), qui nous donne le ressort du *praefectus praetorio per Illyricum*, tel que Constantin l'avait établi, omet expressément l'Illyrie occidentale. Il lui donna, y est-il dit, Ἰλλυριοὺς καὶ Δάκας καὶ Τριβαλλοὺς καὶ τοὺς ἄχρι τῆς Βαλερίας Παίονας καὶ ἐπὶ τούτοις τὴν ἄνω Μυσίαν. Les « Illyriens, Péoniens et Triballes » sont, en style de ce temps, les districts d'*Epirus nova*, *Macedonia II* et *Dardania*. Non-seulement aucun des districts de l'Illyrie occidentale n'est cité, mais la Valeria elle-même est expressément exclue. Zosime peut sans doute s'être trompé et avoir transporté dans son temps l'organisation de Constantin, mais je ne vois pas pourquoi il *doit* nécessairement s'être trompé.

(2) Ammian., 21, 6, 5 ; Bœcking sur la *Not. dign. Occ.* p. 141.

en 395 (1). Lors du démembrement de l'empire, Arcadius eut les provinces comprises dans les deux diocèses de l'Orient, Honorius les provinces comprises dans les deux diocèses de l'Occident. La conséquence nécessaire de ce partage fut que la réunion de la préfecture d'Italie et de celle d'Illyricum cessa, et que nous retrouvons, à partir de cette époque, en Occident un *praefectus praetorio per Italias*, ou en style officiel, un *praefectus praetorio Italiae, Illyrici et Africae* (2), en Orient un *praefectus praetorio per Illyricum*, tout comme sous Constantin et ses fils (3). Notre liste tombe justement à l'époque de cette transition, et peut-être même de ce fait pourrait-on conclure qu'elle est antérieure à l'année 395; car si elle a été rédigée après 395, je ne vois pas qu'il soit possible de justifier pour-

(1) Le premier fonctionnaire qui administra les deux ressorts fut Mamertinus, que nous voyons, en 361, *praefectus praetorio per Illyricum* (Ammian., 12, 21, 25) et qui déjà, en 362, a action en Italie (C. Theod., VIII, 5, 12; Cf. VIII, 1, 8). Dans les trente années suivantes, nous trouvons des preuves nombreuses de cette combinaison; elles ont été réunies par Godefroi (C. Theod , I, 1, 2; X, 19, 7). Si à côté du titre complet où sont réunies l'Italie, l'Illyrie et l'Afrique, on rencontre souvent des désignations abrégées, et si fréquemment l'Afrique n'est point mentionnée, il faut, sans aucun doute, y voir des abréviations usitées dans le langage du temps ou introduites par les copistes. Ainsi, Nicomachus Flavianus, préfet pour la seconde fois de 390 à 392, est appelé dans une inscription *praef. praet. Ital. Illyr. et Afric.* (*Ann. dell' Inst. di corr. arch.* 21, 285) et dans les adresses des constitutions (C. Theod., I, 1, 2; III, 1, 6) *praef. praet. Illyrici et Italiae.* Le dernier préfet que l'on sait avoir rempli ces deux charges réunies, est Apodemius (392-393), qui est appelé *praef. praet. Illyrici et Africae* (392; C. Theod., XIII, 5, 21), *per Illyricum* (393; C. Theod., XII, 12, 12), *Illyrici et Italiae* II (393; C. Theod., XI, 30, 51). Ces trois formules ne sont assurément que des abréviations différentes du titre complet de *praef. Illyrici, Italiae et Africae.* La conjecture de Hænel (C. Theod., XIII, 5, 21), qui retranche *et Africae* et suppose qu'Apodemius fut d'abord préfet de l'Illyrie orientale, puis de l'Italie et de l'Illyrie occidentale, est tout à fait violente et inadmissible. C'est sans doute une grave difficulté que le rescrit émané de Constantinople, c'est-à-dire de Théodose, et adressé aux préfets d'Italie, d'Illyrie et d'Afrique, porte la date du XV Kal. Mart. 392, tandis que l'empereur d'Occident, Valentinien II, ne mourut que le 15 mai de cette année; mais cette date est assurément fausse, puisque, d'une part, le rescrit précédent est daté *prid. id. Apr.*, et que, d'autre part, le prédécesseur d'Apodemius, Flavianus, était encore en charge le 6 des ides d'Avril de cette année (C. Theod., X, 10, 20).

(2) L'ancien titre subsista, comme le prouve l'inscription de Flavianus le jeune, *praefectus praetorio* d'Italie en 431 (*Annali dell' Inst. di corr. arch.*, T, 21, p. 285).

(3) Zosim., 4, 59. Le premier préfet d'Illyrie que nous trouvions dans les constitutions des empereurs de Constantinople est Anatolius, dans les années 397 et suivantes (C. Theod., XVI, 8, 12, etc.) Il faut bien le distinguer du *praefectus praetorio Illyrici Italiae Africae*, qui souvent est appelé simplement par abréviation : *praefectus praetorio per Illyricum.*

quoi l'Illyricum a été présenté comme un seul ressort administratif. Si elle avait été rédigée avant 395, tandis que l'Illyricum oriental et occidental était immédiatement soumis au préfet d'Italie, que la Macédoine obéissait au vicaire placé sous les ordres de ce préfet, il resterait encore fort singulier qu'au moins la Macédoine ne fût pas séparée de l'Illyricum comme c'est l'usage dans les constitutions de cette époque (1). Cependant la chose s'explique si l'on admet que l'écrivain a abrégé le calendrier officiel de l'empire avant sa division en deux parties, de manière à faire autant de sections qu'il trouvait de vicaires, et qu'il a ajouté aux diocèses des vicaires voisins les provinces qui n'étaient point soumises à un vicaire, — comme l'Illyricum, qui était placé directement sous l'autorité du *praefectus praetorio;* les proconsulats qui ne ressortissaient point aux vicaires, mais soit au *praefectus praetorio* (par exemple, l'Achaïe), soit directement à l'empereur (par exemple, l'Asie et l'Afrique), les districts des *correctores* d'Orient, qui, de même, n'étaient point soumis au préfet (2), enfin, les provinces d'Hellespont et des Cyclades, dont les gouverneurs étaient placés sous l'autorité du proconsul d'Asie et non sous celle du vicaire. S'il en est ainsi, la liste des provinces a été rédigée avant 395. Je ne veux cependant pas appuyer sur cette remarque, parce que s'il n'est pas tout à fait impossible, il est au moins assez difficile d'admettre que le rédacteur de notre liste ait pu arriver à de semblables résultats en faisant des extraits d'une *Notitia dignitatum* de l'empire après le partage.

II. Dans la répartition des provinces dans les diocèses, on ne trouve, outre la différence de forme que nous venons de remarquer et qui consiste en ce que des provinces situées en dehors des diocèses y sont comprises, qu'une seule différence entre notre liste et la *Notitia dignitatum.* Dans notre liste la Galatie est placée sous les ordres du vicaire d'Asie; dans la Notice elle est mise sous les ordres du vicaire du Pont. On conçoit un tel changement pour une province

(1) Ainsi les constitutions occidentales disent *Illyricum et dioecesim Macedoniam* (370; C. Theod., X, 19, 7), *Macedoniam et Illyrici tractum* (376; C. Theod., X, 19, 8). De même Festus, c. 8, distingue l'*Illyricum* et le *dioecesis Macedoniae.* Dans la constitution de 383 (C. Theod., XI, 13, 1) on ne dit, il est vrai, que *omne Illyricum.* Mais la Macédoine paraît avoir été alors soumise directement à Théodose (Tillemont, V, 716), en sorte qu'effectivement cette constitution paraît n'avoir concerné que ses provinces immédiates.

(2) C'est, je pense, à tort que Bœcking a aussi intercalé ces deux *correctores* dans le ch. II de la *Not. dign. Or.*, car je ne vois pas ce qui s'opposerait à l'explication donnée dans le texte.

située à la limite des deux diocèses; mais je n'ai pas trouvé d'autres preuves à l'appui (1), et ce n'est peut-être qu'une erreur de Silvius.

III. On a déjà remarqué que les provinces de *Valeria* en Italie, de *Macedonia salutaris* dans l'Illyricum, de *Galatia salutaris* en Asie, de *Cappadocia secunda* dans le Pont, de *Syria salutaris, Palaestina secunda*, *Phoenice Libani*, *Cilicia secunda* en Orient, qui manquent dans notre liste, mais figurent dans la *Notitia dignitatum*, furent organisées dans l'intervalle qui sépara la rédaction des deux documents.

IV. Si, au contraire, les provinces de *Sophanene* en Orient, et de *Valeria* dans l'Illyricum, figurent dans notre liste, tandis qu'elles manquent dans la *Notitia dignitatum*, on devrait en conclure qu'elles disparurent dans l'intervalle. Cependant, en ce qui concerne la première, cette *satrapie*, qui ne fut organisée en province que par Justinien, peut fort bien n'avoir été omise dans le catalogue le plus récent que par ce motif (2). Quant à la *Valeria*, Bœcking admet, et je crois avec raison, qu'elle existait encore au temps de la *Notitia dignitatum*. Ici encore, la différence entre les deux listes est plus apparente que réelle (3).

(1) Au contraire, dans la lettre du Synode de Philippopolis, en 341 (Mansi, III, 126), la Galatie figure parmi les provinces du Pont.

(2) C. Theod., XII, 13, 6 de l'année 387 : *Gaddanae Satrapae Sofanenae;* et Justinien, Nov. 31, c. 1, § 3 : συνεστησάμεθα δὲ καὶ τετάρτην Ἀρμενίαν ἣν πρότερον οὐκ εἰς ἐπαρχίας συνέκειτο σχῆμα, ἀλλὰ τῶν τε ἐθνῶν ἦν καὶ ἐκ διαφόρων συνείλεκτο βαρβαρικῶν ὀνομάτων, Τζοφανηνή τε καὶ Ἀνζητηντὴ, ἢ Τζοφανὴ καὶ Ασθιανηνή, ἡ καὶ Βαλαβιτηνὴ καλουμένη καὶ ὑπὸ σατράπαις οὖσα. Godefroi (*loc. cit.*) donne de plus amples renseignements.

(3) Bœcking, *Not. dign. Occ.* p. 144, 691. S'il y a un changement à faire, il ne faudrait pas seulement suppléer *Valeria* au c. 2, et mettre *septem* au lieu de *sex*, mais également dans la liste des *Praesides*, c. 1, il faudrait ajouter *triginta duo* au lieu de *XXXI*, *quinque* au lieu de *quatuor* et *Valeria*, ce qui est impossible. Aussi là où la notice fait mention de la Valérie, à la page 47, il faudra nécessairement l'effacer, car elle s'y trouve parmi les provinces de la moitié occidentale, tandis qu'elle appartenait à l'autre moitié. Je ne connais pas de preuve décisive de l'existence de cette Valeria après le IV[e] siècle, puisque le témoignage de Jordanis (*De regn. succ.* p. 233, Mur.), qui copie Festus, ne fait pas preuve complète, et que si le *dux Valeriae ripensis* figure dans la *Not. dign.* Cela ne prouve absolument rien. Je crois pourtant qu'à cette époque de la *Notitia dignitatum*, il y avait en Pannonie, comme au IV[e] siècle, un district du nom de *Valeria*. La conjecture la plus simple, c'est, ce me semble, d'y reconnaître un ressort militaire dans lequel, par exception, le *dux* aurait également exercé le pouvoir civil. De là viendrait que ce district manque dans le catalogue des gouverneurs de provinces, aussi bien que dans celui des districts soumis aux préfets du prétoire, tandis que notre liste, simplement topogra-

V. Si le district d'*Helenopontus* de la *Notitia dignitatum* figure dans notre liste sous le nom de *Pontus Amania;* si les deux *Phrygies Pacatiana* et *Salutaris* y sont appelées *Phrygia prima* et *secunda* (d'après quelques manuscrits), ce sont là de simples différences de nom sans autre importance.

VI. Enfin notre liste omet les deux provinces d'*Arabia* et de *Palaestina salutaris*, qui se rencontrent aussi bien avant qu'après l'époque de la rédaction de ce document, et partant, cette omission ne peut être attribuée qu'à une erreur de l'abréviateur. Les deux provinces correspondent à l'ancienne Arabie, qui, avant, et sans doute peu de temps avant (381), fut démembrée en ces deux provinces d'*Arabia* avec Petra pour capitale, et de *Bostra* ou *Palaestina salutaris* (1). Toutes deux se trouvent dans la *Notitia;* cependant il est à remarquer qu'on n'y mentionne point de *praeses* d'Arabie, et que, si cependant l'Arabie figure dans l'énumération des districts soumis au *praefectus Orientis*, une note semble indiquer que cette province n'était point soumise à une autorité civile, mais à une autorité militaire (2). Peut-être en était-il de même de la *Palaestina*

phique, en fait mention. Il en serait probablement de même pour l'Arabie. (Voy. plus bas.)

(1) Le plus ancien indice de ce démembrement, — qui paraît avoir échappé jusqu'ici, — se trouve dans les actes du concile tenu à Constantinople en 381, où entre la Cœlésyrie et l'Osroëne, apparaissent la *provincia Arabia* et la *provincia Bostron* (Mansi, III, 568). Saint Jérôme, dans ses *Quaestiones in Genesim*, qui ne furent pas écrites après 392 (*Hieron. v. ill.* c. 135) et le furent probablement en 389 ou 390 (*Vita Hieron.* par Vallars, p. 108), s'accorde avec ce renseignement : *in Geraris ubi et Bersabae hodie oppidum est. Quæ provincia ante non grande tempus ex divisione praesidum Palaestinae* (lisez *Palaestina*) *salutaris est dicta.* On pourrait ainsi admettre que ces mots corrompus : *praesidi Frigiae Palaestinae*, qui se rencontrent dans une constitution de 396 (C. Theod., XI, 23, 3), doivent être changés en : *Hygiae Palaestinae;* cependant cette place et cet usage de l'épithète grecque me paraissent pécher contre le style curial, en sorte qu'il vaut mieux lire avec Vesseling : *Phrygiae Pacatianae.* La *Palaestina secunda* ne fut ajoutée qu'en 399 (voy. ci-dessus, p. 16); il est donc tout à fait dans l'ordre que, dans la *Notitia,* la *Palæstina salutaris* ou *tertia* vienne toujours avant la seconde.

Le catalogue de Vérone a montré, depuis, que cette division de l'Arabie est beaucoup plus ancienne; saint Jérôme ne paraît dire autre chose que ceci : que la province de Bostra a changé de nom peu de temps auparavant et s'est appelée *Palaestina salutaris.* *

(2) « *et dux et comes rei militaris,* » ce qui, comme le montre Bœcking, p. 165, s'applique au *dux Arabiae* et au *comes rei militaris Isauriae.* Les mots sont corrompus sans aucun doute, mais ils n'ont pas été ajoutés par le copiste; ils correspondent à cette circonstance que l'Arabie et l'Isaurie manquent dans la liste des gouverneurs de provinces, c. I. Pour chacune des autres provinces énumérées aux c. II et III,

salutaris, lorsque la liste des provinces fut rédigée, auquel cas on comprendrait l'omission de ces deux districts. Quoi qu'il en soit, il me paraît également établi que ces deux districts existaient à l'époque de la rédaction de notre liste, et qu'ils furent omis non à dessein, mais par une erreur de l'abréviateur.

VII. Je dois rappeler, en terminant, que nous sommes délivrés d'une des divergences les plus incommodes entre la liste des provinces et la *Notitia* par le texte meilleur de Polemius. Je veux parler des Alpes Graiae placées à la fin de l'Italie et qui, comme nous l'avons vu, avaient, par un pur effet de hasard, été transposées de la fin de la seconde section à la fin de la première, sans pourtant manquer au second endroit. Puisque les chiffres pour l'Italie aussi bien que le nombre total avaient été altérés, il était délicat de rien changer. Nous sommes ainsi délivrés d'une difficulté qui ne pouvait recevoir de solution (1), et nous pouvons soutenir avec assurance que les *Alpes Graiae* et *Poeninae*, c'est-à-dire la Savoie et le Valais, ont appartenu de tout temps à la Gaule et jamais à l'Italie, comme l'exige en effet la barrière des Alpes.

Traduit de l'allemand par ÉMILE PICOT.

on trouvait le gouverneur nommé dans le c. I, excepté pour les deux pays en question; il était donc naturel de les ajouter ici. Peut-être, d'ailleurs, faudrait-il lire *est dux, est comes*.

(1) Voy. sur ce point Bœcking, *Not. dign. Occ*. p. 488. Outre la leçon fausse des manuscrits, il a dû se défendre contre les interpolations que les éditeurs avaient tirées de la *Notitia provinciarum Galliae* et introduites dans notre liste. Il est clair que Paul Diacre ne range pas dans l'Italie les *Alpes Graiae* et *Poenin e*, et que ses *Alpes Apenninae* ne désignent aucunement la Savoie et le Valais.

APERÇU GÉNÉRAL

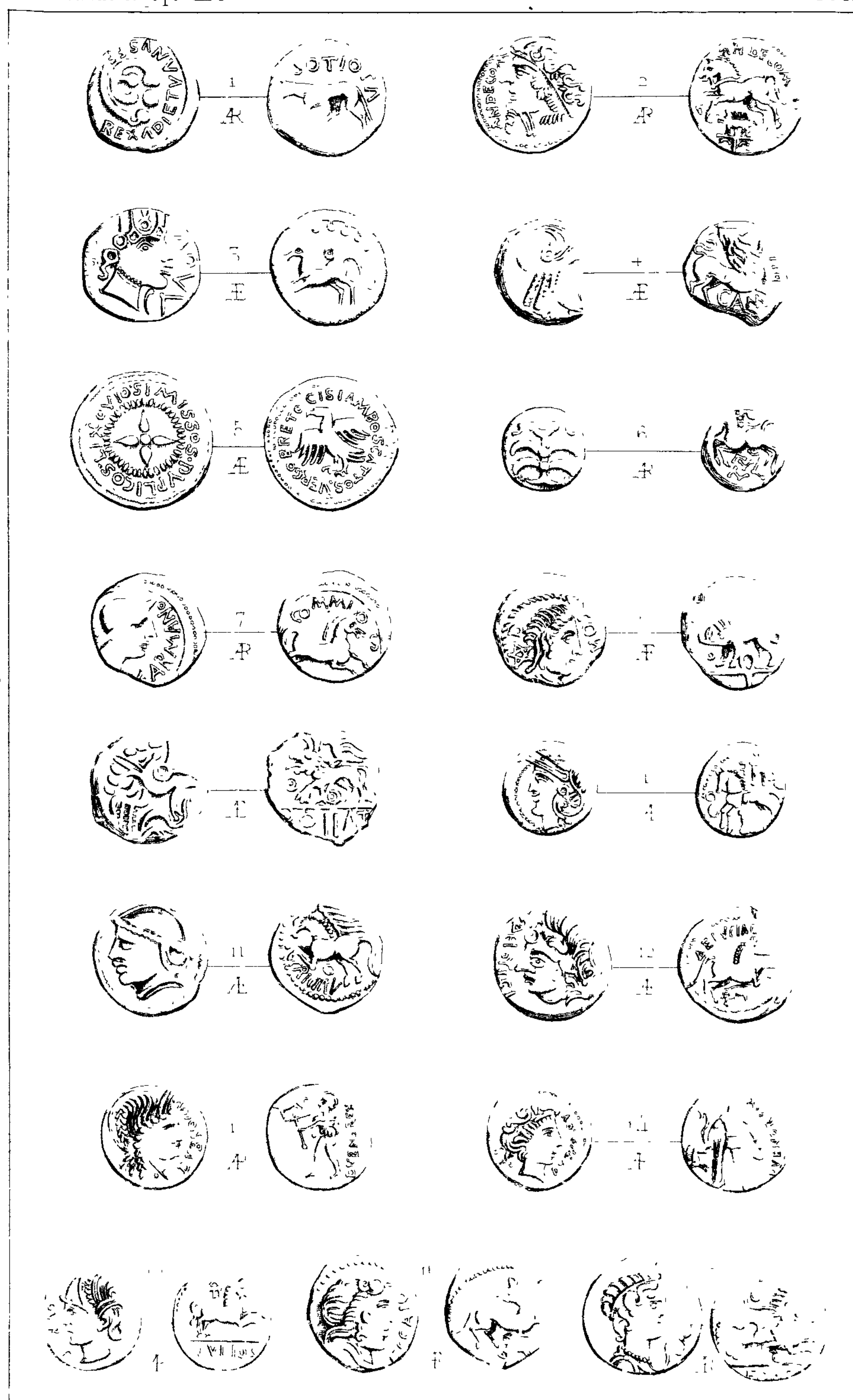
SUR LA

NUMISMATIQUE GAULOISE

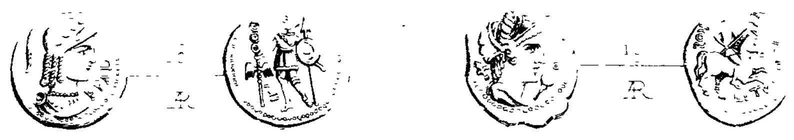
EXTRAIT DE L'*Introduction du Dictionnaire archéologique*
(ÉPOQUE CELTIQUE),
PUBLIÉ PAR LES SOINS DE LA COMMISSION DE LA TOPOGRAPHIE DES GAULES.

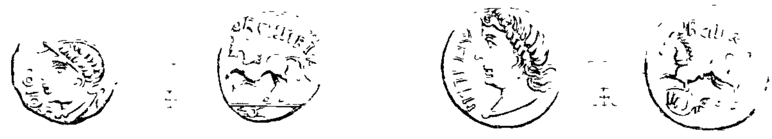
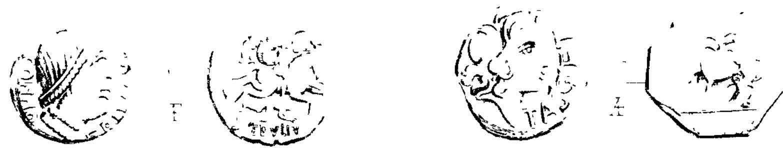
Il y a quarante ans à peine, les monnaies de nos ancêtres étaient encore dans un discrédit complet. Rejetées avec dédain, elles passaient généralement aux yeux des antiquaires pour des monuments d'une barbarie tellement grossière, qu'ils étaient absolument indignes d'être étudiés et admis dans les cabinets *choisis*. Bouteroue, Petau, Montfaucon, avaient eu pourtant le courage de faire graver tant bien que mal quelques-unes de ces monnaies de *sauvages*, mais c'était tout ce qu'ils avaient pu se résigner à faire en faveur de ces méprisables petits morceaux de métal. Pellerin le premier essaya de produire quelques timides attributions, et son amour passionné pour la numismatique en général lui fit recueillir sans trop de dégoût les monnaies gauloises qu'on lui présentait. Sa collection en ce genre forma le fond de la série gauloise du cabinet impérial des médailles.

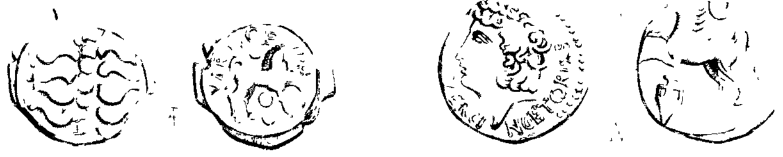
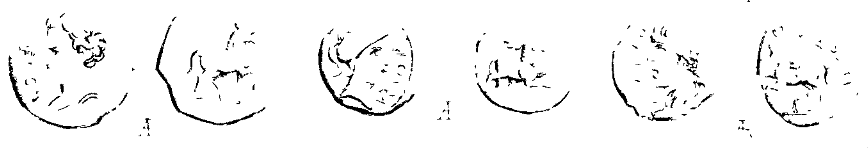
A MM. Tôchon d'Annecy et le marquis de Lagoy revient l'honneur d'avoir les premiers recherché avec soin ces monuments jusqu'alors si dédaignés. Puis la *Revue de la numismatique française* fut fondée (en 1836), et mon savant confrère et ami, M. de la Saussaye, prit immédiatement à cœur de réhabiliter l'histoire monétaire des Gaulois nos aïeux. Il y réussit à merveille, et son exemple fut suivi avec ardeur par un petit nombre de numismatistes amis de nos antiquités nationales. Dès lors, de bons travaux furent publiés sur divers points à la fois, préparant ainsi les matériaux à mettre plus tard en œuvre pour créer un bon recueil général des monnaies gauloises. Il me suffira de citer ici les noms de MM. de Lagoy, Lelewel, de Longpérier,



MONNAIES GAULOISES PORTANT DES NOMS DE CHEFS



MONNAIES GAULOISES PORTANT DES NOMS DE CHEFS

Duchalais, Ch. Lenormant, Lambert, de Barthelemy et Hucher (1); pour montrer que l'appel fait par les deux fondateurs de la *Revue de la numismatique française* avait fait surgir une véritable phalange de zélés explorateurs, décidés à faire, avec plus ou moins de succès, tous les efforts en leur pouvoir, afin d'éclairer les origines de notre histoire monétaire.

D'un accord unanime, tous ceux qui désiraient voir s'éclaircir le cahos naguère si embrouillé de la numismatique gauloise, avaient reconnu que ce qu'il importait avant tout de constater, c'était la provenance habituelle de chaque espèce. Comment, en effet, arriver d'une autre façon à la classification de monuments presque toujours anépigraphes? On recueillit donc partout, avec un soin extrême, les indications de provenance, et quelques années de cette attention suffirent pour amener la solution de bien des problèmes jusqu'alors réputés insolubles.

Avant tout, il y avait une erreur radicale, qui avait encore force d'axiome, à attaquer et à faire disparaître. M. de la Saussaye, dès le début de ses travaux sur cette branche de la science numismatique, reconnut et démontra victorieusement que l'on se trompait du tout en tout, en attribuant les monnaies gauloises les plus grossières aux temps les plus reculés, et que c'était précisément le contraire qui était la vérité. Dès ce moment, un très-grand pas était fait, et il devenait plus que probable que les vieilles monnaies de nos ancêtres finiraient par être attribuées avec autant de certitude que les monnaies grecques anépigraphes. C'est ce qui n'a pas manqué d'arriver. Mais il fallait, pour hâter ce résultat désirable, que quelqu'un se chargeât, sans reculer devant aucun sacrifice, d'ouvrir d'abord une correspondance active sur toute la surface des pays gaulois, et de réunir à tout prix la collection la plus étendue de ces monnaies intéressantes. Il était d'une extrême importance d'acquérir, en bloc, le plus possible de collections particulières formées depuis longues années sur les divers points de la France. Je me suis donné cette tâche et j'ai eu le bonheur de réunir, en dix années, une suite unique en son genre, et que l'on ne reformera jamais, j'en ai la conviction profonde. En effet, les monnaies gauloises, que l'on ne comptait que par centaines dans les cabinets les plus riches, tels par exemple que celui de

(1) Il va sans dire que je n'ai pas la prétention de donner ici la liste complète des savants qui ont tour à tour tenté de défricher le champ de la numismatique gauloise. J'aurais sans doute beaucoup de noms à ajouter à cette liste et qui seraient bien dignes d'y figurer. Mais à quoi bon? Ce n'est pas une histoire de la science que je fais : j'en raconte brièvement les phases successives, et rien de plus.

la Bibliothèque impériale, se comptent par milliers dans mes tiroirs, où les spécimens uniques jusqu'à ce jour abondent (1).

Une fois en possession de documents d'une importance pareille, il eût été inconcevacle que la lumière ne se fît pas, et, je le déclare sans hésiter, la lumière s'est faite toute seule.

Tous les types monétaires connus ont été dessinés avec un talent hors ligne, par mon savant confrère et ami, M. Ch. Robert, qui prépare une histoire générale de la numismatique gauloise. Ayons un peu de patience encore, et bientôt ce livre, qui sera un véritable monument élevé à la gloire de notre race, rendra la classification des monnaies gauloises aussi claire et aussi aisée que celle des monnaies de la Grèce ou de la Sicile. Le talent et l'érudition si bien connus déjà de l'auteur en sont de sûrs garants. Ceci dit, je dois me borner à retracer, à larges traits, les grandes phases de l'histoire numismatique de la Gaule, et c'est ce que je vais faire le plus brièvement possible.

La colonie phocéenne qui fonda Marseille (vers 600 ans avant J.-C.), par ses relations constantes avec la mère-patrie, suivit le mouvement de civilisation qui fit créer, par les Eginètes, le premier signe métallique représentatif d'une valeur conventionnelle à employer dans les transactions commerciales. Nous ne savons pas quelle fut l'époque précise où les premières monnaies des Massaliètes furent émises, mais nous sommes en droit d'affirmer que leur apparition précéda de plusieurs siècles celle des plus anciennes monnaies gauloises proprement dites. Les Massaliètes fondèrent des comptoirs qui formèrent rapidement le noyau de colonies importantes, telles, par exemple, que Rhoda sur la côte Ibérique. Des monnaies furent émises par ces colonies pour servir à leurs relations commerciales dans tout le bassin de la Méditerranée, et nous possédons de rares spécimens de ces monnaies locales trouvées à diverses époques soit à Castellon de Ampurias, près Rhoda (Emporiæ), soit à Morella. Le système monétaire adopté par ces colonies des Massaliètes est en rapport évident avec le système monétaire des cités grecques de la péninsule italique, de la Sicile, de la Grèce et de l'Asie elle-même.

A cette époque reculée, tout le littoral du golfe du Lion, jusqu'aux Pyrénées, était occupé par des peuplades ibériques qui importèrent

(1) J'ai eu l'heureuse chance de fondre dans ma collection celles de MM. Guillemot, Mioche, de Roucy, de Clermont Galerande, Rigollot, Jeuffrain, Bigot, Lemesle, de Renesse-Breidbach, Tôchon d'Annecy, Chalande, Ch. Robert, etc., etc. C'est donc avec toute raison que je me permets d'affirmer que jamais une collection pareille ne pourra être reformée, quelques sacrifices que l'on consente à faire.

sur le sol gaulois, conquis par elles, les larges monnaies de cuivre, la langue et l'écriture même de leur mère-patrie. Betarræ (Béziers) et Nedena (Narbonne), émirent, à une époque que je ne puis croire très-reculée, des monnaies de ce genre. Très-probablement, d'autres localités gallo-ibériques frappèrent des monnaies de style ibérique, que l'on parviendra sûrement quelque jour à classer avec certitude. Ainsi, par exemple, il me paraît évident que tôt ou tard on reconnaîtra les monnaies autonomes des Cérétans (Céret). A M. Boudard, le savant explorateur de la numismatique celtibérienne, appartient l'honneur d'avoir le premier reconnu les monnaies de Narbonne, dont la légende de forme basque, Nedenacoën, rappelle de la manière la plus frappante le nom que donnent encore aujourd'hui aux habitants de Narbonne les montagnards à demi sauvages des Albères et de la montagne Noire. Pour eux, en effet, les Narbonnais sont toujours les Nedenêses.

Si nous tenons compte de l'influence grecque des Massaliètes et de l'influence ibérique qui pressaient des deux côtés les peuplades de cette contrée, nous nous expliquerons sans grande difficulté la présence des légendes grecques appliquées aux larges monnaies de cuivre de module ibérique des Betarrates, des Longostalètes, et des petits rois Cœantolès, Riganticus, Bitoukus et autres, que l'on attribuait, sans raison, à la Galatie, et que la provenance constante de leurs monnaies nous a forcé de restituer à leur véritable patrie, c'est-à-dire au pays de Narbonne et de Béziers. Nous sommes servi à souhait, pour démontrer la double influence dont nous parlions il n'y a qu'un instant, par l'existence des monnaies bilingues des Longostalètes, sur lesquelles l'ethnique grec ΛΟΓΓΟΣΤΑΛΗΤΩΝ est accompagné d'une légende ibérique qui se lit PARP. (PTRP suivant M. Boudard, qui y retrouve le nom de Béziers), et qui nous révèle peut-être l'origine du premier nom de la Ruscino qui disparut pour faire place à Perpignan sa voisine.

On conçoit facilement que les peuplades gauloises, en contact perpétuel avec les Phocéens de Marseille, aient été promptement amenées à frapper elles-mêmes des monnaies dont la fabrication devait leur rapporter un bénéfice considérable qu'elles ne voulaient pas laisser exclusivement aux Grecs leurs voisins. De là naquirent ces innombrables imitations des monnaies de Marseille, d'Emporiæ et surtout de Rhoda, qui furent émises, dès une époque assez reculée, très-probablement par les Volkes-Tectosages et jusque par les Petrucoriens. (Trouvaille de Breith, près la Souterraine).

Quant à Marseille, il paraît certain qu'elle conserva, grâce à la con-

descendance romaine, une autonomie fort tardive et dont nous retrouvons le reflet sur les monnaies émises par les villes d'origine massaliète, jusqu'à une époque même postérieure aux campagnes de Jules César dans les Gaules. Je citerai, par exemple, les monnaies d'ailleurs fort rares de Glanum, des Cænicenses, d'Avenio, des Samnagètes, des Tricoriens(1), d'Orange, de la Ciotat (ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ ΗΛΙΚΙΩΤΑΙ), et des Ségobiens.

Ce n'est pas seulement sur les tribus gauloises transalpines que s'exerça l'influence massaliète, quant à la création de monnaies nationales, les peuplades cisalpines copièrent aussi les drachmes d'argent de Marseille. Nous en trouvons la preuve dans l'existence des drachmes à moitié barbares des Libèques, des Oxybiens et des Ricomagenses, que l'on déterre à foison (les dernières, bien entendu!) dans les plaines italiennes situées au pied des Alpes, et jusque dans les cantons suisses du Valais et de Vaud.

Remarquons que la monnaie massaliète étant essentiellement d'argent, toutes les imitations que nous venons d'énumérer sont d'argent elles-mêmes. A notre avis, toutes ces monnaies imitées sont de création bien antérieure à celles de la Gaule proprement dite, c'est-à-dire des peuplades placées en dehors de la province romaine et du voisinage immédiat de la colonie grecque de Marseille, où de ses comptoirs.

Pendant qu'une numismatique vraiment gauloise se créait ainsi dans le midi, au contact de la civilisation marseillaise, d'autres influences analogues s'exerceaient sur les tribus gauloises que l'émigration avait transportées loin de leur berceau. On devine que je veux parler des grandes bandes emmenées par Sigovèse et Bellovèse dans les provinces danubiennes et dans toute la partie septentrionale de l'Italie. Il est indispensable d'en dire quelques mots.

Chacun sait qu'une véritable Gaule se trouva constituée dans les provinces cispadanes et transpadanes, par suite de l'invasion des Boïens, des Aulerkes, des Insubres et des Senons. Pendant plusieurs centaines d'années, ces peuplades conquérantes tinrent tête à Rome, qu'elles mirent même à deux doigts de sa perte. Comment est-il arrivé que ces peuplades n'aient frappé à notre connaissance que des monnaies d'or? Nous l'ignorons. Toutefois, si l'on remarque que les grands cours d'eau descendant des Alpes entraînaient en abondance des paillettes d'or, tandis que nous ne pouvons désigner aucune ex-

(1) La parfaite similitude des types de la seule monnaie connue des Tricoriens semble donner raison à Pline, quant à l'emplacement de cette peuplade. Cette pièce unique est venue du médaillier de M. Tôchon d'Annecy dans le mien.

ploitation cisalpine de minerai argentifère, nous serons amenés à conclure que les Gaulois cisalpins auront exploité largement le seul métal précieux à leur disposition, c'est-à-dire l'or. De là, la création de ces étranges monnaies, dont le titre est exactement celui des lingots obtenus à l'aide du lavage des sables aurifères de la Cisalpine, de ces monnaies qui sont extrêmement répandues dans toute la Lombardie, et que l'on a retrouvées à foison en Autriche et en Bohême (comme à Podmokl, par exemple), où les habitants du pays leur ont donné le nom bizarre de Regenbogen-Schüsselchen (petites coupes d'arc-en-ciel). Cette double provenance s'explique très-naturellement par l'expulsion des Gaulois de tout le territoire cisalpin, après la conclusion de la dernière guerre punique. Ces monnaies, que l'on rencontre aussi de loin en loin sur le sol de la France, sont donc certainement fort anciennes, et leur fabrication a dû se continuer pendant deux ou trois siècles. Les belles monnaies des Salasses, si rares dans les collections, doivent avoir eu une durée un peu plus prolongée.

Mais ici une objection se présente : Rome ne frappait encore que des monnaies d'argent. Pourquoi les Gaulois cisalpins n'ont-ils frappé que des monnaies d'or? Il est un fait qui répond en quelque sorte à cette objection; c'est que le système monétaire dans lequel rentrent ces monnaies cisalpines est précisément celui des monnaies d'or cyzicènes. Elles ont donc pu être créées pour faciliter les transactions commerciales avec les nations placées au delà de l'Adriatique, tandis que les seules relations existant entre les Gaulois et Rome étaient une hostilité ardente, pour ainsi dire sans repos ni trêve.

Passons maintenant aux peuplades gauloises transplantées sur les bords du Danube. Celles-là se trouvaient en contact immédiat avec de vastes provinces grecques, à travers lesquelles elles promenèrent incessamment le fer et la flamme, jusqu'à ce qu'une sorte d'entente se fût ouverte, par lassitude, entre Grecs et Gaulois.

Une fois la paix à peu près établie, les Gaulois fixés sur les bords du Danube eurent tout intérêt à fabriquer eux-mêmes les monnaies qui devaient servir à leurs transactions avec les voisins dont ils respectaient désormais le territoire. Chez eux, les monnaies les plus en vogue étaient les tétradrachmes de Thasos, d'Audoleon, roi de Pæonie, de Philippe et d'Alexandre, rois de Macédoine. Or, les imitations gauloises de ces quatre espèces de monnaies pullulent sur tout le cours du Danube, à partir de la frontière hongroise.

Ici se présente un fait qu'il est important de consigner. Si l'on forme une collection tant soit peu nombreuse de ces tétradrachmes

gallo-pannoniens et de leurs divisions, on est frappé tout d'abord de la présence de petits symboles gravés sur le champ du revers, et dans lesquels on reconnaît, avec une surprise très-vive, tous les symboles des différentes monnaies frappées postérieurement par les diverses peuplades de la Gaule proprement dite.

Concluons-en que chaque peuplade avait un emblème particulier qui la caractérisait, comme toutes les peuplades des Peaux-Rouges ont chacune leurs *totem*, et que cet emblème était religieusement conservé par ceux même qui avaient depuis longtemps abandonné le territoire propre de leur nation.

Nous devons souhaiter vivement qu'un travail d'ensemble soit enfin entrepris sur ces belles monnaies gallo-pannoniennes. Il est à notre connaissance que M. le comte de Graffenried a rassemblé avec un soin extrême les documents qui lui permettront de traiter à fond cette intéressante question numismatique. Espérons qu'il ne tardera pas trop longtemps à les mettre en œuvre, pour notre instruction à tous.

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des imitations de monnaies grecques, émises par les peuplades gauloises établies sur les rives du Danube; nous devons constater que plus tard ces mêmes peuplades eurent intérêt à copier à leur façon les deniers de la république romaine appelés improprement deniers consulaires. Une énorme trouvaille faite dans les environs de Pesth nous a révélé l'existence de nombreuses variétés de ces deniers gaulois frappés à l'imitation des deniers romains.

Il est temps maintenant d'arriver aux monnaies gauloises frappées réellement sur le sol de la France moderne.

Il est impossible, pour quiconque étudie sérieusement une collection importante de monnaies gauloises, de ne pas reconnaître, du premier coup d'œil, un fait primordial qui nous fournira le fil conducteur seul capable de nous diriger à travers les ténèbres de la numismatique gauloise. C'est que les plus anciennes de toutes sont exclusivement des monnaies d'or et des imitations parfois très-adroitement exécutées des statères de Philippe, roi de Macédoine. Comment expliquer ce fait? Feu Charles Lenormant s'en est acquitté à merveille, à notre avis, lorsqu'il a établi qu'après le pillage du trésor de Delphes les Gaulois rentrant dans leurs foyers rapportèrent une très-grande quantité de statères macédoniens, qui plurent à leurs compatriotes et devinrent tout naturellement pour toutes les peuplades gauloises le prototype du numéraire à émettre par elles. Que leurs premières monnaies aient été exclusivement des imitations des statères de Phi-

lippe, nos collections sont là pour le prouver jusqu'à l'évidence; que l'or ait été le seul métal monnayé par eux, nous en avons pour ainsi dire la preuve palpable dans cette idée que les Romains se faisaient de la richesse prodigieuse des Gaulois, idée dont nous voyons le reflet partout, et qu'ils avaient dû concevoir, en trouvant, lors des défaites des malheureuses peuplades cisalpines, tant de monnaies d'or à piller, sans en rencontrer une seule d'argent ou de cuivre. Il était tout simple que les nations qui n'avaient que des monnaies d'or passassent immédiatement pour tellement riches, que tout autre métal que l'or leur semblait méprisable. C'était évidemment une idée fausse et ridicule; mais elle devait infailliblement naître dans l'esprit des pillards.

Ce qui est certain, c'est que, si nous examinons attentivement une série un peu nombreuse de statères gaulois, et de leurs divisions, frappés au type des monnaies d'or de Philippe de Macédoine, nous retrouvons sur les plus anciennement frappées la légende Φιλιππου très-correctement tracée. Puis cette légende s'altère peu à peu, de façon à devenir entièrement méconnaissable.

Ce qui n'est pas moins certain, c'est que suivant les provenances bien constatées, les statères gaulois, même les plus rapprochés de leur modèle, offrent des symboles ou emblèmes qui se présentent constamment les mêmes sur les exemplaires provenant des mêmes parties du territoire gaulois. Je n'en citerai qu'un exemple : sur les statères et quarts de statères primitifs qu'il faut, à cause de leur provenance, attribuer aux Éduens, nous voyons très-souvent un épi de blé. Or, dans tous les idiomes néo-celtiques *edh* veut dire blé. Est-ce le hasard seul qui a pu créer un rapprochement aussi étrange? C'est peu vraisemblable. Ce qui l'est beaucoup plus, c'est que nos premiers ancêtres, les Gaulois, avaient, comme nos ancêtres du moyen âge, la manie des armoiries parlantes, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, et il en résulte que parfois il nous est possible de deviner pourquoi tel ou tel emblème paraît invariablement sur telle ou telle monnaie gauloise. Peut-on dire, en effet, que c'est par hasard que sur les plus anciennes pièces gauloises des Arvernes, très-abondantes au Puy de Corent, oppidum évidemment plus ancien que Gergovia, mais d'assez peu cependant, nous voyons toujours un *renard*, dont le nom dans tous les idiomes néo-celtiques est Luarn, tandis que nous savons qu'à l'époque correspondante à l'émission de ces monnaies, les Arvernes avaient un roi nommé Luern? Est-ce encore par hasard que sur les monnaies des Tricasses nous voyons trois petits quadrupèdes, assez semblables à des chats en néo-celtique *tri-cas*? En vérité, je ne le

crois pas. Si nous ne sommes pas en mesure de multiplier ces exemples, c'est que la connaissance de la véritable langue de nos pères les Gaulois nous manque de la manière la plus déplorable.

Quoi qu'il en soit, ainsi que je l'ai dit plus haut, le premier numéraire autonome des Gaulois fut exclusivement d'or et copié servilement, même jusqu'à la légende, sur les statères de Philippe, roi de Macédoine. Et qu'on ne croie pas que le nom de Philippes, appliqué dès l'abord au monnaies d'or gauloises, ait promptement disparu. Un passage bien connu du poëte Ausone prouve invinciblement le contraire, car il remercie l'empereur de lui avoir donné pour ses étrennes quelques philippes d'or, et comme la scène se passe à Trèves, nous ne pouvons nous méprendre sur les monnaies ainsi désignées.

A mesure que le temps s'écoule depuis la création du numéraire gaulois calqué sur les statères de Philippe, son type, purement grec d'abord, se modifie, s'imprègne des idées nationales; il s'éloigne de plus en plus de son modèle, et arrive assez promptement à contracter une apparence réellement autochtone. C'est ainsi que nous voyons apparaître assez promptement, au lieu de la tête d'Apollon, une effigie offrant parfois des indices certains de tâtouage. La pureté du métal s'altère; le poids des espèces diminue, et les métaux vulgaires font leur apparition. L'argent, le cuivre et le potin coulé, reçoivent à leur tour une empreinte monétaire qui n'offre pour ainsi dire plus trace de l'influence grecque. Les symboles ou emblèmes locaux se multiplient et entourent les deux emblèmes nationaux par excellence, c'est-à-dire le cheval libre et le sanglier. Mais le mutisme de ces monnaies étranges est devenu complet; pendant plus d'un siècle, elles ne présentent pas une seule légende. On comprend dès lors que la notion primitive des provenances peut seule nous guider dans la détermination de ces monuments muets.

Il est toutefois une remarque qu'il importe de faire ici: c'est que souvent les monnaies gauloises pures nous offrent des associations d'emblèmes appartenant à plusieurs tribus distinctes. On entrevoit dans ce fait un indice d'association entre peuplades limitrophes qui voulaient que leurs monnaies pussent, sans obstacle, franchir les frontières du peuple qui les émettait, et être reçues avec faveur par les peuplades voisines et amies. Ce sont effectivement les symboles de peuplades immédiatement en contact que nous voyons se grouper et se combiner sur certaines pièces gauloises d'origine bien reconnue.

L'or n'a pas cessé d'être monnayé jusqu'à la ruine définitive de l'autonomie gauloise, sous le règne d'Auguste. Mais dans la dernière

phase de cette autonomie, ce sont les métaux vulgaires qui dominent, et à la dernière époque, les monnaies les plus grossières de potin coulé prennent le dessus presque partout, bien qu'un art monétaire assez raffiné se révèle encore, de loin en loin, sur quelques pièces isolées émises sous l'autorité de quelque chef puissant.

Nous avons dit que l'influence grecque disparaît assez rapidement sur les produits monétaires de la Gaule. Mais c'est là une thèse qui a besoin d'une restriction. Je m'explique : Les lettres grecques constituent les premières légendes que nous voyons apparaître sur les monnaies gauloises, et comme d'un autre côté l'influence romaine nous offre, ainsi que nous le montrerons tout à l'heure, une trace évidente de son action, il arrive à un moment donné, assez voisin sans doute de la conquête césarienne, que certaines monnaies présentent des légendes bilingues offrant la même légende écrite en lettres grecques et en lettres latines, et, chose remarquable, c'est dans le centre de la Gaule et vers les rives de la Seine que ce fait se manifeste principalement. Témoins les monnaies d'Epenos et de Roveca, chefs des Meldes; de Divitiac, roi des Suessions, et certaines monnaies des Bituriges, à la légende SOLIMA. Mais cette exception ne détruit en rien le fait que l'existence des légendes bilingues, grecques et latines, ne se manifeste que sur les monnaies émises dans les contrées centrales de la Gaule.

J'ai parlé tout à l'heure de l'influence romaine dont il est facile de reconnaître la trace sur les monnaies gauloises proprement dites. Voici la démonstration de ce fait : On connaît un groupe de monnaies d'argent, toutes semblables quant au type, et dont l'existence révèle celle d'une sorte de ligue de peuplades, analogue à la fameuse ligue achéenne, qui, elle aussi, adopta des types uniformes pour le numéraire qu'elle mit en circulation. Les pièces gauloises en question offrent toutes, au droit, la tête casquée de Rome, et au revers un cavalier au galop brandissant une lance. Il est impossible de ne pas reconnaître là une imitation des deniers de la République romaine, au type des Dioscures. Seulement le poids des pièces gauloises est exactement celui du quinaire romain. Les légendes (car toutes ces pièces congénères portent des légendes) offrent invariablement au droit un nom géographique, et au revers un nom de chef. Trouvant sur quelques exemplaires les noms AMBIL, AMBILO ou AMBILLI et DVRNACOS associés, et sur d'autres ce même nom DVRNACVS avec la légende EBVRO, beaucoup d'auteurs ont vu dans ces monnaies des pièces frappées par le chef Eburon Ambiorix, dans la ville de Tournai (*Durnacum*), ce qui prouve qu'il ne faut jamais se hâter de

fonder des classifications sur des analogies de noms; car il est parfaitement démontré aujourd'hui, par la provenance pour ainsi dire constante de ces monnaies (trouvailles de Perrache et de Valence), qu'elles n'ont rien absolument de commun avec Ambiorix et Tournai; de plus, un rarissime exemplaire du musée de Lyon porte en toutes lettres la légende EBUROV, qui repousse d'une manière absolue toute idée de voir dans ces monuments des espèces frappées par les Eburons. Je n'ai nullement le dessein de discuter ici l'origine de ces monnaies, qui a été établie ailleurs, et il est aujourd'hui bien clair qu'il s'agit d'une ligue des peuplades alpines contre l'envahissement des Germains d'Arioviste. Inutile de donner la liste des noms de lieux et de chefs inscrits sur ces curieux quinaires; je me bornerai à constater qu'il s'en trouve parmi eux qui ont été frappés par Donnus, père du fameux Cottus, qui a transmis son nom aux Alpes Cottiennes.

Quoi qu'il en soit, ces monnaies de confédérés se répandirent à profusion sur le sol gaulois, et elles donnèrent le signal de l'adoption d'un système monétaire tout à fait analogue à celui de la République romaine.

Les Éduens furent les premiers à adopter ce système. Des quinaires anépigraphes à la tête casquée de Rome ont même probablement précédé l'émission de ceux de la ligue. Puis des légendes parurent sur les quinaires éduens, rédigées en lettres grecques d'abord, ce qui n'a pas lieu de nous étonner en présence du fait énoncé par César, que les Gaulois se servaient des lettres grecques. Les Eduens étaient à la tête de toute la Celtique, et leurs premiers quinaires à légende offrent les mots ΚΑΛЄΤ ЄΔΟΥ, « Celtes-Éduens. » Cependant la légende nationale fut assez rapidement supplantée par une légende individuelle sur des pièces aux mêmes types, et nous en connaissons des Vergobrets Valetiac et Convictolitanis. Un peu plus tard encore nous retrouvons sur les monnaies éduennes, les noms bien connus de Dubnorix (le Dumnorix de César) et de Litavicus; mais leurs types sont devenus exclusiment gaulois. Nous ne pouvons nous dispenser de citer ici les rares monnaies frappées par l'Helvète Orcitirix (l'Orgetorix des Commentaires) au type de l'ours, qui s'est transmis, d'âge en âge, à Berne, avec la légende EDVIS, qui constate les rapports étroits qui s'étaient établis entre les Eduens et les Helvètes, lors de la tentative d'émigration générale, accomplie par ces derniers et que César déjoua victorieusement dans sa première campagne.

C'est à l'époque de la grande guerre nationale, qui dura huit an-

nées consécutives, que la numismatique gauloise prit son plus grand développement, parce qu'il fallait sur tous les points du sol de la patrie former et solder des contingents militaires.

Nous retrouvons en effet sur les monnaies de cette période la très-grande majorité des chefs cités par César dans ses Commentaires.

Vercingetorix, Tasgèce, Luchterius, Viridovix, Adietuan, Iccius, Galba, Divitiac, Duratius, Cavarillus, Moritasgus, Andecomborius (l'Antebrogius des éditions modernes de César), Commius, Dubnorix, Litavicus, Vergasillaunus, Vertico, Conetodubnus, Epasnactus, Votomapatis (le Teutomates des éditions modernes) se sont déjà retrouvés; et il y a beaucoup à parier que le Correus du VIII[e] livre des Commentaires, écrit par Hirtius, doit être reconnu dans le Cricirus des monnaies les plus communes des Bellovaques (1).

A cette époque, les noms de peuplades se rencontrent fréquemment, mais les noms de villes sont tout à fait rares. A l'exception des monnaies d'Agedincum (Sens) et de Ratumacus (Rouen), je crois qu'il sera toujours prudent de ne pas chercher un nom d'oppidum sur les monnaies gauloises. J'aurais même volontiers reconnu dans la légende RATVMACVS un nom de chef, s'il n'existait des monnaies de Ratumacus avec le nom de chef Suticos, que nous retrouvons, sur d'autres pièces, associé avec l'ethnique explicite des Veliocasses. Il est inutile de dire que les légendes des monnaies gauloises, aussi bien quand il s'agit du nom des chefs que quand elles représentent des noms de peuplades, doivent nous fournir des formes certaines et très-précieuses, parce qu'elles n'ont pu, en aucune façon, être altérées par des copistes maladroits. C'est en ce sens que toutes les légendes des monnaies gauloises sont du plus haut intérêt, historiquement et philologiquement parlant.

Il est encore deux grandes classes de monnaies gauloises dont il est essentiel de dire quelques mots. La première constitue ce que l'on a appelé avec toute raison le système armoricain. Ce sont en général de belles pièces d'or anépigraphes, offrant la tête d'Apollon d'abord, et un peu plus tard d'Ogmius, divinité que l'on a assimilée à Hercule, avec un Aurige conduisant un cheval androcéphale au revers. Ces types, a peu près uniformes et qui semblent véritablement caractériser une sorte de ligue, sont accompagnés de symboles ou emblèmes propres aux diverses peuplades et dont la présence, à peu près constante sur les monnaies de même provenance, a permis de répartir avec toute apparence de raison les monnaies armoricaines

(1) Voir les planches annexées à ce mémoire.

à chacune des nations qui les ont fabriquées. Ainsi l'hippocampe semble caractériser les Vénètes; le soldat terrassé, les Aulerkes cénomans; la main ouverte, les Pictons et les Santons; la roue, les Rédones (1), etc., etc.

L'or des monnaies armoricaines s'altère de plus en plus, à mesure que le temps s'écoule, et ce métal précieux finit par céder la place au plus vulgaire potin, qui est néanmoins empreint des types primitifs. Les calamités de la conquête romaine nous donnent vraisemblablement l'explication de ce fait intéressant.

Le type du cheval androcéphale est essentiellement propre à l'Armorique, et cependant nous devons constater, toujours à l'aide des provenances, que ce type se représente sur de belles monnaies d'or (statères et quarts de statères), analogues aux mêmes divisions des monnaies armoricaines, et qui ne se rencontrent que dans les provinces orientales de la Gaule (duché de Luxembourg, spécialement).

De plus, on a trouvé à Paris même, dans les draguages de la Seine, un certain nombre de pièces de cuivre, de fabrique tout à fait analogue à celle des monnaies du roi Divitiac, avec la légende nominale VЄNЄXTOC et le cheval androcéphale. Ces monnaies sont-elles des indices d'une alliance offensive et défensive conclue avec les peuplades armoricaines par des peuplades des bords de la Seine et de la Sarre ou de la Moselle ? C'est ce que je ne crois pas possible d'affirmer, bien que le fait n'ait en soi rien d'impossible. Peut-être aussi ces monnaies ne sont-elles que l'indice d'une émigration volontaire après l'asservissement de la Gaule. Nous connaissons en effet des quinaires gaulois frappés dans le pays où se trouvait la forêt hercynienne (la forêt Noire), et qui, par leurs emblèmes, se rattachent infailliblement aux Volkes Tectosages et aux Senons. Si César ne nous parlait pas des Tectosages transplantés dans la forêt hercynienne, je croirais que ces diverses monnaies ont été frappées par des bandes désireuses de se soustraire à la domination romaine. Une trouvaille faite tout récemment près de Gran sur le Danube nous a fourni la preuve palpable d'une émigration de ce genre et de cette époque, à laquelle prirent part des Carnutes et des Lingons; elle a eu, du même coup, l'avantage de nous éclairer sur la véritable origine d'une série de pièces gauloises dont jusqu'ici on n'avait pu dire qu'une chose, c'est qu'elles offraient une fabrique qui les rapprochait de la Germanie.

(1) Rheda était le nom du char gaulois. Peut-être faut-il voir, dans l'emblème de la roue, des armoiries parlantes où la partie intervient pour le tout.

La seconde grande classe est celle des pièces d'or de mauvais aloi, unifaces ou à deux types, des peuplades belges proprement dites. Ces monnaies ont un tel air de famille, qu'on les confondrait tout naturellement en un seul groupe, si leurs provenances constantes ne nous en révélaient la classification. Ainsi, il nous est facile à présent d'assigner aux Bellovaques, aux Ambiens, aux Atrébates, aux Nerviens, aux Morins et aux Éburons les monnaies qu'ils ont émises à une seule et même époque, qui est très-certainement celle de la lutte contre les armées romaines. De nombreuses monnaies de cuivre et de potin se rangent forcément à côté des pièces d'or dont je viens de parler, et je citerai parmi les plus intéressantes celles du chef nommé Vartice (le Vertico des Commentaires), et celles des Aduatuques, qui se retrouvent exclusivement à Tongres et dans les draguages de la Meuse, vers Namur.

J'ai dit tout à l'heure que les Bellovaques avaient émis des monnaies d'or rentrant forcément dans une ligue des peuplades belges. Antérieurement, les Bellovaques avaient frappé de beaux statères à flan très-large et mince, du même style et de la même fabrique que de magnifiques pièces d'or qui reviennent de droit aux Parisiens. Ces dernières pièces, que l'on a retirées en nombre, à l'aide de la drague, du lit de la Seine et en face de l'embouchure de la Marne, offrent toutes une particularité fort curieuse : elles sont marquées d'une vigoureuse entaille provenant d'un coup d'épée. Pour moi, ce sont des offrandes jetées à la divinité de la Seine ou de la Marne, à une époque antérieure à la venue des Romains dans le pays; car toutes celles de ces belles monnaies que l'on déterre, de loin en loin, dans le territoire des Parisii (Versailles, Bougival), ont le flan intact. Le coup d'épée qu'elles recevaient n'était donc très-probablement qu'un signe de consécration qui en interdisait à tout jamais le cours, et empêchait qu'on ne fût tenté de commettre le sacrilége de les repêcher.

Des entailles de la même nature ont été constatées sur de simples pièces de cuivre extraites de l'étang de Soings, dans la Sologne blésoise. Ces pièces de cuivre étaient donc également des offrandes pieuses. A propos de ces dernières pièces, je ne puis me dispenser de mentionner un fait intéressant, c'est que toutes présentent une tête de loup. Or, dans les idiomes néo-celtiques, Bleiz est le nom du loup, et j'y vois, avec M. de la Saussaye, l'origine certaine du nom des Blesenses. Nous sommes donc encore une fois en présence d'un fait d'armoiries parlantes bien constaté.

Le groupe des monnaies d'or de la Gaule-Belgique s'étend jusque

chez les Trévires, où il est représenté par les statères aux légendes LVCOTIO, VOCARAN et POTTINA. Mais, antérieurement à la grande lutte contre les Romains, lutte qui donna naissance à cette émission de monnaies analogues, les Trévires, les Médiomatrikes, les Viroduns, les Leukes et les Séquanes, avaient émis des monnaies d'or aux flans plus minces et plus larges, d'un style fort médiocre, et qui ont un air de famille tel, qu'il n'est guère possible de les distinguer entre elles que par leur provenances habituelles.

Après la conquête, des monnaies autonomes furent encore émises par les peuplades gauloises; mais ce reste d'autonomie, nous le savons, fut de bien courte durée, et dès le règne d'Auguste, (27 avant Jésus-Christ), il fut interdit aux nations gauloises de continuer à fabriquer des monnaies. Un vaste atelier monétaire, qui devait subvenir aux besoins de la Gaule entière, fut établi par décret impérial à Lugdunum, et les produits fabriqués par cet atelier devaient tous être conçus dans le système purement romain. Chacun connaît les monnaies au type de l'autel de Rome et d'Auguste élevé par soixante nations gauloises au confluent de la Saône et du Rhône. Ces monnaies de grand, de moyen et de petit bronze, frappées sous Auguste, Tibère, Claude et Néron, se sont répandues sur le sol entier de la Gaule, et on les retrouve partout en prodigieuse quantité.

Un fait assez curieux, et que l'étude des monnaies gauloises nous a seule révélé, s'est produit dans les premières années qui ont suivi la conquête césarienne. Voici en quoi il consiste :

Quelques chefs de peuplade, reconnus ou installés par l'autorité romaine, émirent des monnaies sur lesquelles parut, comme indice de soumission, le nom d'un haut fonctionnaire romain. Nous en trouvons des exemples frappants sur les différentes pièces de fabrication gauloise émises au nom d'Atisius, chef des Rèmes, d'Ecriturix, chef des Lingons, et d'un chef indéterminé nommé probablement Coriarchus (1), et qui a dû exercer son autorité sur les rives de la Seine. Au revers de ces différentes pièces on lit : A. HIR. IMP. Aulus Hirtius Imperator. Il y a mieux encore : il existe un très-grand nombre de petites monnaies de cuivre offrant exactement les types des deniers de César marqués de l'éléphant et des instruments pontificaux, portant à l'exergue, au lieu du mot CAESAR, la même légende A. HIR. IMP. Ces dernières monnaies ont certainement été fa-

(1) Cette dernière monnaie a été attribuée au *pagus Corilissus* par suite d'une lecture erronée.

briquées dans le pays des Trévires, à en juger par leur provenance habituelle. Nous ignorons absolument par suite de quelle victoire remportée sur les Gaulois, après les campagnes de César, Aulus Hirtius a pu recevoir le titre d'Imperator.

Un autre général romain, Carinas, a inscrit son nom sur des petites pièces de cuivre absolument semblables à celles d'Hirtius, et qui ont été pour la première fois décrites et signalées à l'attention des numismatistes par M. Alfred Senckler. Il est fort probable que tôt ou tard cette série de pèces gauloises avec noms romains s'enrichira de quelque nouvelle découverte. Il en est une des plus intéressantes, dont c'est le cas de parler ici. Il s'agit de petites pièces offrant le nom L. MVN. de Lucius Munatius Plancus, le fondateur de la colonie de Lugdunum. Au revers paraît un oiseau, qui peut être un corbeau, et dont la présence justifierait ainsi l'assertion de l'auteur, qui prétend que le nom Lugdunum signifiait, en langue gauloise, montagne du corbeau. J'en reparlerai un peu plus bas à propos des monnaies coloniales.

Après l'avénement d'Auguste à l'empire, il fut émis probablement en Gaule, au nom de ce prince, des petits bronzes offrant sa tête, et au revers un aigle ou un taureau cornupète, type essentiellement marseillais, accompagné de la légende CAESAR DIVI F. Or, une des monnaies gauloises les plus largement répandues dans les collections présente exactement la même fabrique et les mêmes types avec la légende GERMANVS INDVTILLIL (1). Ces pièces intéressantes sont extrêmement communes dans les pays des Trévires et des Médiomatrikes. C'est donc là qu'elles ont été émises. On a voulu voir désigné dans cette légende le fameux Trévire Indutiomare; mais pour arriver à cette attribution il fallait ne tenir aucun compte de l'existence des monnaies d'Auguste sur lesquelles la pièce gauloise qui nous occupe est évidemment calquée. Cette pièce est donc de beaucoup postérieure à Indutiomare. Serait-elle d'un fils de ce personnage? C'est probable.

Les Romains avaient tout intérêt, pour asseoir solidement leur puissance, à établir sur la terre conquise des colonies militaires. Celles-ci frappèrent des monnaies coloniales, jusqu'à la création de l'atelier monétaire impérial de Lugdunum. C'est ainsi que nous connaissons les produits des ateliers coloniaux de Cabellio, de Nemausus, de Vienna, de Lugdunum et très-probablement d'Apta Julia. Celle

(1) Je suis en mesure d'affirmer la correction de cette leçon.

de Lugdunum (qui prit pour nom colonial la désignation de COPIA), présentait au revers un disque sur lequel paraît une tête de corbeau; nouvelle preuve en faveur de l'origine et du sens du nom de Lugdunum.

L'étude des monnaies de fabrique gauloise nous prouve que vers l'époque de Septime Sévère il y eut chez les Bellovaques une insurrection qui fit émettre des monnaies autonomes. Elles sont extrêmement grossières, et leurs types sont, soit une reminiscence de l'autel de Lyon, soit un ou deux oiseaux, soit enfin un cheval en liberté. C'est tout ce qu'il nous est possible de dire au sujet de ces étranges monnaies.

Une question a été vivement controversée naguère entre deux savants prématurément enlevés aux études numismatiques, MM. Duchalais et A. Hermand. Il s'agissait de la possibilité de retrouver, sur les monnaies du moyen âge de certaines provinces, les emblèmes purement gaulois des peuplades qui avaient jadis occupé ces provinces. M. Duchalais se prononça énergiquement pour la négative, et M. Hermand fut non moins explicite pour soutenir l'affirmative. A notre avis, c'était M. Hermand qui était dans le vrai, et l'exemple qu'il citait à l'appui de son opinion semblait déjà suffisamment probant. Comparant en effet les types des monnaies nerviennes de potin qui se trouvent très-fréquemment dans le vaste étang nommé la mer de Flines, avec le symbole des mailles douaisiennes des XIIe et XIIIe siècles, symbole connu sous le nom de douïsien, M. Hermand soutenait, avec raison à mon avis, qu'il y avait une liaison intime entre ces deux types, bien que plusieurs siècles les séparassent.

Une nouvelle preuve est venue corroborer cette opinion. On se rappelle les monnaies des Blèses à la tête de loup que j'ai citées plus haut. Or, un magnifique denier de Thibaut le Tricheur, comte de Blois, déterré en Sologne et devenu la propriété de M. Alfred de Longpérier, présente dans son type une tête de loup, très-nettement dessinée; on me permettra, j'espère, de penser que ce fait indiscutable suffirait à lui seul pour établir la possibilité de retrouver, sur des monnaies du moyen âge, des emblèmes appartenant à la véritable période gauloise (1).

Après l'anéantissement de l'autonomie gauloise sur le sol proprement dit de la Gaule, cette autonomie se réfugia dans l'île britannique, où Commius l'Atrébate fonda une véritable dynastie, dont

(1) Je ne citerai que pour mémoire le pentagramme si fréquent sur les monnaies des Carnutes et conservé sur les deniers de Châteauroux et de Deols.

l'excellent livre de mon ami M. John Evans nous a fait connaître les monuments numismatiques. Trois fils de Commius : Eppillus, Tincomius et Vericus ont régné sur les Bretons, et après eux Tasciovans et son fils Cunobelinus ont frappé d'élégantes monnaies qui sont véritablement d'un bon style.

Avant ces dynastes, les Belges transplantés en Bretagne avaient si religieusement conservé les types de la mère-patrie, qu'il est parfois fort difficile de se décider pour attribuer certaines monnaies à la Bretagne plutôt qu'à la Gaule proprement dite, tant la similitude de la fabrique et des types est parfaite.

Je n'ai pas la prétention d'avoir, en si peu de pages, traité la question de la numismatique gauloise avec toute la précision dont elle est digne.

Je n'avais qu'un but: c'était de montrer le vif intérêt que présente cette étude, et ce but, j'espère l'avoir atteint. On trouvera disséminés dans le *Dictionnaire*, à la lettre qui correspond à chacune des découvertes, les détails qui peuvent faire ici défaut.

F. DE SAULCY.

Ne pouvant donner ici les 121 types qui accompagnent l'aperçu général du Dictionnaire archéologique, nous donnons comme specimen deux planches contenant les monnaies gauloises sur lesquelles figurent des noms de chefs.

EXPLICATION DES PLANCHES

MONNAIES DES CHEFS GAULOIS MENTIONNÉES DANS LES COMMENTAIRES DE CÉSAR

1. Adietuan, roi des Sotiates. Æ et Æ. Ma collection.
2. Andecomborius, chef des Rèmes, placé à la tête des Carnutes. Æ. Ma coll.
3. Galba, roi des Suessions. Æ. Ma coll.
4. Cambil (Camulogenus?), chef des Aulerkes Eburovikes. Æ. Ma coll.
5. Cottus, vergobret des Éduens. Monnaie frappée chez les Lixoviates par le chef Cisiambus. Æ. Ma coll.
6. Cavalinus (Cavarillus), chef des Senons. Æ. Ma coll.
7. Commius, chef des Atrebates. Æ. Ma coll.
8. Conetodubnus, chef des Carnutes. Æ. Ma coll.
9. Id. id. Æ. Ma coll.

10. Convictolitanis, vergobret des Éduens, Æ. Ma coll.
11. Cricirus (Correus?), chef des Bellovaques. Æ. Ma coll.
12. Diviciac, roi des Suessions. Æ. Ma coll.
13. Dubnorix (Dumnorix), chef des Éduens. Æ. Ma coll.
14. Id. id. Æ. Ma coll.
15. Duratius, chef des Pictons. Æ. Ma coll.
16. Eccaios (Iccius), chef des Rèmes. Æ. Ma coll.
17. Epadnactus, chef des Arvernes, avant sa soumission. Æ. Ma coll.
18. Id. id. après sa soumission. Æ. Ma coll.
19. Litavicus, chef des Éduens. Æ. Ma coll.
20. Luxterius, chef des Cadurkes. Æ. Ma coll.
21. Muritasgus, chef des Senons. Æ. Ma coll.
22. Orgetorix, chef des Helvétiens. Æ. Musée de Lyon.
23. Id. id. Æ. Ma collection.
24. Id. id. Æ. Ma coll.
25. Id. id. Æ. Ma coll.
26. Sedullus, chef des Lémovikes. Æ. Ma coll.
27. Tasgetius, roi des Carnutes. Æ. Ma coll.
28. Id. id. Æ. Ma coll.
29. Valetiac, vergobret des Éduens. Æ. Ma coll.
30. Vartice (Vertico), chef des Nerviens. Æ. Ma coll.
31. Vercingetorix, chef des Arvernes. AV. Ma coll.
32. Vergasillaunus, chef des Arvernes. Æ. Ma coll.
33. Viridorix (Viridovix), chef des Unelles. Æ. Ma coll.
34. Votomapatis (Teutomates), chef des Nitiobriges. Æ. Ma coll.

LETTRE DE M. ADERT

SUR LES

BAS-RELIEFS DE THASOS

AVEC LES OBSERVATIONS DE M. MILLER

En publiant dans la *Revue* (décembre 1865) les bas-reliefs archaïques de l'île de Thasos, je m'exprimais ainsi : « Si j'aborde aujourd'hui l'explication de la partie épigraphique, ce n'est pas que j'aie la prétention d'avoir trouvé une solution définitive. Il y a, je le sens, une certaine témérité à s'aventurer le premier dans une pareille voie; mais, sollicité de plusieurs côtés à publier promptement un monument que javais découvert, je me suis résigné de bonne grâce, bien que je reconnaisse mon insuffisance pour un travail aussi hérissé de difficultés. Toutefois, je prie les savants de m'apporter le concours de leurs lumières en rectifiant mes idées dans ce qu'elles peuvent avoir d'erroné, idées que je ne hasarde, du reste, qu'avec la plus grande réserve. »

Je suis heureux d'annoncer que cet appel a été entendu. M. Adert, le savant helléniste de Genève, qui s'est occupé, après moi, du monument en question, a bien voulu m'envoyer le résultat de ses précieuses observations. Voici la lettre que je viens de recevoir :

MONSIEUR,

« Lorsque vous m'avez remis, il y a quelques jours, la savante brochure dans laquelle vous avez tenté, le premier, l'explication des deux inscriptions grecques que porte le beau monument découvert par vous dans l'île de Thasos, vous avez bien voulu m'engager à

examiner l'interprétation que vous donniez à la principale de ces inscriptions. Je vais essayer de le faire aussi brièvement que possible, car le temps d'abord, et les livres ensuite me manquent pour donner à ces observations tous les développements dont elles seraient peut-être susceptibles.

« Comme vous, Monsieur, je laisse aux archéologues le soin d'interpréter le monument lui-même. Je ne doute pas qu'ils ne lui trouvent une explication suffisante. Je crois cependant que l'on pourrait préalablement établir trois points :

« 1° Ce monument doit être de quelques années antérieur aux chefs-d'œuvre de l'école de Phidias et postérieur cependant à la conquête de l'île de Thasos par les Athéniens, ce que semblent d'ailleurs démontrer les deux inscriptions en dialecte ionien qu'il nous offre ;

« 2° Les figures de femmes qui y sont représentées sont des Nymphes et non pas des Muses ;

« 3° C'était un monument isolé, indépendant, par exemple d'un temple, et situé dans un lieu consacré.

« Cela dit, j'aborde la grande inscription.

« Il est impossible, ce me semble, qu'il s'élève le moindre doute sur la manière dont vous avez su si habilement la déchiffrer. J'adopte donc complétement le texte que vous donnez, et je lis après vous : Νύμφησιν κἀπόλλωνι Νυμφηγέτῃ θῆλυ καὶ ἄρσεν ἀμβολῇ προσέρδεν ὄϊν οὐ θέμις οὐδὲ χοῖρον οὐ παιωνίζεται..

« Mais nous allons nous séparer sur l'interprétation à donner à ces deux lignes.

« Vous les traduisez ainsi : « Il n'est pas permis, en sus des « préludes, de sacrifier aux Nymphes et à Apollon Nymphagète un « mâle et une femelle, (par exemple) une brebis et un porc. On ne « chante point de Péan. »

« Quelque autorité qu'ait pour moi votre profonde connaissance des lettres grecques, vous me permettrez d'opposer mon interprétation à la vôtre, et de chercher à la justifier.

« Et pour abréger, j'irai droit au fait.

« Pour vous, cette inscription se compose de *deux* parties ; à mon sens, elle en a *trois*. La première renferme la prescription générale ; les deux dernières contiennent les restrictions exigées par la nature particulière de ce culte. — Je lis donc :

« Νύμφησι καὶ Ἀπόλλωνι Νυμφαγέτῃ θῆλυ καὶ ἄρσεν προσέρδεν.

Ὄϊν οὐ θέμις οὐδὲ χοῖρον.

Οὐ παιωνίζεται.

« Ce que j'interprète ainsi :

« Sacrifiez sur le tertre aux Nymphes et à Apollon Nymphagète « une femelle et un mâle.

« Vous ne sacrifierez ni brebis, ni verrat.

« Vous ne chanterez pas le Péan. »

« Il me reste à justifier cette interprétation.

« Je n'ai pas besoin, je suppose, d'insister ici sur l'infinitif προσέρδεν dans le sens de l'impératif; d'un autre côté, il me semble impossible de faire retomber l'interdiction renfermée dans οὐ θέμις sur προσέρδεν et de le rejeter, ainsi que vous le faites, dans la phrase incidente. Je crois du moins que grammaticalement et logiquement il faudrait que οὐ θέμις suivît immédiatement ἄρσεν :

« Οὐ θέμις, ὦ ποιμάν, τὸ μεσαμβρινὸν, οὐ θέμις ἄμμιν | Συρίσδεν (*Theocr. Id.* I, v. 15).

« D'un autre côté, la seconde inscription, qui est évidemment une suite de la première, porte clairement :

Χάρισιν αἶγα οὐ θέμις οὐδὲ χοῖρον.

« L'analogie est complète, et il me semble inutile de pousser plus loin la démonstration.

« On sacrifiait donc, dans cette localité de l'île de Thasos, une femelle plus particulièrement aux Nymphes, un mâle plus particulièrement à Apollon; car, malgré l'analogie de l'expression avec celle des LXX (*Genèse*, VI, 19), le οὐδὲ des deux inscriptions indique qu'il ne s'agit pas ici d'un couple, d'un bouc et d'une chèvre par exemple; il s'agit de toute espèce d'animaux mâles et femelles, parmi lesquels trois sont exceptés, la brebis pour les Nymphes, la chèvre et le verrat pour les Grâces, le verrat pour Apollon.

« Ces exclusions n'étaient pas d'ailleurs fort rares dans le rite des sacrifices grecs. Il suffit, non pour le démontrer, mais pour le rappeler, de relire cette célèbre scène des Acharniens d'Aristophane où l'on arrive à ces deux vers (792) :

A. Κάλλιστος ἔσται χοῖρος Ἀφροδίτῃ θύεν.

B. Ἀλλ' οὐ χοῖρος τἀφροδίτῃ θύεται.

et où le scholiaste ajoute :

Πολλοὶ τῶν Ἑλλήνων οὐ θύουσι χοίρους τῇ Ἀφροδίτῃ.

« J'arrive enfin au mot le plus difficile de l'inscription (car je laisse de côté tous les détails sur l'explication desquels je suis d'accord avec vous), c'est-à-dire au substantif ἀμβολῇ.

« En sus des préludes, » avez-vous traduit; « sur le tertre, » dis-je à mon tour. Examinons.

« Ἀμβολή, ou plutôt ἀναβολή, peut-il, je vous le demande ainsi qu'à notre savant ami Dübner, peut-il seul, sans complément d'aucune espèce, et au singulier, se traduire par « préludes? »

« Pour moi, je réponds non, sans hésiter, et je crois que tous les exemples que l'on pourra réunir de cette acception se présenteront au pluriel et avec un complément obligatoire comme dans le vers de Pindare (*Pyth.* I, 1) que vous citez :

Ἀγησιχόρων προοιμίων ἀμβολὰς ....

où ἀμβολαὶ au pluriel est nettement déterminé par προοιμίων, de même que dans le vers de l'Odyssée καλὸν ἀείδειν complète l'idée de φορμίζων ἀνεβάλλετο appliquée au chantre Phémius.

« En un mot, j'estime que ἀμβολή au singulier, seul et sans complément d'aucune espèce, aurait été réellement inintelligible pour les Grecs dans le sens de *préludes*. Quant à la valeur de ce même substantif (au pluriel) dans l'inscription de Philæ, il faudrait commencer par déterminer la vraie leçon de cette inscription, puisque Letronne lit : ἀπέχθων ἀμβολάς (Catilius n'aimant point les retards), tandis que le *Corpus* de Berlin donne : ἐπελθὼν ἀμβολὰς ὕμνου, ce qui n'a plus le moindre rapport avec la traduction de Letronne.

« Le sens de *tertre*, *tumulus*, que je donne à ἀναβολή, sans être fréquent, n'est cependant pas très-rare. Il semble même, d'après un passage de Xénophon (*Cyrop.* V, 2, 15) que, sous sa forme ionienne, ἀμβολὴ était un terme de la langue familière. Du moins l'expression de ἐπὶ τῆς ἀμβολάδος γῆς, du passage que je viens de citer, serait pour moi la paraphrase de l'ἀμβολή de notre inscription, et elle aurait exactement le même sens. Xénophon a pu dire encore de même ailleurs : τάφρος ἀναβεβλημένη καὶ σκόλοπες ἐπὶ τῆς ἀναβολῆς; et Diodore (XVII, 95), τὴν ἀναβολὴν ἐντὸς τῆς τάφρου σορεύσας. Seulement, comme les Grecs avaient un grand nombre de mots pour exprimer l'idée de *tumulus*, en particulier celui de χῶμα, il n'y a rien d'étonnant à ce que le mot primitif vulgaire n'ait tenu dans la langue écrite qu'une place assez restreinte.

« Telles sont, Monsieur, les observations que m'ont suggérées les curieuses inscriptions de Thasos. Vous voudrez bien, sans doute,

m'excuser de les avoir placées sous votre nom et de vous les avoir adressées, puisque c'est à vous que la science archéologique et l'épigraphie les doivent, et que, si vous n'aviez levé les graves difficultés dont leur première interprétation était entourée, je n'aurais pu essayer de compléter vos explications.

« Veuillez agréer, etc. J. ADERT.

« Genève, 25 mars 1866. »

Le travail de M. Adert éclaire d'un jour nouveau cet ancien texte épigraphique, et ses idées, si elles ne peuvent pas être toutes acceptées, ont eu cela de bon qu'elles ont été l'occasion d'une solution définitive. Avant tout disons que la coupure qu'il propose est des plus heureuses; elle modifie et fixe en partie le sens d'une manière certaine. Je l'adopte donc complétement et je reconnais avec lui :

1° La prescription générale;

2° Les restrictions particulières.

Point d'objection pour les dernières. Reste la prescription, à propos de laquelle nous devons faire certaines réserves. M. Adert a raison de ne pas accepter AMBOΛHI dans le sens de préludes, comme mon savant ami M. Dübner et moi nous l'avions entendu. En adoptant cette conjecture, j'avais eu soin de prévenir qu'elle laissait subsister quelques obscurités dans mon esprit. Toutefois M. Adert n'est pas plus heureux que nous dans sa manière d'expliquer AMBOΛHI. Il a fait, pour la justifier, de grands efforts d'érudition. Mais c'est en pure perte; car je ne doute pas qu'il ne se résigne à abandonner son *tertre*, quand il apprendra le *fiat lux* qui vient de se produire.

Après avoir lu la lettre que ce savant avait bien voulu m'écrire, je me suis empressé de la communiquer à M. Dübner, qui s'y trouvait aussi mis en cause. Ce dernier ayant étudié de nouveau la question, ne tarda pas à trouver le mot de l'énigme. Il faut lire avec lui : ἂμ βόλῃ pour ἃ ἂν βούλῃ, c'est-à-dire : θῆλυ καὶ ἄρσεν ἂμ βόλῃ προσέρδεν.

« Aux Nymphes et à Apollon Nymphagète sacrifie tout ce que tu voudras, femelle et mâle; mais pas de brebis, pas de porc. »

On sait, par les exemples homériques, que βόλομαι est ionien. Quant à la substitution du M au N devant B et Π, inutile de la justifier.

L'explication des lettres AMBOΛHI, dechiffrement auquel j'étais arrivé avec toute certitude, avait mis mon esprit à une grande torture. Je les avais séparées de toutes les manières, ἂμ πολῇ, ἅμ' ὅλῃ

n'étant pas certain de la lettre B, et, chose singulière, je m'étais arrêté longtemps à la leçon ἀμ βολῃ, *si vis*, sans toutefois penser à la crase ἀμ, mais ne trouvant pas moyen de la combiner avec les mots οὐ θέμις προσέρδεν, j'avais dû y renoncer. C'est alors que j'eus l'occasion de soumettre la difficulté à M. Dübner, dont je m'empressai d'adopter l'explication, *préludes*. Quelques jours après, ayant eu communication du travail de M. A. Conze sur l'île de Lesbos (1), j'y remarquai (pl. IV, 3) une inscription analogue, celle que j'ai indiquée dans mon premier mémoire. Mais préoccupé de ce sens de *préludes*, je ne vis pas tout le parti que j'en pouvais tirer, et je me contentai de citer les mots καὶ ἔρσεν καὶ θῆλυ. Il me suffira de reproduire cette inscription pour montrer l'entière conformité qu'elle a avec celle de Thasos.

Θεὸς τύχᾳ ἀγαθᾷ.
Ὅ κε θέλῃ θύην ἐπὶ τῷ βώμ[ω] τᾶς Ἀφροδίτας
Πείθως καὶ τῷ Ἑρμᾶ, θυέτω ἰρήιον ὅττι κε θέλῃ
καὶ ἔρσεν καὶ θῆλυ π......... καὶ ὄρνιθα.....

Voilà donc ἀμ βόλῃ qui se retrouve exactement dans la formule ὅττι κε θέλῃ. Il est inutile, je pense, d'insister davantage sur l'évidence de cette leçon, qui fixe le sens d'une manière indubitable.

Quant aux formes poétiques que j'avais remarquées dans la première partie de cette inscription, elles reprennent toute leur valeur. Aussi M. Dübner a-t-il pu rétablir avec beaucoup de probabilité les deux vers contenant la prescription du culte des Nymphes et d'Apollon Nymphagète.

Νύμφῃσι κ'Ἀπόλλωνι [τῷ] νυμφαγέτῃ
[καὶ] θῆλυ κἄρσεν, ἀμ βόλῃ, προσερδέ[με]ν.

Grâce aux efforts de MM. Adert et Dübner, qui viennent si heureusement compléter les miens, l'inscription est aussi claire que possible et ne présente plus aucune obscurité. C'est aux archéologues maintenant à nous expliquer, dans tous ses détails, la scène représentée sur le précieux monument de Thasos.

Pendant les fouilles que j'ai pratiquées dans cette île, j'avais eu soin de copier les marbres épigraphiques, au fur et à mesure qu'ils sortaient de terre. Avant de publier ces inscriptions dans la

(1) *Reise auf der Insel Lesbos von* A. Conze. Hannover, C. Rümpler, 1865, in-4.

Revue (août, octobre, novembre 1865, et avril 1866), je les ai revues attentivement sur les monuments eux-mêmes qui sont déposés au Louvre. Depuis cette publication, mon ami, M. de Longpérier, ayant eu la complaisance de m'en procurer des estampages, je me suis empressé de profiter de ces nouveaux et précieux éléments de contrôle pour revoir mon travail. C'est ainsi que j'ai été amené à faire un certain nombre de corrections et à rectifier quelques noms propres d'une forme irrégulière et qui échappaient à la décomposition étymologique. Plusieurs de ces marbres sont très-frustes. Ils ont sans doute un peu souffert, soit pendant le transport, soit par suite du contact de l'air : c'est ce qui explique pourquoi telle partie que j'ai pu déchiffrer au moment où je découvrais ces monuments ne paraît plus aujourd'hui. Voici le résultat de ce nouvel examen :

N° 2, 1 : ΔΙΚΡΑΤΗΣ *lisez* ΔΙΚΗΚΡΑΤΗΣ, Δικηκράτης.

N° 5 : Rétablissez l'iota adscrit après ΑΓΑΘΗ.

N° 6, 3 : ΝΙΚΟΔΙΠΠΟΥ *lisez* ΝΙΚΟΔΗΜΟΥ, Νικοδήμου.

Ib. 2e col. 2 : ΑΓΝΙΣΑΡΚ *lisez* ΑΓΟΡΗΣΑΝ ......αγόρης 'Αν.....

N° 7, 8 : Le marbre porte bien ΙΘΥΠΟΛΙΟΣ.

N° 8, 7 : ΟΡΟΑΓΟΡΗΣ *lisez* ΟΡΘΑΓΟΡΗΣ, 'Ορθαγόρης.

N° 10, 1 : Enlevez l'Α devant ΜΕΓΩΝ.

— 3 : ΚΕΛΑΥΡΕΩ *lisez* ΒΕΔΑΥΡΕΩ, Βεδαύρεω.

N° 13, col. 1, 5 : ΕΘΡΗΣ *lisez* ΟΡΗΣ, ...όρης.

— 6 : ΡΑΘΗΣ *lisez* ΡΑΤΗΣ, et rétablissez la ligne omise dans la transcription : ....ράτης Θυωνίδεω.

— 11 : ΑΡΟΣ *lisez* ΔΡΟΣ, ...δρος, fin d'un nom au nominatif.

— 13 : ΟΣΚΑΚΑΡΙΟΣ *lisez* ΤΟΣΚΛΕΑΡΙΟΣ, ... τος Κλεάριος.

Ib. col. 2, 2 : ΑΡΧΗΝΑΡΕΩΣ *lisez* ΑΡΧΗΝΑΞΤΙΜΟ.. 'Αρχήναξ Τιμο....

— : ΣΗΡΑΓΟ *lisez* ΣΤΡΑΤΟ....

N° 16, col. 3, 12 : ΑΡΧΕΣΙΛΑ *lisez* ΑΡΚΕΣΙΛΑ.

N° 17, col. 1, 7 : ΑΡΗΙΦ *lisez* ΑΡΗΙΘ... 'Αρηίθ[οος.

N° 18, col. 2, 7 : ΠΑΙΣΤΙΑΤΟΣ *lisez* ΠΑΙΣΤΡΑΤΟΣ, Παίστρατος.

N° 20, col. 1, 9 ; ΗΓΗΣΑΓΟΡΑΣ *lisez* ΣΤΗΣΑΓΟΡΑΣ, Στησαγόρας.

— 14 : ΜΙΛΩΝ *lisez* ΣΜΙΛΩΝ, Σμίλων.

— 15 : Cette ligne peut être déchiffrée : ΑΛΚΙΠΠΟΣ ΑΝΑΞΙΛΑ, Ἄλκιππος Ἀναξίλα.

— Col. 2, 9 : ΑΝΤΑΓΟΡΑΔΟΥΣ, retranchez le Σ final, Ἀνταγοράδου.

— 14 : ΟΙΗΤΙΜΟΣ *lisez* ΟΝΗΣΙΜΟΣ, Ὀνήσιμος.

N° 21, 9 : ΔΗΜΟΣΤΙΛΕΩΣ *lisez* ΔΗΜΟΣΤΡΑΤΟΣ, Δημόστρατος.

N° 22, col. 1, 6 : ΑΥΤΟΚΡΑΤΕΥΣ *lisez* ΑΡΙΣΤΟΚΡΑΤΕΥΣ, Ἀριστοκράτευς.

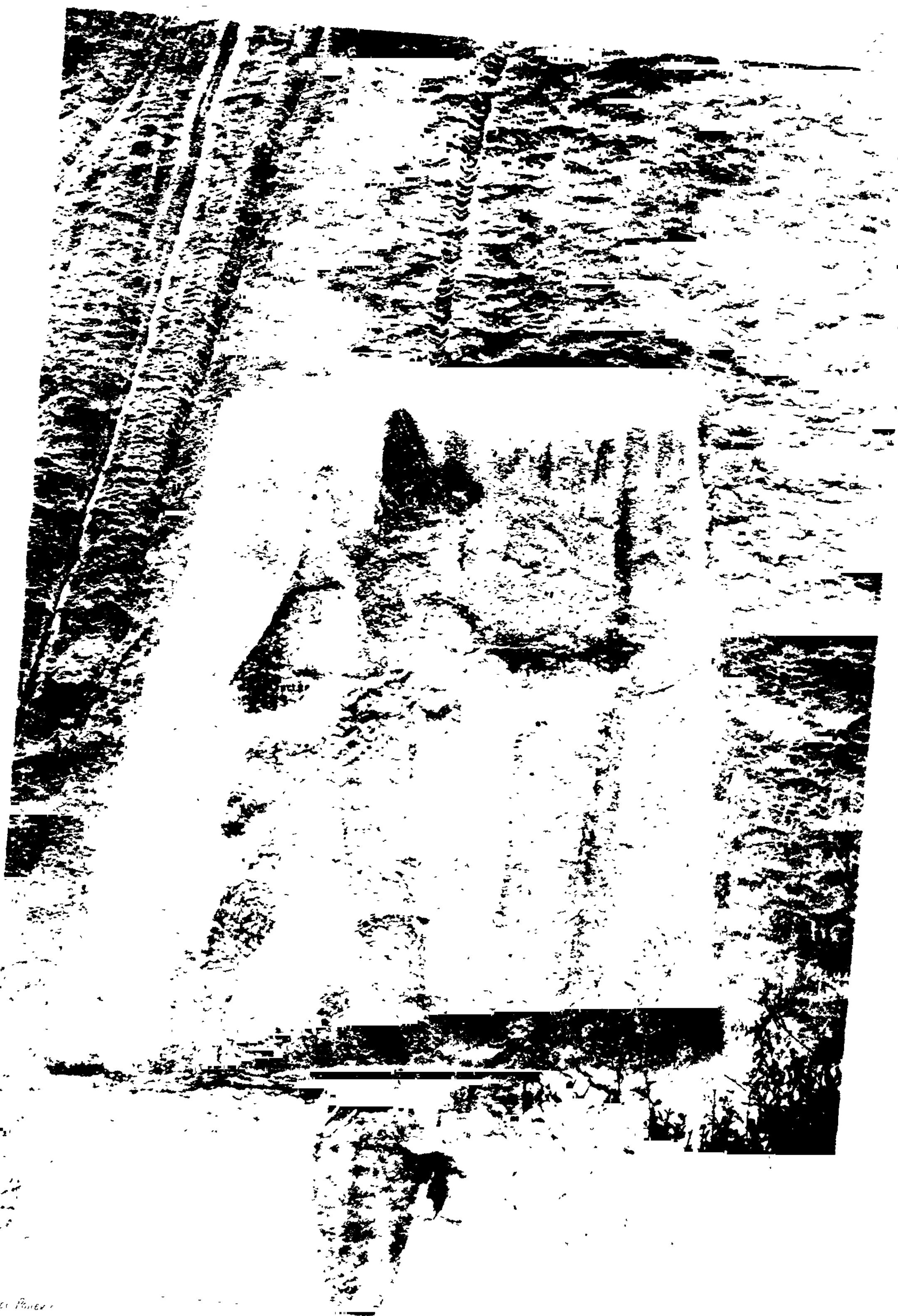
N° 24, 1 : ΣΤΙΛΠΩΝΟΣ *lisez* ΣΤΙΛΒΩΝΟΣ, Στίλϐωνος.

— 9 : . . ΑΙ. . . . ΟΣ *lisez* ΑΙΝΕΤΟΣ, . . αίνετος.

N° 28, 1 : ΚΤΗΣΙΠΟΛΙΔΟΣ *lisez* ΗΓΗΣΙΠΟΛΙΔΟΣ, Ἡγησιπόλιδος.

N° 30, 1 : ΜΥΛΟΣ *lisez* ΑΥΛΟΣ, Αὖλος.

E. MILLER.



LE

BAS-RELIEF DE NYMPHI

D'APRÈS DE NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

A propos des deux figures de style asiatique que nous avons découvertes, en 1861, dans la province d'Haïmaneh, auprès de l'entrée d'une antique forteresse appelée par les habitants du pays *Ghiaour-Kalé*, figures que nous avons décrites et représentées d'abord dans la *Revue archéologique*, t. XII (nouv. sér.), puis dans notre *Exploration archéologique de la Galatie* (p. 156-163, pl. IX et X), nous avons été amenés à rappeler un autre monument analogue, le bas-relief de Nymphi où l'on a cru reconnaître, sur la foi d'Hérodote, un guerrier égyptien, monument du passage de Sésostris (1). Nous avons saisi cette occasion d'insister sur les différences sensibles que nous offraient les diverses représentations de ce bas-relief qui, jusqu'à ce jour, avaient été mises sous les yeux des savants ; les deux principaux dessins, ceux qui donnaient la figure à plus grande échelle et avec le plus de détails, se ressemblaient si peu pour les proportions et pour le style, qu'on avait peine à croire, au premier moment, que MM. Kiepert et Texier eussent travaillé d'après le même modèle (2). La figure a des proportions bien plus courtes, bien plus ramassées,

(1) II, 106.

(2) *Archæologische Zeitung*, I, 33. Texier, *Description de l'Asie Mineure*, f°, t. II, p. 302-308, et pl. 132 ; *Asie Mineure* (8°, *Univers pittoresque*), p 261-62 et pl. I. M. de Moustier a bien, il est vrai, pris une photographie du monument de Nymphi, et c'est d'après son cliché que le prétendu Sésostris a été reproduit dans son *Voyage de Constantinople à Ephèse* (*Tour du Monde*, t. IX, p. 266) ; mais (on ne peut conserver aucun doute à ce sujet quand on a eu entre les mains cette photographie) l'objectif avait été placé, non pas en face du bas-relief, mais tout à fait de côté, de sorte que la figure s'est trouvée complétement déformée.

disions-nous, dans le dessin de M. Kiepert que dans celui de M. Texier; elle a l'air plus assyrienne dans le premier, plus égyptienne dans le second. Avec M. Kiepert, nous étions d'avis, en dépit de l'assertion d'Hérodote, de ne point chercher ici un monument du passage d'un conquérant égyptien; les rapports frappants que nous signalions entre cette figure et celles que l'on a trouvées, sculptées de même sur le roc, en d'autres points de la péninsule, nous faisaient reconnaître ici plus volontiers le cachet d'un art propre à l'Asie Mineure, d'un art qui serait comme un rameau détaché de l'art assyrien. Il nous manquait pourtant, pour appuyer ce rapprochement sur une base solide, un élément des plus importants; nous ne pouvions juger que des détails de l'ajustement, qui étaient à peu près pareils dans les deux dessins; mais il nous était impossible d'apprécier le style et les proportions, tant que nous n'aurions pas à notre disposition une copie qui pourrait nous inspirer toute confiance, tant que nous serions forcés d'hésiter entre deux interprétations aussi sensiblement différentes. Le regret que nous exprimions à ce propos nous a valu une obligeante communication de M. Ernest Renan; il a mis à notre disposition une photographie du monument de Nymphi qu'il venait de recevoir de M. Hyde Clarke, directeur du chemin de fer de Smyrne à Aïdin, membre de plusieurs sociétés savantes, et l'un des hommes qui connaissent le mieux l'Asie Mineure et qui en étudient les antiquités avec le plus de zèle et d'ardeur. M. Clarke avait réussi à faire prendre, par un habile photographe de Smyrne, M. Svoboda, un excellent cliché du bas-relief, objet de tant de controverses. Nous venons aujourd'hui, avec l'autorisation de MM. Renan et Clarke, communiquer aux savants que préoccupent ces délicates questions de style et d'origine une exacte reproduction de l'épreuve qui nous a été confiée; le procédé lithophotographique auquel la *Revue* a bien voulu recourir sur notre demande réunit à la fidélité incontestable de l'image tracée par la lumière la solidité et la durée de l'impression lithographique.

En étudiant avec quelque attention la planche ci-jointe, on reconnaîtra que l'instrument au moyen duquel a été obtenu le cliché était bien placé en face et au niveau du bas-relief, et que par suite toutes les largeurs nous sont exactement données. Il n'en est pas tout à fait de même des hauteurs; la surface du rocher étant inclinée en talus, il résulte de cette disposition une légère déformation. Étant donnée la disposition des lieux, qui offre, à ce qu'il paraît, de très-grandes difficultés à l'emploi de l'appareil photographique, il était peut-être bien difficile d'éviter ce petit défaut; M. Clarke, nous le savons, s'est

donné toutes les peines du monde pour que le cliché fût pris dans les meilleures conditions possible. Il n'y aurait que très-peu de chose à faire pour redresser la figure, l'inclinaison du talus étant assez faible, et pour obtenir ainsi, dans un dessin, des rapports tout à fait exacts. Même en tenant compte de cette altération, quelque légère qu'elle soit, on peut reconnaître et affirmer, d'après cette image, que le dessin de M. Kiepert, quoiqu'il pèche en élargissant, en alourdissant un peu trop la figure, se rapproche beaucoup plus de la vérité que celui de M. Texier (1).

Quand on a sous les yeux la photographie que nous reproduisons, et qu'on la rapproche des deux figures de Ghiaour-kalé, et de celles de Boghaz-keui (2), on est aussitôt frappé d'une ressemblance qu'auraient pu contester ceux qui se seraient appuyés sur le dessin de M. Texier. Malgré la différence des armes (l'arc et la lance ne se retrouvent point à Ghiaour-kalé ni à Boghaz-keui) (3), il y a tant de rapports que l'on ne saurait, à ce qu'il nous semble du moins, conserver aucun doute sur l'origine commune de tous ces monuments sculptés sur le roc. Le mouvement de la figure est identique à celui des figures de Ghiaour-kalé et de Boghaz-keui; c'est le même bonnet, orné aussi d'une espèce d'uréus; c'est la garde de l'épée, qui a même forme et est indiquée de même manière; c'est la tunique, qui offre le même aspect et qui descend jusqu'au même point; c'est enfin la chaussure, si curieuse et si caractéristique. Mais ce qui est encore plus important, ce qui fait encore sur l'observateur qui a quelque habitude des questions d'art une impression plus profonde, c'est la ressemblance complète des proportions, l'identité de style qui existe entre tous ces bas-reliefs de l'Asie Mineure. Non-seulement ils sont tous ainsi dessinés, à plat et sans modelé, ou avec un modelé si faible qu'il n'en subsiste rien aujourd'hui, au centre d'une aire, d'une sorte de niche, creusée dans la surface du roc; mais c'est la même attitude donnée au corps, les mêmes dimensions proportionnelles des différentes parties, la même manière de représenter soit le

(1) M. Kiepert paraît avoir pris le contour de l'arc, qui est incomplétement évidé dans sa partie inférieure, pour le contour de la figure même. De là un épaississement sensible du corps.

(2) *Explorat. archéol. de la Galatie*, pl. 10, 30-52.

(3) M. Hyde Clarke nous fait remarquer que les armes du Pseudo-Sésostris, comme il l'appelle, sont celles-là mêmes que porte le roi sur certaines dariques. Il y en a où l'arc et la lance occupent juste la place que leur assigne Hérodote dans la description qu'il fait de la figure que l'on a cru reconnaître dans le monument de Nymphi.

nu, soit le vêtement. Or, on le sait, les peuples chez qui l'art est encore en enfance, une fois qu'ils ont adopté une manière plus ou moins exacte de représenter la figure humaine et ses accessoires, ne s'en écartent plus tant que leur civilisation ne se perfectionne pas ; ils la reproduisent indéfiniment sans s'essayer à la varier, sans que l'on puisse trouver, dans les œuvres successives de cette plastique rudimentaire ces différences toutes personnelles, ces diversités infinies d'interprétation qui supposent un art très-maître de lui-même, très-sûr de lui et des moyens qu'il emploie. Au début de toute plastique et dans la première période de son développement, on arrive vite à une certaine forme conventionnelle, toujours la même comme proportions, comme attitude et comme costume. Le peintre ou le sculpteur se sent encore inhabile à imiter le modèle sous tous ses aspects et dans la succession de ses changements possibles; il figure donc toujours le corps posé et vêtu de même; et, quels que soient les défauts de cette représentation, elle suffit aux esprits naïfs à qui elle s'adresse; bien des peuples ne dépassent point la période où l'art répète indéfiniment cette sorte de type abstrait, signe plutôt que copie de l'objet figuré. Or, il suffit pour s'en convaincre de rapprocher les différentes figures que nous avons indiquées et de les mesurer de l'œil: des rochers de la Cappadoce à ceux de la Lydie, un même type avait été adopté, une même convention avait cours, était comprise et acceptée par toutes les imaginations. Cette interprétation, on ne saurait trop le répéter, diffère à tous égards de celle qui avait prévalu en Égypte; elle a bien plus de rapports avec celle où s'était arrêté, à une époque qu'il est difficile de fixer avec précision, l'art assyro-babylonien.

On s'est appuyé, pour confirmer l'assertion d'Hérodote et l'origine égyptienne du bas-relief, sur le prétendu cartouche hiéroglyphique qui se trouverait entre la tête de la figure et la lance. Il y a déjà longtemps, comme nous l'avons constaté, que les égyptologues ont déclaré ne pas reconnaître dans les signes qu'on leur présentait un groupe d'hiéroglyphes lisible. Notre photographie prouve d'ailleurs que l'on a singulièrement exagéré la netteté que présentent ces signes. D'après le dessin de M. Texier, ils seraient aussi visibles, aussi bien conservés que l'arc, par exemple, ou la lance; or, tandis que ces deux accessoires se distinguent aisément et paraissent ressortir sur le fond, on voit seulement, dans notre planche, qu'entre la tête et la lance se trouvaient certains signes; mais quelle était au juste la forme de ces signes, c'est ce que l'on ne saurait déterminer, même sur l'épreuve directe, toujours un peu plus nette et présentant

de plus vives arêtes (1). Le seul fait certain, c'est l'existence en cet endroit d'un groupe de signes; or, cette disposition est loin de prouver l'origine égyptienne. Nous avons trouvé à Boghaz-keui, devant des figures où ne se retrouve certes aucun souvenir, aucune imitation de l'Égypte, des groupes de symboles auxquels on aurait pu prêter tout aussi bien qu'à celui de Nymphi, le caractère d'un groupe d'hiéroglyphes; tantôt ils sont isolés dans le champ où se détache la figure, tantôt ils sont renfermés dans une sorte de cadre qui affecte la forme d'une édicule (2). Quelques variétés que l'on puisse d'ailleurs relever dans la manière dont sont placés et groupés ces symboles, ce qui ressort de cette comparaison, c'est que la présence, dans le champ du bas-relief, de certains signes groupés à peu près comme le sont les hiéroglyphes dans l'écriture hiératique de l'Égypte, ne nous autorise aucunement à parler d'influence ou d'imitation de l'Égypte, encore bien moins à attribuer à des artistes égyptiens l'ensemble de l'ouvrage. Cette combinaison, cette manière de placer et de grouper certains signes, était, nous le voyons par les bas-reliefs de la Ptérie, dans les habitudes des rudes sculpteurs qui nous ont laissé ces étranges monuments des vieilles monarchies de la péninsule (3).

Avant de quitter le monument de Nymphi, faisons une dernière remarque. Hérodote parle de deux monuments de Sésostris, comme il dit, dont l'un se trouverait sur la route de Smyrne à Sardes, et l'autre sur celle d'Éphèse à Phocée. On a généralement regardé le

(1) Voici ce que nous écrit à ce sujet M. Hyde Clarke, qui a visité plusieurs fois le monument avec des érudits et des connaisseurs anglais, français, allemands : « Pour la question des hiéroglyphes, tous ceux qui, dans ces derniers temps, ont examiné le monument, sont d'avis qu'il n'y a point là d'hiéroglyphes et qu'il n'y en a jamais eu ; il y a des emblèmes assurément, comme sur d'autres monuments de ce genre. Pour la question de cartouche, dans l'état délabré du monument, je n'ose affirmer positivement, mais mon impression est contraire au cartouche. Je ne pense pas qu'il y ait une simulation du cartouche ni rien qui rappelle l'Égypte. » M. Waddington, qui a vu, lui aussi, le monument, est tout à fait de mon avis.

(2) Voir *Exploration archéologique de la Galatie*, pl. 44, 45, 47, 48, 50. Dans le mieux conservé des bas-reliefs assyriens du Nahr-el-Kelb (F de la planche des *Monumenti inediti*) plusieurs emblèmes sont réunis dans le champ, devant la tête de la figure.

(3) Il nous semble apercevoir un certain rapport entre le peu que nous distinguons des emblèmes ou signes gravés devant la figure de Nymphi et les moins effacés des signes qui forment un grand tableau, composé de plusieurs longues lignes parallèles, sur un rocher de Pterium (*Exploration archéologique de la Galatie*, pl. 35). Nous tenons à la disposition du savant que tenterait cette comparaison les photographies originales, toujours un peu plus nettes que la reproduction lithophotographique, et plus susceptibles d'être étudiées à la loupe.

guerrier de Nymphi comme représentant le prétendu Sésostris de la route de Sardes; celui de la route d'Éphèse serait encore à trouver, en admettant que le temps ne l'ait point détruit. Selon toute apparence, c'est le contraire qui est vrai, et il faut renverser la proposition. Il suffira de jeter les yeux sur la carte de M. Kiepert pour douter que le monument dit de Nymphi soit sur la route de Smyrne à Sardes, et, comme nous en avertit M. François Lenormant, qui a visité le prétendu Sésostris, cette impression est bien plus vive encore quand on se trouve sur le terrain et qu'on parcourt ce canton. La route moderne de Smyrne aux ruines de Sardes, qui ne peut s'écarter sensiblement de l'ancienne route, suit la vallée du *Nif-Tchaï*, qui est dirigée de l'est à l'ouest. Le bas-relief se trouve à une grande heure de cette route, dans le ravin latéral de *Karabéli*. Ce ravin est dirigé du sud au nord, et le bas-relief n'est visible que quand on s'est engagé dans cette gorge, où coule un petit affluent du Nil, et qu'on l'a remonté jusqu'à une certaine hauteur. Jamais la route de Smyrne à Sardes n'a pu pénétrer dans cette gorge, et il serait étrange qu'Hérodote indiquât comme se trouvant sur cette route un bas-relief qui aurait été caché à plusieurs kilomètres du chemin, dans une étroite brèche de la montagne. On se demande aussi pourquoi l'antique conquérant, quel qu'il soit, aurait été cacher ce monument de son passage et de ses exploits dans un ravin détourné et où personne n'aurait passé. Tout s'explique si on admet que c'était la route directe d'Éphèse à Phocée qui traversait la gorge de Karabéli. Que l'on regarde l'excellente carte à laquelle il faut toujours renvoyer pour tout ce qui se rapporte à la géographie de l'Asie Mineure, et l'on se convaincra que cette route d'Éphèse à Phocée a dû passer par un des ravins qui sont parallèles à celui de Karabéli. La présence dans celui de Karabéli du guerrier qui a vu Hérodote nous prouverait que de toutes ces gorges qu'a pu suivre la route d'Éphèse pour venir couper, en quelque point voisin du bourg actuel de Nymphi, la route de Smyrne à Sardes, c'est la gorge de Karabéli qui avait été préférée. Il serait curieux de chercher, par une exploration attentive de tout ce district, s'il existe encore quelques vestiges de l'ancienne voie, et d'examiner si l'étude du terrain confirme la conjecture que nous a suggérée notre savant ami, M. François Lenormant.

Si l'on conservait quelques doutes sur l'origine de la figure de Karabéli, et que l'on inclinât encore à l'attribuer à l'Égypte, on n'aurait, comme contre-épreuve, qu'à examiner les dessins qui nous ont fait connaître les monuments, certainement égyptiens, qui, sur la côte de Syrie, au Nahr-el-Kelb et à Adloun, rappellent les conquêtes et le pas-

sage de Rhamsès (1). On verra combien, dans ces bas-reliefs égyptiens de Syrie, tout diffère de nos bas-reliefs de l'Asie Mineure. Ce n'est plus ni le même style, ni les mêmes proportions dans les figures, mais quelque chose de bien plus élancé, de bien moins trapu; ce n'est ni la même pose, ni le même ajustement. Le cadre des bas-reliefs égyptiens a aussi un tout autre caractère; au Nahr-el-Kelb, au lieu d'une niche grossièrement pratiquée dans le rocher, nous trouvons une élégante édicule que surmonte un entablement; cet entablement est formé d'une sorte de frise que remplit le disque ailé, et d'une corniche que caractérise la gorge égyptienne. Comment le conquérant qui, pour perpétuer le souvenir de ses victoires, aurait, en Syrie, fait tailler dans le roc, avec un soin extrême, des bas-reliefs du plus pur style égyptien, accompagnés de longues inscriptions hiéroglyphiques, se serait-il contenté, en Asie Mineure, d'une figure exécutée dans un tout autre style, avec bien moins de soin et d'art, où rien, ni la décoration, ni les proportions, ni le costume, n'eût été égyptien? Sans parler du prétendu cartouche, l'inscription, aujourd'hui disparue, qu'Hérodote nous assure avoir été gravée sur le baudrier, d'une épaule à l'autre, nous est encore une raison de douter. On l'a déjà remarqué, ce n'est point ainsi que l'artiste égyptien disposait les textes hiéroglyphiques, ce n'est point cette place qu'ils occupent dans les bas-reliefs du Nahr-el-Kelb, qui, suivant l'historien, appartiendraient à la même époque et au même règne que celui de Karabéli (2).

(1) On trouvera ces dessins, à une grande échelle, dans les *Monumenti inediti* de l'Institut archéologique, 1838, pl. 21 (*Annali*, t. X, p. 12); dans Léon de Laborde *Voyage de l'Asie Mineure et de la Syrie*, pl. 31, 32, 33; dans Lepsius, *Ægyptische Denkmæler*, partie III, pl. 197. — On les trouvera réduits dans le *Monatsberichte* de l'Académie de Berlin, juin 1854, et dans deux planches ajoutées par M. de Bertou, l'auteur des premiers dessins publiés par l'Institut archéologique, à un article qui se trouve dans la onzième année de la *Revue archéologique* (1[re] série). Cet article a pour titre : *Lettre à M. de Saulcy sur les monuments égyptiens du Nahr-el-Kelb.*

(2) Hérodote paraît avoir été frappé de la différence qu'il y avait entre les figures qu'il avait vues en Ionie, et qu'il attribuait à Sésostris, et celles qu'il avait remarquées « dans la Palestine syrienne, » comme il dit. L'inscription qui se trouvait, affirme-t-il, sur la poitrine du guerrier de Nymphi, ne contenait ni le nom, ni la patrie du conquérant représenté. En admettant donc que l'on ait donné à Hérodote une traduction fidèle, et non purement arbitraire, de cette inscription écrite dans un système de signes dont Hérodote lui-même n'avait pas la clef, rien dans cette inscription n'autorisait Hérodote, lui-même a l'air de le sentir, à reconnaître ici Rhamsès; c'est de sa part une attribution qui s'explique par l'impression que lui avaient faite les récits des prêtres relatifs aux victoires de Sésostris. « Vous retrouverez, lui avaient-ils dit, jusqu'en Colchide, les traces du passage de Sésostris. » Ainsi averti

L'opinion qu'Hérodote repousse avec une certaine vivacité était donc la vraie; ils ne se trompaient pas ceux qui dans le guerrier armé de l'arc et de la lance aimaient mieux voir Memnon que Sésostris; pour leur donner raison, il suffit de traduire leur assertion dans le langage de la science moderne. Memnon, dans les traditions de l'épopée, c'était un roi d'Assyrie (1); or, quel que soit le souverain ou le peuple qui ait été ici représenté, il est certain que dans cette figure, comme dans celles que nous en avons rapprochées, l'influence qui se marque de la manière la plus évidente, ce n'est pas celle de l'art égyptien, mais celle de cet art assyrien qu'ont fait connaître à l'Europe les découvertes de MM. Botta et Layard (2). Au terme de cette notice, après avoir étudié la fidèle reproduction que le monde savant doit à l'active et intelligente curiosité de M. Hyde Clarke, il ne nous reste qu'à répéter, avec une conviction plus affermie encore et plus sûre d'elle-même, les conclusions du travail que nous avons consacré aux bas-reliefs de Ghiaour-Kalé. « Ce qui ne paraît pas douteux et ce qu'il importe de constater, c'est la ressemblance marquée, c'est l'air de famille que nous avons signalé entre des sculptures situées toutes dans la péninsule, quoique les unes soient à l'est, et les autres à l'ouest de cet Halys qui la divisait dans l'antiquité en deux régions habitées par des peuples de races différentes. Que ces sculptures taillées dans le roc se trouvent en Lydie, en Phrygie, ou

et prévenu, Hérodote ne pouvait manquer de les retrouver; partout où s'offrait à lui une de ces images de conquérant taillées dans le roc, il croyait aussitôt reconnaître Sésostris. Il ne put pourtant s'empêcher de remarquer que les bas-reliefs de la Syrie étaient accompagnés d'inscriptions qui donnaient le nom de Sésostris (il avait sans doute appris en Égypte à reconnaître les cartouches de certains rois) tandis qu'en Ionie le conquérant ne se nommait pas, et que ceux-ci pouvaient voir une statue de Memnon dans ce qui, pour Hérodote, était un Sésostris. Qu'on relise avec attention le chap. 106 du liv. II, et on se rendra compte des différences qu'Hérodote avait observées entre les bas-reliefs authentiques de Rhamsès en Syrie, et les Pseudo-Sésostris d'Ionie.

(1) Les Grecs appelaient sans doute *statues de Memnon* les sculptures assyriennes ou médiques qui représentaient ce type aujourd'hui si bien connu de nos archéologues, le roi, coiffé de la tiare, avec le grand nez busqué, la chevelure et la barbe frisées. Ceux des Grecs que leurs affaires avaient conduits à la cour du grand roi s'étaient familiarisés avec ce type dans les palais de Ninive et de Babylone; en le retrouvant sur les rochers de la Syrie et de l'Asie Mineure, ils lui avaient donné le nom du héros qui représentait pour eux, dans sa légendaire splendeur, la puissance de la lointaine Assyrie.

(2) Nous sommes heureux que nos impressions et nos conjectures soient en parfait accord avec celles de M. Clarke : « Mon humble avis, nous écrit-il, est que ce monument n'est pas proprement assyrien, mais qu'il se rattache au style, à l'art de l'Assyrie, que peut-être il représente un type allié, mais indépendant. »

en Cappadoce, nous y avons trouvé assez de traits communs pour être conduits à leur attribuer peut-être une même origine, ou tout au moins à les regarder comme les produits d'un même art, que l'on pourrait appeler lydo-phrygien, ou de tel autre nom qu'on voudrait, mais qui mériterait d'être classé à part et étudié de près. Cet art, branche secondaire de l'art assyrien, aurait été le véritable intermédiaire entre la Grèce et l'Assyrie, et c'est lui surtout qui aurait transmis des traditions, offert des modèles dont les Grecs ont tiré le parti que l'on sait (1). »

GEORGES PERROT. — EDMOND GUILLAUME.

L'impression de ce travail était déjà terminée quand nous avons reçu de M. Hyde Clarke une photographie de la célèbre figure du mont Sipyle, entre Magnésie et Smyrne, où on a cru reconnaître la Niobé dont parlent Sophocle et Ovide. Nous aurions cherché à mettre cette épreuve sous les yeux des lecteurs de la *Revue* si elle avait pu, comme celle du guerrier de Nymphi, leur apprendre quelque chose; mais cette figure colossale est tellement fruste que, si l'on n'était pas averti d'avance de ce que l'on doit chercher dans l'image photographique, au premier abord l'œil ne s'y retrouverait pas et ne saurait où se prendre. L'habile artiste, M. Svoboda, s'était pourtant arrangé pour obtenir son cliché au meilleur moment de l'année, quand il y a sur la gigantesque statue le moins d'eau coulant le long du roc, et le moins d'herbe attachée aux anfractuosités de la pierre.

Le seul renseignement que l'on puisse tirer de cette photographie, c'est que la figure était, comme nos bas-reliefs de Boghaz-keui, de

(1) Pour augmenter le nombre des monuments sur lesquels s'appuyerait cette conclusion, il resterait à dessiner avec exactitude et à publier un curieux monument que M. Hamilton a découvert, en 1836, auprès de la ville de *Beychéir* ou plutôt du village d'*Eflatoun*, dans l'ancienne Isaurie (*Researches in Asia Minor*, II, p. 350). D'après lui, ce bas-relief, qui comprend dix personnages, est de style tout à fait primitif et rappelle les sculptures de Persépolis; mais le croquis qu'il en donne est tellement informe qu'il serait prématuré de chercher à en deviner le sujet et l'origine. Il paraît d'ailleurs dans un état de conservation satisfaisant, et nous ne saurions trop engager les futurs explorateurs de l'Asie Mineure à tourner leurs pas de ce côté. Celui qui rapporterait un dessin fidèle ou une photographie de ce monument pourrait, à juste titre, revendiquer l'honneur de l'avoir découvert, car M. Hamilton n'a fait ici que piquer la curiosité des savants sans la satisfaire à aucun égard.

Ghiaour-Kalé et de Nymphi, taillée au centre d'une sorte de niche pratiquée dans la surface du roc. Il y a là le même procédé, la même disposition générale. Seulement le relief de la Niobé est bien plus fort; c'est presque une ronde-bosse. Quant à trouver dans cette masse, qui donne certainement l'idée d'une femme assise, un simple accident du roc, un *lusus naturæ*, c'est là une manière de voir à laquelle, nous assure M. Clarke, il faut tout à fait renoncer; les traces du travail humain sont évidentes, nous dit-il, pour quiconque a vu le monument. La photographie même, attentivement étudiée, suffit à donner cette impression. C'est là tout ce qu'on peut affirmer. Dans l'état où les siècles ont mis cet étrange monument, il paraît difficile que la science aille plus loin, et qu'elle arrive à déterminer quels étaient le style et le caractère de cette figure, quels en étaient les attributs, et quel nom il convient de lui donner (1).

(1) M. Texier croit reconnaître dans cette figure une statue de Cybèle dont parle Pausanias (III, 22). Voir son *Asie Mineure* (*Univers pittoresque*), p. 265. Cette figure colossale a été donnée par Steuart (*A Description of some ancient monuments still existing in Lydia and Phrygia*, f°, Londres, 1842).

INSCRIPTIONS GRECQUES
INÉDITES
DE L'ILE DE CYPRE

Larnaca (Chypre), 25 déc. 1865.

A M. le comte de Vogüé.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous adresser ci-joint la copie de quatre inscriptions grecques trouvées dans notre île.

1.

ΑΓΑΘΗ ΤΥΧΗ
ΣΟΑΝΤΕΙΩΝ Ο ΘΙΑΣΟΣ ΤΗΣ
ΑΡΤΕΜΙΔΟΣ ΤΙΜΟΚΡΑΤΗΝ
ΣΤΑΣΙΟΙΚΟΥ ΚΑΙ ΤΗΝ ΓΥΝΑΙΚΑ
ΤΙΜΑΓΙΟΝ ΤΗΝ ΘΥΓΑΤΕΡΑ ΤΙΜΙΔΑ
ΚΑΙ ΤΗΝ ΘΥΓΑΤΕΡΑ ΑΥΤΗΣ ΑΡΙΣ /////
ΚΑΙ ΤΟΥΣ ΥΙΟΥΣ ΑΥΤΟΥ ΣΤΑΣΙΟ /////
ΒΟΙΣΚΟΝ ΑΡΙΣΤΟΚΡΕΟΝΤΑ ΑΡΙΣΤ ///
ΧΟΝ ΣΤΑΣΙΟΙΚΟΥ ΤΟΝ ΥΙΟΝ ΤΙΜΟ ///////
ΤΗΝ ΘΥΓΑΤΕΡΑ ΚΑΡΙΟΝ ΒΟΙΣΚΟΥ ////
ΟΝ ΤΙΜΟΚΡΑΤΗΝ
ΕΥΝΟΙΑΣ ΕΝΕΚΕΝ ΤΗΣ
ΕΙΣ ΕΑΥΤΟΥΣ

Plaque de granit noir : hauteur $0^m,33$, largeur $0^m,44$, épaisseur $0^m,09$.

'Ἀγαθῇ Τύχῃ
Σοαντείων ὁ Θίασος τῆς
'Αρτέμιδος Τιμοκράτην
Στασιοίκου καὶ τὴν γυναῖκα
Τιμάγιον τὴν θυγατέρα Τιμίδα
καὶ τὴν θυγατέρα αὐτῆς 'Ἀρίσ[την]
καὶ τοὺς ὑιοὺς αὐτοῦ Στασιο[ικον]
Βοίσκον Αριστοκρέοντα 'Αριστ[αρ]
χον, Στασιοίκου τὸν ὑιὸν Τιμο[κράτην]
τὴν θυγατέρα Κάριον, Βοίσκου [τὸν ὑι]
ὸν Τιμοκράτην
Εὐνοίας ἕνεκεν τῆς
εἰς ἑαυτούς.

L'original de cette inscription m'a été confié, depuis une année, par un ami qui l'avait trouvé dans une maison de Larnaca, dont il venait de faire l'acquisition. Toute tentative pour découvrir sa provenance a échoué parce que l'ancien propriétaire de la maison était mort.

J'ai cherché sur Σόαντος des renseignements dans nos minces bibliothèques; la seule ville de ce nom que j'aie pu rencontrer est celle de Cappadoce : j'ai consulté encore des amis à l'étranger, sans meilleur résultat. Il est difficile, cependant, de croire que notre pierre ait été portée du dehors; les noms de Στασίοικος, Βοίσκος, 'Αρίστη, étaient, d'ailleurs, très-fréquents parmi les Cypriotes de l'antiquité.

Entraîné dans ces sortes de spéculations, je me suis souvenu d'un hameau obscur de cette île, que je pris le parti d'explorer.

Σῆντα (ἡ) dans la Messaorée, village exclusivement musulman, avec une cinquantaine de maisons, se trouve situé à une lieue de « la Comté » vers le nord. Le 7 novembre, de bon matin, je quittais « la Comté, » où j'avais passé la nuit chez M. Alexandre Lapierre, et, accompagné d'un de ses hommes, je prenais la route de Sinda. Mes premières recherches dans le village et aux alentours furent infructueuses : pas un fragment quelconque qui indiquât l'existence d'une ville ancienne; de plus, à nos questions réitérées les habitants de l'endroit répondaient tout bonnement qu'il n'y avait rien. Après deux heures de courses inutiles, j'ai trouvé, dans une des ruelles, une pierre de taille ornée; c'était déjà quelque chose, mais cela m'avançait à peu : je me décidai donc à partir, et nous retournions au café pour prendre nos montures, lorsqu'un des Turcs du village,

plus communicatif que les autres, me mit sur la trace de certaines ruines, et nous partîmes immédiatement pour les examiner de près.

Sur une petite élévation, à proximité du village, on voit les fondements d'une construction cyclopéenne; les bâtiments s'étendaient du nord au sud. Une des enceintes a vingt mètres de longueur sur douze mètres de large; deux portes y étaient pratiquées, l'une vers l'est, à l'angle N.-E., et l'autre vers le sud, à l'angle S.-E. On remarque aussi, au nord et au sud, des passages ou couloirs de deux à trois mètres de large. D'autres enceintes, que je n'ai pas mesurées, sont beaucoup plus vastes, et même de telles dimensions que je ne pense pas qu'elles aient pu être jamais couvertes.

Pressé de retourner à Larnaca le même jour, je ne me suis arrêté que quelques minutes dans cet endroit si intéressant : je me propose de le revisiter. En attendant, il me paraît presque établi qu'à Chypre, aussi bien qu'en Cappadoce, il y eut une Soandus, et que les ruines dont je viens de parler et qui, d'après ce que je crois, n'ont point attiré jusqu'à présent l'attention des archéologues, marquent son emplacement. Du reste, nous avons d'autres exemples de villes en Chypre portant le même nom que des villes du continent voisin; je ne citerai que Soli et Mallus.

2.

ΤΥΜΒΕΤΙΝΟΣΤΟΔΕΣΗΜΑΤΕΑΝΥΠΟΛΙΣΣΑΔΑΚΕ//////
ΤΙΣΦΡΑΣΟΝΟΙΚΤΡΟΤΑΤΑΝΜΟΙΡΑΝΕΝΕΓΚΑΜΕΝΟ/////
ΔΗΜΩΝΑΞΣΑΛΑΜΙΣΟΝΕΘΡΕΨΑΤΟΠΑΙΔΑΦΕΡΙΣΤΟΝ
ΕΜΠΟΡΙΑΙΣΠΙΚΡΟΝΔΕΙΣΑΧΕΡΟΝΤΕΜΟΛΕΝ
ΠΟΝΤΟΝΕΠΙΠΛΩΣΑΣΑΛΙΜΥΡΕΑΚΑΙΠΟΛΥΚΛΑΥΤΩ
ΜΑΤΕΡΙΚΑΙΓΕΝΕΤΑΣΤΥΓΝΑΛΙΠΩΝΔΑΚΡΥΑ
ΟΥΧΗΨΑΝΦΩΣΓΑΡΤΟΓΑΜΗΛΙΟΝΟΥΔΥΜΕΝΑΙΟΝ
ΕΚΛΑΓΟΝΑΛΛΑΓΟΟΥΣΟΧΤΑΚΑΙΕΙΚΟΣΕΤΟΥΣ
ΟΥΚΑΚΟΣΕΣΤΑΙΔΑΣΠΑΡΙΟΙΞΕΝΕΧΑΙΡΕΠΡΟΣΕΙΠΑΣ
ΚΟΙΝΟΣΕΠΕΙΘΝΑΤΟΙΣΘΠΛΟΟΣΕΙΣΦΘΙΜΕΝΟΥΣ

Τύμϐε τίνος τόδε σῆμα τεὰν ὑπὸ λισσάδα κε[ῖται];
Τίς φράσον οἰκτροτάταν μοῖραν ἐνεγκάμενο[ς];
Δημῶναξ Σαλαμὶς ὃν ἐθρέψατο παῖδα φέριστον,
Ἐμπορίαις πικρὸν δ' εἰς Ἀχέροντ' ἔμολεν.
Πόντον ἐπιπλώσας ἁλιμυρέα καὶ πολυκλαύτῳ
Ματέρι καὶ γενέτᾳ στυγνὰ λίπων δάκρυα.

Οὐχ ἧψαν γῶς γὰρ τὸ γαμήλιον οὐδ' ὑμέναιον,
'Έκλαγον ἀλλὰ γόους ὀκταχαιεικοσέτους.
Οὐκ ἄκος ἔσται δ' ἀσπάσιόι, ξένε, χαῖρε προσεῖπας
Κοινὸς ἔπε θνατοῖς ὁ πλόος εἰς φθιμένους.

Plaque de marbre blanc : hauteur 0m,23, largeur 0m,28, épaisseur moyenne 0m,05.

3.

Ο //////////////////////////////////	ΕΚΓΥΜΝΑΣΙΟΥΤΡΙΤ////
ΤΟΝΓΕΝΟΜΕΝ ///////	ΝΕΠΙΤΗΣΠΟΛΕΩ ////
ΕΧΩΝΔΙΕΤΕΛΕ/////	ΕΙΣΒΑΣΙΛΕΑΠΤΟΛ ////
ΘΕΟΥΣΦΙΛΟΜΗΤΟΡΑ	ΣΚΑΙΤΗΝΠΟΛΙΝΤΗΝΣΑ

Ὁ .... ἐκ Γυμνασίου τρίτ[ου τὸν ....]
τὸν γενόμενον ἐπὶ τῆς πόλεω[ς καὶ Γυμνασίαρχον εὐνοίας ἕνεκεν ἣν]
ἔχων διετέλει εἰς Βασιλέα Πτολ[εμαῖον καὶ Βασίλισσαν Κλεοπάτραν]
Θεοὺς Φιλομήτορας καὶ τὴν πόλιν τὴν Σα[λαμινίων].

Cette inscription, qui ornait la base d'une statue, était gravée sur trois pierres contiguës, dont la dernière a disparu : chacune d'elles a 0m,20 de hauteur, 0m,42 de longueur et 0m,40 d'épaisseur.

4.

ΣΕΡΟΥΙΟΝΣΟΥΛΠΙΚΙΟΝ
ΠΑΓΚΛΕΑΟΥΗΡΑΝΙΑΝΟΝ
ΖΗΝΩΝΟΝΗΣΑΝΔΡΟΥ
ΑΡΧΙΕΡΑΣΑΜΕΝΟΣ

Σερούιον Σουλπίκιον
Παγκλέα Οὐηρανιανὸν
Ζήνων Ὀνησάνδρου
Ἀρχιερασάμενος

Hauteur 0m,30, largeur 0m,52, épaisseur 0m,30.

La pierre qui porte l'inscription n° 2 m'a été apportée du village de Hagios Sergios; les deux autres existent en original à Limnia. Ces

deux localités, vous le savez, se trouvent à une petite distance des ruines de Salamine ; cette circonstance ne laisse aucun doute sur la provenance des trois textes : il est évident qu'ils ont été recueillis dans les débris de la cité antique.

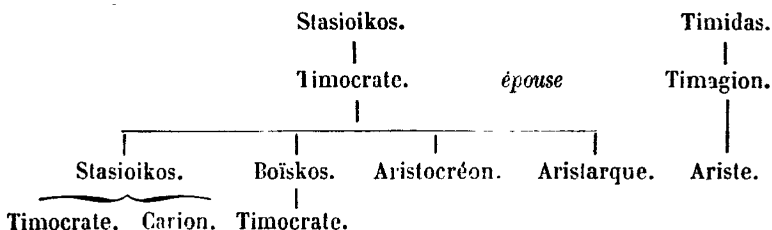
Agréez, etc. D. PIÉRIDÈS.

On me permettra d'ajouter quelques réflexions rapides à l'intéressante lettre que je viens de transcrire :

« Le nº 1 est une inscription honorifique gravée par le *Thiasos* d'Artémis, à Soandus, pour reconnaître les services rendus à la confrérie par la famille de Stasioikos. Elle vient donc s'ajouter à la curieuse série des inscriptions analogues de l'île de Rhodes, de l'île de Théra, etc., étudiées par M. C. Wescher (*Rev. archéol.*, septembre 1864, décembre 1865). Je n'ai pas à reproduire ici les conclusions de notre savant collaborateur, mais je ferai remarquer avec lui l'importance de ces associations libres, qui réunissaient de nombreux adeptes, dans une intention religieuse, artistique, ou charitable, autour de l'autel d'une divinité spéciale. De toutes ces associations celles qui portaient le nom de *Thiasos* étaient celles qui avaient le caractère le plus religieux ; elles paraissent surtout s'être développées dans les îles de l'Archipel, dans le voisinage de l'Orient et au contact de ses cultes. M. Wescher a dressé le catalogue des confréries connues jusqu'à présent; le nom qu'elles portaient était dérivé de celui de la divinité qu'elles adoraient. Or, dans cette liste, les divinités orientales tiennent la première place, soit sous leur véritable nom, telles que *Adonis*, *Sérapis* ou *Xousarès;* soit sous le nom des divinités grecques auxquelles elles avaient été assimilées après les grandes migrations helléniques, telles que *Aphrodite* (Astarté), *Esculape* (Eschmoun), *Zeus Atabyrios* (dieu local, solaire, de Rhodes), *Apollon* et *Dionysos* (Baal solaire), *Cybèle* (déesse phrygienne ou syrienne).

« La confrérie d'*Artémis* apparaît pour la première fois dans l'inscription de M. Piéridès ; la divinité qu'elle invoquait sous le nom et probablement devant la statue de la blonde sœur d'Apollon n'était autre que la déesse orientale lunaire, Tanit ou Anaïtis, puissance guerrière et malfaisante qui, par suite d'une de ces conceptions complexes dont le sens nous échappe trop souvent, nous apparaît tantôt avec les attributs de la virginité, tantôt avec les qualités lascives qui symbolisent les forces productrices et fécondes de la nature.

« La confrérie avait, sans doute, un lieu de réunion (τόπος), et c'est sous ses portiques qu'était encastrée l'inscription : en effet, la pierre est trop mince pour avoir jamais servi de base de statue, et, d'ailleurs, les personnages mentionnés dans le texte sont trop nombreux pour que leurs images aient pu être réunies sur un même piédestal. Le tableau généalogique de cette famille de bienfaiteurs s'établit ainsi :



« Stasioikos est un nom essentiellement Cypriote : nous trouvons un Stasioikos, roi de Marium, parmi les dix petits souverains qui se partageaient la domination de l'île au moment de la conquête macédonienne ; il fut renversé par Ptolémée Soter en 313. Il ne serait pas impossible qu'il y eût une relation entre lui et le Stasioikos de notre inscription : en effet, d'après la forme des lettres, le texte doit avoir été gravé au commencement du IIe siècle avant Jésus-Christ ; or, comme les quatre générations qui y sont mentionnées occupent un espace de plus d'un siècle, le chef de la famille se trouve être à peu près contemporain du monarque détrôné.

« L'inscription n° 2 est une épitaphe en vers assez plats ; le sens en est clair, sauf en un point. Voici la traduction du morceau.

« O tombe! de qui cette pierre recouvre-t-elle le monument? « Réponds! Qui la triste destinée a-t-elle frappé? C'est Démonax, « que Salamine a nourri, enfant excellent; voyageur, il a entrepris « le voyage du triste Achéron, tandis qu'il naviguait sur les flots de « la mer, laissant sa mère inconsolable et son père dans les larmes « amères ; ils n'ont pas allumé le flambeau nuptial, ni chanté l'hy- « ménée, mais ils ont versé des larmes sur leur fils de vingt-huit ans : « il n'y a aucun remède à leur douleur (?). Passant, un salut! puisque « le voyage chez les morts est commun à tous les mortels. »

« Le commencement de l'avant-dernier vers n'offre aucun sens raisonnable, et pourtant il n'y a aucune incertitude sur la valeur des lettres. M. Egger, à qui j'ai soumis la difficulté, pense qu'il y a là

une erreur matérielle; il se demande si le modèle que le lapicide était chargé de reproduire ne portait pas :

Οὐ κακὸς ἔσται δ' ἀσπασμὸς, ξένε, χαῖρε προσεῖπαι,

tout en ne proposant cette correction qu'avec une grande réserve.

« L'inscription paraît avoir été gravée dans les premières années de l'ère chrétienne.

« Le n° 3 est la base d'une statue élevée à un gymnasiarque de Salamine, dont le nom est effacé, et qui vivait sous le règne de Ptolémée IV Philométor et de sa sœur Cléopâtre, c'est-à-dire entre les années 181 et 146 avant Jésus-Christ.

« Le n° 4 est la base d'une statue élevée à un certain Servius Sulpicius Panclès Véranianus, par l'ancien pontife Zénon, fils d'Onésander.

« Ces noms fournissent l'occasion d'un rapprochement assez piquant, quoique probablement dû au hasard. La forme du nom de Panclès indique qu'il était fils adoptif d'un Romain dont le *nomen* était *Veranius*. D'autre part, on sait qu'Onésandre, auteur grec d'un livre sur l'art militaire, avait dédié son ouvrage à un certain Q. Véranius, et on suppose que ce fut à Véranius, consul en 49 après Jésus-Christ, et chargé en l'an 18, par l'empereur Tibère, d'aller recevoir la soumission de la Cappadoce. Nous avons donc d'un côté un Onésandre, client d'un Véranius, et de l'autre le fils d'un Onésandre élevant une statue au fils adoptif d'un Véranius. Si cette coïncidence de noms n'est pas fortuite, on serait tenté d'identifier entre eux ces personnages, et de considérer l'érection de la statue de Panclès comme la continuation des traditions de patronage qui unissaient les deux familles. Onésandre, dont la patrie est inconnue, aurait été Cypriote, et Panclès aurait été adopté par Véranius lors de son voyage en Orient.

« M. DE VOGÜÉ. »

NOTE

SUR UNE ÉPÉE EN BRONZE

TROUVÉE DANS LE DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Au nombre des observations et renseignements que nous avons reçus à la suite de notre publication d'un *essai de classification des poignards et épées en bronze*, se trouve une note que nous croyons devoir communiquer immédiatement à nos lecteurs. Il s'agit d'une intéressante épée en bronze trouvée dans le département de l'Aisne, il y a une quinzaine d'années et qui paraît aujourd'hui perdue. Nous espérons que la reproduction de cette épée, au cinquième de sa grandeur réelle d'après un dessin qui nous a paru fort exact, la fera retrouver. Nous donnons la parole à M. Watelet, l'auteur de la communication. (*Note de la direction.*)

« Le mardi 5 novembre 1850, il a été donné communication à la Société d'archéologie de Soissons d'une épée en bronze que le propriétaire du château de Paars venait de découvrir dans sa propriété. Cette arme ayant été examinée, chaque membre donna son opinion sur l'époque à laquelle il fallait en rapporter la fabrication et l'usage, mais rien ne sortit de cette discussion. Il est vrai que les observations sur ces sortes d'objets n'avaient pas été assez multipliées, et on n'admettait encore que vaguement l'époque du bronze, qui maintenant se sépare si nettement des époques de la pierre et du fer. Aujourd'hui il nous semble utile d'étudier de nouveau cette épée, de la comparer à toutes celles qui ont été découvertes et nouvellement décrites ou figurées. Les objets en bronze sont généralement très rares dans le département de l'Aisne; les collections municipales n'en possèdent que très-peu, et il en est de même des collections particulières. Nous ne connaissons encore que quelques haches en bronze, qui proviennent de tombeaux, et des pointes de lance. Cette épée vient compléter cette petite série. Nous avons cherché à nous entourer de tous les renseignements nécessaires pour bien préciser et la forme de



cette arme et les circonstances de sa découverte, mais le propriétaire est mort, et l'on ne sait ce qu'est devenu l'objet. Heureusement, nous avons trouvé dans les cartons de la Société archéologique de Soissons un bon dessin de cette arme que nous avons fait reproduire au cinquième. Il nous a semblé ne se rapporter à aucun des types donnés dans le projet de classification des poignards et épées de bronze publié dernièrement dans la *Revue archéologique.*

Cette épée a huit cent soixante-quinze millimètres de longueur; à partir de la pointe, assez aiguë, elle s'élargit régulièrement jusqu'au tiers environ de sa longueur totale, où elle atteint cinquante-cinq millimètres de largeur, puis elle diminue un peu jusque vers sa poignée, qui est fort courte et d'une forme particulière. Au milieu de sa largeur on remarque une nervure qui forme un épaississement demi-cylindrique et qui couvre environ un quart de sa surface. Cette nervure ne commence qu'à quatre ou cinq centimètres de la pointe, pour se terminer, en s'élargissant, tout auprès de la poignée. On voit encore deux autres petites nervures, l'une tout auprès de la grosse, l'autre au milieu de l'intervalle qui reste jusqu'au bord. Huit rivets qui maintenaient le manche sont encore adhérents à la poignée.

Le bulletin de la Société donne ces quelques détails : « Cette arme a été trouvée en creusant un fossé; elle gisait dans la grève (*diluvium gris*), à côté d'un squelette humain et d'ossements de cheval. »

BULLETIN MENSUEL

DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

MOIS DE MAI

M. de Saulcy continue et achève la seconde lecture de son Mémoire sur le tombeau d'Hélène. M. Vincent, à cette occasion, explique, d'après Heron d'Alexandrie, comment on s'y prenait pour faire que *les portes d'une chapelle s'ouvrissent en apparence spontanément à un jour et à un instant donnés.*

M. Beulé fait une communication verbale sur la statue d'Hercule en bronze, récemment découverte à Rome, et qu'il a eu l'occasion d'examiner de près. Il signale à la fois les caractères de l'œuvre qui ne permettent pas de la faire remonter à l'époque classique de l'art, et les circonstances curieuses de la découverte, d'où il induit qu'elle aurait pu être confondue avec l'image de tel ou tel empereur du IIIe siècle, particulièrement de Maximien-Hercule. M. de Longpérier appuie cette opinion de considérations nouvelles.

M. le vicomte de Rougé, de concert avec M. Oppert, soumet à l'Académie le dessin d'un fragment de textes persépolitains accompagnés, sans aucun doute, de textes égyptiens, peut-être aussi assyriens, sur un monument de Darius, déjà signalé par de Rozière et reconstitué en partie par le docteur Perrier à la suite des fouilles entreprises sous les auspices de la Commission de l'isthme de Suez, en mars 1866.

M. Oppert commence la lecture d'un Mémoire sur les *Rapports de l'Assyrie et de l'Égypte*, selon les inscriptions cunéiformes.

M. le vicomte de Rougé, d'après une lettre de M. Lepsius, écrite d'Égypte, annonce une importante découverte qui vient d'être faite dans les fouilles de Tanis, où M. Mariette en a déjà fait plusieurs autres d'un si grand intérêt. Il s'agit d'une stèle portant soixante-seize lignes de grec et trente-sept d'hiéroglyphes, qui se correspondent comme sur la pierre de Rosetti. Ce serait aussi un décret des prêtres égyptiens réunis à Canope

pour la célébration de la fête du neuvième anniversaire de l'avénement de Ptolémée-Evergète Ier. Il en résulterait que, jusqu'à cette époque, les dates des règnes auraient été exprimées en années vagues, et que les prêtres, qui connaissaient l'année sothiaque ou caniculaire, avaient proposé au roi la réforme de la chronologie sur cette base fixe. La question est de savoir, dit M. de Rougé, si le décret fut exécuté. Il est décidé qu'il sera écrit, au nom de l'Académie, à M. Mariette, pour obtenir de lui un estampage de l'inscription. Il sera également écrit à M. de Lesseps à l'occasion des inscriptions persépolitaines.

L'Académie a décerné le prix Gobert à M. Gaston Paris pour son *Histoire poétique de Charlemagne.* Le second prix a été accordé à M. L. Gautier, auteur de l'ouvrage intitulé : *les Épopées françaises.*

Le prix de numismatique a été accordé à la *traduction de la Grammaire de Bopp.* A. B.

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

ET CORRESPONDANCE

Le second volume de l'*Histoire de Jules César* a paru au commencement de ce mois. Il contient l'histoire de Rome de l'année 696 à l'année 705, et par conséquent la guerre des Gaules tout entière. Plusieurs des problèmes archéologiques agités dans ces derniers temps y sont traités en notes avec assez de développements. De nombreuses cartes et plans rendent parfaitement clair ce qui aurait pu paraître obscur dans de simples descriptions. Quelques questions, et en particulier celle d'Alesia, se trouvent ainsi résolues d'une façon définitive. La publication du résultat détaillé des fouilles faites à Alise-Sainte-Reine sur les ordres de l'Empereur, l'examen et le classement des six cent dix-neuf monnaies gauloises ou consulaires trouvées au fond des fossés d'investissement ne peuvent plus laisser aucun doute à cet égard. Nous donnerons en tête de notre prochain numéro la *Note sur les monnaies antiques recueillies dans les fouilles d'Alise.* Nous pensons qu'après cela les débats sur l'emplacement véritable d'*Alesia* seront clos.

— L'Académie des inscriptions a, dans sa dernière séance, donné le prix Gobert à M. Gaston Paris, pour son ouvrage sur l'*Histoire poétique de Charlemagne.* Le second prix a été accordé à M. Léon Gautier, auteur de l'ouvrage intitulé : *les Épopées françaises.*

— De très-intéressantes nouvelles nous sont arrivées d'Égypte : une découverte d'une importance sans égale vient d'y être faite. Il s'agit d'un nouveau décret bilingue qui vient de sortir des fouilles de Tanis, dirigées par M Mariette; c'est M. Lepsius qui a eu la bonne fortune de reconnaître et de copier le premier cet admirable monument. La stèle sur laquelle est gravée l'inscription bilingue n'a subi presque aucune mutilation. On y lit très-distinctement soixante-seize lignes de grec, auxquelles correspondent quatre-vingt-dix-sept lignes hiéroglyphiques. La corrélation des deux textes

est tout d'abord mise à l'abri de contestations par la clause finale du décret, qui ordonne *de le faire graver sur la pierre ou sur l'airain, en écriture sacrée, en écriture égyptienne* (vulgaire) *et en écriture grecque*. La version en écriture vulgaire n'a pas été retrouvée. Nous espérons pouvoir bientôt donner plus de détails sur cette découverte. (Voir le *Bulletin de l'Académie des inscriptions.*) M. Mariette nous annonce, d'un autre coté, l'envoi d'une inscription non moins curieuse, mais qui ne nous est pas encore parvenue. Cette inscription, trouvée également, si nous ne nous trompons, aux environs de Tanis, serait aussi bilingue, *cunéiforme* et *hiéroglyphique*. Nous nous empresserons de la donner au public dès qu'elle nous sera parvenue.

— M. de Quatrefages a fait dernièrement à la Société d'anthropologie une communication qui peut devenir le point de départ des plus curieuses observations. On sait que la mâchoire trouvée dans les sables de *Moulin-Quignon* est d'un type particulier très-distinct du type dit *celtique*. A quelles populations ce type appartenait-il? Rien jusqu'ici n'avait permis de le dire. Or, voici que parmi des crânes esthoniens envoyés à M. de Quatrefages par le conservateur du musée de Saint-Pétersboug, il s'en trouve un dont la mâchoire est la reproduction exacte de la mâchoire de *Moulin-Quignon*. La race qui habitait les bords de la Somme à l'époque de la pierre non polie aurait donc remonté vers le nord comme les animaux de la même période; on la retrouverait du côté du pôle. La Société d'anthropologie va faire faire des recherches actives dans ce sens.

— *Note sur l'âge des diverses haches en pierre*, communication faite aux Sociétés d'anthropologie et de géologie de Paris, par M. de Mortillet.

Les environs d'Abbeville m'ont présenté, dit M. de Mortillet, d'intéressantes données sur la distribution des différentes formes de haches en pierre dans les diverses assises des terrains superficiels. Le sol meuble du fond de la vallée, — reposant sur la craie, — est constitué de la manière suivante, en allant de bas en haut :

1° Terrain quaternaire proprement dit, — si malheureusement appelé diluvium, — composé, d'une manière générale, de cailloutis à la base, recouvert de sables purs dits sables aigres, puis de sables argileux ou sables gras.

2° Au-dessus est une assise, plus ou moins puissante, de terre rouge, argilo-sableuse, de composition assez uniforme, lehm ou lœss des géologues.

3° Enfin vient un terrain très-varié, composé d'éléments fort divers, ravinant l'assise argilo-sableuse, contenant parfois du cailloutis anguleux; c'est ce que M. d'Archiac appelle alluvion ancienne, c'est ce qu'on peut désigner, avec M. Élie de Beaumont, sous le nom de terrain meuble des pentes.

4° La terre végétale qui recouvre ce terrain meuble, dont elle est en grande partie formée.

Les sablières de Menchecourt, faubourg d'Abbeville, offrent d'excellents exemples de cette coupe (fig. 1).

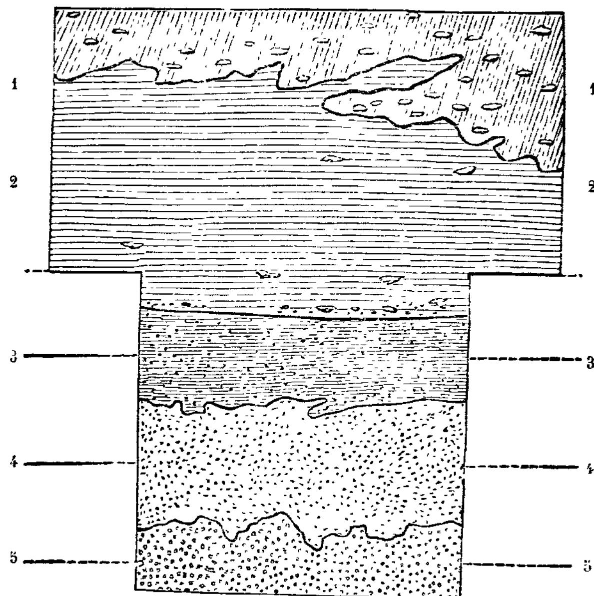


Fig. 1. — Coupe de Menchecourt. Abbeville, dessinée par M. Collomb.

1. Terrain des pentes avec haches polies en coin. Fig. 4.
2. Terre rouge, avec haches ovoïdes allongées. Fig. 3.
3. Sable gras.
4. Sable aigre.
5. Cailloutis.

(3, 4, 5) Quaternaire proprement dit avec haches lancéolées. Fig. 2.

C'est dans l'assise inférieure, terrain quaternaire proprement dit, qu'on a trouvé les ossements de mammouth (*Elephas primigenius*), de rhinocéros (*R. tichorhinus*), etc. Les mieux conservés étaient dans les couches de sa-

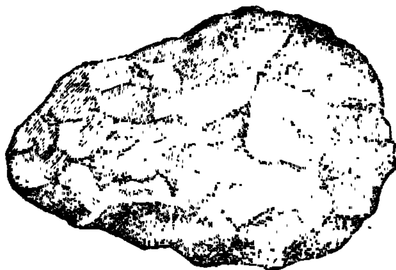


Fig. 2. — Hache lancéolée quaternaire. Abbeville. 1/3 gr. Coll. Mortillet.

bles de Menchecourt. C'est aussi dans cette assise quaternaire qu'on a rencontré en abondance les haches en silex, taillées à grands éclats, de forme

lancéolée, plus ou moins allongée, auxquelles les ouvriers ont donné le nom de langue de chat (fig; 2). La couche de gravier en a fourni un grand nombre, tout près de Menchecourt, dans les travaux que le Génie militaire à fait exécuter à la Porte-Mercadé. Elles étaient associées à des ossements de mammouth. On peut voir entre autres, à la Bibliothèque de la ville, un beau fragment de mâchoire de cet éléphant et une magnifique hache trouvés ensemble, la hache dessous l'ossement. Dans les sablières de Menchecourt même, comme on n'entame pas le gravier, les haches en silex sont beaucoup plus rares. La présence des haches dans le gravier, au-dessous des ossements enfermés dans le sable, le tout dans des couches parfaitement régulières, montre bien qu'il n'y a pas eu remaniement, altération postérieure, et que le mammouth a vécu contemporainement avec l'homme.

L'assise argilo-sableuse n'a pas encore fourni d'ossements d'animaux capables de la caractériser. Plusieurs géologues la rangent dans le quaternaire et la font à peu près contemporaine des couches inférieures. D'autres rajeunissent beaucoup cette assise. Les éléments de détermination manquaient. J'ai été assez heureux pour en découvrir un, laissé par l'homme. Dans une de mes courses à Abbeville j'ai acquis, sur place, une magnifique hache d'un caractère tout particulier, provenant de cette assise. C'est un silex taillé encore à éclats (fig. 3), nullement poli, mais les



Fig. 3. — Hache avoïde allongée du lehm de Menchecourt. 1/3 gr. Coll. Mortillet.

éclats sont beaucoup moins larges, moins grands, la taille est plus forte que dans les haches de l'assise inférieure. De plus, la forme est toute différente, c'est un ovoïde régulier, aplati et très-allongé, également large aux deux extrémités. On ne saurait avoir de doutes sur l'authenticité du gisement. En effet, un des caractères de l'assise argilo-calcaire est de former des concrétions calcaréo-ferrugineuses. Or, la hache en question porte de ces concrétions. M. Boucher de Perthes possède plusieurs de ces belles haches provenant aussi, m'a-t-il dit, de Menchecourt.

Enfin le terrain meuble des pentes renferme des haches en silex poli, forme de coin, du type ordinaire si généralement répandu. Quand les échantillons proviennent de l'intérieur de l'assise, ils sont en très-bon état de conservation; mais lorsqu'ils ont séjourné dans la terre végétale,

le choc des instruments agricoles non-seulement les a brisés et déformés, mais encore les a marqués de nombreuses lignes rouges d'oxyde de fer.

Ainsi donc on peut reconnaître, aux environs d'Abbeville, trois étages de haches fort distinctes, se trouvant dans trois assises géologiques différentes, et caractérisant trois époques successives. Ce sont, en commençant par les plus anciennes :

Les haches lancéolées, traillées à grands éclats, se trouvant dans l'assise quaternaire avec le mammouth et le rhinocéros.

Les haches ovoïdes très-allongées, taillées à éclats moyens, forme inter-

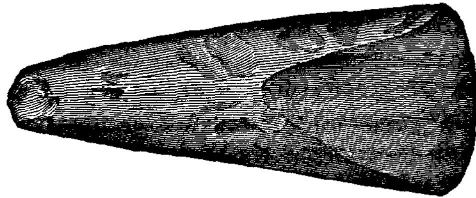


Fig. 4. — Hache polie en forme de coin. Abbeville. 1/3 gr. Coll. Mortillet.

médiaire, dans l'assise également intermédiaire argilo-sableuse.

Les haches polies, en forme de coin, dans l'assise la plus superficielle, terrain meubles des pentes; très-bien conservées, lorsqu'elles sont assez profondément enterrées, mutilées et sillonnées de lignes d'oxyde de fer quand elles se trouvent à la portée des instruments agricoles.

(Extrait des *Matériaux pour l'histoire de l'homme* de M. de Mortillet.)

— *Piles ou pierres à formentée, pierres à bassin actuelles* (extrait d'une lettre de M. Bouvet à M. de Mortillet).

Dans le numéro des *Matériaux* d'octobre 1865, M. Simonin a décrit des *pierres à bassins* de Roca-Mederighi, en Toscane, et leur a attribué l'usage des mortiers dans lesquels les peuplades primitives auraient broyé leurs fruits farineux. Il cite, à l'appui de son opinion, les habitudes analogues des Indiens de Californie et des Algériens. Il aurait pu trouver bien plus près de nous des exemples de ce genre de faits. Sur les confins de la Marche berrichonne, dans un pays que George Sand a rendu celèbre sans le faire connaître encore complétement, chaque maison de paysan est pourvue, à l'entrée, d'un ou deux blocs de granit grossièrement taillés et offrant une cavité à la partie supérieure. Ces blocs s'appellent des *piles*. Ils servent à broyer des châtaignes, et surtout du blé, de l'orge et de l'avoine, avec lesquels on fait une sorte de bouillie grossière que l'on désigne sous le nom de *Formentée* ou *Fromentée*, en raison du froment qui entre dans sa composition. La *Formentée à l'avoine* est un des grands régals des pauvres. Nous retrouvons donc là, au centre de la France, à 70 lieues de Paris et

au dix-neuvième siècle, la polenta primitive des anciens temps! Le pilon n'a rien d'analogue avec les pilons de nos mortiers. C'est une sorte de maillet en bois, à la tête très-allongée du côté destiné à broyer, et au manche long de plus d'un mètre. Nous avons vu ces singuliers instruments dans toute la région qui forme l'extrême sud du département de l'Indre, et qui comprend les cantons d'Argenton, d'Aigurande, de la Châtre et de Sainte-Sévère. Sans prétendre les assimiler aux *roches à bassins*, nous avons pensé qu'il serait intéressant de les signaler, d'autant plus que leur usage se perd dans les bourgs et ne se conserve guère que dans les hameaux écartés. Il y a cinquante ans, ils étaient d'un usage général, et dans cinquante ans ce seront peut-être des antiquités. (Extrait des *Matériaux.*)

— *Nouveau bas-relief antique découvert aux environs de Smyrne* (Extrait d'une lettre écrite de Smyrne par M. Hyde Clarke à M. Georges Perrot.

..... On vient de découvrir ici un nouveau monument taillé dans le roc. On avait répandu le bruit que c'était la seconde de ces figures dont parle Hérodote (II, 106), et où il a voulu reconnaître Sésostris; j'y suis allé voir, et je me suis convaincu du contraire.

Le monument se trouve dans cette partie de la montagne de *Boudjalu* et de *Koulaloudjalu* qui est la plus voisine de Smyrne, à une distance d'un kilomètre au plus du pont des Caravanes ou des bains de Diane, vis-à-vis du mont Pagus et par conséquent à côté du Mélès, de la route carrossable de Boudjalu et du chemin de fer ottoman de Smyrne à Aïdin, et non loin du passage à niveau de la route carrossable. Le monument est situé dans un amphithéâtre que je regarde comme étant en grande partie naturel, mais dont une portion aurait été exploitée comme carrière. La situation est très-belle vis-à-vis du mont Pagus; c'est un de ces sites que les anciens aimaient à employer pour y célébrer leurs fêtes, pour y tenir leurs assemblées religieuses.

Au centre de cet amphithéâtre naturel et sur le rocher se trouve un bloc de pierre qui s'avance vers l'arène, et dans lequel a été taillé le visage d'une femme dont le buste et la taille sont rejetés en arrière.

Les proportions sont plus grandes que nature, et le style est rude. Les yeux sont définis par des lignes doubles, comme cela se trouve dans beaucoup de monuments, le nez est mutilé, la bouche est bien marquée, mais les joues paraissent être retouchées. Les yeux et le nez ont souffert par des balles de carabine, dont les dernières ont été tirées il y a deux ans par les bergers. Derrière les oreilles sont des cornes. L'épaule gauche est mutilée, mais sur le côté droit est un bras raccourci et une main à cinq doigts; on pourrait y voir la patte et les griffes d'un lion. Le détail le plus remarquable est le collier, formé de dés oblongs et qui paraissent avoir été coloriés.

En dessous, à droite, est un tombeau à deux chambres taillé dans le roc..... La pierre est un calcaire qui ressemble au marbre; elle est tellement dure, qu'elle paraît avoir été tout fraîchement travaillée; aussi quel-

ques personnes ont-elles pensé que le monument était récent. La chose est pourtant peu vraisemblable. L'endroit où se trouve cette figure a eu très-mauvaise réputation depuis bien des années; il a été occupé par des bergers dont les Smyrniotes ont grand peur. Personne ici n'eût été capable d'aller gratuitement exécuter un pareil travail dans un endroit où on ne passait pas volontiers, même en se promenant et bien accompagné.

Pour déterminer l'âge de ce monument, il faudra le comparer aux autres figures taillées dans le roc que l'on trouve en Asie Mineure. Il ne me paraît ni byzantin, ni romain, ni grec. Je tâcherai de vous en envoyer prochainement une photographie.....

— *Dons faits à la Bibliothèque impériale.* — La donation de M. le duc de Luynes, faite en 1862, avait considérablement enrichi le département des médailles, pierres gravées et antiques, dans ses diverses séries, mais principalement en monnaies grecques, en camées, en pierres gravées, en cylindres et en vases. Dans l'année qui vient de s'écouler, la collection des bronzes et celle des terres cuites ont reçu, à leur tour, un notable accroissement par le legs de M. le vicomte et la donation de Mme la vicomtesse de Janzé Le cabinet de cet amateur s'était formé lentement, avec ce soin, avec ce goût et cette connaissance de l'antiquité qui avaient fait de cette collection particulière une des plus renommées par le nombre et l'importance des monuments. Ils occupent aujourd'hui deux grandes vitrines dans la galerie récemment disposée qui a reçu l'installation provisoire de l'ancien cabinet des médailles. Dans l'une, les statuettes de bronze, au nombre de 89; dans l'autre, les terres cuites, au nombre de 81. Nous ne pouvons signaler ici que quelques-uns de ces précieux spécimens de l'art antique, faire un choix dans ce choix.

Il faut nommer, dans la vitrine des bronzes : le Sophocle assis, — l'Apollon étrusque, — un Sacrificateur, — le Diadumène, — l'Adonis, — la Fortune debout, — la Vénus avec l'Amour, — une Muse la tête ornée d'une plume arrachée aux Sirènes, — la statuette d'Alexandre le Grand, — celle de Domitien-Mercure, — l'Athlète étrusque tenant des altères, figurine charmante, — un Génie mâle de ville, — le Jupiter, — la Minerve Promachos, de style antique, — la ville d'Antioche, morceaux depuis longtemps célèbres. La collection des terres cuites n'est pas moins précieuse, avec son buste de Femme diadémée, ses Vénus, ses danseuses, ses femmes élégamment drapées, son Hébé tenant un *œnochoé* à la main; ses groupes d'Europe, de Psyché et de l'Amour; ses masques scéniques, ses magnifiques rhytons, et cette Proserpine agenouillée, cueillant des fleurs dans les champs d'Enna, merveille de délicatesse et de grâce.

Le département des médailles et antiques a reçu en outre de M. le comte de Nieuwerkerke, surintendant général des beaux-arts, un *salut* et deux écus de Charles VI, un *noble* du roi d'Angleterre Henri VI et des monnaies d'argent de Henri IV, de Louis XIV et de Louis XV; de M. Waddington, un certain nombre de pièces qui faisaient défaut aux séries de monnaies

grecques et romaines; — de Mme Cornu, une stèle trouvée à Carthage, avec une inscription en caractères phéniciens.

Un nouveau don des plus importants de M. le duc de Luynes est venu encore enrichir la salle spécialement consacrée à l'exposition de ses collections. C'est celui d'une arme que la beauté du travail et l'intérêt archéologique mettent au premier rang parmi les œuvres des armuriers de la fin du xve siècle : une magnifique épée arabe, à pommeau orné d'ornements en filigrane, au fourreau couvert d'inscriptions et portant sur des plaques d'émail la devise des rois maures de Grenade : « Il n'y a de victoire qu'en Dieu. » Cette arme précieuse, qui a appartenu à un des derniers rois de la dynastie des Beni-Nasr, a reçu place dans une des vitrines de la salle de Luynes, qui renfermait déjà des armures et des armes grecques et romaines.

Entre autres dons importants, le département des estampes a reçu de M. Blanchard de Farges 110 plans dessinés par Le Nôtre et par Mansard ou sous leur direction, pour des travaux dans les jardins ou dans les appartements des palais de Versailles, de Trianon et de Saint-Germain, avec deux états manuscrits, dont l'un, annoté de la main de Louis XIV, des logements dans le palais de Trianon et dans celui de Saint-Germain, en 1684 et en 1685. En portant, il y a quelques mois, à la connaissance du public le don fait à la Bibliothèque impériale par M. Blanchard de Farges, le *Moniteur* a déjà signalé l'intérêt qui s'attache à ces dessins et les garanties d'authenticité qu'ils présentent, puisqu'ils viennent directement de la famille de Le Nôtre, qui les a conservés depuis le commencement du xviiie siècle.

C'est aussi à titre de rappel que nous mentionnons de nouveau un autre acte de libéralité, le don par M. Salvador Cherubini d'un recueil de près de quatre cents *costumes* au trait des différents peuples du monde, à la fin du xvie siècle.

M. Olesczynski, graveur d'un véritable talent, a bien voulu offrir la réunion de son œuvre complet, formant près de 200 pièces (portraits, sujets historiques de genre, etc., etc.).

En 1865, comme dans les années précédentes, LL. EE. le maréchal ministre de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts et le ministre de l'instruction publique ont attribué au département des estampes plusieurs recueils relatifs à l'histoire de l'art ou à l'archéologie publiés tant en France qu'à l'étranger, tandis que la légation de Danemark à Paris faisait remettre au même département les livraisons successivement publiées de la précieuse suite des fac-simile des *dessins d'anciens maîtres* conservée au cabinet royal de Copenhague.

Enfin, beaucoup d'artistes ou d'érudits, parmi lesquels nous nous bornerons à citer MM. Ingres, Henriquel, Lehmann, Thévenin, Teynard et Guénebault, ont enrichi les collections du département des estampes, soit de leurs propres œuvres, soit de pièces intéressant l'histoire de l'art ancien.

(Extrait de la *Chronique des arts* du 27 juin.)

BIBLIOGRAPHIE

Livres et brochures envoyés à la *Revue* :

Les Lamentations d'Isis et de Nephthys, d'après un manuscrit hiératique du Musée royal de Berlin, publié en fac-simile, avec traduction et analyse par J. de Horrack. Gr. in-4° de 16 p. avec planche. Paris, librairie Tross, 5, rue Neuve-des-Petits-Champs. 1866.

Notion des anciens sur les Marées et les Euripes, par Th. H. Martin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes. Broch. in-8° de 110 p. Caen, chez Blanc-Hardel, 1866.

Heron d'Alexandrie : La Chirobaliste, restitution et traduction par A. J. H. Vincent, membre de l'Institut. Broch. in-8° de 60 p. avec planches. Paris, impr. Lainé et Havard, 1866.

L'Égypte ancienne et la Bible, par F. J. Mathieu d'Annecy. Turin, impr. de l'Union typogr. 1865. Broch. in-8° de 168 p. avec planche.

FIN DU TREIZIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TREIZIÈME VOLUME DE LA NOUVELLE SÉRIE.

LIVRAISON DE JANVIER

LIVRAISON DE FÉVRIER

LIVRAISON DE MARS

LIVRAISON D'AVRIL

LIVRAISON DE MAI

LIVRAISON DE JUIN

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEURS

TABLE MÉTHODIQUE

I SOCIÉTÉS. — II. ÉGYPTE. — III. ORIENT ET GRÈCE. — IV. ITALIE.
V. GAULE AVANT LA CONQUÊTE.
VI. GAULE DEPUIS LES ROMAINS. — VII. PAYS DIVERS.
VIII. LINGUISTIQUE, BIBLIOGRAPHIE.

I. SOCIÉTÉS.

II. ÉGYPTE.

V. GAULE AVANT LA CONQUÊTE

VI. GAULE DEPUIS LES ROMAINS.

FIN DE LA TABLE.

Paris. Typ. Pillet fils aîné, rue des Grands-Augustins, 5.

